

Bulletin
de la
Société
Archéologique
du Finistère

tome XCVI

1970

SOCIÉTÉ ARCHEOLOGIQUE DU FINISTÈRE
(reconnue d'utilité publique
par le décret du 20 mars 1889)
4, rue du Palais (29 S.) QUIMPER
C.C.P. 338.65 Rennes

Présidents d'Honneur :

M. le Préfet du Finistère ;
Mgr l'Evêque de Quimper et Léon.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1970

Présidents honoraires : M. Louis Ogès, M. Daniel Bernard.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, Maître
Roger Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaire général : M. Alain Le Grand.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésorier-adjoint : Commandant René Chansard

Conseillers : M. le chanoine Pierre-Jean Nédélec, M. Pierre
Hamon, M. Alexis Le Bihan, Docteur N. Collobert.

COMPOSITION DU BUREAU AU 1^{er} JANVIER 1971

Présidents honoraires : M. Louis Ogès, M. Daniel Bernard.

Président : M. René Daniel.

Vice-Présidents : M. le Médecin Général Laurent, maître
Roger Le Brun, M. Jacques Charpy.

Secrétaires : M. Yves Tanneau, M. Alain Breut, M. Georges-Michel Thomas.

Trésorier : M. Hervé Glorennec.

Trésoriers-adjoints : Commandant René Chansard, M. Guy
Pernez.

Commissaires aux comptes : M. le chanoine Pierre-Jean
Nédélec, M. Alain Le Grand.

Conseillers : M. Pierre Hamon, M. Alain Le Bihan.

SOMMAIRE

	PAGES
<i>LES ORIGINES : PREHISTOIRE ET ARCHEOLOGIE.</i>	
P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1970	9
René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1970) ..	25
M.-C. DES DÉSERTS. — Le château de Joyeuse-Garde. Compte rendu des fouilles	75
 <i>LES MUSÉES.</i>	
Louis RICHARD. — Sur quelques bronzes antiques du Finistère	89
 <i>DOCUMENTS D'HISTOIRE.</i>	
Joachim DARSEL. — La piraterie sur les côtes de Bretagne au xvi ^e siècle : l'épilogue du procès du seigneur de Coetlestre-meur en 1556	107
Gildas BERNARD — Un chant allemand sur La Tour-d'Auvergne	117
Yves TANNEAU. — Le pont de Port-Rhu à Douarnenez - Controverses autour d'un projet (1824-1827)	123
 <i>ECONOMIES ET SOCIÉTÉS.</i>	
Pierre TANGUY. — La région de Lesneven au xviii ^e siècle. Etude économique, sociale et démographique	147
René DANIEL. — Les prénoms révolutionnaires dans le Finistère	173

EPIDEMIES ET MEDECINS.

PAGES

Daniel SAMSON. — La peste et ses saints protecteurs dans le Finistère. Recherches préliminaires	201
Yves DU PLESSIX. — Les ascendances maternelles des ancêtres Laënnec	233
Hervé GLORENNEC. — Le choléra de 1832 à Quimper	243

VOYAGES ET SOUVENIRS.

Yves TANNEAU. — Récits de voyages et correspondance cornouaillaise : la famille Gouzil, de Pouldergat (1838-1869) (suite et fin)	249
--	-----

LA DOCUMENTATION.

Jacques CHARPY. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1970)	293
--	-----

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE.

Procès-verbaux des séances et excursions :	319
Séance du 29 janvier 1970	319
Séance du 25 février 1970	321
Séance du 26 mars 1970	324
Séance du 30 avril 1970	327
Séance du 31 mai 1970 à Douarnenez . .	330
Excursion à Pouldavid, Pouldergat, Castel-Coz.	

Annexes au procès-verbal. - Yves TANNEAU : I. L'autel gallo-romain de Lanriec, en Pouldergat. - II. Le manoir du Penhoat ou Kerampape, en Pouldergat. - III. Le château de Ker-guelenen, en Pouldergat	334
--	-----

Séance du 25 juin 1970	341
Excursion du 21 juin à l'île d'Ouessant.	
Annexes au procès-verbal : I. Transplantation de monuments mégalithiques et de croix anciennes par la municipalité du Relecq-Kerhuon (2 février 1970) ; II. Roger GARGADENNEC : Des Irlandais à Pont-Croix au XVII ^e siècle.	344
Séance du 27 juillet 1970 à Saint-Pol-de-Léon	347
Excursion à Saint-Pol, Roscoff, Kerouzeré, Tronjoly et Kergournadec'h.	
Séance du 24 septembre 1970	351
Séance du 29 octobre 1970	353
Annexe au procès-verbal. - Joseph PHILIPPE : Notes sur les groupes dits « Cavaliers et Anguipèdes ».	357
Séance du 11 octobre 1970 à Brest	359
Excursion à Keradennec, Bodilis et Joyeuse-Garde.	
Séance du 26 novembre 1970	361
Séance du 17 décembre 1970	363
Liste des membres de la Société Archéologique du Finistère (au 31 décembre 1970)	369
Table des illustrations	411

les origines : préhistoire et archéologie

P.-R. GIOT ⁽¹⁾

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1970

En examinant les choses avec suffisamment de recul et d'expérience, on peut se rendre compte que devant le développement des causes de destruction, aujourd'hui comme hier, le problème fondamental de l'archéologie est un problème d'hommes, d'hommes qualifiés, courageux et disponibles s'entend. L'ensemble des moyens matériels mis à la disposition des diverses disciplines archéologiques a progressé de manière remarquable, même si elle reste dérisoire par rapport à des besoins idéaux ; on a mis en place de petites équipes régionales de personnel professionnel qualifié et entraîné, dont la tâche essentielle est de parer à certaines priorités, d'encadrer et de conseiller les bonnes volontés ; par des stages de formation et des chantiers-écoles, on a donné une certaine qualification pratique élémentaire à de grandes séries de bénévoles plus ou moins sélectionnés ; peu de ceux-ci

(1) Avec la collaboration de J. Briard, P.-L. Gouletquer, C.-T. Le Roux, J.-R. Bourhis, Y. Lecerf et Y. Onnée ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët, J. Peuziat et L. Talec.

cependant ont suivi le nombre de stages suffisant (totalisant au moins trois mois de présence effective sur des chantiers représentatifs) pour être jugés dignes de responsabilités réelles : il y a très peu de cadres bénévoles potentiels.

En fait, actuellement le plus grand nombre des chantiers de fouilles manquent de main d'œuvre bénévole. Nous entendons de main d'œuvre utile, efficace, dévouée, « corvéable à merci » (toutes proportions gardées), suffisamment résistante pour travailler sans faiblir s'il le faut par tous les temps, pluie, tempête, glace, neige, assez musclée pour le gros travail de terrasse, patiente et minutieuse lorsqu'il s'agit de décortiquer des heures durant au grattoir et au pinceau, et toujours consciente des responsabilités énormes du fouilleur.

Il y a quelques années à peine, les étudiants suffisaient largement à fournir la main d'œuvre des chantiers d'été. De nos jours il y a de plus en plus d'étudiants, mais ce genre d'activités austères et fatigantes ne convient qu'à bien peu d'entre eux, en nombre absolu pas plus qu'autrefois, alors que le nombre et les besoins des chantiers ont considérablement augmenté. On nous ennuie souvent en nous proposant le concours de « groupes de jeunes », indéfinis et sans sélection. Les contrats d'assurances responsabilité civile qui protègent les chantiers excluent les mineurs de moins de 18 ans bien entendu (la seule exception pouvant être de précoces étudiants d'université), et il ne peut être question d'accepter des groupes organisés entiers, seulement des individus sélectionnés un à un, que l'on intègre dans l'effectif du personnel temporaire et bénévole de chaque chantier, en dehors de toutes considérations d'affiliation extérieure. Quelques personnes enthousiastes et atteintes de prosélytisme pensent qu'il suffit de fonder une nouvelle petite association locale pour attirer les bonnes volontés. L'expérience, répétée souventes fois, montre qu'après beaucoup de palabres et de belles promesses, il ne reste jamais personne pour faire les corvées le jour nécessaire. Venir à des activités sociales, écouter quelques exposés, élire un bureau, suivre des excursions. c'est facile de trouver une clientèle pour cela. Et quand on pense pouvoir ouvrir un chantier, ces messieurs-dames y viennent en promenade les beaux jours de liberté, on y reste une heure, on

donne trois coups de pioche, on tire une brouette une fois, pas deux, c'est trop fatigant, on papote et on laisse trimer les malheureux responsables.

Ce n'est pas seulement sur le chantier que la main d'œuvre manque, c'est encore davantage pour « l'après-fouille ». Malgré tout il y a toujours quelques bénévoles sur les chantiers, surtout ceux de vacances. Mais quand tout le monde est parti, que le plein-air est terminé, il n'y a plus personne pour laver ou nettoyer, trier, préparer, sécher, emballer, étiqueter, immatriculer, marquer les échantillons et les objets recueillis, les dessiner, mettre au net les plans et coupes, etc., etc. Ce sont toujours les quelques mêmes personnes, responsables amateurs ou professionnels, qui doivent accomplir cet énorme labeur, avec un retard accumulé inévitable dans ces conditions. Quelques grands chantiers permanents, disposant de très gros moyens et d'équipements en dur, arrivent à s'organiser pour que tous ces travaux connexes soient exécutés en même temps que la fouille : pour dix personnes à fouiller (c'est-à-dire à décaper au petit grattoir et au pinceau), il y en a dix autres à tamiser, tamiser à l'eau, trier et évacuer les déblais, et vingt autres employées à toutes les tâches énumérées ci-dessus, avec même sur place exécution de certains travaux de laboratoire, tels que l'analyse élémentaire des sédiments (granulométrie, morphométrie et morphoscopie), la détermination des faunes et des microfaunes, voire des pollens, etc. Après la campagne de fouilles, il n'y a plus que quelques travaux délicats de laboratoire, et à effectuer la synthèse de tous ces matériaux. Dans nos pauvres régions armoricaines, il est souhaitable que ces tâches puissent s'écluser dans les trois mois qui suivent chaque campagne sur le terrain : il y faut de l'aide.

Ces considérations expliquent pourquoi l'exploitation de certains sites s'éternise malheureusement au-delà de ce qui serait souhaitable, année après année.

1. — GRANDS CHANTIERS ARCHEOLOGIQUES

Au grand cairn de *Barnenez*, en *Plouézoc'h*, en attendant une solution de gardiennage permanent, pour éviter le retour d'actes de vandalisme et des dégradations

observées en 1969, on a mis en place, avec le concours du Conseil Général du Finistère, un double dispositif de protection en 1970 :

— d'une part, pendant les quatre mois de la saison touristique, un gardiennage temporaire, le surveillant étant logé dans une caravane acquise à cet effet ;

— le cairn a été entouré d'une forte clôture grillagée. Cette mesure a eu les effets les plus heureux, même si on doit la regretter au point de vue esthétique pur : le public n'est admis à approcher du monument que sous surveillance. On peut ainsi contrer l'instinct de chèvre de trop de gens, celui de vouloir grimper sur le monument, bref d'aller exactement là où il ne faut pas, et de commettre des dégâts sérieux en déchaussant les pierres des fragiles superstructures. Des produits désherbants sont régulièrement pulvérisés sur le cairn.

Une dernière date radiocarbone montre que la chambre du dolmen F a connu la plus ancienne occupation attestée du cairn secondaire, ce qui est logique, dès 3.600 ± 140 avant notre ère (GIF n° 1556). Une courte brochure de synthèse sur Barnenez a été publiée en 1970 par la Direction des Antiquités Préhistoriques de Bretagne.

2. — CHANTIERS DE FOUILLES

La dixième campagne à l'île *Gaignog*, en *Landéda*, s'est comme d'habitude déroulée en juin et juillet 1970, toujours avec l'aide du soutien logistique de M. Alain Madec. On a réussi à débarquer et à rembarquer un petit engin de manutention mécanique, ce qui a permis de dégager plus rapidement de ses déblais et de ses éboulis toute la façade occidentale du cairn III. En divers points des détails de structures ou des stratigraphies ont été précisés par des décapages soignés. On a pu obtenir quelques précisions typologiques sur l'industrie mésolithique qui a constitué la première occupation de l'île, sous et autour de l'emplacement du cairn III, grâce à la découverte de deux belles lames à dos abattu, à vrai dire assez grandes.

Grâce à l'ouverture d'une nouvelle tranche de crédits d'équipement, les travaux de consolidation ont pu être

repris au grand cairn de l'*Ile Carn*, en *Ploudalmézeau*, de septembre à décembre 1970, et malgré quelques contre-temps techniques. On a pu achever la reconstitution de la couverture encorbellée des chambres sud et nord du double-dolmen nord. On a renoncé à rétablir la couverture de la divergence du couloir d'accès à ces chambres avec des tables, celles d'origine étant inutilisables, et on s'est contenté, au-dessus de leur niveau, de construire un arc de décharge entre la maçonnerie du parement et celle du massif séparant les deux chambres. On a achevé de remonter le parement principal sur toute la longueur de façade du cairn primaire. On a rétabli sur le dessus de ce cairn primaire les masses de pierrailles nécessaires à sa remise en forme d'ensemble. Les travaux de présentation ont commencé par l'allègement, devant cette façade, du volume du cairn d'enveloppement extérieur, car il faut bien trouver une solution à peu près convenable pour montrer à la fois le premier stade du monument, et son état final, ce qui n'est pas aisé dans un pareil cas. Après l'interruption de l'hiver, les travaux de présentation devront continuer par le dégagement des entours du monument et le camouflage de la casemate qui est venue malencontreusement s'incruster à son extrémité méridionale.

M. P.-L. Gouletquer a commencé en 1970 une série de fouilles systématiques qui concerneront les sites à industries mésolithiques, ou de tradition mésolithique, qui ont été découvertes ces dernières années en si grand nombre à *Plovan*, grâce aux prospections de plusieurs informateurs, au premier rang desquels il faut citer M. P. Berrou. Avec beaucoup d'amabilité, M. A. Alanou a rendu possible une première campagne sur le site de *Ty-Nancien*, parcelle n° 65, section AD. Sa délimitation exacte a été définie, il se présente comme une zone ovale très riche en silex, de 100 m de long sur 70 m de large au maximum, orientée Sud-Est-Nord-Ouest. L'intervention de cette année, retardée par les incidences du mauvais temps sur la date de la moisson, d'ailleurs, avait pour but de déterminer l'existence de secteurs susceptibles d'offrir une stratigraphie, ou de structures en place, tout en complétant les séries d'outillages recueillies en surface, par des tamisages méthodiques des terres, à sec et à l'eau. Une fouille témoin de 6 × 2 m a été ouverte

et minutieusement décapée au grattoir fin. Elle a permis d'observer une fosse d'environ 1,50 m de large et 2 m de long, de 0,70 m de profondeur au maximum, creusée dans la roche altérée. Les déblais provenant du creusement de cette fosse avaient été rejetés sur les côtés. Il est intéressant de noter que l'on a rencontré du matériel lithique jusqu'au fond de la fosse, et dans les déblais qui en provenaient. Cette fosse a par la suite été comblée en deux temps, comme l'attestait la présence d'un niveau de pierrailles très tassées, ayant joué le rôle de sol intermédiaire. La démonstration est donc faite, malgré l'épaisseur modeste de l'humus cultivé, de la préservation de structures à la surface du sous-sol. Au surplus de très abondantes séries industrielles microlithiques ont été évidemment recueillies lors de cette intervention.

La série de campagnes de fouilles systématiques inaugurée en 1968 par M. J. Briard sur les monuments préhistoriques des Monts d'Arrée s'est poursuivie en 1970 par l'étude de deux sites de la commune de Berrien qui n'avaient pas été signalés jusqu'ici. Le tumulus de Ligollenec, repéré par M. Plassart, préposé des P. et T. à Berrien, se trouve au Nord du manoir de Ligollenec, dans la parcelle n° 154, section E, du cadastre, dite Park-Nevez-Bras. Les propriétaires, Mme et M. C. de Treverret, donnèrent toutes facilités pour la réalisation des travaux. La butte funéraire se présentait comme un tertre surbaissé d'une vingtaine de mètres de diamètre et de 0,70 m de hauteur maximum. Elle était composée de limon rapporté, sans structures extérieures, fossé ou ceinture de pierres. Au centre il a été découvert une tombe très sommaire, composée de deux lignes de moellons disposés à angle droit, les deux autres côtés de cette tombe rectangulaire manquant ou n'étant composés au départ que de quelques branchages disparus. A l'intérieur, une fosse rectangulaire peu profonde se lisait dans le sous-sol, correspondant sans doute à l'inhumation initiale. Un petit vase à fond plat, en forme de pot à fleurs, avait été déposé près du défunt mais l'absence de couverture sur la tombe avait amené l'écrasement de ce vase funéraire qui, bien qu'atypique, se classe dans la série des poteries de l'Âge du Bronze armoricain. Le décapage au grattoir de la masse du tumulus a permis une récolte de charbon de bois. Par contre les objets mobiliers recueillis

dans les terres comprenaient à peine quelques tessons, quelques éclats de silex et surtout des quartz dont la plupart sont de fracture naturelle. Le décapage a permis de circonscrire les dimensions initiales de la butte funéraire, d'un diamètre de 12 à 13 m. Ce monument assez simple vient compléter notre documentation sur les tumulus des Monts d'Arrée avec un type de tombe inédit pour cette région. Il est vrai que des structures aussi simples et à fleur de sol seraient restées inaperçues au siècle dernier avec les méthodes de fouilles expéditives employées. Il est fort probable que bien des tumulus désignés comme cénotaphes n'étaient en fait que des tombes sommaires du type de celle de Ligollenec.

Le second monument exploré par M. J. Briard à Berrien en 1970 est un enclos, dit Goarem-Cosquer, parcelle n° 110, section E, près Lavallenou, qui fut signalé par MM. P. Noan et J. Fer qui donnèrent leur aimable accord pour la fouille. L'arasement des talus laissait espérer un monument protohistorique venant combler une lacune dans la recherche des habitats contemporains des tumulus, mais comme il en est connu en d'autres secteurs, ne serait-ce qu'à l'île Gaignog. Malheureusement cet espoir fut déçu. Le seul matériel recueilli en abondance dans le sol remanié par le passage du rotovateur fut de la poterie « onctueuse » médiévale, qui date sûrement cet enclos, aucun tesson antérieur n'ayant été récolté soit dans les coupes du talus et du fossé, soit dans les sondages menés à l'intérieur de l'enceinte. Toutefois l'étude d'un tel site intéressera les spécialistes des époques historiques. L'enclos initial était de forme plus rectangulaire que circulaire. Pris au sommet du talus, les diamètres internes étaient de 32 à 35 m. Les talus étaient précédés d'un fossé actuellement comblé de pierres et de terre. Ce fossé avait entamé le sous-sol granitique arénisé et les plaquettes rocheuses avaient été rejetées au sommet du talus de terre, formant le cercle de pierrailles qui avait intrigué les cultivateurs. La dénivellée actuelle entre le fond du fossé et le sommet du talus était de 1,40 m au maximum, mais il est évident qu'autrefois les structures étaient plus hautes et accentuées sans doute par la présence de palissades ou de murets de pierrailles. La destination exacte de ces enclos reste problématique et l'on peut hésiter entre le rôle d'enclos à

bestiaux (kraals) ou celui de petits camps servant d'abri épisodique ou d'avant-poste. En tout cas à Goarem-Cosquer aucune structure d'habitat en dur n'avait été construite à l'intérieur du camp. Ce type d'enclos n'est pas isolé et l'on peut citer à Berrien même celui de Goarem-Hastel à double enceinte et celui de Goarem-Voissel qui vient d'être partiellement détruit, ce qui sera le sort commun de beaucoup de ces structures aux temps actuels.

3. — GLANES, URGENCES, SAUVETAGES, PROSPECTIONS, SONDAGES

Paléolithique. — Alors que les sites littoraux constituent une source si riche en enseignements, on doit s'alarmer du nombre de coupes qui deviennent invisibles par suite d'enrochements artificiels, et de formations affleurant sous les estrans qui sont dégradées par suite d'aménagements portuaires de plaisance. A long terme on peut craindre que la quasi totalité des coupes et expositions de terrains quaternaires en Armorique ne disparaissent. C'est une grave menace pour les diverses disciplines scientifiques intéressées par ces formations.

La prospection des sites pouvant renfermer du Paléolithique littoral continue à rapporter des fruits, en même temps que s'éclaireissent les problèmes géologiques et sédimentologiques liés à ces gisements. Un démaigrissement saisonnier de l'estran à Tréissény, en Kerlouan, a permis une campagne de sondages à la tarière avec les concours de MM. B. Hallegouët et J.-L. Monnier de manière à définitivement préciser la topographie du site à industrie de l'Acheuléen supérieur et la position stratigraphique de celle-ci. Le lambeau de plage ancienne se trouve conservé aux deux bords de la crique, mais est érodé en son centre. L'industrie se rencontre en place, des deux côtés également, à la base du limon graveleux qui constitue la première formation, une colluvion périglaciaire, à être venue recouvrir le paléosol surmontant le sable de la plage ancienne. Plus haut, dans le limon fin qui est venu remblayer la crique, on trouve quelques rares pièces attestant le Paléolithique Supérieur.

Des lits contenant des grains de charbon de bois, en l'absence d'industrie humaine souvent, se rencontrent dans cer-

taines coupes du Quaternaire léonard. Il en est de divers âges, on peut discuter sur ce qui serait l'éventuel résultat de phénomènes de carbonisation, de feux naturels, et les témoignages indirects de présence humaine. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de les dater. Au Cléguer, à Saint-Pol-de-Léon, on a ainsi obtenu un âge de 30.300 ± 900 ans (GIF n° 1677), et à Kerdéniel, près Portsall, en Ploudalmézeau, un âge de 23.000 ± 1100 ans (GIF n° 1462). Ces deux résultats correspondent à des périodes du Paléolithique Supérieur où les traces de la présence humaine sont des plus rares en Armorique. Le premier au moins a des chances de correspondre à un bivouac occasionnel.

Sur les anciennes plate-formes littorales du Léon, en particulier, il s'est déposé des dépôts de plages quaternaires. Des observations récentes montrent la fréquence d'un phénomène assez singulier : au plus froid de la glaciation du Würm, des actions de gélifraction, à travers ces plages peu épaisses, ont pu affecter le substratum rocheux et il a suffi de la cryoturbation pour faire infiltrer sous le niveau de la plage ancienne des éléments fins provenant d'elle ou même de limons venus se superposer à elle ; c'est ainsi que des pièces d'industrie humaine de type moustérien, postérieurs à ces plages anciennes, se trouvent parfois infiltrées plus bas que le niveau général de ces plages (niveau de toutes manières alors très disloqué). Ceci permet de comprendre la position à première vue aberrante de plusieurs trouvailles. C'est une situation très répandue le long du littoral à Porspoder, Ploudalmézeau et lieux voisins.

Mésolithique. — Un site à silex abondants était connu depuis très longtemps à Bertheaume, en Plougonvelin. Divers chercheurs du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques l'avaient fréquenté dont le Cdt. E. Morel ; M. G. Chabal nous l'avait fait connaître en 1947, et on y avait fait régulièrement des récoltes de nucléus, lames et lamelles, éclats et déchets en silex. Une coupe au rebord de la falaise montre les silex dispersés dans la masse du sol, avec jusqu'au niveau du fond des grains de charbons de bois, des petits tessons de poterie. On y voit aussi quelques galets utilisés. Mais cette formation est très probablement une colluvion en train de glisser, par moments, ce qui explique le mélange de la cérami-

que à une industrie qui, pour une part tout au moins, est sans doute plus ancienne. Des prospections du Cdt. J. Cavaillé lui ont fait découvrir, sur une zone assez limitée, des pièces microlithiques véritablement pygmées, essentiellement des lames et pointes à bord abattu ; elles sont si petites qu'elles échappent aux yeux de la plupart des observateurs, et qu'il faut des précautions particulières pour les récupérer. C'est un espoir sérieux de trouver là un site, malheureusement peut-être un peu perturbé par les glissements de sol, offrant une industrie épipaléolithique d'un type encore peu habituel en Armorique. Mais c'est aussi un avertissement, tout simplement à cause de leurs dimensions pygmées, de telles industries ont pu passer inaperçues aux yeux des prospecteurs trop rapides.

Néolithique. — La preuve que les gisements de fibrolite du Léon ont bien été utilisés pour la confection des haches polies a été démontrée par la découverte de percuteurs en quartz et d'ébauches de haches en fibrolite, en cours d'étude par M. C.-T. Le Roux.

L'exploitation des sables dunaires a fait découvrir une sépulture mégalithique au Théven, en Plougoulm, un peu abîmée, non loin des quelques pierres dépassant de la dune et qui doivent représenter le « dolmen » signalé par P. de Courcy dans les anciens inventaires archéologiques.

Age du Bronze. — Une nouvelle sépulture en coffre a été découverte à l'île Blanche, en janvier 1970, à toucher le coffre d'enfant mis au jour en 1966. M. l'Abbé Le Beux nous a à nouveau aidé dans cette intervention de sauvetage, concernant cette fois une tombe d'adulte, dont il restait des débris de squelette. Le défunt n'était accompagné d'aucun objet mobilier, mais dans les pierailles du bourrage entourant le coffre il a été trouvé deux tessons de poterie et quelques grains de charbon de bois. Un autre coffre d'enfant a été découvert en août 1970 à Leingouez dans la même commune.

Un petit tumulus signalé par P. Du Châtellier, à Kerboulou, au Trévoux, en bordure de la D 106 vers Riec, a été arasé en décembre 1970 lors de l'aménagement du chemin d'accès à la ferme. Il contenait un petit coffre à six dalles. Lors de son intervention M. C.-T. Le

Roux a recueilli les fragments d'un petit vase romain en verre attestant une réutilisation du site.

Une hache à talon de l'Âge du Bronze Moyen a été découverte à Kerhuel, en Pouldergat, par M. Charles Kervarec, dans la même parcelle où l'année précédente il avait recueilli une pointe de lance ornée. Elle a également pu être acquise pour le Musée Préhistorique Finistérien. C'est un type à tranchant évasé et à faible nervure médiane sur le plat, sans anneau. Une décoration moulée, mollement imprimée, remplit les plats de triangles hachurés ; sur les côtés il y a des chevrons au niveau du talon, et des triangles le long de la lame. Le tranchant a été affûté par martelage et meulage, ce qui y a fait disparaître la décoration. Ces objets sont très rares en Armorique.

La tourbière littorale affleurant sous l'estran de Pors-Guen, à Plouescat, a été très abîmée par des aménagements de plaisance. Sa formation s'étage entre la fin du Néolithique (le sol en-dessous fournit des silex) et l'Âge du Bronze. On y rencontre des amas de bois flotté, dont certains fragments montrent des traces de débitage artificiel, quelques éléments de faune de mammifères, et des poches avec des tessons de poterie de l'Âge du Bronze. Un habitat de cette époque devait entourer le marais tourbeux.

A Kerfily, en Guilers, en bordure de la parcelle n° 646, section C, une rectification du chemin vicinal a fait apparaître une poche de poteries aux yeux avisés de M. B. Hallegouët. L'intervention que nous y avons menée a montré qu'on se trouvait en présence d'un grand pot ovoïde, très abîmé, à moitié encastré dans une logette creusée dans le sous-sol, et à moitié enterré dans le limon qui le surmonte. Le fond était rempli d'argile, la moitié supérieure de tessons d'autres vases, décorés de coups d'ongles et empreintes de doigts.

Âge du Fer. — Sur le sujet des briquetages, M. P.-L. Gouletquer a consacré plusieurs mémoires de synthèse. Il se fait de nouvelles découvertes de sites. Celui du Letty, en Treffiat, est un site à augets, malheureusement en grande partie détruit en juillet 1970 par les fondations d'un bâtiment agricole. La situation de cet établissement à plus d'un kilomètre de la mer est excep-

tionnelle, et les coupes de tranchées ont montré à M. P.-L. Gouletquer des structures qui n'apparaissent pas sur les sites littoraux, en particulier un système de fossés.

Le briquetage de Kerobistin, près Sainte-Marine, en Combrit, avait été signalé en 1919 par P. Bézier. Il a été retrouvé en février 1970, les augets étant apparus dans les racines d'un arbre abattu par une violente tempête. L'intervention de sauvetage de M. P.-L. Gouletquer a consisté à dégager ces augets d'entre les racines. Il s'agit d'un dépôt de ces ustensiles, où les récipients, parfois empilés les uns dans les autres, étaient disposés dans une fosse creusée dans l'arène granitique. Beaucoup étaient pulvérisés, on a pu en dénombrer une centaine, dont une dizaine à peu près reconstituables.

Depuis de nombreuses années, on suivait l'exhumation d'un système de talus antiques à la surface des vieux sols enfouis sous les dunes de Théven et de Kerbrat, en Plougoulm, mais dont on ne pouvait voir, avant leur destruction, que de courts éléments à la fois. Une extension du décapage des dunes a mis en évidence à la fois un ensemble dont la photographie aérienne et la cartographie au sol ont pu être faites. Ensemble qui mériterait qu'on puisse avoir le temps d'en faire une exploration systématique avant sa destruction par la mise en culture du vieux sol. Plusieurs structures archéologiques accessoires ont été notées ; les tessons de poterie recueillis peuvent correspondre à la fin de l'Âge du Bronze, pour quelques uns, et surtout à l'Âge du Fer, avec quelques jolis fragments de La Tène.

Une extension du décapage à la carrière de Toulhouarn, en Guissény, a fait observer de nouveaux fossés et ensembles de fosses, avec d'abondants fragments de clayonnages, de la poterie de La Tène, quelques tessons avec des impressions de décors du style en arcs, des débris de foyers et pierres utilisées. On avait là un village d'assez grandes dimensions.

A Kroaz-ar-Roué, en Milizac, M. H. Jacob nous a fait connaître l'emplacement d'un site protohistorique, sur lequel s'est ensuite établi un petit établissement plus récent. Meules et tessons de poterie en proviennent.

Les travaux d'aménagement ruraux, les destructions de talus en particulier, font découvrir, ou redécouvrir

des pierres qui y ont été incluses ou cachées. C'est le cas pour beaucoup de stèles protohistoriques. Malheureusement, elles sont fréquemment déplacées de trop. A Ploudalmézeau, une belle stèle hémisphérique, venant de Kornéll, a été mise en place à 1 km de là, près de Saint-Drioné-Vihan ; la stèle de Stang-an-Eol a été moins transportée. Par contre, une stèle octogonale de moyennes dimensions, découverte lors de travaux routiers sur le domaine public près de Trézien, en Plouarzel, a été victime d'un enlèvement et dressée sur les plates-bandes d'un particulier aux issues du bourg de Ploudalmézeau. A l'autre extrémité du département, entre Kérity-Pennmarc'h et Saint-Pierre, une stèle découverte sur le littoral en bâtissant un mur a été redressée à proximité immédiate ; au Roz, en Plonéour-Lanvern, une stèle jadis transformée en auge a été redressée à proximité de son point d'utilisation. Deux stèles plus importantes ont été sorties de terre récemment, également en pays bigouden : celle de Kerbasquet, en Tréguennec, et surtout celle de Penhors, en Tréogat, trouvée à côté des ruines de Rohou (parcelle 367, section A du cadastre révisé), près d'un champ dit « Parc-Menhir », de 4,50 m de long hors tout, malgré quelques mutilations, et ornée de cannelures classiques.

Le fructueux travail de recensement des stèles léonardes de M. L. Talec est très avancé et rendra de grands services pour obvier aux inconvénients des déplacements. MM. J. et J. Peuziat mettent en route un recensement comparable pour une partie de la Cornouaille.

Au chapitre des souterrains protohistoriques, on peut ajouter des présomptions de sites découverts il y a quelque temps à Braden-Saint-Laurent et à Kerquel, en Ergué-Armel, et au Cosquer, en Plougasnou. L'année 1970 a apporté son contingent de découvertes fortuites de souterrains qui ont pu être fouillés en sauvetage.

Le souterrain de Keravel, en Plouguerneau, a été mis en évidence début février 1970 sous le passage d'un lourd camion dans un chemin rural, à la limite des sections L et M, au droit de la parcelle 1056 M 2. Avec l'aide de M. C.-T. Le Roux, grâce aux mesures conservatoires prises par la mairie, une exploration de sauvetage put être exécutée quelques jours après. Le puits vertical d'accès

n'a pu être débouché cependant, car il se trouvait sous un talus. Il était comblé à sa base par une maçonnerie de pierres sèches empilées. Le développement total axial du souterrain devait être voisin de 10 m. L'entrée aboutit à une bifurcation, d'un côté à un diverticule, de l'autre à une enfilade de deux chambres dont le plancher se trouve à un niveau en contrebas. L'arête de la bifurcation était accusée par une pierre fichée debout, reste d'un petit muret. Le remplissage terreux final, descendu par le puits d'entrée original au moment de sa fermeture, s'étendait dans le diverticule et avait à peine débordé dans la chambre intermédiaire. C'est dans ce bourrage que se trouvaient des charbons de bois, un fragment d'os brûlé, quelques petits galets (ou pierres de fronde), quelques boules ou blocs d'argile cuite (clayonnage), deux fusaïoles de terre cuite, et 67 tessons de poterie. Quelques tessons sont ornés de motifs estampés du type de La Tène I.

Le souterrain de Lamphily, en Concarneau, fut découvert fin août 1970 sous le poids d'une machine à cueillir les haricots, dans la parcelle 127, section A, du cadastre révisé de Beuzec-Conq. Grâce à l'amabilité de M. Y. Cadic, alors exploitant de cette parcelle, notre intervention de sauvetage put avoir lieu au début septembre, avec l'aide notamment de M. Y. Lecerf ; M. M. Guéguen nous aida également. Le souterrain, creusé dans l'arène granitique et le granite arénisé, affectait une disposition en U, formé de l'enfilade du puits vertical d'entrée et des deux chambres principales, arquées l'une et l'autre. Une petite chambre bourgeonnait sur le puits d'entrée, et une autre sur la chambre terminale. Des seuils et des chatières séparaient chaque élément. En dehors du levé des plans et sections, l'intervention consista à vider complètement le puits d'entrée et les débordements de son bourrage dans le diverticule voisin, et le début de la première chambre. Le reste du souterrain était très encombré par les effritements des plafonds, mais des sondages ont montré que les planchers ne devaient guère porter du matériel. Le développement axial du souterrain atteignait 9 m, le puits vertical d'accès ayant 2,50 m de profondeur et un diamètre de 1,30 m en moyenne. Son fonds était occupé par un foyer impressionnant, avec énormes quantités de braises, de pierres et galets brûlés, de cendres, et parmi le tout une série de gros pesons en terre

cuite — à croire qu'on les avait fait cuire sous la cendre comme des pommes de terre... Le bourrage proprement dit comportait des alternances d'arène, de terre, de cendres, de charbons, de pierres brûlées, ici encore quelques pesons de terre cuite, ceux-ci ayant donc été introduits de la surface. Sous le foyer du fond, et à divers niveaux du remplissage, il y avait des tessons de poterie, une soixantaine au total ; pas de céramique ornée par estampage, mais beaucoup de formes attardées du Hallstatt, la poterie plus évoluée faisant penser à une phase de transition du début de l'époque de La Tène. A signaler aussi deux fusaïoles en terre cuite, des galets utilisés, d'autres polis très finement, des molettes et fragments de meules, et un fragment de bracelet à bossettes en bronze.

Il nous faut revenir sur les pesons du souterrain de Lamphily, trouvés tant au fonds du puits que mêlés à divers niveaux de son remplissage. Ce sont des masses de terre cuite pas très régulières, troncpyramidales à base rectangulaire avec angles très arrondis. Poids moyen entre 1.250 et 1.500 g. En gros, dimensions moyennes 120 × 120 × 80 mm. Ils sont percés d'un trou de suspension horizontal, un peu au-dessus de la moitié de la hauteur, dans le sens longitudinal ; au-dessus des sorties de ce trou, une gorge faiblement marquée suit la surface de la partie supérieure. Cette collection est remarquable, on a une douzaine de pesons entiers et à peu près autant de fragmentaires (c'est une matière très friable, et les débris d'un objet brisé ne se raccordent plus), bref, un minimum de deux douzaines. L'interprétation usuelle de ces objets est d'être des poids destinés à tendre les fils de la trame sur des métiers à tisser, les fils de trame étant groupés à plusieurs sur un même peson (qui aurait été trop lourd pour un seul fil). Il est très possible que le souterrain de Lamphily ait été lié à une installation de tisserand.

Un dernier souterrain fut découvert début septembre 1970 à l'ouest du bourg de La Feuillée, dans la direction de Litiez, sous le poids d'une moissonneuse-batteuse, dans la parcelle n° 938, section G. Grâce à M. le Maire de La Feuillée, notre intervention fut facilitée, quelques jours après, avec le concours de M. Y. Lecerf, et aussi l'assistance de M. C. Plassard. Il comprenait un puits d'entrée

rebouché comme de coutume, débouchant dans une succession de deux chambres en enfilade, une troisième bourgeonnant latéralement sur la première, le tout avec chaudières. Le puits avait 1,25 m de diamètre moyen et un peu plus de 3 m de profondeur. Son remplissage artificiel de terre et de pierres comportait notamment à mi-hauteur un lit plus important de grandes pierres, des lits riches en charbon de bois, et au fond du puits, débordant sur l'entrée de la première chambre, une couche de braises fort épaisse, avec d'autres pierres brûlées. A noter quelques petits fragments de scories, des fragments de galets utilisés, deux éclats de silex, et une soixantaine de tessons de poterie. Parmi ceux-ci, provenant du fond du puits, il y en a un de très remarquable. Il vient d'une toute petite coupe, à surface noire lustrée, à cannelure interne faiblement marquée au rebord, à la panse décorée de motifs plastiques repoussés, comme dans la technique du métal, de sorte que le motif se voit à l'intérieur du vase dépassant en négatif. Le diamètre de la coupe était de 105 mm et le motif de spirales moulurées devait se répéter trois fois. Cette technique est très rarement représentée sur la céramique celtique, mais pour l'Armorique elle témoigne de la présence effective de prototypes métalliques (qui abondent dans les Îles Britanniques ou en Champagne et Rhénanie) dans la région.

A beaucoup de point de vues, ce modeste tesson de 20 cm² est la découverte de l'année...

RENÉ SANQUER

Chronique d'archéologie antique et médiévale (Année 1970)

Cette quatrième chronique montrera aux membres de la Société que l'activité archéologique historique dans le Finistère a été aussi fructueuse en 1970 que l'année précédente.

La carte ci-contre (fig. 1), où figurent les lieux-dits cités dans le texte, établit que le sud du Finistère est aussi bien représenté que le nord. D'ailleurs, la création à Quimper, à partir de la rentrée d'octobre 1970, d'un Centre d'enseignement supérieur dans la mouvance de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Brest — devenue elle-même Unité d'Enseignement et de Recherche de Lettres et Sciences Sociales —, va faciliter la tâche de ceux qui ont la charge de l'archéologie historique dans le département : la présence régulière de professeurs, le contact fréquent avec les étudiants originaires des régions méridionales de la Bretagne Occidentale, les rencontres avec les connaisseurs et les curieux de tous ordres, seront sans aucun doute à l'origine de renseignements plus nombreux et de découvertes nouvelles.

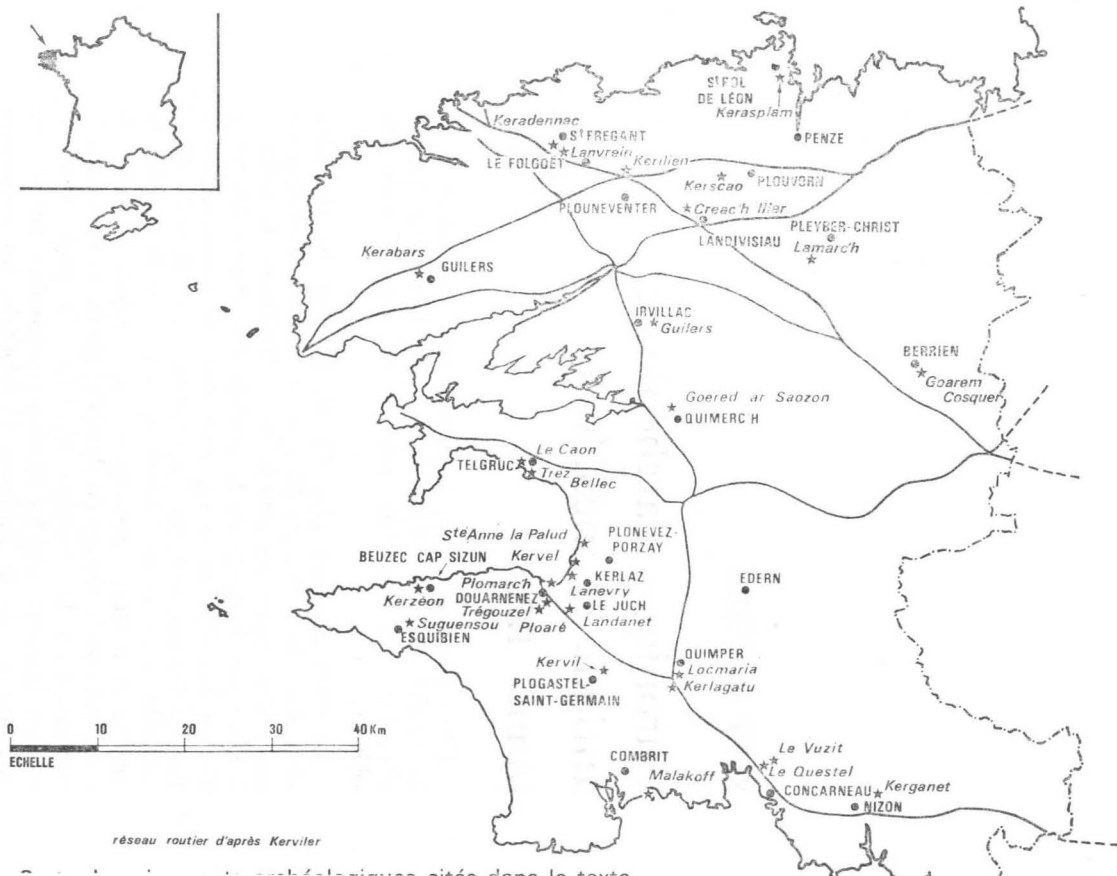


Fig. 1

réseau routier d'après Kerviler

Je voudrais dire à nouveau que toutes les fouilles ici mentionnées ont reçu l'approbation officielle de M. Bousquet, directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, tant pour les sondages lors des opérations urgentes de sauvetage que pour les chantiers plus importants. Ces derniers ont également bénéficié de l'autorisation et des crédits du Bureau des Fouilles du ministère des Affaires Culturelles, dont je souhaite remercier l'ancien directeur, M. Chabert. De même, les résultats scientifiques n'ont pu être obtenus que grâce à l'appui de M. P.-R. Giot, directeur de la Circonscription des Antiquités Préhistoriques de Bretagne, et de son équipe de recherche du C.N.R.S., tant en ce qui concerne le matériel de chantier qu'en ce qui touche les analyses spectrographiques et radiocarbone, et grâce à l'existence des laboratoires d'archéologie et de dessin de la Faculté des Lettres de Brest, laquelle, avec le soutien de son doyen, M. Quesnel, et l'accord unanime du Conseil de Gestion, ainsi que de mes collègues de la Section d'Histoire, n'a jamais ménagé son aide en faveur du développement de l'archéologie à Brest. Enfin, je suis particulièrement reconnaissant envers M. Daniel, président, et M. Charpy, vice-président de la Société Archéologique du Finistère, pour l'hospitalité qu'ils veulent bien donner régulièrement à ces notes dans le Bulletin, et pour l'orientation actuelle de la publication, qui met à juste titre l'accent sur l'illustration.

L'importance de ces concours, qui montre la nécessité de liaisons nombreuses avec des organismes de recherches, justifie pleinement la prudence et la circonspection avec lesquelles sont accueillies les nombreuses demandes de création de « clubs » d'archéologie dans les écoles, les lycées, les maisons de jeunes, etc..., et il semble bien que, la mode aidant, et le besoin impératif d'occuper la jeunesse à des loisirs formateurs, cette demande aille en croissant fortement ces dernières années... L'enthousiasme des participants n'est pas en cause, mais la poursuite de l'effort ne semble pas toujours démontrée ; la bonne volonté initiale existe certainement, mais les connaissances et les moyens permettant l'exploitation des découvertes font défaut ; enfin, la mise au jour de vestiges jusque là parfaitement protégés dans leur gangue de terre,

et pas toujours menacés, peut leur être fatale lorsque la consolidation et l'entretien ne sont pas assurés.

Pourtant il existe des cas où le concours de groupes bénévoles peut apporter une aide incontestable :

— tout d'abord sur le plan des inventaires : pour rester dans le cadre de l'archéologie historique, il suffit de citer les fortifications de terre, en général non classées comme monuments historiques — camps quadrangulaires, enceintes elliptiques, mottes féodales — particulièrement menacées par le remembrement et l'utilisation des bulldozers, dont les services officiels ne possèdent ni la liste, ni *à fortiori* les coordonnées exactes. Un « club » de jeunes qui veut éprouver la persévérance de ses membres peut parfaitement se donner pour tâche la réunion de dossiers de sites, comprenant la localisation précise sur la carte d'Etat-Major, le numéro du cadastre, les noms anciens et actuels, le nom et l'adresse des propriétaire et locataire, une description succincte comprenant des renseignements sur l'altitude, le type de végétation, de sol, la présence de sources, etc... Si un nivellement précis n'est pas souvent possible, du moins un croquis sommaire est facile à réaliser. Le dossier complet sera alors envoyé à M. Bousquet, Directeur de la Circonscription, à la Faculté des Lettres de Rennes, ou à moi-même. Un résumé en paraîtra dans cette chronique pour en fixer la trace.

Ainsi, lors des grands travaux de remembrement ou de réalisation de plan routier, les services des Bâtiments de France, du Génie Rural ou des Ponts et Chaussées, pourront trouver aisément une documentation qui permettra d'éviter de fâcheuses destructions, qui déclenchent des plaintes, mais lorsqu'il est trop tard pour arrêter les machines.

— Il existe aussi quelques occasions où un sondage peut être autorisé : tant que le service officiel de l'archéologie historique n'est pas suffisamment étoffé pour intervenir dans tous les cas urgents, l'intervention d'un groupe local, bien encadré et en relations étroites avec la Direction des Antiquités, peut aider à recueillir des documents et des informations qui, sans lui, seraient certainement perdus. C'est justement le cas, cette année, de M. J. Philippe, animateur du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin, qui, après avoir obtenu tou-

tes les autorisations nécessaires, a permis, avec beaucoup de rigueur et d'abnégation, la sauvegarde de vestiges importants à Kervel, en Plonévez-Porzay. Qu'il trouve ici l'expression de mes remerciements.

**

BERRIEN, Goarem-Cosquer (2,5 km - S.-E.). (1)

Enceinte sub-rectangulaire (Est-Ouest = 37,50 m ; Nord-Sud = 42 m) avec traces de douves et rempart très aplani. A l'intérieur, poterie séricitique onctueuse ornée d'incisions (renseignement : J. Briard).

BEUZEC-CAP-SIZUN, Kerzéon (6,0 - O.).

Divers éléments d'un hypocauste (brique de pilette carrée, dalle de la *suspensura*) indiquent la présence à cet endroit d'une villa romaine (renseignement : E. Le Bris du Rest).

COMBRIT, Malakoff (3,8 - E.).

Une visite à M. de Kerros m'a permis de connaître un lieu favorable où se sont succédés sans interruption, depuis l'époque néolithique au moins, divers établissements humains : un village néolithique, un site à augets de l'âge de fer, une habitation romaine qui a livré de la poterie sigillée et carbonifère commune, ainsi que deux monnaies : l'une est un sesterce de l'époque des Sévères et représente une impératrice au droit, l'autre est un *antoninianus* barbare de la série des Tetricus. A une centaine de mètres au Sud de ce site furent découvertes, il y a 70 ans environ (2), les cuves à salaison de Kerobestin. Ce toponyme, qui incorpore le nom de l'étain, la situation favorisée du lieu, à l'extrémité de la rive droite de l'estuaire de l'Odét, en face de Bénodet, l'abondance des vestiges, font de ces parages un emplacement privilégié. D'ailleurs, M. de Kerros m'a montré également des tessons de poterie séricitique onctueuse provenant du même endroit, qui prouvent une occupation médiévale.

(1) Les noms de lieux-dits sont donnés d'après la *Nomenclature des Hameaux, Ecartes et Lieuxdits du Finistère*, I.N.S.E.E., Direction régionale de Rennes, 1960, et les indications de distance et de direction sont pris par rapport au centre du bourg.

(2) Cf. *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, t. XXVI, 1899, pp. 304-309.

CONCARNEAU, Le Questel (4,5 - N.-O.), Le Vuzit (6,0 - N.).

Les lecteurs du bulletin de la Société archéologique n'ont pas eu, pour la plupart, connaissance des résultats des recherches organisées de 1964 à 1966 au Questel et au Vuzit. Ils ont fait l'objet de trois articles successifs dans les « Annales de Bretagne » de ces mêmes années (3), qui analysaient, au fur et à mesure des progrès de la fouille, les données dégagées. A la demande de certains sociétaires, il me paraît utile d'en reprendre les conclusions de manière plus synthétique, d'autant plus que cela me permettra de rectifier quelques interprétations un peu rapides, qu'explique la nécessité d'une publication immédiate.

Les Romains, tout comme nos contemporains, ont fort apprécié le littoral sud de l'Armorique : de l'embouchure de la Loire à la Pointe du Raz, une chaîne de grandes *villae* s'établit à quelques kilomètres en retrait de la côte, sur des points hauts d'où l'on bénéficie d'une belle vue sur la mer sans en subir les inconvénients, bien reliée du côté de la terre à la grande voie impériale qui, depuis le port des Namnètes, par Darioritum-Vannes, rejoint Quimper et Douarnenez.

Les villas du Questel et du Vuzit, à peu de distance l'une de l'autre, forment deux maillons de cette chaîne, entre, à l'Ouest, les établissements du Stang, en La Forêt-Fouesnant, et du Cavardy, en Saint-Evarzec, et, à l'Est, ceux de Melgven et de Tregunc.

Le plan du Questel (cf. fig. 2) correspond à l'une des formes d'habitation les plus répandues dans l'Occident romain : la villa à galerie-façade, beaucoup mieux adaptée que la maison méditerranéenne à atrium et péristyle, aux rigueurs des climats septentrionaux. Orientée d'Est en Ouest, elle présente au soleil un long corps flanqué de deux ailes latérales. La partie centrale est ici divisée en trois couloirs longitudinaux, dont le premier, que nous n'avons pas fouillé, était sans doute ouvert, en forme de *véranda* soutenue par des colonnes de bois. Le couloir du milieu est occupé par une rotonde qui forme comme le

(3) Cf. *Annales de Bretagne*, t. LXXII, 1965, pp. 157-173 ; t. LXXIII, 1966, pp. 133-149 ; t. LXXIV, 1967, pp. 173-188.

ETABLISSEMENT GALLO-ROMAIN DU QUESTEL EN CONCARNEAU.

mur 1 période
mur 2^e période



0 5m

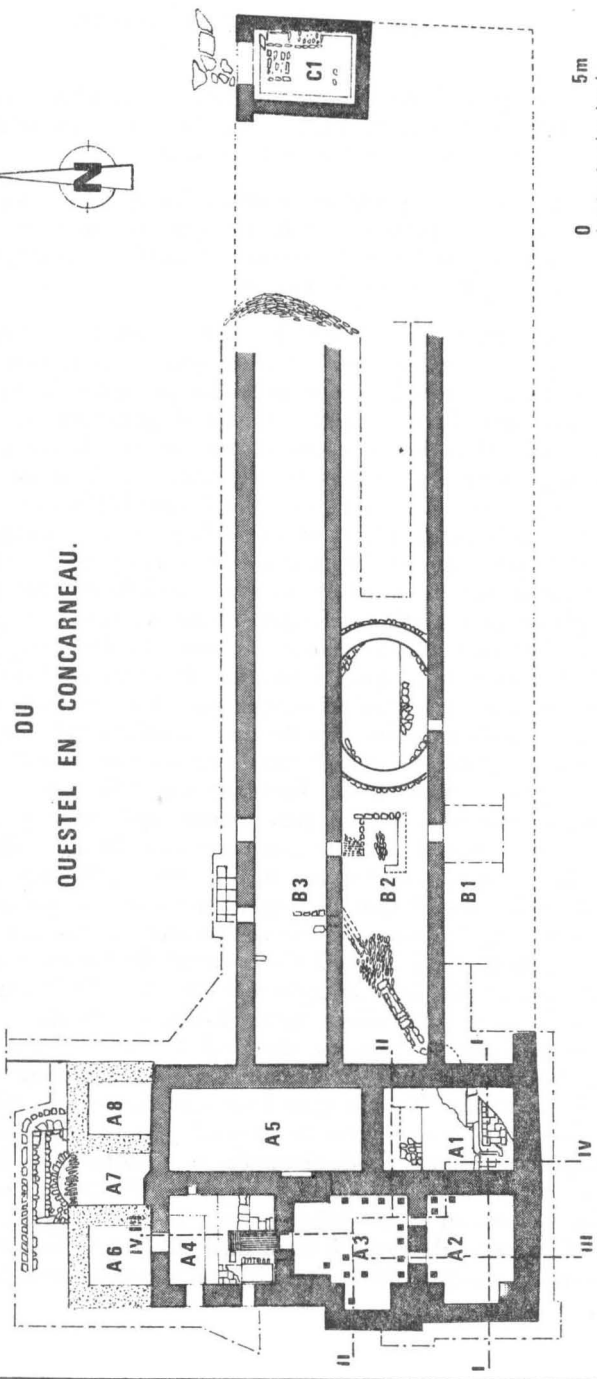


Fig. 2

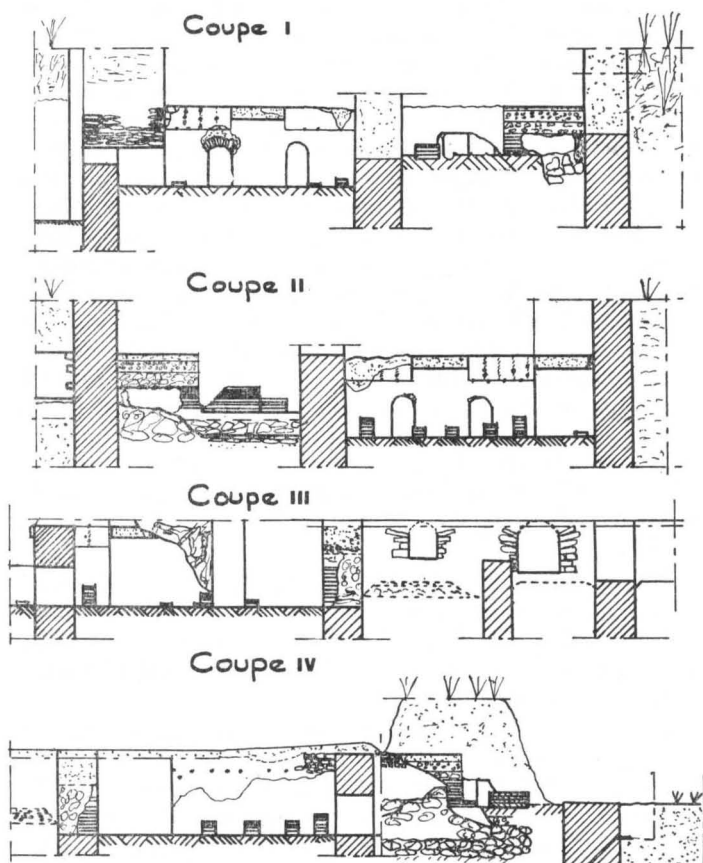
centre de gravité de l'ensemble. Les traces d'occupation humaine y sont nombreuses. Le couloir Nord ne nous a laissé aucune indication sur sa destination.

À l'Est, l'aile a presque disparu : les murs étaient de moins en moins profonds et les travaux agricoles ont éliminé peu à peu toute trace du bâtiment, à l'exception d'une salle qui a servi de cuisine.

Par contre, l'aile occidentale était mieux conservée et consacrée entièrement aux thermes (cf. fig. 3). Ceux-ci, correctement placés à l'Ouest selon les préceptes de Vitruve, parce que l'on se baigne en fin d'après-midi et que l'on reçoit alors les derniers rayons de soleil, portaient les marques de deux étapes de construction. Dans un premier temps, les salles indispensables furent bâties : le *prae-furnium* A4, petite pièce en sous-sol, avec deux ouvertures en plein-cintre aménagées sur les côtés pour le tirage et fermées par des vantaux de bois, divisée à l'intérieur par plusieurs muretins ménageant une resserre à bois et deux réservoirs à eau chaude, la sole du four soigneusement armée de plaques verticales alternées de tuiles et de pierres. L'air chaud pénétrait par une ouverture en arcade à travers la *suspensura* du *caldarium* A3. Le sol bétonné de l'étuve s'était effondré, ne nous permettant plus d'avoir une vue exacte de l'aménagement de cette salle, mais, d'après le plan, on peut penser qu'une baignoire chaude se trouvait dans le renforcement du mur Ouest de A3. Les quelques fragments du décor qui nous sont parvenus indiquent que les tuyaux de chaleur qui montaient le long des murs étaient cachés par un enduit peint assez épais (5 cm) à fond blanc bordé de larges bandes rouges ou vertes, dans le style « à cadres » de la fin du II^e siècle et du III^e siècle après J.-Ch. Le marbre était utilisé également : baguette de marbre blanc formant le haut d'un lambris, petit triangle isocèle de marbre rose veiné de rouge. Tandis que l'air chaud, devenu tiède, poursuivait sa route dans le sous-sol vers A2 par deux passages voûtés, au rez-de-chaussée, une porte, dans l'axe du mur, permettait l'accès du *tepidarium*, pareillement décoré et pourvu d'une baignoire sur le côté Ouest. Quelques fragments de verre à vitre indiquent que l'éclairage, sans doute parcimonieux, était fourni par de petites fenêtres.

LE QUESTEL CONCARNEAU

Coupes de l'hypocauste



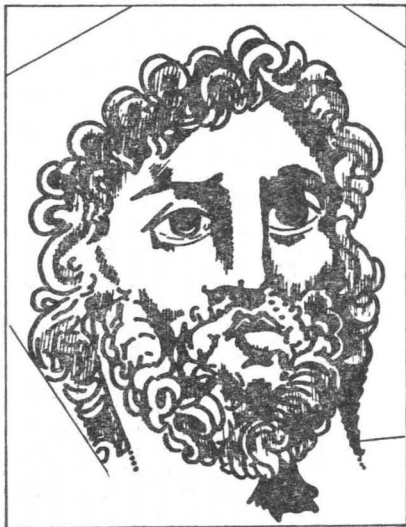
0 1 2 3 4m.

Fig. 3

On passait ensuite dans la salle froide A1 — ou inversement, car le sens logique du déroulement des bains conduisait du *frigidarium* au *caldarium* en passant par le *tepidarium*, pour revenir, par le même chemin, à la salle froide. La baignoire était encore visible. Construite en briques agglomérées par du mortier rouge, elle était garnie d'alvéoles rectangulaires destinées à fixer des plaques de marbre ou de calcaire dont plusieurs ont été retrouvées : marbre veiné de vert, de rouge, dont il est malheureux que l'on ne puisse pas encore reconnaître l'origine, car cela nous renseignerait sur un trafic commercial lointain, certains marbres pouvant venir de Grèce ou d'Asie Mineure. Le fond de la baignoire froide se trouvait presque au même niveau que le sous-sol des pièces chaudes : il fallait donc descendre par quelques marches de brique, à partir du sol bétonné de A1. Sous ce béton, et sous la baignoire, un remplissage de gros cailloux bruts de carrière compensait la différence de niveau avec le sous-sol de la partie chauffée. La baignoire était alimentée en eau froide par une petite conduite qui, après un bassin de décantation en tuiles, traversait en biais les couloirs B3 et B2 et atteignait A1 par un siphon. L'ensemble thermal était complété par un vestiaire, ou *apodyterium*, en A5.

Par la suite, les propriétaires de la villa du Questel voulurent agrandir leurs thermes : trois petites salles furent ajoutées au Nord. La pièce centrale s'ouvrait sur un perron à deux marches entourées d'un canal d'évacuation de l'eau de pluie.

Parmi les objets de bronze découverts, l'un est tout à fait digne d'intérêt : un masque barbu posé sur un socle (cf. fig. 4, n° 641-01). Il présente une inclinaison de 75° environ et porte sur la partie postérieure trois rivets destinés à la fixation sur un support : sa fonction la plus plausible était celle d'orner un meuble, pied de table, de siège, ou montant de lit. Le vieillard représenté a le visage encadré de longs cheveux divisés en deux par une raie médiane et tombant de chaque côté en lourdes boucles régulièrement enroulées en torsade, avec deux bouclettes s'entortillant à hauteur des sourcils. Ceux-ci sont touffus et froncés ; l'œil, perçant et sévère, porte en creux l'indication des pupilles ; la bouche entrouverte est cachée aux commissures par des moustaches tombantes qui laissent



A



Diverses représentations d'Okeanos :

A - Génie des Eaux d'Ouzouer-sur-Trézée

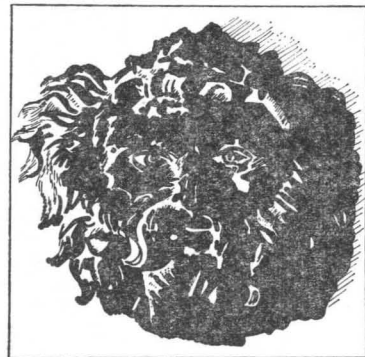
(d'après *Revue Archéologique du Centre*, t. II, 1963, p. 39)

B et C - Okeanos de Lixus (d'après *Archeologia*, n° 4, 1965, p. 27)

641.01 - Oceanus du Questel-en-Concarneau



B



C

à découvert la lèvre supérieure et se prolonge sur le menton par une barbe fourchue. Les plans du visage sont bien indiqués et l'ensemble est d'une facture bien supérieure aux habituels petits bronzes qui forment l'essentiel de la production gallo-romaine.

J'ai longtemps hésité pour l'identification de ce masque entre les deux grands dieux de l'Antiquité qui portent une barbe majestueuse : Jupiter et Sarapis. Je crois être en mesure aujourd'hui de proposer une solution plus satisfaisante : en fait, la représentation de masques de vieillards barbus est fréquente, à l'époque romaine, tant dans le décor de la céramique sigillée — à Lezoux et dans la Gaule de l'Est — que dans celui de la mosaïque — villa de Chiragan, villa d'Ouzouer-sur-Trésée, etc... — et dans la production de petits bronzes (4). Presque toujours le personnage ainsi représenté est qualifié de « génie des eaux », « divinité fluviale », « Okeanos » (Océan). Dans de nombreux cas, le masque est accompagné de dauphins, d'avirons, ce qui authentifie l'attribution. Il s'agit en fait de la descendance lointaine du dieu Nil, thème emprunté par l'art hellénistique, très connu par exemple sous la forme de dieu Tibre à Rome. La caractéristique commune de ces représentations dans les arts mineurs et dans le décor des maisons est la prédilection pour le masque au détriment du corps tout entier, la présence d'une chevelure abondante généralement hirsute, d'une barbe touffue, d'un regard impérieux et courroucé, d'un port majestueux et dominateur. J'ai fait figurer sur la planche n° 4 quelques exemples empruntés à des découvertes récen-

(4) Pour la représentation de masques barbus dans la céramique sigillée, voir F. Oswald, *Index of figure-types on Terra Sigillata*, Liverpool, 1936-37, nn° 1210-1359 ; pour les bronzes, voir G. Faider-Feytmans, *Recueil des bronzes de Bavai*, VIII^e suppl. à *Gallia*, C.N.R.S., Paris, 1957, nn° 218-219, et *Archeologia*, n° 4, mai-juin 1965, p. 27, entre autres ; pour la mosaïque, voir *Archeologia*, id., p. 27 ; *Revue Archéologique du Centre*, t. II, n° 1, p. 39 (*les mosaïques gallo-romaines de Pont-Chevron à Ouzouer-sur-Trésée*, par B. Gitton). La mosaïque du Dieu Okeanos de la villa de Chiragan (cf. L. Joulin, *Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres-Tolosane*, dans *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions*, XI, 1901) est aujourd'hui au Musée archéologique de Toulouse.

tes (5) qui permettront au lecteur de comparer et de se faire une opinion. On remarquera que, si l'expression générale est la même, la chevelure de notre « Okeanos » concarnois est plus ordonnée que celle de ses voisins. La coiffure est parfois un moyen pratique de datation : on voit en effet clairement que le « Génie des eaux » d'Ouzouer-sur-Trézée (cf. fig. 4A) porte la chevelure et la barbe qui furent en honneur depuis le règne de Marc-Aurèle jusqu'à celui de Septime-Sévère. Par contre, jamais les Romains n'ont porté les cheveux et la barbe à la façon de notre vieillard concarnois. La moustache réduite aux deux touffes latérales serait spécifiquement gauloise (6). Mais, s'agissant d'allégories, il n'est pas certain que l'on ait toujours voulu leur donner une coiffure d'époque. En définitive, dans cet objet courant, lieu commun du répertoire décoratif romain, dont l'origine locale n'est absolument pas assurée, on peut, sans trop de risques, voir la représentation d'un dieu Océan d'inspiration celtique, qui n'est peut-être pas sans rapport avec le Neptune « Hesperius » honoré à Douarnenez.

Un autre objet de bronze, parfaitement conservé, fut trouvé à proximité du premier, dans les décombres du *praefurnium* : il a la forme d'un cœur incurvé, à la pointe munie d'une petite boule. A l'arrière se trouve un gros anneau de fixation. Ce type d'objet, pourvu d'un tel mode de fixation, figure souvent dans les catalogues sous le nom de « pièce de harnais » ou « ornement de char ». J'y verrai volontiers un ornement latéral de mors, la petite boucle inférieure étant destinée à empêcher toute blessure du cheval.

Nous examinerons en dernier lieu le problème de la chronologie : aucune stratigraphie nette n'a pu être rele-

(5) A : « Génie des Eaux », d'Ouzouer-sur-Trézée, d'après B. Gitton, ouvr. cité.

B : Dieu Océan de Lixus, Maroc, d'après M. Ponsich, *Lixus, cité légendaire entre dans l'histoire*, emblème d'une mosaïque, dans *Archeologia*, voir supra, note 4.

C : Dieu Océan de Lixus, applique de bronze, id.

(6) Cf. M. Chassaing, *De certaines modes masculines gauloises touchant à la disposition des cheveux, de la moustache et de la barbe*, dans *Bull. de la Soc. préhistorique française*, LXVI, 1969, pp. 103-120.

vée dans l'établissement, comme il arrive souvent. La couche archéologique avait été bouleversée à plusieurs reprises, surtout dans les parties les plus proches du sol agricole. Aucune monnaie n'a été retrouvée — à l'exception d'une seule mal identifiée — et la seule signature sur poterie sigillée n'a pu être lue. Force est donc de se contenter des diverses catégories de poterie : mais ne sont-ce pas là les témoignages les plus sûrs ?

La construction initiale se place certainement au cours du I^{er} siècle après J.-Ch. et la villa du Questel se trouve donc précéder de plus d'un siècle celle de Keradenec, en Saint-Frégant (voir infra p. 63). Un col d'amphore, de la série des amphores vinaires italiques (n^{os} 32 et 395 de la classification du Musée d'Agde par D. Fonquerle) a été retrouvé dans les fondations de la salle A8. Ce type est daté de la fin du second siècle et du 1^{er} siècle *avant* J.-Chr. Il ne faut cependant pas trop se fier aux amphores pour la datation des habitations : l'expérience m'a montré que les Gallo-Romains réutilisaient du matériel ancien, en particulier des fragments d'amphore, dans le ciment de leurs fondations. Mais la présence de plusieurs tessons de poterie sigillée de la Graufesenque et de la Gaule du Sud datant de l'époque du règne de Claude à celui de Domitien, de *terra nigra* dont la production s'arrête avec Trajan, la persistance de formes de céramique commune de la Tène III (anses renforcées, fonds ombiliqués, panses carénées) permettent de proposer pour la construction une date comprise entre 50 et 75 après J.-Ch.

La vie de l'établissement se poursuit pendant deux siècles au moins, jalonnée par des poteries de Lezoux, dont l'une, en particulier, sort du même moule qu'un vase trouvé à Lezoux (7). Pour la fin de la villa, il est plus difficile de se prononcer : les tasses de forme Drag. 33 dont nous avons trois exemplaires, les mortiers de forme Drag. 43 représentés quatre fois, ont perduré jusqu'au iv^e siècle après J.-Ch. et, d'après la couleur de la pâte et du vernis, certains pourraient fort bien venir de l'Argonne. Aussi nous rapprochons-nous de la datation au

(7) Cf. J.-A. Stanfield and G., Simpson, *Central Gaulish Potters*, Londres, 1958, p. 276, fig. 50.

radiocarbone d'un échantillon de charbon de bois provenant du *prae-furnium* A4 (Gif. 409) qui a fourni le chiffre de 1580 ± 120 , soit 370 après J.-Ch.

D'ailleurs, comme ce fut le cas bien souvent, les ruines continuèrent à être occupées sporadiquement au cours du Moyen-Age : plusieurs fragments de poterie séricitique onctueuse ont été retrouvés en surface et une légende, rapportée par le propriétaire, M. Lallaison, fait état de l'existence d'un château médiéval en ces lieux : le nom de Questel, déformation de *castellum*, fut sans doute donné à cet amas de ruines que l'on continua de piller : les marbres, les peintures, les moellons disparurent alors, jusqu'à ne plus laisser la moindre trace, si ce n'est à l'intérieur d'un vaste talus qui protégea jusqu'à nos jours les salles des thermes.

CONCARNEAU, Le Vuzit.

Par un curieux hasard, au moment où nous étions au Questel, d'autres ruines romaines furent découvertes à 2 km à l'Est, dans les terres du village de La Boissière, ou du Vuzit, autre précieux toponyme indicateur, lors de travaux de rectification d'une route. Je remercie ici M. Guéguen, instituteur à l'école du Dorlett à Concarneau et membre de la Société Archéologique, de nous avoir averti immédiatement.

En fait, la Société archéologique du Finistère avait déjà eu à s'occuper de ce site et l'on trouve dans le Bulletin de 1930, p. XIV, la mention d'une visite d'un membre de la Société et son bref rapport. Dans le champ n° 284, les substructions découvertes évoquent parfaitement celles de thermes, comparables à ceux du Questel : sol de béton épais, pilettes carrées de la *suspensura*, situation à l'ouest de l'ensemble.

Le propriétaire, M. Carnot, me fit part également de la destruction par lui-même, il y a quelques années, dans le champ n° 192, d'un « grand mur, épais de plus d'un mètre, appareillé en feuille de fougère et sur lequel étaient greffés, à intervalles réguliers, des murs perpendiculaires, plus étroits, entre lesquels se trouvaient des soles de ciment, plus ou moins incurvés en forme de cuvettes ».

En 1965, les vestiges découverts se trouvaient cette fois dans le champ n° 287.

L'ensemble fait penser, non plus à une villa à galerie-façade, mais à une vaste exploitation agricole groupant autour d'une cour les divers bâtiments nécessaires. Les petites cuves cimentées signalées par M. Carnot évoquent les cuves à *garum*, mais me semblent placées un peu loin de la mer (4 km) pour être affectées à cette industrie.

Le bâtiment fouillé en 1966 n'a pas vraiment livré son secret : il est fort curieux. On y voit deux époques très nettes : cf. fig. 5.

De la première période datent deux énormes contre-forts, de plan carré, de plus de 2 m de côté, enfoncés dans le sol de plus de 2 m, la partie supérieure venant s'appuyer en plan incliné contre un mur faisant corps

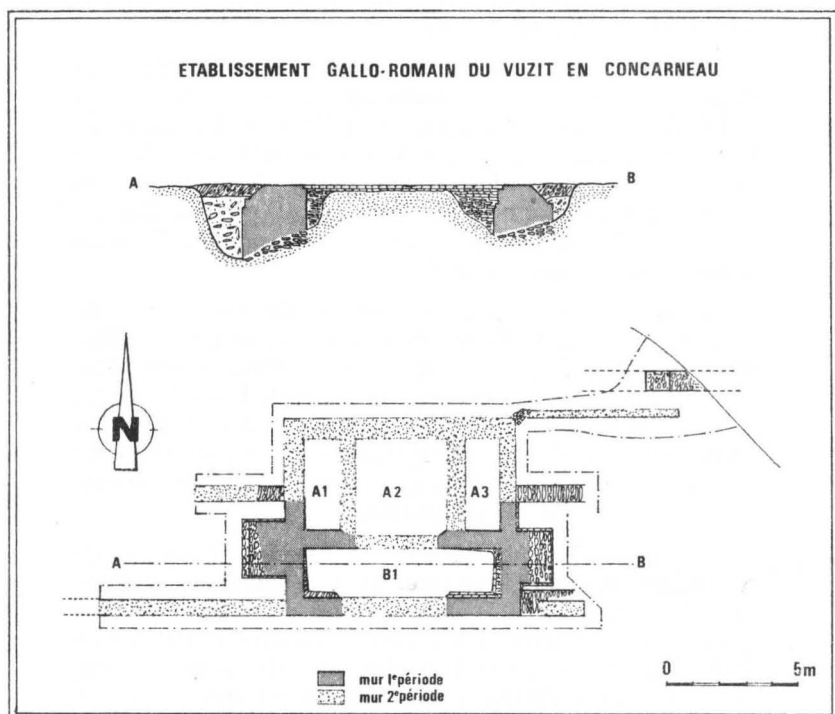


Fig. 5

avec le pilier. Le profil de ces deux contreforts comporte une série de décrochements.

A une période plus tardive, ces deux piliers furent utilisés dans une construction plus sommaire, aux murs de mauvaise qualité, aux fondations peu profondes, mais de plan régulier : une salle carrée (A2), flanquée de deux petites pièces rectangulaires (A1 et A3), s'ouvrait sur une longue salle B1. Tous ces murs étaient rasés très bas et nous n'avons pu retrouver l'emplacement des portes, ce qui nous aurait aidé à comprendre la destination de l'édifice : ce pourrait être un petit temple classique, avec trois *cellae* donnant sur un *pronaos* flanqué de deux colonnes. Mais on n'en trouve pas d'autres exemples et, en ces matières, il vaut mieux se méfier de la singularité. Un bâtiment agricole, à étage, grenier ou silo ? mais pourquoi ces piliers monumentaux ?

Il faut de toutes façons tenir compte de la construction en deux étapes : dans les tranchées de fondation des contreforts, de nombreux tessons ont été découverts, tous antérieurs à la fin du 1^{er} siècle ap. J.-C. Un goulot d'amphore du même type que celle du Questel a été retrouvé. Les contreforts ont donc été construits d'abord, pour soutenir une poussée importante : un arc par exemple qui pourrait être celui de la porte monumentale du domaine.

Puis, par suite de la ruine de l'arc ou d'une modification dans le plan, ces piliers furent utilisés dans une construction plus modeste, reliée par des murs de même qualité au reste de l'établissement. De cette seconde époque nous avons peu de choses : un lacrimatoire de verre intact, habituellement réservé aux tombes, une fibule à charnière, typiquement romaine, une cruche à anse en poterie commune, ce qui évoque plutôt le III^e ou le IV^e siècle.

Il m'est agréable de remercier ici à nouveau, M. le maire de Concarneau et M. Argouach, secrétaire général de la mairie et membre de la Société, M. le proviseur du Lycée de Concarneau, Mme la directrice de l'école de Keramporiel, pour les facilités dont ils ont fait bénéficier notre équipe, pour l'hébergement, l'équipement et l'outillage.

Ont participé aux fouilles : Mlles et Mmes, R. Bothuan,

P. Cahour, B. Courraud, M.-F. Jouan, M.-L. Bizien, M.-C. Danguy des Déserts, M. Muzellec, F. Le Bris, F. Le Douarec, MM. Hallegouët, P. Lautridou, M. Fève, J.-L. Guihard, P. Galliou, M. Gléonec, J. Guyot, J. Cariou, J.-Y. Vourch, Mme R. Sanquer, M. Louis Pape.

DOUARNENEZ, Plomarc'h (1,5 - N.).

J'ai eu la grande chance d'être présenté à Mlle M.-M. Queinnec qui se flatte, à juste titre, d'être un des plus anciens membres de notre Société, puisqu'elle y fut présentée par le chanoine Abgrall en 1917. Elle a bien voulu me raconter dans le détail ses fouilles de 1905-1910 et je dois dire qu'à une époque où l'on ne s'occupait pas beaucoup de stratigraphie elle a eu soin de noter la succession des couches et de rassembler les objets les plus modestes : ossements divers, clous, poterie commune, fragments d'enduit, etc... Faisant preuve d'esprit scientifique et d'une générosité peu commune, elle a confié l'ensemble du lot qu'elle possédait encore, après bien des tribulations, au Laboratoire d'archéologie de Brest. Les différents objets seront étudiés et les conclusions en seront publiées dans cette chronique, apportant sur la région de Douarnenez à l'époque romaine des lumières nouvelles.

A vrai dire cette collection n'est pas tout à fait inédite : Paul du Chatellier a énuméré dans son répertoire les principales pièces ; P. Merlat, dans la revue *GALLIA* a publié un compte rendu des fouilles de M. J.-L. Fleuriot en 1955 et 1956 (8), illustré de quelques photographies, et tous les membres de la Société Archéologique savent que c'est là que fut trouvée la statue d'Hercule en marbre de Carare qui est jusqu'à ce jour l'œuvre la plus proche des canons classiques qu'ait livrée le sol de la cité des Osismes.

Je voudrais, cette année, présenter quelques monnaies et quelques poteries qui donnent certaines précisions sur la fin de l'occupation romaine à Douarnenez.

Tout d'abord les monnaies : à l'intérieur d'une des cuves de Plomarc'h, trois petites monnaies de bronze furent découvertes parmi les déblais (cf. photo n° 1).

(8) Cf. *Gallia*, t. XV, pp. 186-190.

L'une est à l'effigie de Constantin et porte au droit la légende CONSTANTINUS P F AUG, et au revers « SOLI INVICTO COMITI ». Les deux autres, d'un diamètre plus petit, sont illisibles au droit, mais le type du revers est nettement celui à la légende « GLORIA EXERCITUS » montrant deux soldats debout, tenant chacun une lance avec, entre eux, une enseigne. M. Lafaurie, Directeur du Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, les a identifiées formellement comme des imitations locales des années 350 ap. J.-C. (9). Compte tenu de la circulation plus ou moins longue de ces monnaies, aucune date précise ne peut être donnée et il vaut mieux étendre à toute la seconde moitié du IV^e siècle après J.-C. la possibilité de la destruction des lieux.

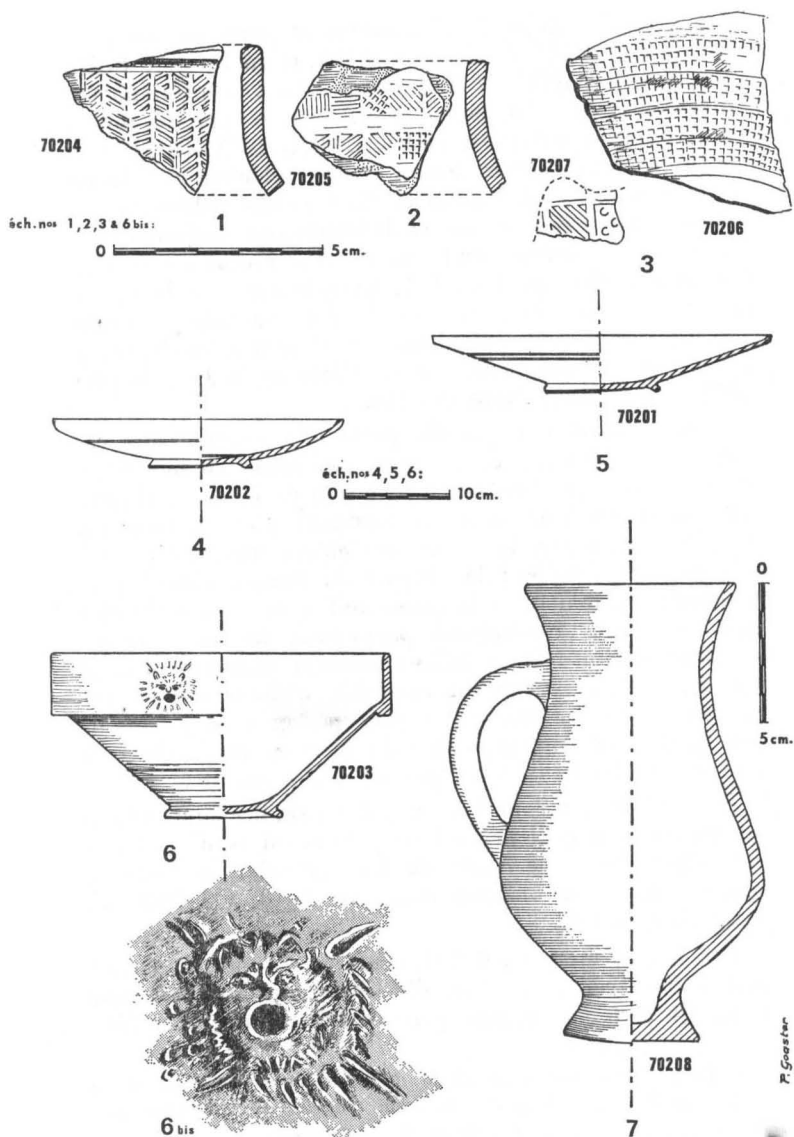
Curieusement une grande partie des objets nous est parvenue soit intacts ou presque, soit brisés en morceaux mais aisément recollables : c'est le cas de la statue d'Hercule, de divers bronzes et de nombreux plats et vases en céramique. On sait la rareté des objets complets retrouvés dans les fouilles ; la plupart du temps, ceux-ci proviennent des tombes et la quasi-totalité des urnes intactes sont des urnes funéraires ; par contre les vases cassés accidentellement voient leurs morceaux dispersés parfois fort loin. Aussi lorsqu'un ensemble d'objets entiers est retrouvé dans des ruines, on peut penser avec juste raison qu'ils sont contemporains du moment de la destruction et que les lieux n'ont pas été violés ensuite.

Deux plats et un mortier en poterie sigillée sont entiers ou presque : la couleur de leur pâte et du vernis est très caractéristique ; elle varie de l'orangé clair à l'orangé rouge, légèrement marbré (C.E. = D-48 à F-16) (cf. fig. 6 et note 10).

702-01 : forme Chenet 304, diam = 33 cm, ht 8 cm ; plat à fond conique. C'est, dit Chenet, pour les ateliers céramiques de la seconde période d'Argonne, aussi bien

(9) Je voudrais remercier ici M. Lafaurie et ses collaborateurs pour l'aimable accueil qu'ils réservent toujours au chercheur provincial qui vient solliciter l'appui de leur science.

(10) Cf. G. Chenet, *La céramique gallo-romaine d'Argonne du IV^e siècle et la terre sigillée décorée à la molette*, Macon, 1941. C.E. = Code Expolaire, A. Cailleux et G. Taylor, éd. N. Boubée et C¹⁰, Paris.



CERAMIQUE DU IV^e SIECLE ap. J.C.
(Plomarc'h - Douarnenez / Finistère)

Fig. 6

que dans les stations et cimetières du iv^e siècle, un véritable *fossile directeur*. On le trouve pendant tout le iv^e siècle (11).

702-02 : forme Chenet 304 : diam = 27 cm, ht : 55 mm ; même type que le précédent, à galbe plus incurvé.

701-03 : forme Chenet 330, mortier à intérieur rugueux et à déversoir en mufle de lion ; diam. = 32 ; ht = 16 cm ; c'est la forme Drag.45 du ii^e siècle qui se prolonge en Argonne jusqu'à la fin du iv^e siècle.

Quatre tessons attestent l'existence du bol 320 décoré à la molette : 702-04 : fragment d'un bol hémisphérique 320 : la molette est le n° 2 de Chenet.

Provenance : Lavoye.

702-05 : idem : molette difficile à identifier.

702-06 : idem : molette n° 304 ; provenance : Lavoye iv^e siècle.

702-07 : idem : molette illisible du iv^e siècle.

La présence en Armorique de céramique sigillée du iv^e siècle provenant de l'Argonne est désormais certaine (12), mais le site de Douarnenez est jusqu'ici celui qui en a livré les fragments les plus importants. Cela ne va pas sans soulever quelques problèmes. La carte de la diffusion de la céramique d'Argonne donnée par Chenet, bien qu'incomplète, montre que les ateliers d'Argonne sont tournés surtout vers la Germanie et la Bretagne du Sud-Est, négligeant le Sud et l'Ouest. Seuls Carnac et Rezé figurent sur cette carte. Il faut aujourd'hui y ajouter Corseul, Aleth, Plouescat, Saint-Frégant, Douarnenez, Plonévez-Porzay, Plémy, Carhaix, tous, sauf deux, proches de la côte. On imagine bien un commerce de cabotage le long de la Manche après un voyage par voie flu-

(11) Cf. G. Chenet, *ouvr. cité*, p. 60.

(12) Cf. R. Sanquer et P. Galliou, *Le château gallo-romain de Keradennec, en Saint-Frégant*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, fasc. 1, pp. 202-203 ; B. Chiche, *La céramique sigillée de Plémy (Côtes-du-Nord)*, dans *Annales de Bretagne*, id., pp. 283-284 ; id., *Observations sur les céramiques gallo-romaines découvertes à Corseul et Plémy*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, 1, pp. 224-227 ; A. Dos, *Cinq campagnes de fouilles archéologiques à la cité d'Alet, à Saint-Servan-sur-Mer*, *Annales de Bretagne*, id., p. 244.

viale depuis l'Argonne par la Meuse ou la Marne, mais la voie terrestre n'est pas à écarter.

Que pouvaient donner en échange les riverains de la baie de Douarnenez ? le vase n° 7 nous apporte un élément de réponse. Nous avons pu déterminer à Saint-Frégant quelques caractéristiques de la poterie locale du IV^e siècle : renouveau des formes celtiques, en particulier retour des vases à balustre, absence de décor, meilleure cuisson, permettant d'obtenir des anses plus fines. Ces traits se retrouvent dans le vase n° 701-08 trouvé intact dans une des cuves de Plomarc'h.

Or, ce type de vase est utilisé comme « bouteille à *garum* » dans les établissements similaires du Maroc (13).

On peut donc voir dans cette sauce de poisson, l'autre terme de l'échange.

Ainsi donc, c'est dans la seconde moitié du IV^e siècle que s'arrêta la fabrication et l'exportation du *garum* armoricain. Tout évoque une disparition brutale : une importante couche de cendres au-dessus des vestiges, des objets précieux découverts intacts ou presque. Cela n'est pas pour nous surprendre : Keradennec, en Saint-Frégant, disparaît alors, la circulation monétaire à Plouguerneau cesse. Il est fort probable que les envahisseurs vinrent de la mer : M. E. Will, après Donald A. White (14), remarque la dissymétrie du système défensif romain sur l'Atlantique et la Manche au IV^e siècle, l'Armorique est garnie de places fortes côtières (Nantes, Vannes, Brest, Aleth, Avranches, Coutances, Rouen) alors que la Cornouaille britannique en face n'en a aucune : est-ce à dire que les pirates ne s'intéressaient pas à la côte britannique mais seulement à celles de la Gaule ? Ou plutôt redoutait-on des incursions qui ne prenaient pas le chemin de la Manche mais descendaient plutôt de l'Irlande

(13) Cf. M. Ponsich et M. Tarradell, *Garum et industries antiques de salaison dans la Méditerranée Occidentale*, Paris, P.U.F., 1965 Pl. XXIII.

(14) Ch. E. Will, *Remarques sur la fin de la domination romaine dans le Nord de la Gaule*, dans *Revue du Nord*, t. XLVIII, n° 191, oct.-déc., 1966, p. 530, et D.-A. White, *Litus saxonicum, the British Saxon shore in scholarship and history*, University of Wisconsin, 1961.

ou même de l'Ecosse, ces Scotts et ces Pictes contre lesquels Valentinien I^{er} envoya le comte Théodose en 369 (15) ? Sans doute, mais nous ne pouvons pas l'affirmer avec précision.

DOUARNENEZ, Tregouzel (3,2 - S.).

A 300 m environ au Nord-Est des ruines encore visibles du temple romano-celtique jadis fouillé par Halna du Fretay (16), en rectifiant une courbe de la R.N. 165, très exactement en face du transformateur, sur le côté Est de la route, il y a une dizaine d'années, il fut découvert une nécropole romaine à incinération : le chiffre qui m'a été donné par un témoin est celui d'une centaine d'urnes cinéraires. M. Quéau a bien voulu céder au Laboratoire d'archéologie celle, intacte mais vide, qu'il possédait encore.

De forme habituelle, ovoïde à bord versé, sans ornementation, elle ressemble tout à fait aux urnes de Locmaria-Quimper, par la qualité de la pâte, la couleur gris-clair, la forme, l'absence d'ornementation. Par contre, elle diffère nettement des urnes retrouvées récemment rue Jean-Jaurès à Douarnenez (17).

Il est dommage qu'une telle découverte n'ait pas été connue en son temps de nos confrères douarnenistes car la présence de nécropoles dans le *temenos* — enclos sacré — des temples celtiques n'est pas fréquente (18). Il n'est d'ailleurs pas certain que toutes les urnes aient été exhumées : c'est donc un endroit à surveiller de près.

(15) Ch. Ammien Marcellin, XXVII, 8, 5.

(16) Cf. Halna du Fretay, *Histoire du Finistère de la formation quaternaire à la fin de l'ère romaine*, Quimper, 1898, pp. 137-145.

(17) Cf. Sanquer, *Découvertes aux environs de Brest, le cimetière gallo-romain de Douarnenez*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1, 1968, 238-240.

(18) Cf. M. J.-T. Lewis, *Temples in Roman Britain*, Cambridge, 1966, p. 6 et 135 : « Roman cemeteries near temples were not unknown but, although the Celts did not regard corpses with the same obhorrence as the Romans did, it was unusual for burials to occur in the sacred precincts. »

EDERN, bourg.

Une étudiante de la Faculté des Lettres de Brest m'a apporté pour identification une monnaie trouvée dans son jardin au bourg. Il s'agit d'un *as* de Claude (41-54 ap. J.-C.), en cuivre.

Dt : TI. CLAUDIUS CAESAR, tête laurée à gauche
/AUG P M TR P IMP/.

Rv : CONSTANTIAE AUGUSTI SC. Pallas debout à gauche.

COHEN, I, p. 251, n° 13 ; poids = 9 gr.

Les indications apportées par les monnaies isolées ne sont rien moins que précises. Il ne faudrait surtout pas inférer de la présence d'une monnaie à une occupation du lieu à la même époque que l'empereur nommé. Certaines monnaies ont pu circuler pendant 200 ans et des recherches actuelles essaient de tirer une indication chronologique de la plus ou moins grande usure des droits et revers, mais cela ne va pas sans problèmes car une monnaie a pu être enlevée à la circulation pendant un temps plus ou moins long et donc ne pas s'user par le frottement.

ESQUIBIEN, Suguenou (4,0 - E.).

Près du camp récemment classé comme monument historique, on aperçoit, au nord de la route de Pont-Croix à Audierne, de part et d'autre d'un parc à huîtres, de nombreux éléments gallo-romains : *tegulae* et *imbrices*, tuiles à rebord et couvre-joints, plaques de dallage calcaires, tessons de poterie sigillée (Lezoux, fin II^e siècle) ; ce qui semble indiquer la présence d'une *villa* (rsgt A. Cloarec).

GUILERS, Kerebars (1,8 - O.).

Nombreux fragments de tuiles à rebord au nord du village, à droite de la route de Guilers à Saint-Renan (parcelles A.C. 829 et 200), au voisinage de deux tumulus (rsgt B. Hallegouët).

IRVILLAC, Guilers (4,0 - Est).

Sur les indications de M. F. Le Bot, j'ai pu contrôler

la présence de tuiles à rebord et de poterie ancienne, peut-être médiévale, ou gauloise, dans un champ appartenant à M. G. Deniel, à 400 m à l'Est du village de Guilers, portant le nom de Ar C'hastel, et où les récents travaux de remembrement ont détruit une enceinte avec douves.

L'intérêt de cette trouvaille, en dehors de l'indication d'un nouveau site romain de la cité des Osismes, est de montrer à nouveau la valeur des indications toponymiques particulièrement en Bretagne :

Irvillac, appelé Ermeilac dans la cartulaire de Landévennec, est l'un des quelques sites finistériens dont la terminaison en « ac » passe pour indiquer un domaine gallo-romain, et peut être également le signe du maintien plus tardif d'une population de langue latine en pays bretonnant. Pourtant jusqu'ici on n'y avait signalé que quelques tuiles à rebord près du château de Lavadur, et, il est vrai, le passage de la voie antique de Quimper à Landerneau, qui traverse le bourg.

Le toponyme de Guilers est déjà représenté deux fois dans le Finistère, et chaque fois accompagné de vestiges romains (cf. supra). Dérivé du latin « villare » et très fréquent sous la forme *villers*, *villiers* en pays de parler français, il désigne les bâtiments du chef-lieu d'un *fundus* et le domaine qui en dépendait. Il n'est pas nécessaire de parler longuement du toponyme « ar c'hastel » (cf. supra art. Concarneau) qui, sous des formes diverses, indique une position fortifiée ancienne, pré-romaine, gallo-romaine ou médiévale.

KERLAZ, Lanevry (2,0 - Ouest).

Ce site côtier, déjà étudié (cf. CAAM 1968, p. 32) et régulièrement prospecté par M. J. Philippe, lui a livré un as fruste de *Marc-Aurèle*, poids = 7 g. 50 et de nombreux tessons de poterie sigillée de Lezoux (formes de la fin du II^e siècle et III^e siècle).

LANDIVISIAU, Creac'h Iller (1,5 - N.-W.).

Ce site, naguère en Bodilis (4,0 - S.-E.), est situé à proximité de la voie romaine de Carhaix à l'Aber-Wrac'h. On y a trouvé dans un talus, hors de tout contexte archéo-

logique, un poids de granit, portant la rainure habituelle et orné sur ses deux faces, ce qui est plus rare, d'un simple cercle sur un côté, de plusieurs cercles concentriques sur l'autre : c'est là un motif celtique très fréquent, que l'on trouve aussi bien sur la poterie que sur le monnayage osisme, et qui se perpétue par la suite à l'époque romaine (rsgt F. Mesmeur).

LE FOLGOET, Lanvrein.

Tuiles romaines sur le bord de la voie de Carhaix à l'Aber-Wrac'h.

LE JUCH, Landanet, Kerizoré.

La commune du Juch semble riche en vestiges du Haut Moyen-Age : à peu de distance et à vue l'une de l'autre, trois enceintes elliptiques entourées de douves sont signalées à Kerizoré, Keramenez et Tal Ar C'hoat. Deux existent encore, mais sont menacées de destruction prochaine, la dernière a été rasée il y a quelques années. J'ai visité celle de Kerizoré : elle mesure 25 m de diamètre sur 20 environ, est bordée de douves profondes de 2 m sur tout le pourtour et formée d'un rempart de 2 m de ht ; au centre, on voit les traces d'un quadrilatère. Comme je l'ai remarqué souvent dans de pareils cas, un chemin étroit en boyau relie l'enceinte au point d'eau le plus proche, ici la rivière en contrebas.

Le nom que porte cette fortification de terre est « Govern », ce qui évoque la forge, « Govel », et, justement, tout près, dans deux excavations en forme de cratère ont été trouvées de nombreuses scories de fer, résidus de coulée, qui prouvent l'existence de bas-fourneaux. Des poteries médiévales y ont été retrouvées également.

A Landanet, un fossé de 3 m de profondeur et 3,50 m de largeur, a été dégagé sur une longueur de 50 m. Rempli de terre noire, il a livré une vingtaine de kgs de poteries médiévales très frustes. Près de ce fossé, un champ porte le nom de « Park Coat-ar-Hastell », le champ du bois du château. (Rsgt A. Cloarec.)

NIZON, Kerganet (4,0 - N.-E.).

Dans un champ dit « Park Forn » (Section A, dite de Luzuen, n° 471) des tuiles à rebord, des fragments

d'un vase ovoïde en poterie commune, des moellons de construction et des scories de fer évoquent un établissement gallo-romain (rsgt M. Guéguen).

PENZE.

M. l'abbé Castel m'a communiqué une monnaie romaine trouvée en juin 1960 par un de ses élèves sur le territoire de la commune. Il s'agit d'un *antoninianus* de Gallien (253-268). Au droit, tête radiée à droite de Gallien, avec inscription GALLIENUS AUG., au revers, le Soleil debout de face, avec la légende SOLI INVICTO. Cf. COHEN, t. V, p. 437, n° 989.

PLEYBER-CHRIST, Lamarc'h (5,8 - S.-O.).

Une enceinte quadrangulaire a été récemment détruite en partie à Lamarc'h-Izella (Section DZ, dite de Kergoat, n° 422). Une prospection en surface a fourni de nombreux fragments de tuiles romaines, un fragment de vase romain en verre à cannelures verticales de type Morin-Jean n° 68, de la poterie sigillée très abîmée par les labours (fragment de Drag. 46), de la poterie romaine fine à pâte claire et couverte noire, de la poterie commune (écuelles, pichets, ovoïdes, jatte). Certains tessons très frustes et un fragment de grande terrine à pâte jaune et à marli horizontal légèrement évidé avec une anse, se rattachent au Moyen Age.

La datation n'est donc pas facile : l'occupation a été constante de l'époque romaine à la fin du Moyen-Age, mais rien n'interdit une occupation antérieure (rsgt de M. Plassart, garde fédéral, transmis par M. J. Briard).

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN, Kervil (2,2 - N.-E.).

Quelques élèves de l'école publique de Plogastel m'ont écrit pour me signaler certaines trouvailles effectuées sur le terrain de M. V. Hénaff, à Kervil. Parmi celles qui intéressent la période romaine citons : une meule, une monnaie de Postumus.

Une fortification de terre, dite « Questel », existe dans les parcelles 233 et 234, section B, et des scories de fer, très nombreuses, dans un champ nommé « Park Marechal », autre toponyme indicateur de forges et de bas-fourneaux.

PLONEVEZ-PORZAY, Kervel (5,7 - O.).

Un sondage effectué par M. J. Philippe et son équipe, sur le côté d'une route nouvellement ouverte au travers d'un lotissement en construction, a produit, en l'absence de structures bien nettes, une série très abondante de poteries d'époque romaine et un lot d'objets intéressants.

Monnaies : trois monnaies ont été retrouvées, dont deux en surface et une en place.

1°) 704-35 : sesterce de Domitien, très usé (poids = 19 g.) ; le revers est absolument illisible, le droit montre le buste lauré de Domitien à droite. On lit : ... GERM/COS X...

2°) 704-36 : sesterce d'Antonin le Pieux. Poids : 24 g. Dt : tête laurée à droite. On lit : ANTONINUS AUG. PIUS... Rv : PAX AUG., divinité féminine debout à gauche tenant une corne d'abondance de la main gauche, la main droite en avant. Cf. COHEN, t. II, n° 588, frappée en 140-143 ap. J.-C.

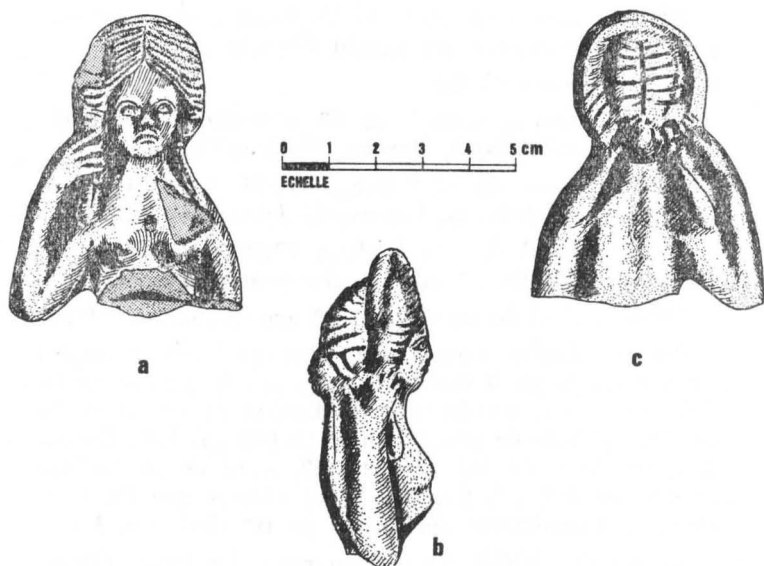
3°) 704-37 : Antoninianus barbare de Tetricus. Poids = 1 g. Dt : tête radiée à droite, quelques lettres ; Rv. complètement usé (270-274 ap. J.-C.).

Ces trois monnaies, qui ont beaucoup circulé, ont dû être perdues à peu près au même moment, vers le troisième quart du III^e siècle après J.-C.

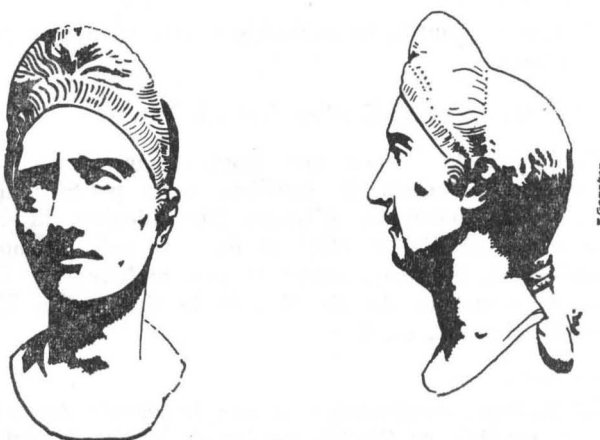
Statuettes :

704-01 : fragment de statuette en terre cuite blanche, dite « de l'Allier », comprenant la tête et le buste. La coiffure est intéressante et peut être comparée à celle de l'impératrice Plotine, la femme de Trajan (cf. fig. 7), alors que bien souvent la coiffure de ces statuettes imite celle d'impératrices plus récentes : Faustine l'aînée surtout, mais aussi Faustine Junior. On ne peut d'ailleurs pas dire que cette statuette date de l'époque de Trajan car l'imitation des modèles anciens a pu durer bien longtemps après la disparition du modèle. Peut-être cependant est-elle antérieure aux statuettes imitant la coiffure de Faustine.

704-38 : base hémisphérique d'un buste en terre blanche.



Statuette en terre blanche
de Kervel en Plonévez-Porzay.



Buste de l'impératrice Plotine (Musée du Colisée, Rome.)
donné à titre de comparaison.

Fig. 7

704-34 : bras d'une statuette de bronze, montrant une partie d'un vêtement recouvrant l'épaule (19).

Poteries signées : cf. fig. 9.

704-05 : fond de tasse Drag. 33, avec signature NICE/.../ = NICEPHORUS, Lezoux, Flaviens-Trajan.

704-07 : fond de plat Drag. 18/31, avec signature /OTTACI = Pottacus, Lezoux, Hadrien-Antonin.

704-06 : Fond de plat Walters 79/80, avec signature tronquée : .../NIM ; finale extrêmement fréquente.

704-08 : fond de tasse Drag. 42 avec signature NII/...

Poterie sigillée ornementée : les quelques exemples donnés sur la pl. 8 montrent assez que la grande majorité des tessons proviennent de Lezoux et datent de la dernière période de production : 160-195 ap. J.-C. Cependant un fond de bol Chenet 320, orné de la molette n° 145 ou 296 (cf. fig. 9-S) vient attester que l'endroit n'était pas totalement abandonné au IV^e siècle ap. J.-C.

La poterie sigillée lisse : comprend des tasses (Drag. 46, Drag. 33, 42, 35-36, 34), des bols (Drag. 37, 38, Curle 15), des plats (Walters 79/70), des mortiers (Drag. 45 et 43).

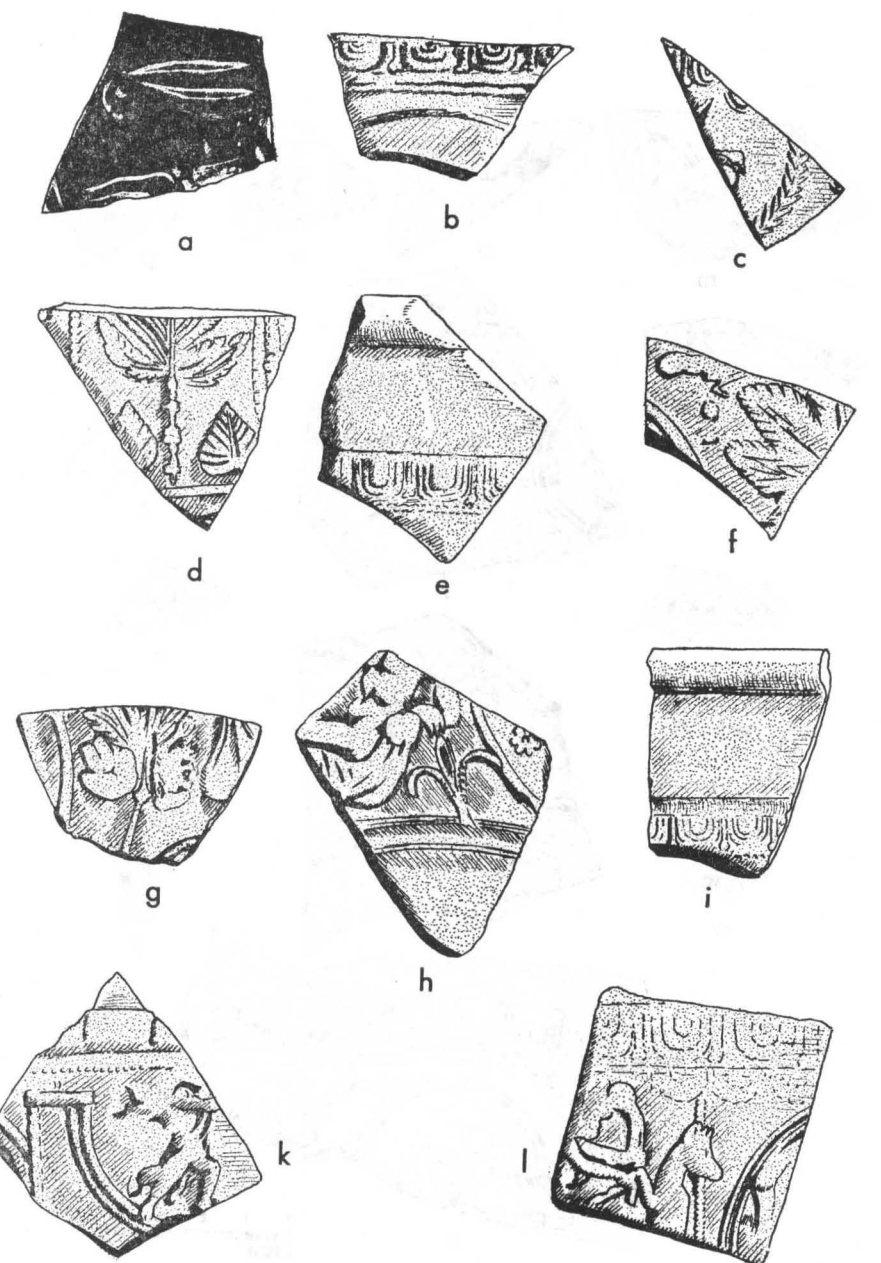
Il faut y ajouter, pour terminer, une meule en pierre volcanique.

PLOUNEVENTER, Kerilien (7,0 - N.).

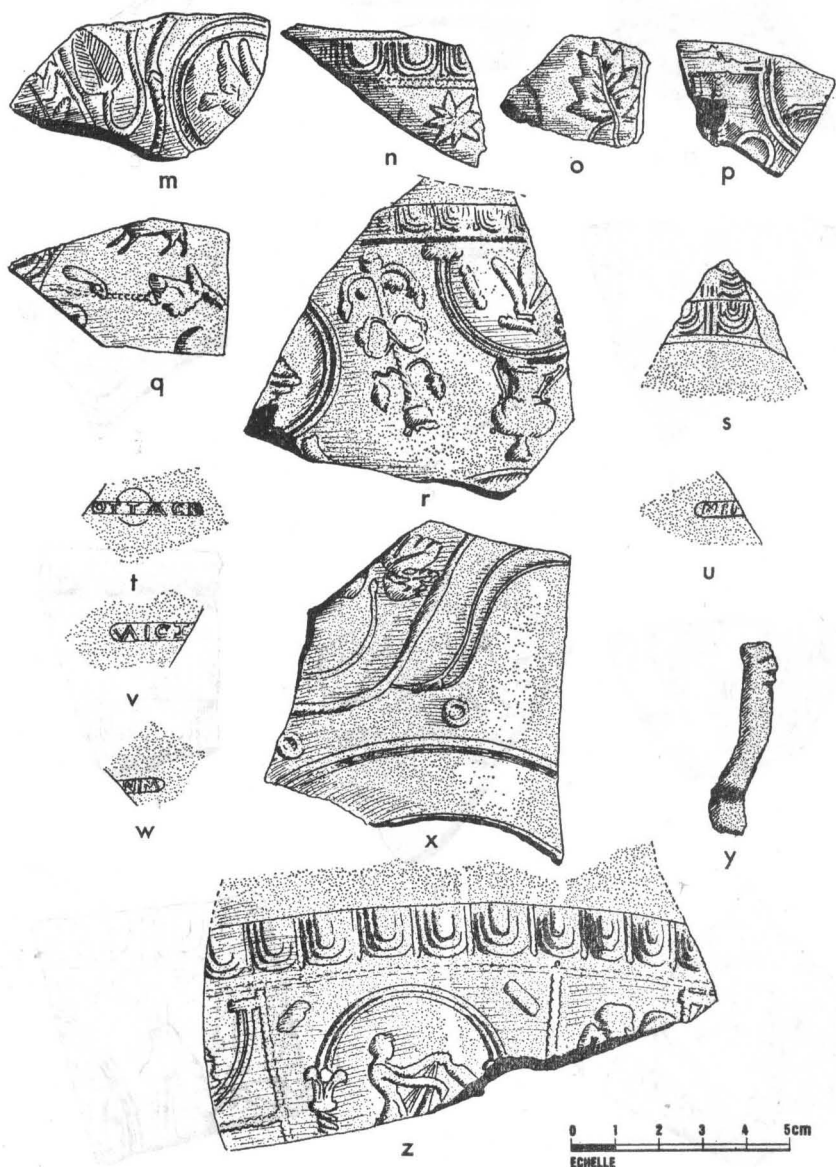
Je transmets à mon ami Louis Pape, directeur du chantier de fouilles de Kerilien, cette petite nouvelle extraite du journal « L'Union Républicaine du Finistère » du 19 février 1881 et dont je dois la connaissance à M. Foucher, directeur des archives de Brest. Sous la signature du Dr M... et le titre « La Taupe Archéologique », on lit :

(19) Analyse spectrophotographique du bras de statuette, due à M. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S., membre de l'équipe de recherche n° 27 du Laboratoire d'Anthropologie Préhistorique de la Faculté des Sciences de Rennes, que je remercie.

Cuivre : de 68 à 72 % ; Etain : de 6 à 9 % ; Plomb : de 20 à 24 % ; As : 0,005 ; Sb : 0,003 ; Ag : 0,5 ; Ni : 0,001 ; Bi : 0,001 ; Zn : 0,001 ; traces d'or.



C ramique sigill e de Kervel en Plon vez-Porzay



Céramique sigillée de Kervel en Plonévez-Porzay

Fig. 9

« Deux enfants jouaient dans un champ situé à Kerilien, commune de Plouneventer, lorsqu'une taupe, sortant de sa galerie souterraine, fit rouler à leurs pieds une superbe pièce d'or, admirablement frappée et paraissant sortir de la Monnaie tant elle est bien conservée. Son diamètre est un peu plus grand que celui d'une pièce de 50 centimes et son épaisseur double, elle pèse 25 francs de notre or monnayé.

Cette pièce porte, d'un côté, l'effigie de l'empereur Hadrien, avec ces mots : HADRIANUS AUG COS III PP. Au revers, on remarque l'Espérance personnifiée, tenant en mains trois épées et les mots : SPES P. R. »

Cette monnaie est le n° 1409 du t. II de COHEN.

PLOUVORN, Kerscao (2 km - Ouest).

Il y a quelques années, M. G. de La Villeglé, avoué honoraire à Saint-Malo et propriétaire d'une ferme au lieu-dit Kerscao-Bras, vint me faire part de la menace de destruction prochaine qui pesait sur une butte de terre située sur la parcelle n° 477, section D, nommée Liors-ar-Castel, la butte portant elle-même, dans les baux anciens, le nom de « camp romain ». Il m'en a laissé un croquis que je fais reproduire (cf. fig. 10).

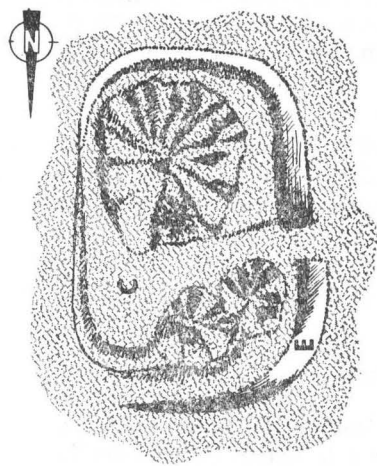
Il s'agit en fait d'une motte médiévale, à l'intérieur d'un camp, du type de celle de Lesquelen, en Plabennec, ou de Coat-ar-Ferté, en Plouigneau. Le camp a une forme sub-carrée, de 45 m × 42 m, aux angles arrondis, et est cerné de douves profondes de 5 à 6 m. Le rempart est large de 4 m et haut de 2 m.

A l'intérieur de cette enceinte la motte principale A a 8 m de haut et est entourée elle-même d'une douve intérieure empruntée maintenant par un chemin. Deux petites éminences de 3,50 m (B) et 2 m (D) recouvrent peut-être des ruines.

Bien entendu, je lui ai donné le conseil de ne la laisser disparaître à aucun prix.

QUIMERC'H, Goered ar Saozon.

A la suite d'une communication de notre confrère, M. Germain Le Gall, secrétaire à la mairie de Quimerc'h, signalant la découverte de débris de vases anciens à l'occa-



d'après croquis de M. de la Villeglé

Motte féodale de Kerscao en Plouvorn

Fig. 10

sion d'un défrichement dans un champ nommé « Goered ar Saozon (cimetière des Anglais), où P. du Chatellier mentionnait la présence de trois petites tombelles, je me suis rendu sur place. Les trois tombelles avaient été arasées et à l'emplacement de l'une d'elles, M. Le Gall avait ramassé, avec des traces d'argile cuite, les morceaux d'un vase qu'il m'a obligeamment remis. Celui-ci est une petite terrine à fond plat et à marli légèrement incurvé ; à l'intérieur on voit de nombreuses traces de vernis verdâtre au plomb. Par sa forme, la qualité de sa cuisson, son vernis, il est incontestablement médiéval et date plutôt de la fin de la période. Est ce un dépôt tardif dans une sépulture gauloise ? La tradition a-t-elle conservé le souvenir de quelque bataille pendant la Guerre de Cent Ans ? Peut-être.

QUIMPER, Kerlagatu.

Prévenu par notre président, M. Daniel, de l'existence d'un souterrain au manoir de Kerlagatu, anciennement en Penhars (4,5 - S.), j'ai pu constater sur place qu'un puits maçonné de section rectangulaire (environ 1,20 m × 1,00 m), pris dans l'épaisseur d'un mur de plus de 3 m de largeur et débouchant au premier étage, donnait accès, après une descente verticale de 3 m, à un souterrain se dirigeant vers le Nord. Je n'ai pu suivre ce dernier en raison d'éboulements.

P. du Chatellier signale, dans cette même propriété, la découverte de tombes de l'âge du bronze et d'un souterrain refuge. Mais celui dont nous nous occupons actuellement est beaucoup plus récent, du xvi^e siècle peut-être.

QUIMPER, Locmaria.

Parmi les objets découverts par M. Lucas dans la nécropole gallo-romaine de Locmaria, figure une statuette de terre cuite représentant un lionceau accroupi (cf. fig. 11), le goulot est placé derrière le crâne et une anse relie la nuque à la croupe, à la place de la queue. La matière en est une sorte de « terre de pipe » de couleur claire, jadis revêtue d'un vernis jaune-vert apparenté à celui que produisait la fabrique de Saint-Rémy-en-Rollat au i^{er} siècle de notre ère.

Ces vases-statuettes étaient destinés, selon J. Deche-



Fig. 11. — *Vase-statue de Locmaria, en Quimper*

lette, à renfermer des essences parfumées et semblent avoir été une des spécialités des ateliers de Vichy.

SAINT-POL-DE-LEON, Kerasplam.

Un nouveau site romain m'est signalé par M. Giot au lieu-dit Kerasplam. On y aperçoit un tronçon de mur ancien et de nombreux tessons de tuiles.

SAINT-FREGANT, Kéradennec, troisième campagne de fouilles.

A la suite de la parution dans le Bulletin des premiers résultats des fouilles de Kéradennec, la presse locale, la radio et la télévision se sont intéressées au site, provoquant un afflux de visiteurs qui, jusqu'ici n'a pas été trop dommageable à la conservation des vestiges, mais ne manque pas d'inquiéter pour l'avenir.

La dernière campagne nous a permis d'avoir une vue

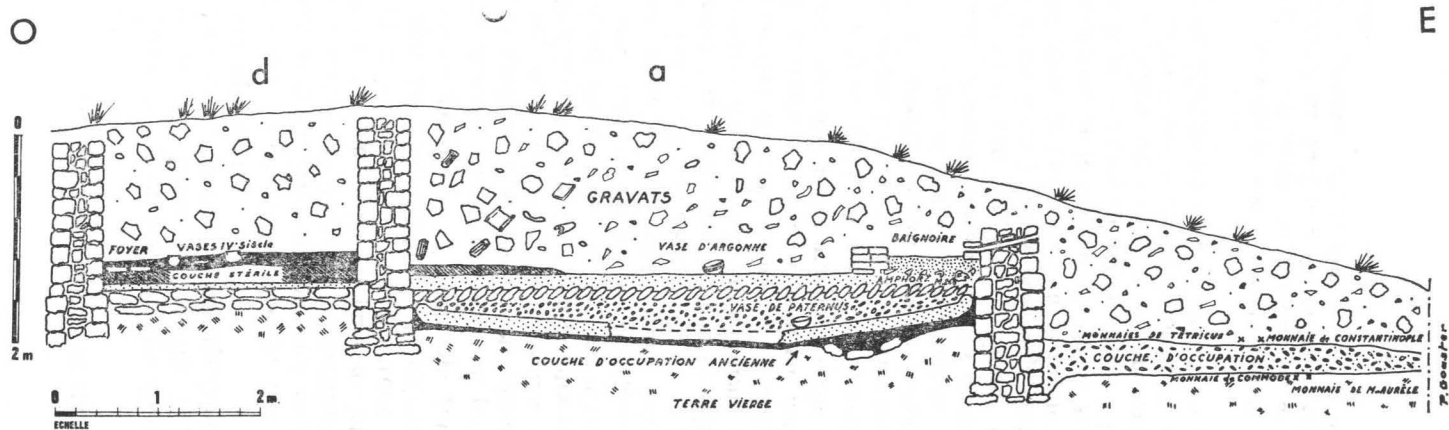
plus nette des différentes périodes d'occupation du site : la grande salle froide IA (cf. fig. 12) a été complètement vidée et a montré la superposition de quatre périodes d'occupation :

1°) tout contre le sol vierge, une couche de terre brûlée, avec un foyer rustique qui contenait encore une bûche, marque le début de la construction : un prélèvement de charbon de bois a pu être daté au C. 14 (Gif. 1685) et a fourni la datation : 1800 ± 100 B.P. soit 150 apr. J.-C. corroborée par la présence de poteries de la seconde moitié du II^e siècle ap. J.-C. (20).

2°) immédiatement au-dessus, un premier sol de béton portait quelques traces de feu et, parmi divers débris de cuisine, se trouvaient les morceaux d'un grand vase hémisphérique Drag. 37 qui a pu être reconstitué et porte un décor érotique que la décence m'interdit de montrer aux sociétaires (cf. *Annales de Bretagne*, 1970, I, p. 196). Il est signé de Paternus, grand industriel de Lezoux entre 160 et 190 ap. J.-C. Pourquoi ce premier sol s'est-il effondré ? Il ne semble pas que ce soit à la suite de la destruction d'une partie du bâtiment car il est certain que celui-ci n'a subi aucune dévastation importante jusqu'à sa chute. Peut-être avait-il été mal construit et mal soutenu par des débris organiques vite tassés.

3°) Quoi qu'il en soit, on reconstruisit par-dessus, selon toutes les règles de l'art, sur un hérisson de cailloux, un second sol qui persista jusqu'au bout. Dans le coin Sud-Est, on installa une baignoire froide. Sous celle-ci, nous découvrîmes les morceaux d'une amphore à huile espagnole et une monnaie de Claude le Gothique (268-270 après J.-Ch.) ayant beaucoup circulé. Cela date-t-il la réfection de l'ensemble du deuxième sol ou seulement l'installation de la baignoire ? On ne saurait le dire, mais c'est la preuve que, encore au moins à la fin du III^e siècle après J.-Chr., on menait à Keradennec la vie luxueuse des riches Romains et que le domaine avait traversé sans trop de déboires les durs moments des années 270-280.

(20) Je remercie très vivement Mme G. Delibrias, ingénieur chargé du laboratoire du radiocarbone au Centre des faibles radioactivité du C.N.R.S. à Gif-sur-Yvette, qui a bien voulu procéder à plusieurs datages pour le site de Keradennec, en Saint-Frégant.



Coupe à travers I-A et I-D (Keradennec-en-Saint-Frégant)

Fig. 12

4°) Au-dessus de ce sol, au contact immédiat de la toiture effondrée, un bol hémisphérique en poterie d'Argonne, déjà mentionné l'an dernier (cf. note 21), nous reporte à la seconde moitié du IV^e siècle après J.-Chr. Or, un prélèvement de charbon de bois fait à ce niveau a donné le résultat, aberrant à première vue, de 1780 ± 100 , soit 170 après J.-Chr. (Gif, 1964), c'est-à-dire, en fait, la date de la construction. Pourtant, si l'on tient compte que l'établissement n'a jamais été incendié et que ce charbon ne provient pas d'un foyer, mais a été prélevé parmi les tuiles de la toiture, le résultat peut se comprendre : ce charbon correspond aux poutres de la charpente, contemporaine de la construction (22).

Nous avons donc un ensemble de présomptions qui nous permet de dater la construction de la seconde moitié du second siècle après J.-Chr. Il nous faut remarquer que cette date est relativement tardive, postérieure de plus d'un siècle aux villas de la côte sud de l'Armorique (cf. supra article Concarneau). Comment l'expliquer ? Une autre grande villa du Léon, celle de Gorré-Bloué, en Plouescat, semble elle aussi tardive et a livré de la poterie d'Argonne. Le Nord de la cité des Osismes aurait-il été mis en valeur plus tard que le Sud ? Pourtant, la borne milliaire de Kerscao date de l'empereur Claude (41-56 après J.-Chr) et les fouilles de L. Pape à Kerilien, en Plounéventer, ont montré que cette agglomération, contemporaine au moins du règne d'Auguste, déjà développée sous les Flaviens et Trajan, avait connu son apogée à l'époque des Antonins, pour périr à partir de la fin du second siècle (23). Est-ce dès cette époque le début du mouvement de désertion des villes au profit des grands domaines ruraux qui se manifeste ? Il est vrai que toutes nos conclusions sont faussées par le faible matériel datable dont nous disposons pour la période qui va des Sévères à Constantin et qui couvre

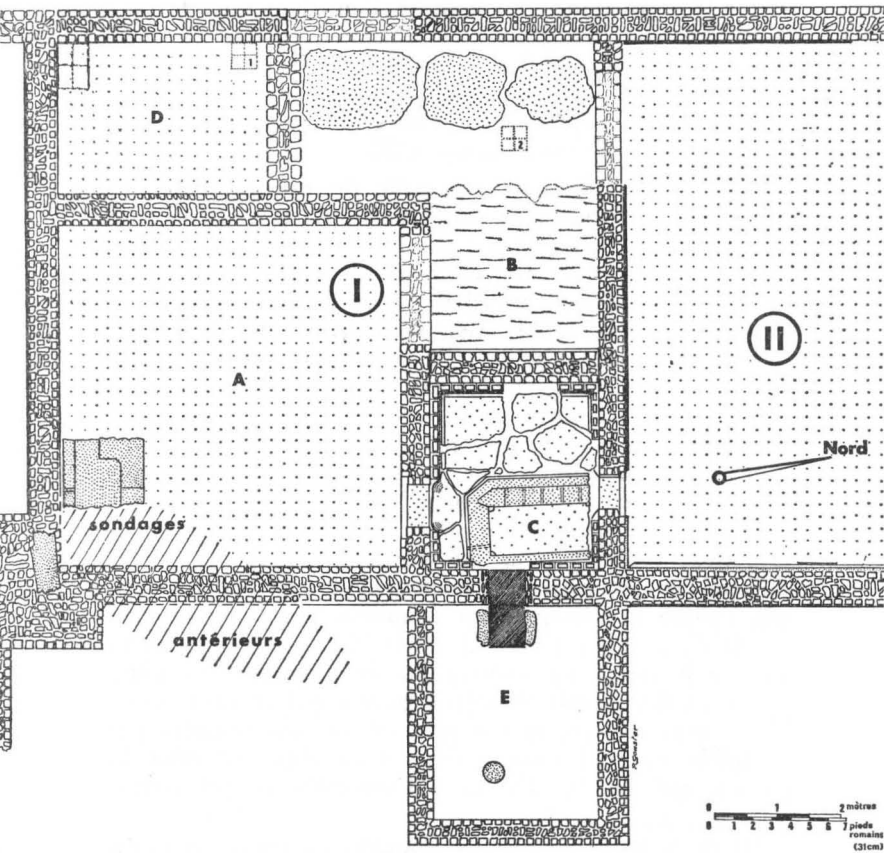
(21) Cf. R. Sanquer, *Chronique d'Archéologie antique et médiévale*, 1969, dans *Bull. de la Soc. arch. du Fin.*, t. XCV, 1969, p. 59.

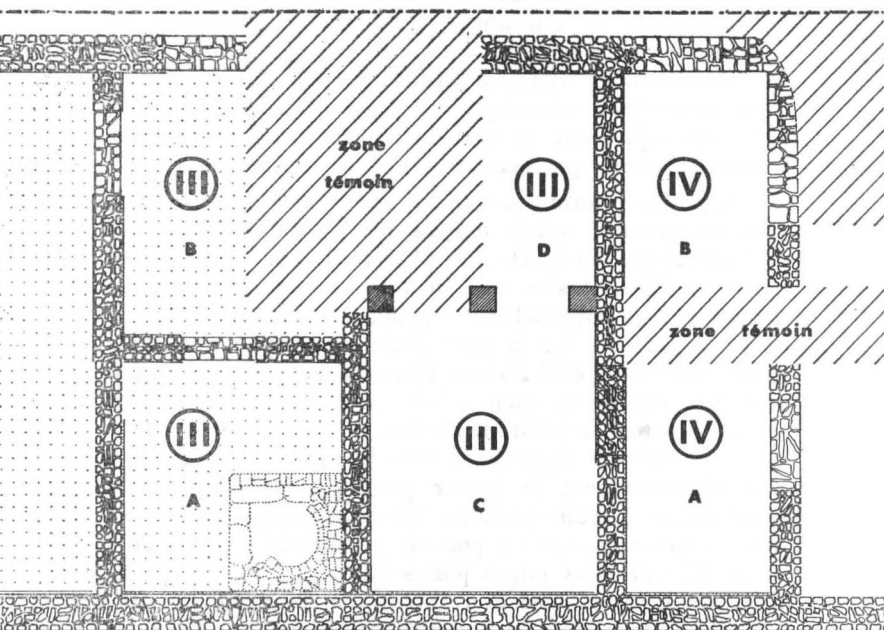
(22) Néanmoins, une poutre de chêne dont le cœur date de 170 ap. J.-C. a très bien pu être utilisée pour une réfection de toiture vers 270 ap. J.-C. (remarque de M. P.-R. Giot).

(23) Cf. L. Pape, nombreux articles sur le site de Kerilien, en Plounéventer (Finistère), dans *Annales de Bretagne*, 1963-1970.

Fig. 13

VILLA GALLO-ROMAINE DE KERADENNEC EN SAINT FREGANT (Finistère)





tout le III^e siècle : la poterie de Lezoux disparaît complètement et mystérieusement, la frappe monétaire se ralentit et les sesterces des Antonins continuent à circuler jusqu'en 270 au moins. Qu'avons-nous qui date de ce siècle avec certitude : pratiquement rien.

Puisque nous connaissions assez bien le déroulement chronologique de l'occupation, la seconde partie de la campagne visa à étendre latéralement notre connaissance du site, en nous occupant avant tout du décor peint et de la civilisation contemporaine de la destruction : moins riche en objets que la période d'apogée, mais plus passionnante parce que beaucoup moins connue.

L'hypothèse, formulée l'année dernière, d'une construction en grandes unités carrées semble se justifier : les principales parties I, II, III, IV, si elles ne sont pas des carrés parfaits, il s'en faut de quelques dizaines de centimètres, s'en rapprochent cependant beaucoup (cf. fig. 13). La salle II est la plus grande et forme une seule pièce. Elle était entièrement couverte de tuiles et il fallait une charpente bien solide pour supporter un tel poids — 6 tonnes environ. Le sol est un béton très solide, qui s'est affaissé légèrement vers le centre. Il nous faudra ultérieurement le percer pour parvenir jusqu'à la terre vierge. Aucune porte ne fait communiquer l'unité II avec l'extérieur, mais on pouvait y pénétrer à partir de I et de III par deux larges portes latérales. Située à proximité des thermes avec une entrée vers le *caldarium* I-C, elle devait jouer le rôle d'une salle d'exercices.

L'unité III se subdivise en trois parties : en III A, une petite chambre carrée, au sol de béton parsemé de tuileau a été réoccupée ultérieurement par un four rustique formé de pierres et de tuiles de rebut. En III C et III D, trois piliers de briques qui supportaient sans doute une arcature partagent une salle longue en deux parties inégales. Une zone témoin, conservée à l'ouest, ne nous permet pas de connaître la totalité de cette unité, mais on y voit apparaître une porte donnant sur l'extérieur. Une ouverture, qui réunissait III C et IV A, a été bouchée. La fouille de l'unité IV n'est pas terminée, mais on y voit déjà un couloir ouvert à la fois sur l'extérieur et sur les pièces voisines.

Dans toutes les salles, les murs étaient revêtus d'un

enduit peint, ce qui fait le grand intérêt du site de Keradennec, dans la mesure où les ensembles de peintures anciennes sont assez rares. Partout la base des murs est encore cachée par d'importants restes du décor primitif et nous avons récupéré par centaines les fragments effondrés sur le sol (cf. fig. 14).

La salle II portait même un double décor : la partie inférieure, formée d'un enduit de 4 à 5 cm d'épaisseur, avait été martelée régulièrement pour permettre la fixation d'un second enduit, plus mince (0,7 cm). Le premier décor rappelait celui du *caldarium* : un fond blanc limité par des bandes de couleur. Les thèmes sont uniquement floraux et géométriques. Une guirlande a pu être reconstituée. Par contre, le second décor présente à la base des murs de grandes « fleurs de lys » vert foncé sur un fond vert pâle, dans un style beaucoup plus curvilinéaire.

La pièce III A conserve encore sur tout son pourtour un lambris de 0,80 m de haut, formé de panneaux rectangulaires à fond blanc cernés de rouge et divisés par des diagonales vertes et jaunes. A l'intersection des diagonales, une faveur rouge est nouée

Toutes les autres salles ont un décor du même type : une large bande à la base, rouge ou vert foncé, un fond blanc où des lignes rouges déterminent des panneaux. Lorsqu'un motif apparaît, c'est toujours un fleuron dessiné de manière très schématique. On reconnaît là les caractères de la peinture provinciale romaine de la fin du second siècle après J.-Chr. (cf. note 24). Seul le second décor de la salle II semble plus tardif : fin du III^e siècle, début du IV^e ? Il serait alors contemporain de la baignoire froide et du décor de stuc I A.

Pourtant la chronologie des dernières phases de l'occupation n'est pas aisée à reconstituer : l'ensemble des salles a été habité par une population fruste qui a établi des foyers en I B et I D, un four en III A et a pratiqué dans la salle II un gigantesque « méchoui » qui a laissé

(24) Décors peints de même esprit à Martigny-Octodurus (Valais), cf. W. Drack, *Die Romische Wandmalerei der Schweiz*, Bâle, 1950, pp. 92-96. Date : de la fin du II^e siècle à la première moitié du III^e siècle ap. J.-C.

Salle II



0 15cm

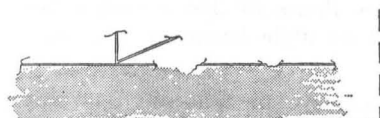
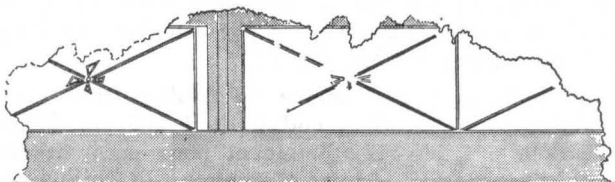
décor n°1



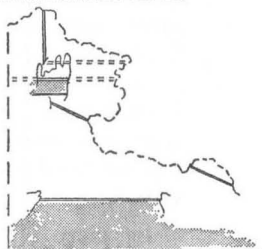
0 50cm

décor n°2

Salle III A (<NW)



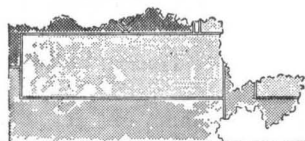
III A
(<SW)



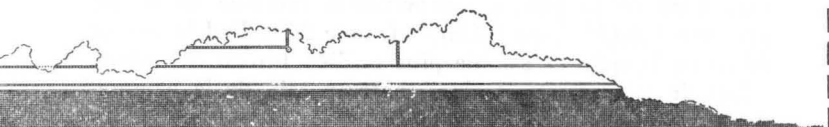
III B (<SE)



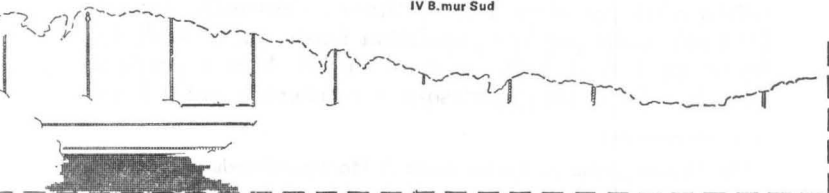
III C (<SW)



IV A.mur Sud



IV B.mur Sud



jaune d'or rouge (c.u.c.102) vert bronze vert noir

0 50cm

Peintures Murales de Keradenec en St-Frégant.

Fig. 14

une couche de cendres de plus de 30 cm dans tout le quart Sud-Ouest, contenant en abondance des ossements de bovidés — des côtes et des os plats surtout. Les débris de poterie sont nombreux et très dispersés : certains tessons jointifs étaient séparés de plus de 15 m et se trouvaient dans des salles différentes. C'est une céramique commune, carbonifère exclusivement, qui présente quelques traits caractéristiques : résurgence des formes celtiques, meilleure cuisson, absence d'ornementation. Il n'est donc pas nécessaire de faire intervenir des envahisseurs barbares pour expliquer ce changement : il est probable que l'établissement a été occupé par les paysans celtes du domaine après la disparition de ses riches propriétaires.

Mais la date est plus difficile à fixer : plusieurs monnaies proviennent de ce niveau d'occupation. Ce sont : un sesterce d'Antonin le Pieux, assez usé, un *antoninianus* « fleur de coin » de Tacite (275 après J.-Chr.), 5 *antoniniani* barbares des deux Tetricus, trouvés en II, III A-B, au contact du sol. C'est là un faciès typique des trésors enfouis vers 275-280, et cela concorde mal avec la monnaie de Claude trouvée sous la baignoire froide (cf. supra p. 61). Nous livrons les faits, sans les expliquer encore. Par contre, à 50 cm environ au-dessus du sol, parmi les déblais du mur de III A, il a été découvert deux monnaies du milieu du IV^e siècle, l'une de Constantin II Junior frappée en 337, l'autre de Constance II, qui a pu être frappée jusqu'en 361, nouveau témoignage de l'occupation du site jusqu'au milieu du IV^e siècle après J.-Chr.

Comme il est normal, plus on approfondit un problème et plus sa complexité apparaît : les grandes synthèses font souvent fi des nuances de détail. Il reste encore beaucoup à faire à Keradennec.

TELGRUC, Le Traon, Trez-Bellec.

Bachelot de la Pylaie, voyageant vers 1843 aux environs de Telgruc (cf. note 25), voulut visiter, sur les indications qu'on lui avait données, au bord de la magnifi-

(25) Cf. B. de la Pylaie, *Etudes archéologiques et géographiques*, Bruxelles, 1850, réédité par la Société archéologique du Finistère, Quimper, 1970, p. 188.

que plage de sable fin qui occupe tout le fond de l'anse du Caon, appelée aussi de Trez-Bellec, un parapet de terre, fortification moderne destinée aux garde-côtes, qui contenait, « au bord d'un ravin creusé par le ruisseau de la fontaine de Saint-Divi, un petit réduit, une chambre bâtie en briques et qui ne pouvait être que l'œuvre des Romains ». Il n'y reconnut qu'un trou, creusé dans l'épaisseur du môle de terre, une espèce de grotte qui servait de postes aux douaniers

Le Dr Halléguen, vers 1855, possédait des tuiles romaines qui venaient de la pointe du C'haon (cf. note 26). Vingt ans plus tard, Flagelle signalait un petit poste d'observation en pierre de petit appareil et ciment sur le bord de la mer, un peu à l'est du ruisseau du Caon et des tuiles vis-à-vis, parmi le sable de la grève, suivi en cela par le chanoine Abgrall (cf. note 27) qui, ne sachant trop à quoi attribuer ces constructions romaines de petite taille que l'on trouvait abondamment sur le littoral, en faisait tantôt des caves d'habitation, tantôt des thermes, tantôt des postes d'observation. Aux environs de ce site précis, d'autres vestiges sont signalés : des substructions d'habitation et de thermes au village de Lezuoc (cf. note 27), à 500 m à l'intérieur, des tuiles à Beg-Bihan-ar-C'hall et à Beg-ar-C'haon.

Il semble que, pendant près de 50 ans, le site romain disparut : les plus âgés des habitants de Telgruc se montrent en effet surpris par la présence de cette construction romaine sur la plage. Une dune ou un cordon de galets ont pu recouvrir provisoirement les vestiges, mais il faut remarquer que nous avons là un témoignage historique du fait que le recul de la côte n'est pas aussi

(26) Cf. R. Sanquer, *Chron. d'arch. antique et médiévale*, 1969, p. 25.

(27) Cf. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère (époque romaine)*, dans *Bull. de la Soc. arch. du Finistère*, t. 1874-1875, p. 144 ; Flagelle, *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bull. de la Soc. acad. de Brest*, 2^e série, t. IV, 1876-1877, p. 85 ; J.-M. Abgrall, *A propos des découvertes récentes du Grand-Ris, Causerie sur les établissements romains entourant la baie de Douarnenez*, dans *Bull. arch. de l'Assoc. Bret.*, t. XIV, 1896, p. 190 ; P. du Chatellier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes, 1907, p. 189.

rapide qu'on le dit parfois ; et pourtant la plage du Caon est un des lieux où l'érosion est la plus active.

Quoi qu'il en soit, vers 1959 (cf. note 28), une forte tempête d'automne remis au jour la construction romaine : M^e Conan en fit part à M. Merlat, alors directeur de la circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, qui y reconnut « une sorte de citerne de 2,50 m de côté, qui pourrait fort bien avoir été une de ces cuves à salaisons ».

Qu'en est-il aujourd'hui ? A l'emplacement indiqué par Bachelot de La Pylaie se voient les restes de deux cuves qui présentent toutes les caractéristiques des bacs à salaisons, telles qu'elles ont été établies par MM. Ponsich et Tarradell (cf. note 29). De plus, au sud de la plage, à la racine de la pointe de Beg-ar-C'hall, sur le versant nord, lors de la construction d'un terrain de camping, à la suite de la pose d'une conduite d'eau, il fut découvert des murs, des tuiles romaines, des poteries. On peut encore retrouver aujourd'hui, après les labours, des fragments de poterie sigillée (Lezoux, fin du second siècle) en surface, indiquant un site d'habitat ou un établissement.

Devant la menace de destruction par la mer qui, aux marées de vives-eaux, vient battre le fond des cuves, il fut décidé, avec l'autorisation de M. Bousquet, directeur de la Circonscription des Antiquités Historiques de Bretagne, et de M. le Maire de Telgruc, d'y effectuer un sondage au mois de juin 1970. En deux journées, il nous fut possible, avec l'aide de quelques étudiants de Brest, de vider entièrement une des cuves et à moitié la seconde, qui se trouve en partie sous la route qui borde la plage.

La première cuve mesure 3,70 × 3,70 m, avec des murs larges de 0,61 m., encore élevés de 2,10 m. L'intérieur est recouvert d'un enduit rosé, épais de 5 cm, fait de trois couches de mortier de tuileau superposées, ayant l'apparence du nougat. Le sol, fait d'un béton incorporant des fragments de tuiles, a 15 cm d'épaisseur et est assis sur un blocage de gros galets. Les angles des parois

(28) Cf. P. Merlat, *Chronique du Directeur de la Circonscription de Bretagne*, Gallia, t. XVII, 2, 1959, 343.

(29) Cf. M. Ponsich et M. Tarradell, *ouvr. cité*.

sont coupés en chanfrein, ceux du sol, par des moulures en quart de rond (largeur : 17 cm ; hauteur : 8 cm). La stratigraphie de cette cuve n° 1 avait été fortement perturbée par la mer et n'offrait aucune garantie. Nous nous sommes contentés de relever les objets (tuiles, poteries) qui se trouvaient parmi la vase et les galets marins.

La cuve n° 32 n'avait pas subi l'action de la mer en profondeur. Elle est légèrement plus petite ($3,08 \times 3,08$ m), moins haute (1,91 m) et son sol est surélevé de 10 cm par rapport à la cuve n° 1. La stratigraphie présente la succession suivante :

— Sous un déblai de moellons et de tuiles provenant de l'effondrement des murs, on trouvait, au contact du sol, sur une épaisseur de 15 cm, une couche de *tegulae* et d'*imbrices*, la plupart intactes.

En voici les dimensions moyennes :

Tegulae :

Longueur	= 0,33/0,35 m
Largeur	= 0,27/0,29 m
Poids	= 3 à 5 kg

Imbrices :

Longueur	= 0,27/0,28 m
Largeur	= 0,12/0,13 m
Poids	= 1 à 2 kg

En plus de ces tuiles, nous avons enlevé des déblais un élément de cloison formé de tuiles amalgamées par du ciment blanc

Les objets retrouvés ont été plutôt rares. Citons : un fragment de poterie sigillée Drag. 37 avec bordure d'oves attribuables à Albucius de Lezoux (150-190 après J.-Chr.), une dizaine de fragments de poterie commune, uniquement oxydée, à l'exception de toute poterie carbonifère, comprenant un col de cruche à une anse, des fragments de fonds et de parois, le tout en poterie très peu soignée. Enfin, en grand nombre, des ossements d'animaux et des coquillages divers.

Le site romain de Telgruc fait bien partie de cette couronne d'établissements industriels de la baie de Douarnenez qui fera l'objet d'une étude ultérieure.

ANNEXE I.

Un taureau à trois cornes d'origine armoricaine

La mythologie gauloise connaissait un taureau divin, puissant et bienveillant, dispensateur de richesses. Appelé parfois Tarvos Trigaranos, c'était un dieu triple, représenté à l'époque romaine sous la forme, soit d'un dieu-taureau à trois têtes, soit d'un taureau à trois grues, soit d'un taureau à trois cornes.

À l'époque gallo-romaine, son rôle était devenu purement talismanique. Si l'on en croit la carte de répartition des 36 exemplaires connus à ce jour, c'est en Bourgogne, chez les Séquanes, que ces représentations du taureau *tricornis* sont les plus nombreuses et on peut donc en conclure que c'est dans cette région que ce type a été créé et a été le plus en faveur. À partir de là, d'autres exemplaires sont disséminés le long des rivières, dans le bassin de la Seine, dans les vallées du Rhône, du Rhin, de la Moselle et du Neckar ; en outre, quatre exemplaires ont été signalés en Angleterre, mais jusqu'à présent aucun en Armorique et dans l'Ouest de la Gaule en général. Leur datation manque de précision : du I^{er} au III^e siècle de notre ère (30).

Un des membres de notre société possède une petite statuette de ce type ; il a bien voulu me la confier pour étude et je l'en remercie bien vivement (cf. photo n° 2). En bronze coulé, à patine noire, le taureau tricornu est représenté debout, la patte avant droite fléchie — la patte avant gauche manque —, la tête légèrement tournée vers la droite, les fanons abondants, le sexe bien marqué ; la queue pendante s'enroule autour de la patte arrière gauche. Trois cornes, courtes et trapues, sont alignées sur le front.

Longueur : 4,9 cm ; hauteur : 3,6 cm ; épaisseur : 1,3 cm ; poids : 72,5 g.

(30) Sur ce problème, voir A. Colombet et P. Lebel, *Les taureaux à trois cornes*, dans *Revue arch. de l'Est et du Centre-Est*, t. IV, 2, 1953, pp. 108-135 ; Id., *R.A.E.*, t. XIII, 1962, pp. 217-219 ; Id., *R.A.E.*, t. XVI, 1965, pp. 190-192 ; Id., *R.A.E.* t. XVII, 1966, pp. 107-109.

L'origine de cette statuette est malheureusement inconnue : elle a été achetée lors d'une vente aux enchères locale, mais certains indices laissent penser à une origine armoricaine.

Est-ce un voyageur séquanais, venu en Armorique pour son commerce ou pour toute autre raison, qui l'a égarée ? C'est, en tous cas, un 37^e exemplaire à ajouter aux 36 autres.

M.-C. DES DÉSERTS

Le Château de Joyeuse-Garde

Compte-rendu des fouilles

Joyeuse Garde, à La Forest-Landerneau, n'était, depuis plus de cent ans, qu'un terrain vague et seule une porte d'entrée témoignait de son existence passée.

« L'Association des Amis du Château de Joyeuse Garde » s'est créée, sous la présidence du Médecin Général Laurent, dans le but de le sauver d'un oubli total. M. Bousquet, directeur des Antiquités historiques de Bretagne et des pays de la Loire, et le duc de Rohan, propriétaire des lieux, ont bien voulu donner l'autorisation d'effectuer une série de sondages pendant l'été 1967. M. Sanquer, correspondant de M. Bousquet pour le Finistère, m'en a confié la responsabilité et je le remercie beaucoup de m'avoir fait ainsi confiance.

Les travaux se sont poursuivis depuis, avec des équipes de bénévoles, en général lycéens, de 16 à 18 ans, encadrés par le Mouvement Chrétien pour la Paix. Les groupes étaient internationaux, et s'y sont joints des jeunes de La Forest. La municipalité offre le logement et le matériel. Le travail est dur, les résultats peu spectaculaires, mais tous s'y sont attachés.

M. Bazin s'est chargé des recherches concernant l'histoire de Joyeuse-Garde et les a publiées dans le Bulletin de la Société Archéologique du Finistère (1).

(1) Jehan Bazin, *Le château de Joyeuse Garde*, dans *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 43-79.

M. Le Roux, d'une part, et M. de Kerdanet, d'autre part, ont bien voulu dresser le plan du site et du château.

Les promeneurs du XIX^e siècle, en mal de romantisme, se promenant sur le site de Joyeuse Garde, virent encore quelques pans de murs, un souterrain, des tours, des douves à demi comblées et la porte d'entrée.

Malheureusement, aucune description précise, plan ou lithographie, ne permet de savoir quel était l'état des lieux, la forme de l'enceinte, ou même combien de tours possédait le château.

Un des principaux intérêts des travaux récemment entrepris est justement de retrouver le plan des bâtiments, le système de défense et l'organisation de la vie à l'intérieur du château.

1°) LE PLAN D'ENSEMBLE ET LE SYSTEME DE DEFENSE

Le fait que l'usure du temps, la dégradation des hommes et la végétation aient contribué à la destruction de Joyeuse Garde depuis plusieurs siècles, que des constructions récentes aient gagné jusqu'aux douves et aux anciens murs extérieurs du château, rendait impossible une vue d'ensemble de la distribution des bâtiments.

La superficie à débroussailler, déblayer et fouiller, est grande, les moyens mis en œuvre modestes ; aussi faudra-t-il attendre encore longtemps avant de connaître le plan d'ensemble de Joyeuse Garde. Pourtant, le travail déjà accompli, effectué surtout sur le côté nord, permet de tirer quelques conclusions sur l'organisation des constructions, et ces résultats apparaissent sur le plan dressé par M. de Kerdanet.

De forme grossièrement rectangulaire, le château s'étend dans le sens de la longueur d'Est en Ouest, parallèlement à l'Elorn et aux grands axes de circulation. Bordé d'une douve encore visible à l'Est, récemment comblée au Nord, le mur d'enceinte, parfois simple, parfois double, est flanqué de tours — une à chaque angle — et une autre tour protège le mur Nord en son milieu, peut-être près d'une entrée.

Le long de ce mur s'appuient des bâtiments, limitant

une cour intérieure, sur laquelle donnent les fenêtres et les portes de ces pièces.

Le château était construit sur trois niveaux : un sous-sol, où la roche en place servait de base, un rez-de-chaussée, où aucune trace de dallage n'a été retrouvée, et un étage auquel menaient les quelques escaliers dont il reste les premières marches. La toiture était couverte de grandes ardoises.

Les murs sont rarement perpendiculaires et sont de qualités différentes, certains en bel appareil et d'autres beaucoup plus médiocres. Les pierres taillées ou sculptées sont de plusieurs styles, et certaines paraissent même n'avoir jamais été utilisées.

Il est très probable que le château a été remanié plusieurs fois, et qu'il allait être restauré quand il fut définitivement abandonné en tant que forteresse. Des murs plus tardifs bouchent l'entrée des tours, d'autres renforcent des murs antérieurs, d'autres partagent des pièces en espaces plus restreints.

Des monnaies du xvii^e siècle trouvées au niveau du sol prouveraient, elles aussi, une utilisation de certains des bâtiments après la ruine du château, estimée au xv^e siècle.

Le château était défendu par ses douves, sa courtine et ses tours. Quatre parmi elles ont été exhumées, et il en existe certainement encore une ou même plusieurs. Celles-ci se présentent toutes de la même façon : leur forme est circulaire, elles sont protégées par un mur épais de plus de 2 mètres, laissant une pièce intérieure, ronde elle aussi, de quatre mètres de diamètre environ.

L'appareillage des pièces est moyen, toujours en schiste, sauf l'encadrement des ouvertures qui est en granit.

La tour Sud-Est, la mieux conservée, est percée de trois meurtrières aménagées dans le mur à hauteur d'homme, dallées de grandes ardoises, et se rétrécissant de façon régulière jusqu'à l'extérieur où l'ouverture se réduit à six centimètres de large. Les pans coupés des pierres à cet endroit laissaient un peu plus de liberté de mouvement pour le tir.

Dans les déblais de cette tour Sud-Est, outre des corbeaux de granit qui devaient soutenir l'étage supérieur,

on a trouvé, au niveau du sol, un penny d'Alexandre III d'Ecosse, du deuxième monnayage (1280-1286). C'est la pièce la plus ancienne découverte jusqu'ici.

L'accès des tours flanquant le mur Nord a été volontairement bouché par des murs postérieurs. Deux escaliers, construits dans l'épaisseur des murs des pièces adjacentes permettaient d'atteindre l'étage supérieur des tours.

La porte d'entrée est à la fois un élément décoratif dans l'architecture austère du château et un point faible de la défense, qu'il faut donc fortifier avec un soin spécial. C'est peut-être cette double vocation qui lui a valu de défier le temps et de témoigner, seule debout, de l'ancienne grandeur de Joyeuse Garde.

Cette porte est construite en beau granit, et sa voûte est légèrement ogivale. Ses dimensions sont classiques :

- 3,20 mètres de la clé de voûte au sol
- 2,50 mètres de large.

Une corniche, à 1,40 mètre du sol, marque d'une légère saillie le passage du mur à la voûte. Des traces de pavage sont visibles, quelques belles dalles de schiste étant restées encastrées sous les murs. Une partie des pierres de revêtement a disparu et l'on aperçoit dans le blocage de petites pierres et le mortier.

Deux encoches ont été ménagées pour laisser glisser la herse, manœuvrée du corps de garde installé au-dessus du portail. De profondes rainures s'enfoncent dans la maçonnerie pour le passage des chaînes. Ainsi défendue, la porte d'entrée assurait la sécurité des habitants de la forteresse.

2°) L'INTÉRIEUR DU CHÂTEAU

Derrière cette porte, sous la protection de l'enceinte et des tours, la vie s'était organisée. On devait même pouvoir y soutenir un siège. Tout ce qui a été retrouvé, les salles dégagées comme les objets utilitaires, en terre, en pierre ou en métal, permet d'imaginer en partie ce que fut la vie quotidienne dans ce château, et de réaliser que les contingences matérielles n'avaient pas fait oublier le souci du décor et de la création artistique.

Le plan montre nettement, pour les parties fouillées,

un ensemble de trois pièces à l'Ouest (salles A, B et C) proches de la porte, et une autre pièce, plus isolée, à l'Est. Plus au centre, on aperçoit l'emplacement de la cave.

Les salles A - B et C

Ces trois pièces présentent des caractères analogues et peuvent donc être étudiées ensemble. Elles s'appuient au Nord directement sur le mur d'enceinte. Elles ont quatre mètres de large et sont bordées au Sud par la cour intérieure sur laquelle s'ouvrent leurs portes et leurs fenêtres, bien orientées au soleil. Dans les fondations a été trouvée une pièce du XIV^e siècle.

Il existe une certaine symétrie par rapport à l'axe des cheminées, entre la salle A, d'une part, et les salles B et C de l'autre : mêmes cheminées adossées l'une à l'autre, même distance jusqu'aux murs extrêmes, mêmes escaliers dans ces murs donnant accès à l'étage supérieur, mêmes ouvertures sur la cour, même tour aux extrémités. Sans aucun doute, ces pièces ont la même histoire.

Elles ont été construites ensemble (le mur côté cour ne présente aucune autre solution de continuité que les portes), elles ont été habitées toutes jusqu'au XVII^e siècle (des monnaies de cette époque y ont été trouvées au niveau du sol) et elles ont été détruites simultanément ; les murs se sont effondrés vers l'intérieur du château, et les déblais présentent les mêmes caractères, avec des ardoises et des pierres très nombreuses, et de la poterie dispersée partout.

La plus belle de ces pièces, par ses dimensions comme par sa décoration, est incontestablement la salle A. Elle est longue de près de 20 mètres, et c'est dans cette salle qu'on a retrouvé les plus belles pierres sculptées.

Comme les autres, cette salle est construite avec un petit appareil, qui devaient être soigneusement recouvert d'un enduit apparaissant dans quelques endroits mieux protégés. Cette salle était couverte d'une double voûte. Deux bases de piliers sont restées en place, ainsi que le dallage de schiste sur lequel reposait la troisième. Par contre, on ne trouve pas de traces de la quatrième qui a pourtant certainement existé. Aucune trace de pavement n'a été retrouvée. Il semble bien qu'il s'agissait simplement d'un sol en terre battue.

Le mur Nord n'avait qu'une seule ouverture donnant accès à la tour. A l'Est, partait dans le mur un escalier montant à l'étage de cette tour. Le mur Sud était percé par une porte donnant sur la cour et deux fenêtres basses. A l'Ouest, une cheminée dont il reste les deux montants. Quelques pierres du manteau ont été retrouvées et sur la pierre centrale, un motif était sculpté. Les montants sont décorés de feuilles d'érable (photos 1 et 2).

Dans cette salle a été trouvée une belle meule et de nombreuses pierres de fenêtres, de deux époques différentes. Certaines sont plus anciennes et travaillées dans un granit aujourd'hui pourri, qui se désagrège très vite. Les autres, qui paraissent encore neuves, sont plus tardives et en bien meilleur état (photos 4 et 5).

Cette pièce ainsi décorée devait être une des plus accueillantes du château.

La salle B, plus petite, n'en diffère pas beaucoup. Sa cheminée est adossée à la précédente, mais les pierres du foyer ont été mieux conservées si les montants sont plus abîmés. La salle était aussi à double voûte, et il reste une des deux piles qui les soutenaient. Une fenêtre s'ouvre sur la cour, ainsi qu'une porte, tandis qu'une seconde porte la fait communiquer directement avec la pièce suivante.

Dans cette salle, il y avait de belles pierres, dont quelques fragments d'une rosace, mais eux aussi de ce granit qui s'effrite. Contre le mur de la cour ont été trouvés onze curieux menaux qui semblent n'avoir jamais servi, ce qui laisse penser que le château allait être restauré sans que ce désir ait jamais complètement été réalisé.

La salle C a été remaniée plusieurs fois, mais tardivement. Un premier mur isole une petite pièce, un second mur de très mauvaise qualité devait isoler un autre coin. Cette salle n'a pas de fenêtre. Une porte s'ouvre sur la cour, une autre donne sur la cour, et la troisième mène à l'escalier qui monte à la tour.

L'élément le plus intéressant de cette pièce est incontestablement un fragment de chapiteau, orné comme la cheminée de la salle A de feuilles d'érable très nettes. La colonne que surmontait ce chapiteau n'a pas été découverte (photo 3).

Cet ensemble de trois pièces forme donc un tout homogène où s'inscrivent les différentes époques de construction, d'embellissement, puis de déclin du château.

La chapelle

Cette pièce a été ainsi appelée, sans que rien soit venu confirmer ou infirmer cette dénomination provisoire. S'appuyant contre la partie Nord de l'enceinte, elle est légèrement décalée par rapport à l'ensemble des salles A, B et C. Sa construction paraît aussi différente, et les déblais contenaient beaucoup moins de pierres.

Cette salle n'est pas complètement dégagée. L'élément le plus intéressant est la porte qui s'ouvre à l'Ouest et dont les montants sont moulurés. Près de cette porte se trouve un curieux soubassement formé de pierres grossièrement disposées en demi-cercle.

A l'Est de cette pièce, en surélévation, a été construit un cul de four en bien mauvais état où ont été trouvés des scories et de l'argile cuite.

La cave

Le « souterrain » n'était qu'une cave ! Cela n'exclue d'ailleurs pas la possibilité de l'existence d'un souterrain ou d'autres caves. Cette salle était presque entièrement comblée, mais en assez bon état de conservation. Elle n'a pas été encore complètement déblayée.

Cette cave est voûtée en plein cintre, en schiste noyé dans du mortier. La voûte est recouverte d'un enduit qui fait penser à du béton, et sur lequel apparaissent encore les traces de planches de soutènement. Une corniche marque le passage du mur à la voûte. De part en part, une niche sur cette corniche permettait de coincer les poutres.

Dans la partie Nord de la voûte ont été construits trois soupiraux. A leur base, une grande pierre plate qui est un des éléments de la corniche. La partie inférieure du soupirail est formée de petites pierres, la partie supérieure de cinq grandes dalles, le tout en schiste.

Si le mur Est et le mur Sud sont continus, à l'Ouest partent deux escaliers, l'un directement de la cave, l'autre au fond d'un petit passage voûté sur lequel repose

l'escalier précédent, qui sont donc perpendiculaires l'un à l'autre. Ces deux escaliers indiquent l'importance relative de cette salle. La roche en place sert de sol.

3°) LE MATÉRIEL RECUEILLI

En dehors des pierres de taille, dont les plus belles ont été provisoirement mises à l'abri dans un hangar de La Forest, le matériel se compose de poteries, d'un peu de ferraille, d'un boulet... et de pièces de monnaie.

Les poteries sont au laboratoire d'archéologie de la faculté de lettres de Brest, où a été dessinée la planche ci-jointe.

Les monnaies trouvées en 1967, 1968 et 1969, ont été expertisées au Cabinet des Médailles. Il s'agit :

- d'un penny d'Alexandre III d'Ecosse, deuxième monnayage (1280-1286) ;
- d'un denier de Jean III et d'Isabelle de Bretagne (1317-1328) ;
- d'un double parisis de François IV (1341) ;
- d'un double tournois de François de Bourbon, prince de Conti (1603-1614) ;
- de deux doubles tournois de Louis XIII, ou imitations féodales contemporaines, illisibles ;
- d'une pièce illisible, paraissant être un liard de Daubes, d'Orange, ou une imitation.

(Les cinq dernières ont été trouvées dans les salles A, B et C.)

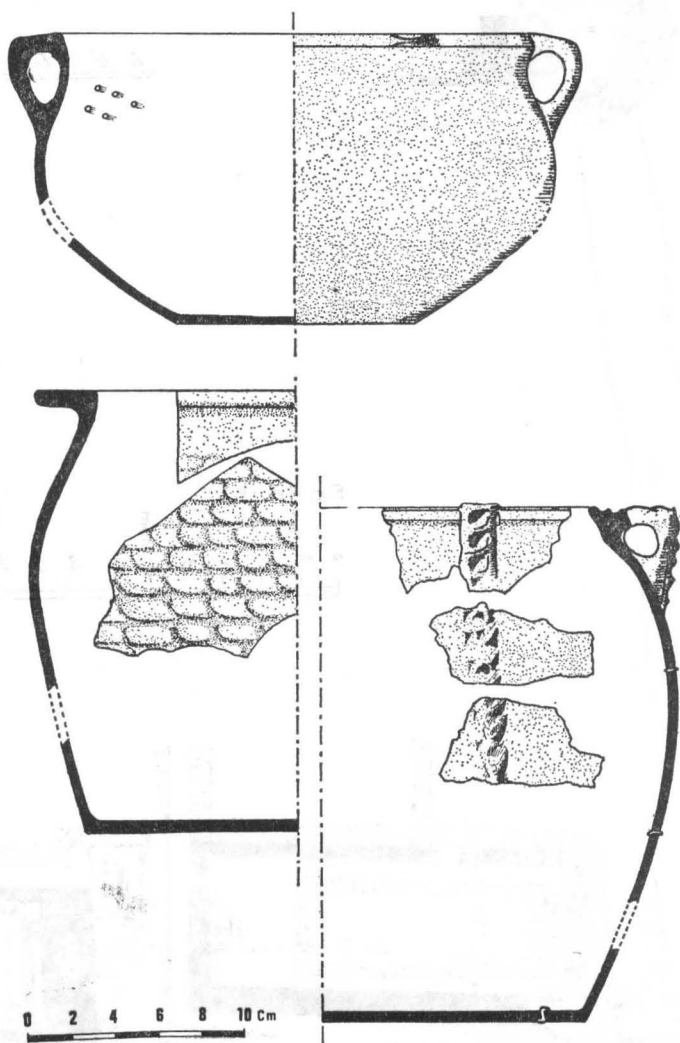
Les monnaies trouvées en 1970 n'ont pas encore été expertisées.

**

Seule une visite des lieux peut donner une idée précise et vivante de ce que fut Joyeuse Garde, du travail effectué, et surtout du travail qui reste à faire.

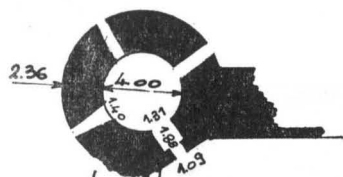
Tous ceux qui ont participé aux chantiers d'été, tous ceux qui ont apporté leur appui ou leur soutien, souhaitent que ce travail n'ait pas été fait en vain et que Joyeuse Garde ne soit pas à nouveau abandonné.

C'est aussi, bien sûr, mon souhait.



Poterie de Joyeuse-Garde

CHATEAU DE

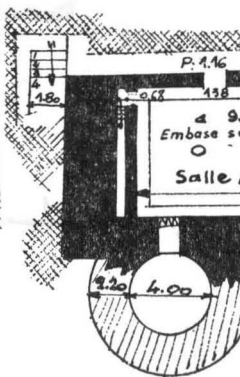
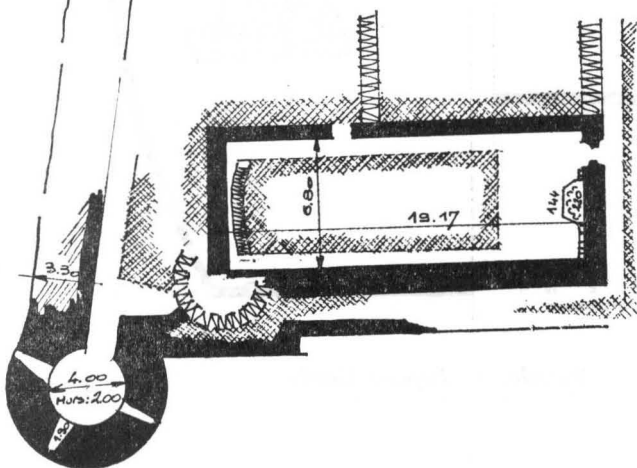
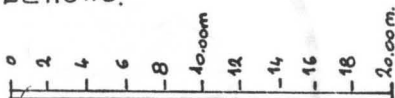


LEGENDE

visibile

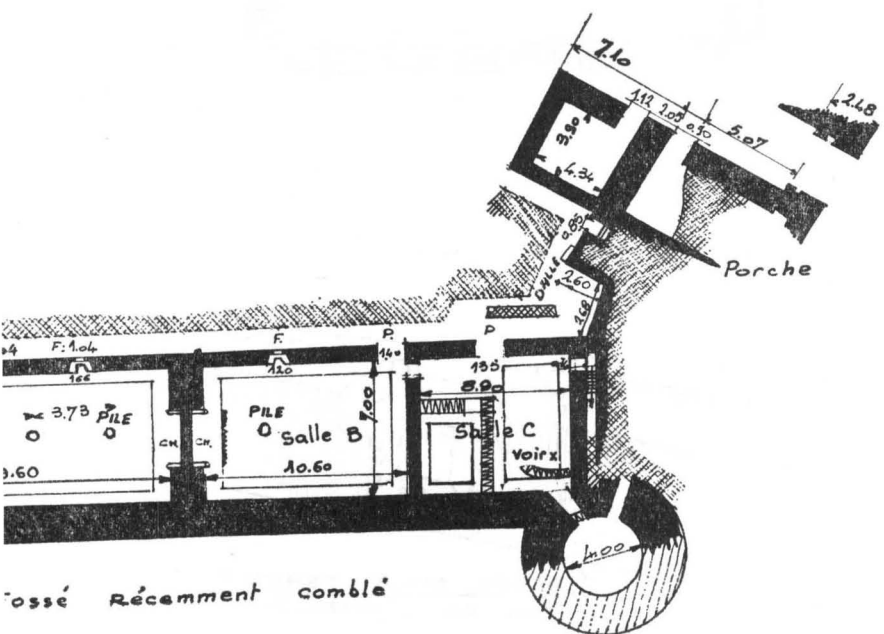
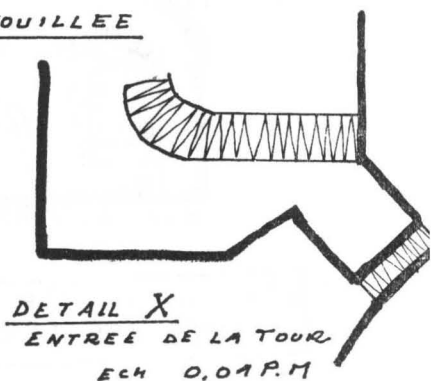
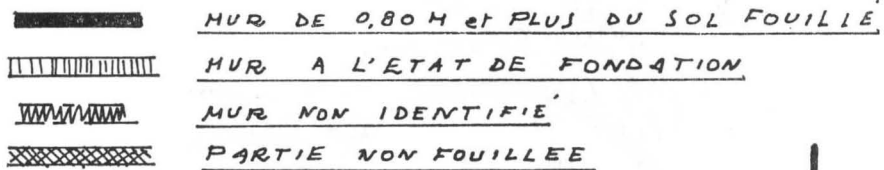
Talus non fouillé

Echelle:



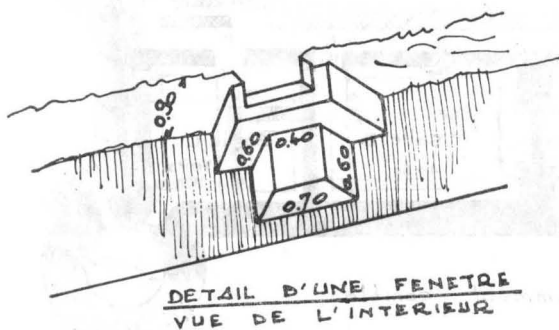
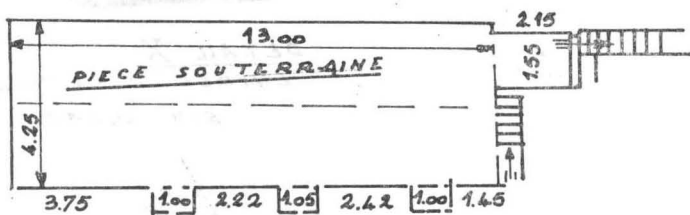
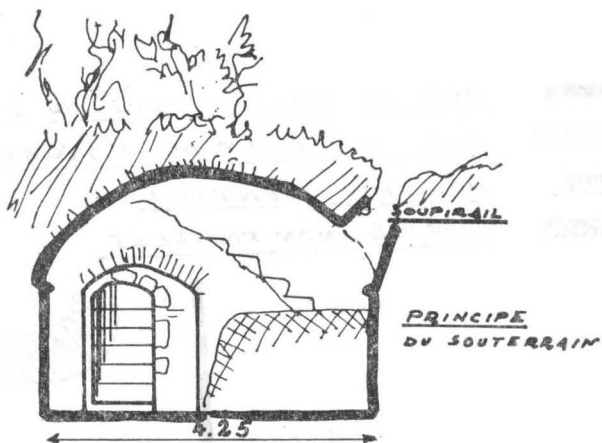
Parking en bordure

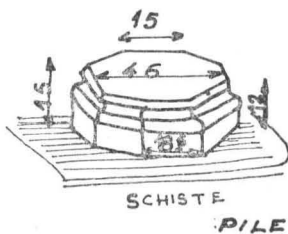
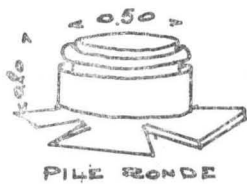
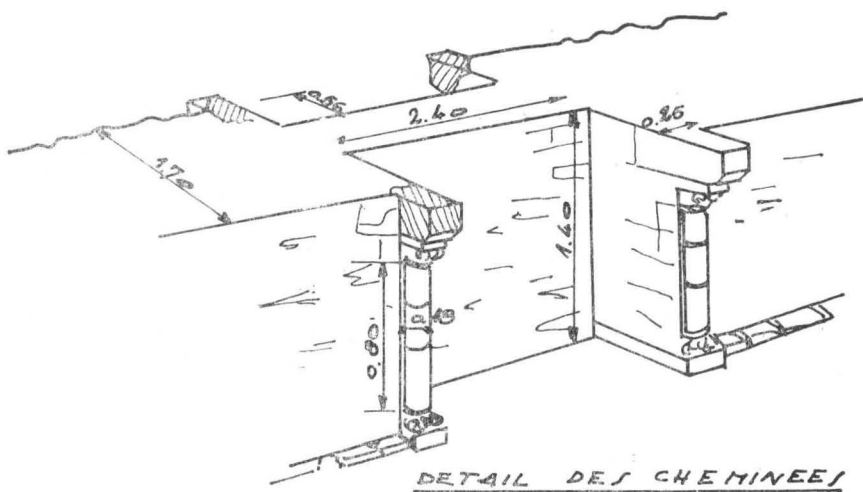
JOYEUSE GARDE



de la route

Fouilles du 15 novembre 1970 (plan général)





Fouilles du 15 novembre 1970 (détails)

les musées

LOUIS RICHARD

Sur quelques bronzes antiques du Finistère

L'article publié ici même, voici peu de temps, attirait l'attention sur une vingtaine de bronzes figurés antiques découverts en diverses localités du département du Finistère et conservés, présentement, au Musée des Antiquités Nationales, au château de Saint-Germain-en-Laye (1). Depuis la rédaction de ce mémoire, d'autres documents, jusque-là inaccessibles, m'ont été communiqués et sont venus compléter un dossier qui, d'année en année, prend une importance que les premières recherches ne laissaient même pas espérer (2). D'autre part, si j'ai pu, au cours d'un séjour ultérieur au Musée des Antiquités Nationa-

(1) Cf. L. Richard, Bronzes figurés antiques du Finistère au Musée des Antiquités Nationales, *Bull. de la Soc. Arch. du Finistère* (désormais : B.S.A.F.), XCV, 1969, p. 99-116.

(2) On ferait la même observation au sujet des bronzes découverts dans les départements du Morbihan et des Côtes-du-Nord. C'est pourquoi je publierai prochainement diverses études consacrées à de petits bronzes de ces deux circonscriptions; cf. déjà : Statuettes en bronze gallo-romaines trouvées dans le département des Côtes-du-Nord, *Bull. et Mém. de la Soc. d'Emulation des Côtes-du-Nord* (désormais : B.M.S.E.C.-D.-N.), XCIX, 1970, p. 1-20.

les (3), retrouver quelques autres objets de provenance finistérienne, l'occasion me fut également fournie d'examiner à nouveau certaines pièces précédemment répertoriées, ce qui me conduisit à modifier ou à préciser les observations consignées antérieurement. Mais avant de présenter les compléments et rectifications qui paraissent s'imposer après la publication de la première étude, je voudrais aborder, assez brièvement, quelques problèmes généraux relatifs à l'étude des bronzes antiques de Bretagne.

I. — PROBLÈMES GÉNÉRAUX

On pourrait écrire bien des pages sur l'intérêt présenté par les bronzes antiques. Cette catégorie particulière de documents a, de longue date, retenu l'attention des collectionneurs et des amateurs d'art qui constituèrent d'innombrables petits « musées » personnels. En soi, l'intention était louable, puisqu'elle visait à conserver les objets : ainsi furent préservés de précieux témoignages de la civilisation gallo-romaine en nos régions ; mais, trop souvent, ces « cabinets d'antiques » sont restés fermés devant les historiens qui auraient désiré enrichir leur information en complétant au mieux leurs inventaires. Et là réside, sans doute, l'une des difficultés majeures freinant la réalisation des travaux d'ensemble que l'on souhaite de voir se multiplier, à l'exemple de ce qui se fait à l'étranger actuellement : comment accéder à ces dépôts où se trouvent parfois conservés des objets d'une grande importance archéologique et historique, quand bien même leur valeur marchande ne serait pas très élevée ? (4).

(3) J'ai plaisir à témoigner de ma gratitude envers M. R. Joffroy, Conservateur en chef, et Mlle C. Metzger, Conservateur, qui m'ont si libéralement accueilli et me donnèrent toute facilité pour travailler au Musée des Antiquités Nationales.

(4) À titre d'exemple, je signale ainsi que dans le très bel ouvrage de M. Fleischer, *Die römischen Bronzen aus Oesterreich*, Mainz, 1967, qui regroupe environ 300 bronzes antiques, sont décrits et reproduits plusieurs documents conservés dans des dépôts privés. Il en va de même du livre de D.-G. Mitten-S.-F. Doeringer, *Master bronzes from the classical world*, Mainz, 1968, où est reproduit, entre autres, p. 278, n° 271, un magnifique buste de Sérapis faisant partie de la collection du célèbre écrivain Roger Peyrefitte.

Il y a plus grave : l'existence même de ces collections privées n'est pas toujours connue et, de façon paradoxale, on possède fréquemment beaucoup plus de renseignements sur des ensembles anciens, et aujourd'hui dispersés (5), que sur des collections constituées à date récente (6). C'est pourquoi, et bien que mon insistance puisse paraître intempestive, je voudrais réitérer l'appel que j'ai déjà lancé (7) à tous ceux qui peuvent détenir des bronzes antiques de Bretagne ou ont eu connaissance d'informations se rapportant à cette catégorie de documents (8).

D'autre part, bien des obstacles se présentent sur la route du chercheur qui entreprend de rassembler, puis

Il est certain que le souci d'information scientifique doit conduire à diffuser, le plus largement possible, les reproductions d'objets anciens qui se trouvent en différents dépôts.

(5) Un érudit morbihannais, P. Aveneau de la Grancière, avait constitué une intéressante collection, qu'il dut mettre en vente. J'ai pu retrouver, au Musée des Antiquités Nationales, quatre des statuettes en bronze qu'il possédait (dont le n° 3, ci-dessous) et qui, après divers avatars, sont entrées au château de Saint-Germain-en-Laye. Mais je n'ignorais pas qu'une partie importante de la collection avait été acquise par l'Ashmolean Museum d'Oxford. J'ai l'agréable devoir de rendre hommage ici à la courtoisie de Mr. P.D.C. Brown, Assistant Keeper au Department of Antiquities de l'Ashmolean Museum, qui a bien voulu me donner l'assurance que ce Musée ne possédait pas de bronzes gallo-romains originaires de Bretagne. En revanche, comme on le savait déjà (cf. notamment la thèse de J. Briard, *Les dépôts bretons et l'âge du Bronze atlantique*), il s'y trouve bon nombre de documents armoricains, d'âge préhistorique, et provenant de cette collection de P. Aveneau de La Grancière.

(6) Grâce à la compréhension de M. du Breil de Pontbriand et de son gendre, M. Raison du Cleuziou, j'ai pu inventorier une petite collection de bronzes, récemment constituée à Corseul (Côtes-du-Nord), et qui contient deux ou trois documents des plus intéressants.

(7) Cf. *B.S.A.F.*, XCV, 1969, p. 101.

(8) L'inventaire des bronzes antiques de Bretagne, auquel je travaille, a été entrepris, je le rappelle, avec l'approbation du Professeur P.-M. Duval, Professeur au Collège de France, et du Professeur J. Bousquet, Directeur de la circonscription des antiquités historiques de Bretagne. Il est bien évident que si je sollicite ainsi les concours, je suis tout disposé à communiquer les renseignements que j'ai déjà pu rassembler au cours de mon enquête.

de décrire les objets. Il est bien connu qu'un témoignage isolé n'a guère de valeur (mais sans doute, en ce domaine particulier, n'appliquera-t-on pas strictement l'adage : *testis ullus, testis nullus*) et qu'un monument figuré séparé de son contexte perd une bonne partie de sa signification. Quant à l'interprétation et à l'étude stylistique, elles ne peuvent guère se concevoir sans le recours à un abondant matériel de comparaison (9). Or, de nombreux ouvrages de référence sont anciens et actuellement épuisés, tels ceux de Babelon-Blanchet, S. Reinach et A. de Ridder (10). Fort heureusement, des publications récentes, en France (11) et à l'étranger (12), permettent de

(9) Une statuette récemment découverte à Plonévez-Porzay (Finistère), publiée par R. Sanquer, B.S.A.F., XCV, 1969, p. 36-37 et pl. h. t., appelle tout naturellement la comparaison avec une figurine retrouvée à Houwerzijl (Pays-Bas), en 1960, et conservée au musée de Groningen : cf. A.-N. Zadoks-J. Jitta-W.-J.-T. Peters-W.-A. van Es, *Roman bronze statuettes from the Netherlands*, tome I, n° 10, p. 20-21; hauteur du sujet : 0,073 m. Les deux personnages ont le chef orné d'un emblème à peu près identique. Il vaut la peine de noter que le document d'Houwerzijl a été interprété, abusivement, par les auteurs du corpus des bronzes néerlandais, comme une figuration d'Isis. Rien ne justifie cette dénomination, et je remercie le Professeur J. Leclant, Professeur à la Sorbonne, Directeur d'Etudes à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, d'avoir bien voulu me donner confirmation des doutes que j'exprimais à cet égard, lors d'un échange de correspondance.

(10) Cf. S. Reinach, *Antiquités Nationales. Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye, Bronzes figurés de la Gaule romaine*, Paris, s. d. (1894); E. Babelon-J.-A. Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque Nationale*, Paris, 1895; A. de Ridder, *Les bronzes antiques du Musée du Louvre*, Paris, 1913-1915, 2 vol. Il serait utile de rééditer ces livres, en les complétant, voire en les refondant; la même observation s'applique à un certain nombre d'ouvrages consacrés à de grandes collections étrangères, tel le *Catalogue des bronzes* du British Museum, par H.-B. Walters, et à bien d'autres publications.

(11) On citera essentiellement les travaux du regretté P. Lebel, et trois volumes parus dans la collection des « Suppléments » à *Gallia*. Peu d'ouvrages de synthèse, jusqu'à présent, mais il faut mentionner le livre élégant de J. Charbonneaux, *Les bronzes grecs*, Paris, P.U.F., 1958; est fort utile aussi le volume de Cl. Rolley, *Les bronzes*, coll. *Monuments graeca et romana*, vol. V, fasc. 1, Leiden, Brill, 1967; parmi les livres en langues étrangères, outre l'ouvrage

procéder à d'utiles confrontations ; mais cela nous autorise-t-il à établir des corrélations qui ne soient pas illusoires ? (13). Il est probable que notre connaissance des bronzes antiques va réaliser, dans les prochaines années, des progrès considérables, grâce à une série de travaux actuellement en cours (14). Il serait dommage, dans ces conditions, que la documentation d'origine armoricaine (15), relativement abondante (16), demeurât inutile dans son ensemble.

déjà cité de D.-G. Mitten-S.-F. Doeringer, on peut avoir recours avec profit au petit recueil de H. Menzel, *Römische Bronzen. Eine Auswahl*, Düsseldorf, 1969. Mais il ne peut être question de donner ici une bibliographie étendue des travaux relatifs aux bronzes antiques ; ce serait abuser de l'hospitalité du *Bulletin* et dépasser le cadre d'un article aux objectifs limités.

(12) Parmi les publications les plus utiles, il convient de citer le *Catalogue des antiquités du Musée de Mariemont* (Belgique) et les recueils de bronzes d'Allemagne (par H. Menzel), d'Autriche et des Pays-Bas. Beaucoup de travaux de détail permettent également de progresser dans le classement des documents et dans l'élaboration de séries, précieuses pour l'étude stylistique et l'établissement de critères chronologiques.

(13) Il est certain qu'en l'état actuel de la bibliographie, on pourrait être tenté de proposer plus d'un rapprochement, apparemment décisif, entre les bronzes armoricains et ceux de Rhénanie ou de la France du Nord et de l'Est ; se pose alors la question : faut-il en déduire la possibilité de rapports économiques et culturels ayant existé entre la Bretagne et ces régions, ou convient-il de rester dans l'expectative, dans la mesure où font défaut des inventaires de bronzes découverts dans la région parisienne et la vallée de la Loire ? Comme on le voit, il est tentant de poser des problèmes d'ordre *historique*, mais il s'avère impossible d'envisager un essai de solution parce que la documentation *archéologique* n'est pas accessible dans son ensemble.

(14) Je songe tout particulièrement aux recherches poursuivies par Mme S. Boucher, dont certains articles sont très suggestifs pour ceux qui s'intéressent au passé de nos régions de l'Ouest à haute époque : cf. S. Boucher, Un groupe de bovidés pré-romains, *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole Française de Rome*, t. 80, 1968, p. 143-165 ; ID., Une aire de culture italo-celtique aux VII^e-VI^e s. av. J.-C., *ibid.*, t. 81, 1969, p. 37-57.

(15) L'enquête que je poursuis ne concerne, en effet, que les documents découverts en Bretagne, et non point tous ceux qui sont conservés dans les musées régionaux, mais dont la prove-

Une telle négligence serait d'autant moins compréhensible que d'intéressantes perspectives sont offertes par l'emploi de méthodes nouvelles, notamment dans les recherches sur la composition des bronzes antiques (17). Il faut donc espérer qu'il sera possible, dans un avenir assez proche, d'opérer le regroupement des bronzes antiques de Bretagne, de telle sorte que l'on dispose des moyens de procéder à des comparaisons portant sur un grand nombre de documents ; et l'on est en droit de souhaiter que les fouilles actuellement en cours apporteront leur contingent de nouveautés, toujours appréciées.

II. — COMPLEMENTS ET CORRECTIONS

Ainsi que je le laissais entendre dans mon précédent article (18), l'inventaire des bronzes antiques du Finistère conservés au Musée des Antiquités Nationales que je présentais aux membres de la Société avait bien des chances d'être incomplet. Je voudrais donc ajouter ici une première liste de notices complémentaires, tout en apportant quelques corrections aux trop brèves indications précédemment fournies. En effet, ainsi que je l'avais écrit (19), il me paraissait nécessaire, avant tout, de procéder à un recensement des documents, et je m'étais interdit toute discussion sur la nature et l'interprétation des objets présentés. Le terrain étant ainsi déblayé, pour partie, il devient possible d'aller plus avant et de discuter certains problèmes de datation ou d'attribution. Mais, afin de ne pas introduire de solution de continuité entre

nance peut être fort diverse. Il s'agit donc de contribuer à une étude générale de l'art provincial gallo-romain, question qui retient l'intérêt de nombreux érudits à l'heure actuelle.

(16) À titre de comparaison, signalons que le corpus des statuettes en bronze des Pays-Bas rassemble environ 150 documents. On parviendrait à un total très voisin en regroupant les bronzes antiques de Bretagne.

(17) Cf. notamment les travaux de M. Picon-S. Boucher-J. Condamine, dans *Gallia*, XXIV, 1, 1966, p. 189-215; *ibid.*, XXV, 1, 1967, p. 153-168 *ibid.*, XXVI, 2, 1968, p. 245-278.

(18) Cf. *B.S.A.F.*, XCV, 1969, p. 112-113.

(19) *Ibid.*, p. 103-104.

publications apparentées, il a semblé bon de maintenir le classement des bronzes par ordre alphabétique des communes d'origine, quelque inconvénient que le procédé puisse offrir momentanément (20).

CARHAIX.

N° 1. Inv. M.A.N., 77301. — Grand bronze de Diane chasseresse ; cf. *B.S.A.F.*, XCV, 1969, p. 106, n° 4.

Carhaix. — Ancienne collection Paul du Chatellier.

Cette très belle statuette (21), remarquable par sa facture classique et son excellent état de conservation, peut toujours être considérée comme inédite, dans la mesure où il n'en a jamais été publié de description détaillée ni de photographie (22). Mais peut-être aurais-je dû préciser, dans mon mémoire antérieur, qu'elle a été brièvement cataloguée par Fr. Braemer, *L'art dans l'Occident romain. Trésors d'argenterie. Sculptures de bronze et de pierre*, Palais du Louvre, 1963, p. 98, n° 431 (23). Sans vouloir anticiper ici sur une publication prochaine, je dois dire, toutefois, que je me sépare de M. Fr. Braemer qui considère que la déesse

(20) Abréviations utilisées : Inv. M.A.N. = Inventaire manuscrit du Musée des Antiquités Nationales ; *R.A.* = *Revue Archéologique*. — Une présentation synthétique, regroupant les bronzes par grands ensembles (personnages divins, humains, animaux, etc.), est utile lorsqu'il s'agit de publier de nombreux documents dont l'origine peut être très variée ; c'est le parti adopté, à juste titre, pour la présentation des collections de musées. Dans le cas présent, on voudrait plutôt contribuer à l'élaboration d'un inventaire archéologique du département du Finistère ; cette méthode a, du moins, l'avantage de faciliter la tenue d'un fichier où le classement est réalisé dans l'ordre alphabétique des communes.

(21) Comparer de médiocres exemplaires dans R. Fleischer, *op. cit.*, nos 37-38, p. 50-51 et Taf. 27-28.

(22) J'espère mener à bien prochainement cette publication.

(23) L'ouvrage de Fr. Braemer mentionne aussi deux autres statuettes armoricaines : n° 430 (Lare de Corseul) et n° 432 (Lare de Berrien).

« tient une flèche qu'elle vient de prendre dans son étui » ; me référant à ce que j'écrivais ici-même précédemment (24), je maintiens, après nouvel examen de la statuette, que le fragment de bronze tenu par Diane dans la main droite appartient à un arc, brisé actuellement, mais dont on restitue aisément la forme et la courbure; la position du bras et de la main gauche de la déesse ne laisse aucun doute à cet égard : la chasseresse était représentée bandant un arc (25), et je ne vois pas comment on pourrait interpréter autrement son attitude.

N° 2. Trois statuettes en bronze de l'ancienne collection Charbonnier de Sireuil (26) ; appartiennent au Musée Préhistorique Finistérien, à Penmarc'h, inventaire n^{os} 756, 757 et 761 ; en dépôt, actuellement, au Musée des Beaux Arts, Quimper.

Le Pr. P.-R. Giot, Directeur des Antiquités préhistoriques de Bretagne, que je remercie de son obligeance, avait appelé mon attention sur ces trois petits bronzes que j'ai pu étudier à loisir grâce à l'extrême compréhension de M. P. Quiniou, Conservateur des Musées de Quimper (27). L'importance assez exceptionnelle de ces trois figurines justifiant une publication particulière, je me contenterai d'indiquer ici que les n^{os} 756 et 761 représentent indiscutablement le dieu Mars, en deux attitudes différentes, et que ces figurations nouvelles permettront de procéder à d'utiles comparaisons avec des bronzes originaires de diverses parties de l'Empire

(24) Cf. B.S.A.F., XCV, 1969, p. 106, n° 4.

(25) Le type est connu par ailleurs.

(26) M. Charbonnier de Sireuil étant décédé en 1927, on peut fixer ainsi une date limite pour la découverte des statuettes. — Je voudrais remercier ici la fille de M. Charbonnier de Sireuil, Mme Vefa de Bellaing, qui m'a fort aimablement communiqué un certain nombre de renseignements.

(27) Il m'est agréable de rendre hommage à M. P. Quiniou, qui a tout fait pour me faciliter la tâche.

romain (28). Quant au n° 757 je précise, sans plus attendre, qu'il ne s'agit pas d'une statuette de Vénus, comme l'indique l'inventaire manuscrit du Musée Préhistorique Finistérien, mais bien d'une figuration, unique en Bretagne, de la Victoire, que l'on peut dater du premier quart du II^e siècle après Jésus-Christ (29).

ELLIANT (?).

N° 3. M.A.N., sans numéro d'inventaire; bronze entré au Musée des Antiquités Nationales, dans des circonstances que l'on ne saurait exposer ici sans longueurs excessives.

Statuette de faune debout, nu, ithyphallique; bronze (ou laiton ?) creux. — Hauteur : 0,17 m. — Ancienne collection P. Aveneau de La Grancière.

Provenance incertaine et contestée : Elliant (selon P. Aveneau de La Grancière), Ergué-Armel ou le Mont-Frugy, en Quimper (selon Paul du Chatellier). — Bon état de conservation, mais le bras droit a disparu; noter, d'ailleurs, que les deux bras de la statuette avaient été coulés à part, puis soudés à mi-hauteur de l'humérus.

(28) Sans entrer dans les détails, notons simplement que la statuette n° 756 permet d'instituer d'intéressantes confrontations avec d'autres documents représentant Mars tenant l'épée de la main gauche : cf. M. Amand. Une statuette en bronze de Mars trouvée à Blicquy (Hainaut), dans *Latomus*, XXVI, 1967, p. 82-91, Pl. I-XII, et l'étude complémentaire de H. Menzel, *Bemerkungen zum Mars von Blicquy*, *ibid.*, p. 92-95, Taf. XIII-XIV; voir aussi D.-G. Mitten-S.-F. Doeringer, *op. cit.*, p. 277, n° 269. En fait, la classification de M. Amand qui distingue trois types de statuettes de Mars « en Gaule, en Germanie et en Bretagne » (il s'agit, naturellement, de la Grande-Bretagne), serait à préciser, car il range dans le groupe I les statuettes de Mars tenant dans la main gauche le glaive ou le bouclier. Il conviendrait de marquer la séparation entre les deux types et, précisément, les deux figurines de Carhaix pourraient s'insérer dans ces catégories, l'un des sujets (le n° 756) étant armé d'une épée, l'autre (le n° 761) se couvrant d'un bouclier.

(29) Les parallèles sont assez nombreux et éclairants.

Bibliographie sommaire. — Cf. P. Aveneau de La Grancière, Statuette en bronze du dieu Pan découverte à Elliant (Finistère), *B.S.A.F.*, XXV, 1898, p. 56-59; ID., *R.A.*, 1898, I, p. 136-137 (avec un croquis); P. du Chatellier, *B.S.A.F.*, XXV, 1898, p. XVII-XVIII; S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, III, p. 20, n° 7.

Je n'insiste pas sur le problème posé par cette statuette relativement bien connue, grâce aux publications antérieures. Cependant il convient de faire observer qu'il s'agit d'une œuvre moderne, selon toute vraisemblance (30), et non pas antique, contrairement à ce que croyait P. Aveneau de La Grancière, suivi par P. du Chatellier puis S. Reinach (31). Il faudra donc, dans l'inventaire général des bronzes de Bretagne, la classer parmi les « bronzes douteux ou faux », ainsi qu'on le fait d'ordinaire dans les recueils de ce genre.

LE FAOU (?).

N° 4. Inv. M.A.N., 11698. — Poignard en fer, dont le fourreau et la poignée sont en bronze; très belle décoration, en fort relief, formée

(30) Il est regrettable que l'on n'ait pas effectué une analyse spectrographique de cette statuette. M. J.-R. Maréchal, Ingénieur civil des Mines, dont les travaux sur la métallurgie antique font autorité, a bien voulu m'écrire que, jugeant la figurine moderne, il n'avait pas cru devoir l'analyser. Cependant on peut penser que l'opération n'eût pas été superflue, dans la mesure où elle aurait permis de disposer de certaines données chiffrées, utiles pour les comparaisons; voir, par exemple, le cas de la statuette de Moncontour (Côtes-du-Nord), reproduite par S. Reinach, *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, II, p. 651, n° 8, et analysée par J.-R. Maréchal qui conclut au caractère non antique de l'œuvre, ce qui n'a rien de surprenant si l'on en juge par le style: cf. L. Richard, *B.M.S.E.C.-D.-N.*, XCIX, 1970, p. 16-17, n° 18.

(31) Noter aussi que J. André, *Ogam*, XVI, 1964, p. 150, note 3, la considérait encore comme une œuvre antique; mais il est certain que ceux qui n'ont pu voir l'original et durent juger d'après les médiocres reproductions publiées jusqu'à présent, pouvaient s'y tromper de bonne foi.

notamment de croissants. Bonne conservation des parties en bronze. Longueur : 0,38 m.; largeur : 0,06 m.

Provenance (sous réserves) : Le Faou. — Ancienne collection du Chevalier de Fréminville (32).

Ce très beau document a suscité de nombreuses études (33); on trouvera la bibliographie ancienne (34) le concernant dans l'article minutieux de P. Couissin. Un spécimen ignoré de l'art celtique. Le poignard du Faou, *R.A.*, 1924, II, p. 292-309, 6 fig. Paul Couissin considérait que ce poignard était « une arme celto-bretonne ou irlandaise de l'époque romaine » et inclinait à le dater des IV^e-V^e s. de notre ère (35). Mais les progrès de la science ar-

(32) Sur ce curieux personnage, voir le livre récent de J. Merrien, *Un certain chevalier de Fréminville*, Editions Maritimes et d'Outre-Mer, 1970. L'ouvrage ne satisfait guère les érudits qui eussent souhaité une étude plus approfondie de l'œuvre archéologique du Chevalier.

(33) Il est intéressant de voir comme la très belle décoration du fourreau de ce poignard a pu alimenter les fantaisies érudites; L. Passy, *Bull. de la Soc. Nat. des Antiquaires de France*, 1869, p. 144-146, n'y voyait-il pas un décor mithriaque? Rappelons que le culte de Mithra n'est, jusqu'à présent, attesté en Bretagne par aucun document d'attribution indiscutable.

(34) A la bibliographie de P. Couissin on ne peut guère ajouter que : M. Danjou de La Garenne, Exposition archéologique. Rapport sommaire, dans *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord. Congrès celtique international tenu à Saint-Brieuc en octobre 1867, Séances-Mémoires*, p. 123, M. Danjou de La Garenne écrivait que ce poignard, venant de la collection du Chevalier de Fréminville, avait été « trouvé dans le département du Finistère », sans plus de précision. Dans sa thèse, *Les armes romaines. Essai sur l'origine et l'évolution des armes individuelles du légionnaire romain*, Paris, 1926, P. Couissin reconnaissait, d'ailleurs, p. 306, note 4, que « l'indication de provenance est médiocrement sûre ».

(35) Comme on le sait, les théories linguistiques du Professeur Fr. Falc'hun conduisent à mettre en doute l'hypothèse, illustrée par J. Loth, d'importantes invasions bretonnes en Armorique à la fin de l'époque romaine et au début du Moyen Age. Sans vouloir prendre position sur un problème qui échappe à ma compétence,

chéologique sont incessants et rapides ; aujourd'hui, il n'est plus possible de s'en tenir à l'opinion d'un savant aussi estimable que P. Couissin. En effet, le problème posé par la chronologie de ce type d'armes a été réexaminé, à l'occasion de la découverte d'un nouvel exemplaire en Grande-Bretagne : cf. R.-R. Clarke-C.-F.-C. Hawkes, *An iron anthropoid sword from Shoul-dam, Norfolk, with related continental and British weapons*, *Proceedings of the Prehistoric Society*, XXI, 1955, p. 198-227. Les deux auteurs de cette étude fort intéressante ont proposé une classification d'ensemble des poignards appartenant à ce groupe typologique ; celui du Faou (?), qui est représenté p. 214, fig. n° 9 et Pl. XXVII, fig. 6 et 7, entrerait dans la classe G (où il porte le n° 30) et daterait de La Tène III; il serait donc antérieur à l'époque romaine (36). Notons au passage combien sont rares les objets attribués avec certitude à l'âge du Fer en Bretagne, ce qui ne peut manquer de surprendre si l'on tient compte du grand nombre de pièces attribuables à l'âge du Bronze (37) et à l'époque gallo-romaine (38). Ce hiatus apparent doit pouvoir s'expliquer par une insuffisante prospection archéologique et un

je dois dire que l'absence de documents archéologiques révélateurs d'une telle invasion est assez troublante. Mais l'archéologie est, par définition, une science de l'imprévu et une découverte nouvelle peut tout remettre en question. C'est pourquoi il est hasardeux de se prévaloir de l'argument *e silentio*.

(36) Date acceptée par P.-R. Giot-J. L'Helgouach-J. Briard, *La Bretagne. Préhistoire et Protohistoire*, Paris, 1962, p. 246-247.

(37) Cf. les nombreux travaux, extrêmement précis, de J. Briard et, avant tout, sa thèse de doctorat. Les problèmes relatifs à l'âge du Fer connaîtront probablement un regain d'intérêt, à la suite de la publication récente de la thèse de P.-L. Gouletquer, *Les briquetages armoricains. Technologie protohistorique du sel en Armorique*, Rennes, 1970.

(38) Cf. les pages consacrées à l'âge du Fer dans P.-R. Giot-J. L'Helgouach-J. Briard, *op. cit.*, p. 225-268 et la récente *Histoire de la Bretagne*, Toulouse, 1969, p. 59-78.

manque de rigueur dans la classification chronologique de certains documents; les problèmes d'ordre minéralogique paraissant actuellement circonscrits dans leur ensemble (39), il paraît évident que les réponses seront fournies par des fouilles rigoureusement conduites au point de vue stratigraphique.

PLOUHINEC.

- N° 5 Inv. M.A.N., 75970. — Pied en bronze (probablement partie de meuble), provenant de Kersigneau, en Plouhinec. — Ancienne collection P. du Chatellier.

Contrairement à ce que j'ai écrit dans *B.S.A.F.*, XCV, 1969, p. 109, n° 13, ce petit bronze n'est pas inédit. En effet, il fut publié par H. Le Carguet, Découverte et exploration d'une station gauloise et d'un camp romain sur la rive gauche du Goayen, rivière d'Audierne (Finistère), *B.M.S.E.C.-D.-N.*, XXVIII, 1890, p. 33-52. L'objet a été décrit à la p. 49 de cet article et est représenté, sur une planche hors-texte, dessiné à l'échelle 1/1 par P. du Chatellier. La publication de H. Le Carguet présente l'avantage d'apporter quelques indications sur la date et les circonstances de la découverte (40).

- N° 6. Inv. M.A.N., 75970. — Petite pièce d'applique en bronze, ornée d'un oiseau (canard ?), couché, pattes invisibles (41). — Ancienne col-

(39) L'ouvrage récent le plus important est celui de J. Guigues-P. Devismes, *La prospection minière à la batée dans le Massif Armoricaïn*, Mémoires du Bureau de Recherches géologiques et Minières.

(40) H. Le Carguet avait recueilli, au cours de la fouille, un certain nombre de tessons de poterie sigillée, dont quelques-uns portant des signatures de potiers; l'étude de ce matériel, actuellement en dépôt au Musée des Beaux Arts de Quimper, permettrait d'obtenir quelques précisions d'ordre chronologique.

(41) Comparer ainsi différents canards: H. Rolland, *Bronzes antiques de Haute-Provence*, n° 276 (au Musée Calvet d'Avignon);

lection P. du Chatellier. — Longueur : 0,049 m; largeur : 0,043 m.

Kersigneau, en Plouhinec.

Cf. H. Le Carguet, *l. c.*, p. 43 et pl. h.-t.

Pièce au rebord arrondi intérieurement; devait orner le bord d'un vase ou de son couvercle; ressemble étrangement à deux « pendentifs » découverts à Bavai (42).

QUIMPER-PENHARS.

N° 7. Dans ma précédente communication, j'avais fait état, fort brièvement, d'une statuette en bronze découverte à Penhars au siècle dernier (43). Le conservateur des Musées de Quimper, M. P. Quiniou, a eu l'obligeance de me signaler que ce petit bronze a disparu dans l'incendie qui ravagea, en 1939, une partie des bâtiments du musée de Quimper. Et comme il n'existait, malheureusement, aucune photographie de la figurine dans les archives du Musée le seul document auquel on puisse se référer actuellement est le dessin reproduit par S. Reinach, *Répertoire de la statuaire, grecque et romaine*, II, p. 792, n° 7. On saisit, par cet exemple, tout l'intérêt qui s'attache à la reproduction photographique d'un objet : en cas de destruction ou de disparition, il subsiste au moins un témoignage utilisable. Dans le cas présent, l'absence de photographies de ce dieu

P. Lebel, *Catalogue des collections archéologiques de Montbéliard*, III, *Les bronzes figurés*, Paris, 1962, n° 46 (provient de Mandeure); A.-N. Zadoks, et alii, *op. cit.*, tome II, n° 69 (au musée de Leiden); ajouter, peut-être, P. Lebel, *Catalogue des bronzes figurés antiques du musée de Langres*, Langres, 1965, n° 83 (pièce non antique ?)

(42) Cf. G. Faider-Feytmans, *Recueil des bronzes de Bavai*, VIII° Supplément à *Gallia*, Paris, C.N.R.S., 1957, nos 238 et 238 bis; dans les deux cas, le corps du carnard paraît se terminer par un anneau de suspension; il est difficile de déterminer si le petit document découvert à Plouhinec comportait, à l'origine, ce même dispositif. Mais la parenté entre les trois objets est extrêmement frappante.

(43) Cf. *B.S.A.F.*, XCV, 1969, p. 115 et note 3.

Mars est d'autant plus déplorable que j'ai pu constater l'inexactitude de certains croquis réunis par S. Reinach, en comparant les reproductions gravées dans son livre et les bronzes originaux conservés au Musée des Antiquités Nationales. Je profite donc de la circonstance pour rappeler qu'il convient de photographier les statuettes de face, de revers et de profil (les deux profils, si possible); les grands recueils de bronze actuellement en cours de réalisation (44) sont fondés sur l'emploi généralisé de ce procédé.

SAINT-JEAN-TROLIMON.

Les fouilles pratiquées par Paul du Chatellier sur le site de Tronoën (ou Tronoan), en Saint-Jean-Trolimon, se révélèrent extrêmement fructueuses et l'archéologue recueillit là des quantités considérables d'objets de toute nature. Mais, s'il s'intéressa pendant de longues années à ce qu'il appelait improprement « l'oppidum » de Tronoën, P. du Chatellier n'a pas rédigé la publication d'ensemble des fouilles qui eût rendu de bien grands services. Il faut donc se contenter de recourir aux études fragmentaires qu'il a écrites (45), puis se reporter à la longue série de documents conservés au Musée des Antiquités Nationales. Les débris de bronze et les petits objets en bronze (fibules, épingles, aiguilles, etc.) sont nombreux; en faire l'inventaire et la description exigerait beaucoup de temps (46). Parmi les pièces les plus intéres-

(44) De ce point de vue, le corpus des bronzes des Pays-Bas l'emporte sur le recueil analogue consacré aux documents autrichiens.

(45) La bibliographie, très dispersée, est assez abondante et il ne peut être question de la regrouper ici.

(46) La pl. XVI, p. 314, de l'ouvrage de P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, 2^e édition, 1907, ne donne qu'une idée très insuffisante de l'abondance des objets en bronze découverts à Tronoën.

santes de ce vaste ensemble, on peut retenir les suivantes (47) :

- N° 8. Inv. M.A.N., 75767. — Fragment d'avant-bras en bronze.

Provenance : Tronoën.

Signalé précédemment, *B.S.A.F.*, XCV, 1969, p. 110, n° 14. Un nouvel examen a montré que la main tenait non pas un sceptre, comme il est indiqué sur le registre manuscrit du Musée (48), mais bien plutôt une bourse. De ce fait, ce très petit fragment (L. : 0,02 m) a des chances d'avoir appartenu à une statuette de Mercure (49). Et il n'est pas impossible que P. du Chatellier ait correctement identifié ce bien médiocre débris puisque, dans sa communication au Congrès archéologique de France, tenu à Vannes en 1881, il mentionnait parmi les objets en bronze découverts à Tronoën « un fragment de Mercure, un pied de bœuf et une tête portant la couronne impériale » (50).

(47) Une très jolie pendeloque en bronze, provenant de Tronoën, sera étudiée dans le prochain Recueil de travaux publié par l'Université de Nantes.

(48) J'avais reproduit cette indication, mais avec un point d'interrogation, car je doutais de la validité de cette interprétation.

(49) Ne pas oublier que beaucoup d'objets découverts à Tronoën sont brisés en menus morceaux, démontrant que le site fut saccagé dans l'Antiquité; j'ai rappelé le fait dans *Annales de Bretagne*, LXXVI, 1969, p. 272.

(50) Cf. P. du Chatellier, Oppidum de Tronoën, *Congrès archéologique de France*, XLVIII^e session tenue à Vannes en 1881, Paris, 1882, p. 156. Je n'ai d'ailleurs pas vu au Musée des Antiquités Nationales cette « tête portant la couronne impériale »; l'indication de P. du Chatellier laisse perplexe : a-t-il voulu parler d'une tête laurée ou d'une tête portant la couronne radiée ? Ne s'agissait-il pas plutôt du chef d'une statuette de Lare ? Cf. *Annales de Bretagne*, l. c. p. 270, note 21. — Ajoutons qu'au nombre des trouvailles les plus intéressantes effectuées à Tronoën il faut compter un fragment de statuette de Mercure, en terre blanche et non pas en bronze, conservé au Musée des Antiquités Nationales, inv. n° 75836 (inédit).

N° 9. Inv. M.A.N., 75765. — Bronze. Fléau articulé de balance.

L. : 0,387 m. - Très bon état de conservation.

Provenance : Tronoën.

Inédit.

N° 10. Inv. M.A.N., 75777. — Lot de trois cuillers en bronze, aux manches partiellement ou totalement brisés.

Provenance : Tronoën.

L. : 0,049, 0,062 et 0,062 m.

Inédits.

Ces quelques notes, brièvement formulées, ne peuvent donner qu'une bien faible idée de l'intérêt et de la variété des problèmes posés par les bronzes gallo-romains découverts en Bretagne. Il est évident, d'ailleurs, que seule une vue d'ensemble de la documentation permet d'aborder avec fruit l'étude de certaines questions qui se posent inéluctablement ; ainsi devrait-il être possible, une fois l'inventaire achevé, de mieux définir la problématique, de s'interroger sur la fréquence de certains types de représentations, de rechercher les tendances d'une dévotion privée que laissent supposer les statuettes de laraires, de préciser les rapports, voire les affinités, que l'on soupçonne entre la Bretagne gallo-romaine et telle ou telle autre région de l'Empire romain. Mais avant d'aborder les enquêtes thématiques, il faut se contenter, plus modestement, de rassembler toute la documentation relative aux bronzes conservés, de recueillir le maximum d'informations sur les bronzes disparus et de préparer ainsi la publication d'ensemble. Une fois ce travail effectué, avec le concours de tous les érudits de bonne volonté, il sera peut-être loisible de chercher à dépasser les analyses archéologiques et d'esquisser des conclusions d'ordre historique. Mais, reconnaissons-le bien simplement, dans le moment, toute tentative de synthèse serait prématurée et probablement condamnée à l'échec. D'étranges lacunes de la documentation présentement accessible suffisent d'ailleurs à mettre en garde contre toute généralisation hâtive (51) ; dans ce secteur peu exploré de l'archéologie

(51) Pour ne citer que ce cas, il est surprenant de voir que le

gallo-romaine, toutes les surprises demeurent possibles. L'historien se doit d'être disponible, comme l'eût dit André Gide ; est-il besoin d'ajouter qu'il aspire, avec ferveur, à de nouveaux accomplissements et à de nouvelles perspectives ?

(Novembre 1970.)

NOTE ADDITIONNELLE

La bibliographie s'enrichit constamment, et l'on ne peut espérer qu'une étude partielle, comme celle qui précède, sera véritablement à jour. Mais je ne puis omettre, sans scrupule, la publication récente de deux ouvrages importants : P.-M. DUVAL, *La Gaule jusqu'au milieu du V^e siècle*, tome I, vol. 1 de *Les sources de l'histoire de France des origines à la fin du XV^e siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1971, et S. BOUCHER, tome I de la publication des bronzes des Musées de Lyon, Paris, E. de Boccard, 1971.

(Février 1971.)

sanglier, si fréquemment reproduit sur les monnaies gauloises armoricaines, n'apparaît pas, jusqu'à présent, sous forme de statuette parmi les bronzes gallo-romains de Bretagne; faut-il en tirer une conclusion quelconque ?

documents d'histoire

JOACHIM DARSEL

La piraterie sur les côtes de Bretagne au XVI^e siècle

L'épilogue du procès du seigneur de Coetlestremeur, en 1556

Les mers de l'Europe occidentale, pendant tout le Moyen Age, et même jusqu'à la fin du XVII^e siècle sinon plus tard, ont été le théâtre d'un banditisme effréné. En l'absence de toute police sur le littoral et, à plus forte raison, en pleine mer, corsaires ou plutôt forbans de toutes races, Anglais, Bretons, Flamands, Espagnols, Normands, Barbaresques même, s'emparaient de tout navire passant à leur portée et poussaient l'audace jusqu'à pénétrer dans nos baies et jusque dans nos ports pour y insulter impunément le pavillon du Roi. Car il n'existait point encore de marine nationale; ou, du moins, celle-ci demeurait-elle squelettique, se limitant à quelques rares escadres que venaient compléter et renforcer en périodes d'hostilités des bâtiments de commerce armés en guerre, vaille que vaille. Mais, au retour de la paix, les maîtres ou patrons de ces derniers oubliaient souvent de rendre avec leur artillerie, munitions et armes individuelles leurs commissions royales et de se reconvertir; ils continuaient abusivement à faire la guerre pour leur

propre compte, poursuivaient, rançonnaient ou capturaient les navires des nations amies, voire ceux de leurs propres compatriotes. Cette « écumerie de mer » n'épargna pas la Bretagne où elle trouva d'ailleurs de nombreux partisans. Les gens de Morlaix à Saint-Malo écrémaient la Manche ; sur la côte méridionale, Léonards, Cornouaillais et autres Guérandais et Croisicais en faisaient autant, de Roscoff au Cap Finistère.

L'affaire que nous allons évoquer ci-après se passe dans le milieu du xvi^e siècle, époque où se constate en l'ancien duché, dans toutes les classes sociales, un sérieux relâchement des mœurs, un abandon de la foi mais aussi les progrès du protestantisme qui allait bientôt dégénérer en affrontements politiques. Les protagonistes en sont, tout d'abord, un chef de bande audacieux et sans scrupules doué d'un remarquable esprit d'organisation, le seigneur de Coetlestrémeur, d'une famille de bonne noblesse du Léon ; le sieur de Kermellec, autre représentant d'une excellente maison, puis des comparses de toutes origines (1) ; enfin des officiers royaux leurs complices : le sénéchal de Brest, le bailli de Léon, le receveur de Penmarc'h. Le butin réalisé s'écoulait par l'intermédiaire de marchands sans scrupules de Brest, Crozon, Landévennec, Aberac'h, Morlaix, qui l'achetait à bon compte puis le détaillait à gros bénéfice. Les uns et les autres poursuivirent leurs méfaits pendant plus de cinq années. Le pouvoir royal réagit enfin ; la bande fut démantelée, ses chefs capturés, condamnés à mort et exécutés. L'un des derniers actes de cette épuration se déroula à Brest, les 28 et 29 décembre 1556 où furent soumis à la ques-

(1) Guillaume Carcotaine, Pierre de la Motte, Jean Le Maître, Jean de Mareil, François Guilniguen, le sieur Saint-Aubin, le trompette du Château, tous de Brest ; l'organiste de Landerneau ; le pilote Le Pilven, de Portsall ; Philibert Henry, de Crozon ; Jean de Paris, du Conquet ; Jean Troc et Louis Le Vestle, receveur du Roi, de Penmarc'h ; Jean Grall, de Roscoff ; Lair, de Plounéour-Trez ; Geffroy le Balafré, du quartier de Tréguier ; Grégoire du Plessis, « facteur » de Coetlestrémeur, et deux autres briochins ; Michel de Barcelone, de Rennes ; Martin Coulart, de Saint-Malo ; des normands : Nicolas Soutellec, barbier, de Honfleur ; Thomassin et Jean Marchand, de Dieppe ; Richard et Jean Le Lay, etc..., sans oublier une douzaine de mercenaires écossais. — Arch. Côtes-du-Nord, B 1249.

tion les forbans encore détenus au Château de Brest, soit : Pierre des Cousteaulx, Jean Guenno, Jean Boullaye et Jean Guennec dit le Mul. Leurs aveux, souvent complémentaires, nous permettent de dresser, du moins approximativement, le bilan des opérations menées dans l'Atlantique par le sieur de Coetlestremeur entre 1550 et 1556.

Donc, le 28 décembre de cette dernière année, Arthur Coupé, lieutenant du prévôt des Maréchaux de France en Bretagne (2) faisait extraire de leur cachot les sus-nommés pour leur signifier la « sentence et dictum à mort » prononcée contre eux et « afin de mettre chacun à la torture et question d'escarpins à feu au lieu le plus comode ainsy que nous a semblé et aux genz de conseil par nous à ce appelez » (3). Le premier à comparaître fut Pierre des Cousteaulx dont il fut requis le serment de dire toute la vérité, « après les préparatifs faits et dressez pour le cas ». Interrogé sur chacun des chefs d'accusation retenus contre lui, le condamné nia véhémentement « avoir jamais assisté en compagnie d'hommes quelconques à prinse, pillage et déprédations de biens faites en mer ni sur terre et ne fist conq voiaige en sa vie sur mer ». Averti de se montrer plus compréhensif et plus sincère s'il voulait échapper à la torture tout en assurant le salut de son âme, des Cousteaulx soutint, toujours avec la même vigueur, n'avoir jamais participé, de près ni de loin aux forfaits qui lui étaient reprochés et entendit s'en tenir à ses dénégations. Le lieutenant Coupé ne se laissa point abuser; et de la menace passa à l'exécution de la « question ». On chaussa notre homme d'escarpins de fer, on l'allongea sur une planche et on le porta près du feu. Sommé de nouveau de dire la vérité et de donner le nom de ceux qui avaient

(2) Le prévôt des Maréchaux de France, ou son lieutenant, était un juge d'épée ou de robe courte, chargé de connaître en dernier ressort les crimes et délits exigeant une prompte répression ou commis par des gens sans aveu sur les grands chemins.

(3) La « question » ou torture appliquée aux accusés et aux condamnés pour leur arracher des aveux et leur faire dénoncer leurs complices ne fut supprimée en France qu'à la veille de la Révolution. Le supplice des escarpins consistait à chausser le prisonnier de lourds brodequins que l'on serrait graduellement à l'aide de coins; ici le supplice est combiné avec celui du feu.

participé aux pillages et déprédations dont il avait pu être sinon l'acteur du moins le témoin, des Clouzeaulx s'entêta à soutenir tout ignorer de ce qu'on lui disait; il n'avait rien vu, rien entendu et quand bien même on voudrait le brûler vif, « il n'en dirait aucune chose ».

C'est ce qu'on allait voir, pensa Coupé qui ordonna de lui chauffer quelque peu les pieds pour lui rafraîchir la mémoire. Le patient supporta vaillamment l'épreuve et continua à nier. Décidé à en finir, le lieutenant du prévôt le fit alors exposer plus longuement aux flammes. Cette fois la souffrance lui délia la langue : « Ha Jésus ! Ostez moi d'icy et « je vous dirai veritté ! » Et ce fut une longue confession que vinrent compléter par la suite les aveux de ses compagnons de crime, eux aussi soumis à la question mais qu'il ne fut point besoin de presser longuement. On soumettra des Cousteaulx une dernière fois à l'épreuve du feu qui affirmera tout d'abord ne rien savoir de plus; puis, se ravisant, une fois remis sur ses pieds, et confronté avec le nommé Musique, il ajouta de nombreux détails à ses précédentes déclarations. A l'issue de leurs interrogatoires, des Cousteaulx, Musique et autres de leurs complices, furent livrés à « l'exécuteur criminel pour mettre à exécution lad. sentence de mort contre eux arrêtée et à eux signifiée ».

Voyons maintenant en quoi consistèrent leurs sinistres exploits. En 1551, selon Jean Gueneoc, le vaisseau de Coetlestremeur, avitaillé en partie par le sieur du Cleuzmeur, ayant pour pilote un nommé Le Pilven, de Portsall, partit de Lantréguier et effectua une croisière sur les côtes anglaises. Sur leur route, ils rencontrèrent un navire d'Angleterre, entre deux eaux, chargé de toiles; ils s'emparèrent de la cargaison qu'ils amenèrent à l'Aberac'h (4) où elle fut toute vendue au Cozkaër. L'équipage de Coetlestremeur se composait de 30 matelots de diverses nations, dont deux de Saint-Brieuc, « l'un desquels estoit maître, l'autre quarsonnier » (quar-

(4) « Aberac'h » serait à notre humble avis la seule graphie logique du nom de cette localité improprement dénommée « Abervrac'h »... Notre thèse semble se justifier par les appellations de « Castell-Ac'h », du « Pagus Achmensis » et de l'archidiaconé d'Ac'h.

tier-mâitre au vieux sens du mot). En 1555, c'était la capture au « Chenail », près Le Conquet, d'un bâtiment flammant sorti de Nantes avec chaudières, poêles d'airins, bassins, chaudrons, chaudières de cuivre, vins, laine, harengs, etc..., qui furent vendus à des gens de Landerneau. L'année 1556 fut plus fructueuse. Coetlestremeur quittait Brest pour Crozon où son vaisseau demeurait quelque temps à l'ancre; aucun dommage ne fut causé aux riverains. Puis on mouilla dans le chenal de Camaret où l'on trouva deux navires anglais qui se préparaient à entrer au port. Le capitaine pirate détacha vers eux deux canots chargés d'Ecossais à sa solde qui enlevèrent de force des ballots de drap dont vingt aunes furent remises par Coetlestremeur au receveur de Crozon, vingt autres aux membres de l'équipage. Des marchands du Conquet en prirent pour 12 livres. Mais comme il y en avait plus de mille aunes, les sieurs Pasté et Christophe de la Boissière, négociants de Morlaix et clients habituels de Coetlestremeur, vinrent en chercher pour cent écus, dont ils versèrent la moitié comptant : les marchandises en valaient le double. Le sieur Saint-Aubin, de Brest, en acheta pour 140 livres. En remontant vers la Manche, nos forbans prirent une barque de Saint-Brieuc, chargée de toiles, et la conduisirent à l'Aberac'h. « Et de quoi ne tourna aucune chose au profit de Coetlestremeur ni d'aucun de ses gens parce que les Ecossais emmenèrent lesd. toiles et est encore lad. barque à l'Aberac'h. » Dans ce havre, Coetlestremeur exigea une pipe de vin de chacun des navires qui s'y trouvaient en relâche; et les marchands l'apportèrent eux-mêmes au vaisseau pirate. Le lendemain, l'un d'eux, un Malouin, ayant mis à la voile sans avoir sollicité l'autorisation de Coetlestremeur, celui-ci donna l'ordre de le poursuivre et de l'arraisonner; on lui tira un coup de canon qui l'endommagea et bientôt le malheureux navire de commerce vint aborder le vaisseau de guerre. Des Cousteaulx fut promu capitaine de prise, avec un équipage composé de trois ou quatre Ecossais, de Le Mul, Guerno, Keranforest et Geffroy le Balafre; leur premier soin consista à prélever aussitôt dix tonneaux de vin et à enlever trois pièces d'artillerie. Le capitaine de Saint-Malo dut demeurer trois jours sous le tillac de la frégate de Coetlestremeur.

En avril, une barque chargée de froment, appartenant

à un marchand de Saint-Brieuc, était amarinée entre Roscoff et l'île de Batz et... déclarée de bonne prise par le bailli de Léon. On l'amena à l'Aerac'h où navire et cargaison furent vendus par un gentilhomme de nom de Kermellec, domicilié dans les environs et par un certain Saint-Aubin, de Brest, et « baillé à qui en vouloit ». Au mois d'août suivant, d'après les uns, en juin selon les autres, la frégate de Coetlestremeur ayant pour maître Jean Cado et pour capitaine Jean Barbé (5), s'emparait près de l'île d'Ars d'un navire de La Rochelle transportant des feutres d'Espagne, des papiers, des toiles fines, etc.. A son bord n'était demeuré qu'un jeune mousse; le reste de l'équipage s'était enfui de peur d'être molesté ou fait prisonnier. Une partie des marchandises fut transbordée sur le vaisseau, l'autre demeura dans le navire marchand que Guillaume de Rouen, nommé capitaine de prise avec dix compagnons, mena à La Rochelle. Dès l'annonce de cette prise et de l'arrivée de sa frégate au port de Brest, après une relâche à Camaret, Coetlestremeur et des Cousteaulx, qui se trouvaient en la maison de Kercazre, gagnèrent la vie proche, firent débarquer le butin et l'entreposèrent chez deux veuves, Jeanne de Mareil et sa fille, qui tenaient une taverne près de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. Les marchandises furent rapidement liquidées par Grégoire du Plessis, « facteur » de Coetlestremeur. Pasté, de Morlaix, fit l'acquisition de coutils et de feutres. Jean Le Maître, de Brest, prit aussi des feutres, en règlement d'une somme de 40 livres que lui devait le capitaine; mais du Plessis retint cependant 20 livres à l'acheteur. Au cours de la même croisière, une barque anglaise chargée de fers et de feutres d'Espagne fut capturée et amenée à Crozon; on y débarqua une grande partie du fer dont Jean de Mareil, de Brest, et certains marchands de la localité se rendirent acquéreurs. Puis une autre barque, de Marennes, à la « Coste des Asnes », de Bordeaux; le vin qu'elle transportait fut bu par l'équipage preneur.

Sur terre, les activités criminelles de Coetlestremeur et de sa bande se limitèrent à deux expéditions. L'une eut lieu au cours de la croisière qui permit la capture

(5) Le maître assurait la manœuvre du bâtiment; le capitaine commandait aux hommes d'armes.

de la barque de La Rochelle; l'équipage de la frégate, à court de vivres descendit à terre et s'empara, près du Plomb, au petit port de l'Aiguillon, à l'embouchure et sur la rive droite de la rivière du Lay, de neuf bœufs, vaches et génisses qui furent dépecées et consommées à bord. L'autre fut dirigée contre le manoir de Tuonsilic (6), en octobre 1556. La veille de la Saint-François, Coetlestremeur accompagné de Jean Boullaye, de Pierre des Cousteaulx et de cinq ou six Ecossais à son service, tous revêtus de chemises de mailles et armés de pistolets et d'arquebuses, se rendait en cette maison, demeure habituelle du bailli de Léon. Il y avait été mandé, prétendait-il, par la maîtresse du lieu — qui était aussi la sienne ! — laquelle redoutait la colère de son mari, informé de sa liaison avec le capitaine pirate. Entrés dans le manoir, Coetlestremeur et ses hommes se mirent à la recherche de l'officier du Roi afin de lui infliger une correction qui, espéraient-ils, le rendrait plus accommodant à l'avenir. Mais de bailli on ne trouva point. Coetlestremeur s'en retourna furieux à l'Aberac'h et déclara le lendemain « par la chaire Dieu » que s'il avait déniché son homme « il l'eust mys en deux loppins et en eust porté une moitié à Saint-Renan et l'autre à Lesneven et oust mis ses tripes sur le grill et mangez avec vin aigre ». L'épouse du bailli qui cherchait à se libérer d'une union qui lui pesait, aurait, selon Coetlestremeur, déclaré publiquement qu'elle offrirait 300 livres de rente sur ses biens à qui la débarrasserait de son mari. Le capitaine pirate, de son côté, tant à jeun que prit de vin, ne se cachait pas d'avoir envoyé du poison à son amante qu'il espérait épouser à la mort du bailli; d'autant plus que sa propre femme était fort mal en point « tant de la vérole qu'il lui avoit baillée que d'autres maladies et qu'elle ne pourroit survivre longtemps ». Des Cousteaulx avait d'ailleurs confié à Musique avoir vu dans les mains de la demoiselle de Coetlestremeur un billet adressé à la femme du bailli où se trouvait mentionné l'envoi de poison. La dite demoiselle avait réussi à l'intercepter « par moyens avecq le paquet dud. poison d'un sien

(6) Le manoir, domaine et seigneurie de Tuonsilic ou Tronsily, en la trêve de Locmajan, paroisse de Plouguin, appartenait, en 1540, à René de Kerlec'h. Arch. Finistère, B 1025.

métayer porteur desd. écrit et paquet en une leur métairie près la maison de Kergazre », lequel ignorait ce dont il était porteur. Le message avait été rédigé chez un maréchal nommé Le Maczon, demeurant en la paroisse de Trouzélan (?). Des Cousteaulx cependant, peu avant son exécution, déclarait « n'avoir su ni entendu que la femme dudit bailli fut consentante de faire empoisonner son mari ». Il les voyait souvent l'un et l'autre « parler ensemble en basses et secrètes paroles et en langage breton qu'il dit n'entendre; ne sauroit donc rapporter leurs propos ».

Coetlestremeur n'était point le seul à écumer l'Atlantique. Avant de servir sous ses ordres, Yvon Guenno s'était embarqué, en 1554, sur un navire de Penmarc'h, armé en guerre par Guillaume Trefrit qui en était le propriétaire et le capitaine; il avait pour maître son frère Martin, et pour équipage, 25 hommes, tous de Penmarc'h, dont un troisième Trefrit, cousin germain des deux autres. Ce navire avait été équipé et avitaillé par Pierre Le Vestle, receveur du Roi à Penmarc'h. Parmi les autres intéressés ou actionnaires figuraient Yvon Guenno lui-même, François Guilniguen, de Brest, et autres gens du quartier de Penmarc'h. Le vaisseau des Trefrit relâcha à Bénodet où se trouvaient déjà d'autres navires, dont un normand, tous amplement pourvus de canons et d'armes diverses et décidés à capturer ou à rançonner les marchands qui passeraient à leur portée. La flottille de forbans se dirigea sur les côtes d'Espagne. Chemin faisant, ceux de Penmarc'h rencontrèrent un bâtiment allemand de 500 tonneaux et s'en emparèrent avec l'aide des gens de Normandie. La cargaison se composait de sucre, cassonnade, mélasse, bois de teinture, sel, poivre, épiceries, etc..., pour une valeur de 10.000 livres au moins. Le tout fut conduit à Brest et déclaré de bonne prise par le sénéchal de la cour royale. Les marchandises se partagèrent à raison des deux tiers pour l'équipage du vaisseau normand dont la puissance était bien plus grande que celle de l'unité bretonne qui dut se contenter de l'autre tiers. Le butin fut alors débarqué et mis en garde chez divers particuliers (Thomas Lislois, Jacques Le Maczon, Jean Le Maistre, Yves Guernic, Jean Cadrouillac) qui les rechargèrent ensuite pour les expédier où bon leur sembla. Chacun eut

sa part de prise, y compris le bienveillant sénéchal, à qui l'on remit quelques toiles « créées ». De plus, les intéressés à l'armement et les matelots réclamèrent et obtinrent du capitaine la somme de cinq écus chacun qui leur était due à la suite d'un procès précédemment intenté par eux pour obtenir le règlement de leurs droits.

Pareils actes de banditisme se poursuivirent tout au long du xvi^e siècle, lors des guerres sans merci que se livrèrent catholiques et protestants, qu'ils fussent Anglais ou Français, la religion passant avant la nationalité. Puis apparurent les Espagnols; puis, épisodiquement mais jusqu'à la fin du xviii^e siècle, des pirates redoutés de tous, les Barbaresques, dont nous nous proposons de reparler quelque jour.

GILDAS BERNARD

Un chant allemand sur La Tour d'Auvergne

Les officiers français qui occupaient l'Allemagne à la fin de la guerre de 1914 à 1918 s'étonnaient de trouver dans les foyers allemands de la Rhénanie des bustes de l'Empereur Napoléon I^{er}. Ce culte napoléonien est facilement compréhensible, quand on songe que Bavaois, Wurtembourgeois, Saxons ont servi dans le même camp que la France et que la rive gauche du Rhin était entièrement rattachée à celle-ci (1). Il fallut les désastres qui suivirent la campagne de Russie pour faire peu à peu passer les Allemands dans le camp des Russes et des Prussiens et séparer de notre sphère d'influence des provinces

(1) Il y a quelques années, un ami Allemand m'ayant raconté qu'un de ses ancêtres avait servi dans les armées de Napoléon, je lui demandais son nom et peu de temps après je lui faisais parvenir en Allemagne la photocopie des états de service de cet ancêtre qui, né à Mayence (département des Forêts), avait fait toutes les campagnes de l'Empire, y compris Iéna contre la Prusse. Il avait été blessé trois fois, dont une fois à Craonne en 1814, et avait fait prisonniers 60 Autrichiens à lui tout seul. Les Archives de la Guerre (château de Vincennes) possèdent en effet les dossiers de tous les officiers de l'armée française et mon ami, ravi, fit multiplier les photocopies pour les distribuer à sa famille.

et des royaumes traditionnellement francophiles depuis Louis XIV.

En Belgique, en Allemagne, après 1815, les vétérans des armées napoléoniennes formèrent des associations. Celle de Krefeld éleva à ses morts un monument qui, en plein cœur de la ville, a échappé aux guerres et aux bombardements et sur lequel on lit encore le nom de 97 vétérans, dont le dernier mourut en 1884. En face de l'année 1862 on voit le nom de Carl Schehl, dont les mémoires, jamais traduits en français, ont été réédités pour la dernière fois en Allemagne en 1957 (2).

Carl Schehl, voyant passer le 2^e régiment des carabiniers français, saisi par la beauté des uniformes et par son amour pour les chevaux, s'y engagea comme trompette. Il avait 14 ans. Il partit aussitôt pour la Campagne de Russie, eut un cheval tué sous lui à l'attaque de la grande redoute de la Moskowa, pénétra dans Moscou, connut l'incendie, puis au retour il tomba entre les mains des cosaques. Sur 700 prisonniers, ils n'étaient plus que 80 après quelques jours de marche sans pain et dépouillés de leurs vêtements. Il sera sauvé par son art de jouer de la flûte qui en imposera aux cosaques et par un colonel de uhlans polonais. Il passera deux ans dans un grand domaine comme cocher et, en 1815, après Waterloo, il regagnera l'Allemagne avec beaucoup de difficultés.

En fin de ses mémoires, Schehl a recopié le recueil des chansons des vétérans de Krefeld (3). On y trouve une dizaine de chants dont deux en français : *Le troubadour* et *Partant pour la Syrie*. Les autres chants sont en allemand. Ils semblent avoir été composés par les vétérans car les allusions qu'ils font supposent la fin des guerres de l'Empire. C'est ainsi qu'un chant sur la vieille garde se termine par la phrase : « La Garde meurt, mais ne se rend pas » (Die Garde stirbt, sie gibt sich nicht !) Mis à part les deux chants en français, ce sont des chants du passé.

(2) Carl Schehl, *Vom Rhein zur Moskwa, 1812*, 2^e éd. complète, Krefeld, 1957 (éd. Richard Obermann), 245 p. et 1 carte.

(3) Le recueil de chants, intitulé : *Lieder des Krefelder Veteranen-Vereins*, a été édité à Krefeld, probablement en 1848.

Le chant n° 9 s'intitule « Latour d'Auvergne » et nous le retranscrivons ici, en allemand, suivi de sa traduction.

9. — LATOUR D'AUVERGNE

« *Wer ist der Held, der dort bei seinen Fahnen
In Jugendkraft einhergeht stolz und kühn ?
Sein graues Haupt will wundersam mich mahnen ;
Wer ist der Greis mit solchem Kriegersinn ?* » —
*O Feldherr — spricht mit lust der Offizier —
Es ist Latour, dein bester Grenadier !*

« *D'Auvergne, du !* » so spricht der Weltbesieger
Napoleon, « wer rief dich auf zum Kampf ? »
*Da tritt hervor der alte greise Krieger,
Der Held Latour, bewährt im Pulverdampf !*
*O Feldherr du, o zürne nimmer mir,
Aus Liebe ward ich wieder Grenadier.*

*Und drauf und dran ging's nun zu neuen Siegen,
Im ersten Gliede stand der alte Held ;
Liess kühn den Blei dem Feind entgegen fliegen,
Bis ihm ein Speer die tapfre Brust zerschellt :*
« O süßer Tod ! ich sterbe, Frankreich, dir ! »
So sprach und starb der beste Grenadier.

*Da weinten laut die tapfern Kampfgenossen,
Und brachten ihn nach Heeresbrauch zu Grab' ;
Das tapfre Herz, von goldnem Schrein umschlossen,
Blickt von der Fahne siegreich jetzt herab ;
Und Jeder spricht begeistert für und für :*
« Das ist das Herz vom ersten Grenadier ! »

*In Strassburg stand in langen weiten Reihen
Das Regiment ; — der Kaiser tritt heran :*
*« Wo ist Latour ? » — Da schluchzten alle Treuen,
Und ernsten Blicks tritt vor der Flügelmann :*
*« Die Trommel rauscht, die Adler huld'gen dir ;
Für Frankreich starb dein bester Grenadier ! »*

*Der Kaiser spricht : « Das Regiment zu ehren,
« Dem er gedienet stets mit solcher Treu',*

« So oft bei ihm man der Appel wird hören,
 « Verkünd' ein Herold es in heil' ger Scheu
 « Mit Trommelschlag : — die Adler senket hier ! —
 « Für Frankreich starb der erste Grenadier ! »

Traduction

LATOUR D'Auvergne

« Qui est le héros qui là-bas, à côté du drapeau,
 S'avance dans la force de la jeunesse, fier et hardi ?
 Sa tête grise est pour moi un rappel étrange
 Qui est ce vieillard avec un tel air guerrier ? »
 — « O Général en chef, répond avec passion l'officier,
 C'est Latour, ton meilleur grenadier. »

« D'Auvergne, toi ! » Ainsi parle le vainqueur du monde,
 Napoléon. « Qui a fait appel à toi pour le combat ?
 Alors sort du rang le vieux guerrier grisonnant,
 Le héros Latour, à l'épreuve dans la fumée de la poudre !
 « O Général en chef, toi, ne te fâche pas contre moi.
 Par amitié je suis redevenu grenadier. »

Et là-dessus il s'en va vers de nouvelles victoires.
 Au premier rang se tient le vieux héros.
 Il fait voler hardiment le plomb contre l'ennemi.
 Une lance lui transperce sa poitrine valeureuse.
 « O douce mort. Je meurs, France, pour toi ! »
 Ainsi parla et mourut le meilleur grenadier.

Alors pleurèrent les braves compagnons de combat.
 Et le portèrent à la tombe suivant la coutume de l'armée.
 Son cœur de brave mis dans un reliquaire d'or
 Regarde maintenant victorieux du haut du drapeau.
 Et chacun dit, exalté à jamais et toujours :
 « C'est le cœur du premier grenadier. »

A Strasbourg est rangé étendu en longues files
 Le régiment. — L'Empereur s'approche.
 « Où est Latour ? » Alors sanglotent tous les fidèles.
 Et, le regard grave, sort des rangs le chef de file !
 « Le tambour bat. Les aigles te prêtent serment.
 Pour la France est mort ton meilleur grenadier. »

*L'Empereur parle : « Pour honorer le régiment
dans lequel il a servi constamment avec une telle
[fidélité,
Aussi souvent qu'on y entendra l'appel,
Que proclame un héraut, en saint respect,
Avec un roulement de tambour (L'aigle ici s'incline) :
« Pour la France mourut le premier grenadier. »*

Dans ce texte dont la mélodie n'est pas citée (ce qui est dommage car pour les autres chants l'air est indiqué), on reconnaît facilement, malgré une erreur évidente, l'histoire du héros carhaisien. Une erreur, oui, car La Tour d'Auvergne (reprenons ici l'orthographe française du nom) est mort sous le Consulat. Il a connu Bonaparte, mais pas l'Empereur. Par arrêté du 28 avril 1800, le Premier Consul le nommait « premier grenadier de la République », et lui octroyait un sabre d'honneur (4). Il mourait deux mois plus tard, le 27 juin, dans un combat de nuit, atteint d'un coup de lance.

La confusion entre l'Empire et le Consulat est explicable de la part des vétérans qui avaient marché au cri de « Vive l'Empereur » et qui avaient fait l'histoire, plus qu'ils ne l'avaient apprise.

Le poème n'en retrace pas moins maints détails exacts de la vie du héros breton. Le vieux soldat s'était rengagé pour éviter à son ami Le Brigand qui avait déjà perdu trois fils au service de la patrie, de voir partir le quatrième. Quand il mourut, Bonaparte ordonna qu'à l'appel le nom de Théophile Malo Corret, dit La Tour d'Auvergne, continuerait d'être appelé et qu'un soldat sortirait des rangs et répondrait « Mort au champ d'honneur » tradition qui s'est maintenue fort longtemps, dans son unité casernée à Quimper et à laquelle fait allusion le dernier couplet.

Etrange destin de ce héros, savant philologue breton et soldat, chanté au-delà de nos frontières, sur la tombe de

(4) Les sabres d'honneur, fusils d'honneur, etc..., ont remplacé pendant la Révolution, le Directoire et le Consulat, les décorations d'Ancien Régime, supprimées. En créant la Légion d'Honneur, le 19 mai 1802, Bonaparte rétablira les décorations et la première fournée de légionnaires militaires sera composée précisément des officiers et soldats ayant reçu des armes d'honneur.

qui Louis I^{er} de Bavière fit graver « Celui qui succombe dans la lutte sacrée trouve, même en terre étrangère, une patrie pour son repos. » Lorsqu'en 1889, son corps quitta le village d'Oberhausen pour venir reposer au Panthéon, l'empereur allemand ordonna à ses troupes de le saluer pour la dernière fois. Il appartient au folklore commun de nos deux nations.

YVES TANNEAU

Le pont de Port-Rhu, à Douarnenez

Controverses autour d'un projet 1824-1827

EN 1827, SOIXANTE ANS AVANT L'ACTUEL GRAND-PONT DE DOUARNENEZ A TRÉBOUL, LE ROI DE FRANCE S'OPPOSA A LA CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR LA RIVIÈRE DE POULDAVID.

Cela peut nous sembler incroyable, mais rien n'est plus vrai cependant. Par ordonnance donnée en *Notre Château de Saint-Cloud le 4 Juillet de l'an de grâce 1827, et de Notre Règne le 3^e*, signée CHARLES..., le Roi de France, Sa Majesté Charles X, rapportait l'*Ordonnance royale du 6 juillet 1825, qui avait pour objet d'autoriser la construction d'un Pont au lieu-dit de Port-Rhu, sur la rivière de Pouldavid, commune de Douarnenez et Poullan (Finistère)*... Et pourtant, soixante ans avant la réalisation de l'ouvrage d'art que nous connaissons aujourd'hui, cette construction n'était-elle pas d'une réelle nécessité !

Dans quelles circonstances, sous quelles pressions, le roi des Français fut-il amené à prendre cette mesure insolite, draconienne et sans appel ? Nous le verrons tout à l'heure.

Rappelons que depuis la plus haute antiquité, le passage de la *rivière de Pouldavid* se faisait par chaloupe, canot ou bac à marée haute, à pied lors des basses mers. Ainsi voyait-on à une époque encore récente, du côté de Tréboul, une ruine gallo-romaine qui portait le nom de *Maison du passeur*. Le Treiz (le passage) conserve le souvenir de l'endroit où le bac touchait terre.

Ce service était au reste strictement réglementé, du moins aux temps modernes : un arrêté municipal ordonnait au passeur de se tenir prêt sur son bateau, tant que la mer le permettait. A marée basse, il était tenu de mettre *un pont volant en bois* à la disposition du public.

Au début de la Révolution, Douarnenez comptait parmi ses notables un distingué *chirurgien*, le citoyen Laroche, qui ne limitait pas ses talents au maniement de la lancette et à l'administration de clystères. Praticien éclectique et ingénieux, ne soumet-il pas à la Municipalité *un Plan relatif au pont volant* ! Chirurgie et travaux publics réunis, notre ville ne possédait-elle pas un personnage d'une rare compétence !

Dès 1811, au déclin du Premier Empire, la Municipalité de Douarnenez demande au gouvernement de l'empereur *de faire faire par une société, un pont sur la rivière de Poru, moyennant un péage*. Ainsi en est-il souvent de certains projets, renvoyés... aux calendes grecques !

Quelle était, aux yeux de nos élus, l'utilité d'un pont sur la « *ria* » de Port-Rhu ? Outre les échanges journaliers avec Tréboul, il devait permettre aux communes du Cap-Sizun de fréquenter plus aisément les foires de Douarnenez, *avec voitures et bétail de toutes espèces*; aux communes du Porzay et de la presqu'île de Crozon, de se rendre aux foires de Confort et du Cap.

De l'Empire, passons à la Royauté : les projets sont toujours les mêmes. Le 9 mars 1824, une séance extraordinaire réunit à Douarnenez la municipalité de la ville et celle de Poullan-Tréboul. L'objet de cette assemblée

exceptionnelle : *la construction d'un pont au passage de Port-Rhu et... la formation du tarif et de la durée du péage.* Etabli par l'ingénieur en chef du Finistère, le devis estimatif de l'ouvrage était de l'ordre de 15.000 francs. En 1882, soixante ans plus tard, ce devis s'élèvera à la somme de 570.000 francs !

Que pouvons-nous retenir des délibérations municipales de Douarnenez et Poullan ? Essentiellement que ce pont présentait un intérêt considérable pour les communications de Douarnenez avec certains villages de Pouldergat, avec Tréboul et Poullan bien entendu, mais aussi avec toutes les communes du Cap. L'immense flottille des chaloupes sardinières prenant ses quartiers d'hiver en amont du pont projeté, on espérait aussi pour elle de meilleures conditions de sécurité. Autre facteur important : les accidents trop fréquents survenant aux passagers du bac reliant les deux rives. Bref, l'unanimité était complète sur la nécessité impérieuse de cet ouvrage d'art.

Restait à en évoquer et établir les modalités d'accès et d'utilisation. Fixer d'ores et déjà les tarifs de péage pour la traversée d'un pont qui n'existait encore que sur... le papier et dans les imaginations de nos pères, n'était-ce pas en quelque sorte mettre la charrue avant les bœufs ! Mais nos ancêtres étaient des gens sages qui savaient prévoir... quelquefois trop longtemps d'ailleurs, à l'avance !

A propos du péage, une crainte se manifeste : *La mer basse donnera les moyens de traverser le ruisseau plusieurs jours avant et après les nouvelles et pleines lunes, ce qui diminuera de beaucoup le péage.*

Voici quelques-unes des mesures déjà adoptées ce 9 mars 1824, à propos d'un pont qui ne sera ouvert à la circulation qu'en... 1885, soit trois générations plus tard !

1°. — Tout d'abord, la durée du péage sera de trente ans. 2°. — Une indemnité de 600 francs sera accordée à M. le Tréhuidic, de Douarnenez, pour le passage sur son terrain. 3°. — Une indemnité annuelle de 60 francs sera allouée au fermier du bac de Port-Rhu, à dater du jour où le pont sera livré au public..

Défense expresse sera faite, sous peine d'une amende

de 3 francs, à tout canot, chaloupe ou autre embarcation, de transporter aucun individu d'une rive à l'autre, de la Roche noire, entre l'île Tristan et Tréboul, jusqu'à Pouldavid...

Passons maintenant au projet de tarifs pour le péage : Une personne non chargée ou chargée d'un poids au-dessous de 100 livres, paiera un demi-sou. Un cavalier avec son cheval ou son mulet, y compris sa valise, sera taxé à 2 sous.

Un cheval ou mulet non chargé : 1 sou. — Un âne ou une ânesse chargée : 1 sou. Pour le passage d'un bœuf ou vache, mulet ou âne, employés au labour ou allant au pâturage : 1 demi-sou.

Par bœuf ou vache appartenant à des marchands ou fermiers, et destinés à la vente : 2 sous.

Par génisse, veau ou porc : 1 sou. — Par mouton, brebis, bouc, chèvre, cochon de lait, et par paire d'oies ou de dindons : 1 demi-sou.

Une mesure sociale toutefois, en faveur des familles nombreuses : *Quand les moutons, brebis, boucs, chèvres, cochons de lait, paire d'oies ou de dindons seront au-dessus de 50, le droit sera diminué d'un quart :*

Le passage d'une voiture suspendue à deux roues, celui du cheval ou du mulet, ou d'une litière à deux chevaux, avec le conducteur, franchira le pont moyennant une redevance de 5 sous.

Tandis qu'une voiture suspendue à quatre roues, avec cheval ou mulet, conducteur ou postillon, acquittera un péage de 10 sous.

Chaque voyageur paiera séparément le même droit que pour une personne à pied, demi-tarif pour les gamins au-dessous de dix ans.

Une charrette chargée et attelée de deux chevaux ou mulets ou quatre bœufs, y compris le conducteur paiera 4 sous.

Une charrette attelée simplement d'un âne ou d'une ânesse acquittera un droit de 2 sous.

Après avoir ainsi taxé les chevaux et les mulets, les oies et les dindons, les boucs et les chèvres, les moutons et les

brebis, les cochons de lait, les ânes et les ânesses, sans oublier... les hommes, nos conseillers municipaux ont une délicate attention envers diverses personnalités, qui auront le loisir d'arpenter le futur pont de Douarnenez-Tréboul sans bourse délier. A tout seigneur, tout honneur ! M. le Préfet du Finistère ouvre cette marche privilégiée. suivi par M. le Sous-Préfet, M. le Maire et M. le juge de paix de Douarnenez; le maire de Poullan et M. le Capitaine du port; les ingénieurs, conducteurs et agents des Ponts et Chaussées; les gendarmes et les militaires voyageant en corps ou munis d'une feuille de route.

Hélas ! Ce beau « pont en Espagne » n'était qu'une chimère, et que ce soient ânes ou mulets oies ou dindons, Préfet ou Sous-Préfet, nul n'avait guère de chances d'y poser le pied ou la patte. Car dans ce ciel serein et sans nuage, une bombe éclate soudain... L'année suivante, le 26 septembre 1825, un Mémoire s'opposant à la construction du pont, est adressé à *Son Excellence Monseigneur le Comte de Corbières, Ministre de l'Intérieur*, par M. l'abbé de Mauduit.

Mais qui donc était ce « contestataire » en soutane, qui déniait toute utilité à cet ouvrage, jugé indispensable par la population de Tréboul et Douarnenez ? Antoine-Adrien de Mauduit, Vicaire général du diocèse de Quimper, était propriétaire des terres et du manoir de Kervern, en Pouldavid, commune de Pouldergat. Les champs, les bois et les prés de M. le vicaire général touchaient, du côté de Tréboul, les rives de Port-Rhu, et ceci explique peut-être bien des choses.

M. de Mauduit était né à Kervern en 1759, fils d'écuyer Jean-Hippolyte de Mauduit, sieur de la Porte, et de Dame Françoise Le Flô. Les Mauduit, seigneurs de Kervern, aujourd'hui propriété de la famille Belbéoch, étaient originaires de la Touraine, mais ils possédaient déjà plusieurs terres en Bretagne, dont celle de Plaçamen, en Moëlan. Ils portaient pour armes : « D'or au chevron d'azur, accompagné de trois étoiles de gueules » (alias de trois mollettes de sable). Aujourd'hui, une vieille industrie de Quimperlé, la papeterie de Mauduit, conserve le souvenir de cette honorable lignée, qui compte encore de nos jours des représentants.

Après la requête en opposition, formulée auprès du

ministre par l'abbé de Mauduit, les Conseils municipaux de Douarnenez et Poullan, sous le coup d'une légitime émotion, tiennent une assemblée extraordinaire le 16 octobre suivant. Cette opposition avait été faite, semble-t-il, *au nom des habitants des communes de Ploaré et de Pouldergat*, alors que, déjà, une ordonnance royale du 6 juillet avait donné le « feu vert » pour ce pont projeté sur la « Rivière de Pouldavid ».

Quelles sont les réactions des légitimes représentants de Poullan-Tréboul et Douarnenez ?

Il a dû paraître étranger, disent-ils, le 16 octobre suivant, que Monsieur de Mauduit se soit revêtu, sans aucune mission et contre les principes consacrés si souvent par les lois, par les décisions du gouvernement, du caractère de représentant des deux communes de Ploaré et de Pouldergat...

Il faut d'ailleurs mettre l'accent sur le fait que le maire de Pouldergat-Pouldavid, et celui de Douarnenez, ne constituaient qu'une seule et même personne : maître Guillaume-Alexandre-Raphaël Piriou, notaire royal à la résidence de Pouldavid.

Et, poursuivent nos dévoués conseillers, la dignité vénérable à laquelle est élevé monsieur le vicaire général, la gravité de sa personne et de son âge, ont eu le crédit d'arrêter la marche administrative, et de remettre même en question l'existence d'un acte solennel de l'autorité royale... On a positivement ou implicitement dit au gouvernement que sa religion avait été surprise, qu'on lui avait laissé ignorer de très graves inconvénients, on a cité des faits pour les prouver. Deux conseils sont taxés de s'être concertés pour sacrifier les intérêts de la commune de Pouldergat et ceux des propriétaires riverains.

Parmi les objections de l'honorable châtelain de Kervern : un pont à Port-Rhu couperait entièrement la navigation supérieure, car les chasse-marée, les bâtiments de cabotage et les gabarres du Gouvernement sont venus fréquemment et viennent journellement au fond de cette anse y porter des chargements, ou se charger de bois et autres denrées. Après la réalisation de ce projet, « *cette navigation, intéressante, serait anéantie, et les riverains privés d'un avantage précieux que leur position leur assurait, et qui donnait plus de valeur à leurs propriétés* »

(le plus grand propriétaire étant précisément M. l'abbé de Mauduit lui-même !).

Les municipalités de Douarnenez et de Poullan réfutent les arguments invoqués par le vicaire général, dont ils contestent « *le manque d'objectivité et le peu de véracité de ses allégations* ».

Au demeurant, il n'existe pas, affirment-ils, de *navigation supérieure* : les chasse-marée, les bâtiments du cabotage et les gabarres du gouvernement ne remontent plus depuis longtemps jusqu'à Pouldavid, le trafic maritime de cet antique havre moyenâgeux étant déjà passé dans le domaine des souvenirs, lit-on textuellement... Si pendant onze années de paix, qui ont rendu le mouvement et la vie à tout, il n'a été fait dans cette anse de Pouldavid aucun changement, c'est qu'à coup sûr il n'y en avait aucun à faire... On demande même ce qu'on peut porter ou aller prendre dans cette anse. Il n'y a au loin dans toute la circonférence de l'anse de Pouldavid, aucune branche d'industrie, aucune exploitation rurale remarquable, pas un bouquet de futaye, seulement quelques arbres ça et là, qui disparaissent tous les jours pour la construction ou réparation des bateaux de pêche et des bâtiments civils, et des fagots et des billettes qui sont loin de suffire aujourd'hui à la consommation locale. On a dû s'étonner que Monsieur le vicaire général fasse des efforts d'une nature si extraordinaire, pour persuader au gouvernement qu'il est convenable et avantageux de faire aller à toute force, et à quelque prix que ce soit, des bâtiments décharger et recharger à Pouldavid, où il n'y a et où il ne peut y avoir rien à faire.. On doit être d'autant plus surpris des allégations de M. de Mauduit, qu'il est probablement né dans l'endroit où ses père et mère résidaient, qu'il vient fréquemment visiter la maison paternelle, que la route pour y arriver passe par Pouldavid, et quoi qu'il affirme qu'il y a journellement des chasse-marée, des bâtiments de cabotage et des gabarres du gouvernement, il est très certain qu'il ne lui arrive jamais d'y en voir aucun !

Signalons au passage, à propos des séjours de M. le vicaire général à Pouldavid, et à l'occasion d'un bail des terres de Kervern consenti à des cultivateurs du voisinage, une obligation originale : *Aller à Quimper avec*

charrette et chevaux, ou avec un cheval seulement, quand il plaira à M. l'abbé de Mauduit de se rendre à sa terre de Kervern.

Pour s'expliquer la démarche de M. de Mauduit, poursuivent nos Conseillers, il faut savoir qu'il y a au fond de l'anse qui lui cause une si grande préoccupation, une propriété qui s'appelle Kervern; il est naturel que M. de Mauduit soit attaché à ce qui lui appartient (et les Conseillers ajoutent que la construction du pont ne nuirait en rien à cette propriété)... Quand on se plaint, disent-ils, il faut avoir raison de le faire... D'autant que le maire de Douarnenez l'est aussi de Pouldergat; il représentait dans ces délibérations les deux communes, avec un égal désintéressement, avec la même impartialité et un égal attachement aux intérêts des deux communes.

L'abbé de Mauduit soutenait que le pont ne serait d'aucun intérêt pour les communes du voisinage, et de la plus mince utilité pour celles de Douarnenez et de Poullan, qui l'ont sollicité. Il serait même nuisible à celle de Pouldergat, qui n'a pas été consultée, affirmait le vicaire général, qui ajoute : « Le chenal n'a pas à marée-basse un pied de profondeur, tous les jours on y passe à pied, à cheval et en voitures avec leurs charges... Lorsque la mer monte, il se trouve un bac établi, qui entretient la communication; le seul avantage du projet est de rendre plus facile une communication peu importante en elle-même, et déjà établie de manière à suffire à tous les besoins. Pour un intérêt aussi faible, on n'a pas craint de solliciter une dépense de 22 mille francs et un péage de trente ans. Lorsque dans la France, on s'occupe à rendre et à faciliter la navigation, on a la prétention de dépouiller la commune de Pouldergat d'une navigation d'un quart de lieue...

A tous ces arguments du pieux châtelain de Kervern, quelle eau apporteront nos braves conseillers municipaux à leur moulin, ou plutôt à leur pont ?

... Il existe à Douarnenez 300 chaloupes de pêche, déclarent-ils, il y en a aussi dans l'anse de Tréboul, commune de Poullan sur le port de Porru (sic) de 90 à 100 autres : toutes ces chaloupes sortent, rentrent et pêchent pêle-mêle, elles sont considérées comme ne faisant qu'une

seule et même exploitation. Il existe entre ces communes, qui ne sont séparées que par le port, et il existera nécessairement toujours, de grandes liaisons de familles et d'affaires. Les habitants des deux rives ont donc continuellement le plus grand besoin de se voir... Et il faut sans cesse pourvoir à une foule d'objets qui sont nécessaires et qu'on veut avoir au plus bas prix, soit d'un côté, soit de l'autre. Il y a une filature et une fabrique considérable de filets dans la commune de Poullan, chaque maison y est pour ainsi dire un atelier; on en fait aussi (des filets) dans les communes voisines de Meilars, Beuzec et Mahalon; il s'en fait une consommation immense pour la pêche de Douarnenez, où viennent aussi en acheter les ports de Morgat, Camaret et du Fret, situés à la côte opposée de la Baie, et où il y a environ 250 chaloupes.

Les propriétaires de l'anse de Tréboul vendent beaucoup à Douarnenez et sont forcés d'y venir pour s'arranger et livrer... Onze communes au-delà du passage contribuent à la formation des équipages de la pêche, tout cela donne lieu à une fréquentation rapide de ces marins et réciproquement de leurs familles, qui vont et viennent pour se voir. Les habitants de toutes ces communes et de beaucoup d'autres voyagent souvent presque en masse, pour des pèlerinages religieux dans notre voisinage; ils passent pour la plupart par Porru (sic); quand il n'y a pas de gué et que le canot est échoué, il faut qu'ils attendent comme tous les autres passeurs, souvent sous des froids rigoureux, plus souvent sous des averses, que le passeur soit en activité.

Il y a à Douarnenez deux forts marchés par semaine, le lundi un de grains, qui devient de plus en plus important; le samedi un de viandes, qui est aussi considérable. Il y en a un en outre tous les jours, pour les fils, légumes et toutes les denrées... La population de l'endroit est de 2.300 à 2.400 âmes; pendant les 4 à 5 mois de pêche, on peut compter encore au moins 1.300 à 1.400 de plus, entre les marins du dehors, qui forment les équipages, et les étrangers et les marins des navires que le commerce attire journellement à cette époque. Il y a six foires à Douarnenez.. Elles sont toutes bonnes, les cultivateurs s'en trouvent bien et aiment singulièrement à y venir. S'il vient déjà tant de monde à Douarnenez, com-

bien plus n'en viendrait-il pas si l'on pouvait y venir directement au moyen du pont, par un terrain ferme, au lieu de se détourner au moins de trois quarts de lieue, même plus, pour passer dans ces casse-cours (sic) effroyables de Kervern, au risque de blesser leurs bestiaux et de se blesser eux-mêmes, car on ne peut prétendre à faire passer une seule bête par ce que Monsieur de Mauduit appelle le bac, qui est tout simplement un canot de 16 à 17 pieds de long...

On a souvent occasion d'appeler d'ici, tant de jour que de nuit, des ecclésiastiques et des médecins. De jour, on ne passe que quand le bateau peut servir ; de nuit et dès le soir même, on ne passe pas... On a dit que ce serait nuire à la commune de Pouldergat, mais quel avantage cette commune aurait-elle à perdre par l'exécution de cette entreprise ?

Souffrirait-elle dans son industrie, mais il n'y existe absolument aucune : il n'y a ni fabrique, ni manufacture, aucune surabondance de produits qui puissent donner lieu à une exportation quelconque. Le peu qu'on en retire ici et à Tréboul, en fagots, en billettes, moellons, par canots et bateaux, ne continuera-t-il pas à venir avec la même facilité ?

Si monsieur de Mauduit entend par Pouldergat, parler de son Kervern, on a déjà fait connaître, et l'on répète au besoin que ce bien ne peut recevoir aucun dommage de la construction du pont... Il aurait au contraire à se ressentir comme les autres des effets de l'amélioration locale, dont le bien se distribue à tous imperceptiblement, sans en excepter ceux-mêmes qui le contestent ou qui sembleraient le dédaigner.

Il n'y a pas d'ailleurs d'entreprise quelque avantageuse qu'elle soit, où on ne puisse trouver un inconvénient quelconque.. Pour contester l'utilité du pont, M. de Mauduit a fait sonder le chenal des eaux de mer et de rivière qui coulent à marée-basse, depuis Pouldavid, le long du port de Porru, jusqu'à la mer. On peut, dit-il, le traverser aisément à pied, à cheval, en voiture; lorsque la mer monte, il se trouve un bac qui entretient la communication; lorsque tant de facilités sont réunies, pourquoi vouloir y substituer des moyens dispendieux ? Ne dirait-on pas, à entendre M. de Mauduit, qu'il y a à

mer basse, des moyens de passer aussi faciles que commodes, et que dès que la mer monte, on a tout de suite un bac à son service ! Mais d'abord, il est à remarquer que dans la morte-eau, qui prend une très grande partie de l'année, on ne peut passer ni à pied ni à cheval ni en voiture; que du moment où la mer commence à rapporter, jusqu'à celui où elle décline, l'eau baisse ou hausse, plus ou moins suivant les vents qui règnent et leur direction de terre ou du dehors; qu'ainsi, il ne peut y avoir de mesure fixe, que cette profondeur que Monsieur de Mauduit présente comme la moyenne journalière, n'a lieu seulement qu'aux deux périodes de la nouvelle et de la pleine lune... Que hors ces époques... il y a depuis deux jusqu'à quatre pieds et plus à la basse-mer. Il passe pour constant que dans les gués les plus élevés, au moment des plus fortes marées, par les vents de terre et le temps le plus sec, il y a au moment de la basse-mer à peu près plus d'un pied de profondeur partout où l'on passe. Quand les pluies grossissent le ruisseau de Pouldavid, Monsieur de Mauduit voudra bien admettre qu'il y ait encore 3 à 4 pouces de plus si la mer est poussée du large, et qu'il y ait du ressac, l'eau reflue avec violence et gêne le passage et l'intercepte même très souvent à marée-basse. Comment pourrait-on obtenir que les gués, qui varient à chaque marée par le sable mouvant que la mer pousse tantôt en haut, tantôt en bas, soient indiqués à chaque marée...

Mais n'a-t-on besoin d'aller ou de venir qu'au moment précis de la mer basse ? La mer attend-elle personne ? Dans les seuls moments où l'on puisse passer, ne sait-on pas que la mer monte avec une grande rapidité ? N'arrive-t-il pas fréquemment que le canot du passeur est échoué longtemps avant que la mer soit basse ? Qu'il l'est encore fort souvent longtemps après qu'elle monte ? Les voituriers qui ont hasardé de traverser, quand ils croyaient qu'il en était temps encore, s'arrêtent parfois au milieu de la passe avec leurs charges; on vient au premier embarras et aux cris des voituriers, qui n'abandonnent jamais leurs bestiaux, au secours des uns et des autres, mais il y a bien des exemples de bœufs noyés.

Il n'y a pas plus de trois à quatre mois que le malheur est encore arrivé. Un domestique, un ouvrier, un

exprès, un particulier agissant pour lui-même, qui arrive à la hâte dans l'espoir de trouver le canot à flot, et qui le voient échoué, ne se mettent-ils pas à l'eau, quelquefois tout suant et au risque de tout ce qui peut arriver, et de ce qui arrive nécessairement aux uns et aux autres; on vient à toute heure de nuit et de jour chercher des ecclésiastiques et des médecins.

L'église paroissiale de Poullan étant à l'extrémité de la commune et à bien près d'une lieue et demie, il vient tous les dimanches un nombre infini de personnes de la succursale de Tréboul, aux offices de Douarnenez et de Ploaré, car on y manque souvent de vicaire, et une messe ne peut suffire à tant de monde...

Aussi toutes ces causes et d'autres qu'il serait fastidieux de développer, donnent-elles aux communications une rapidité extraordinaire. On voit à chaque marée, dès avant la basse mer ou quelquefois après la mer montante, des multitudes de personnes des deux sexes, des malades, des vieillards, des jeunes personnes, des femmes de tout âge, se croiser continuellement en passant en sens opposé à deux pieds d'eau et plus, et commettre fort souvent les plus mortelles imprudences.

Cela arrive dans l'état actuel à chaque marée, non seulement en été, mais aussi en hiver, et même dans les froids les plus rigoureux. C'est sans aucune exagération, l'extrémité à laquelle sont réduits indistinctement non seulement les malheureux, mais même ceux qui ont le plus d'aisance dans les deux rives. Faut-il donc s'étonner que l'on ait désiré de mettre un terme à de pareilles entraves, à une gêne pénible, et qui est accompagnée d'inconvénients si nombreux, si graves, si périlleux, et si contraire à l'ordre et à toute décence !

Monsieur de Mauduit se récrie sur l'excès de la dépense, il n'a pas voulu sans doute voir qu'il y a aussi aujourd'hui un péage, qu'il est même plus onéreux que celui qu'on lui substitue; que le passeur proportionne, surtout devant Tréboul, son activité à la rétribution qu'il reçoit; qu'il fait attendre, et souvent fort longtemps, les personnes qui entendent ne payer que la taxe. On paie donc plus aujourd'hui pour être fort gêné, et quelquefois mal servi, tandis que le péage serait réglé par un tarif qu'on ne percevrait pas au-delà, et qu'on ne payerait que pen-

dant un temps déterminé, après lequel le passage serait absolument et pour toujours affranchi. Peut-on comparer un passage désagréable, dangereux, et qu'il faudra perpétuellement payer par des risques et par une rétribution aussi forte, que celle portée au tarif fait pour le Pont, à un affranchissement pour toutes les générations futures ?

Quand il n'y aurait que cette considération, elle doit prévaloir aux faibles objections de Monsieur de Mauduit et de quelques particuliers de sa commune qui pourraient se prévaloir de leur intérêt personnel : elle suffira sans doute pour faire maintenir l'Ordonnance de Sa Majesté.

Non seulement il n'arrive pas fréquemment en temps de guerre, que des convois de 100 à 200 voiles, sur le point d'entrer à Brest et surpris par l'ennemi ou par la tempête, se jettent dans la baie de Douarnenez et se réfugient, quand la mer le permet, dans le port de Porru, mais on affirme positivement que cela n'est jamais arrivé, et c'est même parce que cela est devenu d'une difficulté extrême, et pour la plupart du temps impraticable, qu'à l'époque même où nous avons eu les flottes les plus nombreuses, dans la dernière guerre, que l'on faisait arrêter tous les convois à Quimper, et tout voiturier par terre à des prix si énormes, et avec des sacrifices, des déchets, des gaspillages ruineux, c'est parce que tout bien pesé, on trouvait trop dangereux de vouloir faire aller des convois de 100 à 200 voiles par le Raz à Brest, que le Gouvernement s'est déterminé autant peut-être pour l'intérêt de la Marine que dans celui de l'Agriculture et du Commerce, à faire exécuter le plan dressé pour la navigation de l'Aulne.

Mais en raisonnant dans l'hypothèse de Monsieur de Mauduit, on fait observer que quand des bâtiments faisant voile pour Brest, sont forcés par la tempête d'entrer dans notre Baie, s'ils sont d'un certain tonnage et tirant dix à douze pieds d'eau, de la classe enfin de ceux qui fixent au plus haut degré l'attention..., voici ce qui arrive : ils tâchent de se placer au milieu de la Baye, un peu plus s'ils le peuvent, vers la terre de Crozon, ils mouillent là sur un fond immanquable, calent leurs hautes manœuvres et mâtures et passent sans accident et même sans aucune avarie, les ouragans les plus violents. S'ils laissent arriver, ils n'ont guère de salut qu'en mouillant

entre l'île Tristan et Phlimiou (sic) ; quand les ancres y ont bien pris, la tenue y est assez bonne.

Le port présente aux navires qui laissent arriver, tous les inconvénients des ports de marée ; s'il n'y a que 14 à 15 pouces d'eau à la basse mer, et de 14 à 15 pieds dans les malines (!), qu'ils se présentent avant qu'il y ait assez d'eau, ou quand la mer descend, ne s'exposent-ils pas évidemment à faire naufrage, pour que surtout qu'ils soient battus, et qu'ils ne gagnent pas sur leurs bordées.

Ils n'auraient d'autres ressources que d'aller mouiller entre les deux îles. Quant aux bâtiments du petit cabotage qui peuvent se réfugier au port de Porru, ils y viennent isolément, n'arrivent qu'à heure propice, et trouvent place pour un nombre double au moins de celui qui peut y venir. Il en peut entrer un grand nombre dans l'anse de Tréboul, à droite, à l'entrée même du port, et ils y sont par les vents de sud, sud-ouest, ouest, nord-ouest, nord et nord-est, autant à l'abri qu'ils pourraient l'être dans un bassin. Celui de Porru est vaste, et il contiendrait un nombre très considérable, bien plus qu'on y verra jamais, il n'est pas impossible qu'il y ait quelquefois des avaries, quoiqu'on fût embarrassé d'en citer aucune, même dans les ouragans. Les bateaux de pêche que l'on envoie dans la rivière pour hiverner, pourront en tous temps, comme dans l'état actuel des choses, passer sous l'arche (du pont) et mouiller au-delà, où ils seront encore mieux garantis.

Monsieur de Mauduit présente l'endroit situé en arrière de la chaussée du pont, comme pouvant faciliter un dégagement du port, à présenter un refuge aux navires en danger ; mais quand on voudra raisonner d'après la nature des choses et des lieux, on sera forcé de convenir que, lorsque dans une tempête il y a débâcle dans un port, il n'est au pouvoir de personne d'appareiller, on amarre partout tant qu'on peut, au lieu de démarrer.

Qui serait assez imprudent pour démarrer son navire dans un tel moment ? On ne serait pas sûr de le diriger du côté que l'on voudrait pour pouvoir appareiller, il faudrait d'ailleurs pouvoir virer pour aller jusqu'à son ancre qui est engagée au loin sous d'autres bâtiments, qu'on serait forcé d'aborder... On se borne donc dans un pareil cas, à veiller à ses cordages, à s'amarrer de mieux

en mieux, et il est démontré que toujours cela suffit. Ce n'est donc qu'avant et après, lorsque la mer est belle, qu'il pourrait y aller quelques navires; et rien ne prouve que cette retraite ait été utile et encore moins, nécessaire. Cet endroit serait très certainement toujours plein de navires à chaque apparence de mauvais temps, s'il y avait si peu de sûreté dans le mouillage ordinaire du port; il est cependant avéré qu'aucun navire ne se déplace.

... On objecte aussi que la chaussée (du pont) ne pré-senterait qu'un naufrage aux navires qui viendraient s'y jeter, mais cette jetée existe, sinon de temps immémorial, du moins depuis un très grand nombre d'années; elle continuera d'exister, que le pont soit fait ou non; peut-on citer aucun exemple de navire, barque ou bateau, qui s'y soit jamais perdu ?

Quant aux convois surpris par l'ennemi, il n'y a et il ne peut y avoir pour eux aucune garantie : qu'ils soient chassés au Raz ou en dehors du Bec de la Chèvre, si l'escorte n'est pas de force à s'engager et à combattre même avec avantage, la division qui la poursuit, et qui est ordinairement assez nombreuse devant Brest, il est bien à craindre qu'il n'y ait de salut pour aucun.

On avait fait sortir dans la dernière guerre, de Lorient, un convoi de bois de construction, sous l'escorte de la « Cornélie » et de quelques bâtiments convoyeurs. Ce convoi, très précieux pour la marine, fut chassé aux environs du Raz, et très peu de temps après l'avoir passé; il fit voile pour venir chercher le refuge dans la Baye et même dans le port, sous les batteries de Douarnenez. Une frégate et quelques bâtiments légers eurent bientôt dépassé tous ces navires, au nombre non pas de 200 (comme l'avait affirmé M. de Mauduit), mais de 16 à 17; tous furent pris ou forcés de se jeter à la côte, où ils furent entièrement perdus. Une corvette échoua à l'entrée du port, où il n'y avait pas assez d'eau pour la faire entrer. On la releva à la marée suivante. La « Cornélie » courut elle-même gros risques; les habitants prirent un grand intérêt à cette petite frégate, et à encourager le capitaine à essayer de ne pas échouer avant la dernière extrémité. Il mouilla près du môle, devant Douarnenez, que l'ennemi prit pour une batterie, ce qui le décida à revirer. Ce

navire de l'Etat fut ainsi sauvé, par l'excellente conduite du capitaine et de l'équipage.

On souhaiterait, autant que Monsieur de Mauduit, que le port de Douarnenez put offrir plus d'avantage à la Marine et au Commerce, mais on ne saurait changer l'état des choses, on est forcé de le voir tel qu'il est; le gouvernement ne peut guère y avoir rien à faire que dans l'intérêt de la pêche, et il n'y a vraiment d'établissement utile à faire que celui du pont projeté à l'extrémité du port de Porru. »

Cette importante et intéressante délibération est signée par des membres du conseil municipal de Douarnenez : MM. Simon, Bouilly père (négociant), J.-R. Guichoux, Gouzil, Boyé, Bréthel, Le Tréhuidic, J. Bélot, Sauban, le docteur Pierre-Marie Le Breton; par le Maire de Poullan, M. Kerdréach aîné, Jean Raphalen et Mathias le Bis, conseillers municipaux de Poullan, et par M. Yves Dagorn, capitaine du port de Douarnenez.

**

Un mois plus tard, le 27 novembre 1825, le conseil municipal de Pouldergat-Pouldavid se réunit lui-même en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Thépault le Friant adjoint, en l'absence de M^e Piriou, maire de Pouldergat et de... Douarnenez.

M. Le Friant dépose deux pièces sur le bureau : une copie du mémoire adressé le 26 septembre précédent par M. l'abbé de Mauduit, à Son Excellence Monseigneur le ministre de l'Intérieur, et un extrait du registre des délibérations de la commune de Douarnenez.

Sur la demande faite par le préfet du Finistère à la municipalité de Pouldergat, de formuler ses observations *en faveur et contre l'exécution dudit projet*, les conseillers, après en avoir mûrement délibéré, transcrivent ainsi les résultats d'un examen approfondi du problème :

1^{re} question : *Le projet de construction du pont a-t-il été conçu dans l'intérêt général, et quels sont sous ce rapport les avantages qui en résulteraient ?*

Réponse : *Il est constant que ce projet n'a pas été conçu dans l'intérêt général, parce qu'il ne peut avantager que quelques particuliers bien peu nombreux de la*

commune de Douarnenez, et de celle de Poullan en petite partie. Ce projet ne peut avantager que les voituriers qui, quand la mer a monté jusqu'à un certain degré, sont obligés de passer la moitié du temps, pour ainsi dire par la rivière, sans le moindre inconvénient quand la mer se trouve assez basse, car l'événement arrivé, dit-on, depuis peu à deux bœufs qui s'y sont noyés, ne peut être attribué qu'à l'imprudence ou à l'entêtement des conducteurs, de vouloir passer quand il n'est plus ou qu'il n'est pas encore tems. Quant aux piétons, et c'est sans contredit le plus grand nombre, il n'est pas à douter qu'ils ne préfèrent de passer par le bac pour deux centimes et demi, plutôt que de payer le double, ce qu'il leur faudra faire au cas que le projet ait son exécution. Il est donc constant que ce projet n'a pas été conçu dans l'intérêt général.

Voyez comme cette démonstration est admirable ! Pourtant, elle est entièrement fausse, puisque les tarifs de péage prévus pour le passage des piétons par le pont, sont d'un demi-sou, soit exactement deux centimes et demi comme pour le bac !

Un âne et son ânesse devaient bien acquitter une taxe de un sou, soit 5 centimes, mais je n'ose croire que nos gens de Pouldergat et de Pouldavid étaient affligés d'une myopie telle, qu'ils aient pris pour des ânes... leurs voisins de Douarnenez !

2° question : *Le plan de construction présente-t-il de graves inconvénients, en ce qui concerne la navigation supérieure ?*

Réponse : *Il est visible que la construction du pont anéantira nécessairement et absolument la navigation supérieure.*

3° question : *Les chasse-marée, les bâtiments du cabotage, les gabarres du gouvernement viennent-ils journellement au fond de la rivière pour y porter des chargements et se charger de bois et d'autres.*

Réponse : *Les partisans du projet prennent tout à la lettre; quand M. de Mauduit s'est servi de l'expression « journellement », il n'a pas sans doute voulu dire qu'il vient tous les jours des bâtiments à Pouldavid. Les partisans du projet conviennent qu'il en est venu... Ils doi-*

vent convenir qu'il en pourra venir tant que le passage sera libre.

Mais une fois le passage bouché, il est certain qu'il n'en viendra ni journellement ni en aucun tems. »

4° question : *Quel préjudice peut-il résulter, pour la commune de Pouldergat, par suite de l'exécution de ce projet ?*

Réponse : *Il est évident que le pont une fois construit, il ne peut plus venir un bâtiment à Pouldavid, et que les habitants de Pouldergat ne peuvent avoir d'autre perspective que celle d'aller transporter leur bois et leurs autres denrées à Port-Rhu. D'ailleurs, tant que la mer sera libre jusqu'à Pouldavid, ne peut-il pas se présenter quelques spéculateurs qui trouvent avantageux de s'y fixer, d'y faire bâtir des magasins; enfin d'y profiter des avantages qu'offre actuellement la position de l'endroit. Mais ce pont une fois construit, il n'y a rien à espérer pour Pouldavid.*

Emettant quelques observations générales, la Municipalité de Pouldergat ajoute : *Le Conseil voit avec peine que sous prétexte d'intérêt général, on voudrait anéantir entièrement Pouldavid, section de Pouldergat, en lui arrachant les seuls avantages qui lui restent, pour les tourner au profit de Douarnenez... C'est ici le lieu d'observer que Pouldavid a eu jusqu'en 1811 douze foires par an; qu'à cette époque, les habitants de Douarnenez, où jusqu'alors il n'y avait jamais eu de foire, réussirent à obtenir du Gouvernement la suppression de six foires à Pouldavid pour les transférer à Douarnenez.*

Et aujourd'hui, ils voudraient mettre des bornes à la navigation de la rivière, en la restreignant dans les limites de Port-Rhu. Il n'est pas présumable que le Gouvernement eût prononcé cette suppression s'il avait été bien instruit des ressources de l'un et de l'autre endroit; à proprement parler, Pouldavid n'a guère de ressources que dans ses foires et les consommateurs étrangers qui s'y rendent.

Lui enlever six foires est pour ainsi dire enlever à ses habitants la moitié de leur aisance, pour avantager Douarnenez, qui retire de la seule pêche de la sardine un avantage qu'on ne saurait guère apprécier. En effet, il est

constant que la seule pêche de la sardine attire à Douarnenez au moins dix-huit cents étrangers pendant cinq et six mois de l'année, et que la dépense hebdomadaire de ces étrangers porte à près de cinq mille francs.

Qu'on juge quel avantage il doit résulter pour les habitants de la commune, d'une pareille somme mise en circulation toutes les semaines, pendant cinq et six mois de l'année, sans y comprendre ce que les habitants y mettent de leur côté.

Le Conseil croit devoir ici rendre justice à M. l'abbé de Mauduit, en assurant à Monsieur le Préfet que ce n'est pas par des vues d'intérêt personnel qu'il s'est élevé contre l'exécution de ce projet. Il connaît trop le désintéressement de ce respectable ecclésiastique, pour lui attribuer des sentiments si peu délicats. Mais il croit que cet homme, respectable par sa dignité, son âge et son mérite connu de tout le monde, surtout son amour de la droiture et de la justice, n'aura pas vu sans une espèce d'indignation le dernier coup que l'exécution de ce projet porterait à l'existence de Pouldavid, et le tort qui en rejaillirait sur la commune de Pouldergat. Qu'il aura crû qu'il était de son devoir de faire connaître au Gouvernement l'état des choses, pour l'engager à rapporter une ordonnance contraire à la justice et surprise à sa religion.

... Le Conseil demande enfin à M. le Préfet de représenter à Sa Majesté, par l'organe de S.E. Mgr le Ministre de l'Intérieur, qu'en rétablissant les foires à Pouldavid, comme elles étaient avant 1811, elle ferait un acte d'équité qui rendrait à jamais son règne cher aux habitants de cette petite contrée. »

Pendant ce temps, que pensaient nos compatriotes de Ploaré de ce fameux pont, qui déjà faisait couler tant d'encre noire, au lieu de l'émeraude des marées ? Leur opinion ne diffère guère de celle exprimée par la Municipalité de Pouldergat. Quinze jours plus tard, le 12 décembre 1825, le conseil municipal de Ploaré tenait aussi une séance extraordinaire, sous la présidence de M. André Halna du Frétay, Maire de la commune, capitaine de frégate, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

Là aussi, dans l'esprit des édiles, la construction d'un pont sur la rivière de Pouldavid ne pouvait servir que

les intérêts d'un très petit nombre d'individus de Douarnenez et de Tréboul... Pour eux, les communications entre les deux rives étaient satisfaisantes, « puisque les personnes à pied, à cheval et avec voitures, passent journellement sans le moindre inconvénient, la rivière ayant très peu d'eau à mer basse. En outre, les charretiers qui transportent les sardines de Tréboul et qui s'approvisionnent de sel, futailles, appâts pour la pêche, etc..., n'abandonneront jamais le passage de la rivière, pour fréquenter le pont, quand même on aurait pratiqué de l'autre côté une route qui, malgré la dépense énorme qu'elle occasionnerait, serait toujours difficile à cause de la grande inégalité du terrain... Et pour aboutir où ? Dans un endroit qui a des rues impraticables et qui n'est abordable que par la grève ».

Le Pont, assurent-ils, interdira aussi totalement la navigation supérieure, qui a été effectuée par des bâtiments du cabotage, qui remontent jusqu'au fond de la rivière. En outre, en établissant le pont au point indiqué, le mouillage des bâtiments du cabotage se trouvera rétréci, et l'espace qui reste pour 300 bateaux de pêche qui viennent se mettre à l'abri aux approches des coups de vent de l'équinoxe, est extrêmement réduit, et ne peut les contenir tous.

Aujourd'hui, ils remontent au-dessus de la jetée, où il y a des anses commodes et vastes, qui présentent un abri assuré contre la tempête. Mais quand il faudra, avec un courant rapide et avec les assurances du mauvais temps, passer sous une arche étroite pour gagner ces anses, il est à craindre que la confusion et la précipitation n'occasionnent des événements funestes, et le même inconvénient aura lieu quand il s'agira de retourner en mer. On sera en outre contrarié par la force du courant, qui retardera souvent la sortie des bateaux de l'autre côté du pont, et pourra leur faire perdre une marée lucrative qui aura été avantageuse pour leurs compatriotes.

Bien que plus familiarisés avec la culture du sol et les travaux rustiques, qu'avec les techniques de la pêche et de la navigation, nos laboureurs de Ploaré s'érigent sans complexe en experts des constructions portuaires : La sécurité des bâtiments du cabotage mouillés dans le

port de Port-Rhu, affirment-ils, se trouvera compromise par la construction du pont. En effet, si quelqu'un d'eux, comme cela est déjà arrivé, a le malheur de rompre ses amarres pendant un coup de vent, il remonte la rivière et va s'échouer sur la vase, sans éprouver aucun dommage. Mais une fois le pont établi, il se brisera nécessairement contre ce pont.

Brest, le conseil, se résumant, pense que la construction du pont sur la rivière de Pouldavid, dans l'endroit où il est indiqué, loin d'être avantageux pour le bien général, ne peut être sur tous les rapports que très nuisible aux intérêts des riverains, en les privant de l'avantage d'embarquer leurs bois et leurs denrées, et en détournant l'engrais maritime que la mer leur envoie, nuisible au commerce en entravant la circulation des bateaux de pêche dans la rivière, nuisible aux navires caboteurs en les exposant à se briser sur le pont, et en rétrécissant leur mouillage. »

Mais déjà le conseil général du Finistère avait voté une somme de 8.300 francs pour concourir à la construction de cet ouvrage d'art, dont M. le vicaire général, les habitants de Pouldergat et de Ploaré ne voyaient guère l'utilité.

Au vrail, dès l'opposition formulée par le digne châtelain de Kervern, le ministre de l'Intérieur ordonne la suspension du projet.

Il faut souligner ici le crédit considérable dont jouissait l'abbé de Mauduit : représentant de la noblesse demeuré attaché au trône de France pendant la Révolution, prêtre loyaliste, il resta fidèle en refusant de prêter le serment à la Constitution civile du Clergé. A la mort de Monseigneur de Saint-Luc, dernier évêque et comte de Cornouaille, en 1790, le chapitre lui avait conservé la dignité de vicaire général. Ce fut l'abbé de Mauduit qui, accompagné du recteur de Querrien, M. Bernetz, présenta au département la déclaration de l'éminent défunt, relative à cette Constitution, ainsi que la protestation du chapitre et du clergé contre l'éventuelle élection d'un nouvel évêque. Au mois d'avril 1791, en butte aux poursuites du district de Pont-Croix, M. de Mauduit dut quitter précipitamment la paroisse de Plovan, dont il était recteur, pour se réfugier chez sa mère. Décou-

vert peu de temps après, et sur le point d'être arrêté, il passa dans un département voisin. Mais sous la Terreur, la qualité de prêtre insermenté, si elle était punie de la déportation sur les pontons de sinistre mémoire, et même de la peine de mort, était aussi périlleuse pour les personnes courageuses qui donnaient asile aux ecclésiastiques proscrits. Aussi le vicaire général s'empressa-t-il de s'embarquer clandestinement pour l'Espagne, où il s'établit à Orente, cité épiscopale du royaume de Galice. Il fut l'un des informateurs de l'abbé Boissière, secrétaire de l'Evêché de Quimper, pour l'histoire religieuse du diocèse sous la Révolution. Rentré d'exil après le Concordat (1801), il fut nommé curé de Plogastel-Saint-Germain, puis transféré à Crozon. Après avoir donné sa démission en avril 1809, il devint aussitôt chanoine titulaire, puis à nouveau vicaire général. Tout ceci explique l'influence de M. de Mauduit en haut lieu, jusque dans les sphères gouvernementales.

Le 12 mai 1826, la municipalité de Douarnenez demande à l'assemblée départementale de ne pas donner d'autre destination à la subvention accordée en faveur du pont, et prie le préfet d'intercéder auprès du ministre de l'Intérieur. En outre, le préfet est invité à demander à l'ingénieur en chef du département, *qui a fait le plan et les devis pour la construction, s'il conviendrait pour éviter toute objection, d'établir sur des culées un pont-levis, au lieu d'une arche...*

Hélas ! Alea jacta est ! pourrions-nous écrire. Longtemps encore, Douarnenistes et Tréboulites pourront se lamenter sur ce pont des... soupirs, que seuls leurs petits-enfants et arrière-petits-enfants auront le privilège d'arpenter, en contemplant l'un des plus merveilleux panoramas de Douarnenez. Aux premiers jours de juillet 1827, la préfecture du Finistère donne connaissance à la municipalité du document suivant, qui mettait fin à toute contestation et toute espérance :

« ORDONNANCE DU ROI :

CHARLES, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces Présentes verront Salut :

Sur le rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au

département de l'Intérieur, Notre Conseil d'Etat entendu,
Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1^{er} : L'Ordonnance royale du 6 juillet 1825, qui avait pour objet d'autoriser la construction d'un Pont au lieu dit de Port-Rhu, sur la rivière de Pouldavid, commune de Douarnenez et Poullan (Finistère), est reportée.

Art. 2^e : Nos Ministres Secrétaires d'Etat de l'Intérieur et des Finances, sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en notre Château de Saint-Cloud le 4 juillet de l'an de grâce 1827, et de Notre Règne le 3^e.

Signé : Charles.

Par le roi : le Ministère Secrétaire d'Etat au Département de l'Intérieur, signé : Corbière.

Le projet de pont était bien mort, M. l'abbé de Mauduit, vicaire général, rendra lui-même son dernier soupir deux mois plus tard, le 9 septembre 1827.

Ainsi en est-il des choses et des hommes.

économies et sociétés

PIERRE TANGUY

La région de Lesneven au XVIII^e siècle

Etude économique, sociale et démographique

La période pré-révolutionnaire est une période encore méconnue de l'histoire, tant française que bretonne proprement dite. Aussi son étude est-elle à plusieurs titres intéressante. L'étude que nous avons menée dans le cadre d'un mémoire de maîtrise, sous la direction de M. Jean Tanguy, maître assistant à l'U.E.R. de Lettres et Sciences Sociales de Brest, fut fertile en enseignements de toutes sortes, permettant particulièrement d'approfondir des connaissances sur la noblesse ou la bourgeoisie de Basse-Bretagne.

Peut-être contribuera-t-elle en outre à renforcer l'opinion de ceux qui pensent que le XVII^e siècle fut en Bretagne un siècle de prospérité, contrastant avec la misère générale régnant en France à la même époque, mais que le XVIII^e siècle fut le siècle du déclin breton alors que l'économie française est alors en pleine expansion.

Mais avant d'établir ce parallèle pour la région de Les-

neven et d'en analyser les causes, examinons les composantes générales de l'économie et de la société lesnevienne.

1) LESNEVEN AU XVIII^e SIÈCLE : UNE PETITE VILLE

Lesneven a le statut de ville, comme peut l'avoir Landerneau, Saint-Pol, Morlaix..., c'est-à-dire qu'elle a le droit de députer aux États de Bretagne, qu'elle possède une milice bourgeoise et tout un personnel municipal.

On y trouve des fortunes bourgeoises : 35 à 40 % de la population lesnevienne a un inventaire de bien de plus de 1.000 livres. Il s'agit surtout de membres de professions libérales mais aussi de marchands, de négociants. Ceux-ci vendent vin, draps, bois, toiles... et ont à leur disposition une halle et un port, celui de Pontusval (1). Ils constituent un patriciat urbain, une classe de notables. Ces notables possèdent des terres autour de Lesneven (on

(1) Le port de Pontusval (aujourd'hui Brignogan) était véritablement le port de Lesneven, à une époque où les transports maritimes supplantaient souvent les transports par terre. Cambry écrivait (tome II, p. 45) : « On ne peut se dispenser de rétablir et de ferrer le chemin de Pontusval; il sert à transporter les denrées qu'on importe de ce petit port, et celles qu'on fait passer à Brest, à Rouen, à Bordeaux. » Quelles sont les denrées importées par les marchands de Lesneven ? Il s'agit du vin, du sel, des matériaux de construction, en particulier du bois et des ardoises. Le 24 juillet 1724, on a versé à Mathieu Coz, maître de barque à Pontusval, 35 livres pour la fret d'un millier d'ardoises prises au Port-Launay et transportées à Pontusval, en vue de servir aux réparations de l'église Notre-Dame de Lesneven... Le commerce des matériaux de construction était un commerce entre Bretons ou même entre Léonards. Le commerce du vin et du sel se faisait avec des marchands bordelais ou des marchands de Libourne, de La Rochelle.

Qu'exportait le port de Lesneven, Pontusval ? Les marchands « ci-devant dénommés » emportaient en échange de leurs apports, des futailles vides, mais surtout du blé, des pois et des fèves, tant il est vrai que la subdélégation de Lesneven était « un des greniers de la Bretagne » (Cambry). Le blé était également exporté à Brest « pour remplir les magasins du roi et fournir à ses embarquements au port de Brest ». C'est ce qu'on lit dans les registres de délibérations du corps de ville de Lesneven, à la date du 15 octobre 1738.

est sieur de ...), accaparent les fonctions municipales, mais ne sont pas souvent d'origine bretonne (2).

Des membres de la petite ou moyenne noblesse vivent à l'occasion à Lesneven dans leur hôtel, ainsi messire Barbier de Lescoët.

Comme dans toute ville, on trouve aussi un « prolétariat » urbain évalué à 25 ou 30 % de l'ensemble de la population.

Lesneven est aussi un siège de sénéchaussée, dans le ressort du présidial de Quimper. Le sénéchal a un rôle purement honorifique : il s'agit de messire du Poulpry, qui possède aussi son hôtel en ville. Etant donné cette fonction de Lesneven, les bourgeois seront surtout des notaires, des avocats, des procureurs, des hommes de loi d'une façon générale menant une vie assez étriquée, besogneuse, mais possédant de l'argenterie et des bibliothèques. L'avocat le plus connu était Miorcec de Kerdanet.

Lesneven est encore siège de subdélégation mais l'étendue de celle-ci coïncide assez fréquemment avec celle de la juridiction royale.

Lesneven est enfin une paroisse, sans trêve, du diocèse de Léon. La vie religieuse y est intense. Au XVIII^e siècle, on trouve à Lesneven deux églises, un couvent des récollets, un couvent des ursulines. Le recteur est nommé par l'abbaye de Saint-Sulpice (près de Rennes). Les ressources de la paroisse en dîmes sont faibles (300 livres par an) alors que Ploudaniel en a 4.500.

(2) Bon nombre de bourgeois siégeant au conseil municipal ne possèdent pas des noms bretons et plus particulièrement bas-bretons. Voir la liste, donnée en annexe, à la fin de cet exposé... Grands commerçants et négociants ne possèdent pas non plus souvent de noms bas-bretons : Grivart (marchands de draps), le Tullier (négociants), la Marre (merciers), Gouez (marchands de vin), le Bouch (marchands de toiles et de draps)... Au début du siècle, le maître chirurgien de la ville de Lesneven porte le nom caractéristique de Jacques-François Le Normand... Les « étrangers » se mariant à Lesneven viennent du Poitou, Saintonge, Guyenne, Angoumois, Auvergne, Artois, Provence, mais surtout de Basse-Normandie (évêchés d'Avranches et de Coutance).

II) DE GROSSES PAROISSES RURALES AUTOUR DE LESNEVEN

La plus grosse de ces paroisses est Ploudaniel, comprenant les trêves de Saint-Méen et Trémaouézan. En 1769, selon Ogée, on trouve 2.300 communiant à Lesneven, 2.400 à Plouider, 4.000 à Ploudaniel.

Des manoirs parsèment la campagne lesnevienne. A Kerno, en Ploudaniel, demeurait messire Barbier de Lescoët (3) ; à Kergoff, en Saint-Frégant, messire Gabriel Duplessis. Certains manoirs sont habités par des paysans, tel celui de Cleusmeur, à Lesneven.

Les paysans travaillent un terroir considéré comme riche (polyculture : céréales, élevage...). Ce terroir est travaillé de façon rudimentaire. L'écobuage est de rigueur (4).

(3) On note une variation des conditions d'existence parmi les gentilshommes de la région lesnevienne. Comme le disait M. Meyer dans sa thèse sur « la noblesse bretonne » (tome II, page 1.660) : « Le Léon, pays de contraste, est aussi bien celui de la noblesse peu fortunée que de l'aristocratie terrienne immensément riche ». Messire Gabriel Duplessis possédait 1.856 livres de biens meubles. Messire François-Claude Barbier de Lescoët en possédait près de 65.000... La vie de ce dernier est fastueuse, partagée entre les châteaux de Lesquiffiou (Pleyber-Christ), Bellair (Plourin), Kerauffret (Maël-Pestivien), Kerno (Ploudaniel). Les intérieurs de ces châteaux possèdent un mobilier abondant, ainsi que la vaisselle et le linge. Pour la décoration, les tapisseries gardent encore un grand rôle. La domesticité est aussi nombreuse que spécialisée. Chasse, pêche, jeu, musique sont les éléments essentiels de la vie de société. Messire Barbier de Lescoët possédait une bibliothèque fournie où les ouvrages d'histoire, de droit, de théologie gardaient une bonne place. Néanmoins un certain nombre d'« usuels de la vie quotidienne » et d'ouvrages d'agronomie y avaient leur place quand on sait l'intérêt que portait ce gentilhomme aux « choses de la terre ». Les 524 titres de la bibliothèque de François-Claude Barbier de Lescoët se répartissent de la façon suivante : droit 79 titres, dictionnaires 30 titres, art militaire 34 titres, histoire 90 titres, sciences 45 titres, religion 70 titres, XVIII^e siècle 29 titres, « belles lettres » 50 titres, usuels de la vie quotidienne 66 titres, divers 31 titres.

(4) Ecobuage : comme partout en Bretagne, on avait coutume de mettre le feu aux longues herbes, aux broussailles, aux buissons sur les terres laissées en friches pour qu'elles se reposent. Les

Mais la terre semble avoir été très tôt enrichie par l'engrais, particulièrement le goémon (5).

L'activité textile est moins importante que dans d'autres parties du plateau léonard, telle la région de Landivisiau et de Guiclan. On peut trouver trois raisons à cela : en premier lieu, les paysans préfèrent cultiver le blé sur cette terre relativement riche. Par ailleurs, le sol ne se prête peut-être pas toujours à la culture du lin. On rencontre très rarement dans les inventaires des « gaigneries » de lin. A Ploudaniel même, l'activité textile se localise dans la partie la plus pauvre de la paroisse, à savoir Trémaouézan (vers 1720, le quart des paysans de Ploudaniel ont un métier à tisser chez eux ; les deux tiers des paysans de Trémaouézan en ont un). Les marchands lesneviens vendaient leurs graines de lin plutôt aux paysans de la côte ; ainsi noble homme Yves Le Tullier, qui vendait de Plouguerneau à Cléder... En troisième lieu enfin, Lesneven se trouve à l'écart des grands centres de production et d'exportation de toiles (créées du Léon), à savoir Morlaix et Landerneau. Néanmoins, l'industrie de la toile existe et est surtout aux mains de riches marchands-fabricants, gros paysans qui louent, cèdent des métiers à tisser aux petits paysans.

Or, cette région de Lesneven, rapidement décrite, semble avoir été prospère au XVII^e siècle. Et cette prospérité contraste avec le marasme relatif du XVIII^e siècle.

III) LA PROSPÉRITÉ DU XVII^e SIÈCLE SE PROLONGEANT JUSQU'EN 1720-1730

Faisons remarquer au préalable que le centre de la France est aux prises, à la même période, à de graves

paysans de la région de Lesneven possèdent souvent du « seigle d'écobue ». Marguerite Toullec, du manoir du Poulpry, possédait des « crocs à écobuer ».

(5) Goémon : il était très utilisé comme engrais. Cambry écrit : « La route de Lesneven est étroite et ruinée; il serait essentiel de la réparer au plus tôt... pour faciliter aux campagnes voisines les moyens de se procurer à Plounéour-Trez, les sables et les goémons qu'on y prend, pour la préparation des terres de labour. » (Tome II, page 40.)

difficultés. M. Goubert, dans son livre sur le Beauvaisis, l'a clairement démontré.

Les manifestations de la prospérité de la région lesnevienne sont nombreuses. Il semble que l'industrie et le commerce de la toile aient été développés au ^{xvii}^e siècle. Dans les registres de délibérations du conseil municipal, nous lisons, à la date du 15 octobre 1738 : « Le commerce de fil et de toile cesse. » C'est donc qu'il a existé. Les marchands bas-normands sont en Léon dès la fin du ^{xvii}^e siècle. On considère habituellement qu'ils n'y sont arrivés qu'au cours du ^{xviii}^e siècle (6).

La démographie confirme les impressions que nous donnait l'économie. La courbe des naissances et des mariages ne cesse de monter tout au long du ^{xvii}^e siècle. La courbe des naissances est ascendante, avec un maximum en 1669 (118 naissances). Nous avons 42 naissances en 1615 et 107 naissances en 1715. La courbe des mariages monte aussi de manière régulière avec des maxima de fin de siècle (1693 : 33 mariages) et le début du ^{xviii}^e siècle (1706 : 39 mariages)... Nous apprenons par les registres de délibérations que le 25 avril 1706 le four banal n'est plus suffisant : il y a afflux de grains, mais surtout de personnes.

L'étude du « brassage » des populations est également significative. A la fin du ^{xvii}^e siècle et au début du ^{xviii}^e siècle, les époux viennent de plus loin qu'en fin

(6) Ces marchands normands viennent des évêchés d'Avranches et de Coutance. Dans les registres paroissiaux de Lesneven, on rencontre les conjoints normands surtout au début du ^{xviii}^e siècle, alors qu'il est ordinairement admis que les bas-normands ont colonisé la Haute-Bretagne (particulièrement la région de Dol) entre 1700 et 1750, puis se sont aventurés dans le « Far-West » breton entre 1750 et 1800. Ainsi, se marient avec des Lesneviennes : en 1711, « Pierre Nyobé, évêché de Coutance, province de Normandie... », en 1703, « François Norge, natif de la Normandie, demeurant en cette ville de Lesneven depuis sept ou huit ans... » Les Normands sont donc déjà en Basse-Bretagne dès la fin du ^{xvii}^e siècle. Ils y ont fait souche, et s'ils sont venus s'installer à Lesneven, très vite sont considérés comme des Lesneviens à part entière. En 1718, « Yves le Normand, fils de Fçois le Normand... et Françoise Donnat... tous deux natifs de cette paroisse... furent fiancés et mariés ».

de XVIII^e siècle. Entre 1700 et 1720, 3,5 % des conjoints viennent de plus de 50 kilomètres. Entre 1770 et 1790, seulement 0,9 %. Dans le premier cas ils peuvent venir de 13 diocèses différents ; dans le second cas, ils ne viennent que de 9 diocèses (7). Tout ceci pourrait indiquer l'intensité de la vie commerciale, de la vie de relation ainsi que les facilités de circulation à la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle.

Un bref coup d'œil sur l'architecture nous fait également penser que le XVII^e siècle fut une période faste. En 1639, on doit agrandir la halle de Lesneven. En 1656, Barbier de Lescoët construit son hôtel lesnevien. En 1638 débute la construction de la tour de l'église Saint-Michel.

Comment expliquer cette prospérité du XVII^e siècle ? Dans l'état actuel de nos connaissances, cela est assez difficile. Peut-être doit-on mettre en avant la paix relative régnant durant cette période ? peut-être faut-il parler aussi du climat qui aurait été favorable ?

IV) LE MARASME DU XVII^e SIÈCLE

A) *Quelques manifestations*

Une étude de la société nous révélera que le nombre des personnes endettées s'accroît. A Lesneven, 12 % des

(7) Les 13 diocèses sont les suivants : Quimper, Rennes, Vannes, Tréguier, Saint-Malo, Nantes, Saint-Brieuc, Paris, Bordeaux, Toulon, Luçon, Coutance, Boulogne.

Les 9 diocèses sont ceux de Quimper, Tréguier, Saint-Flour, Périgueux, Avranches, Boulogne, Coutance, Saintes, Angoulême.

Un exemple : dans les registres paroissiaux de Lesneven, nous lisons : « ce jour 28^e avril 1790, le sieur Pierre Jacques Arnaud, fils majeur de sieur Pierre Arnaud marchand et de demoiselle Marie Ténard de la paroisse de Saint Denis d'Oloron diocèse de Saintes, d'une part, et demoiselle Marguerite Priser fille du sieur François Priser et de Catherine Séité de cette ville et paroisse d'autre part, ont canoniquement contracté mariage... »

Mais en fin de siècle, les fiancés sont plus souvent des soldats que des marchands. Ainsi : « ce jour 10 décembre 1783, messire Pierre Louis Robert Briois d'Angre, lieutenant au régiment de Bresse infanterie, domicilié dans la paroisse de Climeux et Neulottes, évêché de Bologne, province d'Artois, fils de... d'une part, et demoiselle Jeanne Joseph du Poulpry, fille de... de cette ville et paroisse d'autre part, ont canoniquement contracté mariage... »

gens sont endettés au début du siècle, 37 % à la fin du siècle. A Ploudaniel, dans les années précédant la révolution, 50 % des petits paysans ont des dettes, et 38 % des paysans aisés (8). Par ailleurs le nombre des grosses fortunes lesneviennes diminue; dans la première moitié du XVIII^e siècle, 35 % des inventaires après décès ont entre 1.000 et 5.000 livres; dans la deuxième moitié, seulement 25 %. En ce qui concerne l'endettement, faisons une réserve : ce sont évidemment surtout les classes populaires qui s'endettent. Les bourgeois, si leur nombre diminue, n'améliorent pas moins leurs conditions de vie, particulièrement leur nourriture.

Pour ce qui est de l'économie, nous notons une crise de l'industrie de la toile. Le rétrécissement de l'aire de fabrication des toiles en est une preuve; Ploudaniel travaille plus que Lesneven, et Trémaouézan plus que Ploudaniel, car plus proche du centre d'exportation des créés du Léon qu'est Landerneau. Par ailleurs, à Ploudaniel, 42 % des paysans ont un métier à tisser en début de siècle, contre 16 % dans les années précédant la révolution. Dans la première moitié du siècle, 10 % des paysans sont des marchands-fabricants de toiles. Entre 1785 et 1790, ils ne forment plus que 3 % de la masse paysanne. Le commerce s'en ressent évidemment; toujours en début de siècle, 16 % des Lesneviens vivent d'une façon ou d'une autre du commerce (marchands, aubergistes...), contre 9 % à la fin du siècle.

La crise de la démographie est le signe de ce déclin

(8) Grâce à l'étude des dates des billets et « actes obligatoires » consentis par les riches aux paysans pauvres et moyens, on peut établir la courbe annuelle de l'endettement paysan. Le moment difficile est évidemment celui de la soudure, c'est-à-dire la période de l'année au cours de laquelle la récolte de l'année précédente est pratiquement épuisée et la récolte de l'année à venir n'est pas encore faite. Il s'agit donc des mois de juin, juillet, août. Pourtant, dans les couches sociales inférieures, les difficultés commencent dès mars. On emprunte en effet à partir de cette date. Grâce à cet emprunt, on peut acheter du blé. Une fois que le blé a été consommé, il faut de nouveau emprunter, c'est-à-dire deux mois plus tard, à l'époque de la soudure. Donc, les deux grands moments de l'endettement paysan à Ploudaniel et à Lesneven sont les mois de mars-avril, puis juillet.

économique. Au XVIII^e siècle, l'année où on se marie le plus est 1706. Ce siècle connaît 14 « crises » démographiques, 6 avant 1750 et 8 après 1750. Au XVII^e siècle, on n'enregistrait aucune crise grave, mais il faut dire qu'il y avait un sous-enregistrement des décès. Si l'on en croit certains auteurs (sujets à caution d'ailleurs), la population de Ploudaniel aurait considérablement baissé au cours du XVIII^e siècle : 5.400 habitants en 1769 (selon Ogée), 4.000 en 1774 (enquête sur la mendicité), 3.500 en 1786 (tableau des paroisses soumis à l'assemblée du clergé). Lesneven avait alors entre 2.500 et 3.000 habitants.

L'architecture est bien loin d'être aussi florissante qu'au XVII^e siècle. Et pour cause ! On manque d'argent pour réparer l'église Notre-Dame qui tombe en ruines. Et, en 1776, c'est un nouveau cimetière que l'on construit, l'autre étant trop petit.

B) *Les causes du marasme*

Parlons d'abord de la routine, tant sur le plan des techniques culturelles qu'en ce qui concerne l'hygiène. Le remède favori reste le vin. Mais l'occasion est bonne pour devenir alcoolique. Les dettes pour achats de vin constituent 30 % des dettes des Lesneviens ayant moins de 1.000 livres de revenus... D'une façon générale, on ne tient pas assez compte des conseils de propreté; les épidémies se propagent rapidement. En 1741, c'est la dysenterie (9). En 1776-1777, c'est le typhus.

Les guerres sont surtout à mettre en cause, guerre de

(9) Les registres de délibérations du corps de ville font allusion à cette épidémie, qui fut extrêmement cruelle. A la séance du 5 décembre 1741 : « ... Monsieur le syndic a aussi représenté un paquet adressé à Monsieur le syndic de Lesneven, duquel ouverture faite il s'y est trouvé la lettre de monseigneur l'intendant datée du 28 novembre dernier, avec les remèdes cy-devant demandés pour les maladies épidémiques, requérant le dit sieur syndic que les remèdes soient remis à Monsieur le recteur qui en fera la distribution avec Monsieur le subdélégué, conformément aux ordres de monseigneur l'intendant. Sur quoy... les cinquante prises de poudre de corail anodine autant d'hippecuana préparés ont été remis à Monsieur le recteur de cette paroisse... »

Succession d'Autriche, guerre de sept ans, guerre d'Indépendance américaine. Le commerce a été gêné par suite du blocus des côtes. Le prix du fil a tendance à baisser entre 1720 et 1780, ce qui traduirait l'impossibilité d'écouler les stocks. En second lieu, la population souffre car elle doit loger les troupes et des réquisitions sont faites pour le port de Brest (10).

Peut-être faut-il aussi mettre en cause le climat, qui est mauvais entre 1730 et 1770. Les registres de délibérations en font foi (11). En conséquence, la consommation du poisson a été moindre, et surtout les mers ont été moins fréquentées; on a vu moins de barques « au hasard et péril de la mer »... Or, il semble que le temps se soit radouci dans le reste de la France entre 1710 et

(10) A la séance du conseil, le 26 janvier 1771 : « ... représente aussi monsieur le maire que les habitants pauvres de cette ville viennent journellement lui porter des plaintes de ce que les petites provisions de bois qu'ils ont fait pour leur année sont presque consommées pour faire la soupe des dragons qu'ils sont obligés de loger, en sorte que manquant bientôt de bois ils ne pourront le restant de l'année cuire les vivres dont eux et les dragons qu'ils logent auront besoin pour leurs subsistances ».

(11) Les mauvaises récoltes vers 1740 semblent être dues à des raisons climatiques, témoin cet extrait des registres de délibérations du 2 mars 1740 : « « Sur ce que monsieur le syndic a remontré que le grand hyver ayant rendu cette année la pesche presque impossible, il y a dès à présent une disette de poisson qui pendant ce carême ne pourra qu'incommoder la ville chargée de pauvres gens, et que le poisson est ordinairement rare à Lesneven, la communauté a délibéré de mettre requête devant monseigneur l'évêque comte de Léon pour obtenir la permission de manger des œufs jusqu'à la dernière semaine de carême exclusivement... »

Dans les mêmes registres, à la date du 28 janvier 1749 : « sur ce que monsieur le procureur du roy a remontré que la saison peu avancée, et que le gros temps qu'il y a eu et qu'il y a depuis le commencement de cet hyver rendront la pesche très difficile et le poisson très rare en cette ville... »

De 1758 à 1762, le temps est particulièrement mauvais. A chaque mois de janvier ou de février de ces années, nous retrouvons les mêmes expressions dans les registres de délibérations : « sur ce que le mauvais temps pourrait au carême prochain rendre le poisson très rare... »

1760, succédant à la période froide des dernières années du règne de Louis XIV. On sait le rôle fondamental joué par le climat dans l'économie d'Ancien Régime.



On peut, à partir de toutes ces données, se demander si l'expansion du xvii^e siècle n'a pas été due à de bonnes conditions climatiques — ce qui a manqué à une grande partie du xviii^e siècle —, et à l'absence de guerres, ce qui, au contraire, n'a pas du tout manqué au xviii^e siècle. C'est une simple hypothèse de travail.

On se doit de constater que l'expansion démographique du xvii^e siècle se prolonge jusque vers 1720-1730, expansion qui serait le signe de la persistance de l'élan économique. Or, c'est à partir de 1730 que l'on commence à lire, dans les registres de délibérations du conseil municipal, les plaintes sur « le mauvais hyver et l'état peu avancé de la saison ». On sait également que c'est à partir de 1740 que commence la guerre de Succession d'Autriche.

Mais, de toute façon, la région de Lesneven a peut-être moins souffert que d'autres régions bretonnes. A Lesneven même, la bourgeoisie est surtout une bourgeoisie de professions libérales, dont le revenu dépend moins strictement du régime économique. Dans la campagne, les paysans travaillent un terroir considéré comme un des greniers à blé de la Bretagne.

Au fond, l'histoire de la région de Lesneven au xviii^e siècle est l'histoire de la dégradation d'une situation économique et sociale bonne au départ.

LISTE DES NOMS DES MEMBRES
DU CORPS DE VILLE DE LESNEVEN AU XVIII^e SIÈCLE

(par ordre alphabétique)

Abyven de Villuzouarn	Labbé
Barjou	Laffleur
Berthou	Lamarre
Blondel	Lassonneur
Bordier	Laoust
Bottin	Le Becq
Boucher	Lebrun
Bourdon	Le Chevalier
Brichet	Lecoat du Bois
Bronnec	Le Fèvre
	Le Goarant
	Le Goff
Cabon de Keradraon	Le Guell
Calvez de Kerambras	Le Guen
Chalmé	Le Normand
Chever	Léon
Coatquélen	Le Réfloch
Cosson de Kervodiès	Leroy de Guergrois
Creff de Kermoné	Le Tersec
	Le Tullier du Carpont
Fauvel	Lucas de Keramoal
Fléven	Luhanfre
Fournier de Kerever	Lunven
Gellart	Maindorge
Giraudet du Cosquer	Maisonneuve
Gobert	Marion
Godefroy de Kerfengar	Marzin
Gouarnisson	Miorcec de Kerdanet
Guillou de Keranvoy	
Guyomar de Coatidreux	Nouvel de la Flèche
Guyomar de Pellain	
	Oufrey
Jacot	
Jannin	Pennanguer
Jarossier	Pidoye
Kergadavern	Raoul de Kerlan
Kerlan	Riot
Kermenguy	Rossilliau
Kernéau	Ropartz

Rousseau
Rouxel de Bellechère

Saint-Martin
Sparfel
Suron

Testard du Cosquer
Théven de Guéleran
Toullec
Tual du Boisroger
Tyros

de Villeneuve Grée
Villquiomar Lerron

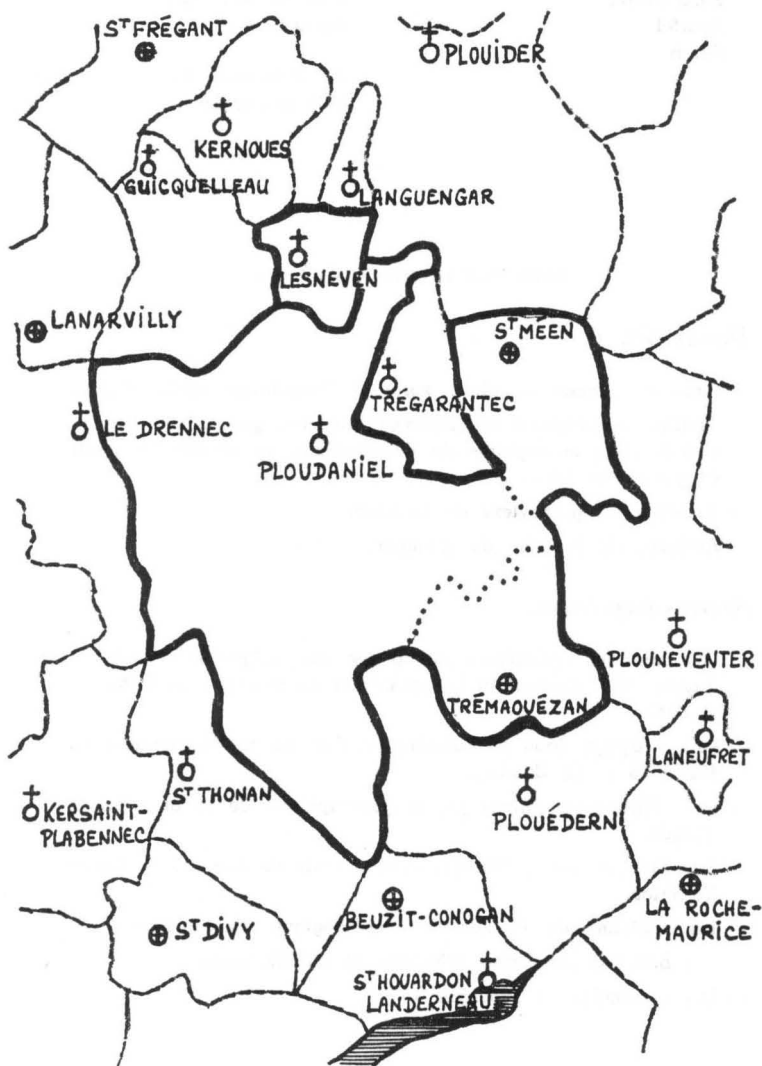
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Manuscrits.

- Archives départementales : série B (inventaires après décès).
- Archives municipales de Lesneven : registres paroissiaux (remontant à 1545) et registres de délibérations du conseil municipal (à partir de 1652).
- Archives du presbytère de Lesneven.
- Archives de l'évêché de Quimper.

Sources imprimées.

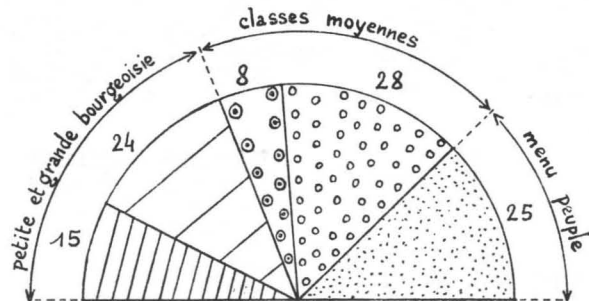
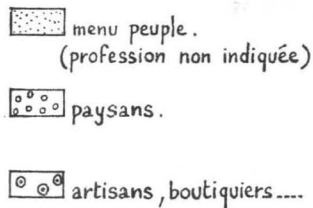
- Les ouvrages spécialisés sur la vie économique et sociale en France (MM. Goubert et Labrousse) et en Bretagne (MM. Meyer et Sée).
- Le « Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794-1795 », de Cambry.
- Le « Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne », d'Ogée.
- Jean-François de la Marche, évêque-comte de Léon », de l'abbé Kerbiriou.
- Les bulletins de la Société Archéologique du Finistère.
- Les bulletins diocésains d'histoire et d'archéologie.
- Les « Annales de Bretagne ».



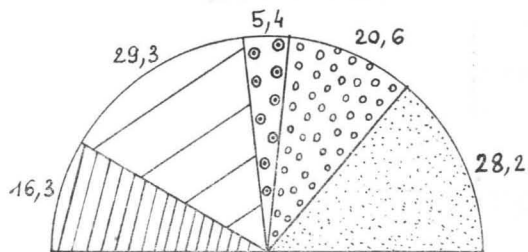
PAROISSES LIMITROPHES DE LESNEVEN
ET PLOUDANIEL, AU XVIII^e SIÈCLE.

† paroisse.
⊕ trève.

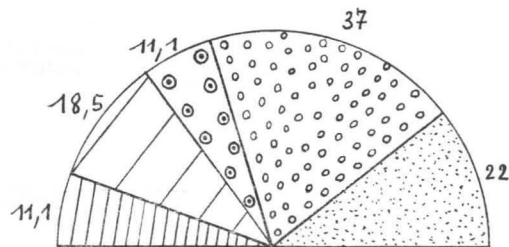
ÉVOLUTION QUANTITATIVE DES CATÉGORIES PROFESSIONNELLES - A LESNEVEN -



-1703-1790-



-1703-1750-

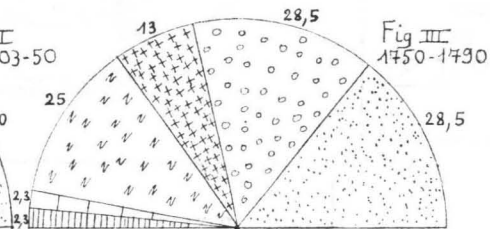
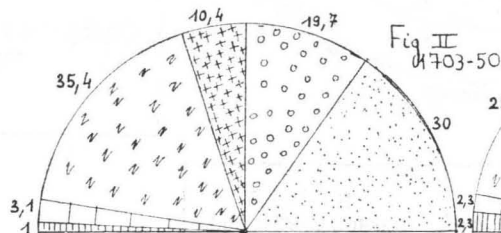
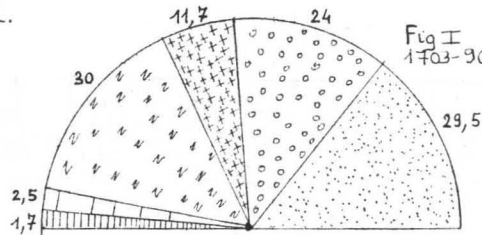


-1750-1790-

catégories sociales d'après
le montant des Inventaires

1000-5000 L.
5000-10000
> 10000

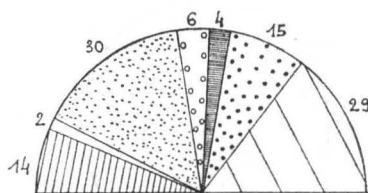
0-150 Livres
150-500
500-1000



— LES DETTES DES LESNEVIENS —

AVANT LA RÉVOLUTION. (1770-1790).

. INVENTAIRE DE MOINS DE 1000 LIVRES.



fermage.

achat de pain.

frais divers.

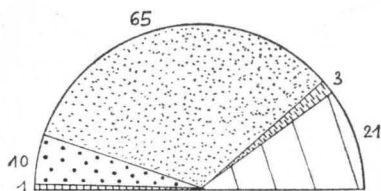
argent emprunté.

achat de vin.

gages des domestiques.

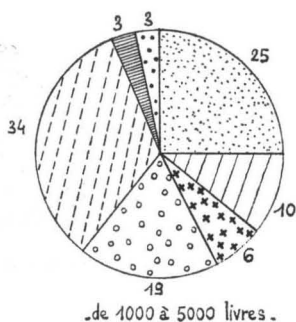
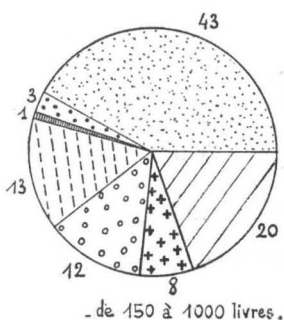
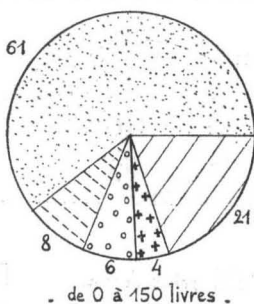
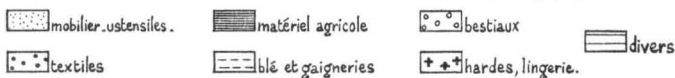
achat de bois.

frais médicaux.

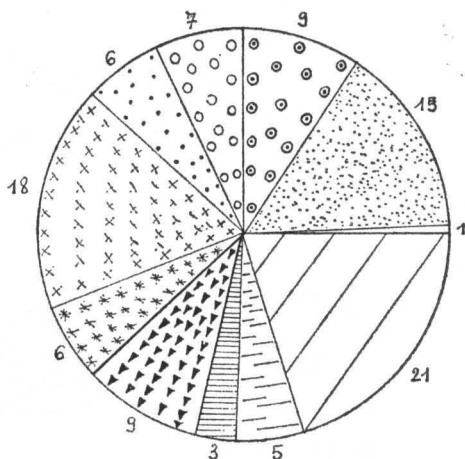


. INVENTAIRE DE PLUS DE 1000 LIVRES.

RÉPARTITION DES FORTUNES
DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES SOCIALES
DE LA PAYSANNERIE (d'après les inventaires après décès)



RÉPARTITION DES CULTURES
DANS LE TERROIR DE PLOUDANIEL
- AVANT LA RÉVOLUTION -



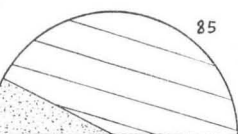
- | | | | |
|------------------|-----------|----------------------|-------------------|
| prairie. | seigle. | orge. | landes et genêts. |
| froment. | blé noir. | panais-choux-navets. | bois taillis. |
| seigle fromenté. | avoine. | lin. | |

ÉVOLUTION DE L'ÉLEVAGE

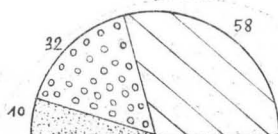
DANS LA RÉGION DE LESNEVEN - AU XVIII^e SIÈCLE -

- SUIVANT LES CATÉGORIES SOCIALES -

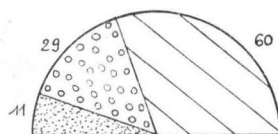
A) 1740 - 1750 .



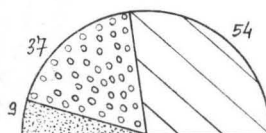
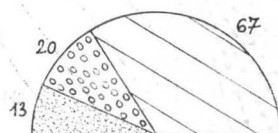
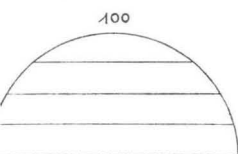
INVENTAIRE DE MOINS DE 500 LIVRES.



INVENTAIRE DE 500 à 1000 Livres.



INVENTAIRE DE PLUS DE 1000 Livres.



B) 1780 - 1790 .



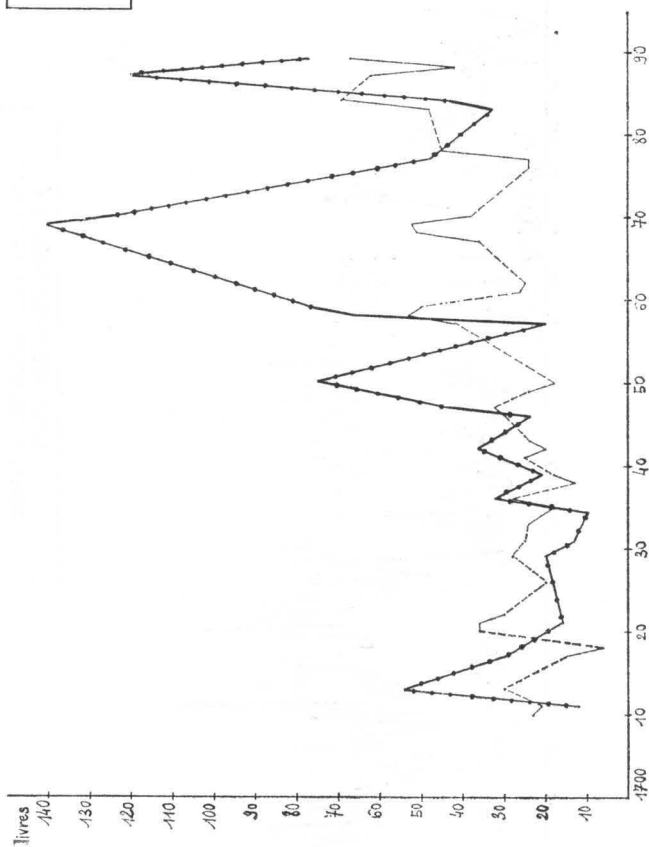
bêtes à cornes .



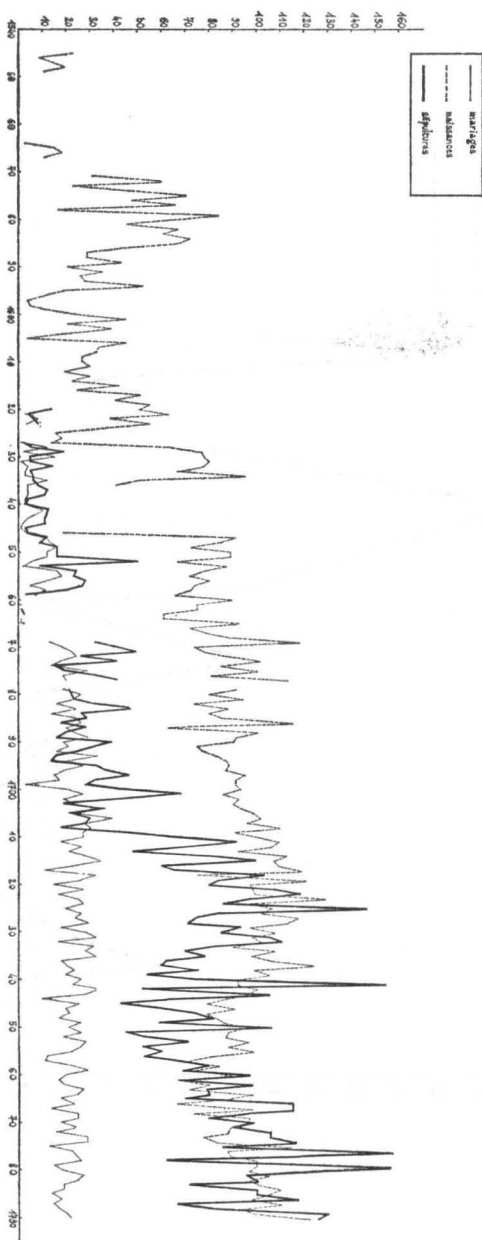
chevaux .



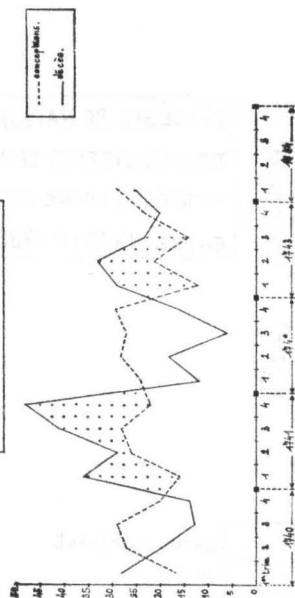
pores .



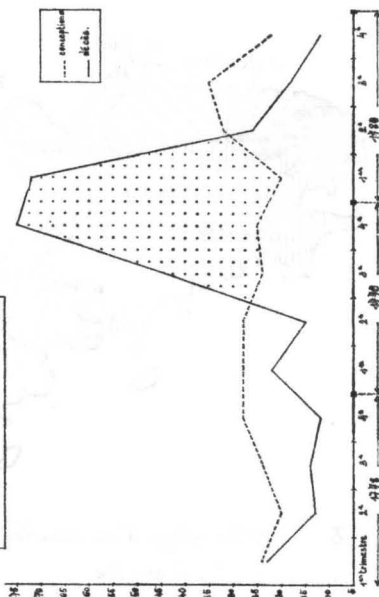
MARIAGES - BAPTÊMES - SÉPULTURES A LESNEVEN
AUX XVII^e - XVII^e - XVIII^e SIÈCLES.



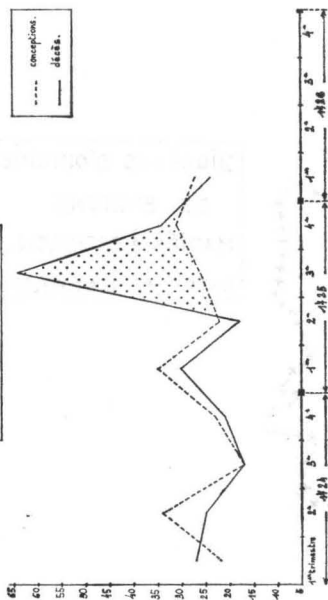
CRISE DÉMOGRAPHIQUE DE 1714 et 1715



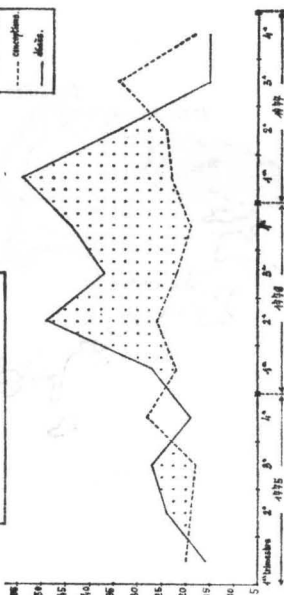
CRISE DÉMOGRAPHIQUE DE 1778-1780.

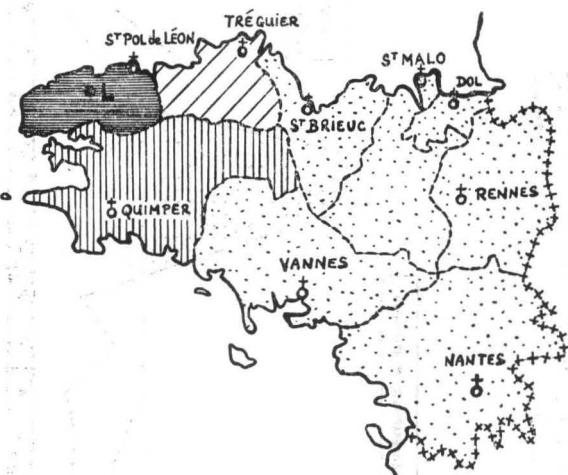


CRISE DÉMOGRAPHIQUE DE 1725



CRISE DÉMOGRAPHIQUE DE 1775-1777.





DIOCÈSES DE NAÏSSANCE
DES RÉSIDENTS LESNEVIEN
MARIÉS À LESNEVEN,
ENTRE 1770 ET 1790.

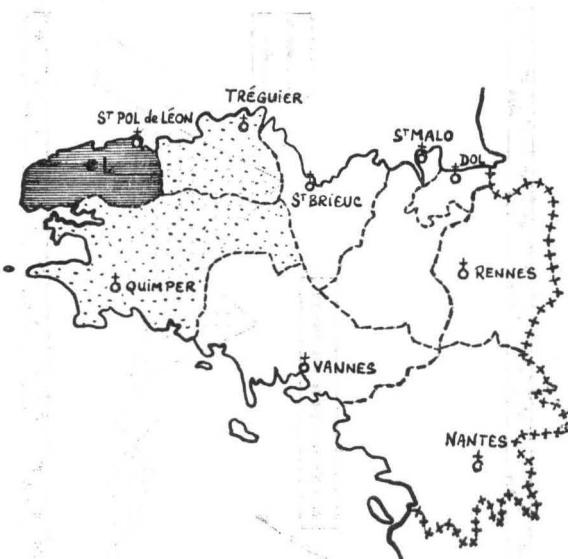
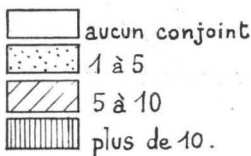
♂ ville siège d'un évêché.

----- limite d'évêché.

+++++++ limite de la Bretagne.

échelle, 1 : 2 500 000.

0 50 KM



DIOCÈSES D'ORIGINE
DE BRETONS
MARIÉS À LESNEVEN,
ENTRE 1770 ET 1790.



RENÉ DANIEL

Les prénoms révolutionnaires dans le Finistère

La Révolution avait décidé de réformer tout ce qui devait l'être, et, après le système métrique, substitué aux poids et mesures aberrants de l'ancien régime, elle établit un calendrier rationnel, idée louable en soi, le calendrier julien étant vraiment imparfait. Mais, du même coup, elle décida l'ouverture d'une ère nouvelle, datant de la proclamation de la République, mettant fin à l'ère chrétienne, ce qui était un fâcheux mélange des genres.

Le nouveau calendrier s'inspirant, autant que faire se pouvait, du système décimal, instituait un jour chômé sur dix, le « décadi ». D'où la réponse à Grégoire, conventionnel, évêque constitutionnel du Loir-et-Cher, qui demandait : « A quoi sert votre calendrier ? — A supprimer le dimanche. »

Dimanches et fêtes carillonnées vont disparaître, officiellement du moins. En fait, chacun conservera ses habitudes ou, tout au moins, essaiera. De plus, les réformateurs, ayant gommé les saints du calendrier, entreprirent de les remplacer par des objets ou des animaux figurant dans un « calendrier rural ». Le poète Fabre d'Eglantine expliqua clairement ses intentions : « Les préjugés

du trône et de l'autel... souillaient chaque page du calendrier dont nous nous servions. Les prêtres avaient assigné à chaque jour de l'année la commémoration d'un prétendu saint... Nous avons pensé que la nation, après avoir chassé cette foule de canonisés de son calendrier, devait y retrouver en place tous les objets qui composent la véritable richesse nationale, les dignes objets sinon de son culte, du moins de sa culture, et les animaux domestiques, nos fidèles serviteurs, animaux bien plus près de la raison que les saints béatifiés sortis des catacombes de Rome. »

Ainsi la vie sociale et aussi la vie personnelle sont touchées. Comment vont réagir les populations du Finistère ? Quels seraient les parents qui accepteraient de donner à leurs enfants des prénoms autres que les traditionnels, les noms de saints du calendrier chrétien, pour leur en attribuer de païens ?

La question est d'autant plus intéressante que le Finistère constitue une exception dans les départements de l'Ouest. Les quatre autres départements bretons et ceux des marches se sont révoltés. Or, il n'y eut pas de révolte dans le Finistère. Des mouvements sporadiques vite étouffés, pour ainsi dire pas de chouannerie, sauf quelque peu aux limites du Morbihan et des Côtes-du-Nord, des intrusions de chouans venant de ces départements, mais rien de vraiment local, pas de vaste mouvement organisé. Ce département constamment troublé, agité par la question religieuse, ne prit pas les armes. La population, profondément religieuse dans sa majorité, pratiqua la « résistance passive », ce qui ne signifie pas que cette résistance fut faible et sans danger.

Dans ses origines, cette population n'était pas homogène. Bretonne à peu près totalement dans les campagnes, elle était loin de l'être dans les villes. Brest, à cette époque, était une colonie française, M. Yves Le Gallo l'a brillamment démontré. Elle l'était depuis des décennies, le devint encore plus puisque la France était en guerre et que le port de Brest regorgeait de troupes. Mais Brest n'était pas le cas unique, les notables de Quimper et de Morlaix n'étaient pas tous, loin s'en faut, des autochtones. Et ces notables, d'importation plus ou moins récente, nous en trouvons dans beaucoup de villes moyen-

nes, comme Landerneau, dans de petites villes aussi : l'exemple de Lesneven dans l'étude de M. Pierre Tanguy est probant (1).

La guerre n'avait pas amené des troupes seulement à Brest. C'est toute la côte qui était à défendre. Des bataillons venaient d'arriver au Conquet, à Audierne, un camp fut établi à Saint-Renan et Milizac. Quelques militaires firent venir leur famille, d'autres épousèrent des filles du pays.

Pas plus que nous n'avons la prétention d'esquisser dans ce cadre une démographie du département, nous ne pouvons tenter d'en croquer l'état politique. Bornons-nous à poser quelques jalons pour aider à l'intelligence de certaines attitudes sous la Terreur. Jusqu'au triomphe de la Montagne, il existait dans toutes les villes et dans beaucoup de villages des hommes ouverts aux idées nouvelles et partisans sincères de la Révolution. La Constitution civile du clergé provoqua un déchet dès 1791. L'exécution du roi et la proscription des Girondins, l'arrestation des administrateurs du département accusés de fédéralisme, aboutirent à une rupture et à des haines inexpiables.

*
**

Nous avons dépouillé les registres d'état civil de toutes les communes aux archives départementales, à l'exception de celles de Baye, Gouesnach, La Martyre, Plomeur et Rumengol, qui manquent pour cette époque.

Pour chaque cas, ont été relevés la date, le nom des parents, la profession du père, les noms et professions des « déclarants », c'est-à-dire des « témoins ». Nous avons noté les enfants illégitimes et les enfants trouvés.

Cela permet des remarques instructives sur la période pendant laquelle a duré cet effort de déchristianisation, les lieux où il est décelable, les situations sociales et administratives, les pressions extérieures.

Nous avons aussi consulté les carnets clandestins que tenaient en pleine Terreur des prêtres réfractaires, et où ils tenaient compte des baptêmes qu'ils administraient.

(1) Présent bulletin, p. 147.

On verra que dans un cas au moins, celui d'Elliant, cela permet de constater ces pressions extérieures.

Notre souci de précision ne nous a pas, pour autant, permis d'établir une liste certaine à cause de nombreux cas équivoques. Nous y reviendrons après avoir effectué le tour du département.

*
**

Voyons d'abord les villes, grandes et moins grandes.
BREST. - Chef-lieu de district. — Population en 1789 :

26 400 habitants dont 14 400 pour Brest-ville et 12 000 pour Recouvrance (2).

La rive gauche de la Penfeld, dite ici Brest-ville, pour la distinguer de Recouvrance sur la rive droite, est plus peuplée. C'est là aussi que résident presque tous les notables et les commerçants importants.

Il est impossible de préciser le nombre d'habitants de Brest en 1793, 1794 et 1795. Des militaires et des employés civils, de l'armée et de la marine, vont et viennent, avec ou sans leur famille. Des femmes mettent un enfant au monde et seront à cent lieues le mois suivant. L'une accouche sur un vaisseau de guerre et l'enfant est déclaré à Brest quatre mois et demi après. A peine osons-nous écrire, à la suite de cet exemple, qu'il s'agit d'une population flottante.

Le grand nombre des prénoms révolutionnaires interdit une énumération qui serait fastidieuse, et n'est instructive que si l'on établit une statistique accompagnée de quelques précisions.

BREST-VILLE. — Du 3 janvier 1793 au 20 ventôse an III (27 février 1795).

1. Nombre d'enfants auxquels sont attribués un ou plusieurs prénoms uniquement révolutionnaires : 43, dont 34 légitimes et 9 illégitimes.

Ces 34 enfants légitimes ont pour pères : 26 militaires ou fonctionnaires, 6 commerçants ou artisans, 2 sans profession indiquée.

2. Nombre d'enfants auxquels sont attribués au moins un prénom révolutionnaire et un ou plusieurs pré-

(2) BERNARD (M.), *La municipalité de Brest de 1750 à 1790*. Paris, 1915, p. 15.

noms chrétiens : 99, dont 76 légitimes et 11 illégitimes et 2 enfants trouvés.

Les 76 enfants légitimes ont pour pères : 55 militaires ou fonctionnaires, 17 commerçants ou artisans, 2 sans profession indiquée.

RECOURVANCE. — Du 29 nivôse an II (18 janvier 1794) au 20 nivôse an III (9 janvier 1795).

1. Prénoms uniquement révolutionnaires :

10, dont 8 donnés à des enfants légitimes et 2 à des illégitimes.

Les 8 enfants légitimes ont pour pères 6 fonctionnaires ou militaires, 2 commerçants ou artisans.

2. Prénoms mixtes :

23, dont les porteurs sont tous légitimes.

Ils ont pour pères :

19 militaires ou fonctionnaires, 4 commerçants ou artisans.

Parmi les représentants en mission à Brest, il semble que les plus influents aient été Jean-Bon Saint-André et Prieur de la Marne. Un enfant, dont le père est chirurgien de la marine, est prénommé *Jean Bon*. On verra plus loin que Prieur attribua publiquement des prénoms : Théophile *Marat* à un garçon de Brest, *Unité Cornélie* à une petite fille de Recouvrance (3). Il fut témoin à d'autres déclarations de naissance, même après le coup d'état, le 23 thermidor.

Brest fut divisé en sept sections ainsi nommées : Egalité, Sans-culotte, de la Liberté, de la Raison, de la Montagne, Marat, Le Pelletier. A l'exception de Raison, toutes ces appellations ont été utilisées comme prénoms.

Les prénoms bretons sont relativement fréquents. Une fois seulement, l'un d'eux entre en composition dans un prénom mixte : *Goulven Marie Luzerne* (1^{er} prairial an II). Le père, allumeur de réverbères, était assisté de Goulven Normand, huissier au tribunal.

Notons deux choix malheureux, par des parents trop soucieux de l'actualité. La première déclaration relevée à

(3) Voir Annexe I.

Brest est du 3 janvier 1793, celle de Jean Philippe *Pétion*, fils de Guestrennec, marchand fripier. Proscrit le 2 juin 1793, le Girondin, en fuite, traqué près de Bordeaux, se suicida à Saint-Emilion en 1794.

Le 9 thermidor an II, Nicolas Canivet, employé civil dans les bureaux de la marine, donne à son fils le prénom de *Maximilien Prométhée* (le coup d'état ne fut connu à Brest que le 12).

CARHAIX. — Du 21 ventôse an II (11 mars 1794) au premier jour des Sans-Culotides an II (17 septembre 1794), 4 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 0.

2. Prénoms mixtes : 3.

17 messidor an II : François Joseph *Hercule Brutus* Estellé.

Père sous-lieutenant de la garde nationale de Carhaix, assisté de l'agent national.

21 messidor an II : Guillaume Jean *Décadi* Maillot. Père marchand quincaillier, officier municipal de la commune, assisté de l'épouse d'un brigadier de gendarmerie.

1^{er} jour des Sans-culotides de l'an II : Jean Marie *Décadi* Bannier.

Père aubergiste, assisté d'un boulanger.

CHATEAULIN. - Chef-lieu de district. — En 1790 : 1 866 habitants (4). Du 23 frimaire an II (13 décembre 1793) au 10 thermidor an II (28 juillet 1794), 74 naissances déclarées, 8 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 0.

2. Prénoms mixtes : 8.

23 frimaire an II : Pierre Hyacinthe *Roseau Frimair* Jacquot.

Père gendarme à Châteaulin, assisté d'un brigadier de gendarmerie de Châteaulin.

(4) Le nombre d'habitants que nous indiquons pour un certain nombre de communes ne peut être garanti. Il provient de sources diverses et, malgré l'apparente précision, ne donne qu'un ordre de grandeur.

15 nivôse : Perrine Gabrielle *Nivôse* Gestin.

Père gendarme, absent.

1^{er} floréal : *Mirtille* Valentin Cozic.

Père officier municipal.

7 floréal : Désiré *Floréal* Lamour.

Père concierge de la maison d'arrêt, assisté du secrétaire du district.

21 prairial : Jean Marie *Suprême* Le Goff.

Père couvreur, assisté d'un cabaretier et de la femme d'un canonnier garde-côtes.

11 messidor : Jean Pierre *Messidor* Perichou.

Père maréchal-ferrant.

28 messidor : Marie Perrine *l'Egalité* Guennolay.

Père loueur de chevaux.

10 thermidor : Marie Jeanne *Thermidor* Le Duf.

Profession du père illisible.

(Cozic, Le Duf et Perichou, qui ont un autre enfant après l'an II, ne donnent pas, cette fois, de prénom révolutionnaire.)

CONCARNEAU. - Ancien siège de sénéchaussée. — 1 368 habitants en 1794. Du 28 pluviôse an II (16 février 1794) au 9 brumaire an III (30 octobre 1794), 37 naissances déclarées, 8 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 1.

27 pluviôse an II : *Félicité Nationale* Collin.

Père lieutenant des douanes de la République, assisté d'un commis de la municipalité de l'Orient, d'un lieutenant d'ordre des douanes de la République et du secrétaire greffier de la municipalité. Nom donné par le citoyen Brutus David, adjudant général, chef de brigade.

2. Prénoms mixtes : 7.

28 pluviôse : Maurice César Alexandre Auguste Le Roze.

Père quartier-maître, assisté du secrétaire greffier de la municipalité.

13 floréal : Roze *Montagne* Gloux.

Père charpentier de marine actuellement en service, assisté d'un lieutenant d'ordre des douanes.

21 floréal : Joseph Jean *Bazilic* Marec.

Père marin, assisté d'un volontaire du 3^e bataillon de Mayenne.

22 floréal : Marie *Montagnarde* Montfort.

Père marin, assisté d'un autre marin.

23 prairial : Laurent *Sans-culottes* Hérou.

Père cordonnier, assisté d'un tonnelier.

25 prairial : Pierre *la Montagne* Rochedreux.

Père calfat à Brest.

9 brumaire an III : Marie Pauline *Egalité* Barret.

Père cordonnier, assisté de l'officier d'état civil J.-P. Bonnecarrère.

(A partir de cette date, Bonnecarrère ayant cessé ses fonctions, on ne trouve plus de prénoms révolutionnaires.)

LANDERNEAU. - Chef-lieu de district. — Du 27 juillet 1793 au 3 thermidor an II (21 juillet 1794), 142 naissances déclarées, 5 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 1.

27 fructidor an II : *Muscius Virginius* Foret.

Père officier de santé à l'hospice maritime en cette commune, assisté de deux autres officiers de santé.

2. Prénoms mixtes : 4 (1 enfant illégitime).

27 juillet 1793 : Marie Anne Joseph *Victoire Constitution Républicaine Egalité* Cresty.

Père marchand épicier, assisté d'un marchand de drap et d'un praticien.

28 octobre 1793 : Pierre Marin *Marat* Le Rus.

Père inconnu.

25 floréal an II : Armand *Valériane* Goetz.

Père secrétaire général de la commune, assisté de Ildut Moyot, administrateur du département demeurant à Landerneau.

3 thermidor an II : Michel Marie *Républicain* Le Guen.

Père marchand.

MORLAIX. - Chef-lieu de district. — En 1790 : 9 754 habitants. Du 22 août 1793 au 4 floréal an IV (23 avril 1796), 881 naissances déclarées, 16 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 7, dont 2 illégitimes.

12 nivôse an II : *Guillaume Tell* Rolland.

Baptisé le même jour par David, vicaire constitutionnel (5).

Père ouvrier à la manufacture de tabacs.

10 germinal an II : *Germinale* Le Normand.

Fille naturelle d'un homme de loi de Guingamp.
20 prairial an II : *Mellite* (Mélisse ?) *Clélie* Gilbert.

Père maire de la commune.

9 thermidor an II : *Thermidor* Pavin Courteville.

Père capitaine au 106^e régiment d'infanterie.

15 fructidor an II : *Brutus* Boucher.

Père sergent au régiment de la Somme en garnison à Brest, assisté de Brutus David, adjudant général, chef de brigade de l'armée des côtes de Brest.

21 vendémiaire an III : *Vendémiaire* Le Laviec.

Père inconnu.

26 nivôse an III : *Léonidas* Bourilhon.

Père originaire de l'Hérault, ex-ordonnateur de la Marine et Saint-Pierre et Miquelon.

2. Prénoms mixtes : 9.

22 août 1793 : *Ovide* Pierre Nicolas Petit.

Père commerçant.

2 ventôse an II : François Marie *Mirtille* Le Roux.

Père notaire.

(5) Le clergé constitutionnel, auquel la loi interdisait de tenir des registres qui auraient, en quelque sorte, concurrencé l'état civil, rédigeait, lui aussi, des carnets clandestins.

15 floréal an II : *Amarante* Clarice Guibert.

Père capitaine au bataillon de Douai, en service à Morlaix, assisté de Brutus Robert, chef du même bataillon.

23 brumaire an III : Remis *Brutus* Prevot.

Père sergent-major, en garnison à Morlaix, assisté de Remis Broche, fusilier au même bataillon.

26 brumaire an III : Jean Baptiste *Mussieux* (Mucius ?) Breil.

Père caporal, assisté d'un musicien de son régiment.

21 floréal an III : *Flavie* Marie Julie Verchin.

Père commerçant.

25 fructidor an III : Jean *Victoire* Paris (il s'agit d'un garçon, Jean, rajouté en interligne).

Père capitaine, assisté du commandant en chef du bataillon.

5 brumaire an IV : *Achille* Benoît Raoul.

Père commerçant.

4 floréal an IV : Marie Jeanne Marguerite *Tullia* Mallet.

Père officier de santé à l'hôpital militaire, grand-père orfèvre, une vingtaine de signatures.

QUIMPER. — Chef-lieu de département et de district. — 9 500 habitants d'après Ogée, 10 000 d'après J. Savina et D. Bernard. Du 8 nivôse an II (20 décembre 1793) au 9 pluviôse an IV (9 février 1796), 513 naissances déclarées, 17 prénoms révolutionnaires, dont 4 attribués à des enfants trouvés.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 2.

13 germinal an II : *Cornélie* Desnos.

Père juge de paix.

27 messidor an II : *Agricole* Barazer.

Père orphèvre, assisté par A. du Haffond, assistant au secrétaire du district.

2. Prénoms mixtes : 11, dont 3 illégitimes.

- 8 nivôse an II : *Victime* Lucie Bint.
Père inconnu.
- 1^{er} pluviôse an II : François Jacques *Victoire* Perrin.
Père cordonnier, originaire de Bourgogne.
- 30 germinal an II : Joseph Marie *Ovide* Forget.
Père cordonnier, assisté d'un meunier.
- 11 floréal an II : Emilie *Floréal* Le Du.
Père inconnu.
- 2 prairial an II : Joseph *Montagne* David.
Père roulier franc-comtois, mère originaire du Morbihan.
- 22 thermidor an II : Adrien *Thermidor* Le Cœur.
Père inconnu.
- 1^{er} pluviôse an III : René *Brutus* Moro.
Père musicien, originaire de Saint-Brieuc.
- 25 pluviôse an III : Marie Joseph *Attalie* Forget.
Père cordonnier.
- 20 germinal an III : Marie Frédérique *Olimpe* Guillard.
Père tisserand
- 6 vendémiaire an IV : Antoinette Justine *Amphytrite* Girbon.
Père originaire de Nantes, mère originaire de Lorient.
- 3 prairial an IV : Elisa *Cornélie* Combaz.
Père lieutenant d'artillerie de la section de la Cité, à Paris, originaire de Paris, témoins : P.-J. Le Breton, conservateur des hypothèques à Quimper, Villeblanche, juge de paix à Quimper.
Mère, née Le Breton, mariée à Gouesnach.
3. Prénoms d'enfants trouvés pendant la même période.
Marie Jacquette *Egalité*.
Fortuné Marie *Montagne*,
Victoire Pélagie *Nation*,
Yves Marie Pascal *Hêtre*, ces prénoms étant donnés, en réalité, pour servir de noms patronymiques.

QUIMPERLÉ. - Chef-lieu de district. 3 600 habitants en 1790. — Du 22 frimaire an II (12 décembre 1793) au 6 messidor an III (24 juin 1795), 238 naissances déclarées, 19 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement révolutionnaires : 1, illégitime.
2 frimaire an II : *Romain* Direzon.

Père inconnu.

2. Prénoms mixtes : 18, dont 12 « *Montagne* ».

A Quimperlé, la ville haute portait ce nom. Cela explique les prénoms des enfants du quartier. Les pères sont artisans, commerçants, cultivateurs, à deux exceptions près : un caporal fourrier en garnison à Mâhecoul, natif des Andelys, et un avoué au tribunal du district.

Les 6 autres sont :

- 6 messidor an II : *Finistérienne* Marie Jeanne Le Blanc.

Père maçon, assisté d'un sous-lieutenant de canonnières.

- 29 thermidor an II : Joseph *Mirtil* Granval.

Père conducteur de travaux publics, assisté de son frère, chef du 3^e bataillon du Finistère.

- 23 vendémiaire an III : Allain Marie *Brutus* Vernier.

Père instituteur, assisté du juge de paix.

- 29 brumaire an III : Ollivier *Brutus* Gautier.

Père lieutenant des vaisseaux de la République.

- 15 nivôse an III : Marie Margueritte *Vérité* Pothier.

Profession du père non indiquée.

- 6 messidor an III : Jean Victor *Hercule* Gouvello.

Père journaliste.

SAINT-POUL-DE-LÉON. - Ancien évêché. 5 400 habitants en 1790. — Du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794) au 25 germinal an IV (14 avril 1796), 575 naissances déclarées, 4 prénoms républicains.

1. Prénoms uniquement républicains : 2.

11 pluviôse an III : *Brutus* Beau cousin.

Père caporal de grenadiers au 11^e bataillon de la Manche en garnison à Saint-Pol, assisté d'un lieutenant et d'un sous-lieutenant.

22 germinal an IV : *Cornélie* Jacquinot.

Père chef de bataillon, commandant temporaire du 6^e arrondissement de Brest.

2. Prénoms mixtes : 2.

5 pluviôse an 2 : *Liberté* Rose Bourguays.

Père agent national de la commune. Baptisée le lendemain par le citoyen Dumay, curé constitutionnel. Témoins : deux officiers municipaux.

14 germinal an III : Marie *Romène* Le Creff.

Père cultivateur, assisté de deux cultivateurs.

*
**

Après les villes principales, voyons les campagnes : villages, gros bourgs et petites villes.

BANNALEC : 3 600 habitants en 1790.

26 floréal an II : Joseph Jan *Montaigne* Le Salc.

Père journalier, assisté de l'agent du « salpêtre ».

16 thermidor an II : Jan *Montaigne* Bréchart.

Père laboureur, assisté du concierge du district de Quimperlé, cousin de la mère.

CAMARET : 744 habitants en 1794.

21 mars 1793 : *Balsamie* Marie Josèphe Tanguy.

Père sous-lieutenant préposé à la police extérieure du commerce et de l'agriculture, demeurant à Camaret.

CROZON : 6 093 habitants en 1794.

17 thermidor an II : Marie *La Victoire* Hurtaud.

Père quartier-maître des Côtes-du-Nord.

LE FAOU.

28 janvier 1793 : Jean François *Egalité* Le Léon.

Père huissier au Faou, assisté d'un adjudant général de la légion du district de Landerneau.

10 mars 1794 : Benjamin *Martyr* Girault.

Père notaire au Faou.

1^{er} avril 1794 : Marie *Charme* Le Doux.

Père laboureur.

GOUESNOU.

14 messidor an II : Achille *Messidor* Lacrosse.

Père capitaine de vaisseau de la République, assisté d'un commis des hôpitaux de la République à Brest et de la veuve d'un capitaine de vaisseau.

16 brumaire an III : Charles Félix *Pommier* Viez.

Père agent national de Gouesnou.

GUERLESQUIN.

18 pluviôse an II : *Sans-Culottes* Guyomarch.

Père inconnu.

18 pluviôse an II : *Liberté Egalité* Guyomarch (sœur jumelle du précédent).

Tous deux déclarés devant Buhot, officier public de la commune.

7 prairial an II : Paul *de la Patrie* Le Roux.

Père inconnu. Déclaration devant le même Buhot.

LAMBÉZELLEC.

5 floréal an II : *Brutus* Mourailler.

Père officier provisoire du bataillon de sapeurs-pompier formé à Brest et en garnison dans cette commune. Mère, fille de Jacques Le Lièvre, architecte de la salpêtrière.

LANILDUT.

26 prairial an II : Ildut *Tanche* Prat.

Père capitaine de commerce, assisté d'Ildut Moyot, administrateur du département.

21 floréal an III : *Sesart* (César) Auguste Corric.

Père pilote cottier sur les vaisseaux de la République, assisté du même Ildut Moyot.

LOCMARIA-BERRIEN.

12 thermidor an II : *Thullia* Virginie Cristiane Remmel.

Père directeur de la mine du Huelgoat, assisté du sous-contrôleur audit mine.

LOCRONAN.

24 floréal an II : Marie Olive *Floréale* Keryner.

Père tisserand, assisté du maire.

6 prairial an II : Marie Jeanne *Prairiale* Bossennec.

Père tisserand, assisté du maire.

25 prairial an II : Jean Urbain *Jasmin* Albert.

Père commandant de la garde nationale, assisté d'Yves Bossennec, tisserand.

29 frimaire an III : Marie Françoise *Frimaire* Le Velli

Père tisserand, assisté d'un charbonnier et de la fille d'un autre tisserand.

MELLAC.

26 pluviôse an III : *Hercule* Mathias Ducleiz.

Père cultivateur.

PLEYBEN.

19 prairial an III : *Anibal* Louis Auguste Le Breton.

Père notaire national.

PLOMODIERN.

26 fructidor (Sextidi, 3^e décade de fructidor an III) :
Françoise Victoire Le Bouédec.

Père membre du directoire de Châteaulin.

PLOUGASTEL-DAOULAS.

3 nivôse an III : Anne Josèphe *Liberté* Simon.

Père commandant du fort du Corbeau.

PLOURIN-PLOUDALMÉZEAU.

27 janvier 1793 : Marie Gabrielle *Jacobine* Terram.

Père cultivateur, assisté d'un meunier.

28 octobre 1793 : Hervé Marie *Brutus* Le Lan.

Profession du père non indiquée.

PONT-L'ABBÉ.

Les documents manquent avant l'an III.

3 nivôse an III : Constant François *Deffenseur* Lapa.
para.

Famille d'origine auvergnate, sans précisions.

ROSCANVEL.

8 germinal an II : Auguste *Brutus* Alavoine.

Père commis des vivres de la marine, assisté du commandant en chef la batterie de marine de ladite commune.

ROSPORDEN.

8 prairial an II : Jean Jacques *Montagnard* Quiniou.

Profession du père non indiquée, témoin menuisier à Concarneau.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

1^{er} ventôse an III : Joseph *Liberté* Thomas.

Père cultivateur au Portzic.

ROSCOFF (ancienne trêve de Saint-Pol-de-Léon - 1 969 habitants en 1790). — Du 27 germinal an II (16 avril 1794) au 6 ventôse an III (24 février 1795) : 112 naissances déclarées, 7 prénoms révolutionnaires.

1. Prénoms uniquement républicains : 0.

2. Prénoms mixtes : 7.

3 brumaire an III : Généreuse *Victoire Fidèle* Le Corre.

Père cultivateur, assisté d'un autre cultivateur et de l'épouse d'un lieutenant des vaisseaux de la République, prénommée Marie Généreuse.

23 nivôse an III : François Pierre *Liberté* Robert.

Père sergent dans le 3^e bataillon de la 9^e compagnie de canonnières, en garnison dans cette ville, assisté de son lieutenant.

28 nivôse an III : Marie Perrine *Egalité* Gaylach.

Père canonnier volontaire, assisté d'un sergent du 1^{er} régiment de marine.

15 pluviôse an III : Jean Adolphe *Liberté* Corre.

Père cultivateur, assisté d'un capitaine du 11^e bataillon de la Manche, en garnison en cette commune.

6 ventôse an III : Yves *Agricole* Pellan.

Père cultivateur.

6 ventôse an III : Etiennette Rose Dominique *Egalité* Le Mat.

Père forgeron, commandant de la garde nationale, assisté de son père, forgeron et notable.

Tous ces prénoms ont été donnés pendant que Rouvier l'Aîné exerçait les fonctions de l'état civil. Ils disparaissent dès la cessation de ces fonctions.

**

Le cas d'Elliant, grosse commune rurale de 3 833 habitants en 1794 (y compris ses trèves de Rosporden, 676, et Saint-Yvi, 891 habitants), encore qu'exceptionnel, nous semble significatif et mériter une étude à part.

Du 5 pluviôse an II (24 janvier 1794) au 29 messidor an II (17 juillet 1794), 15 enfants reçurent des prénoms révolutionnaires :

Montagne Lamézec (5 pluviôse), *Sans-Culote* Le Gall (8 pluviôse), *Montagne Marat* Le Saux (16 pluviôse), *République* Penanrun (25 pluviôse), *Sans-Culotide* Le Manchec (2 ventôse), *Montagnarde* Le Meur (13 ventôse), *Marette* Le Gall (18 ventôse), *Marat* Jannès (9 germinal), *Champignone* Le Roy (8 floréal), *Chamerisier* Gourmelen (14 floréal), *Avoine* Kergourlay (2 messidor), *Gueffroy* Le Floch (16 messidor), *Rossignol* Flatrès (17 messidor), *Girofflée* Le Du (27 messidor) et *Jasmin* Chinquin (29 messidor).

Entre les deux dates extrêmes, 74 naissances ont été déclarées. 15 sur 74, en six mois, 15 enfants légitimes, dont les pères et mères, portant des noms de terroir, exercent les professions de laboureurs et journaliers, auxquels s'ajoute un artisan tailleur, voilà qui bat tous les records et laisse loin les fermes habitants des villes, trop souvent fonctionnaires ou militaires donnant des preuves de civisme.

Il convient d'observer que les neuf premières déclarations ont été enregistrées par Guino, officier public, membre du conseil général de la commune. Ce Guino n'était pas n'importe qui. A l'époque, il était curé constitution-

nel, mais a priori, cela ne prouve pas grand-chose. Dans de très nombreuses communes, le curé constitutionnel a été nommé par le conseil général comme officier public chargé d'enregistrer les naissances, mariages et décès. Le nombre des prénoms révolutionnaires n'est pas plus grand pour autant. Mais Guino a occupé des fonctions autres que celles d'humble curé de paroisse. Licencié en droit, chanoine de Tréguier, député de ce chapitre aux États de Bretagne en 1776, recteur d'Elliant en 1788, il fut élu l'année suivante député aux États généraux, devint membre du conseil épiscopal de l'évêque constitutionnel Expilly. Cependant, à l'expiration de son mandat de député, il reprit la cure d'Elliant, devint archidiaque, membre du presbytère et vicaire de la cathédrale sous l'évêque Audrein en 1798 et, au Concordat, curé de Saint-Sauveur à Brest où il mourut en 1807. C'était donc un personnage éminent avant, pendant et après la Révolution.

Est-il le responsable de l'attribution des prénoms qui nous occupent ? Bien sûr, il n'a enregistré que les 9 premiers actes, et les 6 suivants le sont par Jeannès, maire. Mais d'aucuns n'ont pas manqué d'accuser Guino d'avoir donné le branle. « On aurait donné des noms à l'insu des parrains et marraines, des pères et mères, suivant un calendrier nommé Républicain et conformément à la volonté de l'officier public » (6). C'est une explication. Nous en prenons bonne note, en précisant honnêtement qu'elle ne nous satisfait pas. Guino, qui n'a pas rendu ses lettres de prêtrise sous la Terreur et obtint un poste de choix dans le clergé concordataire, n'a jamais admis la déchristianisation.

Quoi qu'il en soit, ces gens ont subi une pression ou une influence quelconque. En 1806, ils demandent au tribunal de Quimper de changer officiellement les prénoms de leurs enfants, et obtiennent satisfaction (7). On peut penser que s'ils ont subi une pression en 1794, ils en ont subi une autre, en sens inverse, en 1806. C'est possible. Mais ce qui est beaucoup plus important, c'est que, dès 1794, les Montagne, Marat et Rossignol ont été baptisés, et ce clandestinement par un prêtre réfractaire

(6) Il s'agissait, bien entendu, de Guino.

(7) Voir Annexe II.

caché dans ces campagnes. Ce prêtre se nommait Jean Codu (8). Comparé à Guino, il fait modeste figure. Agé de quarante ans en 1794, il était vicaire à Elliant lorsque la Révolution éclata, mais, contrairement à son recteur, il refusa le serment et dut bientôt se cacher. Des années durant, il mena une vie errante et combien dangereuse. Serré de près, il partit pour l'Espagne en octobre 1797. Mais, dans l'intervalle, il avait célébré des messes, des mariages, et aussi administré le baptême. Par bonheur, le cahier secret qu'il tenait nous a été conservé (9). Or, qu'y trouve-t-on en 1794 ? 11 des 15 enfants dotés de prénoms révolutionnaires ont été baptisés en cachette par ce prêtre persécuté et vivant en marge des lois. Il est probable que les 4 autres ont été baptisés par quelque clandestin ou un constitutionnel. Les prénoms portés sur le cahier secret de Codu sont ceux que le jugement de 1806 substituera aux Sans-Culotide et Chamerisier. En clair, cela signifie que, dans la pratique, ces prénoms extraordinaires n'ont jamais été utilisés.

*
**

OBSERVATIONS

I. — Nous n'avons pas retenu un grand nombre de prénoms qui nous ont semblé douteux.

Celui de *Victoire* était donné avant la Révolution. Faut-il retenir Marie Josèphe *Victoire* Reynaud (Morlaix, 1^{er} messidor an IV), dont le père était coutelier ; *Victoire* Tanguy (Moëlan, 16 prairial an IV), dont la profession du père est inconnue ? La chose paraît plus claire pour Théodore *Victoire* Désirée (Brest, 10 nivôse an II), fille de Jacques-Joseph Tirpenne, comédien, l'unique témoin étant Jacques Renaud, instituteur ; ou encore quand ce prénom est donné à un garçon (Quimper, 1^{er} pluviôse an II), ou quand il se présente sous la forme « *La Victoire* » (Crozon, 17 thermidor an II), ou enfin

(8) Jean Codu, né à Plozévet le 30 août 1754, prêtre en 1780, vicaire à Elliant. Il refusa le serment et demeura caché dans le pays. Emigré en Espagne, parti de Lorient le 3 octobre 1797. Vicaire à Elliant au Concordat, il y mourut le 29 mars 1827.

(9) Archives départementales du Finistère, V. Dépôt.

quand le père est membre de l'administration municipale (Plomodiern, 26 fructidor an III). Nous ne l'avons évidemment pas retenu lorsque la déclarante ou la mère se prénommaient elles-mêmes Victoire, ou bien le déclarant ou le père Victor.

César est donné quelquefois, voisinant avec le nom des grands hommes de l'Antiquité. Mais il existait aussi avant la Révolution. L'équivoque n'est pas possible cependant pour *Sésart-Auguste* Corric (Lanildut, 21 floréal an III), fils de Jean-Michel Corric, pilote côtier sur les vaisseaux de la République, assisté d'Iltud Moyot, qui fut administrateur du département. (Il s'agit de l'administration provisoire jacobine mise en place après l'arrestation des Girondins.)

On pourrait relever *Romain* (enfant illégitime de Quimperlé, 2 frimaire an II), des *Olive*, *Marguerite*, *Rose*, *Olympe*, *Martial*, à l'allure civique. tout en étant d'un usage courant. On comprend que des « républicains », timidement engagés ou obligés de donner des gages, aient pu les choisir, ainsi que *Angélique*, *Auguste* et *Augustine*...

II — Il faut bien dire que le calendrier rural n'obtint pas un très grand succès. Nous trouvons *Tanche* à Lanildut (26 prairial an II), *Myrtille* à Châteaulin (1^{er} floréal an II), *Myrtil* — il s'agit d'un garçon — à Quimper (29 thermidor an II)...

A Brest, au contraire, on donne volontiers *Ancolie*, *Luzerne*, *Abricotine*, *Bazilic*, *Muguet*, *Jasmin*....

Une grande part est faite aux héros de l'Antiquité : *Brutus* est fréquent, mais aussi *Cornélie*, *Lucrèce*, *Solon*... ainsi qu'aux héros révolutionnaires. Reviennent le plus souvent les trois martyrs : *Marat* (qu'on féminise en *Maratte* et *Marette*), *Chalier* et *Le Pelletier*, ainsi que *Bara*, écrit quelquefois *Barra* ou *Barras*.

Les noms des mois sont nombreux, choisis le plus souvent, mais pas toujours, d'après la date de naissance : *Floreal*, *Germinal*, *Fructidor*, et aussi *Sans-Culotides* et par extension *Sans-Culottes*.

L'imagination des parents — ou de leurs inspireurs — se prêtait à quelque recherche où le concret s'allie à

l'abstrait, d'où *Héroïne, Fraternité, Vertu, Unité, Liberté, Egalité*, à côté de *Bastille, Montagne, Montagnard* ou *Montagnarde, République...*

Et, dans le domaine local, ajoutons *Finistère* et *Finistérienne*.

Quelques originaux font preuve de plus de connaissances, et *Guillaume Tell* est attribué deux fois.

Des parents sentimentaux, et aimant les jeux de mots, ont inventé *Constance Amitié Confiance Amour* (Brest, 22 frimaire an III) et, un peu partout, *Fidèle Amand Constant*. S'agit-il, pour autant, de révolutionnaires ?

III. — L'effet du 9 thermidor n'est pas immédiat partout. L'habitude est prise et continue longtemps, pendant la réaction thermidorienne. Contrairement à une formule fameuse, la Révolution n'était pas finie.

Elle se poursuivra même encore longtemps pour les administrateurs de l'hospice civil de Quimper. Mais ceci est une autre histoire, et un cas tout à fait à part. Il s'agit de forger une identité à de malheureux enfants trouvés, dont le nombre est particulièrement élevé à Quimper, où, dans le tour de l'hospice, on vient abandonner tous les nouveau-nés indésirables de la ville et de la région. Quelle source féconde que ce calendrier rural qui offre 360 noms à choisir ! On y puisera des patronymes pour ces anonymes, leurs prénoms étant choisis, eux, dans le calendrier chrétien.

Cela donnera, entre le 14 vendémiaire an V (5 octobre 1795), et le 3 vendémiaire an IX (25 septembre 1800), à une trentaine d'innocents, les assemblages du genre de : Eugénie Rosalie *Tussilage*, François Marie *Pomme*, Joseph Marie Fidèle *Turneps*, Marie Urbane *Etain*, René Marie *Faucille*, Louis René *Beterave*, Marie des Angès Claudine *Muguet*, et bien d'autres plus ou moins heureux.

IV. — On relève un nombre considérable d'enfants de militaires, de passage ou en garnison, de fonctionnaires aussi, les uns et les autres autochtones ou originaires de départements parfois éloignés de la Bretagne. Il arrive, à Brest principalement, que des actes mentionnent les lieux de naissance des parents. C'est trop exceptionnel pour permettre un calcul.

Les noms de famille pourraient fournir des indices. Il est des cas évidents : Mazéas ou Le Tac (Brest, 8 et 11 pluviôse an II) ne peuvent être que bretons, alors que Richoufftz (Brest, 22 pluviôse an II) ne l'est certainement pas. Mais, souvent, rien n'est plus incertain : des noms français ou étrangers étaient portés en Bretagne depuis plusieurs générations ; des noms bien français ne sont que des traductions du breton par des scribes du XVII^e ou du XVIII^e siècles.

V. — Pour connaître le niveau d'instruction de certains parents, il eût été utile de rechercher leurs signatures en bas des actes, et de pouvoir juger de la plus ou moins grande habileté à manier la plume. Il a fallu y renoncer. Rédacteurs ou copistes manifestent une déplorable négligence, ne daignant pas toujours demander de signer à des parents qui en seraient capables, ou recopiant des actes après plusieurs jours, comme le prouvent des interventions de date. Ajoutons qu'on remarque fréquemment un mépris de l'orthographe des noms qui révèle qu'on n'a pas montré l'acte aux déclarants et témoins.



CONCLUSIONS

Des conventionnels ont voulu lancer une mode comme l'un des moyens de substituer une foi à une autre. Dans le Finistère, la mode n'a pas pris, et la foi n'y était pas. Certes, pour lancer la mode, l'ineptie du calendrier rural n'a pas facilité la tâche des zéloteurs. Mais, par ailleurs, le choix demeurerait vaste, les noms des mois étaient jolis, les héros du jour ou de l'Antiquité admirés, les grandes idées de liberté et d'égalité dignes d'enflammer les adeptes de la grande Révolution.

Il faut se rendre à l'évidence : les plus convaincus étaient rares qui voulaient donner pour unique modèle à leur progéniture Brutus ou Marat, ou les vouaient seulement au culte de la Montagne ou de l'Unité. Presque tous trichaient, ajoutant des prénoms chrétiens.

Dans les villes et dans certains villages, nous savons des révolutionnaires convaincus qui ont prouvé leur sincérité et ont couru de grands dangers. En lisant les regis-

tres, plume en main, il nous arriva bien des fois d'apprendre une heureuse arrivée d'un garçon ou d'une fille chez l'une ou l'autre de nos vieilles connaissances, gendarmes farouches, républicains ardents... Ils attribuent à leur fils leur propre prénom ou celui d'un collègue venu les assister, à leur fille celui de leur femme ou de leur belle-sœur. Comment expliquer ce comportement ? Par des influences, des pressions familiales, ou celles de prêtres constitutionnels auxquels on recourait pour le baptême ? La possibilité d'ajouter des prénoms traditionnels permettait tous les arrangements et le caractère et la volonté de plusieurs de ces hommes ne se laissaient pas fléchir commodément. Comment négliger aussi le fait que les épouses n'étaient pas moins convaincues que leur mari, que des constitutionnels n'y regardaient pas de si près ? Non, nous croyons que la mode n'a pas été suivie parce que ces hommes et femmes, acquis de tout cœur aux idées nouvelles, ne voyaient pas en quoi la suppression de saint Nicolas ou de sainte Anne pouvait affermir la République.

Restent enfin, devant la propagande, l'indifférence de la majorité des citadins et l'énorme silence de centaines de milliers de campagnards. On a peint ces populations comme fort arriérées, attachées au passé, ignorantes des événements qui ébranlaient la société. Idée romantique et fausse ; ces gens n'étaient nullement attachés aux abus du passé, dont ils avaient souffert, ils n'ignoraient rien des grands événements du temps. Mais entre eux et la Révolution, bien accueillie à ses débuts, une séparation morale s'était produite lors de la Constitution civile du clergé, un divorce existait depuis la déchristianisation. Et, au nouveau calendrier, aux nouveaux prénoms, ils opposèrent, comme à tout le reste, leur arme effrayante pour les maîtres du jour : la résistance passive.

ANNEXE I

La fête de l'Etre suprême fut célébrée à Brest le 20 prairial an II (8 juin 1794). Les rapports officiels du temps sont d'une grande prolixité. Armand Du Chatellier en a fait un fidèle résumé (1) :

« A la fête de l'Etre suprême, à Brest, le représentant Prieur, entouré des jeunes défenseurs de la Patrie, se promena du Cours d'Ajot au Champ-de-Bataille, et de celui-ci au Cours d'Ajot et à la Place du Château, au bruit du canon et des musiques militaires, entouré de toutes les autorités de la place et menant à sa suite une charrue ornée de fleurs et entourée elle-même des Quatre Saisons représentées par de jeunes beautés qui portaient des corbeilles de fleurs qu'elles répandaient sous les pas du Représentant. Après elles venaient, suivant le langage de la société populaire, *un couple vertueux destiné à s'unir par un mariage civique* ; puis *une mère féconde entourée de ses nombreux enfants, le dernier étant attaché à son sein* ; puis encore *un vénérable vieillard âgé de 96 ans, courbé sous le faix de l'âge et qui retrouvait une nouvelle chaleur dans les émotions variées et délicieuses qu'un spectacle aussi moral lui faisait éprouver tour à tour*. A la fin de la colonne se montrait un char de forme antique, attelé de deux jeunes taureaux qui paraissait fier de traîner les deux déesses de la *liberté* et de l'*égalité*, représentées par deux belles femmes que tout Brest a connues. Près de ce char et de ces déesses, portés sur les épaules des jeunes défenseurs de la patrie, des brancards sur lesquels on remarquait des bustes de Marat, de Chalier, de Brutus et de Le Pelletier. Cent trente jeunes filles, de 10 à 14 ans, et autant de jeunes garçons, rangés autour de ces trophées, en formaient comme la Garde, et conduisirent tous ensemble le représentant Prieur jusqu'au pied de la *sainte Montagne*, qui s'élevait sur la Place de la Liberté. Se séparant tout à coup de son cortège, Prieur y monta d'un pas ferme, et ayant placé à côté de lui les deux déesses, il entretint un instant le peuple des brillantes destinées qui l'attendaient, et après que les pères avec leurs fils, et les mères avec leurs filles eurent marié leurs voix dans des cœurs patriotiques et alternes, le vieillard de 96 ans, apparaissant tout à coup sur le haut de la Montagne, fut couvert des baisers du Représentant, qui l'enleva dans ses bras et le montra à la foule.

« Un bon citoyen déclara aussitôt adopter le vénérable vieillard pour son père et, sans désespérer, un Noir fit son apparition auprès de Prieur, qui le fit asseoir à ses côtés, et l'honora aussi de

(1) A. du Chatellier. *Brest et le Finistère sous la Terreur*. Brest, chez Normand, libraire, rue de la Mairie, 35, et Paris, chez Dumoulin, libraire, quai des Augustins, 13, 1858, p. 198-199.

l'accolade fraternelle, en déclarant le reconnaître pour un frère... Après ce noir, parurent deux nouveau-nés que l'officier public inscrivit sur le registre de l'état civil, en donnant au garçon le nom de *Théophile-Marat* et à la fille ceux de *Unité-Cornélie*... »

ANNEXE II

Tribunal civil d'arrondissement de Quimper. — Jugement du 21 avril 1806, enregistré à Quimper le 25 avril 1806 (1).

M^e Pierre-Marie Danguy, avoué de (suivent les noms des parents et les prénoms donnés à leurs enfants) a dit que tous ces différents prénoms sont inscrits sur les registres de naissances de la commune d'Elliant pour l'an 2, mais que les parties dudit Danguy désirant faire disparaître ces prénoms ridicules et inusités ont présenté leur requête au tribunal à fin de changement des dits prénoms et à fin de substitution d'autres... En conséquence ledit M^e Danguy audit nom conformément à la dite requête a demandé qu'il plaise au tribunal ordonner que le prénom de *allain* sera substitué à celui de *montagne* donné au fils d'*allain lamézec* et d'*adeline buaré*, celui de *marie-anne* à celui de *montagne-marat* donné à la fille de *guillaume le saux* et d'*anne le lan*, celui d'*isabelle* à celui de *République* donné à la fille de *corentin pennanrun* et d'*isabelle le derouet*, celui de *marie-catherine* à celui de *sans-culotide* donné à la fille de *corentin le manchec* et de *marie-anne le gall*, celui de *catherine* à celui de *montagnarde* donné à la fille de *christophe le meur* et de *marie rannou*, celui de *guy* à celui de *sans-culotte* donné au fils de *louis le gall* et de *corentine pennanguer*, celui de *allain* à celui de *marat* donné au fils d'*allain jeannès* et de *marie-josèphe buaré*, celui de *marie-jeanne* à celui de *champignone* donné à la fille de *jean le roi* et de *marie-jeanne le roi*, celui de *laurence* à celui de *maratte (marette?)* donné à la fille d'*allain le gall* et de *laurence trébern*, celui de *michel* à celui de *chamérisier* donné au fils de *michel gourmelen* et de *marguerite pogam*, celui de *Jérôme* à celui de *avoine* donné au fils de *louis kergourlay* et de *marguerite le meur*, celui de *jean* à celui de *gueffroy* donné au fils de *jean floch* et de *marie-jeanne quéau*, celui de *louis-jérôme* à celui de *rossignol* donné au fils de *pierre flatrès* et de *corentine le guern*, celui de *marguerite* à celui de *giroflée* donné à la fille de *toussaint le du* et de *jeanne le nern*, enfin celui de *jean* à celui de *jasmin* donné au fils de *jean-jacques sinquin* et de *catherine péron*, et ordonner que ladite substitution de prénoms sera faite par l'officier de l'état civil sur les registres de naissance de la commune d'elliant pour l'an 2.

(1) Arch. dép. du Fin., 15 U 35/10.

Le tribunal oui Danguy avoué et le procureur impérial en ses conclusions a ordonné conformément à la loi du 11 germinal an II que le changement demandé aura lieu ainsi que la substitution de prénoms dont il s'agit sur les registres de naissances de la commune d'elliant...

J:M:Ch: Gaillard.

OUVRAGES CONSULTÉS

Les travaux ci-après nous ont été utiles en ce qui concerne la déchristianisation et le calendrier, mais ils ne traitent pas la question des prénoms attribués.

Outre les ouvrages d'Aulard et de Mathiez, nous avons vu :

A. Pour l'ensemble de la France :

DANSETTE (A.), *Histoire religieuse de la France contemporaine*, t. 1, Paris, 1948.

HAVARD (O.), *Histoire de la Révolution dans les ports de guerre*, t. 2, Paris, 1913.

KUSCINSKI (A.), *Dictionnaire des conventionnels*, Paris, 1919.

LA GORCE (P. de), *Histoire religieuse de la Révolution*, Paris, 1909-1923, 5 vol.

LATREILLE (A.), *L'Eglise catholique et la Révolution française*, Paris, 1946-1950, 2 vol.

LEFLON (J.), *La crise révolutionnaire (1789-1846)*, dans « Fliche et Martin », t. XX, Paris, 1949.

LEVY-SCHNEIDER (L.), *Le conventionnel Jeanbon Saint-André*, t. 1, Paris, 1901.

PLONGERON (B.), *Conscience religieuse en Révolution*, Paris, 1969.

SCIOUT (L.), *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*, Paris, 1872-1881, 4 vol.

SICARD (A.), *Le clergé de France pendant la Révolution*, 3^e édition, Paris, 1912, 4 vol.

B. Pour le Finistère :

BERNARD (D.) et SAVINA (J.), *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Quimper et de Concarneau*, Rennes, 1927.

CARDALIAGUET (R.), *La Révolution à Brest. La vie religieuse*, Brest, 1941.

DU CHATELLIER (A.), *La Révolution en Bretagne*, Paris, 1836, 6 vol.

DU CHATELLIER (A.), *Brest et le Finistère sous la Terreur*, Brest, 1858.

LEVOT (P.), *Histoire de la ville et du port de Brest sous le Directoire et le Consulat*, Brest, 1875.

PEYRON, PONDAVEN, PERENNES, *Le manuscrit de M. Boissière*.

Contribution à l'histoire religieuse de la Révolution au diocèse de Quimper, Brest, 1927.

SALUDEN (L.), *La Révolution à Landerneau*, Brest, 1929.

Revue.

Revue historique de l'Ouest.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Archives consultées.

Archives départementales du Finistère :

- Série E, Etat civil ;
- V Dépôt : registres clandestins tenus par des prêtres réfractaires et constitutionnels ;
- 15 U 35/10.

épidémies et médecins

DANIEL SAMSON

La peste et ses saints protecteurs dans le Finistère

Recherches préliminaires (*)

I. — Considérations générales sur la peste

La peste dans le département du Finistère

A. — LA PESTE, DÉFINITION DU TERME

« Le mal est trop public pour douter que Dieu ne soit irrité contre son peuple, et comme le péril est pour tous, aussi est-il raisonnable que tous se mettent en devoir de fléchir sa justice, et détourner ce fléau qui fait à nos yeux de si grands ravages dans cette contrée. » (1)

(*) L'auteur de cette étude, collaborateur temporaire du secrétariat général de l'Inventaire de Bretagne, a réalisé ses photographies dans le cadre des travaux d'inventaire.

(1) Cité dans : Chanoine Peyron, *La cathédrale de Saint-Pol et le Minihy Léon*. Quimper, 1901, p. 250-251.

Le mal, le fléau mentionné dans ce texte du 5 octobre 1652, émanant du chapitre cathédral de Saint-Pol-de-Léon, c'est la peste. En effet, la Bretagne, pendant une longue période, débutant vers les années 1350 et s'étendant jusqu'à la fin du XVII^e siècle, n'a pas été épargnée par les nombreuses et meurtrières épidémies de peste, qui n'ont cessé alors de frapper les populations d'Europe Occidentale.

Le terme *peste* mérite d'être précisé, car, du XIV^e siècle à nos jours, son sens s'est modifié et il n'a pas toujours désigné les mêmes réalités.

L'évolution de l'acceptation du mot peste (du latin *pestis* = peste, fléau) a été restrictive. Jusqu'à la fin du Moyen Âge, « le nom de peste désignait... toutes les maladies épidémiques sans caractère défini » (2). Dans la mentalité médiévale, la peste n'avait pas de caractère médical précis, ce mot recouvrait tout type d'épidémie entraînant une forte mortalité (peste, choléra, etc...). Puis, très progressivement à partir du XIV^e siècle et, plus précisément, à dater de la terrible Peste Noire de 1348, va se déterminer le sens du mot peste désignant une maladie donnée, comportant des signes cliniques propres.

Cependant, si dès le XIV^e siècle, les milieux savants prirent conscience de la spécificité de cette maladie, pour l'immense majorité des contemporains, le sens large du mot peste va conserver toute sa résonance, semble-t-il, pendant plusieurs siècles encore.

Aujourd'hui, au XX^e siècle, la peste possède la définition médicale suivante : cette maladie a pour agent le « bacille de Yersin » (bacille isolé en 1894), elle est de nature bactérienne, donc microbienne ; on en distingue plusieurs formes (3) :

- La peste bubonique,
- La peste pulmonaire :
 - peste pulmonaire secondaire (complication de la peste bubonique),

(2) *Dictionnaire Larousse du XX^e siècle*, tome V, p. 508.

(3) A. Le Guillou, *La peste en Bretagne*, Thèse de médecine, Faculté de médecine de Paris, 1968, exemplaire dactylographié déposé au Service de la Peste de l'Institut Pasteur de Paris.

- peste pulmonaire primitive (la modalité la plus meurtrière).

B. — LES GRANDES PANDÉMIES DE PESTE PENDANT L'ÈRE CHRÉTIENNE

Depuis le début de l'ère chrétienne, les historiens de la peste distinguent trois grandes pandémies de peste.

« La première frappe le monde byzantin, l'Europe méridionale et l'Empire perse au cours du Haut Moyen Age, par une quinzaine de poussées entre 541 et 767. L'épidémie de 541 est connue sous le nom de peste justinienne ». (4)

La seconde pandémie va débiter par la terrible Peste Noire de 1348 qui, en quelques années, va emporter, selon les estimations, le tiers ou le quart de la population de l'Europe. Cette pandémie va durer en Europe jusqu'au XVIII^e siècle (« dans l'empire turc et aux Indes jusqu'au milieu du XIX^e siècle ») (5).

C'est à cette pandémie qu'appartient l'épidémie de 1652 à Saint-Pol-de-Léon et elle semble avoir été la seule pandémie de peste à atteindre la Bretagne.

La troisième pandémie toucha toutes les parties principales du monde habité et débuta à la fin du XIX^e siècle ; elle « causa plus de douze millions de morts dans l'Inde de 1898 à 1948, mais n'entraîna guère plus d'un millier de cas en Europe, dont la majeure partie au Portugal, une centaine à Paris de 1918 à 1920 et quarante-cinq de 1921 à 1934 ». (6)

C'est au cours de cette troisième pandémie que se situent trois découvertes capitales dans la lutte contre la peste :

- 1894 : découverte du bacille responsable, par Yersin;

(4) Docteur J.-N. Biraben, *Les hommes face à la Peste*, 1969, exemplaire dactylographié déposé au Service de la Peste de l'Institut Pasteur de Paris.

(5) Idem (4).

(6) H.-H. Mollaret et J. Brossollet, *La Peste, source méconnue d'inspiration artistique*, Anvers 1965.

- 1897 : découverte du premier vaccin antipesteux par W.-M. Haffkine;
- 1898: découverte du rôle de la puce du rat dans la transmission de la maladie par P.-L. Simond.

C. — CHRONOLOGIE SOMMAIRE DES FLÉAUX ÉPIDÉMIQUES
 AYANT TOUCHÉ LE TERRITOIRE
 DE L'ACTUEL DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
 AU COURS DE LA SECONDE PANDÉMIE
 (XIV^e siècle-XVII^e siècle)

La liste qui va être présentée comporte une quarantaine de mentions d'épidémies ayant atteint la partie occidentale de la Bretagne, région circonscrite aujourd'hui dans le département du Finistère. Cette liste, il faut le préciser, n'a pas la prétention d'être exhaustive ; de plus, la preuve n'est pas faite que pour toutes les épidémies citées, la maladie à l'origine de la mortalité fut la peste.

- 1349. — Quimper (7).
- 1412. — Quimper (7).
- 1483-1484. — Diocèse de Cornouaille (8).
- 1484. — Quimper (9).
- 1564. — Quimper (9).
- 1564-1565. — Morlaix (10).
- 1595. — Morlaix (10).
- 1595. — Plougonven (11).
- 1598. — Diocèse de Cornouaille (12).
- 1598. — Morlaix.
- 1598. — Plougastel-Daoulas (13).

(7) Chanoine Peyron, *La peste de 1639 à Quimper*. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, tome XXI, 1894, p. 329-340.

(8) J. Ogée, *Dictionnaire Historique et Géographique de la Province de Bretagne* Rennes, 1843-1853.

(9) Chanoine Peyron et Chanoine Abgrall, *Notices sur les paroisses : Coray*, B. D. H. A., 1907.

(10) G. Le Jean, *Histoire politique et municipale de la ville de Morlaix*, Morlaix, 1847.

(11) L. Le Guennec, *Notice sur la commune de Plougonven*, Morlaix, 1922.

(12) Chanoine J. Moreau, *Les guerres de la Ligue en Bretagne*, Edition Waquet, Quimper, 1960.

(13) Y.-M. Le Men, *Sanctuaire et pèlerinage de Notre-Dame de Bulat, en Pestivien*, Saint-Brieuc, 1912.

1598. — Quimperlé (30).
 1599. — Plouescat (12).
 Extrême fin du xvi^e siècle. — Plogoff (14).
 1600. — Saint-Pol-de-Léon (7).
 1623. — Morlaix (8).
 1626. — Morlaix (10).
 1626. — Saint-Pol-de-Léon (15).
 1626-1627. — Plougouven (11).
 1626-1627. — Plouescat (10).
 1627. — Lesneven.
 1631. — Morlaix (15).
 1631. — Taulé (15).
 1632. — Roscoff (15).
 1633. — Pont-l'Abbé et sa région (16).
 1638. — Landerneau (15).
 1638. — Morlaix (15).
 1638. — Plonévez-Porzay (17).
 1638. — Pouldergat (17).
 1638. — Poullan-sur-Mer (17).
 1639. — Pleyben (18).
 1639. — Quimper (7).
 1639. — Quimperlé (19).
 1639-1640. — Clohars-Fouesnant (20).
 1640. — Plougouven (11).
 1640. — Garlan (11).
 1640. — Plouézoc'h (11).
 1640. — Plougasnou (11).
 1640. — Saint-Pol-de-Léon (15).
 1640. — Morlaix (11).

(30) H. Pérennès, *Les Dominicains de Quimperlé, Annales de Bretagne*, 1931.

(14) Le Carguet, *Les épidémies du Cap-Sizun. Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1899 et 1900.

(15) G. Pondaven, *Quelques extraits des délibérations de la Maison de Ville de Saint-Paul-de-Léon à partir du 1^{er} Octobre 1628*, B. D. H. A., 1913-1914.

(16) R. Couffon, *Pont-L'Abbé, Notre-Dame du Mont-Carmel, Congrès archéologique de France CXV^e session, Cornouaille*, 1957.

(17) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XCI, 1965, p. CXI. Procès-verbal de la séance de la Société Archéologique du Finistère du 28 octobre 1965 : La vente de la baronnie du Juch en 1638 et celle du Pont (Labbé) en 1685.

1640. — Plouzané (21).
 1640. — Locmaria-Plouzané (21).
 1641. — Guimaëc (22).
 1652. — Saint-Pol-de-Léon (23).

II. — *Les saints thérapeutes de la Peste en Basse-Bretagne*

*Les cultes de saint Roch et de saint Sébastien
 dans le département du Finistère
 (chapelles et iconographie)*

A. — LA DIMENSION SURNATURELLE DE LA PESTE

L'attitude d'une population donnée, face à une calamité telle la peste, est déterminée par les conceptions qu'elle a du fléau auquel elle est confrontée. Pour tenter d'approcher et de comprendre les thérapies utilisées face à la peste par les populations d'Europe occidentale du XIV^e siècle au XVII^e siècle, il faut d'abord saisir ce qu'était pour elles la peste, à quoi elle correspondait, ce qu'elle signifiait dans la mentalité collective.

« Peste est une maladie venant de l'ire de Dieu,
 « furieuse, tempestative, hastive, monstrueuse, espouvanta-
 « ble et effroyable, contagieuse, terrible, farouche, trais-
 « tresse, fallacieuse, ennemie mortelle de la vie des hom-
 « mes et de plusieurs animaux et plantes...

« ... Les causes de la Peste sont deux en général, à
 « savoir, divines et humaines ; les divines se prennent
 « en plusieurs lieux de la Sainte Ecriture. Au Lévitique

(18) G. Leclerc, *Pleyben la roque paroisse*, Editions Jos Le Doaré, Quimper, 1970.

(19) Le Moing, *Notre-Dame de Paradis*.

(20) Chanoine Peyron et Chanoine Abgrall, *Notice sur les paroisses : Clohars-Fouesnant*, B. D. H. A., 1906.

(21) A. Rousseau, *La peste à Locmaria-Plouzané et la chapelle Saint-Sébastien*, B. D. H. A., 1930.

(22) E. de Bergevin, *Monographie de la paroisse de Guimaëc*, 1891.

(23) Chanoine Peyron, *La cathédrale de Saint-Pol et le Minihiy-Léon*, Quimper, 1901.

« que 26 le Seigneur dit : « Je feray venir sur vous le glaive vindicateur pour la vengeance de mon alliance, et quand vous serez assemblez en vos villes je vous en voyrai la Pestilence au milieu de vous. » (24).

Ambroise Paré décrivait et expliquait ainsi en 1582 les épidémies de peste. Cette interprétation reflète assez bien l'attitude de l'ensemble des contemporains. La peste, au Moyen Age et jusqu'au XVII^e siècle, est ressentie comme un phénomène surnaturel, un effet de la colère divine à l'égard des hommes, une malédiction de Dieu pour les punir de leurs péchés.

La dimension surnaturelle que les mentalités occidentales de la fin du Moyen Age et du début de l'époque moderne accordaient à la peste, eut pour conséquence, que les moyens utilisés pour tenter de mettre un terme à ces épidémies, furent cherchés non seulement dans le domaine médical, mais également et surtout sur le plan spirituel, dans le cadre des relations entre les humains et les puissances de l'au-delà.

Ce qui est vrai pour l'Europe Occidentale, l'est également en Bretagne, et le texte du 5 octobre 1652, émanant du chapitre cathédral du Saint-Pol-de-Léon, cité en introduction à cet article, en est une illustration.

Face à la dimension surnaturelle de la Peste, les hommes auront recours à des thérapeutiques appropriées qui seront à caractère religieux ; et l'un des aspects les plus répandus sera l'invocation des saints thérapeutes.

B. — LES SAINTS THÉRAPEUTES DE LA PESTE EN BRETAGNE DU XIV^e AU XVII^e SIÈCLE

Les indications qui suivent, relatives à l'invocation d'un certain nombre de saints en période d'épidémies, concernent avant tout la partie occidentale de la Bretagne. à savoir la Basse-Bretagne et ne prétendent pas à l'exhaustivité. Elles seront présentées par ordre alphabétique de nom de saints.

(24) Ambroise Paré, *Ascavoir de la mumie des venins, de la licorne et de la peste*, 1582. Cité dans G. Le Coz, *Considérations sur quelques épidémies de peste en Bretagne*, Lyon, 1936.

SAINTE ANNE.

« En 1633, à la suite d'une épidémie de peste, les habitants (de Pont-l'Abbé) firent le vœu de se rendre à Sainte-Anne-d'Auray, et au retour... la chapelle sainte Barbe (en l'église Notre-Dame du Mont-Carmel)... prit le vocable de sainte Anne. » (25).

SAINT COLLODAN.

Saint patron de Plogoff (Sud-Finistère), il y fut invoqué, associé à saint Roch, lors de l'épidémie de peste qui frappa la Cornouaille à l'extrême fin du xvi^e siècle (26).

SAINT CORENTIN.

« La cessation de la peste à Quimper (en 1639) grâce à l'intervention du Père Bernard et au vœu de tous les habitants de remettre en honneur la relique du bras de saint Corentin est un fait connu » (27).

SAINT FABIEN.

A Lannéanou (Nord-Finistère), une chapelle est consacrée conjointement à saint Sébastien et à saint Fabien, elle date du xvi^e siècle et aurait été érigée à l'occasion d'une épidémie de peste (28).

SAINT GRÉGOIRE LE GRAND.

« En 1598, la peste dévasta Quimperlé. Pour s'être voués à saint Grégoire, l'un des patrons du couvent des Jacobins, les habitants virent bientôt cesser le terrible fléau. » (29).

SAINT JEAN DISCALCÉAT.

Son culte est limité à la Cornouaille et il a son centre dans la cathédrale de Quimper. Cet ancien maçon,

(25) R. Couffon, *Pont-L'Abbé. Notre-Dame-du-Mont-Carmel*, Congrès archéologique de France, CXV^e session, Cornouaille, 1957.

(26) Le Carguet, *Les épidémies du Cap-Sizun*, Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1899 et 1900.

(27) Chanoine Peyron, *La peste de 1639 à Quimper*, Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, Tome XXI, 1894.

(28) Indication du fichier de M. H.-F. Buffet (conservateur des Archives d'Ille-et-Vilaine).

(29) H. Pérennès, *Les Dominicains de Quimperlé*, Annales de Bretagne, 1931.

devenu franciscain, « ... mourut en l'an 1349, victime de son zèle à soigner les pestiférés » (30). Si sa mort est due à la peste, par contre, la réalité de l'aspect antipesteux de son culte n'est pas formellement attestée.

SAINT ROCH.

Saint Roch est avec saint Sébastien le grand saint antipesteux de la fin du Moyen Age, sa légende le fait naître à Montpellier dans la première moitié du ^{xiv}^e siècle, et il aurait à la fois soigné les pestiférés et été lui-même atteint du terrible mal. Son culte s'est développé à la fin du ^{xv}^e siècle et s'est étendu à l'ensemble de l'Europe occidentale.

« Depuis le ^{xv}^e siècle, chaque fois que la peste ou « quelque autre épidémie s'est déchaînée sur la Chrétienté occidentale, c'est vers lui (saint Roch) que les « foules ont fait monter leurs supplications ardentes et « angoissées... avec la conviction que sa puissante intercession réussirait à obtenir du ciel la guérison que la « science humaine se dévoilait incapable d'opérer. » (31).

Pour l'ensemble des cinq départements bretons près de quatre-vingts édifices, tant églises que chapelles, ont été consacrés à saint Roch ; la majeure partie de ces édifices sont aujourd'hui en ruines, ou même ont complètement disparu.

SAINT SÉBASTIEN.

« Son immense popularité, au Moyen Age, tient essentiellement au pouvoir, qu'on lui attribuait d'arrêter les « épidémies de peste qui décimaient alors la Chrétienté. » (32).

Le processus, qui a amené les populations médiévales à l'invoquer en temps de peste, n'est pas entièrement élucidé, on pense généralement qu'une identification mentale

(30) F. de Sessevalle, *Histoire Générale de l'Ordre de Saint-François*, Paris, 2 vol., 1935.

(31) A. Fliche, *Saint Roch*, Paris, 1930.

(32) L. Réau, *Iconographie de l'Art Chrétien*, Paris, 1955 à 1959, 6 volumes, tome III, *Iconographie des Saints*, saint Sébastien, p. 1191.

a été opérée par les hommes du Moyen Age, entre les flèches de pestilence décochées par Dieu contre les mortels, et les flèches du martyre de saint Sébastien (martyre dont il réchappa).

Le culte de saint Sébastien s'est étendu à l'ensemble de la Chrétienté ; et, en Bretagne, près d'une centaine d'églises et chapelles lui ont été consacrées, de même que pour le culte de saint Roch, seule une minorité de ces édifices subsiste.

LA VIERGE.

L'invocation de la Sainte Vierge en période d'épidémies est attestée à plusieurs reprises dans la Bretagne des *xvi^e* et *xvii^e* siècles.

Ainsi, « en 1597, des images en cire de Saint-Pol-de-Léon et de Morlaix sont envoyées au Folgoët en actions de grâce par suite de la cessation de la peste qui avait moissonné 1.300 personnes dans cette dernière ville. »

Dans la première moitié du *xvii^e* siècle, les habitants de Plouescat se vouèrent à Notre-Dame du Folgoët et lui promirent de se rendre en pèlerinage à son sanctuaire s'ils étaient débarrassés de la peste qui ravagea la paroisse de Plouescat d'août 1626 à avril 1627.

A Pontivy, en 1696, année où règne sur la ville une épidémie meurtrière, les habitants se vouent à Notre-Dame de la Joie. En 1699, à Hennebont, touchée à son tour par un grave fléau épidémique, une procession est instituée pour implorer la protection céleste à Notre-Dame du Paradis.

De nombreuses autres invocations à la Vierge pourraient être mentionnées, en liaison avec la peste : la peste à Plouzané (Nord-Finistère) et la chapelle Notre-Dame de Botdonnou, la légende de la « peste d'Elliant où la Vierge écrasa la peste au gué de Roudoubloit, etc...

SAINT VINCENT FERRIER.

En 1452, la peste s'abattit sur le diocèse de Vannes, de nombreuses paroisses, y compris la cité épiscopale, furent atteintes. « En présence de cette terrible épidémie, les fidèles accoururent en foule au tombeau du bienheureux Vincent, et d'innombrables guérisons vinrent

« récompenser leur foi. « Bientôt des paroisses entières
« vinrent en procession à la cathédrale..., et peu après,
« la peste avait presque disparu de la contrée. » (33).

Saint Roch et saint Sébastien sont incontestablement les thérapeutes auxquels les populations bretonnes eurent le plus souvent recours en période d'épidémie. Il faut souligner le fait que même en Basse-Bretagne, région où foisonnent les saints locaux au pouvoir thérapeutique reconnu pour de nombreuses maladies, face à la peste, on invoqua avant tout deux saints non celtiques, dont l'origine du culte était extérieure à la Bretagne.

Le dernier chapitre de cet exposé rapide sur la peste et ses saints thérapeutes en Bretagne, et plus particulièrement dans le Finistère, sera constitué par l'énumération des lieux de culte et de l'iconographie de saint Roch et de saint Sébastien dans le département du Finistère.

C. — LES TRACES MATÉRIELLES
DU CULTE DE SAINT ROCH
ET DU CULTE DE SAINT SÉBASTIEN
DANS LE DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

On peut considérer que l'ensemble des lieux de culte et de l'iconographie consacré à saint Roch est en relation avec la protection des épidémies. Saint Roch est un thérapeute des grands fléaux épidémiques (peste du ^{xv}^e siècle au ^{xvii}^e siècle, choléra au ^{xix}^e siècle, etc...), les autres aspects de son culte sont mineurs, pour ne pas dire inexistants.

Saint Sébastien, pour sa part, possède un culte plus diversifié, non seulement c'est un des grands thérapeutes de la peste, mais on lui confiait également le patronage de certaines corporations (archers, arbalétriers, etc...). Aussi, il n'est pas certain que toutes les chapelles et statues qui lui ont été consacrées, dans le Finistère, aient été liées à la dimension antipesteuse de son culte.

(33) J.-M. Le Mené, *Histoire du Diocèse de Vannes*, Vannes, 2 vol., 1889.

*Les chapelles Saint-Roch et les chapelles Saint-Sébastien
dans le département du Finistère*

Les cultes de saint Roch et de saint Sébastien dans le Finistère comportent un point remarquable : aucun des deux saints n'y est patron de paroisse.

Les chapelles vont être présentées dans l'ordre alphabétique des communes. la même liste mentionnera les chapelles de saint Roch et les chapelles de saint Sébastien. Chaque mention comportera :

1°. — Le nom de la commune ;

2°. — Le nom du canton auquel appartient la commune ;

3°. — Le diocèse sur le territoire duquel se trouvait la chapelle dans la géographie ecclésiastique d'Ancien Régime, le diocèse étant désigné par une lettre majuscule :

L diocèse de Léon

Q diocèse de Quimper

T diocèse de Tréguier.

4°. — Le nom du ou des patrons de la chapelle.

5°. — La lettre (d) placée à la fin de certaines mentions indique que la chapelle citée a aujourd'hui disparu.



La liste qui va être présentée a été établie à l'aide des ouvrages et documents suivants :

— Fichier hagiographique de M. H.-F. Buffet, conservateur des Archives du département d'Ille-et-Vilaine.

— Fichier hagiographique de M. Francis Gourvil, de Morlaix.

— R. Couffon et A. Le Bars, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959.

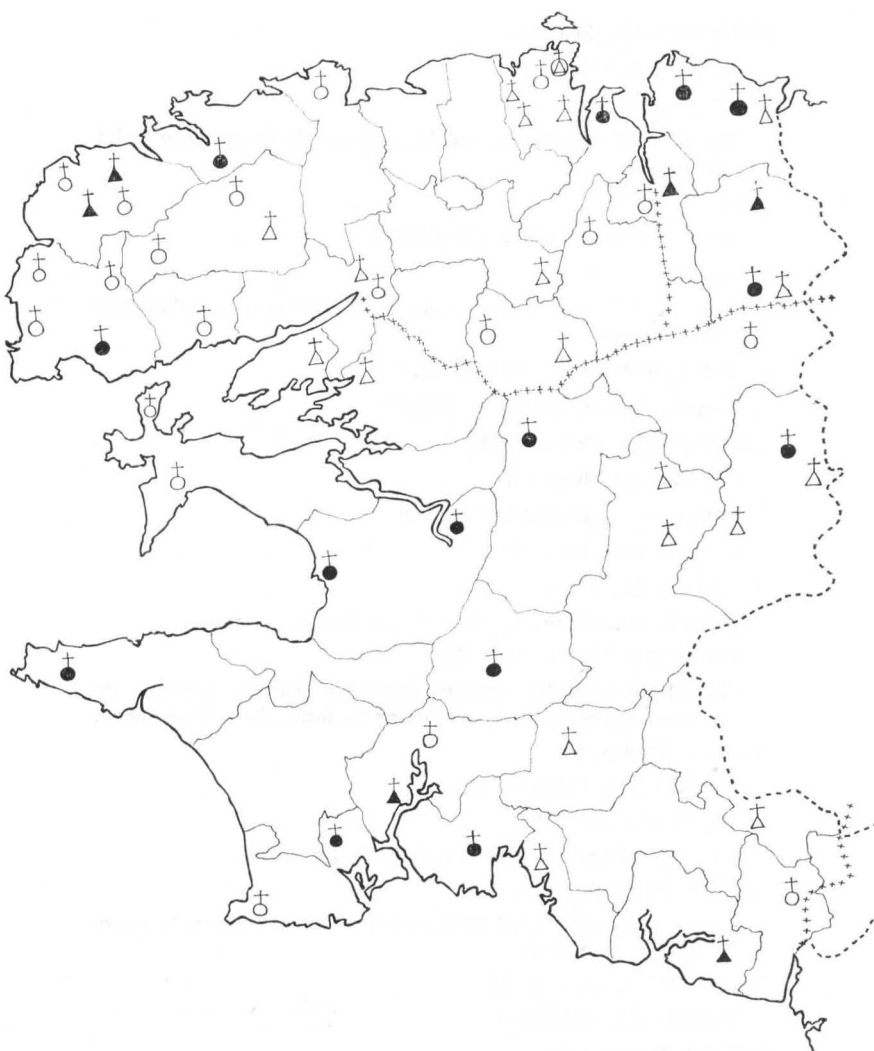
— L. Le Guennec, *Excursion archéologique dans la commune de Guimaëc*. *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. XLV, 1918, p. 131-196.

— Dom Y. Chausy, *Une paroisse bretonne : Lennon*. Quimper, 1953.

— Frottier de La Messelière, *Le Poher - Finistère et Côtes-du-Nord*, Saint-Brieuc, 1949.



Carte des chapelles dédiées à saint Roch et à saint Sébastien dans le département du Finistère



LEGENDE

Patronage de saint Roch	triangle surmonté d'une croix
Patronage de saint Sébastien. .. .	rond surmonté d'une croix
Edifice existant	triangle et rond noir
Edifice disparu	triangle et rond blanc
Limite départementale	trait interrompu
Limite cantonale.. .. .	trait plein
Limite des diocèses d'Ancien Régime .. .	trait en croix

BRASPARTS (Pleyben, Q).

Chapelle Saint-Sébastien.

BREST (Brest, L).

Chapelle Saint-Sébastien, sur le territoire de la paroisse Saint-Louis (d).

BRIEC (Briec, Q).

Chapelle Saint-Sébastien de Garnilis.

CARANTEC (Taulé, L).

Chapelle N.-D. des Sept-Douleurs et Saint-Sébastien, au château de Keromnes.

CLEDEN-CAP-SIZUN (Pont-Croix, Q).

Chapelle Saint-Sébastien, à Kérazan.

CLEDEN-POHER (Carhaix, Q).

Chapelle Saint-Roch (d).

COLLOREC (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Chapelle Saint-Roch (d).

COMMANA (Sizun, L).

Chapelle Saint-Roch, au Bois de la Roche, en ruines.

CONCARNEAU (Concarneau, Q).

Chapelle Saint-Roch, devenue Saint-Rioc, sur le territoire de Lanriec, ancienne commune désormais rattachée à Concarneau.

CROZON (Crozon, Q).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

DAOULAS (Daoulas, Q).

L'ossuaire s'appelait autrefois chapelle Saint-Roch.

ELLIANT (Rosporden, Q.).

Chapelle Notre-Dame de Bon-Secours ; fut autrefois sous le patronage de saint Roch.

FOUESNANT (Fouesnant, Q).

Chapelle Saint-Sébastien.

GARLAN (Lanmeur, T).

Chapelle Saint-Sébastien, dans l'église Notre-Dame.

GUIMAEC (Lanmeur, T).

Chapelle Saint-Sébastien.

Chapelle Saint-Roch (d). Pour certains, la mairie est installée dans l'ancienne chapelle Saint-Roch ; Louis Le Guennec écrit pour sa part que c'est à tort qu'on mentionne cette chapelle.

GUIMILIAU (Landivisiau, L).

Chapelle Sainte-Anne, c'est l'ancien reliquaire du cimetière ; autrefois cet édifice était dédié à saint Roch.

KERLOUAN (Lesneven, L).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

LAMPAUL-PLOUARZEL (Saint-Renan, L).

L'église actuelle se trouve dans l'ancienne chapelle Saint-Sébastien, chapelle dans laquelle fut transféré le service curial lorsque l'ancienne église Saint-Paul fut envahie par les sables.

LANDELEAU (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Chapelle Saint-Roch, près de Châteaugal (d).

LANDERNEAU (Landerneau, L).

Chapelle Saint-Roch (d), sur son emplacement a été construite la chapelle de l'école Saint-Joseph.

Chapelle Saint-Sébastien (d).

LANDUNVEZ (Ploudalmézeau, L).

Chapelle Saint-Tanguy et Saint-Sébastien (d).

LANNEANOU (Plouigneau, T).

Chapelle Saint-Sébastien et Saint-Fabien.

Chapelle Saint-Roch, à Guerdavid, en ruines.

LANNILIS (Lannilis, L).

Chapelle Saint-Sébastien.

LENNON (Pleyben, Q).

Chapelle Saint-Sébastien, dans l'ancienne église (d).

LOCMARIA-POLOUZANÉ (Saint-Renan, L).

Chapelle Saint-Sébastien.

LOPERHET (Daoulas, Q).

Chapelle Saint-Roch et Saint-Jacob (d).

MILIZAC (Plabennec, L).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

MOELAN-SUR-MER (Pont-Aven, Q).

Chapelle Saint-Philibert et Saint-Roch, au bourg.

MORLAIX (Morlaix, T).

Chapelle Saint-Sébastien, à Troudoust, sur le territoire de Ploujean, ancienne commune désormais rattachée à Morlaix (d).

Chapelle Saint-Roch, chapelle du cimetière de Ploujean, ancienne commune désormais rattachée à Morlaix.

PENMARCH (Pont-l'Abbé, Q).

Chapelle Saint-Fiacre et Saint-Sébastien (paroisse Saint-Guénolé) (d).

PLABENNEC (Plabennec, L).

Chapelle Saint-Roch (d).

PLOMELIN (Quimper, Q).

Chapelle Saint-Roch.

PLOMODIERN (Châteaulin, Q).

Chapelle Saint-Sébastien.

PLOUDALMEZEAU (Ploudalmézeau, L).

Chapelle Saint-Roch.

PLOUGASNOU (Lanmeur, T).

Chapelle Saint-Sébastien, à Kermouster.

PLOUGOULM (Saint-Pol-de-Léon, L).

Chapelle Saint-Roch, près de Crechizien (d).

Chapelle Saint-Sébastien, c'était l'oratoire du manoir de Poullesqui (d).

PLOUIGNEAU (Plouigneau, T).

Chapelle Saint-Roch, à Ancremel.

PLOUMOGUER (Saint-Renan, L).

Chapelle Saint-Sébastien, sur le promontoire de Kermorvan (d).

PLOUNEVEZEL (Carhaix, Q).

Chapelle Saint-Roch (d).

PLOURIN-PLOUDALMEZEAU (Ploudalmézeau, L).

Chapelle Saint-Roch.

Chapelle Saint-Sébastien, à Locquilec, en ruines.

PLOUVIEN (Plabennec, L).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

POULLAOUEN (Carhaix-Plouguer, Q).

Chapelle Saint-Sébastien.

QUIMPER (Quimper, Q).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

Chapelle Saint-Roch, dans la cathédrale Saint-Corentin.

QUIMPERLE (Quimperlé, Q).

Chapelle Saint-Sébastien, près de Saint-Columban, paroisse Sainte-Croix (d).

ROSCANVEL (Crozon, Q).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

ROSCOFF (Saint-Pol-de-Léon, L).

Chapelle Saint-Roch et Saint-Sébastien (d).

SAINT-POL-DE-LEON (Saint-Pol-de-Léon, L).

Chapelle Saint-Roch (d).

SAINT-RENAN (Saint-Renan, L).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

SAINT-SEGAL (Châteaulin, Q).

Chapelle Saint-Sébastien.

SAINT-THEGONNEC (Saint-Thégonnec, L).

Chapelle Saint-Sébastien, au cimetière (d).

SAINT-THURIEN (Scaër, Q).

Chapelle Saint-Roch, à Loc-Zant (d).

SCRIGNAC (Huelgoat, Q).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

SIBIRIL (Saint-Pol-de-Léon, L).

Chapelle Saint-Roch (d).

SIZUN (Sizun, L).

Chapelle Saint-Sébastien (d).

TREMEOC (Pont-l'Abbé, Q).

Chapelle Saint-Sébastien et Sainte-Anne.

Tableau récapitulatif des chapelles de saint Roch et de saint Sébastien dans le Finistère :

Chapelles	Saint Roch	Saint Roch et Saint Sébastien	Saint Sébastien
Existantes	6		14
Disparues	18	1	20

De plus, saint Roch et saint Sébastien ont eu des chapelles dédiées dans des églises dont ils ne sont pas le saint patron : on en compte une pour saint Roch et deux pour saint Sébastien (une de ces dédicaces ayant d'ailleurs disparu aujourd'hui).

NOTA. — Par le terme « chapelles disparues », il faut entendre soit, que l'édifice a disparu, ou bien que l'édifice subsiste, mais que son saint protecteur n'est plus saint Roch ou saint Sébastien

*L'iconographie de saint Roch et de saint Sébastien
dans le département du Finistère*

Le mode de présentation de la liste qui va suivre est identique à celui de la liste des chapelles, sauf pour la partie (4) de la mention, qui précise l'édifice dans lequel se trouve l'élément iconographique cité.

La liste des supports iconographiques des cultes de saint Roch et de saint Sébastien, dans le département du Finistère, a été établie, d'une part, pour un certain nombre de communes, à la suite de relevés sur le terrain et, d'autre part, par le dépouillement des ouvrages suivants :

— R. Couffon et A. Le Bars, *Répertoire des Eglises et Chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959.

— V.-H. Debidour, *La sculpture bretonne. Etude d'iconographie religieuse populaire*, Rennes, 1953.

— Chanoines Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon*, B.D.H.A.

Cette présentation de l'iconographie de saint Roch et de saint Sébastien, de même que la liste de leurs chapelles, apporte des renseignements sur l'implantation géographique de leurs cultes, mais n'a pas la prétention de vouloir fournir des données sur leur évolution dans le temps. L'étude de la chronologie de ces cultes constitue une étape ultérieure des recherches entreprises sur les rapports entre la protection contre les épidémies et les cultes de saint Roch et de saint Sébastien.



ARGOL (Crozon, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

ARZANO (Arzano, ancien diocèse de Vannes).

Statue de Saint-Sébastien (Eglise Saint-Pierre-ès-Liens).

Statue de Saint-Sébastien (Chapelle Saint-Adrien).

BANNALEC (Bannalec, Q).

Statue de saint Roch (Chapelle de la Véronique).

BAYE (Quimperlé, Q).

Statue de Saint-Sébastien (Eglise Saint-Pierre-ès-Liens).

BENODET (Fouesnant, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Sainte-Brigitte).

BODILIS (Landivisiau, L).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

BOTSORHEL (Plouigneau, T).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Georges).

BRASPARTS (Pleyben, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame et Saint-Tugen).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Statue de Saint-Roch (Chapelle Saint-Sébastien).

BRELÈS (Ploudalmézeau, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

BRENNILIS (Pleyben, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

Vitrail de saint Roch, dans la maîtresse vitre (Eglise Notre-Dame).

BREST (Brest, L).

Statue de saint Roch (d) (Eglise Notre-Dame des Carmes).

BRIEC (Briec, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Vitrail de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Sébastien).

Groupe de saint Sébastien, avec deux archers (au pied d'une croix, à proximité de la chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Adrien).

Vitrail de saint Sébastien (Chapelle Sainte-Cécile).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Corentin).

Statue de saint Sébastien (Chapelle de la Madeleine).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Vénec).

CARANTEC (Taulé, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Carantec).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame de Callot).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Callot).

Reliques de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Callot).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame et Saint-Sébastien).

CARHAIX-PLOUGUER (Carhaix-Plouguer, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Trémeur, paroisse de Carhaix).

Statue de saint Sébastien (Eglise St-Pierre, paroisse de Plouguer).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre, paroisse de Plouguer).

CAST (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Jérôme).

CHATEAULIN (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (sur la croix, placître de la chapelle Notre-Dame de Kerluan).

Statue de saint Roch (sur la croix, placître de la chapelle Notre-Dame de Kerluan).

CLEDEN-CAP-SIZUN (Pont-Croix, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle de Kérazan).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-They).

CLEDEN-POHER (Carhaix, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

Vitrail de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

COLLOREC (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Sainte-Marguerite).

COMMANA (Sizun, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Derrien).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Derrien).

Statue de saint Sébastien (sur le calvaire, dans le cimetière).

Fontaine Saint-Roch (près de l'emplacement de la chapelle Saint-Roch, au Bois de la Roche).

CONCARNEAU (Concarneau, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Budoc de Beuzec-Conq).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Budoc de Beuzec-Conq).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame de Lorette, sur le territoire de Lanriec, ancienne commune désormais rattachée à Concarneau).

DAOULAS (Daoulas, Q).

Statue de saint Sébastien (dans le cloître).

DINEAULT (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (Croix, sur le placître de l'église Sainte-Madeleine).

DOUARNENEZ (Douarnenez, Q).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Jean, paroisse de Tréboul).

EDERN (Briec, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame du Niver).

Statue de Saint-Sébastien (Chapelle Saint-Jean Botlan).

ELLIANT (Rosportden, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Sainte-Marguerite).

LE FAOU (Le Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Sauveur).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Sauveur).

LA FORET-FOUESNANT (Fouesnant, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

FOUESNANT (Fouesnant, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

GOUESNACH (Fouesnant, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre).

GOUEZEC (Pleyben, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame des Trois Fontaines).

GOULIEN (Pont-Croix, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Goulven).

GUENGAT (Douarnenez, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Fiacre).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Fiacre).

GUERLESQUIN (Plouigneau, T).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Ténenan).

GUICLAN (Taulé, L).

Retable saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

GUIMAEC (Lanmeur, T).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre, provenant de la chapelle de Christ).

Tableau de saint Roch (Eglise Saint-Pierre).

HOPITAL-CAMFROUT (Daoulas, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles).

HUELGOAT (Huelgoat, Q).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame-des-Cieux).

IRVILLAC (Daoulas, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

LE JUCH (Douarnenez, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame et Saint-Maudet).

KERGLOFF (Carhaix-Plouguer, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Nicodème).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Nicolas).

KERLAZ (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Germain).

KERNEVEL (Bannalec, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Columban).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Columban).

LAMPAUL-GUIMILIAU (Landivisiau, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame, retable du Grand Prêtre).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame, retable du Grand Prêtre).

Statue de saint Sébastien (Chapelle de la Trinité).

Statue de saint Roch (Chapelle de la Trinité).

LAMPAUL-PLOUARZEL (Saint-Renan, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Paul).

LANDELEAU (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Théleau, provenant de la chapelle Saint-Roch, à Châteaugal, détruite en 1926).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Laurent).

LANDERNEAU (Landerneau, L).

Statuette de saint Roch (portail de l'Eglise Saint-Houardon).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Thomas).

LANDIVISIAU (Landivisiau, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Thuriau).

LANDREVARZEC (Briec, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Quilinen).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame de Quilinen).

LANDUDAL (Briec, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Tugdual).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame de Populo).

LANDUDEC (Plogastel-Saint-Germain, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Sainte-Anne et Saint-Tudec).

Statue de saint Roch (Eglise Sainte-Anne et Saint-Tudec).

LANHOUARNEAU (Plouescat, L).

Statue de saint Sébastien (sur le mur de clôture, sur le placître de l'Eglise Saint-Hervé).

LANNEANOU (Plouigneau, T).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Fabien et Saint-Sébastien).

LANNILIS (Lannilis, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Fontaine Saint-Sébastien (à proximité de la chapelle Saint-Sébastien).

LAZ (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Germain et Saint-Louis).

LENNON (Pleyben, Q).

Saint Sébastien possédait son autel et sa chapelle dans l'ancienne église.

Statue de saint Sébastien (Eglise de la Sainte-Trinité).

LEUHAN (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Penanvern).

LOC-BREVALAIRE (Plabennec, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Brévalaire).

LOCMARIA-PLOUZANE (Saint-Renan, L).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

LOCQUIREC (Lanmeur, T).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Jacques).

LOCRONAN (Châteaulin, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Ronan).

Statue de saint Sébastien (Jardin du presbytère).

LOCUNOLE (Arzano, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame-du-Folgoët).

LOGONNA-QUIMERCH (Le Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Nonna).

LOPEREC (Le Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

MAHALON (Pont-Croix, Q).

Fontaine Saint-Sébastien, à Landiduy.

LA MARTYRE (Ploudiry, L).

Le Martyre de saint Sébastien (panneau de retable, Eglise Saint-Salomon).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Salomon).

Bas-relief de saint Sébastien (porche, Eglise Saint-Salomon).

MEILARS (Pont-Croix, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Méloire).

MELGVEN (Bannalec, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle).

MILIZAC (Plabennec, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

MOELAN-SUR-MER (Pont-Aven, Q).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Philibert et Saint-Roch).

Statue de saint Roch (Fontaine Saint-Roch).

Fontaine Saint-Roch (à proximité de la chapelle Saint-Philibert et Saint-Roch).

MORLAIX (Morlaix, L ou T).

Statue de saint Roch (Musée de Morlaix).

PENCRAN (Landerneau, L).

Statue de saint Sébastien.

PENMARCH (Pont-l'Abbé, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Guérolé, paroisse Saint-Guérolé).

PLABENNEC (Plabennec, L).

Statue de saint Sébastien (à la base du clocher, église Saint-Ténenan).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Ténenan).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Ténenan).

Fontaine Saint-Roch (au Rouazle, près de l'emplacement de la chapelle Saint-Roch, détruite).

PLEYBEN (Pleyben, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Germain).

PLEYBER-CHRIST (Saint-Thégonnec, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Roch (chez un particulier).

PLOBANNALEC (Pont-l'Abbé, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Alour).

Vitrail de saint Sébastien (Eglise Saint-Alour).

Statuette de saint Sébastien (sur un reliquaire, église Saint-Alour).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Alour).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Brieuc).

PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN (Plogastel-Saint-Germain, Q).

Statue de saint Sébastien (sur un calvaire, placître de la chapelle Saint-Germain).

Statue de saint Sébastien (dans une maison proche des ruines de la chapelle Saint-Honoré).

PLOGOFF (Pont-Croix, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Collodan).

PLOGONNEC (Douarnenez, Q.).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Thurien).

Vitrail de saint Sébastien (Eglise Saint-Thurien).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Albin).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Théleau).

PLOMELIN (Quimper, Q).

Statue de saint Sébastien (mentionnée en 1782, église Saint-Divy de Bodivit).

Fontaine Saint-Roch (à proximité de la chapelle Saint-Roch).

PLOMEUR (Pont-l'Abbé, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Sainte-Thumette).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame-de-Tréminou).

Statue de saint Sébastien, débris (Ancienne église Saint-Budoc, de Beuzec-Cap-Caval).

Statue de saint Roch, statue volée en 1962 (ancienne église Saint-Budoc, de Beuzec-Cap-Caval).

PLOMODIERN (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Mahouarn, provenant de la chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (Fontaine Saint-Sébastien, cette statue a été volée il y a quelques années, renseignements 1970).

Fontaine Saint-Sébastien (à proximité de la chapelle Saint-Sébastien).

PLONEOUR-LANVERN (Plogastel-Saint-Germain, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Enéour).

PLONEVEZ-DU-FAOU (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre, paroisse de Plonévez-du-Faou; statue provenant de la chapelle du Vern, tombée en ruines au vingtième siècle).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre, paroisse de Plonévez-du-Faou).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Eutrope, paroisse de Plonévez-du-Faou).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Herbot, paroisse de Saint-Herbot; statue volée récemment).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Herbot, paroisse de Saint-Herbot).

PLONEVEZ-PORZAY (Châteaulin, Q).

Sculpture représentant saint Sébastien (sur la cloche Marie-Sébastienne, bénite en 1895, chapelle de Sainte-Anne-la-Palud).

PLOUDALMEZEAU (Ploudalmézeau, L).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Roch).

PLOUDIRY (Ploudiry, L).

Statue de saint Sébastien (porche, Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

PLOUEDERN (Landerneau, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Edern).

PLOUEGAT-GUERAND (Lanmeur, T).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Agapit).

PLOUEZSCH (Lanmeur, T).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Antoine).

PLOUGAR (Plouescat, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre).

PLOUGASTEL-DAOULAS (Daoulas, Q).

Statue de saint Sébastien (Calvaire, sur le placître de l'Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Roch (Calvaire, sur le placître de l'Eglise Saint-Pierre).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Claude).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Jean).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Trémeur).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Trémeur).

PLOUGUERNEAU (Lannilis, L).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame, paroisse du Grouanec).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame, paroisse du Grouanec).

Statue de saint Sébastien (Chapelle du Val, paroisse de Plouguerneau).

PLOUHINEC (Pont-Croix, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Vinoc, paroisse de Plouhinec).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Vinoc, paroisse de Plouhinec).

Statue de saint Sébastien (Chapelle de Lambabu, paroisse de Plouhinec).

PLOUIGNEAU (Plouigneau, T).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame-de-Luzivilly).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Eloi).

PLOUMOGUER (Saint-Renan, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre-aux-Liens, paroisse de Lamber).

PLOUNEOUR-TREZ (Lesneven, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

PLOUNEVEZEL (Carhaix, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

PLOURIN-LES-MORLAIX (Morlaix, T).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

PLOURIN-LOUDALMEZEAU (Ploudalmézeau, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Budoc).

Vitrail de saint Roch (Eglise Saint-Budoc).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Roch).

PLOUVORN (Plouzévédé, L).

Autel consacré à saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre).

PLOUYE (Huelgoat, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Mathurin).

PLOUZEVEDE (Plouzévédé, L).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame de Berven).

PLOVAN (Plogastel-Saint-Germain, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Gorgon).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Gorgon).

FLOZEVET (Plogastel-Saint-Germain, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Démet).

PLUGUFFAN (Quimper, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Cuffan).

PONT-AVEN-NIZON (Pont-Aven, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Amé, paroisse de Nizon).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Amé, paroisse de Nizon).

PONT-CROIX (Pont-Croix, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame de Roscudon).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame de Roscudon).

PONT-L'ABBE (Pont-l'Abbé, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame-des-Carmes).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame-des-Carmes).

POULDERGAT (Douarnenez, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Ergat).

POULDREUZIC (Plogastel-Saint-Germain, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Paban, paroisse de Lababan).

POULLAN-SUR-MER (Douarnenez, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Kérinec).

POULLAOUEN (Carhaix, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Sébastien).

QUEMENEVEN (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Kergoat, statue transportée au Musée de l'Evêché, à Quimper).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame de Kergoat, statue transportée au Musée de l'Evêché, à Quimper).

QUERRIEN (Scaër, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Chéron).

QUIMERCH (Le Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise du Sacré-Cœur).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Léger).

QUIMPER (Quimper, Q).

Statue de saint Roch (Cathédrale Saint-Corentin).

Vitrail de saint Roch (Cathédrale Saint-Corentin).

Statue de saint Roch (Chapelle de l'Hospice, paroisse Saint-Corentin).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame, paroisse Notre-Dame de Locmaria).

Statue de saint Roch (Chapelle Ty-Mam-Doué, en Kerfeunteun, ancienne commune désormais rattachée à Quimper).

Tableau du martyre de saint Sébastien (Musée des Beaux-Arts).

Au Musée de l'Evêché, constitué au début du siècle, sont actuellement déposées (décembre 1970) :

Statue de saint Sébastien, provenant de Notre-Dame de Kergoat, en Quéménéven (mentionnée également à Quéménéven).

Statue de saint Sébastien, déposée au début du XX^e siècle par M. Normant, ancien recteur de Plonéis.

Statue de saint Sébastien, provenant de la commune de Guengat.

Statue de saint Sébastien, origine non déterminée.

Statue de saint Sébastien, origine non déterminée.

Statue de saint Roch, origine imprécise, provient peut-être de l'église Sainte-Croix de Quimperlé.

QUIMPERLE (Quimperlé, Q).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-David, paroisse Sainte-Croix).

RIEC-SUR-BELON (Pont-Aven, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Gilles).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Gilles).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Léger).

Statue de saint Sébastien (Chapelle de Trébellec).

ROSCOFF (Saint-Pol-de-Léon, L).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Nicolas).

Tableau du Martyre de saint Sébastien (Presbytère de Roscoff).

ROSNOEN (Le Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Audoën).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Audoën).

RUMENGOL (Daoulas, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

Statuette de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

SAINT-COULITZ (Châteaulin, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Coulitz).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Laurent).

SAINT-DIVY (Landerneau, L).

Vitrail de saint Sébastien (Eglise Saint-Divy).

SAINT-HERNIN (Carhaix, Q).

Statue de saint Sébastien.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT (Lanmeur, T).

Statue de saint Roch (Arc de Triomphe, au bourg).

SAINT-NIC (Châteaulin, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Nicaise).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Côme et Saint-Damien).

SAINT-RIVOAL (Pleyben, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Rivoal).

SAINT-POL-DE-LEON (Saint-Pol-de-Léon, L).

Autel consacré à saint Roch (Cathédrale Saint-Paul-Aurélien).

Statue de saint Roch (Cathédrale Saint-Paul-Aurélien).

Fontaine Saint-Roch (proche de la gare).

Statue de saint Roch (Fontaine Saint-Roch, statue volée).

SAINT-RENAN (Saint-Renan, L).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

SAINT-SEGAL (Châteaulin, Q) (34).

Statue de saint Sébastien (calvaire, au bourg).

Statue de saint Sébastien (arc d'entrée du cimetière de la chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (retable du maître-autel, chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Roch (retable du maître-autel, chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (dans la nef, chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (fontaine Saint-Sébastien, proche de la chapelle Saint-Sébastien).

Statue de saint Sébastien (calvaire de la chapelle Saint-Sébastien).

Sculpture de saint Sébastien (sablière, chapelle Saint-Sébastien).

Bas-relief : saint Sébastien percé de flèches (maître-autel, chapelle Saint-Sébastien).

Bas-relief : saint Sébastien flagellé et assommé (maître-autel, chapelle Saint-Sébastien).

SAINT-THEGONNEC (Saint-Thégonnec, L).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame et Saint-Thégonnec).

SAINT-THURIEN (Scaër, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Thurien).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Thurien).

Fontaine Saint-Roch (près de l'emplacement de la chapelle Saint-Roch, à Loc-Zant).

SAINT-URBAIN (Daoulas, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Notre-Dame de Trévarn).

SAINT-YVI (Rosporden, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Yvi).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Locmaria-an-Hent).

Statue de saint Roch (Chapelle Locmaria-an-Hent).

SCAËR (Scaër, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Saint-Guérolé).

Statue de saint Roch (Chapelle de Coadry).

(34) Le relevé exhaustif de l'iconographie de saint Sébastien dans sa chapelle de Saint-Ségal a été publié dans : G. LECLERC, *La chapelle de Saint-Sébastien, en Saint-Ségal*, « *L'Echo de Saint-Louis* », n° 75, Châteaulin, 1970.

SIZUN (Sizun, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Cado, paroisse de Saint-Cadou).

TAULE (Taulé, L).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame, paroisse de Penzé).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre, paroisse de Taulé).

TELGRUC-SUR-MER (Crozon, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Magloire).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Magloire).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Sainte-Julitte).

TREFLAOUENAN (Plouzévédé, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Léonor).

TREFLEVENEZ (Ploudiry, L).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pierre).

TREGARVAN (Crozon, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Budoc).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Budoc).

TREGOUREZ (Châteauneuf-du-Faou, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Idunet).

Vitrail représentant le martyr de saint Sébastien (Eglise Saint-Idunet).

Statue de saint Roch (Chapelle Notre-Dame de Pontouar).

TREGUENNEC (Pont-l'Abbé, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

TREGUNC (Concarneau, Q).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Marc).

LE TREHOU (Ploudiry, L).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pitère).

Statue de saint Roch (Eglise Saint-Pitère).

TREMAOUEZAN (Landerneau, L).

Autel avec retable jointif, consacré à saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

Statue de saint Sébastien (Eglise Notre-Dame).

Statue de saint Roch (Eglise Notre-Dame).

TREMEOC (Pont-l'Abbé, Q).

Statue de saint Sébastien (Chapelle Sainte-Anne et Saint-Sébastien).

TREMEVEN (Quimperlé, Q).

Statue de saint Roch (Chapelle Saint-Jacques).

LE TREVOUX (Bannalec, Q).

Statue de saint Sébastien (Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul).

*Tableau récapitulatif de l'iconographie de saint Roch
et de saint Sébastien dans le Finistère :*

	Saint Roch	Saint Sébastien
Statues	103	157
Autels et retables	1	4
Fontaines	6	3
Tableaux	1	2
Vitraux	4	6
Reliques		1
Sculptures Panneaux de retables Bas-reliefs		6

YVES DU PLESSIX

Les ascendances maternelles des ancêtres Laënnec

Les ancêtres paternels de Laënnec, le médecin, nous sont connus, à partir de Vincent Laënnec, notaire à la cour royale de Conq-Rosporden en 1578 et, peut-être au-delà si, d'après M. de Thézan, on peut faire remonter la tige de cette maison à la famille noble « An Henneuc » de la paroisse de Pleyber-Christ, mentionnée à la Réformation de 1445. De ces An Henneuc, pourrait descendre Jehan Lohennec, époux de Catherine Le Kerouez. Ils rendent aveu pour le manoir noble de Kerouez, en Scaër, le 16 mai 1540 (1), et seraient les parents de Vincent Laennec, le « passe » (2) cité ci-dessus. Bien que ses fonctions pussent paraître assez pacifiques, ce notaire n'en fut pas moins un fougueux ligueur qui fut tué, les armes à la main, près du château de Quimerch, en 1596. Il était le septième aïeul de notre illustre concitoyen.

Son fils Louis, aussi notaire royal, épousa : 1° Marie Pencoat, et 2° Jeanne Nerzic. De ce mariage issu René Laennec, aussi notaire, qui se maria deux fois : d'abord

(1) Arch. dép. Loire-Atl., Chambre des Comptes, B 1352.

(2) Jusqu'au XVI^e siècle les notaires étaient appelés « passes ».

à Louise Houssin, puis à Louise Gueguen. René, fils de ce second mariage, épousa Yvorée Le Rouyer. Leur fils Nicolas s'unit à Marie Ricard, de Verneuil, et de cette union naquit Michel Alexandre, époux de Jeanne Huchet de Kerourein. Ceux-ci eurent quatre enfants : Théophile-Marie, Guillaume, Michel et Corentin.

Théophile épousa Michèle Guesdon, qui donna naissance, à Quimper, le 17 février 1781, à René-Théophile Laënnec, le médecin.

Ce sont les épouses de ces Laënnec qui font l'objet de cette étude.

I. — FAMILLE GUESDON

Michèle-Gabrielle-Félicité Guesdon est née à Quimper, paroisse Saint-Mathieu, le 28 janvier 1754. Elle épousa, le 17 avril 1780, Théophile Laënnec.

« Le dix-septième d'avril 1780, après une première publication, pour première et dernière, dans l'espérance d'obtenir dispense des deux autres bans du mariage proposé entre Théophile-Marie Laënnec, conseiller du roy, son lieutenant à l'amirauté de Quimper, originaire de la paroisse de Saint-Julien de cette ville, domicilié dans cette paroisse, fils majeur de Michel-Marie-Alexandre Laënnec, avocat en parlement, ancien maire de la ville et communauté de Quimper, et de feu dame Jeanne-Catherine Huchet de Kerourein ; et demoiselle Michèle-Gabrielle-Félicité Guesdon, fille de M. René-Félix Guesdon de Clécunan, sénéchal et lieutenant, premier magistrat des Regaires de Quimper, et de feu dame Marie-Michèle Audouin, originaire et domiciliée de cette paroisse ; vu la dispense de parenté du 1/4 au 1/4, autorisée par Mgr l'Illustrissime et révérendissime évêque de Quimper, par disposition en date du 4 avril de la présente année, signée... épiscopus coripiten-sis, contre-signée : Boissière, recteur ; Calloch, greffier ; vu la dispense des deux bans, accordée en date du 16 courant par M. l'abbé Guesdon, vicaire général de ce diocèse ; ay pris les promesses solennelles de leur mariage et, ensuite, ay pris leur mutuel consentement par paroles de présents ; je les ay solennellement conjoints en mariage, en présence du sieur recteur de cette paroisse, de vénérable et discret missire Michel Laënnec, docteur en théologie de la maison et société de Sorbonne, recteur de la paroisse d'El-liant, du consentement du père de la demoiselle, du père de l'époux. J'ay ensuite célébré la sainte messe et donné la bénédiction nuptiale, suivant la forme et les cérémonies prévues par notre sainte mère, la sainte église. »

Les Guesdon étaient originaires de l'Anjou. Jean Guesdon, sieur du Haut-Plessis, était avocat au présidial d'Angers en 1589. Joachim, son frère, épousa une demoiselle du Foussé. Plusieurs de leurs enfants vinrent se fixer en Bretagne : Louis, sieur de Keravel, et René, sieur de Kerduelez.

René épousa en première nocces demoiselle Louis Pérard dont il eut Germain, sieur de Kermoysan, juge criminel au présidial de Quimper, et, en deuxième nocces, demoiselle Marie-Anne de Forsanz. De ce mariage naquit René-Félix, sieur de Clénucan, sénéchal des Régaires.

René-Félix épousa Michèle Audouyn du Cosquer dont il eut : Anne, qui épousa Jean-François Duval de la Poterie, lieutenant au régiment de Marine-Infanterie, et Michèle, Gabrielle, Félicité, épouse de Théophile Laënnec.

Un autre Guesdon, Méry, avait épousé Thérèse Bougeant, d'une très vieille famille quimpéroise. Un autre, François, sieur de Kéavel, qualifié d'écuyer, s'unit, le 28 août 1660, à demoiselle Marie Vase de Mello, fille de feu écuyer Emmanuel Vase de Mello, conseiller du roy et médecin, à Nantes. Cette jeune fille demeurait près de M. Ferrand, official et grand vicaire de Cornouaille, son oncle.

Michèle Guesdon appartenait à une famille très douée sous le rapport intellectuel. Guillaume Audouyn du Cosquer, son oncle, excellent musicien, composait des messes solennelles et des oratorios. Madame de Pompery (la Sévigné bretonne) chantait, jouait de la harpe du forte et de la guitare. Les Guesdon, Audouyn, Pompery, Laennec, tous parents, formaient un groupe très brillant, faisant des vers, jouant la comédie et animant avec succès les salons quimpérois.

II. — FAMILLE HUCHET

Michel-Alexandre Laënnec, grand-père de René, né à Quimper en 1714, épousa en 1746 Jeanne-Catherine Huchet de Kerourein.

« L'an 1746, le cinquième de septembre, je soussigné, recteur de la paroisse de Saint-Julien, après les fiançailles faites en l'église cathédrale de Saint-Corentin et une publication de bans

pour première et dernière, sans aucune opposition, le 4 du prédit mois, comme il est constaté par les registres de cette paroisse, et le certificat de Jannic et Lareur de la paroisse de Pouldergat qui est ainsi signé : Alain Jannic, prestre ; J. Lareur, prestre, faisant les fonctions curiales, vu la dispense accompagnant les mêmes jours et an, par Mgr l'illustrissime et révérendissime évêque de Quimper, comte de Cornouaille qui a ainsi signé : Augustus, Franciscus, Annibal, Episcopus Coripitensis, et plus bas : par commandement : Guillo, prestre, duement légalisé et contrôlé le 4 septembre 1746 par M. Anglard, ne s'y étant trouvé aucun empêchement ; je soussigné prestre, recteur de la paroisse de Saint-Julien, ayant interrogé, dans la dite église cathédrale de Saint-Corentin, noble maître Michel, Marie, Alexandre Laënnec, avocat à la Cour, procureur fiscal du marquisat de Kerharo et annexes, fils majeur de feu noble homme Michel, Louis Laënnec et demoiselle Marie Ricard, domicilié à Pouldavid, paroisse de Pouldergat ; et demoiselle Jeanne, Catherine Huchet de Kergoet, fille de noble homme Guillaume Huchet sieur de Kerourein, maire de la ville et communauté de Quimper et de deffunte dame Marie Thérèse Larcher, de la paroisse de Saint-Julien ; ayant reçu leur mutuel consentement, par paroles de présents, les ay solennellement conjoints en mariage selon les formes et cérémonies de notre mère la sainte église, en présence et du consentement de noble homme Guillaume Huchet sieur de Kerourein, de dame Louise Allain, dame comtesse de Sauzay, demoiselle Jeanne Le Priser, de Villaudren-Larcher, du sieur Joseph Corentin Laënnec, sieur de Tremaria, de demoiselle Marie Françoise Corentine Huchet, demoiselle de Kerourein, de noble homme Théophile Huchet, pris pour témoins et qui ont signé avec de la Roque et Kersabiec Le Coz, recteur de Saint-Julien. »

De ce mariage naquirent quatre enfants : Guillaume, qui fut médecin à Nantes ; Michel, prêtre, docteur en théologie, recteur d'Elliant ; Corentin et Théophile-Marie.

Mme Laënnec mourut après sept ans de mariage. Les Huchet tenaient une place importante parmi les notables quimpérois. Guillaume fut, comme nous l'avons vu, syndic (maire) de la ville et colonel de la milice bourgeoise. Il mourut à 67 ans, quelques mois après le mariage de sa fille, le 7 avril 1747.

Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les Huchet étaient assez nombreux à Quimper. François Huchet, ancien maire également, doyen des notaires au siège présidial ; Mathurin-Théophile, sieur d'Angleville, avocat du roy au présidial et procureur du roy à la maréchaussée, qui mourut en 1754. Joseph Huchet, sieur du Guermeur,

avocat à la cour. Marie-Françoise Huchet épousa le 13 avril 1776 écuyer François-Marie l'Arbre de l'Epine Bellecour.

Il semble que tous ces Huchet appartenaient à la même famille venue, au début du XVII^e siècle, se fixer dans l'évêché de Cornouaille.

III. — FAMILLE RICARD

Nicolas-Louis Laënnec, né à Quimper en 1681, épousa le 8 janvier 1714 demoiselle Marie Ricard, de Verneuil.

« Le huitième jour de janvier 1714, après les fiançailles faites en face de l'église et deux publications de bans, savoir le 31 décembre et le septième jour du présent mois, sans opposition et dispense de l'autre, accordée par M. le vicaire général de Mgr l'évêque de Quimper, par acte du 7ème de ce mois signé : Leprestre de Lézonnet vicaire général, et, plus bas : de mandato : Jacobus Lamouroux, vu l'extrait mortuaire de maître François Galibert, lesquelles preuves je retiens par devers moi ; je, soussigné, prestre recteur de cette paroisse (Saint-Mathieu), ayant interrogé dans cette église paroissiale, maître Nicolas Louis Laënnec et demoiselle Marie Ricard, veuve de feu maître François Galibert, de cette paroisse, et reçu leur mutuel consentement par paroles de présents, les ay sollennellement conjoints en mariage, en présence de leurs parents et des soussignés pris pour témoins : et ay ensuite, célébré la sainte messe. Signé : Marie Ricard, Nicolas Laënnec, J. Lonchamp, Françoise Le Rouyer, Larcher, Marie Anne Laennec, Jacquement de Clairbois, de la Roque, Le Boul, recteur. »

Nous savons peu de choses sur la famille Ricard qui n'appartenait pas à la Bretagne. Marie était la fille de maître Ricard, sieur de Verneuil, premier huissier aux requêtes du parlement de Bordeaux et de dame Marie-Guillemette Surin.

Il y avait cependant, depuis le milieu du XVII^e siècle, des Ricard à Quimper. Nous relevons sur les registres paroissiaux de Rosporden que « noble homme Nicolas Ricard, sieur de (illisible) de la ville de Quimper, épousa, le 1^{er} mai 1678, demoiselle Françoise Taniou, fille de noble homme Jan Taniou, sieur de Rosanduc, et de demoiselle Françoise Guéguen (famille dont nous parlerons plus loin). Il est précisé que Nicolas Ricard était le fils de nobles gens N... Ricard et demoiselle Germaine ... de la ville d'Agen. Il n'est pas impossible qu'une

parenté put exister entre les Ricard d'Agen et ceux de Bordeaux.

Nicolas Ricard était banquier à Quimper, greffier en chef de l'amirauté de Cornouaille, fermier des terres de la dame marquise d'Acigné. Quant au sieur de Rosanduc, père de dame Ricard, il avait, comme autre enfant, noble homme Louis Taniou, aussi sieur de Rosanduc, conseiller au présidial de Quimper, résidant en son manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.

IV. — FAMILLE LE ROUYER

René Laënnec, notaire royal et procureur au présidial, était né à Bannalec en 1655. Il épousa en 1680 demoiselle Yvorée Le Rouyer.

« Ce jour, 25 novembre 1680, dans l'église Saint-Corentin, cathédrale de Cornouaille, a été procédé à la bénédiction nuptiale, entre noble homme René Laënnec, fils de deffunts noble homme René Laënnec et demoiselle Louise Gueguen ses père et mère, et demoiselle Yvorée Le Rouyer, dame de Trémaria, fille de noble homme Nicolas Rouyer, sieur du Verger, le dit Laënnec et la dite Rouyer, de la paroisse de la Chandeleur, par noble et discret missire René Gueguen, prestre assisté de vénérable et discret missire Yves Iseuff recteur de la paroisse de la Chandeleur, et audiencier de Saint-Corentin, cathédrale de Cornouaille, le tout fait, après avoir vu les bannies faites par trois dimanches et fêtes consécutifs, sans aucune opposition ni empêchement canonique par le sieur recteur de la Chandeleur et audiencier de la cathédrale délivré le 16ème des dits mois et an que devant, en présence des soussignés, dans la chapelle Notre Dame des Victoires en la dite cathédrale de Cornouaille. Signé : Yvorée Le Rouyer, Laënnec, B. Gobert, Hierosme Gueguen, Philippe Le Rouyer, François Taniou, Guillaume Pérard, Joseph Fage, Guillaume Changeon, Ricard, Jeanne Bougeant, Kerguern, Marie Touchard, Marie Taniou, Marie Anne Le Floch, Marie Corentine Nedellec, Marie de Fages, Françoise Robin, J. Corentin Taniou, Marie Philippe. René Gueguen, prestre ; Yves Iseuff, prestre. »

Yvorée Le Rouyer était née à Quimper, paroisse Saint-Julien le 22 mars 1658. Elle était la fille de Nicolas Le Rouyer, notaire et procureur au présidial de Quimper, et de Louise Nédellec. Elle avait un frère, Yves, baptisé à la Chandeleur le 4 novembre 1662, et une sœur, Françoise. Elle perdit sa mère jeune, car nous voyons son père

se remarier en 1665 et épouser demoiselle Madeleine Dauchin, » de la paroisse de la rue Quéréon ».

Un autre Nicolas Le Rouyer, sieur de Kergoudy, était en 1694 avocat à la cour. Il épousa, cette même année, demoiselle Claude-Thomase Chiron, d'une vieille famille quimpéroise.

V. — FAMILLE GUÉGUEN

René Laënnec, cinquième aïeul de René-Théophile, né à Bannalec en 1614, notaire à la cour royale de Quimperlé, était établi à Bannalec. Il épousa, en premier mariage, demoiselle Louise Houssin, née à Bannalec le 23 mars 1622, fille de ... Houssin et de Claude Le Roy, et, en secondes noces, à Rosporden le 25 novembre 1652, demoiselle Louise Guéguen, fille de noble maître Thépault Guéguen, notaire royal, et demoiselle Renée Le Flaguer (ou Le Staguer).

Comme les Laënnec, les Guéguen avaient habité Cadol, alors trêve de Melgven, dès le milieu du xvi^e siècle. Les plus anciens registres paroissiaux, conservés aux archives du Finistère, nous révèlent la naissance en 1578 de « Petrus Laënnec, filius Vincenti » ; en 1588, de « Ludovica Guéguen, filia Corentini ». Ces deux familles, avec les Le Meur, les Glémarec, les Le Flaguer, figuraient parmi les notables de la paroisse. D'ailleurs, si les Laënnec peuvent vraisemblablement descendre d'une famille noble, il en est de même des Guéguen. Trois familles de ce nom figurent dans les armoriaux anciens, originaires de l'évêché de Cornouaille, et l'on sait que les cadets de familles nobles occupaient souvent les fonctions de notaires, ce qui était le cas des Laënnec et des Guéguen (3).

Du mariage de Thépault Guéguen et de Renée Le Flaguer naquirent, en dehors de Louise, l'épouse de René Laënnec, Jan, sieur de Goaper, qui épousa Marguerite-Guillemain Hierosme, sieur de Keroué, époux de Jeanne Le Roy, et Julien. Renée Le Flaguer était, pensons-nous, la sœur de maître Hierosme Le Flaguer, époux de Marie

(3) Arch. dép. Finistère, A 150, 157 ; B 921, 1076, 1078 ; Registres paroissiaux de Quimper, Rosporden, Bannalec, Coray, Cadol.

Le Meur, qui rend aveu avec maître Thépault Guéguen pour le lieu de Kerambellec-Huella, en Coray, en 1659.

Nous avons vu plus haut que la première femme de Renée Laënnec était Louise Houssin, fille de N. Houssin et de Claude Le Roy.

Ces Le Roy, très nombreux, étaient établis à Bannalec, Coray, Quimperlé et Rosporden. Ils s'intitulaient sieurs de Coatiréac et Keranmoal (Bannalec), de Kerembellec, de Landanet et du Penquer (Coray), de Larlan (Rosporden). Ils occupaient des postes de judicature : sénéchaux, notaires, procureurs, greffiers, près des cours royales de Quimperlé et de Conq-Rosporden. Les mariages entre les Le Roy, Guéguen, Glémarec, Laënnec, Guillemain, Le Flagner furent nombreux pendant plusieurs générations ; fréquentes aussi les alliances avec les Kerguern, Kervenozael, Mahé de Tréseguer, Vieuxchastel, Penmarch, Boishenneuc, Rousseau de Saint-Dridan.

VI. — FAMILLE NERZIC

Louis Laënnec naquit à Cadol le 22 mai 1588. Comme son père, il exerça les fonctions de notaire. Il se maria deux fois : une première fois à une demoiselle Marie Pencoat, sur laquelle nous n'avons aucun renseignements, et une seconde fois à demoiselle Jeanne Nerzic, sans doute sœur de maître Guillaume Nerzic, époux de Renée Fleury.

Le sieur Guillaume Nerzic et femme rendent aveu le 9 octobre 1614 à messire Charles de Guer, sieur de la Porte-Neuve, en Riec, pour les héritages qu'ils détiennent au village de Keramboul.

Une déclaration par devant notaire en date du 28 juillet 1655, signée par maître Louis Bossu, époux d'honorable femme Isabelle Nerzic ; maître René Le Roy, époux d'honorable femme Jeanne Nerzic ; honorable femme Jeanne Le Rumin, veuve de noble homme René Nerzic ; maître Julien Guiet, sieur de Kerlen, fait état d'un coffret ayant appartenu à noble homme Guillaume Nerzic contenant quantité de papiers et parchemins, contrats passés par lui pour achats, échanges de terres et transactions diverses.

Maître Vincent Nerzic, avocat à la cour, demeurant au bourg de Bannalec, et Catherine Nerzic, sa sœur, font,

le 2 septembre 1678, une déclaration, « pour des biens dépendant de la succession de Guillaume Nerzic, décédé depuis 20 ans, et auparavant de Jan Nerzic, père du dit Guillaume, mort depuis 50 ou 60 ans, et cy-devant par Yvon Nerzic, père du dit Jan.

Noble homme Jean Nerzic, sieur du Garlaouet, demeurant à Quimperlé, rend aveu en 1674 pour des biens possédés conjointement avec sa sœur Jeanne au lieu du Garlaouet, en Bannalec.

Du mariage de Guillaume Nerzic et de Renée Fleury naquirent deux filles : la première, Jeanne, épousa noble homme René Le Roy, demeurant à Bannalec, dont maître Sylvestre Le Roy, notaire royal, capitaine de la paroisse de Bannalec, époux d'honorable femme Julienne Abrahamet, sieur et dame de Coatiréac. La seconde, Isabelle, épousa maître Louis Bossu, notaire royal, dont 1°) Yves aussi notaire royal, époux d'honorable femme Jane Morillon, fille de nobles gens Olivier Morillon et Jacqueline Houssin ; 2°) Yvonne, épouse de maître Yves Lohéac, notaire et procureur de la juridiction de la baronnie de Quimerch, demeurant au manoir de Poulfranc ; 3°) Claudine, épouse d'escuier Pierre Le Dorneuff.

René Nerzic avait épousé Jeanne Le Rumin ; Renée Le Rumin, sa sœur, avait épousé Vincent Laënnec, sieur de Saint-Lucas. Par ailleurs, nous trouvons encore vénérable et discret missire Charles Nerzic, prestre et recteur de Bannalec en 1659 et autre vénérable et discret messire René Nerzic, prestre et recteur de Bannalec de 1681 à 1705.

Vieille famille de Bannalec, les Nerzic étaient aussi apparentés aux Chefdubois, sieurs de Talhouet ; aux Goures, sieurs du Beux ; aux Blanchard, sieurs du Val...



» Par ses origines familiales, Laënnec appartenait donc bien, comme le dit fort justement Edouard Rist, à cette bourgeoisie provinciale, héréditairement bien assise, pourvue, non de grands biens, mais de charges honorables, mêlée par de fréquentes alliances à la noblesse locale, et qui tint une si grande et digne place dans la vie publique de la France au XVIII^e siècle. Elle formait la société

la plus policée et la plus aimable en Basse-Bretagne. Trop loin de Paris, elle se suffisait à elle-même. Sans se tenir à l'écart du mouvement des idées, elle mettait son point d'honneur à conserver ses vertus traditionnelles et cultivait, avec un goût exempt de pédanterie, les lettres et les arts. »

HERVÉ GLORENNEC

Le choléra de 1832, à Quimper

Le choléra est à l'heure actuelle une maladie dont on parle beaucoup. Les risques que nous encourons aujourd'hui sont nuls nous disent les médecins, mais hélas ! il n'en fut pas toujours ainsi.

Au cours des siècles, les épidémies de peste puis de choléra furent nombreuses. Retenons celle de 1349 qui fit une célèbre victime en la personne de Santik-Dû et celle de 1594 où l'on ne dénombra pas moins de 1.700 morts sans compter « ceux qui n'eurent sépulture en terre bénite ».

Plus près de nous, Quimper fut au 19^e siècle durement éprouvé par la terrible maladie notamment en 1832 et en 1834. A l'aide de documents conservés aux archives de la mairie, il nous a paru intéressant de retracer, en quelques lignes, ce que fut l'épidémie de 1832.

TOUTE LA FRANCE EST TOUCHÉE

Au cours de l'année 1831, le choléra, venu de l'Inde, s'abattit en peu de temps sur toute l'Asie avant de pénétrer en Europe. En avril 1832, Paris était touché.

Dès que l'épidémie eut atteint la capitale et menaçait d'envahir les départements, l'administration municipale s'empressa de prendre les dispositions nécessaires pour essayer de détourner le fléau ou du moins en atténuer les effets.

Elle créa, suivant les instructions de l'ordonnance royale du 16 août 1831, un bureau central de salubrité composé de médecins et de notables. La mission essentielle de ce bureau était de rechercher les mesures qu'il serait urgent d'adopter et la manière dont elles devraient être exécutées dans le cas où le choléra ferait son apparition.

SIX COMMISSIONS SANITAIRES DE QUARTIER

La ville, qui comptait alors près de 10.000 habitants, fut divisée en six quartiers et en autant de commissions sanitaires chargées de veiller sur eux. Dans chaque quartier devait être établi un poste de secours possédant les médicaments nécessaires, en l'occurrence 10 litres de farine de moutarde pour sinapismes, 20 livres de graine de lin pour cataplasme, deux cents sangsues, 20 livres de son pour lavements et du laudanum, médicament à base d'opium.

En plus des médicaments, le ministre de l'intérieur offrit à la ville un sudatorium. Le sudatorium est un panier en forme d'arceau que l'on posait sur le malade et qui servait à lui administrer des bains d'air chaud.

La glace était aussi un élément indispensable. C'est ainsi que le préfet maritime de Brest fit parvenir 60 kg de sulfate de soude afin d'en préparer artificiellement. Les glaciers n'existaient pas à l'époque.

Devant les craintes qui s'emparaient de la population, des affiches en breton et en français furent imprimées. Leur objet était de rassurer la population, de présenter les symptômes de la maladie et de porter à la connaissance de chacun les mesures à prendre pour avoir les meilleures chances d'y résister.

MESURES PRÉVENTIVES

« Pour s'en préserver, il ne faut pas avoir peur, éloigner toutes les passions qui pourraient troubler la tran-

quillité de l'âme, et ne penser à la maladie que pour exécuter les précautions propres à s'en garantir », écrivait du Marhallach, membre du bureau central.

La principale mesure d'ordre pratique visait surtout la salubrité : le balayage des rues, l'enlèvement des immondices, le curage des mares, etc..., et la propreté à l'intérieur des demeures.

Certains indigents étaient logés dans des conditions effroyables. L'un des rapports de la commission médicale nous en donne une idée : « Dans la rue Verdelet, au n° 10, presque sous les yeux de l'autorité, dans une maison appartenant à monsieur de Chamailard, le médecin de service au bureau de secours le 13 juin a trouvé plusieurs ménages logés dans une écurie infecte que traverse un ruisseau fangeux où les eaux séjournent, le sol de cette déplorable habitation étant au-dessous du niveau de la rue. Trois malheureux malades gisaient dans cette écurie. L'un d'eux était couché dans un compartiment obscur, où les porcs, élevés par le jardinier Bernard, ont péri à cause de l'extrême insalubrité des lieux ! »

L'alimentation jouait aussi un rôle important dans la lutte contre la maladie. De la soupe et du pain furent distribués aux pauvres. Les troupes de la garnison reçurent en plus de l'ordinaire du riz et du vin.

Quant aux symptômes les premiers à se manifester étaient la fatigue et les troubles digestifs sous la forme de vomissements. Aussitôt qu'ils se manifestaient, il fallait sans plus tarder se coucher et appeler le médecin.

Retenons à ce sujet la mésaventure survenue au docteur Delussay, chirurgien du port de Brest, détaché à Quimper. Alors qu'il se rendait à la mairie, exténué par un surcroît de travail, présenter son rapport au maire, il fut, écrivait-il, « arrêté par le « halte-là » d'un honorable pompier qui m'interdit l'entrée de l'hôtel de ville, attendu que, fatigué, je m'appuyais sur une canne ».

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

Tous ces préparatifs n'allèrent pas sans entraîner de grandes dépenses d'argent. A l'exemple des autres villes, une souscription fut ouverte. Le roi Louis-Philippe participa pour 300 F., indépendamment de l'aide apportée

par son gouvernement. Pour augmenter le montant des fonds collectés, le docteur de Kergaradec édita un petit opuscule ayant pour titre « Le choléra morbus épidémique et les moyens de s'en préserver ». En définitive, la souscription rapporta 15.000 F.

PRÈS DE 200 MORTS

Hélas ! ce que l'on redoutait le plus arriva. Le 13 mai 1832, le choléra était à Quimper en la personne d'un dénommé Catel. Catel arrivait d'Alger par Toulon et Nantes et c'est à l'hôtel du Lion d'Or (angle sud-ouest de la place Saint-Corentin), où il passa la nuit, qu'il fut surpris par la maladie. Transporté à l'hôpital, il décédait aussitôt. Voici la relation que fait de l'événement le docteur de Kergaradec.

« Catel c'est le nom du premier malade de Quimper, parti de Nantes le 9 mai 1832 à deux heures de l'après-midi. Il voyage pendant trente-six heures dans une voiture publique avec plusieurs compagnons de route ; il a pour voisin le conducteur sur les habits duquel viennent à tomber les matières du vomissement ; il arrive à deux heures du matin dans son auberge où il passe le reste de la nuit et une partie de la matinée. Les gens du service lui prodiguent tous les soins que son état réclame. Il reçoit la visite d'un ami avec lequel il s'entretient longtemps d'une voix éteinte. MM. Eloury, maire de Quimper, et Alavoine, adjoint, MM. les docteurs Follet, Kerallain, Bonnemaïson, de Kergaradec, se pressent autour du mauribond, le palpent de toutes les manières, appliquent leur oreille sur sa poitrine nue. La chambre de Catel est pleine de monde. Des hommes de peine le transportent à l'hôpital, traversant toute la ville au moment du marché. Là, nouvelles explorations, soins empressés, contacts multipliés de la part des médecins déjà nommés, de M. le docteur Gouiffès, de M. Allard, étudiant en médecine, des dames religieuses et des infirmiers de la maison. Catel meurt. MM. les docteurs Dubosq, Follet, du Castaing, Couraud, de Kergaradec procèdent à l'ouverture du corps sans aucune précaution, des infirmiers l'ensevelissent. Il est porté au cimetière le lendemain matin.

Le 16 mai la maladie frappait deux autres personnes. D'abord localisé à l'hôpital, le choléra gagnait peu à peu la ville. Le 18 mai une femme tombait malade dans la rue des Reguaires, quelques jours après, une jeune personne de la rue Kéréon, le 25 mai un homme de la rue Saint-François, le 26 un domestique du Parc-ar-C'hosti, le 28 un perruquier de la place Saint-Corentin, le 29, une blanchisseuse, le 30 un marchand de la rue des Boucheries.

En juillet, on comptait de quatre à cinq décès par jour. En septembre, le terrible fléau était en régression. Le dernier bulletin sanitaire, daté du 29 septembre, indiquait depuis le début de l'épidémie 374 malades dont 196 décès, 176 guérisons et 2 en traitement. Les réjouissances prévues pour marquer l'anniversaire des Trois Glorieuses furent selon le vœu de Sa Majesté annulées en raison des circonstances.

Au cours de l'épidémie, une permanence était assurée nuit et jour par les médecins. Ces derniers avaient fort à faire car ils n'étaient pas nombreux, seulement sept : de Kergaradec, Bonnemaïson, Follet, Le Duc, Gestin, Delussay, Kérallain. Les membres des commissions sanitaires visitaient tous les jours les ménages pauvres. L'hôpital qui ne comptait que quarante lits devenait trop petit. Une annexe de dix-huit lits fut aménagée à la maison Saint-Joseph.

LE CHOLÉRA N'EST PAS CONTAGIEUX

La thèse soutenue à l'époque était que le choléra n'est pas contagieux. Pour confirmer cette théorie, le docteur de Kergaradec cite quelques faits. Par exemple aucune des personnes ayant été en rapport avec Catel furent atteintes par la maladie. Les deux personnes décédées à l'hôpital le lendemain de sa mort n'ont eu aucun contact avec lui, tout au plus ont-elles pu l'avoir aperçu et de loin. En ville les personnes atteintes habitaient dans des rues éloignées ou dans des maisons distantes les unes des autres. Autre fait, des canards ayant but du sang de cholérique demeurèrent bien portants.

Le répit accordé par la maladie fut de courte durée. En 1834, elle menait une nouvelle offensive et ne faisait pas

moins de cent cinquante victimes. Au cours de la seconde moitié du siècle les ravages furent moins importants : 50 décès en 1849-1850, 2 décès en 1865-1866 et 36 décès en 1885-1886.

A côté de ces grands malheurs, l'épidémie de grippe qui sévit au cours de l'hiver dernier peut prêter à sourire.

voyages et souvenirs

YVES TANNEAU

Récits de voyages et correspondance cornouaillaise

La famille Gouzil, de Pouldergat

(1838-1869) *Suite et fin* (1)

Tout comme son frère Léopold, Maria Gouzil possède le don des langues, car au moment même où, en 1859, il la complimente pour ses progrès en italien, elle lui adresse en... breton, la lettre suivante que je transcris ici in-extenso, car c'est la seule qui nous soit parvenue en cette langue (2).

*Lettre de Maria Gouzil à son frère Léopold
en breton, français et italien (6 décembre 1959)*

Ar viz Querzu 1859.

Ma breur quer,

En devez e pehini och eus quitted achanomp eo arruet goude creisde en hon touez ar plach Mari-Gaïde. Ar mevel a zo bet ed eus an abardaez e ker gant ar gazec da guerchet e dillat.

(1) La première partie de ces récits a paru dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère, t. XCV, 1969, p. 235-276.

(2) Je tiens à exprimer ici ma reconnaissance à Mlle Gourlaouen, de Douarnenez, qui m'a donné de cette lettre une excellente traduction.

Disadorn e bet ed gant Ranza da Zouarnenez ac en deus gret manic ar provision. Lacat a ra urs e peb tra en ti, ur blijadur eo breman.

Hon tad en deus bet d'ec'h an derien vras da seiz heur eus ar mintin. Saet eo bet var dro naveur hanter. N'on quet evit lavar deoch peguen grignous e voa; quement, eguet pa em eus en em laquet dious tol ganta, da zec heur, evit dijuni, ne meus quet allet mirout da vouela.

Allas ! perac ne doc'h-tu quet ama, va breur quer, pa zeu eur boan bennac da stourm em chalon ?... Gouzout a ran penaus em charit cals, ac cetu evit petra a zisquelan deoch va anquen. Gouzout a ran penaus o carq a vir eus ouzoch da chom bepret ganin, da viana ma alferch coms din francamant en o liserou, mes nan, rac gouzout a rit penaus hon tad a lenn tout anezo. Piou eta em c'honsolo ? Piou em c'houracho ? Ar pezh a ellit ebquen da ober, pell diouzin, eo pedi Doue d'en ober en o plaç, rac, anez e assistanç, e meus aon vras e teufe ar boan ac an anquen da veza trec'h din, en evelep feçon ma zeufen c'hoas « Lilie » evel guechall.

An divisourien a oa dirguener eo fenat er partere. Goude creis-de on bet pignet er bureau da guerchet serpeten ma zad evit mont da jardina; er chavet em eus digor; o veza ed em c'hampr e meus clouset un dra bennac en arbel ac en ur denna ma zorn diou, eo couet var ar serpeten digor a zalc'hen en hini clei; ractal emeus santet drouc ac guelet un troc'h em bez creis; disquenet on bet dioustu, goada a re cals. Hor mam, pehini e oa savet a ziscuele cals compassion, me ne rent nemet choarsin : laquet a zo bet fleur de lys varnezan. Ar pezh a gaven diessa eo abalamour n'allen quet labourat gantan. Hirio on commencet da vria un tamic; an troc'h a zo un tamic izeloch evit poent ar vesquen; direnta a ra. Ar Sœurs St Alphonse pehini a so e sortial chann vremen en deus lavaret din laquat varnan un tamic eus an onguent en deus cret d'am yond belec evit e esqujou. Scriva a ran manic eguis er alles da velet.

Choarsin a dlees o lenn betiserez evelse, ac ive eus ar sonj em eus bet da scriva deoch e bresonec; credet em eus penaus martrese en drase en ije gret plijadur deoch. Monet a ran brema touchen da vont da Lanriec, d'ober ur visit da Laouic Stephan, da velet ac en a verzo din ur c'houlpl yer. Creis-de eo. Ma mam a zo ed ur momedig zo da gousquet, ac hon tad a zo partied evit ar vorc'h da velet ar maçonnerien ac ar menuser Cloarec; glibet e vo martrese.

(La page suivante est moitié en français, moitié en italien.)

A la page 4, post-scriptum en breton :

P.-S. — 7 Xbre. Hon yond belec a zo deut endro eus an ado-

ration Ploare dec'h evit pedir heur; lavaret en deus deomp penaus ar plach Mari Gall a vouel breman, gant cun da veza hor quitteet, tout an dour eus e daoulagat; abaoue disadorn eo entreet e servich an intronn Paugam pehini a so claoun bras. Hirio on bet e Douarnenez gant Mari-Gaïde, ac e ober visit da M^{ie} Jeanne ar C'houic et ty an helvichon. Lavaret en deus din penaus hor cousin Charles en deus gret cals coll deomp, default dont da velt ar vichirourien pa voant e labourat var an ty; avechou e vie passet creis-de abars en commañcant o zeves.

Teir heur eo vremen. Un eured a zo deut pehini en deus disonjet un eus ar paperiou. Casset zo un express, ac e maing aman tout e c'hotos; breman epad ar goan e ved gret an eureujou ebars ar zal vihan. Me a zo er bureau eguis ato, e scriva deoch. Quenavo.

« Le 6 Décembre 1859,

Mon cher Frère,

« Le jour où vous nous avez quittés, est arrivée l'après-midi, parmi nous, la bonne, Marie-Gaïde. Le domestique a été dans la soirée en ville chercher ses vêtements. Samedi il a été avec « Ranza » (la jument) à Douarnenez, où il a très bien fait le marché.

« A la maison, il met partout de l'ordre : c'est un plaisir maintenant. Notre père a été pris hier à 7 heures du matin, d'une grande fièvre. Il s'est levé vers les 9 h. 1/2.

« Je ne puis te dire combien il était de mauvaise humeur, tellement que, lorsque je me suis mise à table avec lui à 10 heures pour le petit déjeuner, je n'ai pu m'empêcher de pleurer.

« Hélas ! Pourquoi n'es-tu pas ici, mon cher Frère, lorsque je suis atteinte par une grande douleur. Je sais combien vous m'aimez, et c'est pourquoi je vous expose mon angoisse.

« Je sais que votre charge vous oblige à demeurer toujours loin de moi. Si du moins vous pouviez m'exprimer par écrit ce que vous pensez — mais non —, car vous savez que notre Père lit toutes les lettres.

« Qui donc me consolera ? Qui m'encouragera ? Ce que vous pouvez seulement faire — loin de moi —, c'est de prier Dieu de le faire à votre place car, sans son assistance je crains fort que la souffrance et l'angoisse me trahissent, de telle sorte que je devienne encore « Lilie » comme autrefois.

« Les journaliers travaillaient au parterre vendredi. L'après-midi, je suis montée au bureau chercher la serpette de mon Père pour aller jardiner. Je l'ai trouvé ouverte. Etant allée dans ma chambre, j'ai touché quelque chose renfermé dans l'armoire, et en retirant ma main droite, cette chose est tombée sur la serpette

ouverte que je tenais de la main gauche. Aussitôt, j'ai senti une douleur au doigt du milieu.

« Je suis descendue immédiatement : la blessure saignait abondamment. Notre Mère, qui était sur pied, me témoignait beaucoup de compassion. Moi, je ne faisais que rire. On a mis de la fleur de lys sur la blessure. Ce qui me contrariait le plus, c'est qu'il m'était impossible de travailler.

« Aujourd'hui, j'ai commencé à coudre un peu. La blessure se trouve à la deuxième phalange du doigt : elle suppure.

« La sœur Alphonse, qui sort d'ici à l'instant, m'a recommandé d'y mettre l'onguent qu'elle a donné à mon oncle l'abbé pour ses abcès. J'écris parfaitement, comme tu peux le constater.

« Tu dois rire en lisant toutes ces bagatelles, et aussi de l'idée que j'ai eue de t'écrire en breton. J'ai pensé que cela, peut-être, t'aurait fait plaisir. Je m'apprete à partir à Lanriec (le village voisin de Kerampape) faire une visite à Laouic Stéphan, pour voir s'il me vendra une couple de poulets. Il est midi. Ma Mère est allée se coucher depuis un petit moment, et notre Père est parti pour le bourg voir les maçons et le menuisier Cloarec. Il sera mouillé peut-être.

P.-S. — 7 Décembre. Notre oncle prêtre est revenu de l'Adoration à Ploaré à 4 heures. Il nous a dit que la servante Marie Gall pleure maintenant de regret de nous avoir quittés. Depuis samedi, elle est au service de Madame Paugam, laquelle est gravement malade.

« Aujourd'hui, je suis allée à Douarnenez avec Mari-Gaïd rendre visite à Mlle Jeanne Couic, chez les Helvichon.

« Elle m'a dit que notre cousin Charles nous a fait subir une grande perte en s'abstenant d'aller voir les ouvriers quand ils travaillaient sur notre maison.

« Il était parfois midi, avant qu'ils ne commencent leur journée. Il est 3 heures maintenant. Il est arrivé une noce qui a oublié un papier indispensable.

On a envoyé un express et ils attendent tous ici. Maintenant, pendant l'hiver, on fait les mariages dans la petite salle (du manoir). Je suis au bureau, comme toujours, en train de vous écrire.

« Au revoir. »

LA VILLE D'YS

Nous avons vu que Léopold Gouzil, au cours de ses études, manifestait une inclination indéniable et d'heureuses dispositions pour les compositions littéraires.

Il était attiré, tout particulièrement, par l'art dramatique ou lyri-

que, et les œuvres qu'il a pu écrire, alors qu'il était avocat à Quimper, ne semblent pas avoir été conservées.

Parmi les papiers et la correspondance qu'il a laissés, une seule, assez remarquable, nous est parvenue.

Je l'ai retrouvée dans un cahier intitulé : « Mes Poésies », avec pour titre : « *Grallon ou la Destruction de la ville d'Ys*, poème lyrique en 4 actes et 6 tableaux. »

Il semble bien que le « libretto » ait été écrit vers 1859-1860. Les personnages mis en scène sont Grallon, dit « Roi de la Bretagne Armoricaïne », Fingal et Conan, seigneurs de la Cour, Winkel, moine, Abbé de Landévennec ; Dahut et Malvina, filles de Grallon ; Mélusine, magicienne, suivante de Dahut ; des seigneurs et Dames de la Cour, paysans et paysannes, bardes, druides, prêtresses, etc. (la scène se passe en Bretagne à la fin du V^e siècle.)

Cette œuvre originale, d'une certaine importance, due au jeune avocat quimpérois, n'est pas sans intérêt.

Voici simplement la première scène de l'acte premier : « La scène représente une noce bretonne dans la campagne ; des groupes de paysans et de paysannes dansent sur la pelouse, gavotte, etc.. On aperçoit sur une éminence des joueurs de hautbois et de cornemuses. »

Chœurs de Paysans

Au son de la musette
Joyeux Bretons,
En ce beau jour de fête
Dansons, chantons !
Délivrés de la guerre,
Profitons des instants,
Il n'est pas sur la terre
De plus doux passe-temps

Au son de la musette
Joyeux Bretons,
En ce beau jour de fête
Dansons, chantons !

Premier Paysan

Que la mariée est gentille
Son œil est vif et séduisant

Deuxième Paysan

C'est l'étoile qui scintille
Sur l'azur du firmament

Premier Paysan

Que le Seigneur, que Dieu vous accompagne
 Nous l'en prions pour vous, jeunes époux,
 Toujours heureux, donnez à la Bretagne
 Des fils plus beaux et plus vaillants que nous !

Le Marié

Merci, mes bons Amis, que le ciel vous envoie
 Mille prospérités
 Et maintenant livrons-nous à la joie
 Oublions nos malheurs passés !

Le Chœur

Au son de la musette
 Joyeux Bretons, etc...

« Les danses recommencent, quand tout à coup Winkel, Abbé de Landévennec paraît. À sa vue, chacun se range respectueusement... »

À cette époque, Léopold Gouzil avait à Paris un ami du nom de Mondehair, qui avait d'ailleurs des attaches finistériennes. Le 24 octobre 1860, il lui écrivait : « Mon cher Gouzil, tu dois m'en vouloir de ne pas t'avoir encore donné des nouvelles de ton Opéra. Ce n'est pas de ma faute.

« Dupuch est resté très longtemps à Bordeaux, et depuis qu'il est revenu, il passe tout son temps à plaider pour avoir les cinq mille francs qu'il avait placés dans le Courrier de Paris.

« Voyant cela, je lui ai demandé ton libretto, afin de le montrer à mon cousin Chevé, qui en cherche un dans ce moment. »

Ne s'agirait-il pas du poème lyrique de Grallon et la ville d'Ys ? Et qui était ce « cousin Chevé », dont le talent pouvait mettre en musique « l'Opéra » de notre jeune compatriote ?

Par extraordinaire, son père, Emile-Joseph-Maurice Chevé, était lui-même né à Douarnenez en 1804.

Chirurgien de marine, docteur en médecine et professeur de musique, Emile Chevé fut un personnage remarquable.

Pendant la campagne des Antilles en 1824 et de Grèce en 1827, il donna des preuves de son courage. Parti faire le service des hôpitaux au Sénégal, où une épidémie de fièvre jaune s'était déclarée, il remplit ses fonctions héroïquement.

De retour en France, il venait d'être reçu docteur en médecine et bachelier ès-sciences, quand tout à coup ses vues se portèrent vers d'autres études.

Un de ses parents, Aimé Paris, professait des cours de musi-

que par la Méthode du « Méloplaste », due à Galin, même système de lecture musicale que celui imaginé par Jean-Jacques Rousseau, et qui consiste à remplacer les notes de la gamme par les sept premiers chiffres.

Emile Chevé était plein d'enthousiasme pour cette méthode, et il consacra sa vie à son expansion. Il avait épousé Nanine Paris, sa cousine, qui le seconda avec un zèle admirable.

Il fit paraître de nombreuses publications et des ouvrages spéciaux, puis il ouvrit des cours.

Parmi les principaux ouvrages qu'il a laissés, écrits en collaboration avec Mme Chevé, nous citerons : « Méthode élémentaire de Musique vocale » (1860); « Méthode élémentaire d'Harmonie » (1856); « Exercices de lecture musicale à l'usage des écoles primaires » (1862).

Dans la lettre précitée, M. Mondehair disait encore à Léopold Gouzil : « Je me suis fait professeur de musique, et de plus je travaille à mort la Méthode Chevé. Je suis deux cours par jour; en outre ma Tante me donne des leçons particulières.

« Avant peu, me disait-elle l'autre jour, tu pourras faire un cours... Dimanche prochain, je vais passer mon examen pour être reçu dans la Société Galin-Paris-Chevé...

« Il y a eu l'autre jour une séance magnifique au Cirque Napoléon; elle était présidée par le comte de Morny, Félicien David, Rossini, enfin plusieurs sommités musicales. Il y avait près de quatre mille personnes. Tu ne peux te figurer les bravos et les applaudissements qui retentissaient dans cet immense amphithéâtre, surtout quand on a lu un chœur de 115 mesures à première vue...

« ... Le Comte de Morny était si content qu'il a dit : « Si je m'étais attendu à cela, j'aurais amené l'Empereur!... »

« Hier, il en a été question à la Chambre parmi quelques-uns des Membres. Il paraît que la Méthode va être reconnue comme devant faire partie de l'Enseignement public. Le Ministre de l'Intérieur appuie fortement pour cela.

« Le Comte de Morny a demandé qu'il y ait six séances par an, il a promis d'amener l'Empereur... Tu comprends que chacun travaille maintenant plus que jamais.

« Voilà donc M. Chevé, Mme Chevé et M. Paris qui vont toucher au but auquel ils voulaient arriver. Il n'est pas trop tôt, car Dieu seul sait le mal qu'ils se sont donné!

« J'ai remis ton opéra à mon oncle, il l'a lu, ainsi que ma tante. Ils l'ont trouvé très bien... Comme dit ma tante, cela ferait de l'effet, c'est très bien construit et on pourrait faire quelque chose de bien... En attendant, ton libretto est en mains sûres...

Voici ce que j'ai l'intention de faire, si tu veux m'aider et me donner des motifs. J'ai envie de faire un petit album de romances avec la musique de chiffres.

« ... Je le dédierai à ma bonne Tante Chevé. Vois si tu veux te mettre de la partie... Tu sais que mon oncle Chevé est de Douarnenez, il connaît une masse de personnes; aussi, quand il a vu ton nom, il se l'est rappelé immédiatement.

« Le seul désir de ma Tante est d'aller finir ses jours à Douarnenez, elle ne trouve rien au monde comme ce pays là! »

Cet « opéra » de Léopold Gouzil est probablement son poème lyrique de « Grallon ou la destruction de la ville d'Is » comme nous l'apprend, à postériori, une lettre du 17 juillet précédent : « Mon cher Gouzil, hier M. Dupuch est venu au bureau. Nous avons parlé du Roi Grallon : il m'a dit qu'il aurait relu ton libretto... Il l'a trouvé très bien et l'a même lu avec intérêt... »

L'année suivante, le 6 mai 1861, une autre lettre de M. Mondehair évoque encore les travaux littéraires de notre ami : « J'ai perdu le dernier couplet que tu m'as envoyé pour le chœur des Pêcheurs Bretons... Dès qu'il sera fini, mon oncle m'a promis de le faire imprimer pour le répertoire de l'Ecole, dans les morceaux des élèves.

« J'ai dit à mon cousin Chevé que s'il ne pouvait pas s'occuper du libretto, de me le rendre... J'irai porter ton opéra à Félicien David, rien que ça, mon bon; c'est un des bons amis de mon Oncle, et un des plus chauds partisans de l'Ecole..»

« Si par hasard il ne pouvait le mettre en musique, il me dirait toujours par où pêche le Libretto, si toutefois il a des défauts... »

Deux mois plus tard, nouvelle lettre de Mondehair : « J'ai été deux fois pour voir Félicien David... Il est à la campagne... J'ai montré ton libretto à plusieurs compositeurs et à de très bons musiciens, tous m'ont dit la même chose : c'est très bien comme idée, comme couleur, mais les vers sont trop longs et surtout trop inégaux. Quelques-uns ont trouvé qu'il y avait trop de récitatif, mais tous sont d'accord que tu pourrais avec cela faire quelque chose d'original et de très joli.

« J'ai fini l'accompagnement de l'Ange Protecteur, dès que j'aurai un moment, je le mettrai au net et je te le ferai passer immédiatement... »

1861

Déjà à cette époque, les vertus de la thalassothérapie semblaient bien reconnues par certains précurseurs : « Depuis bientôt un mois, écrit un ami à Léopold Gouzil le 19 septembre 1861, je suis près de Brest, à Saint-Pierre-Quilbignon, aux Quatre-Moulins, dans une ferme-hôtellerie, où je prends des bains de mer.

« Il en était temps, le médecin me l'a dit. Je continuerai ces bains jusqu'aux premières gelées... Quand j'ai fait connaître au docteur que mon affaiblissement, mon état de langueur inquiète avaient une cause morale, il me l'a dit lui-même : sans distractions, sans bains, sans un nouveau régime, j'étais menacé de graves désordres... Je puis travailler maintenant avec assez de facilité, l'appétit est revenu, mais les insomnies persistent... »

1862

Quelques mois plus tard, un nouvel échange de correspondance remet en lumière les œuvres lyriques du jeune Douarneniste. Le 17 juin 1862, son ami Mondehair lui écrit de Paris : « ... J'ai tardé à répondre à ton aimable lettre, mais je voulais avant tout t'envoyer la musique de l'*Ânge Protecteur*. Je t'envoie aussi un autre exemplaire du *Gardien de Phare*, que j'ai revu et corrigé, car j'ai pris bien des forces depuis un an, surtout en harmonie... Regarde si tu ne peux changer un peu les paroles, de manière que les syllabes longues et brèves soient bien à leur place suivant le rythme du chant...

« ... Je t'envoierai sans faute, avant peu, l'accompagnement de *Fionula*... Je tiens à ce qu'il soit bien fait, parce que le chant n'est pas trop mal réussi.

« Quant aux *Pêcheurs de Morgat*, je les ai changés au moins dix fois... La musique des trois couplets ne sera pas la même; du refrain du troisième, je ferai une prière, et pour finir un air breton que l'on entendra en écho, c'est-à-dire que ce sera le même qui me servira d'introduction pour le chœur et qu'à la fin l'on entendra dans le lointain.

« Quelqu'un me disait l'autre jour que les paroles du *Gardien de Phare* seraient plus belles si elles étaient appropriées aux gardiens de phare en général, que le chant ne pourrait qu'y gagner. Vois donc en t'amusant si tu ne pourrais pas faire cela, quelque chose de mâle et d'énergique, qui serait chanté avec autant de plaisir sur les quatre points du globe!... Si tu veux me faire plaisir, tu laisseras pour quelque temps ton papier timbré, et tu me feras une poésie que je te promets de mettre en musique avant deux mois... »

Le 24 juin, note le Maire de Pouldergat, « Mr. le maréchal des logis Fraboulet me notifie ma carte de juré pour les assises du 7 juillet ». Evoquant sa jeunesse déjà lointaine, il fait un bref retour en arrière : « En juillet 1843, j'ai 33 ans, je suis marchand à Douarnenez et déjà membre du Jury. Douarnenez fournit MM. Durest (Lebris), 53 ans, Guichoux, 44 et moi-même.

« Je pars à pied avec M. Guichoux à 4 h. du matin. Nous étions logés à Quimper à l'hôtel Carré. Guichoux et moi occu-

pions la même chambre. Promenades, discussions entre MM. Durest et Guichoux.

« En 1848, je suis propriétaire cultivateur et Maire de Pouldergat. Ma voiture vient me conduire. J'étais seul du canton, je descendis chez M. Vaché, sur la place St-Corentin...

« En 1862, situation de la famille : le beau-frère l'abbé François Bréthel, et moi, sommes les directeurs de la maison de Kerampape. Joseph, ma femme, est malade depuis 1849... Maria, ma fille, est la maîtresse de maison; mon fils, François-Léopold, est avoué à Quimper, rue du Chapeau-Rouge, N° 3; Marie-Gaïde Kerloëdan est cuisinière, Marguerite Le Pors est aide; Jean Le Castrec est garçon et se dispose à prendre à la St-Michel la ferme de Lanriec à mi-croît. Joseph Simon est fermier de Kerillo, Louis Brélivet est fermier de Kerampape. Je suis propriétaire, Maire et Membre du Conseil d'arrondissement; ma voiture, conduite par le garçon, Jean le Castrec, m'envoie à Quimper le 7 juillet...

« Après déjeuner, je vais avec Léopold au Tribunal : il y a deux affaires, mais je ne tombe d'aucune des deux...

« La 2^e : Jean Chevrier et Pierre Lacour, de la Nièvre, vol qualifié et coups graves. 7 témoins, Mr. Dérome, ministère public, Me Gouzil et Me Ronarch, défenseurs : 2 ans de prison.

« ... Après dîner, nous allons faire la promenade vers les Reguaires... Puis voir la voie ferrée (en cours de construction). Il faisait brun de nuit quand nous arrivâmes à l'entrée du tunnel... Nous y entrâmes. De grosses billes de bois sont placées debout à un mètre de distance l'une de l'autre; d'autres, plus courtes, sont placées transversalement, pour empêcher l'écartement.

« Sur le sol, sont une rangée de poutres qui soutiennent les terres. A 45 mètres de l'orifice, c'est-à-dire au fond de cet antre ténébreux, étaient allumées les lampes, et le contremaître appelait les manœuvres pour le travail de la nuit...

« Nous étions à 5 ou 6 pas plus avancés que le lieu de l'éboulement... En revenant, nous sommes entrés au Cercle littéraire : dans la salle de lecture, où nous avons jeté un coup d'œil sur les feuilles, et dans la salle du billard.

« 8 juillet, mardi. 2^e journée des Assises. Ce n'est pas Il Facone Di San Francisco, mais bien le pierrot qui me réveille. Je me lève, fais ma toilette du matin... Je m'habille et nous allons au tribunal... Chevrier et Lacour sont condamnés à deux ans de prison : ce sont deux individus de la Nièvre, ouvriers travaillant au chemin de fer à Bannalec...

« ... N'étant tombé d'aucune affaire, je me dirige vers l'hospice, en remontant la rivière le long du Parc... Le pont de la voie ferrée sur l'Odet, d'où l'on voit la chapelle des Dames de la Retraite. Il muro del chinso, la Chiesa di San Corentino, con al

disopra le sue torri; l'antichissima muraglia della cita coi suoi merli, che so no per Quimper comme quelle de Nantes vici no al fium la Loire. poi il veseovado e piu lungi, il tugurio del signor Rossi. Après dîner, nous allons nous promener du côté de la voie ferrée, sur la rivière du Steir; nous voyons les travaux aux abords du tunnel, Léopold y entre. Nous venons sur le Parc, nous demandons Mr. Rossi, qu'on nous dit être Nel Tugurio. Nous y montons par un petit escalier, encore inachevé, jusqu'au 3^e étage.

« Ne l'y ayant pas trouvé, nous descendons, faisons un petit tour de Parc, rentrons, et après un moment de conversation dans la salle, nous nous couchons. »

Le lendemain matin, 9 juillet, « encore le pierrot; fidèle à l'appel, je me lève environ 5 h. 1/2, je me rase et environ 7 h. 1/2, je trouve Léopold dans sa salle, faisant de la musique... Nous nous rendons au Tribunal...

« 1^{re} affaire : François Bernicot, de l'île d'Ouessant, charretier, 26 ans; il a déjà subi trois condamnations, et cette fois, il a volé, la nuit, à l'aide d'escalade; effraction, dans une maison habitée, tous les effets de ses deux compagnons, qui travaillaient avec lui, commune de Lambézellec, à des charrois au port marchand de Brest. Il a été condamné à 5 ans de réclusion...

« 2^e affaire. François Basset, 30 ans, cabaretier à Quimperlé... accusé de faux en écriture privée. Il ne sait ni lire ni écrire; il a fait écrire par un écrivain public, deux billets à l'ordre de Jossin, ancien boulanger, son voisin, de 300 francs et de 400 francs. Le premier, il l'a payé lui-même, le second a été retiré et n'a pas circulé. Il les avait signés lui-même du nom de Jossin... Il a été acquitté... »

Le lendemain matin, M. Gouzil se rend à nouveau au Tribunal, en compagnie de son fils, « en prenant le chemin des écoliers, c'est-à-dire la rue Quéréon (sic), la place St-Corentin, le Parc, le quai... On va commencer l'affaire d'infanticide : Marie-Jeanne Bresquigner, cultivatrice, 35 ans, demeurant au bourg de Plomeur, est accusée d'avoir tué son enfant, qui a vécu de une 1/2 heure à six heures... Me Ronarch est en plaidoirie, mouvements d'énergie, d'impatience à la réplique et relecture des dépositions par le Procureur impérial.

« A 4 heures, nous venons dîner... puis nous allons voir Mr. de Léseleuc. en revenant, nous entrons à l'évêché... Après avoir examiné dans la salle synodale, les portraits des évêques antérieurs à la Révolution, nous prenons le chemin du logis...

« ... La fille Marie-Jeanne Bresquigner a été acquittée par le jury, mais Mr. le Procureur impérial a ordonné de la réintégrer à la prison, parce qu'il voulait la poursuivre comme coupable d'homicide par imprudence, en police correctionnelle.

« Incident : Mr. Collot-Duseigneur, homme de lettres, de Brest, étant resté malade d'une névralgie à la face, était venu à Quimper, mais ne s'était pas rendu lundi au tribunal. À l'appel des jurés, ne répondant pas, il fut exempté pour la journée seulement. Le lendemain, même défaut, même exemption. Enfin, il écrit à Mr. le Président et lui dit que, ne pouvant pas siéger, il lui enverrait des certificats de Brest, et il part sans attendre la réponse... »

Le vendredi, 11 juillet, « la 1^{re} affaire est celle de Le Saux Yves, chiffonnier, 21 ans, de Morlaix, défendu par Léopold; et Le Meur Guillaume, tailleur, 21 ans, de Plonéour-Ménez, défendu par Me Ronarch. L'accusation est soutenue par Mr. Trévédy.

« Ils ont commis plusieurs vols, avec les circonstances aggravantes de réunion, la nuit.. Ils ont travaillé sur le chemin de fer et vagabondaient en société. Le Saux a été condamné à 6 ans de prison, et Le Meur à 2 ans. Mr. Trévédy a très bien soutenu l'accusation. Mon fils, défenseur de Le Saux, a bien parlé...

« ... La 2^e affaire est celle d'Anne-Françoise Le Corre, 17 ans, de Landunvez, accusée d'infanticide : elle avoue avoir tué son enfant à l'aide d'un couteau de boucher...

« Mr. Trévédy développe bien l'accusation, beaux mouvements, le couteau est présenté aux jurés, qui se le passent de mains en mains. Mouvements d'horreur dans l'auditoire, qui était aux trois quarts composé de femmes. Autre mouvement d'horreur, quand le médecin a déclaré que l'état du cadavre lui présentait l'aspect d'une épaule de mouton détachée.

« Me Ronarch, défenseur, plaide l'aliénation, l'imbécillité, et demande l'acquittement. Mr. le Président me soulage un peu par son résumé. Nous rentrons dans notre salle.. Le Ministère public demande 15 ans de travaux forcés, elle est condamnée à 7 ans... Après le dîner, nous allons à l'évêché, où nous trouvons Mr. Téphany, qui nous montre tout ce qu'il a apporté de Rome... il me fait cadeau d'un Agnus Dei béni par le St-Père... »

Le lendemain, M. Gouzil rentre à Pouldergat, dans son cher manoir de Kerampape où les siens l'attendent avec impatience.

À cette époque, les grasses matinées ne sont guère appréciées, car le jour suivant le maître de céans nous confie : « Eveillé à 3 h. 1/2, je me lève à 4 h. 1/2 ; à 5 heures, nous allons au bourg, l'oncle devant aller chanter la grand'messe à Ploaré.

« Chemin faisant, je parle à Maria de mon intention de lui donner, en souvenir du Jury, un harmonium en cadeau (il coûtera 140 francs !!). Elle est fort contente... »

Mais la session des Assises n'est pas terminée. Lundi matin, M. Gouzil est de retour à Quimper, où il se rend aussitôt au Tribunal, en compagnie des jurés.

« ... La 1^{re} affaire est celle de Pouriennec, né à Guiscriff (Morbihan)... ; il est accusé de vol d'argent et d'effets ; sa tenue contrite et désolée lui attire la bienveillance... Léopold défend l'accusé, qui est condamné au minimum, 2 ans...

« ... La 3^e affaire est celle de René-Mie. Offret, maçon 55 ans, demeurant à l'Île d'Ouessant, attentat à la pudeur, crime infâme. Les victimes sont trois enfants de 9 et 7 ans, deux fillettes et un garçon. Costume pittoresque des femmes d'Ouessant (comme les Napolitaines, remarque M. Gouzil).

« ... L'accusé est condamné à 10 ans de travaux forcés, il ira à Cayenne faire les 10 années, et y passera ensuite le reste de ses jours... »

La Cour siège sans désespérer. Deux jours après, le tirage au sort des jurés désigne M. Gouzil pour la 2^e affaire, peu banale en vérité : « Deux femmes sont sur le banc des accusés, bien vêtues. La première, Catherine Trépos, a le costume des bonnes de Pont-Croix, un schall (sic) à grands carreaux rouges et verts.

« Elle a 24 ans, née à Plozévet, a servi à Pont-Croix, et pendant quelque temps à Beuzec, chez le volé.

« Elle avait quitté ce domicile depuis peu de temps, quand elle vint pendant la nuit prendre une vache dans l'étable, près de l'aire à battre, la conduisit à la foire du Guergoat (N.-D. de Ker-goat en Quéménéven), où elle la vendit 28 écus, et s'en fut avec cet argent à Brest, où elle vécut et s'acheta des vêtements .

« Son système de défense est, qu'allant au Guergoat par dévotion, elle rencontra un homme conduisant deux vaches, et fut chargée par cet homme d'en vendre une.

« La déposition de « Ma Jésus » (Laurent Hascoët, un paysan de Pouldergat, dont le sobriquet était « Ma Jésus » !), sa déposition est claire et accablante. Il répète à chaque instant le mot « Buan » (vite !), ce qui excite l'hilarité.

« A l'interpellation (Comment il se doutait que cette vache était volée ?), il fait un signe bien compris des jurés... L'accusée est condamnée à 4 ans de prison...

« Dans sa déposition, « Ma Jésus » ne cessait de s'adresser à moi, qui était assis sur le siège qui longe le banc des avocats. J'avais Léopold, défenseur, derrière moi.

« Sur l'interpellation : La vache était-elle attachée par une corde ou un autre lien : il dit : Gant ur Ficelen ! (avec une ficelle !), et se retournant vers moi, parce que Mr. le Président insistait, il dit ! « Cetu aman un autrou a so Mer ganomp, ac a voar penaus ur ficelen ne deo quet ur gorden !! » (Voici un Monsieur qui est Maire chez nous, et qui sait qu'une ficelle n'est pas une corde !)... »

« ... Je rentre, nous dînons et dirigeons nos pas le long de la rivière, vers l'amont, rive droite. Léopold me fait voir la maison de la fontaine St-Corentin (où demeure une charmante jeune fille à laquelle notre avocat fait les doux yeux!)... »

Le jeudi 17 juillet 1862 sera la onzième et dernière journée d'une session d'Assises particulièrement chargée.

Le tirage des jurés exempte M. Gouzil, qui se trouve ainsi libéré. « Mr. le Président adresse aux jurés la petite allocution suivante : Messieurs les Jurés, nous voilà à la fin de la Session. Vous avez eu à juger des affaires graves et difficiles, vous les avez traitées avec sagesse et maturité.

« Je crois que nous avons tous lieu d'être satisfaits ; vous allez maintenant rentrer dans vos familles, avec la conscience d'un grave devoir rempli. Je vous en remercie.

« Ensuite, Mr. le Président se lève, tire une profonde révérence à MM. les Jurés, qui la lui rendent, et commencent la 1^{re} affaire, Moi, en possession de ma liberté, je vais chez M. le Receveur de l'enregistrement recevoir 8 francs, 75 pour mes frais de transport... Je pars à pied pour la maison à 11 h. 1/2 ; j'arrive à 4 h. 1/2... »



Les assises terminées, M. Gouzil retrouve dans son petit domaine de Kerampape ses occupations habituelles : dès le lendemain, il fait opérer « la coupe d'herbes à la prairie et au verger ». Le 23 juillet 1862, les journaliers « nettoient la lande à Corn ar Bleis ». Le 24, « coupe d'orge et de fougères ».

Quinze jours plus tard, assis à son bureau, Léopold écrit à son père : « J'ai vu ce matin un homme de Pouldergat... Je ne lui ai pas demandé son nom, mais ce pourrait être Yan ar Butun Glib (Jean le Tabac mouillé !). Il demande le droit de vendre du tabac au bourg de Pouldergat.

« Nous avons ici, sur le champ de bataille, les spectacles accoutumés de la Fête du 15 août.

« On peut voir la bataille de Solférino (24 juin 1859) dans l'une des tentes. Je ne l'ai pas vue, mais le tableau en est peint sur la toile à l'extérieur, et j'ai entendu l'affaire de la porte, avec une musique endiablée. À côté de la Bataille, on a représenté l'Empereur et le Roi Gentilhomme (surnom de Victor-Emmanuel II).

« Dans une autre baraque, on trouve des points de vue : Paris, Gênes en Piémont, Milan, Venise... Il y a encore beaucoup de marchands, mais je crains qu'ils ne puissent gagner beaucoup, car le temps est fort mauvais.

« Le Principal du collège m'a fait l'honneur de me nommer à

la distribution des prix, avec tous ceux qui ont eu les prix d'Honneur de 1848 à maintenant... »

A ce moment, Léopold envisage très sérieusement de renoncer au célibat, pour l'amour d'une jeune et jolie Quimpéroise, Demoiselle Marie Pinard, fille du maître de poste de Quimper-Corentin. Hier, dit M. Gouzil, je suis allé avec Maria au manoir de Kervern, apporter la nouvelle de ton prochain mariage... Ils étaient heureux... Nous sommes allés à l'aire, où Charles (Belbéoch) faisait mouvoir la machine à battre; il était couvert de sueur, travaillant lui-même comme un journalier, à présenter des gerbes à la machine.. »

Mais les amours de notre jeune avocat sont légèrement ternies par une insolite coutume de la bourgeoisie quimpéroise, qui allait faire souffrir son escarcelle, pour l'instant assez modestement garnie : « Voici, dit-il à son père le 29 août, un aperçu des cadeaux que, me dit-on, je serai obligé de faire à ma femme pour faire comme les autres : un habit de 200 francs, un châle de 400, de la dentelle pour 400 ; un fichu de 100 francs ; des fleurs d'oranger pour 30 ; une chaîne d'or de 200 ; une montre, deux ou trois bracelets, un collier, une épingle d'or, six paires de gants, les anneaux. Outre cela, il faudra faire un cadeau à la mère, un autre au frère. On me dit que si je ne fais pas tous ces cadeaux, tous les hommes d'ici me montreront du doigt... De plus, j'aurai à arranger ma maison : il faudra acheter plusieurs choses ; en somme, je ne sais où donner de la tête. Heureusement, j'ai un peu d'économie, mais je crains de ne plus en avoir beaucoup dans un mois... »

Evoquant le mariage de Léopold, son père lui dit encore : il faut « préparer, annoter les questions à poser. Ce sera de Mr. et Mme. Pinard que tu sauras les usages ; parce que la noce se faisant à Quimper, c'est aux coutumes de Quimper que nous avons à nous conformer... ».

LE CONCOURS AGRICOLE DE POULDERGAT, 25 SEPTEMBRE 1862

Le bourg de Pouldergat faisait aussi ses préparatifs pour la Fête agricole qui devait s'y dérouler le 25 septembre.

Le Concours allait avoir lieu au Bourg, près duquel se trouvait « le champ de travail ». Après le banquet, servi sous la tente, deux courses de chevaux étaient prévues au programme.

Déjà, Léopold et Marie, les jeunes promis, reçoivent des parents et amis des témoignages d'affection et d'amitié : « Les cadeaux commencent à nous arriver. Ce sont pendule, lampes, vases de fleurs, cave, couteau et fourchette à détailler, à lame d'argent, couverts d'argent.. »

En même temps que son jeune maître, le garçon de Kerampape, convole lui aussi en justes noces, le 18 septembre : « ... J'ai fait hier, dit le Maire de Pouldergat, le Conjugo de notre Giovanni avec une Giovinetta de 21 ans, appelée Jeanne-Marie Le Griffon, de Kernilis en Landudec. Elle est belle, avec des yeux doux, de la vigueur dans les membres. Je crois qu'elle fera une bonne fermière.

« Jean m'avait prévenu que sa compagnie devait arriver à 10 heures. A 9 heures, notre Giovanni fait sa toilette, braie de laine de Coray, gilet de laine, veste piquée, ajustement complet d'hiver. Ainsi vêtu, notre homme se tient dans sa chambre, attendant avec impatience l'heureux moment.

« Il n'osait pas descendre, ainsi vêtu, et cependant le soleil dardait, et sur le milieu du jour il faisait une chaleur tropicale. 10 heures, 11 heures, midi, Anne ma Sœur Anne, ne vois-tu rien venir ? Nous sentions qu'il commençait à s'ennuyer, il battait la mesure sur le plancher.

« Maria, pour le soulager de ses peines, lui a joué un petit air de musique. Elles étaient grandes, ses peines, habillé par une chaleur du Sénégal, sous le toit : il était dans une fournaise. Enfin, midi et demi, l'heure de la délivrance a sonné. Notre martyr est sorti de son étuve.

« Toutes les pièces sont descendues, l'officier de l'état civil, ceint de son écharpe, prend place sur le banc, à droite de la table, les futurs en face, et des assistants plein la cuisine. La Mamam (Mme. Gouzil) n'en revenait pas : Pera enne a ya da zimi ? (Pourquoi celui-là va-t-il se marier ?), disait-elle fréquemment.

« Le mariage célébré, elle lui a dit : « Brema, querz gant da Vreg ! » (Maintenant, va avec ta femme !); tout le monde s'est mis à rire. Pendant que je terminais et que je faisait signer les parties, la mariée, qui avait un peu de rougeur, s'est retirée dans l'entrée. Je suis allé lui dire Au Revoir ; son père, qui a demeuré dans la commune, au Coëdic, est un de mes premiers conseillers municipaux. La famille de Mr. Pinard a beaucoup plu à notre amie Tinaïc, notre chère Marie (la fiancée de Léopold) particulièrement. Elle disait au Frère en sortant, avec son genre expressif que tu connais : « Oh ! Autrou Bréthel, honnes a so coant ! » (Oh ! Monsieur Bréthel, elle est bien jolie !)...

« ... Notre Jean va demain à Quimper Da brena ar Bisou ! (acheter la bague !)... Sa noce religieuse est fixée au 7 octobre (soit trois semaines après le mariage civil !)...

« ... Notre Kerampape, qui va bientôt songer à prendre ses quartiers d'hiver... se réveillera au printemps, revêtira ses habits de noces, le rossignol chantera dans nos bois ; les plantations seront faites, l'allée de Kerampape nivelée..

« J'ai passé par le bourg pour voir Cloarec, qui dispose sa maison pour le banquet (de la Fête agricole). J'ai ordonné de débarrasser des bois qui s'y trouvent, la place du bourg, sur laquelle se fera l'exposition des bestiaux... »

Pendant ce temps, Léopold Gouzil se plie, de bonne grâce, aux coutumes quimpéroises. N'offre-t-il pas à Madame Pinard, sa future belle-mère, « une robe de moire antique » !

Passe encore d'habiller la fiancée, comme nous l'avons vu plus haut mais devoir vêtir aussi la belle-mère, n'était-ce pas là une tradition onéreuse et originale de la bourgeoisie du vieux Quimper ! Le même jour, il fait publier ses bans à l'hôtel de ville : « J'y figure comme avoué licencié près le Tribunal de Quimper, et Papa comme propriétaire et Maire de Pouldergat.

« Je suis allé aussi voir Mr. le Curé Jean Nédélec; je lui ai demandé la permission, pour mon oncle, de faire la noce. Il s'est écrié : Accordé, accordé !... Mais à une condition cependant, a-t-il ajouté... c'est qu'après avoir fait la noce, il viendra dîner avec moi à la cure... S'il a son tilbury avec lui, j'irai le reconduire jusqu'à Plonéis et je reviendrai en disant mon bréviaire... Mr et Mme Pinard sont embarrassés de savoir où ils donneront le dîner. Chez eux, ils n'ont pas de place : ce sera ou chez Mr. Vesseyre ou à l'hôtel de l'Epée... Il y a encore M. Rossi qui a dit que, par amitié pour moi, il offrait son Tugurio, et qu'il se faisait fort de bien décorer la salle du festin au moyen de tentures... »

Arrive le jeudi 25 septembre 1862 : c'est un grand jour dans la commune de Pouldergat. La fête agricole se déroule au bourg, en présence de nombreuses personnalités et d'une foule joyeuse et endimanchée. Le Maire, M. Gouzil, nous en a heureusement laissé, dans ses « Souvenirs », une relation non dénuée d'intérêt.

« Le jeudi 25 septembre, je me rends au bourg à 10 heures. Je visite Mr. le Recteur, avec Mr. le Juge de paix.

« J'arrive au champ de labour, où les charrues travaillent Mr. le Percepteur m'invite à l'accompagner chez Mr. le Recteur. Arrivée de Mr. le Préfet à 11 heures; il est reçu au son des cloches, descend chez Mr. le Recteur.

« Après un instant de repos, je l'accompagne au champ de concours. Après une petite inspection, nous rentrons au bourg, visitons les produits agricoles, animaux, légumes, plantes fourragères, beurres. A midi, nous prenons place à la table du banquet chez Cloarec : la salle était parfaitement décorée par les Dames du Frétay, Verchin, etc... Mr. le Préfet avait à sa droite, Mr. du Couëdic, le Maire de Pouldergat, Mr. du Frétay Aimé ; à sa gauche, Mr. le Recteur.

« Le dîner a été bien servi et bien gai. A la fin du dîner, Mr. le Préfet a porté un toste (sic) à l'Empereur, Mr. du Frétay

en a porté un à Mr. le Préfet; Mr. du Couëdic à l'Agriculture; Mr. le Recteur a dit quelques mots sur les sympathies du Clergé pour l'ordre et le bien, le progrès en agriculture.

« J'ai pris la parole et ai dit: Je remercie Mr. le Préfet de l'honneur qu'il fait aujourd'hui à la commune de Pouldergat. Je le remercie de la faveur qu'il nous a accordée en 1856, en nous donnant une école mixte: cette école était un essai qu'il faisait dans la commune de Pouldergat. Le but était, en étendant l'instruction aux deux sexes dans les communes qui n'ont pas de ressources suffisantes pour entretenir deux écoles, de former la mère de famille et de moraliser nos campagnes.

« Je porte un toast à Mr. le Préfet, qui administre notre beau département avec zèle, vigilance, sagesse et dévouement. A Mr. le Préfet!

« Après le dîner, l'on se rend sur le chemin de Kerguélen pour assister aux courses aux chevaux. Les deux courses, annoncées par le programme ayant eu lieu, les autorités au milieu de la foule, retournaient au bourg pour la distribution des prix, quand rendus vis à vis le pignon de Guichaoua, une troupe de cavalerie nous tombe sur le dos, plusieurs personnes sont renversées, entre autres Mr. le percepteur Bernard, à côté de moi; il s'est relevé sans dommage; Mr. le Préfet et moi avons seulement été poussés. Quelques personnes ont été contusionnées, sans gravité.

« Cette cavalerie était une troisième division; le nombre des coureurs étant grand, la Commission avait jugé à propos de faire trois divisions sans nous en donner avis.

« Arrivés au Bourg, les autorités se sont placées sur une estrade, déposée contre la maison Cloarec, pour la distribution des prix. Avant de commencer, j'ai pris la parole en breton en ces termes:

Pobl eus a gommun Pouldergat,

An autrou Prefet a so deut hirio d'or bisita, trugarecaomb anezan eus un eveleb henor.

Ar Prefet en un Departamant a zalc'h plaç an Ampalaë.

Gout a ret toud peguement o libgation hon eus d'an Ampalaër. E 1848 e voamp goasquet gant ar revulsion. Neuse eo bet an Ampalaër anvet President eus ar Republic; ractal en deus minellet ar revulsion, hab abaoe én quendalc'h gant e dorn galloudec.

Ar mignonet-ze eus an disurs hac eus an drouc, Mazzini hac ar re all, o devoa n'em sesiet eus ar guer a Rom; an Ampalaër a gassas trouplou d'y; ho chassecal a ras, hac an Tad santel ar Pab, pehini a voa er guer a Gaet, a bignas a nevez var e dron. Hirio c'hoas hon deus un arme e Rom et quendalc'her ar peoc'h an urz vad

Goud a ret peguen izeleed a oa henor ar Francisien abaoe 1815. An Ampalaër en deus en hueleet a digasset d'e boent. Ur c'hampagn so gret er C'hrimee, er bloavesiou 1854 a 1855, a sonch e peus c'hoas eus an anoiou a Alma a Sebastopol. Campagn a so gret en Nord eus an Itali er bloavez 1859, a na peus ket disonet Magenta a Solferino. Campagn so bet gret e Syri, campagn er C'hochinchin, campagn er Chin; hag hirio c'hoas hon eus 30.000 den er Mexiq. Guelet a ret an Ampalaër en deus roet da anaout hano ar Francisien er pevar c'horn eus ar bed, hac hon arme a so hirio ar c'henta arme a so var an douar.

A ny, tud a zivar a maez, goud mad a raomp pegument a dleomb d'an Ampalaër. Hor marc'hadourez no devoa talvoudeguez ebet, hac hirio a ouzomp mad pegument e tal hon id, hon loanet ha peb tra, ha peed mad omp eus hon labouriou, eus hor poaniou.

Trugarecaomb eta an Ampalaër eus a guementse, e personaig an Autrou Plefet. Trugarecaomb ive an Autrou Prefet e-unan, pehini a c'houarn an Departamant gant furnez a gouijeguez.

Evid disquez hon anaoudeguez vad d'an eil ha d'eguil, griomb toud oll assambles a vouez huel : « Vive l'Empereur ! »

Traduction française

Peuple de la commune de Pouldergat,

Monsieur le Préfet est venu aujourd'hui nous visiter, remercions-le d'un tel honneur.

Le Préfet dans un département tient la place de l'Empereur. Vous savez tous combien d'obligations nous avons à l'Empereur. En 1848, nous étions écrasés par la révolution. Alors l'Empereur a été nommé président de la République; aussitôt il a muselé la révolution, et depuis il continue de le faire de sa main puissante.

Ces amis-là du désordre et du mal, Mazzini et les autres, s'étaient emparés de la ville de Rome; l'Empereur y envoya des troupes; il les chassa, et notre Saint Père le Pape, qui était à Gaëte, remonta sur son trône. Aujourd'hui encore nous avons une armée à Rome, maintenant la paix et le bon ordre.

Vous savez combien était abaissé l'honneur des Français depuis 1815; l'Empereur l'a relevé et restauré. Une campagne a été faite en Crimée en 1854 et 1855, et vous vous rappelez encore les noms de l'Alma et de Sébastopol. Il y a eu campagne dans le nord de l'Italie, et vous n'avez pas oublié Magenta et Solferino; il y a eu campagne en Syrie, campagne de Cochinchine, campagne en Chine; et aujourd'hui encore nous avons 30.000 hommes au Mexique. Vous voyez que l'Empereur a fait connaître le nom des Fran-

çais aux quatre coins du monde, et que notre armée est aujourd'hui la première qui existe sur la terre.

Et nous, gens des campagnes, nous savons bien combien nous devons à l'Empereur. Nos marchandises n'avaient aucune valeur, et aujourd'hui nous savons bien combien vaut notre blé, nos bêtes et tout le reste, et nous sommes bien payés de nos travaux, de nos peines.

Remercions donc l'Empereur de tout cela, en la personne de Monsieur le Préfet. Remercions aussi M. le Préfet lui-même, qui gouverne le département avec sagesse et compétence.

Pour montrer notre reconnaissance à l'un et à l'autre, crions tous ensemble, à haute voix : Vive l'Empereur ! (3).

Notes :

I) Pour le fond, tout commentaire est superflu : c'est un « bon maire » qui exprime son loyalisme. On remarquera cependant, dans cette brève harangue, l'art de traiter de façon très concrète les trois thèmes : l'empereur a muselé la révolution, il a relevé le prestige de la France dans le monde, il procure la prospérité dont les auditeurs sont bénéficiaires.

II) Pour la forme, c'est un breton dont peu de maires, à l'époque, étaient capables. M. Gouzil maniait fort bien, outre le français et l'italien, la langue bretonne. Son orthographe se retrouve dans bien des livres de ce temps, où la réforme de Le Gonidec restait très discutée.

Avec quelques concessions au cornouaillais, c'est dans le dialecte du Léon qu'écrit le maire de Pouldergat. Sans doute estimait-il que, dans un discours officiel, il fallait user du langage de la chaire, « brezoneg kador », auquel il emprunte même sa seule faute de syntaxe : à l'exemple du français, où le même pronom « qui » est aussi bien le relatif que l'interrogatif, il emploie l'interrogatif breton « pehini » comme relatif.

« On a ensuite procédé à la distribution des prix : Mr. Charles Belbéoch a reçu plusieurs prix et médailles, et a été applaudi. Nous sommes ensuite rentrés au presbytère; après avoir pris congé de Mr. le Préfet et autres..., je traverse le bourg, m'arrête à causer sur la place avec M. le Maréchal des logis, considérant nos danseurs, donne quelques ordres relativement à la police, la fermeture des cabarets, et rentre à Kerampape environ 6 heures 1/2. »

Dès le lendemain, les garçons du manoir, la tête un peu lourde et les jambes lasses après une journée de fête et de danses,

(3) Traduction et commentaires dus à M. le Chanoine Nédélec, que je remercie très vivement.

s'astreignent péniblement à casser des pierres sur le chemin du Bourg. Les meilleures choses, hélas, ont une fin !

LE MARIAGE DE LEOPOLD GOUZIL - 7 OCTOBRE 1862

Moins de quinze jours après, à l'occasion du mariage de leur jeune maître, ils n'obtiendront pas pour autant un congé qu'ils auraient accepté de bonne grâce, car le livre de bord de Kerampape nous apprend que les journaliers s'emploient prosaïquement à couper de la lande quand, le 7 octobre 1862, en la cathédrale St-Corentin, Léopold Gouzil conduit à l'autel sa gracieuse épouse.

Comment se déroula cette journée mémorable ? Laissons à nouveau la parole à M. le Maire de Pouldergat, qui nous a transmis une brève relation du mariage de son fils-bien-aimé.

Dès la veille, M. Gouzil est à Quimper-Corentin, où il passe la nuit. Tôt le matin, il se rend chez Léopold « lui dire le Benedicamus ». Puis, « après nous être habillés, nous achetons les gants de paille, de rigueur, et nous nous rendons chez la future.

« Nous y trouvons la compagnie, et après un quart d'heure d'attente, les dames partent pour l'Hôtel de ville en voiture, les messieurs s'y rendent à pied. »

Sur le mariage civil à la Mairie, les commentaires du Maire de Pouldergat ne sont guère flatteurs : « La cérémonie, dit-il, est mesquine, pas de décorum, les formalités ne sont même pas remplies. Les pièces ne sont pas lues; des articles du Titre 6 chapitre 5 du Code civil, intitulé Du Mariage, quatre seulement sont lus aux futurs. Les demandes de consentement des parties sont faites de telle façon que les témoins et assistants n'ont ni vu ni entendu; l'acte de mariage a été rédigé hier, de sorte que Mr. le Docteur Bolloré est porté comme témoin et n'a pas assisté.

« Après le mariage civil, nous sommes allés à l'église à pied... Nous entrons par la porte latérale, et la cérémonie se fait à la chapelle de la Victoire, par le Curé; le côté gauche est occupé par les Dames, le côté droit par les Messieurs.

« Le Te Deum est chanté précipitamment par deux ou trois enfants de chœur qui avaient hâte d'en finir. Nous passons ensuite à la sacristie, où comme à la mairie, tous ceux qui se sont présentés ont signé au registre. En sortant de l'église, les Dames sont montées en voiture, et les Messieurs se sont rendus à pied à la salle du banquet, rue du Steïr, près de la halle.

« Un petit déjeuner était servi. J'avais pour voisin Mr. Baptiste Le Batard, mon futur voisin rustique (au Dimbès en Poullan). Nous nous entretenons pendant tout le temps d'agriculture, de défrichement, de chemin, de Coatguilers, du Dimbès, de Kergoff, de Kerampape. Le dîner est annoncé pour 6 heures...

« ... Après une promenade avec Léopold, nous nous rendons au dîner, qui est servi à la russe (!!), dans deux appartements se communiquant par une porte. Au milieu de la grande table se trouve une montagne de mousse, couverte de feuilles, de fleurs et de fruits divers. Le dessert est servi, huit candélabres à plusieurs branches annoncent que le repas doit se prolonger dans la nuit. Une faible minorité de la noce est allée à Bénodet et fait attendre la forte majorité jusqu'à 7 heures.

« Plusieurs estomacs crient misère : entre autres celui du docteur Bolloré qui n'avait pas paru jusque là. Il avait modestement déjeuné, voyagé toute la journée, et craignait encore qu'après avoir attendu pendant une heure, on ne vint le relancer au moment inopportun. Enfin, nous voilà à table; je suis placé entre tante Catherine et Madame d'Olmond. Nous causons fort peu.

« Mr. Colin, qui jovialise la petite table, vient de temps en temps faire une apparition chez les Sages. À minuit moins un quart, on lève la séance, je prends congé et nous rentrons. »

Parmi les dépenses extraordinaires effectuées à l'occasion de ce grand jour par M. le Maire de Pouldergat, retenons simplement celle de 90 centimes de cosmétique, faite pour lustrer et discipliner une chevelure peut-être rebelle.

LE VOYAGE DE SAINT-ANNE D'AURAY

Et Kerampape reprend à nouveau sa petite vie paisible, dans une oasis de paix et de sérénité, que troublent seuls les journaliers, occupés à la fente de bois pour l'hiver.

Le 11, ils s'affairent aux semailles de « seigle fourrage ». Le lendemain, les jeunes époux arrivent au manoir : après une nuit passée sous le toit paternel, ils assistent en famille au pardon de St-Vendal.

Tous deux ont formé le projet de se rendre en pèlerinage à Ste-Anne d'Auray les jours suivants.

Léopold nous a laissé le récit de son voyage, avec Marie, au grand sanctuaire breton. En voici l'essentiel : « Mardi 21 octobre. Départ à une heure de l'après-midi, de la Fontaine St-Corentin, dans un omnibus à 8 places. Compagnons de route : deux messieurs, dont un prêtre, une vieille dame de Quimperlé, un commis de marine, de Lorient, souffrant de rhumatismes, avec sa femme, son fils et un chien roux; Marie et moi...

« ... Nous arrivons à Lorient à 8 heures. Nous remarquons l'éclairage de la gare, descendons à l'hôtel de Bretagne, chez Le Teuf, où nous soupions, servis par un nègre... Puis nous allons nous promener sur la Plaine, dans les rues, sur la Bêve...

« Mercredi 22 octobre. Après notre lever.. nous demandons l'adresse de M. Pavoiné, secrétaire de la Mairie. On nous fait conduire par un garçon. Il pleut... M. Pavoiné descend embrasser Marie et nous invite à nous établir chez lui... Il pleut toujours... à mon retour de l'hôtel, j'achète un parapluie dans la rue du Morbihan... M. Pavoiné nous ouvre sa bibliothèque.. Nous lisons et dansons un peu. Après le dîner, nous restons causer jusqu'à notre coucher. Catherine, la vieille bonne, est inquiète parce que sa cousine vient d'accoucher d'un garçon, et se trouve mal. Elle nous charge de prier Ste-Anne pour elle.

« Jeudi 23 octobre... Nous allons voir le pont du chemin de fer. Beau travail... A la Mairie, située rue de l'Hôpital, M. Pavoiné leur montre la salle du Conseil, ornée de portraits de Rois et d'Empereurs, et son bureau... Marie et moi visitons ensuite l'église: elle est large, peu remarquable par l'architecture. Derrière le maître-autel, entouré de six colonnes en demi-cercle, est la chapelle de la Vierge.. La statue est posée au fond, sur un groupe de rochers, et a sur la tête une couronne d'étoiles en verre de couleur or, qui fait un bel effet...

« Nous allons ensuite au chemin de fer... Je paie 2 places de première pour Ste-Anne 8 francs, 50.

« Nous restons assez longtemps attendre le départ. « La salle d'attente des premières est tapissée de rouge et garnie de fauteuils et canapés. Le foyer n'est pas encore terminé.

« ... En un instant, nous sommes à Hennebont, puis à Landévant et à Auray... La station de Ste-Anne est jolie. « Au milieu, un pavillon octogone en pierres et en briques supporte sur le haut du toit, qui est de même forme, une statue en bronze de la Sainte. Un omnibus un peu dur nous transporte à Ste-Anne...

« Nous descendons à l'hôtel de France, puis nous allons visiter la chapelle, assaillis par une nuée de mendiants.

« Beaucoup de tableaux et d'ex-voto. Je remarque celui de Mr. de Lanascot, tué à Castelfidardo. Nous faisons diverses acquisitions. Bon dîner. Après une promenade sur la route, nous rentrons nous coucher dans un petit cabinet où le lit est très mauvais.

« Vendredi 24 Octobre. Aussitôt levés, nous nous rendons à la chapelle entendre la messe, qui est desservie par les élèves du petit Séminaire, et brûlons chacun un cierge devant la statue.

« Après avoir fait notre offrande à Ste-Anne, nous nous promenons pour attendre le déjeuner. Nous remarquons une Dame qui se fait conduire à Ste-Anne dans une voiture assez bizarre, et nous rendons jusqu'à l'avenue de son château, qui est à plus d'un kilomètre. »

Ne s'agirait-il pas de la célèbre Comtesse de Ségur (1799-1874), qui passa la fin de sa vie dans son château de Kermadio, au voisinage de Ste-Anne ?

« A notre retour, poursuit Léopold, nous voyons revenir la voiture de l'hôtel, qui est allée à Auray chercher des provisions de poisson... Très bon déjeuner : fruits et raisins superbes. Nous déjeunons seuls comme la veille. Le maître d'hôtel, Mr. Chabay, nous propose de nous conduire en voiture à la Chartreuse et au Champ des Martyrs.. Sur ses instances, nous acceptons... Il nous fait aller presque toujours au galop... A la Chartreuse, nous visitons le caveau de la chapelle. Le Champ des Martyrs n'a rien de curieux : c'est une plaine gazonnée de 2 hectares environ, entourée d'arbres verts, et au bout, une chapelle peu remarquable.

« ... A la station d'Auray, nous prenons les 2^e, et nous trouvons avec 2 militaires, 2 Messieurs et une Dame... A midi 35, nous sommes à Lorient. Nous rentrons chez M. Pavoine, sa bonne est enchantée de notre cadeau, sa cousine va mieux, grâce à nous... M. Pavoine veut nous conduire à Port-Louis, mais point de bateau à vapeur... Il nous mène à Hennebont; en voiture se trouve une femme ivre et bavarde qui se dispute avec lui. Nous visitons l'église et le pont du chemin de fer.

« Samedi 25 octobre... Par l'omnibus, qui part à 8 heures, nous sommes à Quimperlé à 10 h. 1/2... Nous louons une voiture pour Concarneau, et allons visiter le viaduc... A midi, nous quittons la ville : voiture assez bonne, mais mauvais cheval.

« Vers 2 heures, nous sommes à Pont-d'Aven (sic). Nous nous rendons à pied, par une mauvaise route, chez M. Guyo, mais il est allé voir la pêche. Nous allons à sa rencontre en bateau avec sa nièce, jeune personne distinguée... Il nous fait passer dans son embarcation et nous retient à dîner... M. Guyo fait les parts et son garçon sert... Nous sommes à Concarneau à minuit...

« Dimanche 26 Octobre. Nous allons à la grand'messe, où le vicaire fait un beau sermon... Après le déjeuner, nous visitons l'établissement de la pisciculture de Mr. Guillou, et achetons des berlingots... Après le dîner, nous allons promener sur le quai : journée d'ennui.

« Lundi 27 octobre. A 7 heures, nous partons par les voitures de Villard et nous nous trouvons pour la première fois séparés, Marie et moi. Nous voyageons dans deux voitures différentes, mais sans nous distancer. A 10 heures, nous sommes de retour à la fontaine St-Corentin. »

1863

Avec des alternances de froid et de pluie, le mois de janvier 1863 déroule dans une campagne assoupie, la trame frissonnante

des jours d'hiver. Malgré une bise mordante, les journaliers s'affairent à Ménez-Kerampape, à l'extraction de pierres destinées à édifier une nouvelle maison au village de Lanriec, où M. Gouzil avait un fermier.

A Quimper, Léopold nous rappelle le souvenir d'une visite protocolaire : « ... Le 1^{er} jour de l'an, nous sommes allés en corps rendre visite à Mr. le Préfet, à Mme la Préfète et à Mgr l'Evêque... Je plaiderai demain aux assises. J'ai reçu de Mme. Tosio UNE ORANGE pour mon premier de l'an. Je la garde pour partager avec mon oncle et Tinaïc, notre amie de Pouldergat, quand ils viendront... »

Le 24 janvier, M. Gouzil fait l'acquisition « d'une auge à piler la lande pour Lanriec » : coût, 40 francs.

Il écrit alors à son fils : « Tu as bien fait de demander à Mr. le capitaine Lancelot; nous avons tout à fait renoncé au chanvre du pays... Je t'envoie la lampe aux oiseaux, je n'ai pas besoin de recommander à tes soins ce meuble, les BOUBOUSSICS (les petits oiseaux), auquel s'attachent bien des souvenirs... »

Le 11 Février, les ouvriers creusent les premières fondations de la maison de Lanriec : Léopold, venu spécialement de Quimper pour la circonstance, remet deux francs au maître-maçon, pendant que son père verse aux ouvriers une large rasade d'eau-de-vie. Le samedi suivant, chacun recevra en cadeau une journée supplémentaire de salaire.

A Quimper, la jeune épouse attend un heureux événement, et à ce propos, Maria lui écrit de Kerampape : « Je me réjouis de la continuation du beau temps, en pensant qu'il te permettra d'aller à la chapelle de la Mère-de-Dieu pour tes dévotions et ta santé, car les promenades printanières sont très salutaires... Nous avons passé bien tranquillement notre Carnaval... L'événement du bourg a été un mouton, que le sabotier Celton a mis en loterie à 5 sous le billet... »

Le 20 février, en présence des quatre maçons, de trois journaliers et d'un goujat, la famille Gouzil respecte une curieuse et touchante tradition concernant les constructions nouvelles : le Père de famille pose la première pierre au côté Ouest; Maria pose la sienne à l'Est de la porte; la pierre de Léopold est placée à l'angle Sud de la maison manale; celle de Marie, sa femme, à l'emplacement de la fenêtre du Couchant; celle de Mme. Gouzil, à l'endroit du foyer, tandis que la pierre de l'oncle Bréthel trouve sa place à l'angle Nord.

Cette cérémonie rituelle et symbolique, toute empreinte d'émotion, est rappelée dans son « Journal domestique » par M. Gouzil, qui nous a ainsi conservé le souvenir d'une ancienne coutume du pays breton.

Nous retrouvons le Maire de Pouldergat, assis à sa table de travail et s'entretenant avec sa belle-fille : « Maria, lui dit-il, va entreprendre la petite Marie, de Kerampape. Elle a 4 ans 1/2, sa mère lui a appris ses lettres et Maria va lui apprendre à lire. Elle me demandait, l'autre jour, si je pensais qu'elle dût se servir du mode Robertson. C'est, je pense, le système qu'elle suivra.. Quand je m'occupais moi-même de l'exploitation des fermes, j'avais de nombreux domestiques. Dans les soirées d'hiver, je donnais une leçon, à laquelle tous les domestiques prenaient part.

« Nous avions une cuisinière qui, impatientée de ce que ses progrès n'étaient pas en rapport avec son âge, après avoir plusieurs fois gourmandé le professeur, a fini par abandonner la partie, et est rentrée comme devant.

« Tu connais Marie-Gaïde (la nouvelle cuisinière); elle avait aussi bonne envie d'apprendre le français et à lire. Elle s'y est appliquée avec confiance et persiste. Elle lit bien le Breton, comprend le Français et commence à le lire passablement et à le parler... »

Le 28 février 1863, M. Gouzil porte sur son « Journal » : « Les maçons et les menuisiers sont payés à 1 franc, 75; l'apprenti 75 centimes, et le goujat 50 centimes; les journaliers 1 franc. Travail de la semaine : maçonnerie de la maison de Lanriec... ouverture de la fenêtre de la laiterie au manoir... Puits de Kerampape. Les journaliers démolissent à Lanriec, y servent les maçons ainsi qu'au manoir, sèment les pommes de terre...

« Dimanche dernier, nous avons donné les prix aux élèves de l'école communale. La fête a été très belle; les élèves ont monté une petite comédie, ce qui a fait grand plaisir à leurs parents, PARCE QU'ILS ONT ENTENDU LEURS ENFANTS PARLER FRANÇAIS... »

Dès les premiers jours du printemps, dans Kerampape, transformée en une délicieuse oasis d'ombres et de lumières, les journaliers s'emploient à divers travaux de jardinage et d'entretien des allées.

« Demain, dit Maria à son frère, la procession Te Rogamus Audi Nos, passe par nos allées. Le fossé qui borde celle de Lanriec, est couvert de genêts fleuris qui font un effet charmant... Au cours de notre grande session, nous avons fait toutes les maisons et les fermes qui sont de l'autre côté de la vieille grand-route... le nombre d'hommes inscrits est de 988... Voici une triste nouvelle : la nuit suivant dimanche dernier, fête de Saint-Jacques à Pouldavid, il y a eu le feu en ce lieu. Tous les gens de Douarnenez étaient là, et heureusement pour les secours, une seule maison a été brûlée, celle dite des Léonardès (en breton, femmes du pays de Léon). Il n'est certes pas difficile de mettre le feu,

quand on a assez d'esprit pour poser la chandelle de résine près du toit de paille... »

À Quimper, Léopold, malgré ses occupations professionnelles, trouve le temps d'adresser aux siens de brèves nouvelles : « ... J'ai demandé, dit-il à Maria, à Madame Sophie si elle a trouvé ton oiseau... Elle ne l'a pas encore trouvé, mais demain elle ira à la messe, et elle donnera un sou au petit St-Jean Discalcéat, alors elle sera sûre de le trouver... »

« Nous avons maintenant à Quimper une grande quantité d'oranges et de citrons : ils proviennent d'un navire qui est venu se jeter sur la côte de Plovan. Il venait de Messine et allait à St-Pétersbourg. J'ai acheté quelques oranges, au prix d'un sou chacune. Je t'en envoie quatre, en te priant de ne pas attendre trop pour les manger, parce qu'elles ne se conserveraient pas... »

Le 1^{er} Juin, M. Gouzil observe une éclipse de lune; le 7, à l'occasion de la Fête-Dieu, lui et les siens prennent part à la procession de Pouldavid.

Le 23, la veille de la St-Jean, les habitants de Penhoat sacrifient à un rite millénaire, en regardant vaciller et se tordre dans le silence de la nuit, les hautes flammes du bûcher.

Guère proluxe en la circonstance, le Maire de Pouldergat note simplement dans son « Journal » : « Feu ! »

Fenaison et moisson se succèdent sous un ciel d'azur : à la ferme de Lanriec, l'aire neuve résonne pour la première fois sous le martèlement cadencé des fléaux, à quelques pas d'un authentique autel gallo-romain, que les hasards d'une promenade me feront découvrir un siècle plus tard !

Le mardi 28 Juillet, a lieu la distribution des prix au bourg de Pouldergat : « ... Elle a été faite dans la cour, où était placé le théâtre. Le temps était superbe, écrit Maria. et l'assistance, assez nombreuse, était protégée du soleil par une grande voile... La supérieure de Douarnenez était la seule sœur blanche étrangère, les classes n'étant pas encore terminées en ville.

« La petite pièce a été très bien jouée et acclamée. Puis les autorités sont montées, Mr. le Recteur a pris la parole ; Papa a ceint son écharpe et les prix ont été donnés... »

Comme les jeunes gens de son âge, Léopold apprécie les plaisirs de la danse, comme en témoigne Mr. le Préfet en personne : « ... Hier, dit M. Gouzil, j'ai été à Douarnenez pour le Recrutement... Mr. le Préfet est venu pour la Conférence des Maires... Il m'a dit en aparté : Votre fils a beaucoup dansé, lundi, à la Préfecture !... »

Mais les devoirs de sa charge ne permettent pas toujours à notre avocat d'entrer dans la danse : « J'ai beaucoup d'occupa-

tion, écrit-il à cette époque. Lundi, j'ai eu à défendre une affaire à Pont-l'Abbé, pour un homme que son voisin voulait obliger à défaire le toit d'une maison neuve, édiflée voici deux ans, parce que, disait-il, ce toit est trop près d'une de ses fenêtres.

« Demain, le Procureur impérial fera justice en cette affaire. Et puis, j'en ai encore une autre pour demain, pour un homme d'ici : sa femme veut se séparer de lui, et nous, nous ne voulons pas ! Et puis, j'en ai encore une autre... pour acheter une petite ferme à Primelin, qui a été vendue ici au Tribunal et que je ferai vendre à nouveau ; et encore une autre, pour un paysan qui s'appelle Castrec, qui a habité Kerviny en Poullan... pour de l'argent prêté... Et encore une autre pour Mr. Maréchal, qui est à Lanriec ; une autre pour des paysans de Plogastel-St-Germain ; une autre pour des paysans de Brie ; une autre pour des paysans d'Elliant ; une autre pour des paysans de Trégunc ; une autre pour des gens de Tréboul ; une autre pour un riche paysan de Combrit, et deux autres pour deux paysans de Pont-l'Abbé.

« J'en ai encore une, qui est très grave, pour un paysan de Brie ; une pour des gens de Scaër, et une pour un paysan de Kerfeunteun. Tu vois, conclut-il, que je n'ai pas beaucoup de temps ! » Et nous le croyons sans peine !

« ... Notre prédicateur, dit-il encore, est toujours très éloquent, et quelquefois il nous fait rire aux sermons. En ce moment, il nous entretient de la confession, et l'autre jour, il nous disait que ce n'est pas par curiosité que les prêtres confessent, car s'ils étaient curieux de savoir ce qui se passe dans les familles, il suffirait d'aller voir deux ou trois commères de Quimper, ils en sauraient plus que dans le confessionnal.

« Il disait encore que pour se confesser, un homme valait quatre femmes, et que du premier pont sur lequel il passerait en rentrant chez lui, il jetterait dans l'eau les péchés de ses pénitents... »

Le 15 août, Léopold et Marie vont voir les « illuminations et les baraques » sur les allées de Locmaria, dont c'était l'antique et traditionnel pardon.

Les jeunes époux attendent toujours la naissance de leur enfant, et à ce propos, Me. Gouzil dit à son père : « Il est possible que je t'envoie un express, si j'en trouve un ; la difficulté est de mettre la main sur un qui sache la route. Si je savais où demeure Mr. le Marquis de Pen-An-Hent (sic ! du Bout du chemin !), je le prierais de se tenir à ma disposition... »

Le moment de la délivrance est proche ; dans la nuit du 21 août, Mme. Gouzil met au monde une belle petite fille, prénommée Marie-Françoise-Léopoldine : « Voilà, mon cher Léopold, que nous avons avancé d'un degré dans la carrière. Moi, je suis grand-père,

et toi, mon fils, tu es père !... Tu vas assister et présider à un beau spectacle, le développement des facultés humaines. Ce corps est bien peu de chose, néanmoins il contient tout, cœur, esprit, intelligence, fantaisie, etc... »

L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER A QUIMPER

(7 Septembre 1863)

Trois jours plus tard, le lundi 7 Septembre, la demoiselle de Kerampape et son oncle, l'abbé Bréthel, se rendent à Quimper pour assister à « l'inauguration du chemin de fer ».

Maria Gouzil a eu l'heureuse idée de nous laisser une relation de ce mémorable événement. Voici en quels termes :

« 1863. 7 Septembre. Lundi : Nous partons à 6 heures du matin. l'oncle et moi, dans le cabriolet, et après avoir essuyé quelques ondées d'une pluie en route, nous arrivons à Quimper vers 9 heures. Je descends au Chapeau-Rouge, et l'oncle continue pour envoyer la voiture à la Fontaine St-Corentin, après avoir remis à la servante de Léopold des poires de William...

« ... Marie a été hier pour ses relevailles à l'église de St-Mathieu. Mr. Pinard vient à 11 heures nous prendre avec sa voiture... Avant le déjeuner, Mme, Vesseyre nous a remis chez Léopold des cartes d'entrée dans la gare du chemin de fer..

« Le temps est beau; vers midi, je me dirige avec Mme. Pinard vers la gare, où se rend beaucoup de monde en grande toilette. Nous restons assez longtemps aux abords, attendant l'ouverture, et voyons arriver une volumineuse charretée de chaises d'église. Des employés vont et viennent avec des échelles.

« Mme. Pinard me fait remarquer qu'on reconnaît les écoliers de Pont-Croix à leur cordialité... Les barrières s'ouvrent, la foule se précipite dans la première enceinte, pour pénétrer dans la seconde où se trouvent les tentes; il y a une entrée de chaque côté de l'édifice de la gare. L'un suivant l'autre comme un troupeau de moutons, une des entrées est encombrée... Nous remarquons en passant les écussons des villes du Finistère qui, entourés de panoplies, ornent la façade de l'édifice.

« En franchissant la barrière, nous remettons nos cartes d'entrée à l'employé et prenons ensuite nos places sous les tentes des Dames. »

Précisons qu'immédiatement devant la gare, étaient dressées « la tribune des autorités », une « tente Messieurs et prêtres », et une autre « tente Messieurs ». Plus loin venaient deux tentes pour les Dames, bordées par les voies ferrées, puis en face les « spectateurs assis », accostés de part et d'autre des « specta-

teurs debout », et fermant la marche, « la tente des musiciens ».

« La gare et ses abords, poursuit M. Gouzil, est très bien ornée de mâts, avec oriflammes, écussons et autres décors.

« On remarque la tribune des autorités, tendue en velours rouge foncé, liseré d'or, avec les armoiries de la ville de Quimper. Les spectateurs affluent sans cesse. Etant des premiers, nous avons pris des places convenables pour bien voir la cérémonie.

« Les musiciens arrivent, et la Société chorale, puis des prêtres, des Frères de l'Ecole chrétienne, MM. le Préfet, le Maire de Quimper, l'Adjoint Mr. Vesseyre; le Président du tribunal; les Ingénieurs en uniforme. Trois heures approchent.

« Monseigneur arrive avec le Chapitre et prêtres de la cathédrale... Il monte à la tribune et, ayant salué les autorités civiles, il cause avec un ingénieur fort aimable, d'aspect doux, posé et très spirituel. Nous avons près de nous Mme. Sévennes, femme d'un ingénieur de chemin de fer, et ses enfants, venus de Paris par un train...

« Toute cette foule ne me va guère, je m'y trouve hors de mon assiette, étant habituée à la solitude. Les musiciens jouent puis la Société chorale chante.

« Dans la tribune des autorités, sur une table garnie de blanc se trouve un grand Crucifix et des cierges.

« Monseigneur descend avec ses prêtres pour se revêtir des ornements sacerdotaux. Il revient bientôt et porte seul la chape, ceux qui l'accompagnent sont en rochets. Mr. Téphany (Secrétaire de l'évêché) porte son bréviaire, il a l'air d'un saint.

« Mr. le Guen fait signe à la Société chorale d'entonner le psaume *Levavi Oculos Meos In Montes*, auquel le clergé répond par la seconde strophe. Je me retrouve dans mon élément et chante aussi. Monseigneur lit son discours, j'écoute et étudie les physionomies des dignitaires.

« Les coups de sifflets des trains se font entendre, et une locomotive s'avance majestueusement de chaque côté des tentes des Dames, ayant en tête un aigle énorme de l'Empire, aux ailes déployées et garni de drapeaux. La machine, qui s'arrête contre la tribune, porte le N° 71, de Paris à Orléans. Celle de l'autre côté, le N° 96.

« S'étant avancée un peu trop, elle recule lentement, en lâchant un sifflet de vapeur, jusqu'à la ligne parallèle de l'autre. Les machinistes se découvrent, Monseigneur procède à voix basse à la bénédiction. Je le vois très bien asperger la locomotive. La cérémonie terminée, la Société chorale entonne le *Domine Salvum Fac Imperatorem*, puis la vapeur sort des cheminées d'airain, et les deux trains s'éloignent lentement.

« Mr. le Préfet lit son discours, pendant lequel Mgr. est descendu pour ôter les marques de sa dignité. Il revient à temps pour décorer un des mineurs qui ont fait preuve de dévouement, en travaillant à sauver leurs camarades enfouis sous l'éboulement qui eût lieu dans le tunnel l'an dernier.

« La Société chorale chante pendant ce temps VIVE L'EMPE-REUR! Puis la musique joue, les autorités descendent, la foule s'éloigne... Des mendiants se trouvent de loin en loin, sur la route que parcourt la foule.

« J'entends tout à coup près de moi une exclamation jubilante : Ah! Bonjour Dimezel!! (Ah! Bonjour Mademoiselle!). C'est Laurans, dit MA JESUS, de Lanriec (en Pouldergat), dont la figure rayonne de bonheur comme un bienheureux. Arrivés près du pont, nous montons dans une maison, où nous trouvons Marie qui regardait par une fenêtre.

« Nous considérons aussi le défilé des musiciens, pompiers, dignitaires, etc., etc., et la foule que l'on voit compacte et à perdre de vue dans le sens de la ville, qui paraît avec la cathédrale comme fond et couronnement du tableau.

« C'est un joli coup d'œil! Nous rentrons ensemble chez Mme. Pinard, où nous trouvons le Tonton (l'abbé Bréthel), qui s'étant trouvé dans une mauvaise place, n'a rien vu.

« Nous dinons; Mme. Pinard veut absolument me retenir pour voir l'illumination, le feu d'artifice du soir et le concert du lendemain, mais j'aime mieux mon Pouldergat bien paisible et tranquille, à tout cela, et je fais la sourde oreille.

« ... Nous partons vers 5 h. 1/2; et nous sommes à la maison à Kerampape pour 8 heures. »

1864

L'an de grâce 1864 fait une fraîche apparition : grains, vents de N.-O. mordants. Les jours suivants, par d'âpres vents de N.-E., il gèle à pierre fendre.

Mais les souches noueuses défient les assauts du froid, et les journaliers de Kerampape doivent leur livrer un rude combat. Pendant ce temps à Quimper, Mme. Gouzil aidait-elle sa fille à affronter les rigueurs de l'hiver en lui faisant absorber du sucre?

« Quand à la question du sucre, dit en effet Léopold à sa sœur, je ferai mon possible pour empêcher l'abus de cette substance, mais je ne saurais en interdire l'usage et surtout, le renfermer sous clef, comme tu le proposes, sans produire de la brouille dans le ménage.

« Je crois d'ailleurs qu'un peu de glucose est nécessaire à l'alimentation des enfants de cet âge, et que c'est pour cela que le

Créateur a voulu que le lait de la femme fût plus sucré que celui de ses autres créatures animées... Nous nous sommes arrangés avec une jeune femme qui demeure en face de chez nous, pour venir prendre soin de l'enfant et la promener tous les jours de une heure à cinq... La seule difficulté est qu'elle ne parle que breton, mais j'en suis assez aise, parce que Marie peut-être apprendra un peu à le parler. Mme. Pinard nous disait que ta filleule passe pour la plus jolie petite fille de Quimper... »

Comme les nuages, l'hiver s'est enfui, et quand sourit le joli mois de Mai, Léopold nous confie : « Nous n'avons de conférences à St-Corentin pour le mois de Marie, que 3 fois la semaine, les dimanche, mardi et jeudi. Elles sont données par Mr. Le Gall, mon ancien condisciple, qui y fait preuve d'un talent remarquable... Mon oncle m'a dit qu'il ignorait où M. le Recteur de Pouldergat devait faire sa procession de la Fête-Dieu.

« S'il ne va pas à St-Vendal, dit-il à son père, tâche de le déterminer au moins à venir dans l'allée de Kerillo, afin que notre reposoir puisse nous servir... »

M. Gouzil et son beau-frère, l'abbé Bréthel, retiré définitivement au manoir du Penhoat, prennent part avec plaisir à la fête patronale de Ploaré : « Nous revenons du pardon de Ploaré, où nous avons été faire droit à l'invitation de M. le Curé : la fête a été fort belle. J'ai admiré un beau vitrail, dont la famille Du Frétay a fait cadeau à l'église de Ploaré; il coûte 2.000 francs, et les sujets représentent les quatre Evangélistes avec des médaillons relatifs à ces personnages...

« La procession était très belle : Mr. Boga (le Curé de Ploaré) a fait porter la Vierge par ses jeunes paisannes (sic)... »

Au mois de Juin, Me Gouzil fait un voyage dans le Cap-Sizun pour ses affaires, mais il ne néglige pas pour autant les attraits touristiques ou historiques de la région : « Mon voyage d'Audierne s'est heureusement accompli, nous dit-il le 19... J'en ai profité pour visiter la pointe de Clédén avec le Président du Tribunal. J'y ai vu un CAMP DE FONTENELLE (!!) qui mérite d'être vu... » (Il s'agit en réalité du camp gallo-romain de Trouguer, à la pointe du Van!!!)

Et il ajoute à l'intention de sa sœur : « La dent de la petite est maintenant tout à fait sortie. Sa mère lui a fait une robe à fleurs qui est très jolie, seulement elle n'est plus à la mode ! »

Le Maire de Pouldergat était un personnage remarquable, érudit et humaniste doué d'une sereine philosophie : « Je suis constamment en conversation avec quelqu'un, dit-il à son fils le 29 juin : tantôt c'est le père de famille qui cause avec ses enfants; tantôt c'est le maire avec ses supérieurs, ses chefs de service ou ses administrés; quelquefois, c'est le propriétaire avec ses voisins,

et quelquefois c'est le maître avec ses ouvriers, ses animaux, ses allées, ses plantes. Je suis heureux, mon Cher, d'avoir des amis avec lesquels je peux m'épancher en toute sécurité...

« ... M. Le Bâtard est venu me prendre pour la visite de Trémébrit (ancien manoir de Pouldergat). Je l'ai conduit par Lanriec, Kervouanou, Corn-A-C'hoat, et en entrant dans les allées de Trémébrit, nous avons rencontré Mr. Ladvenant dans sa pépinière, armé de sa serpette... M. Le Bâtard nous a donné une leçon de physiologie végétale que nous mettrons en pratique pour la taille des arbres. Nous avons aussi admis pour système d'allée, la ligne courbe... Après un repos sur l'herbe en face de la prairie du Roz, nous gravissons la Montagne, lançons un beau lièvre, et prenons congé de M. Ladvenant près de Kerlivit, à Hent-ar-Procès... »

De temps à autre, Maria tient elle-même la plume : « ... A Kerillo (la métairie voisine) l'aire a été détrempée samedi, dit-elle, elle sera très belle... Notre petite servante m'a annoncé son prochain départ... Nous serons un peu gênés dans le service, car on ne trouve pas facilement de domestiques au milieu de l'année. »

Le 3 Juillet, M. Gouzil note à propos de l'aire neuve de Kerillo : « On detrempe l'aire à Kerillo : 18 hommes sont dans l'aire à remuer ; 5 hommes sont au lavoir de Lanriec à charger les barriques. 4 charrettes contenant chacune deux barriques, ont porté 84 barriques d'eau. »

Le 15, les fermiers reçoivent 2 francs par jour pour « la coupe du foin ».

Le 26 Octobre, parmi les travaux d'automne, nous trouvons ces précisions insolites dans le « Journal » de Kerampape : « La taille de la petite Marie est de 0 m, 70; celle du sequoia est de 1 m. 02, sa pousse de l'année a été de 32 centimètres. »

N'était-il pas présomptueux de comparer la taille d'une gamine à celle d'un séquoia, même dans sa prime jeunesse végétale !

A Quimper, notre avoué ne chôme guère, comme nous l'avons vu, et sa clientèle ne lui permet pas de venir voir bien souvent son cher Kerampape : « ... La petite Marie (alors âgée de 18 mois) est toujours aussi vive, dit-il, mais elle ne fait pas de progrès pour parler. Elle a seulement appris à faire la révérence en disant : Bonjour Madame ! Du reste, tu la verras si tu viens au pardon de St-Corentin. A propos de St-Corentin, j'ai reçu la visite de Mr. Lamarque, qui va quêter dans toutes les maisons pour les réparations de la cathédrale... Nous avons encore une quête pour l'extinction de la mendicité. Reste à savoir si on réussira dans cette entreprise. »

« Je t'annonce que l'on va élever, sur la place St-Corentin, une statue au Docteur Laënnec, et que Mr. de Silguy, à qui nous

avons été ensemble rendre visite, a fait cadeau à la ville, de son Musée et de sa Bibliothèque... »

Quelques semaines plus tard, nous retrouvons le Maire de Pouldergat rentrant de Quimper, où il a rendu visite à ses enfants : « ... Après avoir pris congé de toi à la Croix-Neuve, dit-il à son fils, je m'acheminai, vent arrière, à casa, en lisant mon journal « Feiz Ha Breiz ». A 3 h. j'étais au bourg, et à 4 h. à Kerampape, sans m'en apercevoir. Pour le journal breton, il en a été ce que je pensais, il a fait le sujet d'une causerie au Conseil, et a été trouvé très intéressant. Le Brun (l'un des conseillers municipaux) l'a emporté pour, disait-il, passer gaiement la soirée... »

1865

Les rigueurs de l'hiver 1864-1865 seront encore cruelles aux pauvres gens : le 22 mars, la glace fera une tardive apparition, et cinq jours plus tard, la campagne sera encore couverte de neige.

Le 5 mars précédent, dimanche de la Quadragésime, avait lieu à Pouldergat l'ouverture solennelle de la Mission. prêché par les RR.PP. Jésuites Forestier et Délésire.

M. Gouzil nous a heureusement conservé le souvenir de cette grande Mission, qui devait se prolonger durant quinze jours : « Le 4 Mars, Maria et moi faisons notre promenade à la montagne de Kerillo, quand nous entendons la cloche d'appel du manoir. Arrivés à la maison, nous y trouvons les RR. Pères, qui sont venus nous faire leur visite.

« Le 5 Mars, 1^{er} dimanche du Carême, commence la Mission. Marie-Marguerite Kerlouédan, notre cuisinière, et Henri Clauquin, notre garçon, vont cette première semaine.

« ... Le dimanche Reminiscere, 2^e du Carême, Maria, l'oncle Alexandre, les trois journaliers et moi, sommes de mission. Nous déjeunons à 8 h., comme à l'ordinaire du dimanche, et nous rendons à la grand'messe; après la messe, je vais au presbytère tenir compagnie aux missionnaires. Je prends une tasse de café et à 1 h. 1/2, je me rends aux exercices.

« Le chapelet est commencé. A 3 h., vêpres, sortie; j'achète des cantiques. Instruction, bénédiction, ordre des exercices pour la semaine. Les offices. psaumes et cantiques se chantent à deux chœurs alternatifs, les hommes et les femmes...

« ... Le lendemain, lundi 13 mars, levés à 5 h. du matin, nous sommes au bourg pour 6 h. 1/2. Le temps est froid, mais dans l'église il y a une douce température occasionnée par le grand nombre de fidèles. A 7 h., la messe de la règle, pendant laquelle on chante alternativement O Calon Sacr, jusqu'à l'élévation...

« Après on chante 2 couplets Me Ho Salud Corf ma Salver, etc... N'ho Salud Ive, Goad Divin, etc... On chante ensuite Doue Guir Bried d'An Enéou, etc...

« Instruction du Père Délésire, confession, sortie. A 9 h. 1/2, conférence du Père Forestier, confessions, sortie.

« A 1 h., exercice de chant de cantiques, chapelet, conférence, etc... A 3 h. 1/2, procession, instruction du P. Délésire, Bénédiction...

« Mardi 14 Mars : ... mêmes exercices...

« Mercredi 15 Mars : ... à la sortie de la messe, je fais les cent pas dans le cimetière, lisant le journal... Rentrée à l'église à 9 h. 1/4, à la sortie de 10 h. 1/2, je me rends à la maison chercher ma collation de crêpes.

« Au retour, je trouve, près de la prairie de M. le Recteur, Pierre Brélivet qui venait me demander un permis d'inhumer le corps de Marie Joncour, décédée la veille à Quimper.

« Arrivé au bourg, j'aperçois en face de chez Sébastien Le Berre, une voiture à quatre roues, attelée de deux chevaux. Je regarde dans l'intérieur, il n'y avait personne. Le cercueil contenant les restes de cette pauvre fille était sur la voiture, recouvert d'une bâche. Je prends le laisser-passer, vais le signer à la sacristie, pour être rendu au postillon...

« Voilà cette pauvre fille, malade à l'hospice, qui disait peu de temps avant, à sa mère : « Si je pouvais être guérie, j'irai faire ma mission à Pouldergat », dont le cadavre y vient et est accompagné jusqu'à la dernière demeure par un grand nombre de fidèles. Cet épisode a fait un peu d'impression.

« A 1 heure, les exercices reprennent, l'affluence augmente, on ne peut pas s'agenouiller dans l'église, tant on est pressé.

« Jeudi 16 Mars : ... A la sortie de l'église, à 10 h. 1/2, je fais la collation chez Corentine Le bars, où nous avons établi notre quartier général... Retour à l'église à 11 h. 1/2. La foule est plus compacte; toutes les paroisses des environs, celles du Cap, etc..., fournissent leur contingent. A la procession, qui se fait chaque jour à 4 h. du soir, j'ai de la peine à contenir le peuple, particulièrement à la rentrée de l'église.

« Rendu à ma place, je me suis retourné plusieurs fois pour contempler ce flot entrant par les deux portes.

« A la grande porte, où il y a 7 à 8 marches, ces masses de têtes décrivaient une courbe et produisaient l'effet d'une cascade... Tous les fidèles sont dans l'enthousiasme, il y a beaucoup de feu et d'âme. On se voit débordé par le travail.

« Beaucoup de malades sont près de la piscine probatique. On demande des ouvriers auxiliaires. Trois confessionnaires sont mon-

tés dans la maison d'école, pour les élèves et les enfants de la Confirmation.

« Vendredi 17 mars... Pendant la messe, qui se dit à 7 heures, on chante un cantique breton qui rappelle toutes les phases du Sacrifice, avec beaucoup d'entrain; les exercices se suivent comme de coutume.. Au presbytère, je trouve M. Jean-Guillaume Béléguic (de Douarnenez) qui dîne avec ces Messieurs: il est venu avec ses appareils à mât, guindeau et cordage, faire ses dispositions pour l'érection de la Croix, qui doit se faire le lendemain.

« ... À la sortie de 3 h., je vais dans la cour de la maison d'école, voir M. Béléguic, qui a bien de la peine à fixer sur la Croix le Christ, qui est en fonte. Le Père Délésire estime à 1.500 personnes le contenu de l'église... »

Le lendemain, 18 Mars, Mr. Gouzil porte sur son « Journal » : « Devez Ar Beamant + Plantation de la Croix de Mission. » « ... C'est le jour de la Communion, Devez ar Beamant, comme dit le P. Forestier. L'église est pleine, bondée; on ne peut pas se mettre à genoux. Depuis le second jour, il a fallu faire enlever les chaises; cette population est constamment debout.

« Pour établir de l'ordre, comment faire? Il est ordonné, pour dégorger l'église, que les communies sortiraient par la sacristie et feraient leurs actions de grâce dans le cimetière.. Les enfants du catéchisme, communies les premiers, vont déjeuner au presbytère. Je suis le premier communié des grandes personnes; je commence donc la sortie par la sacristie... Quand le groupe s'est un peu grossi, nous sortons et nous avançons à pas lent jusqu'à la croix de mission, en chantant des cantiques.

« Pendant ce temps, le haut de l'église se vidait, et ceux qui se trouvaient à l'extérieur purent y entrer et arriver piano piano à la Ste-Table. Cependant, nous étions dans le cimetière, continuant à chanter nos cantiques. Il faisait froid. Mr. Léon imagina de faire la promenade Cantando. Je commençai le défilé, suivi de tous les autres, en passant près de la sacristie, contournant les tombes, Dei Genitori, suivant l'allée qui longe le mur del Campo Santo. Il faisait bien froid, j'avais parcouru plus de dix fois ce trajet, quand M. Léon arrive nous dire qu'il s'est opéré du vide dans l'église, et que le Père Missionnaire l'a invité à faire entrer les hommes. Il nous remercie, nous félicite sur notre patience et notre courage à supporter le froid. Il invite les femmes à imiter les hommes à leur tour.

« Nous rentrons à l'église. La pénitence des femmes n'a pas été longue... La Communion terminée, tout le monde est de nouveau dans l'église.. Le sermon de la Contrition, jeudi, a été donné par M. Pouliquen, recteur de Penmarch; avant la Communion, il a encore donné une instruction sur la Communion.

« ... Après le dîner, M. le Recteur et moi, chefs du troupeau, avons adressé quelques paroles de félicitations aux Pères et ouvriers missionnaires qui ont travaillé à la Mission.

« Après dîner, on se rend à l'église et on en sort processionnellement pour aller chercher la Croix. M. Béléguc a déposé ses apparaux au-dessus du piédestal. La procession longe Pors Huela, Pors Izela, la cour du presbytère, l'école, rentre dans la Montagne à droite, deux cents pas plus loin y décrit une courbe pour dégager le chemin et retourne par la même voie.

« Rendus près de la maison d'école, les notables prennent la Croix et les membres des deux conseils de la commune et de la fabrique, prennent le Christ, qui n'ayant pas été fixé la veille sur la Croix, était déposé sur le plateau d'une table, recouverte d'un tapis. J'étais fort heureux d'avoir les gendarmes à ma disposition, parce que sans cela, je n'aurais pas pu contenir la foule.

« Quideau, adjoint (Maire) et moi, revêtus de nos écharpes, occupions un espace vide de dix pas, que je faisais maintenir entre le Christ et la foule.

« Arrivés Nel Campo Santo, Mr. Béléguc a fixé le Christ sur la Croix et, à l'aide de ses apparaux et de son guindeau, la Croix s'est élevée lentement et majestueusement.

« Le P. Forestier a prononcé un sermon de circonstance, après quoi le clergé, les autorités et les fidèles ont embrassé la Croix, et l'on est rentré dans l'église : Bénédiction, retour à la maison à 4 h. Je me rase.

« Le dimanche 19 mars. Tout le monde se rend au bourg pour les exercices du matin, la messe et la communion du Jubilé.

« Je reste seul garder la maison; au retour de Marguerite, la cuisinière, je me rends au bourg... Il pleut beaucoup... À mon arrivée au bourg, Monseigneur Sergent achève, dans l'église, le service pour les défunts, qu'il n'a pu chanter dans le cimetière. Il dit ensuite sa messe, donne la confirmation, et à la messe d'actions de grâce que l'on dit après la Confirmation, je reçois la Communion, ainsi que les autres retardataires.

« À midi, je dîne au presbytère avec Monseigneur, ainsi que l'oncle l'abbé. Monseigneur, à la droite duquel je suis placé, est très aimable, il cause beaucoup, malgré son asthme qui le gêne. Il dit, entre autres choses, en parlant de son séjour à Rome, que le St-Père lui avait dit : « J'AI DES ASSURANCES POUR LA PETITE BARQUE, MAIS JE N'EN AI PAS POUR LE PILOTE ET LES PASSAGERS! »

« À 1 h. 1/2, départ de Monseigneur, le Père Délésire l'accompagne. À 2 h. 1/2, les vêpres, ensuite le Père Forestier nous fait de touchants adieux bien sentis. Après les vêpres, je lui fais en

particulier mes adieux dans la sacristie, lui donnant une fraternelle embrassade. »

Dans ce document familial conservé dans les archives de M. Gouzil, et intitulé « Cahier de Rapports » ou « Rapports pour les Voyages », le Maire de Pouldergat a ajouté, à la suite de cette Mission mémorable, quelques extraits du « Langage typique du Révérend Père Forestier, Jésuite », en langue bretonne.

Le dimanche 19 Mars, au soir de la clôture de la Mission, M. Gouzil fait à son fils le récit de cette grande manifestation de foi et d'espérance : « Il est 6 heures du soir, je suis au salon... Depuis 15 jours, tu n'as pas eu de nouvelles de la Maison, mais comme tu sais, pas de nouvelles, bonnes nouvelles !

« .. Tous les jours, nous étions levés à 5 heures pour nous rendre au Bourg, où nous avons passé six jours de bonheur, malgré la rigueur de la saison. L'affluence était si grande que l'on ne pouvait pas se mettre à genoux. Hier a été fait la cérémonie de la plantation de la Croix... Le Christ était porté par les Conseillers, la Croix par les notables... M. Béléguic, à l'aide d'un appareil à mâturer, a mâté la Croix... Le Père Forestier, Directeur de la Mission, a adressé du pied de la croix, une chaleureuse instruction à la foule, assemblée de toutes les paroisses voisines... Il a eu le talent d'intéresser au cours de cette Mission, tout en disant de dures vérités; parce qu'on les connaissait justes et qu'il les disait de la bonne manière.

« Il a fait verser des larmes à tout le monde, et en a versé lui-même. Chacun a fait son devoir, depuis le premier jusqu'au dernier. Nos cultivateurs ont été beaucoup égayés, beaucoup instruits. Le Père Forestier ne faisait pas une conférence, sans faire rire son auditoire par de jutes comparaisons, toutes prises dans la nature, et parfaitement comprises du cultivateur, qui devinait d'avance l'allusion; et quand il arrivait à l'application, il enfonçait la lancette jusqu'au vif. Nous sommes tous contents : c'est une semaine à inscrire dans les Souvenirs.

« Voilà donc la Mission terminée : pendant huit jours, chaque famille de Pouldergat a abandonné ses affaires temporelles pour s'occuper de choses plus importantes... Mes journaliers reprendront demain leurs travaux : le fossé de l'allée du Sud, dans la montagne de Kerillo...

« 20 Mars, 7 h. 1/2 du matin : l'oncle part pour St-Vendal, accompagné du Tonton Alexandre, qui tient le calice sur le bras. »

Le 19 Avril 1865, M. Gouzil procède à la plantation de deux araucarias à Goarem-Ar-Maner : ces conifères exotiques n'ont disparu qu'à une époque récente.

À ce moment, il forme le projet d'édifier, au fond de la cour du manoir, une petite chapelle où son beau-frère, l'abbé Bréthel,

pourrait célébrer la messe tout à son aise, sans avoir à se rendre à la chapelle St-Vendal, située à une certaine distance, dans la campagne.

Evoquant une correspondance de son ami, M. Téphany, Secrétaire de l'Evêché, Léopold écrit : « ... La permission de célébrer la messe dans l'oratoire... est accordée spontanément à mon oncle par l'évêque de Quimper. Mais il fait une distinction, et voici quels termes il emploie : Si la chapelle doit être privée, c'est-à-dire fermée au public, le pouvoir d'y célébrer la messe, doit être demandé au Pape; mais si elle doit être publique, c'est-à-dire ouverte au public, alors l'évêque peut donner à tout prêtre l'autorisation d'y célébrer la messe... »

Le 9 Mai suivant, commence « l'extraction de pierres pour la chapelle, à Liors Plous Kerillo ». Les journaliers exécutent sur place la taille des pierres, avant de niveler le sol pour la construction de l'humble « maison de prière ».

Le 13 Juin 1865, Mme. Gouzil donne le jour à une fille, Léopoldine-Louise-Josèphe, qui mourra en bas-âge.

Le 16 Juin, par « beau temps sec, vent de N-E », les maçons arrivent à Kerampape pour les fondations de la chapelle : Le Frère l'abbé a sa pierre à l'angle, côté de l'Evangile; la mienne, note le Maire de Pouldergat, à l'angle, côté de l'Epître; Maria et le Frère Alexandre dans le milieu; Josèphe un peu plus haut que son Frère l'abbé. »

Nous retrouvons là le même cérémonial simple et touchant, tel qu'il s'était déroulé pour la maison manale de Lanriec.

Le 18 août, gravement malade, Mme. Gouzil reçoit l'extrême-onction. Ses enfants viennent de Quimper à son chevet : « La bonne Maman, écrit M. Gouzil, les reconnaît et embrasse avec tendresse ses petits-enfants... »

Le 22, « la malade donne de fréquents témoignages de ses sentiments affectifs... »

Pendant ce temps, journaliers, maçons et menuisiers travaillent sans relâche, et le petit sanctuaire prend peu à peu les formes simples et harmonieuses que nous lui connaissons encore aujourd'hui.

Le 23, « Maria monte l'échafaudage et dessine l'AVE MARIA ». Le 1^{er} septembre, après la taille de la croix de pierre, « pose de l'inscription IN HOC SIGNO VINCES ».

Le lendemain « Léopold, Maria et moi, allons dire le chapelet dans l'allée de Botcarn, au clair de lune; beauté de la nature ».

Le 2 Novembre, Me. Gouzil écrit à M. Téphany : « Mon cher Ami, le petit oratoire que mon père a fait construire à sa campagne, va être terminé. Il est muni de tout ce qui est nécessaire

au service du culte. Mais avant de nous en servir, je viens te prier de me donner la part de Monseigneur, une réponse sur ces trois points :

« 1° — La petite chapelle devant servir à mon oncle, nous désirons qu'il soit autorisé à la bénir, et à bénir également les objets qui pourront y être placés, notamment la statue de l'Immaculée Conception.

2° — L'église paroissiale étant à plus de deux kilomètres de la campagne, nous désirons que mon oncle, qui est sexagénaire, ait la permission de dire la messe dans l'oratoire tous les jours, même ceux de grandes fêtes, telles que Noël, Pâques, la Pentecôte et la Toussaint.

3° — Enfin, nous désirons que tout prêtre du diocèse ait la faculté d'y dire la messe ».

Au bas de cette missive, le Secrétaire de l'évêché a porté en note : « Le tout accordé par Monseigneur, excepté la permission de dire la messe dans la chapelle les jours de Noël, de Pâques, de la Pentecôte et de la Toussaint... »

Le 21 Novembre, en présence de nombreux parents et amis, l'abbé Bréthel procède à la bénédiction de la nouvelle chapelle de Kerampape : de nos jours, le charmant oratoire, mélancolique et plongé dans ses souvenirs, sert prosaïquement au propriétaire du manoir de remise pour ses pommes de terre.

**

Le 13 décembre, à 8 h. du matin, Madame Gouzil rendait le dernier soupir, pleurée de tous les siens.

« Aussitôt le décès, écrit M. Gouzil, Maria, Marie-Gaïde et moi, procédons à l'ensevelissement, le corps est déposé sur son lit... À 5 h., Placebo. À 8 h. 1/2, prière dans la chambre de la défunte; les fermiers, leurs familles et les voisins veillent. »

Les obsèques ont lieu le lendemain : « À 6 h. 1/2, le corps est descendu dans l'entrée, placé dans son cercueil et exposé, à découvert dans la chapelle. L'abbé dit la messe à 7 h. 1/2; les parents et connaissances arrivent. À 9 h. 1/2, on recouvre le cercueil, en présence de la famille. J'embrasse avant, une dernière fois, le front de ma chère Joséphe. À 9 h. 1/4 arrive le clergé et on part. Office, messe, inhumation, seconde inhumation des reliques. »

Une pieuse et charitable coutume nous est transmise par M. Gouzil : « Une tourte de pain de seigle est distribuée, chaque jour pendant l'Octave, dans le porche, aux pauvres qui viennent au service. »

LES DERNIERES ANNEES : 1866-1869

Le 8 Mai 1868, dans la dernière lettre qui nous soit parvenue de Léopold Gouzil avant sa mort, nous trouvons à glaner maints détails dignes d'intérêt : il s'agit d'un courrier adressé à son cousin, Alexandre Bréthel, de Douarnenez, émigré au Brésil six ans plus tôt, en 1862.

« ... Je m'entendrai avec ton père pour te faire passer quelques photographies, écrit Léopold. Pour celles de Kerampape, il ne faut pas y penser, car ils ne veulent pas poser!!

« En 1866, je suis allé à Paris avec ma femme; l'année dernière, j'ai fait une tournée en Allemagne et en Suisse, et cette année, je me propose d'aller soit en Angleterre, soit aux Etats-Unis, où j'aurais à régler une affaire de succession..., que ma connaissance du droit et de la langue anglaise me met à même de traiter plus que personne.

« Dans ce dernier cas, je me propose de visiter les principales villes de l'Union et d'aller voir la chute du Niagara. Les transatlantiques ne mettent maintenant que neuf jours de Brest à New-York : c'est une promenade (!).

« Mes offres sont : mes frais de route et mille francs par mois. J'ai fait l'ascension de quelques sommets des Alpes. Je ne saurais te dire le plaisir que m'a causé la vue de cette belle nature, avec ses neiges éternelles, ses torrents et ses glaciers. J'ai visité également l'Exposition de 1867, qui a été très belle. Par les trains de plaisir, nous allions de Quimper à Paris pour 11 francs, 50 centimes.

« ... Nous avons en ce moment à Quimper le Concours régional d'Agriculture, qui dure huit jours.

« Il y a des fêtes magnifiques. La Musique du 10^e de ligne, qui est très bonne, joue tous les soirs. C'est un flot de toilettes plus éclatantes les unes que les autres, car malgré ce bon Mr. Dupin, le luxe des femmes est loin d'aller en diminuant.

« Le Champ de Bataille est encombré de machines qui ronflent, et auxquelles répondent les mugissements de la gent bovine, qui occupe des baraques dressées tout le long des allées de Locmaria. Il y a en outre les chevaux qui encombrent la Place Neuve.

« Nous avons eu un concert et un bal qui ont été très beaux. La distribution des prix, la fête vénitienne et le feu d'artifice, qui termineront le Concours, nous promettent encore des splendeurs...

« 15 Mai. Je me décide à finir cette lettre, afin qu'elle parte par le paquebot du 25. Je t'annonce que notre cousin Charles Belbéoch (aïeul de M. Hyacinthe Belbéoch, Président de la Cham-

bre régionale d'Agriculture) a eu le grand prix pour la bonne tenue des fermes. Il consiste en une coupe d'argent ciselé d'une valeur de 3.500 francs, et une somme de 5.500 francs, dont 500 à distribuer entre les valets de ferme, total, 9.000 francs.

« En outre, il a eu beaucoup de bêtes primées au Concours, ce qui lui a rapporté de 12 à 1.500 francs..

« La veille, il était venu dîner chez moi : nous y avons fêté le grand Prix et bu le champagne à ta santé.

« Quelques unes des bêtes de Charles voyagent en ce moment en chemin de fer pour St-Petersbourg, vendues à l'Empereur de Russie qui, ayant entendu parler de la bonté des races bretonnes, a envoyé à Quimper le Directeur de son Institut agricole, que nous y avons vu, accompagné de moujicks portant le costume national. Je t'assure qu'il en a eu un bon prix.

« Si donc tu entendais déprécier notre agriculture, tu pourrais relever le gant hardiment. La propriété de Charles (le domaine de Kervern, en Pouldavid), d'après les experts, a obtenu par ses travaux, une plus-value incontestée de cent mille francs depuis six ans, et dans le même temps on a défriché dans le Finistère 3.500 hectares de landes.

« J'ai reçu tes deux peaux de tigres, qui me sont arrivées de Bourges par la grande vitesse...

« ... Comme avoué, j'ai un grand mouvement de fonds et suis astreint à une comptabilité minutieuse. Voilà sept ans que j'exerce. Dans les trois premières années, je gagnais environ 4.000 francs par an; depuis lors, je gagne à peu près le double, ce qui me permet de faire quelques économies pour l'avenir. Notre existence est d'ailleurs menacée par le législateur, dont les tendances ne vont rien à moins qu'à nous supprimer...

« Mon beau-frère, Louis Pinart, après avoir été au service du Pape du 20 décembre 1866 au 20 mars 1868, vient de rentrer dans ses foyers : il a fait campagne contre Garibaldi et vu le feu à Monte-Rotondo, où il a été fait prisonnier..

« Notre bonne ville de Quimper s'embellit de jour en jour : la cathédrale a été entièrement restaurée; on a mis sur la place St-Corentin la statue du Docteur Laënnec, qui est fort belle. Notre bibliothèque communale s'est accrue de près de moitié, et on va nous construire un musée pour renfermer les tableaux et objets d'art de la ville, qui sont très considérables. »

Quelques semaines plus tard, M. Gouzil s'adresse lui-même à son neveu : « ... Tu me décris les mœurs du Brésil, la lutte continuelle à laquelle on doit s'attendre avec les animaux, les voleurs, les esclaves... Au Brésil, c'est avec la nature, les animaux, les nègres, qu'on est aux prises; ici, en Europe, on est

plus raffiné. En pays de civilisation, on va plus largement : c'est le chassepot, ce sont les mitrailleuses.

« Le système d'équilibre est détruit, les Nations sont armées jusqu'aux dents; et l'un de ces quatre matins, tu liras que des millions d'hommes sont en présence, prêts à s'entre détruire avec des engins perfectionnés. Cette idée me fait frémir quand j'assiste aux opérations des Conseils de révision.

« Cette année, il y a eu une seconde tournée pour former le premier noyau de la garde nationale mobile, composé des classes de 1864-65-66, appelées par rétroactivité. La garde nationale mobile se compose de tous les gens propres qui, pour une raison légale quelconque, ont été dispensés du service actif. »

Cette terrible prédiction du bon Maire bas-breton n'allait-elle pas se réaliser deux ans plus tard, en 1870 !

Le 19 Juillet 1869 un deuil frappe la famille Gouzil : la petite Léopoldine meurt à Quimper, devant la douleur impuissante de ses parents. Seule demeurera la jeune Marie Gouzil, qui épousera plus tard le Commandant Edmond Caron, marin et explorateur français, d'origine quimpéroise.

Mais un autre chagrin, bien plus cruel, attendait François Gouzil, le respectable Maire de Pouldergat : la mort prochaine de Léopold, son fils bien-aimé, en qui il avait mis toutes ses espérances.

Le 26 août, le jeune avoué quittait sa chère Bretagne pour un voyage d'art et d'agrément en Italie et en Suisse.

Le 29 septembre, il tombe gravement malade à Lausanne; trois semaines plus tard, le 18 octobre, après une longue agonie, il s'éteint doucement dans les bras de son père.

Le 22, il était inhumé à Quimper, au cimetière St-Marc, où sa fille, Mme Caron, ne l'a rejoint qu'en 1956, près d'un siècle plus tard.

Yves TANNEAU.

la documentation

JACQUES CHARPY

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère de la préhistoire à 1940

(année 1970)

MANUELS GENERAUX ET SCIENCES AUXILIAIRES

Manuels généraux.

- 1 Alpha-Encyclopédie, article Finistère.
Tome 7, pp. 2545-2546.

Bibliographies et dictionnaires.

- 2 CHARPY (Jacques). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère, de la préhistoire à 1940 (année 1969). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 327-354.

Dictionnaires des parlementaires. Cf. n° 73.

Inventaires d'archives et de bibliothèques.

- 3 CHARPY (Jacques). Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de ce sous-série 100 J, archives de Kernuz, et de la sous-série 9 J (supplément au fonds Guezno) Quimper, 1970, in-8°, XI-174 p.

Important notamment pour la ville et l'évêché de Quimper, la Révolution, la préhistoire et le XIX^e siècle.

- 4 CHARPY (Jacques). Les archives de Tournemine et de Rieux aux archives départementales de l'Eure. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 325-328.
- 4 DANIEL (René). Inventaire de la bibliothèque de Louis-Alexandre Expilly, évêque du Finistère, 1794. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 143-149.
- 6 DUBOSCQ (Guy). Chronique des Archives départementales, année 1967. *Bull. Phil. et Hist. du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, année 1967. Actes du 92^e Congrès des Soc. Sav., vol. II (cf. tome 1969, n^o 7).

Finistère (J. Charpy), p. 932-933.

- 7 D'HUART (Suzanne), Archives Rohan-Bouillon. Inventaire. Paris, 1970, 246 p.

Les archives répertoriées sous le titre : « Chartrier de Léon », p. 86-92, sont en fait celles de la seigneurie de Guéméné et de la vicomté de Rohan. Elles ne concernent ni le comté, ni la vicomté, ni la principauté de Léon, mais pour quelques articles, les « fiefs-de-Léon » (Caudan, Inzinzac, partie de Groix, le vieil Hennebont et Trifaven dans le Morbihan). Quatre articles intéressent Arzano, Querrien et Redené du XV^e au XVIII^e s.

- 8 TAILLEMITE (Etienne), GIROUX (Jacqueline), TOUR (Thérèse), Archives de la marine. Série B (service général) déposée aux archives nationales. Tables des noms de lieux, de personnes, de matières et de navires (sous-série B¹, B², B³). Paris, 1969, 399 p.

Table des huit tomes parus de 1880 à 1963 inventoriant les délibérations du conseil de marine et décisions (1686-1789), la correspondance ministérielle au départ (1660-1789) et à l'arrivée (1628-1789). Très nombreuses références aux lieux et aux personnes du Finistère.

Archéologie.

- 9 CHARPY (Jacques). La conservation du patrimoine artistique non classé des communes du Finistère. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 91-98.
- 10 PHILIPPE (Joseph). Chronique archéologique.

Plomelin et l'estuaire de l'Odet. *Bull. Off. Mun.*, n° 2, p. 4-5.

- 11 Rapport sur le déplacement du tombeau de Dom Michel Le Nobletz. Annexe à *Embruns, bulletin paroissial du Conquet*, sept. 1970.

SANQUER (René). Cf. n° 52

Héraldique.

- 12 Armoiries de Guipavas. *Bulletin officiel municipal Guipavas*, n° 3 (3^e tr. 1970).
- 13 Le blason de Roscoff. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 247, oct. 1947, p. 16-17.
- 14 POTIER DE COURCY (Pol). Nobilaire et Armorial de Bretagne. Mayenne, 1970, 4^e éd., 3 vol., 516, 439 et 536 p., 287 pl.

Iconographie.

- 15 VICHOT (Jacques). L'œuvre des Ozanne. Essai d'inventaire illustré. Navires isolés, paysages marins. *Neptunia*, 1970; n° 98, p. 25-40; n° 99, p. 25-40; n° 100, 16 p. (cf. tom. 1969, n° 19)

Cartographie.

- 16 DUJARDIN-TROADEC (Louis). A l'école bretonne de cartographie marine et de navigation de G. Brouscon du Conquet (1543-1580). *Cahier des Salorges*, 1969, n° 18, 6 p.n.c.

Généalogies et biographies collectives.

- 17 JACOBSEN (Henri). Familles du Bot du Grégo. *Héraldique et généalogie*, 1969, p. 61-62.
- 18 JACOBSEN (Henri). Famille du Bouétiez. *Héraldique et généalogie*, 1969, p. 62-63.
- 19 SAFFROY (Gaston). Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France, des origines à nos jours, t. II, Provinces et colonies françaises, Orient latin, réfugiés. Paris, 1970, VIII, 872 p.

Bretagne, p. 162-208, n°s 19 195 à 20 203.

Toponymie et anthroponymie.

- 20 BERNIER (G.), Staer-Ster - Eoster-Ester. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, déc. 1969, p. 648-653.
- 21 FALC'HUN (François) et TANGUY (Bernard). Les noms de lieux celtiques, 2^e série. Problème de doctrine et de méthode. Noms des hauteurs. Rennes, éditions armoricaines, 1970, 208 p. Publication au C.R.B.C. de Brest, vol. I.
- 22 GOURVIL (Francis). Noms de famille bretons d'origine toponymique. Quimper, *Société archéologique du Finistère*, 1970, XLVIII - 330 p.
- 23 J.F. Feunteun al Lagadenn (toponymie de Roscoff). *Bulletin paroissial de Roscoff*, n^o 247, oct. 70.
- 24 LE BERRE (Alain). Influence des noms de goémuns en breton sur la toponymie nautique des côtes du Léon. *Etudes celtiques*, 1968-1969, p. 201-235.

PREHISTOIRE ET ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

- 25 GIOT (P.-R.), BOURHIS (J.), BRIARD (J.). Analyses spectrographiques d'objets préhistoriques et antiques, 2^e série. *Travaux de laboratoire d'anthropologie préhistorique*, Faculté des Sciences, Rennes, 1969, ronéoté, in-4^o, 124 f^o.

Civilisation des tumulus armoricains, p. 14-17 ; analyses d'objets gallo-romains de Bretagne, p. 53-56 ; fonds de creusets, p. 60 ; tableaux 1, 2, 6-8, 32-34.

Préhistoire.

- 26 BRIARD (J.) et ONNÉE (Y.). Inventaire Archæologica. France, fasc. 3, F. 17 - F. 28 ; Civilisation des tumulus armoricains, 1969, 15 pl. in-4^o.

Communes de Plouhinec, Cléder, Saint-Frégant, Plourin-Ploudalmézeau et Lesneven.

- 27 BRIARD (J.) et VEILLARD (J.-Y.). Un nouveau type de toque en or découvert près de Quimper (Finistère). *Bull. Soc. Préh. fr.*, t. 67, 1970, p. 89-92.

- 28 BRIARD (J.). Un tumulus du bronze ancien : Kernonen, en Plouvorn (Finistère). Extrait de *l'Anthropologie*, t. 74, 1970, p. 5-56.
- 29 BRIARD (J.). Les tumulus de l'âge du bronze de Plouvorn-Plouzévédé (Finistère). *Bull. Soc. Préh. fr.*, t. 67, 1970, p. 372-385 .
- 30 DELIBRIAS (G.) et GIOT (P.-R.). Inadéquation, hétérogénéité et contaminations des échantillons soumis pour les datations radiocarbone. *Bull. soc. préh. fr.*, t. 67, 1970, p. 135-137.
- 31 GIOT (P.-R.). Barnenez. Direction des Antiquités préhistoriques, Rennes, 1970, in-4°, 22 p.
- 32 GIOT (P.-R.). Chronique des datations radiocarbone armoricaines. *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 155-160.
- 33 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1969. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 9-20 (cf. tome 1969, n° 28).
- 34 GIOT (P.-R.). Circonscription de Bretagne et des Pays de la Loire. *Gallia-Préhistoire*, t. XII, 1969, p. 443-455.
- 35 GIOT (P.-R.), LE ROUX (C.-T.), ONNÉE (Y.). Le souterrain de Bellevue en Plouégat-Moysan (Finistère). *Travaux de laboratoire d'anthropologie préhistorique*, Faculté des Sciences, Rennes, 1967-1968, ronéoté, in-4°, 36 f° et 66 pl.
- 36 GOULETQUER (Pierre-Louis). Les briquetages armoricains. Technologie protohistorique du sel en Armorique. *Travaux de laboratoire d'anthropologie préhistorique*, Faculté des Sciences, Rennes, 1970, in-4°, 189 f°, ronéoté.
- 37 GOULETQUER (Pierre-Louis). Les briquetages de l'âge de fer sur les côtes sud de la Bretagne, *Bull. Soc. préh. fr.*, t. 67, 1970, p. 399-411.
- 38 GOULETQUER (P.-L.). Briquetages et sauneries. *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 135-153.
Concerne Lampaul-Plouarzel.
- 39 GOULETQUER (P.-L.). Caractères évolutifs et

convergences des briquetages européens. *Bull. Soc. Pol. Morb.*, 1969, p. 3-39.

- 40 LE ROUX (C.-T.) et BRIARD (J.). Dépôts de l'âge du bronze inédits ou mal connus du Finistère. *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 37-55.

Concernent Kerbulic en Plomeur, Lestiala en Plomeur, Kerambordennec en Trégunc, Kerouannec en Trégunc, Kerlastrec en Landrévarzec, Moulin-René en Nizon-Pont-Aven.

- 41 MORZADEC-KERFOURN (M.-T.). Variations de la ligne du rivage du post-glaciaire le long de la côte nord du Finistère. Analyses polliniques de tourbes et des dépôts organiques littoraux. *Bulletin de l'Association française pour l'étude du quaternaire*, 1969, p. 285-318.

- 42 DE SAINT-BLANQUAT. Fouilles en laboratoire. *Sciences et Avenirs*, n° 286, décembre 1970, p. 1020-1027.

Exemples finistériens prépondérants.

- 43 DE SAINT-BLANQUAT (H.). La vraie découverte des dolmens (bretons). *Sciences et Avenirs*, n° 281, juillet 1970, p. 586-595.

Exemples finistériens prépondérants.

Epoque gallo-romaine.

- 44 KERVVRAN (Louis). Les Cassitérides au large du Finistère. *Le Télégramme de Brest*, 25 juin 1970.

- 45 MARKALE (Jean). Les Celtes et la civilisation Celtique. Mythe et histoire. Paris, 1969.

- 46 PAPE (Louis). Une habitation gallo-romaine à Kéribien-Coatalec, en Plounéventer (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 285-294.

- 47 RICHARD (Louis). Bronzes figurés antiques du Finistère au musée des Antiquités Nationales. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 99-116.

- 48 RICHARD (L.). Recherches récentes sur le culte d'Isis en Bretagne. *Revue d'histoire des religions*, oct.-déc. 1969.

- 49 RICHARD (Louis.). Recherches récentes sur le culte d'Isis en Bretagne. *Annales du Musée Guimet*, t. CLXXVI, oct.-déc. 1969, p. 121-151.
- 50 RICHARD (Louis). Sur trois documents isiaques dans les Côtes-du-Nord. *Société d'Emulation des C.-d.-N., Mémoires*, t. XCVIII, 1969, p. 6-14.
P. 9, sur un Osiris en bronze de Tronoën (Saint-Jean-Trolimon).
- 51 SANQUER (René) et GALLIOU (Patrick). Le « château » gallo-romain de Keradenneec, en Saint-Frégant (Finistère). *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 163-225.
- 52 SANQUER (René). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1969), *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 21-60 (cf. tome 1969, n° 41).

HISTOIRE POLITIQUE DU FINISTERE

Moyen Age.

53. BREUT (Alain). Encore l'émigration en Armorique. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 61-66.
- 54 CHADWICK (Nora-K.). Early Brittany. Cardiff, 1969, 376 p.
- 55 COLLET (Daniel). A propos du domaine du duc de Bretagne. *Annales de Bretagne*, juin-sept. 1969, t. LXXVI, p. 355-405.
Notamment dans les paroisses de Plouzané (et trêve de Locmaria) et Plougonvelin (et trêve de Lochrist) à la fin du XV^e s.
- 56 GUTIERREZ DE VELASCO (Antonio). Duguesclin en Espagne; Pierre IV (Roi d'Aragon) et Bertrand Duguesclin. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1970, p. 57-66.
- 57 MUSSET (Lucien). Les invasions. Les vagues germaniques. Paris, P.U.F., 1969, Coll. Nouvelle Cléo, 2^e éd.

Mise au point des connaissances les plus récentes sur les migrations bretonnes en Armorique.

Histoire Moderne.

- 58 MOUSNIER (Roland). La révolte dite du papier

timbré en Basse-Bretagne en 1675. *Actes du 92^e congrès national des Sociétés Savantes, Strasbourg et Colmar 1967. Section d'Histoire moderne et contemporaine*, t. 1, 1970, p. 325-357.

- 59 RUDEL (Yves-Marie). Une affaire d'espionnage sous Louis XIV. *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 93-97.

TANGUY (J.). Cf. n° 89.

La Révolution française.

- 60 BOUCHAUD-LE TENDRE (H.). Brest sous la Terreur. *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 100-108.

Documents extraits des Arch. Nat., AF II 102.

- 61 HAMON (Paul). Un chouan parmi tant d'autres, Yves-Gilles Hamon, père du peintre Jean-Louis Hamon. *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 81-89.

LE BIHAN (Alexis). Cf. n° 125.

- 62 LEBOIS (André). Mirabeau et les Bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 74-80.

La France de 1815 à 1851.

- 63 FOUCHER (Jean). Les Fédérés de 1815. Le fort des Fédérés à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, oct.-déc. 1970, p. 230-231.

- 64 LAURENT (Charles). La tabatière du Comte de Chambord. *Les Cahiers de l'Iroise*, oct.-déc. 1970, p. 226-229.

Offerte à Hyppolite Violeau, 1844.

- 65 LE GALLO (Yves). Anticléricalisme et structures urbaines et militaires à Brest sous la Monarchie de Juillet. *Actes du 91^e Congrès des Soc. Sav. Rennes 1966, Section d'hist. mod. et cont.*, t. III, 1969, p. 75-139.

- 66 LÉONARD (J.). Compte rendu de Yves Le Gallo, Brest et sa bourgeoisie sous la Monarchie de Juillet. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, juin-sep. 1969, p. 606-609.

Le Second Empire.

- 67 LAURENT (C.). Une campagne dans le Pacifique sous le Second Empire. *Amphitrite*, n° 1, p. 21-37.

Par le lieutenant de vaisseau Pierre Lebeux.

- 68 LECLERC (G.). Châteaulin sous le Second Empire, 1852-1870, *L'Echo de Saint-Louis. Châteaulin*, n° 72, février 1970, p. 18-26; n° 73, mai 1970, p. 19-27.

La Troisième République.

- 69 L'attaque allemande du 27 mai 1918 au chemin des dames. *Les Cahiers du 19° R.I.*, n° 81, janvier 1969, p. 8-14, 25-26.

- 70 BECKER (Jean-Jacques) et KRIEGEL (Annie). Les inscrits au « Carnet B ». Dimension, composition, physionomie politique et limite du pacifisme ouvrier. *Actes du 91° Congrès des Soc. Sav., Rennes, 1966, sect. d'Hist. mod. cont.*, t. III, 1969, p. 359-376.

Etudes basées sur trois « carnets » principaux, dont celui du Finistère.

- 71 BERTIN (Pierre). Les corps de l'Ouest et leur destin (1870). *Revue historique de l'armée*, 1970, n° 3, p. 10-18.

- 72 DARGAUD (Marius). La grande bourgeoisie française devant les événements d'août 1914. *Actes du 91° Congrès des Soc. Sav., Rennes, 1966, section d'hist. mod. et cont.*, t. III, 1969, p. 407-438.

Extrait de la correspondance reçue par Le Myre de Vilers, ministre plénipotentiaire. Intéresse Quimper et sa région.

- 73 Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français. 1889-1940, t. VI, H.I.J.K.L. Paris, P.U.F., 1970, p. 1931-2322.

- 74 GUELTON. L'épopée des fusilliers-marins. *Revue historique de l'armée*, n° 3, p. 95-98.

- 74 GUILLEMEAU. Le 137° R.I., régiment de la tran-

chée des baïonnettes. *Revue historique de l'armée*, 1970, n° 3, p. 87-94.

- 76 Historique du 219^e R.I. pendant la guerre 1914-1918. *Les Cahiers du 19^e Régiment d'Infanterie*, n° 82, janvier 1970, p. 21-31.
- 77 LEGRAND. Les volontaires de l'Ouest dans les armées de la défense nationale. *Revue historique de l'armée*, 1970, n° 3, p. 19-26.

HISTOIRE DES INSTITUTIONS

Histoire administrative.

- 78 REBOUILLAT (Marguerite). L'établissement de l'administration préfectorale dans le département de Saône-et-Loire : les deux premiers préfets. *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. XVII, 1970, p. 860-879.

Louis-Lucien de Roujoux, ancien maire de Landerneau et accusateur public près du Tribunal criminel du Finistère, fut préfet de Saône-et-Loire de floréal an X à juillet 1814.

HISTOIRE MILITAIRE ET MARITIME

- 79 AMPHITRITE. Amphitrite, comité brestois de documentation historique de la marine. Bulletin n° 1, mai 1970, 41 p. in-4°.

Attaque (l') allemande... Cf. n° 69.

BERTIN (Pierre). Cf. n° 71.

- 80 BRUHIER (P.-J.). L'art naval au grand siècle. *XVII^e siècle*, 1970, n°s 86-87, p. 83-105.

Quelques indications sur les décorateurs et la décoration des bateaux de guerre construits à Brest.

- 81 DURAND (Pierre). Défense des côtes de Porspoder et Landunvez. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 123-128.

- 82 FAILLE (René). Les phares et la signalisation au XVII^e siècle. *XVII^e siècle*, 1970, n°s 86-87, p. 39-81.

Les phares d'Ouessant, de Saint-Mathieu et de l'Île de Batz, pp. 67-70, 76-80.

- 83 FOUCHER (Jean). La vente d'une prise anglaise à Plouguerneau en 1801. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 161-162.
GUELTON. Cf. n° 74.
GUILLEMEAU. Cf. n° 75.
- 84 GUINARD (Pierre). Les garnisons de 1914 sur le territoire de l'actuelle III^e région militaire. *Revue historique de l'armée*, 1970, n° 3, p. 56-60.
Historique du 219^e R.I...., cf. n° 76.
- 85 LE GOFF (T.). MEYER (Jean). La construction navale en Bretagne de 1762 à 1788. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, juin-sept. 1969, p. 433-443.
LEGRAND. Cf. n° 77.
- 86 LE NÉEL (J.-Cl.). Les chirurgiens navigants de la Marine Royale à Brest dans les dernières années de l'Ancien Régime (1780-1790). Thèse médecine, Nantes, 1966-67. Nantes, 1967, 182 p., ronéoté.
- 87 LÉONARD (J.), Jacques Léonard. Les officiers de santé de la marine française de 1814 à 1835 (présentation par l'auteur). *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, juin-sept. 1969, p. 610-617.
LÉONARD (J.). Cf. n° 66.
- 88 TAILLEMITE (Etienne). Les problèmes de la marine de guerre au xvii^e siècle. *XVII^e siècle*, 1970, n°s 86-87, p. 21-37.
La place de Brest dans l'organisation générale de la marine.
- 89 TANGUY (J.). La marine bretonne au xvi^e siècle. *Amphitrite*, n° 1, p. 8-18.

HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE

Histoire économique.

- 90 AUBRY (Mme). Le port de Roscoff, les mutations d'un site. *Norais*, oct-déc. 1969, n° 64, p. 521-535.
- 91 DECOOP (Gaston). Un grand précurseur breton

- 1817-1872 : Jean-Marie Le Bris. *Icare*, 1968, n° 47, p. 72-81.
- 92 GAUTIER (Marcel). Un type d'habitation rurale à fonction « industrielle » : Les moulins de Bretagne et de Vendée. *Norôis*, n°s 63 et 63 bis, juillet-septembre 1969, p. 73-100.
- 93 GAYET (Maurice). Charles Choville, fondateur du Nivot. *Semaines*, janvier 1970, n° 26, p. 45-48.
- 94 GIOT (P.-R.). De l'antiquité des talus et des dunes armoricaines. *Penn-ar-Bed*, n° 60, mars 1970, p. 249-256.
- 95 JESTIN (Nicolas). La terre et la mer. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 247, p. 6-13.
Evolution du littoral.
- 96 LAZENNEC (Robert et Marie-Claude). Les paysages agraires du Léon. *Norôis*, juillet-septembre 1970, n° 67, p. 404-412.
Communes de Brignogan, Goulven, Kerlouan, Kernouës, Plouider, Plounéour-Trez et Tréflez.
- 97 OLLIVIER (Jean). La grande brasserie de Brest, cette dame d'âge respectable. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 3, 4, 5 novembre 1970.
- 98 La pêche au maquereau. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 249, décembre 1970, p. 8-11.
- 99 TANGUY (Jean-Yves). Relations maritimes de notre région avec Anvers au XVI^e siècle. *Bulletin paroissial de Roscoff*, n° 245, nov. 1970, p. 12-16.
Trafic avec Saint-Pol, Roscoff et Morlaix.
- 100 THOMAS (Georges-Michel). Des histoires de loups en Bretagne. *Pen-ar-Bed*, n° 60, mars 1970, p. 212-216.

Histoire sociale.

- 101 CRÉPIN (Jacques). Les structures socio-professionnelles à Morlaix au XVIII^e s. (1700-1775). Mémoire de maîtrise, 1969-70, 207 p. in-4°, nombreuses planches h. t.

- 102 DUJARDIN (L.). Les jours maigres dans les guides nautiques conquétois. *Pax*, n° 82, avril 1970, p. 66-68.
- 103 GEORGELIN (René). Les goémoniers des Abers. *Les Cahiers de l'Iroise*. Juillet-septembre 1970, p. 147-151.
- 104 GOURVIL (Francis). Le testament d'un paysan trégorrois au XVII^e siècle. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 117-136.
- 105 GUIVARC'H (François). Documents sur Roscoff. Essai sur les « Johnnies ». *Bulletin paroissial de Roscoff*, n°s 239 à 247, janvier-septembre 1970 (cf. tome 1969, n° 97).
- 106 HÉLIAS (Pierre). Les contes bretons du sabot à feu. Châteaulin, 1969, 36 p.
- 107 HÉLIAS (Pierre). Logis et ménages. Traditions bretonnes II. Châteaulin, 1970, 36 p.
- 108 L'hôpital de Quimperlé. Son histoire. L'âge adulte. *Quimperlé, bulletin mensuel*, n°s 66 et 67, juin et juillet 1970.
- 109 KERSÉBET. Démographie (à Saint-Pol). *Bulletin officiel municipal. Saint-Pol-de-Léon*, n° 1, p. 17.
- 110 LECLERC (Guy). Hier encore terre de légendes, que sont aujourd'hui les Monts d'Arrée ? *L'Essor du Finistère*, n° 4, oct. 1970.
- 111 L.-P. La succession d'un armateur de Lanildut au début du XVIII^e siècle. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 119-121.
- 112 MÉNARD (Christian). Le triste sort des prisonniers de Quimper de 1730 à 1830. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 223-233.
- 113 OLLIVIER (Jean). Métiers d'hier et d'aujourd'hui. Du maître d'école à l'instituteur (5 janvier). — Les cordiers (12 février), *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 1970 (cf. tome 1969, n° 102).
- 114 DE PARADES (Bernard). Folklore pour... *Le Télégramme de Brest*. 1543... pour les princes et les rois (3 mars 1970); 1843... pour le duc (5 mars 1970); 1858... pour l'Empereur (6

mars 1970); 1896... pour le président (7 mars 1970).

- 115 DE PARADES (Bernard). Légendes de l'Argoat 11. Les Montagnes noires. Châteaulin, 1969, 36 p.
- 116 DE POULPIQUET (X.). L'hospice de Kersaudy (à St-Pol). *Bulletin officiel municipal. Saint-Pol-de-Léon*, n° 1 (3° trim. 1970), p. 20-21.
- 117 TANNEAU (Yves). Récits de voyages et correspondance cornouaillaise, la famille Gouzil, de Pouldergat (1838-1869). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 235-276.
- 118 THOMAS (Georges-Michel). Les hôpitaux auxiliaires de la région brestoise au cours de la guerre d'Amérique. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 213-221.

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme.

- 119 BOUCHÉ (Hubert). Les curés de Châteauneuf-du-Faou, sous le Concordat. *Châteauneuf, images du mois*, n°s 41 à 50, janvier-décembre 1970 (cf. tome 1969, n° 107).
- 120 CHARPY (Jacques). La grâce janséniste à Quimper-Corentin. *Kemper*, mars 1970, n° 31, p. 22-23.
- 121 CHARPY (Jacques). Le mauvais destin du père Caussin. *Kemper*, n° 30, février 1970, p. 22-23.
- 122 Curés et recteurs de Poullaouen avant et après la Révolution. *Le carillon de Poullaouen*, novembre 1969 à juin 1970.
- 123 GILDAS (F.). Saint Gildas, apôtre de l'Armorique. *Pax*, n° 83, juillet 1970, p. 80-90.
- 124 GRÉGOIRE (F.). Les traductions bretonnes de la Bible. *Pax*, n° 82, avril 1970, p. 56-65; n° 83, juillet 1970, p. 99-104.
- 125 LE BIHAN (Alexis). A propos du serment exigé du clergé en 1791 : le cas de conscience du recteur de Clohars-Carnoët. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 137-141.

- 126 *Pax*. Chronique de l'abbaye de Landévennec. Tables décennales. Deuxième série, 1960-1969, supplément à *Pax* n° 83, juillet 1970, 12 p.
Rapport sur le déplacement... Cf. n° 11.
- 127 Les recteurs à Plonévez depuis 300 ans, *Mouez-ar-Vro, Plonévez-du-Faou*, déc. 1970.
- 128 SIERRA (Luis). La inmigración del clero francés in España (1791-1800), estado de la cuestión. *Hispania*, 1968, n° 109, p. 393-421.
- 129 TANNEAU (Yves). En 1902, la fermeture des écoles de filles du Saint-Esprit fut marquée par des incidents dramatiques. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 20, 24 août 1970.
- 130 Une figure de Saint-Thégonnec : l'abbé Yves Coat, curé de Nantes. *La voix de Saint-Thégonnec*, n°s 225 et 229, janvier et mai 1970 (cf. tome 1969, n° 118).

EMIGRATION ET OUTRE-MER

- 131 GUELTON. La vocation coloniale des pays de l'Ouest. *Revue historique de l'armée*, 1970, n° 3, p. 208-213.
- 132 LE CLEC'H (Grégoire). Quelques figures de pionniers de l'émigration bretonne au Canada et aux Etats-Unis. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 277-304.
- 133 KERGOAT (H.). Autour du monde au temps de la marine à voile (1907-1908) *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 305-324.
LAURENT (C.). Cf. n° 67.
SIERRA (Luis). Cf. n° 128.

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

L'enseignement et les corps savants.

- 134 Autour d'un centenaire. *L'Echo paroissial de Plonéour-Lanvern*, mars à juin 1970.
Ecole des Sœurs de Plonéour-Lanvern,

- 135 COIC (Sébastien). Le Quimpérois L.-M. de Carné-Marcein, historien et diplomate, membre de l'Académie Française. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1970, p. 235-237.
- 136 Ecoles de Saint-Pabu, 1910-1970, *Le Soc*, n° 49 bis, Brest, 44 p.
- 137 LECLERC (G.). L'enseignement à Châteaulin, *Kastellin, bulletin paroissial de Châteaulin*, février et mars 1970.

L'histoire littéraire.

- 138 CHARPY (Jacques). Une lettre inédite de Charles de Gaulle, le Kimri (1^{er} mars 1865) : l'envoi autographe de son poème « Da Varzed Breiz ». *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 151-169.
- 139 CHEVALIER (Pierre). L'exil d'Elie-Catherine Fréron, adversaire de Voltaire à Bar-sur-Seine (mars-juin 1746). Procès-verbal des séances de la Société académique de l'Aube, 1969, p. 134-139.
- 140 GIDE (André). Notes d'un voyage en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1970, p. 193-199.
- 141 HAMON (A.-G.). Camille Le Mercier d'Erm, homme et poète breton. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1970, p. 38-50.
- 142 JADÉ (Guy). Le poète russe Blok à l'Aberwrac'h en 1911. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 167-172.
- 143 LE GUILLLOU (L.). Leconte de Lisle, Qäin et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 67-70.
- 144 MAHÉ (Georges). Le barde Corentin Thomas, ami et disciple de Brizeux. *Les Cahiers de l'Iroise*, janvier-mars 1970, p. 21-36.
- 145 MERRIEN (Jean). Un certain chevalier de Fréminville, 1787-1848, marin, naturaliste, « anti-quaire », légitimiste et romantique, le tout à la folie. Paris, 1970, 287 p.
- 146 ROUSSEAU (Louis). Un conservateur quimpérois : René de Kerallain (1849-1928), juriste,

critique et épistolier. *Actes du 91^e congrès des Soc. Sav.*, Rennes, 1966, section d'hist. mod. et cont., t. III, 1969, p. 395-405.

- 147 TANNEAU (Yves). Peintres et poètes à la découverte de la Bretagne. Les séjours à Douarnez de José-Maria de Hérédia, l'auteur des *Trophées* (1842-1905). *Ouest-France*, éd. Quimper, 9 et 17 décembre 1970.

- 148 TARQUIS (Alexis). Sur quelques amis de Saint-Pol-Roux ; un écrivain, un peintre, un musicien. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1970, p. 200-212.

Avec Georges d'Esparbés à Gouesnou, Charles Filiger à Plougastel, Vincent d'Indy à Brest.

- 149 THOMAS (G.-M.). Le pays des Abers, enclave poétique dans le Léon. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 163-165.

- 150 VIER (Jacques). Elie-Catherine Fréron. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, juillet-septembre 1969, p. 476-483.

La Musique.

- 151 BRILLET (Mme). Mathurin Furic, dit Matilin an Dall, le fameux sonneur. *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 98-99.

- 152 GURY. Les Dallam, joueurs d'orgue anglais en Basse-Bretagne. *Le Télégramme, de Brest*, éd. de Brest, 14 octobre 1970.

L'Art.

- 153 Antoine Bourdelle : sculptures, dessins, rétrospective. Brest, mai-septembre 1970. Brest, 1970, 48 p. in-4° obl.

- 154 Archéologie : les monuments religieux de Penmarch. *Bull. off. mun.*, n° 2 (3^e trim. 1970), p. 12-14.

- 155 BAZIN (J.). Les vieilles maisons sur le pont de Rohan. *Ouest-France*, éd. de Brest, 24 mars 1970.

- 156 BOUCHAUD LE TENDRE (Hélène). Michel Le

Tendre, imprimeur lithographe brestois (1783-1860). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 73-84.

BRUHIER (J.-P.) (cf. n° 80).

- 157 CALVARY (Yves). La chapelle de Lochrist. *Vie paroissiale de Coray*, n° 95 à 97, mai-août 1970.
- 158 CASTEL (Yves-P.). Deux pièces d'orfèvrerie de Jean-Charles Cahier, orfèvre du roi (1772-1849), à Plouvorn et Saint-Thois. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 67-71.
- 159 CREVEUIL (Georges). Lucien Proust, peintre des côtes bretonnes (1862-1925). *Les Cahiers de l'Iroise*, mai-juin 1970, p. 90-92.
- 160 Dans un café-tabac (de Douarnenez), de remarquables lithographies de Louis Le Breton. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 24 septembre 1970.
- 161 DURAND (Pierre). Le manoir de Kereneur, en Plourin-Léon. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 129-132.
- 162 Les édifices religieux (de Rosporden). *Bull. off. municipal*, n° 2 (3° trim. 1970), p. 26-31.
- 163 FOUHER (Jean). Le peintre brestois Charles Blanchard. *Les Cahiers de l'Iroise*, octobre-décembre 1970, p. 245-246.
- 164 La France de saint Louis. Catalogue de l'exposition organisée à Paris pour le 7^e centenaire de la mort de saint Louis, Paris, 1970, 131 p.
 Notices sur des statues de saint Louis provenant de Plougastel-Daoulas et de Guerlesquin (pp. 124-125).
- 165 Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France. Commission régionale de Bretagne, Finistère. Canton Carhaix-Plouguer, Paris, 1969, 2 vol., XX - 240 p. (texte) et 185 p., 2 pl. (illustrations).
 Carhaix-Plouguer, Clédén-Poher, Kergloff, Motreff, Plounévezel, Poullaouen, Saint-Hernin, Spézet.
- 166 LAURENT (Charles), THOMAS (G.-M.). Petit guide des châteaux et manoirs du pays des Abers. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 133-138.

- 167 LE BARS (Alfred). Y a-t-il eu des autels sur les portes monumentales ou sur les arcs de triomphe des cimetières bretons ? *Bull. Soc. d'Et. art., litt. et sc. Fin.*, 1969, p. 39-40.
- 168 LECLERC (G.). La chapelle de Sainte-Marie du Menez-Hom. *L'écho de Saint-Louis, Châteaulin*, n° 74, août 1970, p. 14-25.
- 169 LECLERC (Guy). La chapelle de Saint-Sébastien, en Saint-Ségal. *L'écho de Saint-Louis, Châteaulin*, n° 75, novembre 1970, p. 14-23.
- 170 LECLERC (Guy). Châteaulin. Saint-Idunet et Notre-Dame. Châteaulin, 1970, 48 p. (n° spécial de *Kastellin*, n° 8) (cf. tome 1969, n° 141).
- 171 LE GOAZIOU (J.). Locmélar, son église, ses calvaires. *Bull. Soc. d'Et. art., litt. et sc. Fin.* 1969, p. 21-36.
- 172 Mathurin MÉHEUT. Travaux de la terre et de la mer. Dessins et aquarelles. Guerlesquin, 12 juillet-31 août 1970. Parc régional d'Armorique (1970), 31 p. in-4°.
- 173 Merveilles des châteaux de Bretagne et de Vendée. Paris 1970, 308 p.
Dans le Finistère ne sont mentionnés que dix châteaux du Léon.
- 174 MOAL (Marcel). L'église paroissiale et les chapelles de Moëlan. *Bull. off. municipal*, n° 1, (3^e trimestre 1970), p. 16-17.
- 175 MUSSAT (A.). L'histoire de l'art à l'Université de Rennes. Travaux et recherches. *Annales de Bretagne*, t. LXXVI, juin-septembre 1969, p. 461-473.
De 1960 à 1970.
- 176 ROSOT (Yves). Le meuble rustique en Bretagne. Châteaulin, 1970, 36 p.
- 177 STERVINOÙ (Pierre). Histoire locale. Les croix et calvaires (Guilers). *La voix de Saint-Valentin. Bulletin paroissial de Guilers*, avril 1970.
- 178 TANNEAU (Yves). Louis le Breton, dessinateur (1816-1866). *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 85-89.

- 179 THOMAS (G.-M.). Le socle de l'obélisque de Louqsor quitte l'Aber-Ildut en 1835. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 122.

La Médecine et la Pharmacie.

- 180 GOUBERT (J.-P.). Le phénomène épidermique en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle (1770-1787). *Annales, Economies, sociétés, civilisations*, nov.-déc., 1969, p. 1562-1588.
- 181 NICOLAS (Y.). Le docteur Augustin Morvan. *L'écho de Lannilis*, janvier et février 1970.
- 182 Quimper et les Quimpérois. Le Choléra en 1832. *Quimper réalités*, n° 11, automne 1970.

HISTOIRE LOCALE

Généralités.

- 183 COCHERIL (Maurice). Bretagne et Galice. *Pax*, n° 81, janvier 1970, p. 16-23.
- 184 La côte des Abers. *Les Cahiers de l'Iroise*, de juillet-septembre 1970, p. 117-174.
- 185 GEORGELIN (R.). Présentation du pays des Abers. Plouédiner, la paroisse primitive. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 376-380.
- 186 DE LA PYLAIE (Baron). Etudes archéologiques et géographiques mêlées d'observations et notices diverses. Quimper, Société Archéologique du Finistère, 1970, 542 p., 28 pl., 1 carte.
Réédition en offset de l'édition de 1850 ; avant-propos du docteur Charles Laurent.
- 187 MENUT (Georges). L'Aber-Wrach. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 139-142.
- 188 WAQUET (Henri) et DE SAINT-JOUAN (Régis). Histoire de la Bretagne. Paris 1970, 5^e édition, 128 p. in-4°, collection *Que sais-je*, n° 147.

Monographies communales.

Bourg-Blanc.

- 189 Origine de notre paroisse. *L'écho paroissial de Bourg-Blanc*, juin 1970.

Brest.

- FOUCHER (Jean). Cf. n° 15.
- 190 Histoire mouvementée de Kéroriou. *Brest-Municipal*, n° 39, janvier 1970, p. 4.
- 191 OLLIVIER (Jean). Brest sous le second Empire. IV Visite de l'Impératrice Eugénie en 1867. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 8 janvier 1970.
- 192 OLLIVIER (Jean). Maires de Brest d'autrefois. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 1970, Alexandre Lemonnier, 1870-1871 (7 avril); Jean-Baptiste Bellamy, 1881-1884 (7 janvier, 5 février); Arthur Delobea, 1884-1900, 1908-1912 (14, 17, 21 février); Charles-Victor Berger, 1900-1904 (28 février, 21 mars) (cf. tome 1969, n° 162).
- 193 OLLIVIER (Jean). La venue à Brest du « Great-Eastern ». *Le Télégramme de Brest*, éd. de Brest, 10 février 1970.
- OLLIVIER (Jean). Cf. n° 97.

Châteaulin.

LECLERC (G.). Cf. n° 68, 137, 170.

Châteauneuf-du-Faou.

BOUCHÉ (Hubert). Cf. n° 119.

Concarneau.

- 194 GUÉGUEN (Michel). Quelques documents pour mieux connaître... Concarneau à travers l'histoire (1970), 72 ff. in-4°.

Le Conquet.

- 195 Bribes d'histoires locales (Le Conquet). *Embruns. Bulletin paroissial du Conquet*, septembre 1970.
- DUJARDIN-TROADEC (Louis). Cf. n° 16.

Coray.

CALVARY (Yves). Cf. n° 157.

Douarnenez.

- 196 TANNEAU (Yves). Notre bonne ville au fil des ans. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 11, 23, 29

septembre; 7, 22, 30 octobre; 5, 19 novembre;
3, 30 décembre 1970 (cf. tome 1969, n° 169).

- 197 TANNEAU (Yves). La répartition des citoyens douarnenistes. *Ouest-France*, éd. de Quimper, 27 janvier 1970.

En 1801.

TANNEAU (Yves). Cf. n°s 129, 147.

Guerlesquin.

- 198 LE BRIGANT (Yves). Guerlesquin. *Kleier Gwerleskin. Bulletin de Guerlesquin*, n°s 82 à 91, janvier-décembre 1970 (cf. tome 1969, n° 172).

Guilers.

STERVINOÙ (Pierre). Cf. n° 177.

Guipavas.

Armoiries de Guipavas. Cf. n° 12.

Landéda.

- 199 MENUT (Georges). Le couvent des Anges à l'Aber-Wrach. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 143-146.

Landerneau.

- 200 BAZIN (J.). Anne de Bretagne est-elle venue à Landerneau ? *Bull. off. mun. Landerneau*, n° 2 (4^e trim. 1970) p. 44-46.
- 201 BAZIN (Jehan). La paroisse Saint-Thomas de Cantorbery à Landerneau. *Bull. Soc. Arch. Fin.*, 1969, p. 171-211.
- 202 BAZIN (J.). Quelques landernéens de marque du temps passé. *Bull. off. mun. Landerneau*, n° 2 (4^e trim. 1970), p. 48-51.
- BAZIN (Jehan). Cf. n° 155.

Landildut.

L.-P. Cf. n° 111.

Lannilis.

- 203 NICOLAS (Yves). A Lannilis, en 1665, deux familles nobles s'opposaient au sujet d'un

vitrail. *Les Cahiers de l'Iroise*, juillet-septembre 1970, p. 152-155.

Locmélar.

LE GOAZIOU (J.). Cf. n° 171.

Locronan.

- 204 DE PARADES (Bernard). Locronan. Châteaulin, 1969, 32 p.

Moëlan.

MOAL (Marcel). Cf. n° 174.

Morlaix.

CRÉPIN (Jacques). Cf. n° 101.

- 205 GOURVIL (F.). Causerie... sur l'histoire de Morlaix. *Bull. Soc. d'ét. art., litt. et sc. Fin.*, 1969, p. 8-20.

Penmarch.

Archéologie. Les monuments... Cf. n° 194.

Pleyben.

- 206 LECLERC (Guy). Pleyben. La rogue paroisse. Châteaulin, 1970, 16 p. (cf. tome 1969, n° 185).

Plomelin.

PHILIPPE (Joseph). Cf. n° 10.

Plomodiern.

LECLERC (G.). Cf. n° 168.

Plonéour-Lanvern.

Autour d'un centenaire... Cf. n° 134.

Plonévez-du-Faou.

- 207 Le Quilliou autrefois. *Mouez-ar-vro. Plonévez-du-Faou*, n°s 41 à 44, janvier-avril 1970.
Recteurs (les) de Plonévez-du-Faou... Cf. n° 127.

Ploudiry.

- 208 LE RU (J.). Regards sur le passé : autre querelle avec La Martyre. *Echos de mon village*.

Ploudiry. Bull. trim. de la municipalité, n° 12, 4^e trim., p. 15-16.

Transfert des orgues de La Martyre à Ploudiry en 1792.

Plouégat-Moysan.

GIOT (P.-R.), LE ROUX (C.-T.) et ONNÉE (Y.).
Cf. n° 35.

Plouescat.

209 INISAN. Historique (de Plouescat). *Bull. off. mun.*, n° 1 (3^e trim. 70), p. 4-5.

210 LE MEN (Yvon). Plouescat à travers son histoire. La fête de l'arbre de la liberté, le 21 avril 1793. *Le Télégramme de Brest*, éd. de Morlaix, 23 sept. 1970.

Plouézoch.

GIOT (P.-R.). Cf. n° 31.

Plougasnou.

211 DE TRIGON (J.). Notre Plougasnou à travers les âges. *Carillon du Trégor. Bull. par. de Plougasnou*. Le pays, sa population,, février, mars 1970; les croyances, les légendes, mai-novembre 1970 (cf. tome 1969, n° 188).

Plounéventer.

PAPE (Louis). Cf. n° 46.

Plourin-Ploudalmézeau.

DURAND (Pierre). Cf. n° 161.

Plouvorn.

BRIARD (J.). Cf. n°s 28 et 29.

Poullaouen.

Curés et recteur.... Cf. n° 122.

Quimper.

CHARPY (Jacques). Cf. n°s 120, 121.

Choléra en 1832... Cf. n° 182.

Quimperlé.

212 KERVRAN (M.). Les fondateurs de Quimperlé.

1 Anaurot. *Quimperlé. Renaître*, déc. 1970, n° 70.

Hôpital (l') de Quimperlé... Cf. n° 108.

Roscoff.

AUBRY. Cf. n° 91.

Blason (le) de Roscoff... Cf. n° 13.

GUIVARCH (François). Cf. n° 105.

J.-F. Cf. n° 23.

Rosporden.

213 Histoire locale (de Rosporden). *Bull. off. mun.*, n° 2 (3^e trim. 70), p. 22-25.

Edifices (les) religieux... Cf. n° 162.

Saint-Frégant.

SANQUER (René). GALLIOU (Patrik). Cf. n° 51.

Saint-Pabu.

Ecoles de Saint-Pabu... Cf. n° 136.

Saint-Pol-de-Léon.

214 KERSÉBET (J.). Saint-Pol-de-Léon, centre touristique et historique. Ses monuments. *Bull. off. mun. Saint-Pol-de-Léon*, n° 1, 3^e trim. 1970, p. 43-47.

KERSÉBET. Cf. n° 109.

DE POULPIQUET (X.). Cf. n° 116.

Saint-Rivoal.

215 OGÈS (Louis). Saint-Rivoal. *Le Télégramme de Brest*, 26 janvier 1970.

Saint-Ségal.

LECLERC (Guy). Cf. n° 169.

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 29 JANVIER 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de deux sociétaires : M. le médecin-colonel Salomon, de Quimper, et M. Nicolas, secrétaire de mairie à Lannilis.

Aux familles des défunts, il présente ses vives condoléances.

Adhésions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Serge PÉRONNY, secrétaire général de la société d'assurances « La Mer », à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Luc Le Corre; François KÉRANGUÉVEN, commissaire de police à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel; Jean DONNOU, receveur des postes à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Clavel; Félix MAHÉ, ingénieur des T.P.E. à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Hervé Bernard; maître

Yves POITEVIN, notaire à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel; Michel MAZÉAS, professeur d'histoire et géographie au lycée de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Jean Peuziat; André VUILLEMIN, caissier à la banque de France à Douarnenez; Lucien POËNOT, commerçant à Douarnenez, présentés tous deux par MM. Tanneau et Pavec; Yves ROLLAND, professeur d'histoire et géographie à Châteaulin; Jean-Michel CHRISTIEN, professeur d'histoire et géographie au Likès à Quimper, présentés tous deux par MM. Pierre Berrou et Tanneau; M. NORMAND, d'Angers, présenté par MM. A. Le Berre et R. Sanquer; l'école Saint-Sébastien (section d'histoire et géographie), Landerneau, présentée par MM. Glorennec et Daniel; Mme le docteur QUIDU, médecin à l'hôpital Gourmelen à Quimper, présentée par MM. Charpy et Daniel; Mme LE DOARÉ, Mme LE MOAL et Mme MONTFORT, de Quimper, présentées toutes trois par Mme Damalix et M. Le Bihan; Mme ROBERT, de Brasparts, présentée par MM. Gestin et Le Bihan; Mlle Cécile CARIOU, de Pont-Croix, présentée par MM. Breut et Daniel.

Un chant allemand sur La Tour d'Auvergne. — M. Jacques Charpy présente un mémoire fort intéressant, rédigé par M. Gildas Bernard, directeur des services d'archives de l'Aube, originaire de Carhaix.

M. Bernard a eu l'heureuse surprise de découvrir dans les « Mémoires de Carl Schehl », un Allemand qui avait fait les campagnes de l'Empire, un chant sur La Tour d'Auvergne, l'une de nos gloires nationales et... bretonnes. Ce poème épique a été édité dans un recueil publié à Krefeld (Prusse Rhénane), probablement en 1848 (voir p. 119).

L'inauguration du chemin de fer à Quimper en 1863. — Le lundi 7 septembre 1863, avait lieu à Quimper un événement mémorable : l'inauguration du chemin de fer, qui sortait la Basse-Bretagne de son splendide isolement. Cette inauguration solennelle eut un retentissement considérable et fit affluer à Quimper une foule innombrable accourue de toute la région. Les enfants du collège de Pont-Croix vinrent eux-mêmes au chef-lieu assister à la Fête.

Dans les « Papiers » de la famille Gouzil, de Poul-

dergat, M. Tanneau a eu l'heureuse fortune de découvrir une relation intéressante et inédite de cette cérémonie, laissée par demoiselle Maria Gouzil, sœur de Léopold Gouzil, le jeune avocat quimpérois dont nous avons publié la brillante correspondance dans notre Bulletin de 1968. Cette relation, vivante et pittoresque, par un témoin oculaire, sera insérée dans le prochain volume de Mémoires (voir p. 277)

Compte rendu financier. — M. Le Bihan, trésorier sortant, donne lecture du compte rendu financier de la Société au 31 décembre 1969. Le bilan est favorable, et révèle une situation financière très saine, grâce à l'appui compréhensif du Conseil général, de certaines villes du département et des caisses d'épargne. Le président remercie M. Le Bihan pour sa bonne gestion et son dévouement durant de longues années.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 14 h. 30, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Nouvelles adhésions. — Cinq nouveaux membres sont admis dans la société, ce sont : Mlle BERTHÉLÉMÉ, 17, rue de Kermaria, Plonévez-du-Faou, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; M. Roger KÉRINEC, décorateur, 18, rue de Siam, Brest, présenté par MM. Daniel et Chansard; M. Bruno LE RUMEUR, étudiant, 2, rue de la Prairie, Quimper, présenté par MM. Le Rumeur et Georges Prigent; M. André MAILLARD, docteur en médecine 75, rue Le Guen-de-Kérangal, Rennes, présenté par MM. Tanneau et le Docteur Philippe; Mme Marie-Marcelle CAUZIC, 37, rue du Manoir, Quimper-Kerfeunteun, présentée par MM. Daniel et Chansard.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer les décès de plusieurs membres : M. Eugène Guellec, architecte à Quimper; M. Nicolas, secrétaire général de la mairie de Lannilis, qui avait, lors de la promenade dans le Léon, l'an dernier, guidé les sociétaires avec beaucoup de compétence; M. Raphaël Dréan, vice-président, de Kervreizh.

Aux familles, il exprime les condoléances de la société. Il dit aussi la sympathie de tous à M. Charpy, vice-président, qui vient de perdre son père.

Hommage à la mémoire de Gabriel Le Bras. — Un hommage particulier est rendu à la mémoire de Gabriel Le Bras, doyen honoraire de la faculté de droit de Paris, professeur à la Sorbonne. Ce Breton, originaire de Paimpol, demeura toute sa vie profondément attaché à son pays, dont il était un passionné de l'histoire. Il fut le véritable créateur de la sociologie religieuse, et ses ouvrages de méthodologie fondent une partie nouvelle des sciences humaines.

Distinctions. — La société est heureuse de féliciter deux de ses membres : M. Louis Ogès, président honoraire, M. Eugène Corgne, professeur honoraire à Pontivy, qui viennent d'être promus commandeurs dans l'Ordre des Palmes académiques.

Des Canadiens fugitifs au XVIII^e siècle : Les Acadiens réfugiés en Bretagne. — Des dizaines de milliers de Bretons sont descendants d'Acadiens et l'ignorent le plus souvent. Comment soupçonner, quand on sait que tous les arrière-grands-parents que chacun se connaît sont originaires de nos villes et de nos campagnes, qu'on ne soit pas de « pure race » ? Hélas ! que de gens en sont encore à cette idée de « race », plaisanterie qui ne serait que risible si elle n'avait entraîné tant de millions de morts.

Les Acadiens étaient d'audacieux colons, presque tous originaires de France, qui s'étaient installés à partir de 1604 à l'extrémité est du Canada, sur le territoire qui est aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. Paisibles agriculteurs, ils gênaient les Anglais, car leur pays était mal placé, barrant, s'il le fallait, les pêcheries de Terre-Neuve. Les agressions ne manquèrent pas, et cette terre lointaine et mal défendue par la France fut prise et reprise trois fois sous Louis XIV. Lequel, au

traité d'Utrecht, en 1713, abandonna définitivement à l'Angleterre ses 2.500 sujets. Leurs sentiments à l'égard de l'ingrate patrie ne varièrent pas, et ils prospérèrent puisque en 1755, ils étaient plus de 16.000. Ce fut l'année du drame, du « grand dérangement »; c'est ainsi qu'on nommait à cette époque les déportations des peuples. Appelés à prêter serment d'allégeance à la couronne britannique, ils n'y consentirent que sous réserve de conserver leurs libertés religieuses et de ne pas être appelés à porter les armes contre la France. La couronne n'admettait pas de réserves. Environ 6.000 d'entre eux furent dispersés dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre, c'est-à-dire les Etats-Unis actuels; d'autres se cachèrent dans les forêts canadiennes, où beaucoup périrent de misère; d'autres enfin, sortes de prisonniers de guerre-bagnards, furent transportés en Europe et enfermés dans des pontons de Southampton.

Ce sont ces derniers qui font l'objet de l'étude de M. Grégoire Le Clech. La défaite de la France, sanctionnée par le traité de Paris, en 1763, eut pour ces misérables une heureuse conséquence; les Anglais les libérèrent et presque tous trouvèrent asile en Bretagne. Le gouvernement royal les accueillit convenablement. Sous le nom de « solde militaire », il concéda une allocation de six sols par jour aux Acadiens, leur vie durant, et à leurs enfants nés en captivité jusqu'à l'âge de vingt ans.

Les exilés s'installèrent à Morlaix, Brest, Quimper, Concarneau et surtout Belle-Ile-en-Mer, où les Etats de Bretagne leur concédèrent des parcelles sur les terrains domaniaux. C'est ainsi que 78 familles, des Granger, Daigre, Le Blanc, Richard, Boutrot, Courtin, se mirent au travail sur cette terre inconnue d'elles. D'autres familles, établies aux environs de Morlaix et de Quimper, furent dotées par Louis XV d'une maison, d'une vache et d'un cheval, de trois brebis et des outils nécessaires à une exploitation agricole.

Survint la Révolution, qui respecta ce privilège exceptionnel. La loi du 25 février 1791 accorda aux sexagénaires huit sols par jour, aux veuves, aux pères et mères de famille six sols et aux orphelins, jusqu'à vingt ans, quatre sols. Cette générosité fut confirmée par une loi ultérieure, mais il semble que l'application en fut négli-

gée, tout au moins en certains districts. M. Grégoire Le Clech lit les nombreux mémoires des pauvres gens qui réclamaient leur dû, n'ayant rien touché depuis longtemps. Ces plaintes motivées étaient accompagnées d'états nominatifs qui nous permettent de connaître les noms et le nombre des intéressés. Beaucoup de ces noms sont encore portés de nos jours. C'est ainsi que les Mélanson bretons, encore nombreux dans la région concarnoise, descendent en réalité d'un Ecossais, Mac Lanson, qui, installé en Acadie, renonça au protestantisme pour adopter le catholicisme et vit son nom francisé en Mélanson.

Et M. Grégoire Le Clech conclut cette première partie de son exposé : « Les Bolloré, Le Maigre, Le Clanche, Deymarie et bien d'autres sont de souche acadienne. »

Ajoutons les Anton, Dupuis, Héber, Levron, Ferret, Dosset, Thibodot, Deslandes, Berteau, Collin, Lemaître, Grenet, et nous approcherons des limites d'une liste que nous ne prétendons pas complète.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

R. DANIEL.

SÉANCE DU 26 MARS 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Adhésions. — Huit nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Jean LERAY, industriel à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Briens; Pierre QUÉNET, restaurateur à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Breut; Eugène LE FAOU, commissaire de police (E.R.), adjoint-maire de Bénodet, présenté par MM. Louis Ogès et Grégoire Le Clech; Yves MIOSSEC, professeur honoraire, agrégé de l'Université, de Brest, présenté par MM. le médecin-général Laurent et Sanquer; Francis COANT, inspecteur d'académie honoraire, Le Huelgoat, présenté

par MM. Daniel et Ogès; M. GUYON, de Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Grall; Mme Amélie BOSSER, directrice d'école honoraire, de Quimper, présentée par Mlle Kerdranvat et M. Daniel; Mlle Hélène LE NOUY, de Douarnenez, présentée par Mlle Sauban et M. Belbéoch.

Distinction. — Le président adresse ses compliments à Mme Jeanne Bluteau qui vient d'obtenir le prix de la Côte de granit rose pour un recueil de vers. Mme Bluteau a fait don à la Société d'un portrait d'Auguste Dupouy dont elle est l'auteur; la Société, touchée par ce geste délicat lui témoigne par la voix de son président, ses remerciements et sa reconnaissance.

Un curieux procès à Guiclan au XVIII^e siècle. — M. Y. Miossec, agrégé de l'Université, est l'auteur d'un travail remarquable sur la paroisse de Guiclan au XVIII^e siècle. Dans le cadre de cette consciencieuse étude, il relate un long procès, révélateur d'une certaine mentalité. C'est la psychologie des gens des campagnes bretonnes qui est mise en lumière au cours de ces péripéties procédurières.

On sait que les « Plaideurs », de Racine, ne sont pas une vue de l'esprit. Les procès, qui duraient parfois plusieurs générations, étaient une plaie de l'ancien Régime. Ainsi, de 1700 à 1735, les fabriciens de Guiclan engagèrent-ils onze procès contre les recteurs de la paroisse, à propos de questions financières. Le conseil de fabrique gérait les biens de l'église, rentes, fondations ou obits, dont le recouvrement entraînait souvent maintes contestations.

En 1757, un prêtre de Saint-Thégonnec, messire Jacques Croguennec, déjà âgé, ne s'était pas acquitté depuis 18 ans d'une fondation de 15 livres faite par son père en faveur de la paroisse de Guiclan. M. Croguennec était homme de caractère difficile, plaideur acharné, trop attaché aux biens de ce monde malgré son état. Mais il avait affaire à un procureur de paroisse d'une probité exemplaire et d'un grand dévouement. Devant les juges, messire Croguennec ne fit aucune difficulté pour reconnaître sa dette, mais il refusa de s'en acquitter, alléguant des arguments spécieux, car il connaissait à merveille toutes les ficelles de la chicane. Disciple des philosophes, il ne craignait, disait-il, « ni vents ni orages » !, se vantant d'être un esprit fort » ! Notre abbé fit donc appel

de la sentence devant une autre juridiction, qui débouta cette fois la paroisse de Guiclan. A son tour, celle-ci se pourvut devant la Cour royale de Lesneven. Les neuf prêtres de Guiclan, recteur en tête, se présentèrent à la barre du tribunal, qui condamna derechef leur obstiné confrère. Ce dernier se disposait à porter le différend au parlement de Bretagne, quand le Seigneur dans son immanente sagesse, jugea qu'il convenait de rappeler à lui ce trop procédurier serviteur. Et ses héritiers, très sagement aussi, acceptèrent un arrangement amiable...

La grande passion d'un petit peuple. — Notre confrère M. Grégoire Le Clech, spécialiste éminent de l'Emigration bretonne dans les pays du Nouveau-Monde, fait une causerie très émouvante sur « Le Grand Dérangement » des Acadiens en 1755, ou « La Grande Passion d'un petit peuple », selon le titre d'un ouvrage consacré à ce drame affreux de l'histoire des Bretons, Angevins et Tourangeaux émigrés au Canada au XVII^e siècle.

L'odyssée des Acadiens est demeurée l'une des plus cruelles tragédies de l'histoire de l'humanité. Les Acadiens étaient des colons courageux et des agriculteurs paisibles qui gênaient les Anglais, car leur pays était mal placé, barrant les pêcheries de Terre-Neuve. Après de menues tracasseries, ce furent de véritables agressions, et cette terre lointaine, mal défendue par la France, allait connaître, avec ses habitants, un triste calvaire.

La piraterie sur les côtes de Bretagne. — M. J. Darsel, docteur ès-lettres, auteur d'une thèse sur l'amirauté de Bretagne, fait un intéressant exposé sur « la piraterie sur les côtes de Bretagne au XVI^e siècle » (voir p. 107).

Un mariage bourgeois à Quimper en 1862. — A l'occasion du mariage de Léopold Gouzil à Quimper en 1862, M. Tanneau a noté de curieuses coutumes propres à cette ville. Il relate par ailleurs le déroulement de la cérémonie, dont le père du marié, François Gouzil, a parlé en termes peu flatteurs (voir p. 263).

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,
Y. TANNEAU.

Le Président,
René DANIEL.



SÉANCE DU 30 AVRIL 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 14 h. 40.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 1970 est lu et approuvé, après que M. Jacques Charpy, directeur des Archives départementales, ait précisé que les documents utilisés par M. Y Miossec dans sa communication « Un curieux procès à Guiclan » étaient désormais conservés aux Archives départementales.

Admission de nouveaux membres. — Quinze membres sont admis dans la Société : Commandant Michel JOLIFF, bourg de Clohars-Carnoët, présenté par MM. Portier et le commandant Joseph Pogam ; M. Paul MEURLAY, Kerhéroù, Clohars-Carnoët, présenté par les mêmes ; M. Jacques BRIARD, chargé de recherches au C.N.R.S., 2, rue du Thabor (35) Rennes, présenté par MM. Giot et René Daniel ; M. René HINGANT, employé de commerce, 12, route de Douarnenez, Quimper, présenté par MM. Le Bihan et Keraval ; M. R. GILLMANN, présenté par MM. le chanoine Nédélec et Pol Friant ; M. et Mme Corentin MARZIN, bourg de Ploëven, présentés par MM. le chanoine Nédélec et René Daniel ; M. Alain SCORDIA, 8, rue Général-Leclerc, (35) Dinard, présenté par MM. Daniel et Breut ; M. Bernard DUPLESSIS, au « Prévert », route de Versailles, (78) Le Chesnay, présenté par MM. René Daniel et Bruno Le Rumeur ; M. Guy FRABOULET, instituteur, H.L.M. du Moulin-Vert, bâtiment 2, n° 11, Carhaix, présenté par MM. René Daniel et Grégoire Le Clech ; M. Pierre BURELLER, président de la M.G.E.N., impasse de Cosmaner, Quimper, présenté par MM. René Daniel et Grégoire Le Clech ; M. René MAGUET, rue Danton, Ergué-Armel, Quimper, présenté par M. et Mme Pierre Seznec ; M. Roger LAGADEC, docteur en pharmacie, 29, rue Jean-Jaurès, Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Briens ; M. Philippe PETIT, ingénieur E.G.F., 84, rue Louis-Pasteur, Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Mahé ; M.

Loïc SEROT, docteur en médecine, 50, rue Louis-Pasteur, Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Daniel.

L'inventaire des richesses artistiques de la France (canton de Carhaix-Plouguer). — M. René Daniel présente l'ouvrage, premier d'une collection qui couvrira la France. Il expose les conditions qui en ont amené l'élaboration, sous la direction de M. André Mussat. Il s'agit d'un travail considérable, réalisé à partir de nombreux et copieux dossiers. (Il contient 182 notices de monuments.)

Pourtant, M. Daniel aurait souhaité une introduction plus importante, l'utilisation des ressources et une bibliographie plus exhaustive. Les œuvres de Prosper Hémon, en effet, et les monographies communales auraient pu être prises en considération. « Une omelette dont on aurait coupé les deux bouts », voilà l'expression pittoresque qui illustrera le commentaire de M. Daniel. Il entend par là souligner deux lacunes, la première pour les périodes anciennes, préhistorique et gallo-romaine, la seconde pour l'époque moderne qui a vu l'érection de nouveaux édifices. D'autre part il aurait souhaité voir des toponymes orthographiés suivant l'alphabet phonétique international. Il est question des clochers, mais non point des cloches... Les photographies laissent à désirer. Les tables analytiques sont trop développées.

M. Jacques Charpy se fait l'avocat des auteurs ou collaborateurs du livre. Directeur des Archives départementales, il a suivi le cours des travaux. Les dossiers originaux, plus complets que le texte de l'ouvrage, sont conservés à Paris, à Rennes et aux Archives départementales du Finistère. Ils renferment d'excellentes photographies que les services de l'Imprimerie Nationale n'ont pas su reproduire. Le Finistère a, en quelque sorte, servi de « département pilote ». M. Charpy précise par ailleurs qu'il s'agit d'un inventaire et non d'un ouvrage d'histoire ou de géographie. Les tables analytiques ont été conçues pour une utilisation future par l'informatique. L'inventaire englobe bien les monuments préhistoriques et gallo-romains mais en introduction. Une meilleure initiation des étudiants à la paléographie leur aurait permis de déchiffrer les documents anciens. En conclusion M. Charpy insiste sur la notion de « pré-inventaire », qui

doit permettre le repérage de tous les éléments à inventorier en un délai relativement court.

Le fief du Quéménét (ou Kéménét). — Mme Le Bars a étudié l'ancien fief du Quéménét, dépendant des princes de Léon mais situé en Cornouaille. Il couvrirait approximativement les paroisses de Pluguffan et de Plomelin.

L'auteur de la communication s'est basée sur deux sources, l'« Aveu du Roi du fief de Quéménét », du 6 janvier 1700, et l'« Extrait de la réformation du fief de Rohan » de 1426 (Arch. dép. Fin. A 36). Mme Le Bars a relevé une foule d'anthroponymes et surtout de toponymes. Les noms de lieu sont souvent relatés sous des formes diverses.

Une lettre peu banale. — Le président fait circuler une lettre du 9 janvier 1871, partie en ballon de Paris assiégé, et parvenue à Quéménéven.

Monnaies anciennes. — M. Joseph Philippe décrit les activités du Cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin. Il a apporté un quart d'écu du roi de France Henri III, fabriqué à Limoges et daté de 1586, qui va être communiqué pour examen au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale à Paris. M. Philippe présente encore deux pièces de monnaie antiques, l'une de l'impératrice Otacilia, l'autre de l'empereur romain Hadrien.

Exode des Acadiens du Canada. — M. Grégoire Le Clech donne la suite de ses précédentes communications sur le Canada.

Les Canadiens français d'Acadie ont pour une bonne part été déportés en 1755 pour faire place à des colons britanniques. Mais aujourd'hui les Canadiens d'origine française et britannique paraissent réconciliés. Le 20 août 1930, à Grandpré, capitale « française » de l'ancienne Acadie, une cérémonie avait réuni de nombreuses personnalités à l'occasion de l'inauguration du musée historique, en présence d'un détachement de marins français de l'avisos *Aldebaran*, et de militaires canadiens. Les 9 et 10 juin 1966, des Acadiens de France et de Nouvelle-Ecosse se sont retrouvés pour une cérémonie officielle à Belle-Isle-en-Mer où un certain nombre de réfugiés avaient pu s'installer après leur exode.

Monuments en péril. — Le président rappelle à l'assemblée la situation de la chapelle de Quilinen et de l'église de Guimaëc, menacées par les intempéries, et déplore le manque de préservation des ruines encore importantes de la cité gallo-romaine autour de Kerilien, en Plounéventer.

La séance est levée à 17 h. 15.

Le Secrétaire,

Alain BREUT.

Le Président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 31 MAI 1970, A DOUARNENEZ

Présidence de M. René DANIEL, président

Continuant une excellente tradition de décentralisation, la Société a tenu sa séance mensuelle à Douarnenez, dans la salle de conférences de la Crieë, obligeamment mise à sa disposition par la chambre de commerce de Quimper.

L'allocution du président. — Dans une brève allocution, en présence d'une assistance nombreuse et brillante, le président tient à exprimer sa reconnaissance à MM. Marcel Arnous des Saulsays, directeur des services généraux, et Hervé Bernard, secrétaire général de la mairie, grâce auxquels cette assemblée exceptionnelle se déroulait dans un cadre évocateur et lumineux. Il dit sa joie de se trouver dans cette belle et bonne ville de Douarnenez, où sa jeunesse connut d'heureuses vacances.

Distinctions. — A Mme Valmier-Queignec, poète distingué dont le grand talent a maintes fois été consacré par ses pairs, M. Daniel présente ses vives félicitations pour le « Prix des Poètes Bretons », qui vient de couronner ses dernières œuvres. A M. Oscar Thomas, l'admirable sauveur des ruines émouvantes de Languidou, en Plovan, il offre tous ses compliments pour la belle distinction qui vient de lui être décernée. Il est nommé Chevalier dans l'Ordre des Arts et des Lettres. Cette nomination est accueillie avec le plus grand plaisir par

tous ceux qui sont attachés à notre patrimoine d'art en péril.

Nouvelles adhésions. — Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, cinq nouvelles adhésions ont été accueillies par la Société : MM. l'abbé URIEN, recteur de Pouldavid, présenté par MM. Tanneau et le chanoine Nédélec; René BOISSAN, docteur en médecine, à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et le docteur Sérot; Yves BALIDAS, professeur technique au lycée de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Hervé Bernard; Isaac KERDERRIEN, président du comité des fêtes de Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pavec; F. VELLY, ingénieur à Quimper, présenté par MM. Hervé Friant et Mille Belin.

Un livre anglais sur « l'ancienne Bretagne ». — M. Alain Breut fait une analyse critique, judicieuse et fort intéressante, sur un ouvrage consacré à « La Bretagne ancienne », par Mme Nora Chadwick, ancien professeur de l'université de Cambridge. « La Bretagne est un microcosme de l'ancien mode celtique... d'abord et toujours un pays celtique », déclare Mme Chadwick, qui ajoute : « La Bretagne est en fait notre première colonie ! »

D'emblée, l'auteur donne pour le nom du pays d'anciennes formes, comme Armorica, Aremorica, « face à la mer » ou « le long de la mer ». Mme Chadwick souligne le caractère archaïque de la Bretagne. Le chapitre premier sur l'Armorique préhistorique est une bonne analyse du sujet, reposant sur des études d'éminents archéologues, britanniques et continentaux. Il met en valeur la richesse incomparable de la période néolithique et du début de l'âge du bronze en Armorique. La péninsule armoricaine était déjà une étape importante sur les routes maritimes de l'Occident. Avec l'âge du fer, notre presqu'île entre dans le cours de l'Histoire.

Les Armoricains résistent aux Romains de César. L'auteur décrit leurs forteresses de l'intérieur du pays, et esquisse avec netteté le plan de répartition des fortifications en « éperon barré » sur les côtes d'Armorique, des îles de la Manche et de la Cornouaille britannique. Conquise, l'Armorique est romanisée. Au moment des invasions barbares, un système de protection, basé sur quel-

ques places fortifiées et leurs garnisons, fut mis en place pour faire face aux attaques venant de la mer. Nous sommes à l'aube de l'histoire de Bretagne.

Alors que le dispositif militaire romain se déplaçait plus à l'Est, une population nouvelle était arrivée en Armorique. Elle était généralement concentrée sur le littoral, mais occupait d'assez vastes districts de l'intérieur, particulièrement dans l'Ouest Armoricain. La presque toute entière, sauf les zones marginales de l'Est autour de Nantes, Vannes et Rennes, changeait de caractère et de langage. Une forme de celtique, le brittonique, proche du gallois et plus encore du cornique, allait supplanter le parler des Gallo-romains dans les secteurs colonisés par les nouveaux venus. D'Armorique, province gallo-romaine périphérique, le pays muait en une Bretagne tournant le dos à la Gaule, et apparentée par ses relations, sa civilisation, son Eglise et sa population, à l'Ouest britannique.

Mme Chadwick ne croit pas à l'« Histoire des Bretons chassés de Grande-Bretagne par les Saxons », et elle appuie son raisonnement par de solides arguments. Les établissements bretons en Armorique seraient, à l'origine, le résultat de la pression d'envahisseurs irlandais sur la côte britannique de l'Ouest, ou d'épidémies de peste. Aucune tradition bretonne, remarque-t-elle, ne se rapporte à l'Est et au Sud-Est de la Grande-Bretagne, seules régions affectées au début par les attaques saxonnes.

L'auteur poursuit son étude par une revue des anciennes petites principautés bretonnes, relate la victoire du chef breton Noménoé sur le roi de France, Charles le Chauve, à Ballon, près de Redon, en 845, et les exploits d'Alain Le Grand et de son petit-fils Alain Barbetorte, contre les Vikings. Elle traite ensuite des vieux saints de Bretagne et de l'Eglise bretonne primitive.

Enfin, le docteur Chadwick évoque la forêt de Brocéliande, jadis fameuse, aujourd'hui connue sous le nom de forêt de Paimpont. C'est en ces lieux, dit-elle que de la forêt calédonienne, la légende de Merlin émigra, en passant par les Galles. La fée Viviane, Arthur et ses chevaliers de la Table ronde, ainsi qu'Eon de l'Etoile, réputé hérétique et sorcier, et peut-être une sorte de communiste

avant l'heure, hantaient les abords de la mystérieuse fontaine de Barenton et du Val-sans-Retour.

Un projet de pont à Douarnenez (1825-1827). — M. Tanneau présente un Mémoire intitulé : « En 1827, soixante ans avant l'actuel Grand-Pont de Douarnenez à Tréboul, le Roi de France, Charles X, s'opposa à la construction d'un ouvrage d'art sur la rivière de Pouldavid » (voir p. 123).

Dans la verte campagne douarneniste. — Après un déjeuner amical, excellemment servi à l'Hôtel Armor, à Tréboul, chez M. Quénet, membre de la Société, une intéressante excursion archéologique se déroula à travers la campagne douarneniste, par un temps d'une admirable clarté.

M. l'abbé Urien, recteur de Pouldavid, fit les honneurs de sa remarquable église Saint-Jacques, dans une présentation magistrale, vivante et teintée d'humour.

M. Tanneau conduisit la foule des promeneurs jusqu'à l'autel gallo-romain de Lanriec, en Pouldergat, au manoir de Kerampape, tout proche, où il évoqua le souvenir de la famille Gouzil, puis au château de Kerguélenen, berceau de l'illustre du Couëdic (voir p. 337).

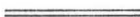
De Pouldergat, la longue caravane prit la route du château de Beuzec, ou Castel-Coz, en Beuzec-Cap-Sizun, haut-lieu panoramique et archéologique de la Cornouaille. Dans un exposé précis et très documenté, M. Michel Mazéas, professeur d'histoire au lycée de Douarnenez, expliqua ce qu'étaient les « éperons barrés »; oppidum ou places-fortes défendues par des levées de terre et des alignements rocheux, où vivaient dans une sécurité renforcée par de vertigineuses falaises, « Nos ancêtres les Gaulois ».

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

R. DANIEL.



Annexes au procès-verbal

I. — Yves TANNEAU

L'AUTEL GALLO-ROMAIN DE LANRIEC, EN POULDERGAT

Je suis heureux de vous présenter ici un petit monument antique, qui mérite au plus haut point notre respect. Il s'agit du troisième autel gallo-romain du Finistère, les deux autres se trouvant dans l'église de Penhars et au cimetière de Gouesnach.

Les circonstances de cette découverte sont des plus simples : nous nous promenions, ma femme, mon fils et moi-même, dans ce joli chemin creux, à la fin de l'été 1967, quand mon regard fut attiré par un monolithe d'apparence assez curieuse. Bien qu'habillé de lierre, de ronces et de mousses, on devinait une sorte de stèle taillée par la main de l'homme. Intrigué au plus haut point, je pris mon canif et entrepris une laborieuse opération de débroussaillage. Je vidai de la terre et des mousses qui s'y étaient accumulées, la cavité taillée au sommet de cette pierre. Posé contre un vieux pen-ty daté de 1832, ce petit monument m'apparut enfin tel que vous le voyez en ce moment.

Je demurai songeur, car il me rappelait étrangement la description donnée par le chanoine Abgrall, des deux autels gallo-romains en Penhars et Gouesnach, classés tous deux monuments historiques.

Sitôt rentré, je me précipite vers ma bibliothèque et parcours rapidement le texte suivant, écrit en 1904 par l'éminent chanoine : « Les deux plus anciens bénitiers du diocèse de Quimper se trouvent en l'église de Penhars et au cimetière de Gouesnach. Ce sont deux stèles de granit, mesurant 1 m 18 de hauteur, avec une base carrée ornée de moulures, un fût également carré et une sorte de chapiteau mouluré mesurant 0 m 55 de côté, terminé par une ornementation en console ou en doucine et creusé en cuvette. Or, ces deux stèles ne sont autre chose que deux autels gallo-romains, et la cuvette creusée au sommet est un foculus, ou foyer, dans lequel on allumait un feu ou bien l'on déposait des charbons ardents pour brûler l'encens et offrir des sacrifices païens. »

La stèle que je venais de découvrir ici correspondait bien à cette description.

Bien qu'ayant les épaules assez larges, je ne pouvais prendre sur elles d'affirmer l'authenticité d'un nouvel autel gallo-romain.

J'en avisai donc notre érudit président de la société archéologique à l'époque, M. le chanoine Nédélec, qui prit aussitôt son bâton de pèlerin pour s'en venir jusqu'à Pouldergat. Mais M. le chanoine ne monta pas à l'autel : s'arrêtant à quelques pas de ce petit monument, il garda le silence un court instant, et m'annonça avec une pointe d'émotion : « C'est extraordinaire ! Il s'agit bien d'un autel gallo-romain ! »

Peu de temps après, M. Sanquer, professeur à la Faculté des lettres de Brest, et correspondant pour le Finistère de la direction des antiquités historiques pour la Bretagne, se rendit lui aussi jusqu'ici. Il authentifia également cet autel romain, après l'avoir soigneusement brossé, puis photographié sur toutes ses faces. La demande de classement comme « Monument historique » devait être faite par M. Sanquer, mais j'ignore où en est le dossier.

II. — Yves TANNEAU

LE MANOIR DU PENHOAT OU KERAMPAPE, EN POULDERGAT

Ce n'est pas sans émotion que je vous vois rassemblés ici, à quelques pas de cette vieille gentilhommière, à laquelle s'attachent tant de souvenirs. Nous sommes au cœur de ce charmant domaine du Penhoat, ou Kerampape, que M. François Gouzil et ses enfants Maria et Léopold ont tant aimée, et dont ils avaient fait une merveilleuse oasis de verdure, avec de longues et splendides allées. Malheureusement, les ans et l'inexorable cognée du bûcheron ont opéré, ici comme ailleurs, de terribles ravages.

Au bout de la petite allée des châtaigniers, vous avez pu remarquer une délicieuse entrée monumentale d'inspiration Renaissance, d'une harmonieuse simplicité. La petite chapelle, modeste oratoire, est moderne : c'est M. Gouzil qui la fit construire en 1865, pour son beau-frère, l'abbé Bréthel, retiré au Penhoat. Le manoir de Kerampape, comme vous le voyez, est une construction simple mais agréable, du XVI^e siècle, avec sa façade en bel appareil, ajourée d'une jolie porte ogivale à arcature saillante, crossettes et fleuron feuillagé. Délimitant la cour, vous apercevez ici une vieille muraille percée de baies ébrasées et de meurtrières, vestiges d'une construction moyenâgeuse plus ancienne. À l'angle de la cour, subsistent encore les restes d'une vieille tour défensive, au souterrain légendaire avec une histoire de trésor caché. Il y a plus de cent ans, M. Gouzil y avait aménagé un belvédère coiffé d'un kiosque, où il aimait à se reposer.

Dans le manoir, au fond d'un large vestibule dallé, vous pourrez voir une belle porte ornée d'une accolade au dessin très pur.

Elle précède un escalier de pierre en colimaçon, sous lequel ont été adroitement aménagés une sorte d'armoire de pierre à trois étages et une table soutenue par un petit pilastre mouluré.

En 1512, au temps de la bonne duchesse Anne, reine de France,, nous trouvons au manoir du Penhoat Jehan de Penc'oët ou Penhoat, qui portait le nom de sa terre. La famille de Penc'hoët, qui était aussi seigneur de Kerdannet, en Poullan, portait des armes assez singulières en Basse-Bretagne : « D'azur à l'éléphant d'argent, sanglé de même portant une tour d'or. » En 1541, l'un des membres de cette famille noble de Cornouaille, Alain de Penchoët, chanoine de Quimper, était prieur de l'Isle Tristan et Douarnenez : c'était donc le seigneur des habitants de Douarnenez.

Au siècle suivant, la terre du Penhoat ou Kerampape appartient à la famille Le Torcol, seigneur de Kerdour, en Plomelin, qui portaient : « De sable à un chevron d'argent, accompagné de 3 besants d'or. »

Dès 1670, le manoir est la résidence d'une branche cadette des Kergariou, vieille race chevaleresque dont l'ancêtre, Guillaume de Kergariou, prit part avec Saint Louis, en 1248, à la septième Croisade. Jusqu'à la mort au Penhoat, en 1763, d'écuyer Michel de Kergariou, cette noble famille bretonne coule des jours paisibles dans cette vieille gentilhommière.

Vers la Révolution et vraisemblablement par acquêt, le domaine du Penhoat passe aux mains d'une famille bourgeoise de Quimper, dont dame François Cossoul. Jusqu'au 18 novembre 1841, son petit-fils, le lieutenant de vaisseau Edouard Bizien, en est le propriétaire. Notre officier de marine y venait parfois faire des parties de chasse. A ce moment, il vend sa terre à M. François Gouzil, marchand de drap à Douarnenez, pour la somme de 45.000 francs. Ce dernier abandonne très tôt le commerce pour se retirer dans la paix des champs et faire fructifier et embellir son domaine du Penhoat. De Marie Gouzil, sa petite-fille, épouse du capitaine de vaisseau Edmond Caron, il passa à leurs héritiers, M. Herbelot et Mme, née Caron : il a été récemment acquis par le sympathique fermier, M. Henri Gourlaouen.

Nous devons beaucoup de reconnaissance à M. Gourlaouen, à son esprit conservateur, à l'intérêt qu'il attache aux choses du passé, car il nous a conservé toutes les liasses de documents divers laissés par la famille Gouzil, lettres, relations de voyages, mémoires, etc...

Nous devons évoquer tout particulièrement le souvenir de M. François Gouzil, châtelain de Kerampape et maire de Pouldergat de 1843 à 1876. C'était un humaniste doué d'une vaste culture. Il connaissait à merveille la langue de Virgile, écrivant aussi courageusement le breton, l'italien, l'espagnol et même le portugais ! Au

mois d'août 1877, à l'âge de 67 ans, M. Gouzil entreprend avec une juvénile ardeur, l'étude de la langue de Shakespeare, prévoyant qu'à la fin de l'année « il commencerait à pouvoir lire déjà les auteurs anglais ». Figure originale, extrêmement attachante, M. Gouzil fut un maire remarquable et un bienfaiteur insigne de la paroisse de Pouldergat, profondément dévoué à ses compatriotes. Homme de bien et homme de cœur, il pouvait écrire, trois ans avant sa mort en 1879 : « J'ai bon espoir, étant sur les confins du désert, d'entrer dans la terre promise, en disant : « Bonum certanem certavi ! J'ai combattu le bon combat ! »

Parmi les propriétaires distingués du Penhoat, je dois aussi rappeler le souvenir du commandant Edmond Caron, qui connut une certaine célébrité comme explorateur en A.O.F. Le commandant Caron, originaire de Quimper, épousa en 1888 Marie Gouzil, fille de Léopold. L'année suivante, au terme d'une expédition à caractère politique et scientifique, jalonnée de nombreux périls, le lieutenant de vaisseau Caron eut l'honneur de conduire le drapeau français jusqu'à Tombouctou. Il en rapporta une carte hydrographique détaillée des deux branches du Niger, dont l'une, l'Issa-Ber, n'avait jamais été explorée, par aucun Européen. Gallieni, alors lieutenant-colonel et commandant au Soudan français, donna au jeune Quimpérois de nombreuses marques d'estime et d'amitié. Le Président de la Société Française de géographie, le célèbre Ferdinand de Lesseps, remit au commandant Caron la grande médaille d'or, en lui disant : « Sans doute, nous applaudissons en vous le soldat résolu, énergique, inaccessible au découragement, mais nous vous remercions surtout d'avoir tant donné de vous même pour le progrès de la science. Vous avez désormais votre page dans l'Histoire de la Géographie. » Le commandant Caron devait achever comme capitaine de vaisseau une brillante carrière, marquée par cette belle mission au Soudan.

Tels sont quelques-uns des souvenirs évoqués par le manoir du Penhoat ou Kerampape, où j'ai eu le plaisir de vous conduire aujourd'hui.

III. — Yves TANNEAU

LE CHATEAU DE KERGUELENEN, EN POULDERGAT

Nous sommes ici devant le corps de logis principal du château de Kerguelenen, en Pouldergat, l'une des plus célèbres gentilhomnières de Bretagne, car elle a eu l'honneur de donner le jour à Charles-Louis du Couédic, l'une des gloires les plus pures de la Marine française.

Nous évoquerons tout à l'heure sa prestigieuse carrière et sa fin héroïque.

Kerguélen a été autrefois l'une des plus belles maisons nobles du canton, l'une des plus ravissantes propriétés aussi, avec ses bois de décoration, ses taillis, ses allées et ses jardins, son robuste colombier et sa jolie chapelle. Il subsiste encore de l'ancien château ce grand pavillon du XVII^e siècle, coiffé d'une toiture en éteignoir, aux sveltes cheminées, accosté à gauche d'un petit corps de logis. Le pavillon, en bel appareil, est décoré, sur la façade, d'un fronton triangulaire, au tympan ajouré d'une lucarne bordée de deux moulures en spirale. Au-dessous règne un bandeau, coupé d'un double écusson timbré d'une couronne, et soutenu par deux sauvages armés d'une massue. L'un de ces écus porte un « burellé », l'autre une « aigle éployée » : ce sont les armes de Guénolé de Quélen et Roberte de Kerloaguen, seigneur et dame de Kerguélen.

Guénolé de Quélen, mort à Kerguélen en 1676, appartenait à l'illustre lignée bretonne des Quélen, qui blasonnait : « Burellé de dix pièces d'argent et de gueules », avec la fière devise : « E peb amzer Quelen ! » « En tous temps, Quélen ! » Il est l'auteur, avec sa femme Roberte, de la reconstruction de ce pavillon qui, tout en offrant les caractères de la Renaissance, a conservé au dedans des parties plus anciennes.

Plus bas, sur la façade, un autre fronton triangulaire encadre une gracieuse tête d'angelot.

Parmi les vestiges de l'édifice primitif, on peut voir à l'intérieur un écusson inscrit dans un ornement gothique, écartelé d'un « lion passant », qui est Kerguélen, et d'un « arbre arraché ». La même pièce est dotée d'une belle cheminée, dont les pilastres sont décorés d'un petit aigle et d'une tête humaine, d'homme à gauche, de femme à droite. L'escalier de pierre qui mène aux étages, a son palier curieusement soutenu par un haut pilier carré. C'est dans la chambre Nord-Ouest du premier étage, que serait né l'illustre commandant de la « Surveillante ».

Comme au Penhoat, les premiers seigneurs de Kerguélen portent le nom de leur terre : la famille de Kerguélen était un ramage de la race chevaleresque des barons du Juch, dont elle portait les armes « D'azur au lion d'argent », brisées d'une mâcle d'or en signe de juveigneurie. En 1289, sous le règne de Philippe le Bel, vivait ici messire Rolland de Kerguélen. Plusieurs de ses descendants ont servi au XV^e siècle dans les armées du roi de France, mais en 1425, Yvon de Kerguélen est proche collaborateur du duc de Bretagne. Jehan de Kerguélen, écuyer de Charles le Téméraire, passe au service du roi de France en 1477, à la mort du duc de Bourgogne, et il fut nommé par Louis XI capitaine de Corbeil. En 1493, il commandait à Arras une compagnie d'ordonnance du roi Charles VIII, dont il était cham-
bellan.

En 1630, la terre de Kerguélenen est aux mains de Pierre de Kersaudy, dont la fille, Moricette, épouse Christophe Fouquet, seigneur de Châlain, président du parlement de Bretagne et gouverneur de Concarneau. Les Fouquet de Châlain la vendent aux Quélen, dont Moricette de Quélen, dame de Kerguélenen, qui s'unit en 1684 à Pierre du Couëdic de Kergoualer, aïeul du grand marin breton. Au début de 1740, messire Alain de Quélen, fils de Guénolé, meurt en son château de Kerguélenen.

C'est à cette époque qu'Olivier du Couëdic et dame Marguerite Ansquer, son épouse, qui résidaient habituellement en leur manoir du Lézardeau, près de Quimperlé, viennent effectuer un séjour au château de Kerguélenen, qui appartenait à leur famille. C'est là que, le 17 juin 1740, dans l'une des chambres du beau pavillon Renaissance, madame du Couëdic donnera le jour à un fils prénommé Charles-Louis. Trois jours après, la cérémonie du baptême se déroule solennellement en l'église de Pouldergat.

Les du Couëdic étaient une vieille famille bretonne, dont les ancêtres avaient comparu aux revues de la noblesse pour la paroisse de Scaër aux XV^e et XVI^e siècles. En 1248, Henry du Couëdic avait déjà pris part avec Saint-Louis à la septième Croisade.

Après avoir passé sa prime jeunesse au manoir maternel du Lézardeau, le jeune Charles-Louis du Couëdic sera de 1750 à 1756, l'un des brillants élèves du collège de Quimper. A seize ans, il apprend déjà ce que sont les batailles sur mer. Dès sa sortie du collège, il embarque sur le vaisseau « Le Diadème », qui sur les côtes de Saint-Domingue, s'empare du vaisseau anglais « Le Greenwich ». Le 30 mai 1763, il monte à bord du « Petits-Mars », qui fait naufrage sur les côtes d'Espagne, en revenant d'une campagne aux Antilles. De 1767 à 1771, il sert aux Indes sur la frégate « L'Heure du Berger », et séjourne à l'Île de France (aujourd'hui l'île Maurice), où il se marie. En 1773, du Couëdic, qui avait contracté une nouvelle alliance avec une petite-cousine, Marie-Anne du Couëdic de Kerbleizec, accompagne Kerguélen lors de son deuxième voyage aux terres australes.

En 1777, au cours de la guerre de l'Indépendance américaine, il contrôle à Lorient la construction de deux frégates, « L'Intrépide » et « La Surveillante ». Lieutenant de vaisseau, il reçoit pour son Noël la croix de Saint-Louis. Invité à choisir la frégate qu'il voudrait commander, il choisit « La Surveillante », beau navire de 34 canons, monté par 250 hommes d'équipage. « La Surveillante », déclare-t-il, sera mon tombeau ou mon char de triomphe ! » Du Couëdic est d'abord, avec sa « Surveillante », de ceux qui combattent sous les ordres du comte d'Orvilliers dans les eaux d'Ouessant, le 27 juillet 1778. L'année suivante, lors d'une croisière en Manche, il coule le corsaire anglais « Old England », et capture le corsaire « Spit-Fire », ce qui lui vaut une lettre élogieuse du Ministre de la Marine.

Le 4 octobre 1779, « La Surveillante » quitte Brest, pour aller reconnaître une division anglaise qui devait partir de Portsmouth. Il faisait beau, vent d'Est léger. C'est ici que se place le duel naval demeuré légendaire dans les annales de la Marine française. Le vaisseau anglais « Le Québec » naviguait cap au S.-O., quand il rencontra « La Surveillante » : c'était à l'aube du 6 octobre 1779. Dès que le vaisseau de du Couëdic est à portée de canon, l'anglais ouvre le feu, puis les deux frégates se rapprochent et se mitraillent à bout portant. De part et d'autre, même énergie, même courage. L'un des épisodes les plus émouvants de ce combat naval est demeuré légendaire : le mât de misaine et le grand mât de « La Surveillante » sont abattus par la mitraille, et la drisse du pavillon de poupe coupée par un boulet. « Victoire ! » crient les Anglais, ils ont amené ! » Mais aussitôt, Le Mancq, un matelot de Port-Louis, monte dans les haubans du mât d'artimon et déploie sous le feu de la mousqueterie, un pavillon blanc fleurdelysé, en criant : « Vive le Roi ! »

Peu après, les trois mâts du « Québec » tombent en même temps, tuant ou blessant la plupart des marins. Deux fois blessé à la tête, du Couëdic continue à diriger l'action. Une troisième balle lui traverse le ventre, mais malgré d'atroces souffrances, l'héroïque enfant de Pouldergat en quitte pas son poste de commandement. Après avoir ordonné l'abordage, et comme une partie des hommes, rangés sur le pont, brandissait la hache, les sabres et le pistolet, du Couëdic, voyant à leur tête ses trois neveux, tous trois gardes de la marine, leur adresse ces paroles : « Allons, mes chers enfants, voilà le moment de songer à l'honneur de la famille ! »

Tout à coup, le feu se déclare à bord du « Québec » : du Couëdic fait armer les avirons de galère pour éloigner sa frégate désemparée. Quelques instants après, le « Québec » sautait, avec son commandant, le capitain Farmer : une cinquantaine de marins anglais sont sauvés par les Français.

Affaibli par la perte de son sang, qui coulait depuis de longues heures, du Couëdic passe le commandement à l'officier auxiliaire Dufresneau, seul valide. Dufresneau fait gréer quelques voiles de fortune sur les tronçons de mât qui restent encore. Le 8 octobre au matin, « La Surveillante », qui n'est plus qu'une glorieuse épave, noire de poudre et rouge de sang, rentre sur rade, précédée d'une double haie de cent chaloupes.

Du Couëdic, nommé par le Roi capitaine de vaisseau, devait survivre trois mois seulement à ses blessures ; il mourut à Brest le 7 janvier 1780, laissant une veuve et trois orphelins, auxquels Louis XVI témoigna sa sollicitude.

De grands honneurs furent rendus à du Couëdic, lors de ses obsèques à Brest : on l'inhuma derrière le maître-autel de l'église

Saint-Louis. Par ordre du roi, un monument de marbre noir fut élevé à sa mémoire. Un ornement en bronze doré représentait le combat de « La Surveillante » et du « Québec ». L'épithaphe s'achevait par cette invitation : « Jeunes élèves de la Marine, admirez et imitez l'exemple du brave du Couëdic ! » Ce monument funéraire fut détruit pendant la Révolution, reconstruit deux fois sous l'Empire et la Restauration : des générations de Brestois l'ont vu jusqu'à la dernière guerre, où il fut à nouveau détruit pendant les bombardements.

Le courage et l'honneur sont demeurés jusqu'à nos jours des vertus héréditaires dans la famille du Couëdic : la descendance du grand marin est restée fidèle à son exemple. Son fils Charles-Louis, vicomte du Couëdic, servit lui-même dans la Marine. Emigré comme tant d'autres, il revint en France pour prendre part aux campagnes napoléoniennes : il était en 1828 colonel au 2^e régiment de cuirassiers. Il laissa deux fils : Charles-Florian, lieutenant de vaisseau en 1840, et Charles-Raoul, vicomte du Couëdic, qui s'illustra en 1832 en prenant d'assaut la casbah de Bône. « Ce fut le plus beau fait d'armes du siècle ! » a pu dire le maréchal Soult. Voici quelques années, mourait à Saint-Brieuc un du Couëdic de Kergoualer, âgé de 82 ans : il avait été compagnon du maréchal Lyautey et du maréchal de Lattre de Tassigny. Noblesse oblige !

Quant au château de Kerguélenen, où avait vu le jour le glorieux aïeul, il a été vendu en 1793 au titre des biens nationaux, par suite de l'émigration de Thomas-Louis du Couëdic, grand maître des Eaux et Forêts, et acquis par un négociant de Douarnenez, Simon Bouilly. Il semble que la terre de Kerguélenen soit passée par alliance aux Calloch de Kerillis. Vendu en 1925 par Mme Billette de Villeroche, née Calloch de Kerillis, elle est aujourd'hui la propriété de M. et Mme Lucas, deux sympathiques exploitants agricoles de Pouldergat, qui ont eu la gentillesse de nous accueillir chez eux aujourd'hui.

SÉANCE DU 25 JUIN 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation.

Le président présente aux familles de Mme Duigou, de Quimper, et de M. Le Harivel de Gonnevillle, conserva-

teur honoraire des Eaux et Forêts, récemment décédés, les condoléances de la Société.

Admissions. — Quatre nouveaux membres ont été admis : Mlle QUINTIN, de Quimper, présentée par MM. Charpy et Le Bihan; M. Guy LECLERC, professeur à l'école Saint-Louis, Châteaulin, présenté par MM. Charpy et Daniel; M. André Folgoas, attaché de préfecture à Quimper, présenté par Mme Coïc et M. Charpy; M. Pierre BRIAND, Kervouelet, en Landrévarzec, présenté par MM. Daniel et Luven.

Jeunes historiens de Plogastel-Saint-Germain. — C'est avec un très vif plaisir qu'a été entendu le compte rendu de jeunes gens de Plogastel-Saint-Germain, lu par l'un d'entre eux. Sous l'intelligente direction de leur professeur, ces jeunes gens, composant un « groupe d'étude d'histoire et de géographie locale », se sont d'abord documentés puis, après avoir lu monographies et études, sont allés sur le terrain. Près de Kervir et du Moustoir, ils ont fait d'heureuses trouvailles, mais en tenant compte scrupuleusement des conseils de M. Giot, directeur des antiquités préhistoriques de l'Université de Rennes : « Ne pas entreprendre de fouilles, mais prospecter en vue de sauvetages possibles. »

Etude sur les noms de lieu en Pluguffan et Plomelin. — Inaugurant en quelque sorte les travaux du groupe de toponymie, Mme Le Bars s'attache à deux noms de lieu : Pratmilgof, en Pluguffan, et Boissavarn, en Plomelin.

Pratmilgof n'est plus connu sous ce nom; il est remplacé par « l'Eau rouge » et Dour-du » au cadastre de 1834. L'étymologie, qui est douteuse, importe peu. Ce qui est instructif, c'est la complexité du travail. Mme Le Bars a étudié l'évolution du nom, le résultat est très curieux.

Que dire de Boissavarn ? Des textes divers, de 1426 à nos jours, on relève treize façons d'écrire le même nom, de « Botsaffran » à Botsavern », en passant par Bossavern et Boissavarn. On voit dès lors la difficulté de la tâche des toponymistes. Elle est plus pénible en Bretagne qu'ailleurs : bien souvent les scribes ne savaient pas un mot de breton et massacraient ou écorchaient les mots les plus simples. Quant aux copistes, on imagine mal

gens moins consciencieux : à trois lignes de distance, ils écrivent le même nom propre de deux façons différentes.

Retrouvailles de descendants d'Acadiens à Belle-Ile-en-Mer en 1966 — M. Grégoire Le Clech rapporte la célébration, en 1966, à Belle-Ile-en-Mer, du deuxième centenaire de l'installation des Canadiens chassés d'Acadie. De lointains cousins, descendants de ceux qui étaient rentrés en Amérique, venaient retrouver les petits-fils de ceux qui étaient restés en Bretagne. Les fêtes familiales et officielles durèrent deux jours.

Des Irlandais à Pont-Croix, par R. Gargadennec (voir annexe ci-après, p. 344).

Exemple donné par la municipalité du Relecq-Kerhuon. — Le maire du Relecq-Kerhuon, répondant à un vœu émis par la société archéologique en date du 28 novembre 1968, concernant la transplantation des monuments mégalithiques ou religieux anciens, transmet une délibération du conseil municipal, relatant le déplacement de deux stèles gauloises et d'une croix sur le territoire de la commune. Il est hautement souhaitable que, partout où se fera sentir la nécessité de tels transferts, bonne note officielle en soit prise. La municipalité du Relecq-Kerhuon donne ainsi le meilleur des exemples.

Réunions et excursions. — Le président annonce qu'une exposition consacrée à l'Inventaire des monuments et richesses artistiques du canton de Carhaix se tiendra à Carhaix durant le mois de juillet. Il rappelle que la session d'été de la Société aura lieu le lundi 27 juillet à Saint-Pol-de-Léon et dans les environs; il se félicite du succès des excursions de Douarnenez le 31 mai et de Ouessant le 21 juin. Cette dernière excursion qui groupa plus de 120 personnes au déjeuner fut conduite par l'administrateur général Georgelin qui présenta notamment la maison des traditions ouessantines restaurée par le Parc d'Armorique.

Le président,

René DANIEL.

Le secrétaire,

Yves TANNEAU.



Annexes au procès-verbal

I. — *Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
du Relecq-Kerhuon (2 février 1970)*

Transplantation de monuments mégalithiques et de croix anciennes. — La Société archéologique du Finistère, au cours de sa séance du 28 novembre 1968 a attiré l'attention sur la transplantation de monuments mégalithiques ou religieux anciens.

« Ces monuments n'ont pas le même caractère là où ils se trouvent actuellement. Il serait utile que les endroits où ils étaient primitivement fussent mentionnés, par exemple, dans le registre des délibérations du Conseil Municipal, et aussi qu'une inscription bien protégée indiquât leur provenance. » Bulletin de la S. A. - Tome XCIV, page C.

Dans notre Commune, deux stèles gauloises, une croix pattée présumée mérovingienne et une vieille croix d'origine incertaine ont été déplacées.

1°) Une stèle provenant du chemin de Kéroumen (rue Abbé-Letty) et la croix pattée primitivement implantée au lieu dit le Passage ont été transplantées sur le placître de la Chapelle Sainte-Barbe en 1967. Autorisation en fut donnée par le Maire à Monsieur Cariou, recteur, à condition qu'une inscription indiquant l'origine de chacun des monuments soit gravée sur le socle; cette clause fut respectée.

2°) une stèle surmontée d'une croix de pierre primitivement placée à l'angle des routes du cimetière et de Kéroumen (rue Commandant-Charcot et rue Abbé-Letty) a été implantée dans le jardin du presbytère qui borde la rue Abbé-Letty.

3°) La croix qui se dresse devant l'entrée du Carmel (château du Prince Russe) provient de la venelle de Kermini.

Aucune inscription indiquant leur origine ne figure sur ces deux derniers monuments.

Les relevés cadastraux ci-joints indiquent les lieux primitifs d'implantation des quatre monuments cités.

II. — Roger GARGADENNEC

Des Irlandais à Pont-Croix au XVII^e siècle

Dans le numéro 830 du 29 mai 1970 d'Eire (« Bulletin of The Department of external Affairs », diffusé gratuitement en France par l'ambassade d'Irlande), nous relevons un passage intéressant des « Notes d'Histoire militaire » dont voici la traduction :

« Séminaire des Oies Sauvages : La dernière livraison d'Ireland of the welcomes (mai-juin 1970), publié par Bord Failte, contient les prémices d'un article sur les Oies Sauvages par Gerard Slevin, « Chief Herald », de l'Office Généalogique. Oies Sauvages est le nom donné aux nombreux Irlandais qui, après le Traité de Limerick, en 1691, s'engagèrent dans les armées de France, d'Espagne, d'Autriche et de Russie. Ce courant d'émigration et de service militaire à l'étranger se prolongea une bonne partie du XVIII^e siècle, et nombreux furent les expatriés irlandais qui parvinrent à occuper de hautes fonctions dans leurs pays d'adoption.

« Egalement d'un grand intérêt pour ceux qui étudient l'histoire militaire, un cours d'été, intitulé « les oies sauvages » est offert par l'Institut des études irlandaises, 5, Wilton Place, Dublin, du 15 au 29 août, avec la participation de conférenciers faisant autorité en matière d'histoire militaire et qui parleront de ces émigrés, de leurs carrières, et des liens qu'ils ont créés entre l'Irlande et les pays qu'ils ont servis. Le cours traitera aussi des soldats irlandais pendant la guerre d'indépendance américaine et au service des Etats-Unis pendant le XIX^e siècle. »

Des milliers d'Irlandais ont émigré en France, pendant et après la fameuse « pacification » de Cromwell. Leurs brigades, régiments, légions s'y sont illustrés et ont fait l'objet de nombreuses études. Quantité d'articles concernent notamment la présence de civils ou de militaires « irois » ou « irlandais » en Bretagne. Certains y firent souche, furent assimilés, la plupart sans doute n'y furent que de passage.

A titre d'exemple, nous rappellerons que « du 3 décembre 1691 au 6 janvier 1692, 19.000 jacobites environ débarquèrent à Brest et à Morlaix » (cf. Bourde de la Rogerie. Inv. des Ach. du Finistère. — Tome III, p. LXII).

Nous avons recherché, pour notre part, si Pont-Croix, notre ville natale, avait elle aussi accueilli, au cours du XVII^e siècle, quelques réfugiés hibernois. Voici les rares mentions que nous avons pu découvrir dans les vieux registres de nos archives municipales : elles nous permettent néanmoins de répondre par l'affirmative.

— 24 mars 1651 : « Je soubssigné Jan Le Run pbre, certifie avoir ce jour 24^e mars, baptisé en l'église N.D. de Roscudon, Pierre fils légitime de Hervé CALEGAN et Marguerite THOMI... » parrain et marraine : Escuyer Pierre de Kerviher (1), sr de Trefrest et honorable femme Françoise Le Dir.

(1) Les Irlandais apparaissent à Pont-Croix semble-t-il à l'époque où Cromwell entre en Irlande (août 1649), où Ireton s'empare de

- 6 juillet 1654 : baptême de Marie fille de Hervé QUALAGUAN et de Margueritte TOMY (signent : H. CALLAGAN, Dinis CALLAGAN).
- 27 septembre 1663 : baptême de Jeanne CALLEGAN, fille de Denis CALLEGAN et d'Isabelle BOROT (2).
- 14 juin 1665 : baptême de Jean CALLEGAN fils de Hervé CALLEGAN et de Marguerite THOMY. — Parrain : Jean Fily sr de Kerneis ; Marraine : Demoiselle Marie le Sicourmat.
- 1^{er} mai 1673 : baptême de Louis, né le même jour, fils d'Hervé CALLEGAN et de Marguerite THOMY, baptisé par Alain Kernilis pbr. Parrain et marraine : Missire Louis Mahon (3) et demoiselle Louise des Ferrières (4).
- 19 juillet 1694 : P. CALLEGAN, témoin au mariage de Jacques Le Gargadennec et de Louise Rabol.
- 22 novembre 1694 : « Le vingt et deuziesme jour de novembre mil six centz nonante et quatre après les fiançailles faites dans l'église treffiale de Pont-Croix et les trois proclamations des bans par trois dimanches consécutifs dans ladite église de Pont-Croix, ne s'étant trouvé aucun empeschement canonique, j'ay soubzigné Curé de Pont-Croix interrogé publiquement dans ladite église de Pont-Croix Denis KIFF âgé de vingt et sept ans comme porte son certificat du dernier jour d'octobre mil six centz nonante et quatre signé Yves GLAZTEN nottaire royal de la ville de LIMIRIC en Irlande, et Margueritte CALLEGAN âgée de vingt et six ans de cette ville de Pont-Croix, et de leurs consentements mutuels par moy solemnellement pris par parole, de présent les ay coniuoints en mariage en présance des soubzignants et leur ay donné la bénédiction nuptiale pendant le Saint Sacrifice de la messe selon la forme de nostre

Limerick (1651), où l'Act of Settlement » dépossède les catholiques de leurs biens (1652). Remarquer la bretonnisation en CALEGAN, QUALAGUAN ou CALLAGAN du nom de famille « O'CALLAGHAN » dont le berceau est la région de Cork. Il est également nécessaire de restituer au patronyme THOMI ou TOMY son orthographe véritable : O'TOOMEY (Région de Cork).

(2) BOROT est peut-être pour BOROUGH qui n'est pas spécifi-

(3) MAHON peut être une déformation de O'MAHONY (Cork), ou O'MOHAN (Galway et Sligo) ou correspondre au nom de famille MAC MAHON bien connu, dont plusieurs représentants à Morlaix vers 1693.

(4) Il s'agit de la compagne de n. h. Jean Leclerc, sr de Lesongar, procureur fiscal de Pont-Croix.

mère la Sainte Eglise. Signé: Yves Le Lay, Alain Kernilis, curé de Pont-Croix (5).

- 20 septembre 1698: P. CALLEGAN témoin au mariage de François Richard de Saint-Mars de la Jaille et de Françoise Sebileau (?).
- 21 mai 1699: P. CALLEGAN signe comme parrain à un baptême.
- 1700: autre signature du même
- 1702: — id. —
- 1704: Hervé CALLEGAN, parrain à un baptême.

Tous ces noms irlandais disparaissent de Pont-Croix avec la fin du XVII^e siècle. Je n'en retrouve aucun, sauf erreur, dans les listes de noms de F. Gourvil. Cependant, Daniel Bernard m'avait laissé entendre que les « CALEGAN » se seraient par la suite établis à Quimper: il aurait rencontré ce nom dans les registres paroissiaux qu'il a transcrits sur fiches.

SÉANCE DU 27 JUILLET 1970, A SAINT-POL-DE-LÉON

Présidence de Maître Roger LE BRUN, vice-président

La Société archéologique du Finistère a tenu sa session d'été à Saint-Pol-de-Léon. Conformément à la tradition, il appartenait à M. Le Brun, avocat à Morlaix, vice-président, de diriger cette journée, tenue dans son aire géographique. Il le fit avec beaucoup d'art, d'éloquence et de délicatesse. Après avoir excusé M. le Maire de Saint-Pol-de-Léon, représenté par M. Péron, adjoint, il salua la présence de deux conseillers généraux: MM. Prigent et Quéménéur.

Depuis sa création en 1873, c'est la première fois que la société tenait ses assises dans l'ancien siège de l'évêché de Léon, si riche d'histoire, et, dans le présent, si prospère. M. Le Brun souligne aussi la prospérité de la Société archéologique, qui compte quelque douze cents membres, et regrette que la densité des adhérents ne soit

(5) KIFF est pour O'KEEFFE (famille dont le berceau se situe également dans le comté de Cork).

pas plus forte dans le nord du département, et en particulier dans la région morlaisienne. On comprend que les adhérents soient plus nombreux autour de Quimper, où, naguère, se tenaient toutes les réunions, mais, depuis quelques années, le rayon d'action s'est élargi et des réunions se tiennent chaque année dans différentes cités du Finistère.

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 1970 est lu et approuvé.

Admissions. — Douze nouveaux membres sont reçus dans notre Société: M. François LE BERRE, tailleur à Plougoulm, présenté par Mlle Le Roux et M. René Daniel; M. François LE BOT, représentant de commerce, 45, rue Jean-Macé, Brest, présenté par MM. Albert Guyader et le médecin général Laurent; M. Joseph SÉITÉ et M. GUÉGUEN, tous deux professeurs au collège technique de Guissény, présentés par MM. René Daniel et le chanoine Mévellec; M. Yves LE CANN, 13, rue Littré, Brest, présenté par MM. René Daniel et le Médecin général Laurent; M. Jean JACQ, préparateur en pharmacie, 34, Kérélie, Brest-Lambézellec, présenté par MM. A. Rolland et René Daniel; M. Yves Kernaléguen, étudiant, 33, rue Ernest-Renan, Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et Pavec; Mlle Marie-Claude DES DÉSERTS, 14, rue de l'Eglise, Daoulas, présentée par MM. René Daniel et Jacques Charpy; Mlle Annick LE ROY, pharmacien à Plogonnec, présentée par MM. Boussard et Tanneau; M. Paul CORNEC, étudiant, rue Léo-Delibes, Audierne, présenté par MM. Tanneau et Pavec; M. Roger APPERT, Langoz, Loctudy, présenté par MM. René Daniel et Jacques Charpy; M. François PRIGENT, conseiller général, maire de Plouénan, présenté par MM. Daniel et Le Brun.

Saint-Pol-de-Léon en 1789, par René Daniel. — On ne pouvait être à Saint-Pol-de-Léon sans évoquer la longue et illustre histoire de cette ancienne capitale de la principauté puis le siège épiscopal de Léon. Mais il fallait se limiter: M. René Daniel brossa l'état de la ville à la veille de la Révolution. Siège d'un évêché qui couvrait tout le nord du département actuel, de Sizun à Plouescat et du Conquet à la banlieue de Morlaix, la ville comptait 5.400 habitants, nombre considérable pour

l'époque. Certes, chapitre, séminaire, collège et couvents abritaient beaucoup d'ecclésiastiques, mais il faut noter que les gens de justice, celle de l'évêque et la justice civile, apportaient une bonne activité et que tout ce monde de bourgeois et de clercs, recevant constamment des visiteurs, faisait vivre des commerçants et des artisans. Cependant, malgré les trois routes aboutissant à la ville, le commerce était peu prospère, n'ayant pour débouché sur la mer que le petit port de Pempoul, et celui, plus important, de Roscoff.

Les écrivains de l'époque peignent la ville sous un aspect riant ; elle comportait de beaux monuments que, malgré les injures du temps, nous pouvons encore admirer presque tous, et belles maisons prébendales. L'auteur le plus enclin à la critique, Cambry, qui voit clair et n'omet pas les misérables mesures où vit le petit peuple, note avec plaisir que les rues de la ville sont, avec celles de Lorient, les mieux pavées de Bretagne.

A cette prospérité incontestable encore qu'un peu artificielle, puisque surtout due à la présence des administrations, un coup terrible fut porté par la Révolution.

Election, en août 1789, d'un député aux Etats généraux qui n'existaient plus. — Autant que d'exposer son histoire depuis le Moyen Age, il eût été insensé de vouloir raconter tous les événements qui troublèrent Saint-Pol au cours de cette Révolution. Il a donc paru intéressant de s'en tenir à un fait peu connu : l'élection d'un député aux Etats généraux quand ceux-ci n'existaient plus.

Rappelons que le dernier évêque de Léon était une forte personnalité qui tenait son clergé bien en main. Cornouaillais, puisque né au manoir de Lezergué, en Ergué-Gabéric, Jean-François de La Marche avait été lieutenant de dragons. Grièvement blessé, il fut nommé capitaine d'infanterie. C'est difficile à supporter pour un officier de cavalerie. Peu après, il entra au séminaire de Saint-Sulpice. Evêque de Léon, il déploya une incroyable activité, parcourant chaque année son diocèse, voyant tout, régénérant, rectifiant, commandant et surtout organisant ce qui ne l'était pas ou l'était mal. Son rang le conduisit aux Etats de Bretagne où son envergure s'imposa, mais il s'empressait de rentrer dans son domaine et on le vit peu à Versailles où il faisait figure, non pas

certaines de courtes, mais de « contestataires », dirait-on dans le style de 1968. Lui resta toujours dans le vieux style. Il ne se désintéressait point du sort des humbles, bien au contraire il était soucieux de leurs logis et de leur nourriture : il fut le propagandiste ardent de la culture de la pomme de terre, et fut surnommé familièrement « *Escop ar patates* », l'évêque des pommes de terre. Pour continuer à l'expliquer dans le langage moderne, c'était un « paternaliste ». Ce conservateur intelligent et avisé comprit tout de suite que la double représentation du Tiers aux États généraux allait aboutir aux « réformes » demandées par les « philosophes », dont il avait horreur. Mal inspiré pour une fois, il décida son clergé à faire comme lui et à ne pas voter.

C'était construire un fort de sable à la marée montante : les États généraux s'étaient transformés en Assemblée Nationale, le vent de réforme soufflait sur le Léon comme sur tout le pays. Finalement, les députés du clergé représentant les huit autres diocèses de Bretagne incitèrent leurs collègues du Léon à ne pas continuer cette bouderie. Réunis le 3 août 1789 à Saint-Pol-de-Léon, alors que, depuis un mois et demi déjà les États généraux n'existaient plus, quelques recteurs élirent deux députés : Dom Verguet, prieur de l'abbaye du Relec, et Louis-Alexandre Expilly, recteur de Saint-Martin-des-Champs. Celui-ci deviendra membre du Comité ecclésiastique, coopérera à l'élaboration de la Constitution civile du clergé et sera, à la Toussaint de l'année suivante, après la mort de Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, élu évêque constitutionnel du Finistère, le premier en France, comme il avait été élu député du clergé, le dernier en France.

Visites : églises et châteaux. — La municipalité de Saint-Pol-de-Léon, qui avait reçu la Société dans la salle du conseil, tint à offrir un vin d'honneur, après quoi les quatre-vingts participants, agréablement accueillis par un concert d'orgue dans la magnifique et sévère cathédrale, en écoutèrent l'historique, qui leur fut exposé par notre collaborateur Keranforest.

L'après-midi, c'est M. l'abbé Feutren qui présenta, avec sa compétence bien connue, l'église de Roscoff, puis, encore sous la conduite savante et cordiale de Keranforest,

on put admirer trois châteaux du Léon, M. et Mme de la Lande de Calan nous reçurent à Kérouzéré, Mme du Penhoat à Traonjoly, et MM. et Mme Budes de Guébriant à Kergournadec'h.

Vie de la société. — La séance de rentrée aura lieu à Quimper le jeudi 24 septembre, et la séance d'automne à Brest le dimanche 11 octobre.

Le Président,

René DANIEL.

Le Secrétaire,

Alain BREUT.

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

La séance est ouverte à 14 h. 30, le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Nouvelles adhésions. — Dix-huit nouveaux membres sont admis dans la société, ce sont : M. MÉNÈS, capitaine de vaisseau, E.R., 10, boulevard Maissin, 29 N., Le Relecq-Kerhuon, présenté par Mme Guillaume et M. René Daniel; Mme Aline BRUZAC, professeur honoraire, H.L.M., rue David-d'Angers, 53, Ernée, présentée par Mme Daniel et Mme Valmier ; Mlle Anne DANIEL, collégienne, 84, avenue de la Marne, 92, Montrouge, présentée par MM. René et Tanguy Daniel; M. G. LUCAS, ingénieur des Eaux et Forêts, 3, rue Paillet, Paris-5^e (adresse de vacances : Begar-Ch'astelleg, Le Pouldu, 29 S., Clohars-Carnoët) ; M. Paul LARZUL, conservateur à Doélan, 29 S., Clohars-Carnoët ; Mme A. NETJAVIS, architecte, 13, avenue Foch, 78, Chatou ; M. Raymond ANDRÉO, officier marinier, 2, cité Montgolfier, Brest ; Mme Marie CIANETTI-PRÉVOST, 29, rue Erard, Paris-12^e, ces cinq dernières candidatures présentées par MM. Portier et le commandant J. Pogam; M. Louis NICOL, ancien directeur de l'Institut Pasteur de Garches, membre de l'Académie de médecine, présenté par M. J.-M. Corre et M. Lemoine, notaire honoraire à Saint-Pol-de-Léon; M. Marc FRIEDEL, agrégé de lettres, élève de l'Ecole normale supérieure, 45,

rue d'Ulm, Paris-5° ; Mme Georges FRIEDEL, 18, rue du Plateau, 54, Laxou-Nancy ; Mme PAGEZY, 5, avenue Vatin, Paris-6°, tous trois présentés par MM. Charpy et Georges Friedel, professeur à la faculté de droit de Nancy ; M. Jean-Corentin PELLIER, 4, route de Brest, Quimper, présenté par MM. Charpy et Le Bihan ; Mme CLOITRE, assistante à la faculté des lettres de Brest, 3, rue Célestin-Freinet, Brest, présentée par MM. Charpy et Le Gallo ; M. Jean DEUNFF, docteur ès-sciences, chargé de recherches au C.N.R.S., faculté des sciences, institut de géologie, G. 3. B.P. 25 A, Rennes, présenté par MM. Jean Baron, instituteur en retraite, et René Le Lay, de Locquirec ; M. Yvon BRIS, 150-152, rue Henri-Barbusse, 93, Aubervilliers, présenté par MM. Daniel et Charpy ; Mlle Anne BERNARD, documentaliste à la Commission régionale d'inventaire de Haute-Normandie, La Grand-Mare, Altair, A 82, 76 Rouen, présentée par MM. Jacques Charpy et Gildas Bernard ; M. Pierre TANGUY, étudiant, 9, rue de Verdun, 29 N., Lesneven, présenté par MM. Charpy et Jean Tanguy.

La région de Lesneven au XVIII^e siècle par M. Pierre Tanguy (voir p. 147).

Soins donnés aux prisonniers à Quimper au XVIII^e siècle. — M. Alexis Le Bihan donne communication d'un mémoire provenant des papiers du sénéchal de Silguy, indiquant comment étaient « traités, pansés et médicamentés » les prisonniers à Quimper.

De février 1754 à septembre 1757, ces soins confiés au maître chirurgien Devigne, avaient coûté au trésor royal la somme de 136 livres. Les saignées, purgatifs, potions cathariques et onguents étaient les plus couramment employés.

La célèbre Marie Tromel, dite Marie (ou Marion) du Faouët, « chargée » par la maréchaussée de Carhaix le 15 juillet 1752, fut soignée le 27 mai 1755 par un onguent Roza ; le 11 juin, elle reçut une purgation, une seconde le 14 juin. Le 9 juillet, elle fut saignée au bras. Moins d'un mois après, la pauvre femme était jugée, condamnée, torturée et pendue.

Citons un autre exemple : Charles Donnart. Pansé le 4 mars 1757 d'un gonflement considérable sur tout l'avant-bras, le 7 mars il était pansé pour deux plaies qui lui

avaient été occasionnées par les fers au poignet gauche. Le 12, le même prisonnier était pansé avec « une grande emplâtre d'onguent athéa suffisante pour entourer son poignet et son bras troués en quatre différents endroits par l'éruption du pus qui formait la tumeur.

Mégalithes à Clohars-Carnoët. — M. Portier, pharmacien à Clohars-Carnoët, signale l'existence d'un menhir qui n'a jamais été relevé et décrit une ligne de pierres levées de direction est-ouest qui suit la route actuelle de Saint-Maurice à Clohars-Carnoët.

Cercle archéologique de Plomelin. — Le président, rappelant l'activité du Cercle archéologique de Plomelin, présente le second numéro du bulletin officiel municipal de cette commune : « Plomelin et l'estuaire de l'Odet », qui offre un grand intérêt.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

R. DANIEL.

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1970

Présidence de M. René DANIEL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie. — Le Président a le regret de faire part du décès brutal, au cours de l'été, de notre confrère le docteur Charles Marzin, de Quimper. Il présente à la famille du disparu ses vives condoléances.

Nouvelles adhésions. — Vingt-trois nouveaux membres sont admis dans la société : MM. Antoine CAILL, député-maire de Plouzévédé ; Jean LE MOAL, adjoint-maire, pharmacien à Cléder ; M^e Germain FAVENNEC, notaire à Berven-Plouzévédé ; MM. Pierre FAUJOUR, couturier à Berven-Plouzévédé ; Yann AUTRET, vétérinaire à Berven-Plouzévédé, tous présentés par MM. Jean Malléjac et René Daniel ; BARON, commerçant à Saint-Pierre-Quilbignon,

Brest, présenté par MM. Tanneau et Le Bihan ; Pierre RÉMONT, de Fouesnant,, présenté par MM. Grégoire Le Clech et René Daniel ; Jean-Luc PRAT, étudiant à Quimper, présenté par MM. Tanneau et Vuillemin ; Robert BUREL, technicien à la Caisse de Sécurité sociale à Douarnenez, présenté par MM. Tanneau et l'abbé Le Beul ; Georges BERNARD, agriculteur à Coz-Quinquis, en Plonévez-Porzay, présenté par MM. Boussard et Tanneau ; Alain FEUNTEUN, bourg de Plomelin ; Georges LE MERDY, industriel à Douarnenez, présentés tous deux par MM. Philippe et Omnès ; le Docteur Pol TABURET, de Saint-Renan, et Mme Danièle FAYOLLE, de Brest, présentés tous deux par les docteurs Nicolet et Ronan Taburet ; M. Robert RANNOU, éducateur à Savigny-sur-Orge, présenté par MM. Vazel et Tromelin ; Mme MATHIEU-BESCOND, de Brest, présentée par Mlle Kerandell et M. Georgelin ; Mme Michel MÉNEZ et Mme FLOCH, de Brest, présentées par Mme Brigant et Mlle Kerandell ; Mlle Denise PHILIPPE, professeur à Quimper, présentée par M. Philippe et Omnès ; Mme Albert DE COUESNONGLE, de Quimper, présentée par MM. le chanoine Nédélec et Charpy ; Mlle Christiane MENGUY, de Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Daniel ; Mlle Yvonne PENNANÉACH, de Douarnenez, présentée par MM. Tanneau et Bétron ; Mlle Françoise RAMONET, de Brignogan-Plage, présentée par MM. Tanneau et Daniel.

L'établissement gallo-romain de Kervel. — A la demande du Président, notre confrère, M. Joseph Philippe, le dévoué animateur du cercle de recherches archéologiques de Plomelin, dresse un premier bilan des travaux effectués sous sa direction près de la plage de Kervel, commune de Plonévez-Porzay : il s'agit d'un site gallo-romain très riche, qui a livré de nombreux vestiges, dont une statuette de Vénus, des pièces de monnaie et 700 tessons de poterie. Des fragments importants ont permis la reconstitution complète de certains vases, aux motifs décoratifs les plus variés : dessins géométriques, scènes de chasse, animaux, etc... Certaines de ces poteries portent même la signature de l'artisan.

Avec le concours de M. le chanoine Nédélec, M. Philippe a délimité l'emplacement, au voisinage de la chapelle de Languivoa, en Plonéour-Lanvern, d'un nouveau chantier de fouilles de l'époque romaine.

Le Président le félicite vivement pour son dévouement au service de la recherche archéologique.

« *Cavaliers et anguipèdes* ». — M. Philippe présente ensuite une étude très documentée et fort intéressante sur les fameux groupes antiques connus sous le nom de « Cavaliers et anguipèdes », dont il n'existe que trois exemplaires en Bretagne, les autres étant localisés dans l'Est de la France et surtout en Allemagne.

Les trois exemplaires de Bretagne sont conservés au Musée breton de Quimper (provient de Guélen, en Briec), au manoir de Keraval, en Plomelin (provient de Kerlot, en Plomelin) et à Plouaret (C.-du-N.). Ils ont été étudiés par Trévédry et Roussin dans les bulletins de la Société archéologique du Finistère de 1886 (p. 38-62, 301-316) et de 1907 (293-299).

La venue à Plomelin pendant l'été 1970 d'un archéologue allemand, M. Gerhard Bauchenns, de l'Institut archéologique de Wurzburg, a permis à M. Joseph Philippe, animateur du cercle de recherches archéologiques et géologiques de Plomelin, de faire le point sur les groupes du cavalier et de l'anguipède. La conclusion de sa communication est publiée en annexe au procès-verbal (voir p. 357).

Chapelle en péril. — M. Astié déplore la grande misère de la remarquable chapelle Saint-David, édifiée dans le cimetière de Quimperlé. Ce beau monument, laissé à l'abandon, mérite à divers égards la sollicitude de la population et des pouvoirs publics.

L'activité des groupes de recherches. — Le Président constate, avec la plus grande satisfaction, l'heureuse activité de plusieurs groupes de recherches archéologiques : ainsi celui de Plomelin, le cercle archéologique brestois, le comité de recherches géologiques et préhistoriques de Douarnenez, etc... La participation de nombreux jeunes à ces travaux est réconfortante et de bon augure.

Les ruines de Languidou. — Au nom de la Société, le président adresse ses félicitations les plus chaleureuses à notre inlassable et dévoué confrère, M. Oscar Thomas, l'extraordinaire restaurateur des ruines de Languidou, en Plovan. Le jury des « Chefs-d'œuvre en péril » lui a, en effet, attribué un prix de 5.000 francs pour ses travaux

si méritants. Jamais récompense ne fut plus légitime. Et, à ce propos, M. Daniel souligne la noblesse et le désintéressement de M. Thomas qui destine cette somme à la continuation de la restauration de Languidou et au sauvetage de la chapelle de Notre-Dame de Penhors, en Pouldreuzic, devenue elle aussi, contre toute attente, « Chef-d'œuvre en péril ».

Bibliographie : 1°) « Les noms de lieu celtiques ». — M. le chanoine Nédélec présente le deuxième tome d'un vaste ouvrage du chanoine Falc'hun, professeur à la faculté des lettres de Brest, intitulé: « Les noms de lieu celtiques », et consacré cette fois aux noms de « La hauteur », dérivés de « Créac'h », « Crec'h » et de « Blaen ». Notons qu'il existe encore d'autres synonymes comme Run, Ros, Tor, etc..., pour désigner des buttes, tertres ou éminences. Après d'intéressantes généralités sur l'histoire de la toponymie, l'auteur traite de l'influence de la Révolution sur la linguistique française, comme des théories de Jean-Jacques Rousseau sur la toponymie, ce qui paraît a priori surprenant. Cela s'explique par le fait que Rousseau a dominé par certains de ses principes toute l'activité intellectuelle du XIX^e siècle. Ainsi, la toponymie, qui aurait dû être « la servante de l'histoire », a au contraire souvent faussé les données historiques. Au cours de ses travaux, le chanoine Falc'hun se rend lui-même sur le terrain et, à l'aide d'anciennes graphies, utilisant ses connaissances en linguistique, découvre que les noms de lieu sont souvent d'origine géographique, due au relief, à des rivières, des méandres, des monticules, etc...

Bibliographie : 2°) « Les noms de famille bretons d'origine toponymique ». — Le président signale la parution d'un ouvrage extrêmement précieux, remarquable par l'importance et l'intérêt de sa documentation. Il s'agit d'un livre de M. Francis Gourvil, docteur ès-Lettres, sur « Les noms de famille bretons d'origine toponymique ».

Dans cet ouvrage, édité par la Société archéologique, plus de 2.300 noms sont étudiés par un celtisant dont l'autorité et l'érudition sont reconnues de tous. Ce volume, de 330 pages, est en vente au siège de la Société, 4, rue du Palais, à Quimper, au prix de 40 francs.

Noms de lieu et routes romaines. — M. Le Brigant, après avoir longtemps compulsé les archives du Finistère

re, travaille activement à celles des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc. Il rend compte de ses recherches concernant les noms de lieu et les routes romaines de ces deux départements. Ces résultats sont transmis au groupe d'études de toponymie qui fonctionne au sein de la Société.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

R. DANIEL.

Annexe au procès-verbal

Joseph PHILIPPE

Note sur les groupes dits « Cavalier et Anguipède »

Analopies et différences entre les différents groupes

La venue à Plomelin, le 3 août dernier, de M. Gerhard Bauchenns, archéologue allemand, a été l'occasion d'obtenir un certain nombre de renseignements sur les groupes de la région de l'Est de la France et d'Allemagne. Au cours de cette visite, j'ai appris que le nombre de groupes dits « du Cavalier et de l'Anguipède » était d'environ 200. Il est un fait que le groupe trouvé à Briec est le plus grand de ceux qui ont été signalés à ce jour, sa hauteur voisinant deux mètres. Celui de Kerlot, dans sa partie conservée, mesure 1,40 m ; le monolithe entier devait atteindre 1,70 m. Le groupe de Portieux, canton de Mirecourt (Vosges), trouvé en juillet 1870, mesure 1,07 m et celui de Hommert, en Meurthe-et-Moselle, 1,10 m. Les groupes signalés en Allemagne ont des dimensions plus petites.

Tous ces groupes expriment la même pensée, le triomphe pacifique du cavalier sur l'amphibie étendu à ses pieds, qui accepte sa sujétion, et aide lui-même au triomphe de son vainqueur. Un second caractère est commun à tous les groupes, c'est que chacun des serpents qui continuent les cuisses du monstre se termine par une tête. Le monstre a ainsi trois têtes : une d'homme en avant, deux de serpents en arrière. Enfin, il faut signaler le même mouvement imprimé dans tous les groupes : le monstre portant et dirigeant le cheval et le cavalier.

Les groupes de Guélen et de Kerlot se distinguent de ceux qui furent trouvés dans la région vosgienne et rhénane : dans nos monolithes bretons, le cheval se cabre ; dans les autres, le cheval galope. Des différences mineures existent encore quant à la position du cheval et du cavalier par rapport au monstre anguipède.

D'après M. Bauchenns, qui poursuit une étude systématique de ces groupes en Europe de l'Ouest, ces monolithes étaient élevés sur une colonne dont la hauteur voisinait dix mètres. Il m'a signalé qu'à Stuttgart, pareil groupe surmonte une colonne de 8 m de hauteur. Cette hypothèse est corroborée par la découverte, en janvier 1878, dans un champ auprès de Merten, à 45 m au Nord-Est de Metz, de 200 fragments d'un ensemble monumental qui ont pu être raccordés. Ceci a permis de reconstituer le groupe entier. Il consistait en une colonne élevée sur un soubassement, composée de deux étages : le premier, de forme carrée, le second, octogonal, et surmontée d'un groupe en ronde bosse représentant un cavalier foulant aux pieds de son cheval un monstre anguipède. L'ensemble avait douze mètres de hauteur, auxquels il faut ajouter un mètre ou deux pour le socle. Le cheval se cabre : un des pieds repose sur la tête du monstre. Le cheval et le cavalier sont plus petits, l'anguipède est plus grand que nature ; son visage exprime une souffrance extrême. Le cavalier est revêtu d'une armure romaine avec draperies flottantes. Le groupe équestre de Merten est un peu moins grand que celui de Portieux.

Compte tenu des dimensions bien plus importantes des groupes que nous possédons en Bretagne, on peut imaginer quelles proportions devaient avoir les colonnes mises en place pour servir de supports à ces monolithes et les problèmes que dut poser leur installation à une telle hauteur. De ceux-ci, nous ignorons tout puisqu'aussi bien on a guère retrouvé de colonnes sur les lieux de leur découverte.

Je ne saurais conclure sans citer un livre intitulé « Secret des Celtes », que le chanoine Nédélec a eu l'aimable obligeance de me communiquer. Cet ouvrage, abondamment illustré, présente sur des monnaies l'effigie d'un groupe comportant un cavalier dont la monture domine un monstre. Cet ensemble est fréquemment stylisé en traits curvilignes. Le point particulier sur lequel l'attention est attirée est le suivant :

Le monstre anguiforme porte un dessin en amande et se trouve relié au cheval par une ou plusieurs tentacules. Le cheval est lui-même rattaché au cavalier par plusieurs lignes courbes. Le cavalier lève un bras, et le second bras descend sous le corps du cheval pour se terminer par une sorte de glaive. L'interprétation donnée est celle de l'être, d'abord réduit à l'essentiel, puis se perfectionnant sous la figure du cheval, pour atteindre enfin son stade normal d'humain. Celui-ci dispose de la VIE — c'est le signe du bras dressé — et d'un pouvoir destructeur — c'est le second bras porteur du glaive. Il y a là certes matière à réflexion et le rapprochement avec nos groupes du Cavalier et de l'Anguipède m'a paru digne d'être signalé dans cet exposé.

SÉANCE DU 11 OCTOBRE 1970, à BREST

Présidence de M. le médecin général Charles LAURENT,
vice-président

La séance est ouverte à 10 heures.

Nouvelles adhésions. — Huit nouveaux membres ont été admis dans notre société. Ce sont : M. Ernest CAUSER, affaires maritimes, 19, rue de Chateaubriand, 22 Saint-Brieuc, présenté par MM. Alain Breut et René Daniel ; M. André KERVAREC, 6, rue François-Andro, Douarnenez, présenté par MM. Alain Breut et Yves Tanneau ; M. Jules BŒUF-FERNANDEZ, cité de Kerguesten, Douarnenez-Tréboul, présenté par MM. Alain Breut et René Daniel ; Mme LE POUPON, employée de préfecture, 1 bis, rue François-Le Roy, Quimper, présentée par MM. René Daniel et André Folgoas ; M. Dominique DE LAFFOREST, professeur agrégé d'anglais au lycée de Brest, Toën-Glaz, 29 N. Taulé, présenté par MM. Laurent et Bazin ; M. Claude QUEIGNEC, ingénieur, 7, rue Boussingault, Brest, présenté par Mme Valmier et Mme Daniel ; M. G. DE BERGEVIN, Kélourien, 29 N. Ploumoguier, présenté par MM. Delagneau et Laurent ; Mme GODEAU, 7, rue Voltaire, Brest, présentée par MM. Delagneau et Laurent.

Fouilles de tumulus à Plouzévédé et à Plouvorn. — M. Briard, chargé de recherches au C.N.R.S. à Rennes, présente le résultat des recherches effectuées dans deux tumulus proches l'un de l'autre : Ar-Reunic, en Plouzévédé, et Kernonen, en Plouvorn. L'exploration du premier, fouillé en septembre et octobre 1967, fut décevante et donna fort peu de choses. S'agissait-il d'un cénotaphe d'où les éléments organiques et le squelette auraient complètement disparu ? On ne sait. Peut-être aussi est-on en présence de la sépulture de quelque notable pauvre alors que, non loin de là, en octobre et novembre 1966, à Kernonen, la moisson avait été si riche dans la tombe de quelque chef puissant.

C'est de Kernonen que parle principalement M. Briard,

qui a dirigé les fouilles sur le terrain et a fait procéder en laboratoire à l'examen microscopique minutieux des objets recueillis. L'auditoire, passionné, peut suivre, grâce à de très nombreuses diapositives de facture parfaite, la découverte du matériel renfermé dans ce tumulus de la première période armoricaine du bronze (1600 à 1500 avant J.-Chr.). On se rend compte des difficultés rencontrées par les chercheurs, trouvant des dasses brisées qui ont écrasé la tombe, des objets que l'humidité a altérés, que les effondrements du sol et des bêtes fouisseuses, dont les terriers sont visibles, ont dispersés. Les restes des trois poignards ouvragés ornés de minuscules clous d'or, dix-huit pointes de flèches, très petites, véritables bijoux de silex, ont été soigneusement examinés.

Il faut féliciter le propriétaire exploitant, M. Gestin, qui a compris l'intérêt de la rechercher et l'a facilitée.

Un Bourbon au bain de Brest au XVIII^e siècle. — M. Jacques Charpy présente un extrait des mémoires de Julien Loysel, avocat à Fougères, à la veille de la Révolution, mémoires que lui a communiqué M. Loysel, ancien président de la Société Polymathique du Morbihan. En 1787, Julien Loysel entreprit un voyage en Basse-Bretagne et visita le bain de Brest, où on lui présenta un forçat nommé *Bourbon*. « Il avait alors 80 ans ou plus, et il était là depuis environ 60 ans ; on ne savait qui il était, ni pourquoi il était là, mais il fallait nécessairement que ce fut un homme d'une haute qualité... Mon conducteur ne peut me dire ce qu'était Bourbon. On avait vu au bain des hommes de haut parage, et peut-être y en avait-il encore : mais Bourbon était traité d'une manière toute particulière, ce qui donne beaucoup à penser sur la qualité de sa personne. »

Dans son voyage de retour à Fougères, par Le Faouët et Lorient, Julien Loysel (qui deviendra maire de Fougères, membre des Cinq-Cents, puis président du Tribunal de Fougères) remarqua « presque à chaque instant... des costumes différents tant d'hommes que de femmes ».

Le château de Joyeuse-Garde, par Mlle Danguy des Déserts (voir p. 75).

Monuments en péril. — M. Dominique de Lafforest (Keranforest) présente une série de projections montrant manoirs et chapelles dont on ne peut que déplorer la dis-

parition pour les uns ou le danger imminent pour les autres.

Avec son ardente conviction, le conférencier ne se borne pas à se lamenter. Il montre la valeur historique ou artistique, le plus souvent les deux, et insiste sur le fait que, dans la plupart des cas, il suffirait de peu de choses pour sauver ce qui peut l'être encore. Terminant sur une note optimiste, M. de Lafforest donne quelques exemples fort encourageants de monuments sauvés ou en passe de l'être.

La séance est levée à 12 h. 30.

Excursions à Kéradennec, Bodilis et Joyeuse-Garde. — Après un déjeuner suivi à Lesneven à une centaine de participants, M. René Sanquer, professeur à la faculté des Lettres de Brest, présenta le chantier de fouilles de la villa gallo-romaine de Kéradennec, en Saint-Frégant. La visite de l'église de Bodilis fut ensuite commentée par le président et le recteur qui voulut bien faire les honneurs de sa très belle sacristie. La journée se termina par l'examen, sous la direction de Mlle des Déserts, des murailles délagées du château de Joyeuse-Garde.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Vice-président,

Ch. LAURENT.

SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 1970

Présidence de M. René DANIEL, Président

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 1970 est lu et approuvé.

Chapelles de Languidou et de Penhors. — M. Thomas, le conservateur des ruines de la chapelle de Languidou, en Plovan, a entrepris de restaurer celle de Notre-Dame de Penhors, en Pouldreuzic, toujours au service du culte et particulièrement vénérée des marins. Il s'est vu décerner récemment, au titre des « Chefs-d'œuvre en

péril », un prix de cinq mille francs, juste récompense de ses généreuses activités, et l'a consacré par moitié à l'entretien des deux édifices. Une médaille lui a été offerte à cette occasion. Il la présente au président, qui la fera circuler dans l'assistance. Les autorités civiles et religieuses sont d'accord pour collaborer au sauvetage de Penhors, mais la restauration ne pourra être envisagée que si la somme d'argent réunie à cet effet est suffisante. Sur les vingt millions d'anciens francs nécessaires, on ne peut compter pour le moment que sur dix. Toute obole de personnes désireuses de participer à la remise en état de la chapelle de Penhors sera donc la bienvenue. Elle doit être adressée à l'Association de Languidou, représentée par M. Oscar Thomas, à Pouldreuzic, en précisant : « Pour la restauration de Penhors », « J'irai trouver le pape l'année prochaine », dit encore M. Thomas. Il lui demandera sa bénédiction pour les bienfaiteurs de Penhors.

M. Thomas confie au président deux dépliantes de photographies des ruines de Languidou et au secrétaire cinq fragments de poterie ancienne d'un brun rougeâtre dont l'un comporte des empreintes de doigt sur un cordon et deux autres des cannelures horizontales obliques sur le cordon, qu'il a découverts sur les lieux au cours de ses travaux, et l'invite à faire examiner et si possible dater par le groupe d'archéologie et de géologie de Douarnez.

Vie de la Société archéologique. — En prévision des fêtes de fin d'année, le président propose d'avancer la date de la prochaine séance mensuelle au jeudi 17 décembre 1970, à 14 h. 30. Dans l'intervalle, une projection de diapositives aura lieu à Quimper, place Toul-al-Laër, le dimanche 6 décembre 1970, à 9 h. 45. Les diapositives ont été prises au cours d'un voyage de la Société archéologique au nord de l'Ecosse et dans les archipels des Orcades et du Shetland. Les spectateurs éventuels sont conviés à participer au repas en commun qui suivra la projection. Il aura lieu à Plomelin.

Epidémie de choléra à Quimper en 1832. — M. Hervé Glorennec, archiviste de la ville de Quimper et trésorier de la Société archéologique, présente une communication sur cette épidémie particulièrement meurtrière. Il a pré-

paré un tableau où sont affichés divers documents d'époque en relation avec ce fléau (voir p. 243).

Des prénoms révolutionnaires dans le Finistère, par M. René Daniel (voir p. 173). M. Jacques Charpy, directeur des Archives départementales, demande si l'on a comparé les registres des naissances avec les actes de baptême de l'époque et, sinon, suggère de le faire. Un débat s'ensuit et l'on conclut qu'à certaines périodes on constate un engouement pour des prénoms qui n'étaient pas toujours plus heureux que ceux du calendrier révolutionnaire.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le secrétaire,

Alain BREUT.

Le président,

René DANIEL.

SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1970

Présidence de M. Jacques CHARPY, Vice-Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès de plusieurs de nos confrères : M. Charles de Coataudon, de Brest ; M Jean-Paul Méret, de Quimper ; le Docteur Lucas, de Brest ; Mme Le Nué, de Quimper.

Au nom de la Société, il présente aux familles des disparus ses vives condoléances.

Nouvelles adhésions. — Dix-sept nouveaux membres sont admis dans la Société : MM l'abbé GÉLÉBART, secrétaire de l'évêché de Quimper et de Léon, présenté par MM. Charpy et Le Bihan ; P. GALLIOU, professeur agrégé d'anglais à Brest, et Mme GALLIOU ; M. GALLIOU, sous-directeur commercial à Brest, et Mme GALLIOU, tous présentés par MM. Daniel et Sanquer ; M. Raymond VAILLANT, professeur à Quimper, présenté par Mme Le Gall et M. Pernez ; M. André VERDEIL, de Riec-sur-Belon, et Mme VERDEIL, présentés par MM. Daniel et Charpy ;

M. Michel CARIOU, de Saint-Guénolé-Penmarch, et Mme CARIOU, présentés par MM. Daniel et Charpy ; M. Henri Jan DE LACILLARDAIE, de Quimper, présenté par les mêmes ; M. KERVAREC, de Paris, présenté par MM. Breut et Pernes ; M. Paul JARRY, pharmacien à Landerneau, présenté par MM. Daniel et Charpy ; le lieutenant-colonel LE PAPE, de Quimper, présenté par MM. Charpy et Kéramval ; Mlle Marie LE CORRE, institutrice à Pont-Aven, présentée par Mlle Gravouil et M. Charpy ; Mlle TRUTT, de Fontenay-sous-Bois, présentée par M. et Mme Trutt ; le Comité archéologique et géologique de Douarnenez, présenté par MM. Breut et Tanneau.

La peste et ses saints guérisseurs. — M. Charpy donne communication d'une étude très documentée sur un sujet insolite et inédit, étude intitulée : « Recherches préliminaires sur la peste et les saints protecteurs dans le Finistère ». L'auteur en est M. Daniel Samson (voir p. 201).

Les ancêtres du docteur Laënnec. — Le président présente un mémoire très consciencieux de M. du Plessix sur « Les ancêtres maternels du docteur Laënnec ».

Ce mémoire précise et complète les données jusqu'ici connues. Du côté paternel, les ancêtres de l'illustre médecin nous étaient connus depuis la fin du XVI^e siècle. On trouve, en 1578, Vincent Laënnec, notaire à la cour royale de Conq-Rosporden, tabellion belliqueux qui se fit ligueur, et fut tué, les armes à la main, près du château de Quimerc'h, en 1595. C'était le septième aïeul de Laënnec.

Les actes de mariage, la connaissance que nous avons des familles des jeunes filles épousées par ses aïeux, montrent pendant deux siècles une admirable continuité. Toutes ces familles, établies en Basse-Cornouaille, Quimper, Rosporden, Bannalec et Coray, appartenaient à la bourgeoisie : les pères sont gens de robe, alliés quelquefois à la petite noblesse. Et pendant près de deux cents ans, les mêmes titres se retrouvent : notaires, avocats, greffiers, procureurs. On constate ainsi la pérennité des classes sociales sous l'Ancien Régime (voir p. 233).

L'implantation d'un rameau d'Acadiens sur la côte du Labrador (1857). — Dans le cadre de ses recherches sur l'émouvante histoire des Acadiens, notre confrère, M. Grégoire Le Clech, spécialiste éminent de l'émigration bre-

tonne dans les pays du Nouveau-Monde, retrace, au cours d'une causerie passionnante, les circonstances de l'implantation d'un rameau d'Acadiens sur les rivages désertiques et glacés du Labrador, en 1857. Mettant à contribution le « Journal » d'un descendant d'Acadiens, Placide Vigneau, ancien gardien de phare décédé en 1926, M. Le Clech fait revivre les mille souffrances d'un petit peuple de pionniers courageux et intrépides, dans un pays sauvage et inhospitalier. Témoin lucide et sincère, Placide Vigneau nous a conservé d'émouvants souvenirs sur cette extraordinaire épopée.

Ce rivage dangereux du Labrador, théâtre de fréquents naufrages, était fort poissonneux et riche d'animaux à fourrure, ce qui explique qu'il ait retenu cette première colonie d'Acadiens, dont les noms révèlent une origine normande ou angevine, parfois bretonne. Ils s'arrêtèrent tout d'abord dans les îles de la Magdelaine, entre la Gaspésie et Terre-Neuve, puis passèrent sur l'île Anticosti, trois fois grande comme la Corse. Cette région est située à la pointe des Esquimaux, aujourd'hui le Havre Saint-Pierre, dans l'estuaire du Saint-Laurent. De nos jours, ces régions, autrefois farouches et désolées, sont devenues un grand pays industriel.

La sauvegarde de la presqu'île de Kermorvan au Conquet. — Le président donne lecture d'une lettre adressée à M. le Préfet du Finistère par le médecin-général Laurent, vice-président de la société. Dans ce document, le docteur Laurent s'élève avec une vive émotion contre l'intention manifestée par certains promoteurs de construire un village de vacances sur la presqu'île de Kermorvan, au Conquet. Ce serait, en effet, un véritable sacrilège, un crime contre la nature, et la destruction irrémédiable d'un site incomparable. Les promontoires de la péninsule armoricaine sont les bijoux poétiques et touristiques de la Bretagne, et il est impensable de les sacrifier délibérément à l'implantation de constructions nouvelles qui peuvent fort bien se concevoir en des lieux moins grandioses du rivage.

La Société archéologique s'associe pleinement à la demande du médecin-général Laurent et elle émet un vœu dans ce sens.

La défense de notre patrimoine artistique et naturel. —

M. Charpy adresse toutes ses félicitations à M. Le Bras, artiste de talent qui, à Lesneven, a excellemment restauré la statue de saint Maudez, conservée à la chapelle de l'Hôpital.

Il se réjouit de l'heureuse création, dans le Finistère, de plusieurs groupes ou associations locales, qui veulent œuvrer avec amour et désintéressement à la défense de notre patrimoine artistique et naturel.

Ainsi, le « Cercle d'Etudes de Plouigneau » vient-il de voir le jour, sous la présidence de M. Hascoët. Cette vaste commune est riche en vestiges du passé, en sites et en monuments qu'il importe de préserver et de mettre en valeur.

A Morlaix, c'est la création de l'Association de sauvegarde des « Sites et Monuments de la région de Morlaix ». Notre dévoué confrère, M^e Le Brun, avocat, a pris avec ferveur et compétence les rênes de cette nouvelle entreprise.

Autre excellente initiative à Quimperlé : la mise sur pied d'un Comité de sauvegarde de la belle chapelle de Saint-David, édifiée au cimetière de Quimperlé. Placée sous les auspices de la municipalité, qui lui apporte une aide précieuse, cette association est présidée par M. F. Huon, le secrétaire étant notre excellent confrère M. Astier.

M. Oscar Thomas, qui vient d'entreprendre une croisade mariale en faveur de la chapelle vénérée de Notre-Dame de Penhors, en Pouldreuzic, remercie d'ores et déjà les personnes qui lui ont versé leur obole pour cette œuvre d'urgente restauration. Il a aussi communiqué des photographies relatives à la restauration des ruines de la chapelle de Languidou, en Plovan, ainsi que le livre d'or ouvert en la circonstance.

Bibliographie. — M. Charpy analyse brièvement une copieuse bibliographie : le n° 4 (1970) des « Cahiers de l'Iroise », consacré à André Gide et Saint-Pol-Roux en Bretagne ; une étude de M. Briard sur le tumulus du bronze ancien de Kernonen, en Plouvorn, et une excellente brochure de vulgarisation concernant l'extraordinaire ensemble préhistorique de Barnenez, en Plouézoc'h, le plus beau de l'Europe occidentale. Cette publication est

destinée à faciliter la visite de cette nécropole gauloise, aujourd'hui ouverte au public.

Vie de la Société et réélection du bureau. — Le président évoque diverses questions et décisions intéressant la vie et l'organisation de la Société, décisions prises lors d'une récente réunion du bureau. Ainsi, l'amélioration du volume de « Mémoires », le coût de l'impression, etc..., ont-ils rendu indispensable la fixation de la cotisation annuelle à 20 francs, initiative ratifiée par tous les sociétaires présents. Le prix du bulletin des années passées est fixé à 25 F (28 F franco).

Les élections traditionnelles de fin d'année voient la reconduction des membres du bureau dans leurs fonctions. Toutefois, M. Alain Le Grand, secrétaire général, étant très pris par ses obligations professionnelles, est nommé commissaire aux comptes, conjointement avec M. le chanoine Nédélec. M. Guy Pernel devient deuxième trésorier-adjoint de la société.

Au nom de M. René Daniel, président, et en son propre nom, M. Charpy offre à tous les membres, réunis pour cette dernière séance annuelle, ses vœux très cordiaux pour 1971.

La séance est levée à 16 heures.

Le secrétaire,

Le vice-président,

Yves TANNEAU.

Jacques CHARPY.



Liste générale des membres de la Société

(au 31 décembre 1970)

A

- + M. ABASQ, Joseph, 23, avenue de Chaverny, 44, Saint-Herblain.
- ABBAYE DE LANDÉVENNEC, 29, S., Landévennec.
- M. ALLARD, Georges, pharmacien, 2, rue Men-Meur, 29 S., Le Guilvinec.
- Mlle AMILIEN, Olga, artiste modéliste, 35, rue des Reguaires, 29 S., Quimper.
- M. AMPHERNET (Marquis d'), Michel, château de la Boissière, 29 S., Pleyben.
- Mme ANDRÉ, Joseph, 19, rue Laënnec, 29 S., Quimper.
- M. ANDRÉ, Robert, docteur en médecine, 63, rue de Montval, 78, Marly-le-Roy.
- Mlle ANDRIEUX, 36, rue Anatole-France, 29 S., Douarnenez. +
- MM. ANDRO, Jean-Claude, homme de lettres, villa Denise, route de Céret, 66, Palalda.
- ANGÉLI, Paul, inspecteur au « Télégramme », route de Plobannalec, 29 S., Pont-l'Abbé.
- APPERT, Roger, Langoz., 29 S., Loctudy.
- ARGOUARCH, Joseph, secrétaire général de la mairie, 29 S., Concarneau.
- Mlle ARHAN, 5 bis, rue de l'Hippodrome, 29 S., Quimper.
- M. ARNOUS DES SAULSAYS, Marcel, directeur des services de la Chambre de Commerce, 7, venelle des Hirondelles, 29 S., Douarnenez. +
- + Mlles ARRIBAT, Hélène, 10, avenue de la France-Libre, bâtiment A 4, 29 S., Quimper.
- + ARVOR, Anne, commerçante, 29, rue Henri-Barbusse, 29 S., Douarnenez. +
- MM. ASCOUET, Jean, conseiller pédagogique, 6, rue F.-de-Kergrist, 29 N., Carantec.

- ASTIÉ, Xavier, commandant, 3, rue Brémont-d'Ars, 29 S., Quimperlé.
- Mme AUBRY, Renée, commerçante, 37, rue Jean-Jaurès, 29 S., Pont-l'Abbé.
- MM. AUDREN DE KERDREL, Tony, 1 bis, rue Vaneau, 75, Paris (7°).
- AUFFRET, Auguste, sous-directeur de banque (E.R.), 23, rue de la Brise, 56, Vannes.
- AUFFRET, Marcel, interne des hôpitaux, 223, rue Saint-Jacques, 75, Paris-5°.
- AUTER, Alain, instituteur, 43, rue du Château, 29 S., Le Guilvinec.
- AUTRET, Yann, vétérinaire, 29 N., Berven-Plouzévédé.
- AUTROU, Arthur, cartonniier, route du Quenquis, 29 S., Quimper.
- AVENARD, Christian, secrétaire général adjoint, Chambre de Commerce, 29 S., Quimper. ,

B

- Mme BALANANT, Louis, directrice d'école maternelle (E.R.), rue des Islandais, 22, Dahouet, par Pléneuf-Val-André.
- MM. BALBOUS (chanoine), aumônier à Kernisy, 1, allée de Kernisy, 29 S., Quimper.
- BALCH, François, ingénieur des Ponts et Chaussées (E.R.), 7, rue Emile-Giffo, 29 S., Douarnenez. +
- Mme BARBARO, Gabriel, « Les Chênes », Le Trez-Hir, 29 N., Plougonvelin.
- MM. BARBIER, Jean, professeur de C.E.G., 29 N., Saint-Martin-des-Champs.
- BARGAIN, Edgard, imprimeur, 114, vieille route de Rosporden, 29 S., Quimper.
- BARON, commerçant, 234, rue Anatole-France, 29 N., Brest.
- BARON, Jean, instituteur (E.R.), Pen-Enez, 29 N., Locquirec.
- BARÉTY, Maurice, receveur des postes, 129, rue de Fougères, 35, Rennes.
- Mlle BASTID, Magdeleine, 6, rue Saint-Yves, 29 N., Brest.
- MM. BAZIN, Jehan, commissaire général de la marine, E.R., 37, quai de Cornouaille, 29 N., Landerneau.
- BEAUGÉ-BERUBÉ, Henri, directeur du Parc d'Armorique, 29 N., Ménez-Meur, 29 N., Hanvec.
- BEQUET, Adrien, président du tribunal de grande instance de Morlaix, 8, rue du Palais, 29 S., Quimper.
- BÉGOR, François, industriel, Tréqueffelec, route de Brest, 29 S., Quimper.
- BELBÉOCH, Eugène, garagiste, 46, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez.
- BELBÉOCH, Pierre, commerçant en nouveautés, 8, rue Eugène-Kérivel, 29 S., Douarnenez. +
- Mlle BELIN, Marie-Clotilde, 26, rue Kéréon, 29 S., Quimper.
- Mme BELLEC, Jean-Louis, 5, rue Pont-al-Laër, 29 S., Moëlan-sur-Mer. +

- MM. BELLEC, Louis, pharmacien, 21 bis, rue Louis-Pasteur, 29 N., Landivisiau.
 BELLEC, Louis, notaire, 4, rue Jeanne-d'Arc, 29 N., Les-neven.
 BENARD, Henri, chirurgien, maire, conseiller général, Pors-Moro, 29 S., Pont-l'Abbé.
- Mme BENOISTON (Vve H.), 1, rue Etienne-Gourmelen, 29 S., Quimper.
- M. BERDER, Michel, 88, rue Yves-Giloux, 29 S., Brest.
- Mlle BÉRÉHOUC, M.-A., impasse Jean-Racine, 29 S., Quimper.
- MM. BERGERON, Roger, ingénieur des services agricoles, 4, rue Théodore-Botrel, 29 S., Quimper.
 BERGEVIN, (DE), Gérard, Kelourien, 29 N., Ploumoguier.
- Mlles BERGOT, Thérèse, assistante sociale, 14, rue Dautancourt, 75, Paris (17°).
 BERNARD, Anne, documentaliste à la commission régionale d'inventaire de Haute-Normandie, La Grand'-Mare, Altaïr, A 82, 76, Rouen.
- MM. BERNARD, Corentin, 71, rue du Frugy, 29 S., Quimper.
 BERNARD, Daniel, retraité des P.T.T., Brézoulous, 29 S., Clédén-Cap-Sizun.
 BERNARD, Georges, agriculteur, Coz-Quinquis, 29 S., Plonévez-Forzay.
- BERNARD, Gildas, directeur des services d'archives du Calvados, route de Lion, 14, Caen.
- BERNARD, Hervé, secrétaire général de la mairie, 29 S., Douarnenez.
- BERNARD, Jean, docteur en médecine, 27, avenue de la Gare, 29 S., Quimper.
- BERNARD (Abbé), Louis, recteur, 29 N., Trémaouézan.
- BEROU, Pierre, directeur d'école, 29 S., Kérity-Pennmarch.
- Mlle BERTHÉLÈME, M., 17, rue de Kermaria, 29 S., Plonévez-du-Faou.
- MM. BERTHELOT, Paul, ancien président du tribunal de commerce, 40, quai de la Douane, 29 N., Brest.
 BERTHELOT, officier de marine, 1, avenue Vauban, 83, Toulon.
 BERTHOU (Abbé), Emile, aumônier du Carmel, 1, boulevard, Clemenceau, 29 N., Le Relecq-Kerhuon.
 BERTHOU, Jean, 91, chemin des Gauvignets, 44, Saint-Nazaire.
- Mmes BERTRAND, présidente du S.I. de Fouesnant, Ker-Tenvel, 29 S., Beg-Meil.
 BESCOND, Aimée, 27, avenue Clemenceau, 29 N., Brest.
- MM. BESCOND, Emile, 4, rue du Four, 29 S., Rosporden.
 BÉTRON, Jean-Hervé, enseignant, Ecole Saint-Blaise, 29 S., Douarnenez.
- Mme BÉZIERS, Anaïs, Pors-an-Eostic, 90, avenue de la Gare, 29 S., Douarnenez.
- M. BIDEAU, Jean-Louis, pharmacien, 8, rue Anatole-France, 29 S., Douarnenez.
- Mlle BIENVENUE, Kerheodez, 29 N., Kersaint-Plabennec.

- MM. BIGER (R.P.), Collège de Saint-Caprais, rue Raspail, 47, Agen.
 BIGOUIN, André, B. 114, Bt Aquitaine, Beauval, 77, Meaux.
 BINST, Jean, sous-intendant au Lycée, 11, rue Sainte-Catherine, 29 S., Quimper.
 BLAISE, Alain, 11, rue de Wissembourg, 68, Strasbourg.
 BLAISE, René, 7, rue de Maleyssie, 29 N., Brest.
- Mme BLAYAU, Noël, 12, avenue de Kergoat-al-Lez, 29 S., Quimper.
- M. et Mme BLEUZEN-BIHAN, 6, rue Clément-Ader, 29 N., Brest.
- Mme BLOCH, A., 44, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
- MM. BLOCH, Yves, P.T.T., 56, rue du Moulin-Vert, 29 S., Quimper.
- MM. BLUM, Georges, docteur en médecine, 20, rue de Pont-l'Abbé, 29 S., Plozévet.
- Mme BLUTEAU, Jeanne, professeur de lettres, Lycée d'Etat Félix-Le-Dantec, 22, Lannion.
- MM. BODEAU, Elie, docteur en médecine, 15, rue Traverse, 29 N., Brest.
 BODÉNÈS, Louis, pharmacien, 29 N., Plougastel-Daoulas.
 BODIVIT, Robert, antiquaire, 43, rue Elie-Fréron, 29 S., Quimper.
 BÈUF-FERNANDEZ, Gilles, étudiant, cité de Kerguesten, 29 S., Douarnenez. +
- Mlle BOHIC, Solange, employée de bureau, Le Clemeur, 29 N., Locquénoë.
- + MM. BOISSAN, René, docteur en médecine, 12, rue des Plo-march, 29 S., Douarnenez. +
 BOLLORÉ, Gwenaël, industriel, 29 S., Odet, en Ergué-Gabéric.
- Mlle BONHOMME, Gisèle, conseillère d'éducation au Lycée technique de jeunes filles, chemin des Justices, 29 S., Quimper.
- MM. BONTHONNEAU, Henri, ingénieur mécanicien en chef, (E.R.), Pen-ar-Han, 29 S., Pont-Croix.
 BORIES, Jean, directeur de la Banque de France, 38, rue de Clocheville, 37, Tours.
- M. et Mme BOSCAL DE RÉALS, Charles, général (E.R.), 29 N., Plouvorn.
- M. BOSSENNEC, François, pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez. +
- Mme BOSSER, Emile, directrice honoraire d'école maternelle, 8, rue Amiral-Ronarch, 29 S., Quimper.
- MM. BOSSON (Abbé), Emile, Maison Saint-Joseph, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
 BOTHMER, Maurice, 105, rue Jules-Lecesse, 76, Le Havre.
 BOUARD (DE), Bruno, 44, rue Voltaire, 29 N. Brest.
- + Mme BOUCHAUD-LETENDRE, 4, rue Ridder, 75, Paris (14^e).
- Mlle BOUCHÉ, Anne-Marie, professeur, 2, rue Henri-de-Bour-nazel, 29 S., Quimper.
- + M. BOUCHÉ (abbé), Hubert, vicaire, 29 S., Châteauneuf-du-Faou.
- + Mlle BOUCHER, Annie, comptable, 9, boulevard Kerguélen, 29 S., Quimper.

- MM. BOUCHER, Jean-Pierre, inspecteur du cadastre, résidence Garonne, esc. 4, 47, Marmande.
BOUCHER, Louis, journaliste, Pen-Ruic, C2, 29 S., Quimper.
- BOUET, Jean-Louis, administrateur civil au ministère des finances, 71, rue de la Tombe-Issoire, 75, Paris (14°).
- BOUET, Maurice, professeur au Lycée Voltaire, 14, rue Jean-Doyen, 95, Euaubonne.
- BOULBAIN (Abbé), Jean-Michel, recteur, 22, Plaintel.
- BOULMER, Francis, clerc de notaire, 72, Beaumont-sur-Sarthe.
- + BOURBIGOT, André, pharmacien, 29 S., Elliant.
- BOURGEOIS, E., 32, place Saint-Corentin, 29 S., Quimper.
- Mlle BOURHIS, Anna, Le Prioldi, 29 S., Le Faou.
- MM. BOURLÈS, Dominique, étudiant, 4 bis, place Gaudinot, 51, Reims.
- BOURLÈS, Marcel, docteur en médecine, 34, rue Aristide-Briand, 29 S., Quimper.
- BOURLIGUEUX, Guy, professeur 23, rue Clovis, 75, Paris (5°).
- BOUSSARD, Vincent, expert foncier, moulin de Kerganapé, 29 S., Plogonnec.
- BOUXIN, Henri, 30, avenue Duquesne, 75, Paris (7°).
- BOYER, André, 62, rue des Fontenelles, 92, Sèvres.
- Mme BOZEC, Aline, horticultrice, La Vallée, route de Bénodet, 29 S., Quimper.
- MM. BOZEC, Yves, professeur, 29 S., Plogonnec.
- BRANQUEC, Germain, retraité E.D.F., 46, rue Guy-Autret, 29 S., Quimper.
- BRAS-DE-FER (DE), Jean, commandant (E.R.), rue Amiral-Courbet, 29 S., Concarneau.
- M. et Mme BRÉ, vétérinaire, La Chaumière, Le Quai, 29 S., Pont-Aven.
- MM. BRETON, Alphonse, commerçant, « La Civette », 16, rue du Parc, 29 S., Quimper.
- BREUT, Alain, secrétaire aux Affaires maritimes, 19, rue Louis-Pasteur, 29 S., Douarnenez.
- BRIAND (abbé), Jean, recteur, 29 S., Lopérec.
- BRIAND, Pierre, Kervoualet, 29 S., Landrévarzec.
- BRIARD, Jacques, chargé de recherches au C.N.R.S., 2, rue du Thabor, 35, Rennes.
- Mlle BRIAT, Paule, rue Notre-Dame, 29 N., Lesneven.
- MM. BRIAT, Pierre, 29 N., Lesneven.
- BRIENS, Louis, directeur commercial des conserveries Audren, 22, rue Saint-Michel, 29 S., Douarnenez.
- BRIGANT, Auguste, directeur départemental honoraire des douanes, 2, rue Branda, 29 N., Brest.
- Mme BRILLET, Anne, professeur, 8, avenue Victor-Hugo, 29 S., Quimperlé.
- MM. BRIS, Yvon, 150-152, rue Henri-Barbusse, 93, Aubervilliers.
- BROC (DE), Charles, château du Perennou, 29 S., Plomelin.
- BRONNEC, Jean, ingénieur, 23, rue Vauban, 29 N., Brest.

- Mlle BRUCHET, Odette, retraitée de la Banque de France, 4, rue Victor-Ségalen, 29 N., Brest.
- M. BRUNET, Maurice, ingénieur, 5, avenue Alexis-Pessot, 94, Saint-Maur-des-Fossés.
- Mlle BRUNO, assistante sociale (E.R.), 29 S., Tournay.
- Mme BRUZAC, Aline, professeur honoraire, H.L.M., rue David-d'Angers, 53, Ernée.
- Mmes BUDES DE GUÉBRIANT (Comtesse Alain), Kernévez, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- BUFFÉ, 7, rue Emile-Souvestre, 22, Saint-Brieuc.
- MM. BURDIN, Marcel, rue Aristide-Briand, 29 N., Le Conquet.
- BUREL, Robert, technicien, caisse de S.S., 3, rue Tristan-Corbière, 29 S., Douarnenez.
- BURELLER, Pierre, président de la M.G.E.N., Coz-Maner, route de Bénodet, 29 S., Quimper.

C

- CABARET, Yves, 9, boulevard Boulay-Paty, 44, Nantes.
- CABON (Abbé), Gabriel, curé, 29 N., Saint-Thégonnec.
- Mlle CAËR, Andrée, professeur, 5, rue de Kerorion, 29 N., Brest.
- MM. CAILL, Antoine, député-maire de Plouzévé, Kervin-gant, 29 N., Plouzévé.
- CAILLE, Max, agent d'assurances, 38, quai de la Douane, 29 N., Brest.
- CAILLON, professeur, rue J.-Lautrédou, 29 S., Pont-l'Abbé.
- CALVEZ, Eugène, maire, 29 N., Plouneour-Trez.
- Mmes CARN, Jeanne, professeur (E.R.), 2, rue Blanqui, 29 N., Brest.
- CAMARD, Marie, infirmière, 12, quai du Steir, 29 S., Quimper.
- MM. CANET, Jacques, négociant en tissus, allée Couchouren, 29 S., Quimper.
- CANSOT, Auguste, notaire, 8, boulevard de la Gare, 29 N., Landerneau.
- M. et Mme CAPITAIN, Jean, retraité de l'enseignement, gare, 29 N., Dirinon.
- MM. CARAËS (abbé), Hervé, professeur, institution N.-D. du Kreisker, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- CARAËS, Jean-Jacques, docteur en médecine, 29 N., Plou-dalmézeau.
- Mme CARDIALAGUET, Marie, 6, place Alexandre-Massé, 29 S., Quimper.
- Mlle CARIOU, Cécile, Kérudulic, 29 S., Pont-Croix.
- Mme CARIOU, Marcelle, rue de Mesmeur, 29 S., Le Guilvinec.
- M. et Mme CARIOU, Michel, rue de la Joie, 29 S., Saint-Gué-nolé-Penmarc'h.
- Mme CARNÉ (Comtesse de), 3, allée Couchouren, 29 S., Quimper.
- M. CARNÉ-MARCEIN (de), Olivier, général (E.R.), château du Marc'hallac'h, 29 S., Plonéis.

- Mmes CARPENTIER-FIALIP, 26, avenue du Parc-Saint-James, 92, Neuilly-sur-Seine.
 CARVAL, directrice d'école (E.R.), 14, venelle de Poulmerrien, 29 S., Douarnenez. +
- Mlle CAST, 15, rue Jules-Noël, 29 S., Quimper.
- MM. CASTEL, Jean, docteur en médecine, 4, rue de Fougères, 35, Rennes.
 CASTEL, Louis, docteur en médecine, 28, rue de Denver, 29 N., Brest.
 CASTEL (abbé), Yves, aumônier à l'école Charles-de-Foucauld, 32, route de Quimper, 29 N., Brest.
- + CAUSER, Ernest, secrétaire en chef des Affaires maritimes au quartier de Saint-Brieuc, 19, rue de Châteaubriand, 22, Saint-Brieuc.
- Mme CAUZIC, Marie-Marcelle, 37, rue du Manoir, 29 S., Quimper.
- MM. CAVALLÉ, Jacques, officier de marine, 4, rue Jules-Guesde, 29 N., Brest.
 CAVELLAT, Pierre, premier président honoraire à la Cour d'appel de Caen, 29 N., Carantec.
 CAYLA, Gérard, docteur en médecine, 5, rue de Cadix, 75, Paris (15°).
- Mlle CELTON, Suzanne, chef de bureau à la mairie, 14, rue Eugène-Kérivel, 29 S., Douarnenez. +
- MM. CHABANNES (comte de), Christian, 11, rue Bayard, 75, Paris (8°).
 CHABAY, Jean, président honoraire de la Caisse d'Épargne, 7, rue Étienne-Gourmelen, 29 S., Quimper.
 CHABRIAIS, Marc, officier principal des Equipages de la Flotte, Penn-ar-Parkou, 29 N., Logonna-Daoulas.
 CHACUN, Marcel, industriel, 24, rue Vis, 29 S., Quimper.
 CHANSARD, René, chef de bataillon d'infanterie de marine (E.R.), 24, rue Henri-de-Bournazel, 29 S., Quimper.
 CHANTEAU, Jean-Marie, 84, boulevard Richard-Lenoir, 75, Paris (10°).
 CHANTEAU, Yves, « La Muse marine », Morgat, 29 S., Crozon.
- Mme CHAPALAIN, 29 N., Landivisiau.
- MM. CHARPY, Jacques, directeur des services d'archives du Finistère, 27, rue Marie-Curie, 29 S., Quimper. +
 CHAUSSEPIED, André, architecte, 15, rue de Salonique, 29 S., Quimper.
 CHAUSSEPIED, Mikel, artiste-peintre, 38, rue Danielle-Casanova, 29 N., Le Relecq-Kerhuon.
 CHAUVÉ, André, Bao-Loc, Nam-Dong (Sud-Viet-Nam).
 CHRISTIEN, Jean-Michel, professeur, La Métairie, en 29 S. Tréguennec. +
- Mme CIANETTI-PRÉVOST, Marie, photographe, 29, rue Erard, 75, Paris (12°).
- MM. CLAQUIN, Henri, docteur en médecine, 20 bis, rue de Kérélec, 29 S., Quimper.
 CLAVEL, Georges, directeur des P. et T. (E.R.), 14, rue Louis-Pasteur, 29 S., Douarnenez. +

- CLOAREC, Henri, professeur, 2, rue Gicquel-Destouches, 29 N., Brest.
- + Mme CLOASTRE, René, professeur, 28, rue Hoche, 29 N., Brest.
- CLOITRE, Marie-Thérèse, assistante à la faculté des Lettres de Brest, 3, rue Célestin-Freinet, 29 N., Brest.
- Mlle CLOSIER, Marie-Renée, professeur, Le Ven-Dero, 29 S., Pluguffan.
- MM. COADOUR, Pierre, Le Cosquer, 29 S., Saint-Nic.
- COANT, Francis, inspecteur d'académie honoraire, La Roche-Cintrée, 29 N., Le Huelgoat.
- Mme COAT, Marie-France, professeur au lycée de Douarnenez, 29 S., Douarnenez. +
- M. et Mme COATALEM, Henri, pharmacien, 29 S., Châteauneuf-du-Faou.
- MM. COFFINIÈRES, J., Professeur, 16, rue Pierre-Loti, 29 S., Quimper.
- Coïc, Albert, ingénieur agronome, Bel-Air, 29 S., Pouldreuzic.
- Coïc, Sébastien, bibliothécaire de la ville, 2, rue Jeanne-d'Arc, 29 S., Quimper.
- M. et Mme COIC, Fernand, 44, rue Kéréon, 29 S., Quimper.
- M. COJEAN, François, secrétaire de mairie, 29 N., Guerlesquin.
- + M. et Mme COLIN, Edouard-Paul, docteur en médecine, 8, rue des Dunes, 29 S., Lesconil.
- Mme COLLOBERT, Marcelle, 2, rue Louis-Pasteur, 29 N., Brest.
- M. et Mme COMPAIN, Louis, 81, rue Charles-Gounod, 29 S., Quimper.
- M. CONAN, Marcellin, notaire, 29 S., Telgruc.
- Mme CONNAN, 35, rue Pen-ar-Steir, 29 S., Quimper.
- MM. CORBÈS, Hippolyte, président honoraire du tribunal civil, 7, rue Ville-Pépin, 35, Saint-Servan-sur-Mer.
- CORFA, Alain, 167, avenue Ledru-Rollin, 75, Paris (11°).
- CORGNÉ, Eugène, docteur-ès-lettres, 16, rue de Marengo, 56, Pontivy.
- CORNEC, Jean, secrétaire de mairie, 29 S., Pont-de-Buis-lès-Quimerch.
- CORNEC, Jean-Pierre, docteur vétérinaire, 51, rue de la Fontaine-Blanche, 29 N., Landerneau.
- CORNEC, Paul, étudiant, rue Léo-Delibes, 29 S., Audierne.
- CORNEC (abbé), Pierre, recteur de Ploaré, 20 S., Douarnenez. +
- Mlle CORNIC, Catherine, manoir de Kermoysan, 29 S., Quimper.
- M. et Mme CORNIC, Hervé, docteur en médecine, 22, rue de Brest, 29 S., Quimper.
- MM. CORNIC, Jean, docteur en médecine, 9, rue Ernest-Renan, 29 S., Douarnenez.
- + COROLLER, Jean, greffier au tribunal de commerce, 29 S., Quimper.
- COROLLER, Yves, Hôtel des Arcades, 29 N., Roscoff.
- CORRE, Jean-Michel, procureur général, 10, rue Amiral-Linois, 29 N., Brest.
- + CORSEUL, Léon, receveur des P. et T. (E.R.), 14, rue du Génie, 35, Saint-Servan.

- COSQUÉRIC, Pierre, vétérinaire inspecteur, 29, rue Emile-Zola, 29 N., Brest.
- COTONÉA, Pierre, préposé des P. et T., 29 S., Beuzec-Cap-Sizun.
- COTTEN (chanoine), Yves, recteur, 29 N., Locquirec.
- Mme COUESNON (DE), Geneviève, Le Guerlach, Quimper.
- MM. COUFFON, René, ingénieur des Arts et Manufactures (E.R.), 8, boulevard Clemenceau, 22, Saint-Brieuc.
- COULM, François, négociant en vins, rue de la Palestine, 29 S., Quimper.
- M. COUPA, Yves administrateur en chef de la France d'O.M. (E.R.), Pen-ar-Vir, 29 S., Loctudy.
- COURBET, Jean, instituteur, 35, rue Jean-Jaurès, 29 S., Douarnenez. +
- Mlle COURIER, Geneviève, 10, rue Singer, 75, Paris.
- MM. COURSIN, Marc, avoué, 1, rue de Buenos-Aires, 75, Paris (7°).
- COURTAIGNE, Pierre, avoué au tribunal de grande instance, 1, rue du Vieux-Versailles, 78, Versailles.
- COURTAY, Yves, 1 bis, rue Toul-al-Laër, 29 S., Quimper.
- COUTURIER, Robert, 65, rue Alexandre-Dumas, 02, Villers-Cotterets.
- COZIC, René, notaire, 9, rue Traverse, 29 N., Landerneau.
- CRAFF, Paul, directeur des caisses rurales, allée Couchouren, 29 S., Quimper.
- Mlle CROGUENEC, Marie-Thérèse, institutrice (E.R.), 1, rue J.-B.-Colbert, 29 S., Quimper.
- Mme CUDENNEC-MENS, chirurgien-dentiste, 16, rue Laënnec, 29 S., Audierne.
- MM. CUDENNEC, Jacques, docteur en médecine, rue Ker-Is, 29 S., Plomodiern.
- CUEFF, Alain, ancien commerçant, rue Louis-Pasteur, 29 N., Saint-Martin-des-Champs.
- Mlle CUEFF, Lénaïk, artisane, rue du Bois-d'Amour, 29 S., Pont-Aven.

D

- MM. DALIDAS, Yves, professeur technique, lycée J.-M.-Le-Bris, 29 S., Douarnenez. +
- DALM, Henri, officier en chef des Equipages, 1, route de Lochrist, 29 S., Pont-Croix.
- Mme DAMALIX, 23, route de Bénodet, 29 S., Quimper.
- MM. DANGUY DES DÉSERTS, Edouard, capitaine de vaisseau (E.R.), maire de Daoulas, Vieux-Kérisit, 29 N., Daoulas.
- DANGUY DES DÉSERTS, Henri, lieutenant-colonel (E.R.), 9, rue du Mons, 92, Ablon-sur-Seine.
- Mlle DANGUY DES DÉSERTS, Marie-Claude, professeur, 14, rue de l'Eglise, 29 N., Daoulas.
- M. DANGUY DES DÉERTS, Michel, 12, rue de la Procession, 78, Savigny-sur-Orge.
- Mme DANIEL, institutrice (E.R.), 6, rue Valentin, 29 S., Quimper.

- Mlle DANIEL, Anne, collégienne, 84, avenue de la Marne, 92, Montrouge.
- MM. DANIEL, Laurent, mareyeur, quai d'Estienne-d'Orves, 29 S., Le Guilvinec.
 DANIEL, Michel, chef de division à la préfecture, 29 S., Quimper.
- M. et Mme DANIEL, René, inspecteur de l'Éducation nationale (E.R.), 10, rue J.-B.-Bousquet, 29 S., Quimper.
- MM. DANIEL, Tanguy, professeur, 84, avenue de la Marne, 92, Montrouge.
 DANIGO, Henri, professeur et bouquiniste, rue Marc-Sangnier, 29 S., Quimper.
- + DANIOU, Guy, libraire, 11, cité de Kerguélen, 29 S., Quimper.
- Mlle DAUDAL, Anne, secrétaire de mairie, 29 S., Landudal.
- MM. DAUDAL, Yves, employé aux P. et T., rue de Bir-Hakeim, 29 S., Quimper.
 DARDY, René, chirurgien-dentiste, 26, quai de Léon, 29 N., Landerneau.
 DARSEL, Joachim, professeur (E.R.), docteur ès-lettres, Les Butto, 22, Plestin-les-Grèves.
 DAVOUST, Georges, géomètre-expert D.P.L.G., 43, rue Chativesle, 51, Reims.
 DEBARY, Michel, avocat, 35, rue du Parc de Clagny, 78, Versailles.
 DECLERCQ, Robert, chef du centre émetteur, 29 S., Pont-de-Buis-les-Quimerch.
- M. et Mme DEIN, Olivier, notaire, 33, rue Branda, 29 N., Brest.
- MM. DELAGNEAU, Edmond, négociant, 6, rue Foy, 29 N., Brest.
 DELIBIOT, J., pâtissier, 7, rue Elie-Fréron, 29 S., Quimper.
 DELSUC, Pierre, avocat à la Cour d'appel, 4, rue Galliera, 75, Paris.
 DENIS, Pierre, docteur en médecine, 29 S., Clédén-Cap-Sizun.
- M. et Mme DENIS, Pierre, professeur, Le Ris, Ploaré, 29 S., Douarnenez.
- MM. DENNIELLOU, Jean, intendant à l'école nationale d'ingénieurs de Kérichen, 29 N., Brest.
- + DERRIEN, François, artiste sculpteur, Rumorvan, 29 N., Lanildut.
 DERRIEN, Hippolyte, directeur d'école honoraire, rue du Petit-Port, 29 S., Loctudy.
- Mme DERRIEN, Louis, 8, rue Voltaire, 29 N., Brest.
- M. DES COGNETS, Charles, 3, rue Sainte-Marthe, 29 N., Morlaix.
- M. et Mme DESSE, Georges, docteur en médecine, 25, rue du Palais, 29 S., Quimper.
- MM. DESSE, Jean, 25, rue du Palais, 29 S., Quimper.
 DEUNFF, Jean, docteur ès-sciences, chargé de recherches au C.N.R.S., faculté des Sciences, institut de géologie, G 3, B P 25 A, 35, Rennes.
 DEYROLLES, Jacques, architecte, 6, rue de Trégunc, 29 S., Concarneau.

- DHELLEMMES, André, Porsguir, Le Passage-Lanriec, 29 S., Concarneau.
- DILOSQUER, Eugène, instituteur, 1, place de la Palue, 29 S., Le Guilvinec.
- Mme DIOT, attachée de préfecture, 29 S., Quimper.
- MM. DIROU, instituteur (E.R.), 100, avenue de la France-Libre, 29 S., Quimper.
- DIVERRÈS, Jean, rue Principale, 14, Maltot.
- DIZERBO, Auguste, chef de travaux à la faculté des Sciences, 30, rue Branda, 29 N., Brest.
- DMOCHOWSKY, Jean, Roch-Bras, 29 N., Porspoder.
- DOARÉ, Guillaume, mareyeur, 10, impasse du Commandant-Charcot, 29 S., Douarnenez.
- DOARÉ, Jean, inspecteur des P. et T., 26, rue du Moulin-des-Couleurs, 29 S., Quimper.
- Nantes.
- Mlle DOMEQ, Marie, 20, route de Bénodet, Quimper.
- M. DONAL, Christian, journaliste, 37, boulevard Richepin, 29 S., Douarnenez.
- Mme DONNART, Gabrielle, contrôleur des P. et T. (E.R.), 1, rue de la Gare, 29 S., Pont-l'Abbé.
- MM. DONNART, Charles, docteur-vétérinaire, 29 S., Pont-Croix.
- DONNOU, Jean, receveur des postes, 29 S., Douarnenez.
- DOUGUET, Max, amiral (E.R.), 15, rue Lapérouse, 44, Nantes.
- DOUGUET, Michel, industriel, 21, rue de la Tour-d'Auvergne, 29 S., Quimper.
- Mme DRAPIER-CADEC, Léontine, femme de lettres, 36, rue de Siam, 29 N., Brest.
- MM. DUBOIS, Tony, chirurgien-dentiste, 56, rue Henri-Barbusse, 29 S., Douarnenez.
- DUBOIS-GUÉHENNEUC, instituteur, 50, Sottevast.
- Mme DUIGOU, C., 3, impasse de l'Odét, 29 S., Quimper.
- MM. DUPLESSIS, Yves, directeur de banque (E.R.), 2, rue de Silguy, 29 S., Quimper.
- DU PLESSIS, Bernard, « Le Prévert », route de Versailles, 78, Le Chesnay.
- DUPOUY, Lucien, ingénieur horticole, 146-148, rue Houdan, 92, Sceaux.
- DURAND, Joseph, prothésiste-dentaire, 55 bis, rue Jean-Jaurès, 29 S., Quimper.
- DURAND, Pierre, lieutenant-colonel (E.R.), H.L.M. marine N° 1, boulevard Jean-Moulin, 29 N., Brest.
- DYEVRE, Henri, ingénieur général, directeur honoraire du service géographique de la marine, 10, avenue Camoëns, 75, Paris (16°).

E

- ECOLE SAINT-SÉBASTIEN, 29 N., Landerneau.
- MM. ENDRÉO, Raymond, officier marinier, 2 cité Montgolfier, 29 N., Brest.
- EON, Jean-Noël, 4, place A.-Bayet, 35, Rennes.

- EON (Abbé), Paul, recteur, 29 N., Plouvien.
 EVEN, André, 123, rue Aristide-Briand, 25, Rennes.
 EVEN, Jean, artiste-peintre, 26, rue des Plantes, 75, Paris (14^e).
 EVENAT, Fanch, commerçant, place de la République, 29 S., Pont-Croix.

F

- M. et Mme FAGNIER, Roger, ingénieur (E.R.), 6, rue P.-Constans, 03, Nérès-les-Bains.
- MM. FALC'HUN (chanoine), François, professeur de celtique à la Faculté de Brest, 29 N., Brest.
- FATOU, Olivier, magistrat., 14 bis, avenue Bosquet, 75, Paris (7^e).
- FAUJOUR, Pierre, couturier, 29 N., Berven-Plouzévéde.
- FAVÉ (Mgr), évêque auxiliaire de Quimper et de Léon, 29 S., Quimper.
- FAVÉ (chanoine), Yves, aumônier de l'hôpital, 29, N., Lesneven.
- FAVENNEC, Germain, notaire, 29 N., Berven-Plouzévéde.
- FAYOLLE, Daniel, Pont-ar-Bijou, 29 N., Brest.
- Mme FEILLET, Hervé, 64, quai de l'Odet, 29 S., Quimper.
- MM. FÉLIX, Daniel, étudiant, clinique du Saint-Esprit, 4, route de la Corniche, 29 N., Brest.
- FERRIÈRE DE LASSUS, Auguste, Pietra Corbara, par Sisco, 20, Cap Corse.
- FERRON, Alban, 139, rue Frédéric-Sévène, 33, Talence.
- Mme FEUNTEUN, Annick, 8, rue Jean-Barré, 29 S., Douarnenez.
- MM. FEUNTEUN, Alain, retraité, bourg, 29 S., Plomelin.
- FEUNTEUN, Auguste, inspecteur des P. et T., 29 S., Ile-Tudy.
- FICHOUX (abbé), Jacques, recteur, 29 S., Saint-Vougay.
- FICHOUX, Jean, maire et conseiller général, Stang-ar-C'haro, 29 S., Arzano.
- FINOT, Paul, directeur général des services techniques (E.R.), 2, rue des Mimosas, 29 S., Pont-de-Puis-les-Quimerch.
- FLATRÈS, Pierre, agrégé de l'Université, assistant de géographie à la faculté des Sciences de Lille, 165, avenue Gustave-Delory, 59, Roubaix.
- FLOCH, Joseph, imprimeur, La Manutention, 53, Mayenne.
- FLOCH, Maurice, rue Laënnec, 29 S., Pont-l'Abbé.
- FOLGOAS, André, attaché de préfecture, rue de Concarneau, 29 S., Quimper.
- Mme FOLGOAS, couture, poupées, 17, place Gambetta, 29 S., Pont-l'Abbé.
- M. FORNES, Joseph, négociant en métaux, 73, rue du Frugy, 29 S., Quimper.
- Mlle FOUCHÉ, Suzanne, directrice d'école (E.R.), Kerolestin, Sainte-Marine, 29 S., Combrit.
- M. FOUCHER, Jean, archiviste municipal, 7, rue de Siam, 29 N., Brest.
- Mme FOURÉ, Edwige, 9, impasse du Golvez, 29 S., Tréboul-Douarnenez.

- MM. FOURNIS, Jean-Jacques, 6, rue Trémintin, 29 N., Morlaix.
 FRABOULET, Guy, instituteur, H.L.M. du Moulin-Vert,
 Bât. 2, n° 11, 29 N., Carhaix.
 FRIANT, Hervé, 52, rue Henri-Barbusse, 29 S., Quimper.
 FRIANT, Pol, industriel, Laudonnec, 29 S., Locudy.
 M. et Mme FRIEDEL, Georges, professeur à la faculté de Droit,
 rue du Plateau, 54, Nancy-Laxou.
 MM. FRIEDEL, Marc, agrégé des Lettres, Ecole normale supé-
 rieure, 45, rue d'Ulm, 75, Paris (5°).
 FURCY, Emile, retraité, 2, rue Madame-de-Pompery,
 29 S., Quimper.
 FURIC, Bertrand, Guerngaradec, 29 S., Le Trévoux.
 FURIC, Jules, industriel, 4, rue du Men-Meur, 29 S., Le
 Guilvinec.

G

- MM. GAIGNAISON, Marcel, 1, villa Niel, 75, Paris (17°).
 GALÈS, Charles, docteur en médecine, 3, rue Louis-
 Hémon, 29 S., Quimper.
 M. et Mme GALLIOU, sous-directeur commercial, 10, rue Mon-
 ge, 29 N., Brest.
 M. et Mme GALLIOU, Patrick, professeur agrégé d'anglais, 136,
 rue Anatole-France, 29 N., Brest.
 MM. GALLO, Arthur, commerçant, 29 S., Querrien.
 GARGADENNEC, Guy, assureur, rue Alavoine, 29 S., Pont-
 Croix.
 GARGADENNEC, Roger, rédacteur publicitaire, Bât. C, esc.
 2, Parc-le-Blanc, Barbedienne, 94, Villeneuve-le-Roi.
 GARREC, Maurice, commerçant, 17, rue Voltaire, 29 S., 4
 Douarnenez.
 GARREC (abbé), Roger, professeur, rue des Récollets,
 29 N., Lesneven.
 GAUTIER, Alfred, inspecteur principal du cadastre, 2,
 route de Locronan, 29 S. Quimper.
 GAUTIER, Louis, directeur de banque (E.R.), Ker-Annick,
 route des Ponts, 44, Thouaré-sur-Loire.
 GAZEAU, Francis, pharmacien, 29 N., Daoulas.
 GÉLÉBART (abbé), Théodore, secrétaire de l'évêché de
 Quimper et de Léon, rue de Rosmadec, 29 S., Quimper.
 GENTRIC, Emile, chef de bureau à la S.N.C.F. (E.R.),
 3, rue Etienne-Dolet, 29 N., Brest.
 GEORGELIN, Pierre, armurier, 32, rue Jean-Jaurès, 29 N.,
 Brest.
 GEORGELIN, René, administrateur des Affaires maritimes,
 51, place de la Liberté, 29 N., Brest.
 GESTIN, chargé des musées d'Armorique, Ménez-Meur,
 29 N., Hanvec.
 GIFFO, Etienne, docteur en médecine, 43, avenue de la
 Gare, 29 S., Quimper.
 GIOT, Pierre, directeur des Antiquités préhistoriques, 3,
 rue E.-Jordan, 35, Rennes.
 GILLERMANN, R., 7, rue du Louvre, 78, Viroflay.

- GLOAGUEN, Jean, opticien de marine, Ecole du Rouz, Le Passage, 29 S., Concarneau.
- Mme GLOAQUIN, « Café brestoï », 1 bis, rue Jean-Jaurès, 29 S., Quimper.
- MM. GLORENNEC, Hervé, archiviste municipal de Quimper, Sainte-Anne, 29 S., Plonéis.
- GOACHET, Robert, expert foncier, 84, rue Jean-Jaurès, 29 N., Brest.
- Mme GOALABRE, Marie-Louise, institutrice honoraire, 19, rue Henri-Barbusse, 29 S., Quimper.
- MM. GOANEC, Eugène, instituteur, école maternelle, 29 S., Pont-l'Abbé.
- GOAOC, Joseph, inspecteur du Trésor, 29 N., Lanmeur.
- GOARDON, Henri, cultivateur, Trouguer, 29 S., Clédén-Cap-Sizun.
- GODARD, Gabriel, artiste-peintre, « Chambly », 26, rue de la Noëveillard, 44, Pornic.
- Mme GODEAU, 7, rue Voltaire, 29 N., Brest.
- MM. GODEC, Stanislas, sculpteur, 29 S., Pont-Croix.
- GONIDEC, Albert, expert foncier et agricole, rue de la Plaine, 29 S., Châteaulin.
- GONNEVILLE (DE), Hubert, 85, route de la Corniche, 29 N., Le Relecq-Kerhuon.
- GORAGUER, Lucien, directeur d'école (E.R.), 29 S., Plogastel-Saint-Germain.
- Mme GOUBET, Simone, archiviste-paléographe, 1, place d'Avril, 38, Grenoble.
- MM. GOUBIN, Hervé, notaire, Kergoadic, 29 S., Fouesnant.
- GOUBEBRANCHE, Yves, Mazapan, 37, La Membrolle-sur-Choizille.
- GOUGAY (chanoine), René, aumônier de l'Hôtel-Dieu, 29 S., Pont-l'Abbé.
- GOUFFÈS, Gabriel, comptable, 13, rue Bisson, Le Passage, 29 S., Concarneau.
- GOUFFÈS, Georges, chirurgien-dentiste, 10, rue Théodore-Le-Hars, 29 S., Quimper.
- GOUPIL, Michel, juge au tribunal d'instance, 72, Mamers.
- Mlle GOURCUFF, professeur, 74, rue Jean-Jaurès, 29 N. Brest.
- MM. GOURIOU, Jean, 44, rue Vital, 75, Paris (16°).
- GOURLAOUEN, Henri, directeur des services techniques de la ville, 16 ter, impasse Giocondi, 29 S., Douarnenez.
- GOURMELON (abbé), Charles, recteur, 29 S., Leuhan.
- GOURMELON, Hervé, administrateur civil au ministère des finances, 21, rue Taine, 75, Paris (12°).
- GOURMELON, Roger, conservateur aux Archives nationales, 22, rue Alexandre-Dumas, 78, Le Vésinet.
- GOURRET, Jean, instituteur, 33, rue Jean-Jaurès, 29 S., Douarnenez.
- GOURETTE, René, huissier de justice, 29 S., Plogastel-Saint-Germain.
- GOURVIL, Francis, docteur ès-lettres, 24, rue de Brest, 29 N., Morlaix.

- Goy, Robert, artiste-peintre, 1, place Petite-Hollande, 44, Nantes.
- GRALL, Alain, médecin-colonel, 29 S. Elliant.
- GRALL, André, pharmacien, 132, avenue du Sergent-Maginot, 35, Rennes.
- Mme GRALL, Herveline, secrétaire du comité des pêches, 51, rue Inkermann, 29 N., Brest.
- MM. GRALL, Jean, mécanicien-dentiste, 12, rue de la Fontaine, 29 S., Quimper.
- GRAVOT, Robert, professeur, 39, rue Jean-Macé, 29 N., Brest.
- Mlle GRAVOUIL, Françoise, 39, rue Henri-Cévaër, 29 S., Concarneau.
- M. GREHAN, J.-P., docteur en médecine, 29 S., Plogonnec.
- Mme GROLLET, Sophie, artiste-peintre, manoir de Rosmeur, 29 S., Saint-Guérolé-Penmarch.
- GRUPE DE GÉOLOGIE ET D'ARCHÉOLOGIE, 29 S., Douarnenez.
- Mme GRUNCHEC, commerçante, 27, rue Saint-Mathieu, 29 S., Quimper.
- MM. GUÉDEC (abbé), curé, 86, Leigné-les-Bois.
- GUÉGUEN, professeur, collège technique de Guissény, 29 N., Guissény.
- GUÉGUEN, Corentin, commerçant, Ster-Vad, 29 S., Pont-l'Abbé.
- Mlle GUÉGUEN, Françoise, 9, rue du Lycée, 29 S., Quimper.
- MM. GUÉGUEN (abbé), Joseph, aumônier de l'hôpital Laënnec, 29 S., Quimper.
- GUÉGUEN, Léon, docteur en médecine, Penker, 29 N., Plouguerneau.
- GUÉGUEN, Michel, instituteur, école du Dorlett, 29 S., Concarneau.
- GUERCH (abbé), Jean, recteur, 29 N., Carantec.
- GUERDAVID (comte de), Hervé, exploitant agricole, La Souque, 81, Rabastens.
- GUÉRET, Joël, docteur en médecine, 3, rue de la Tourrelle, 29 S., Quimper.
- Mlle GUERNALEC, Claire, 32, impasse de l'Odet, 29 S., Quimper.
- MM. GUÉVEL, Job, maître verrier, 14, rue des Fournelles, 94, L'Hay-les-Roses.
- GUÉVEL, René, négociant en vins, rue de Morlaix, 29 N., Pleyber-Christ.
- Mme GUÉZENNEC, Hélène, agent des P. et T., place de l'Eglise, 29 S., Locronan.
- M. GUÉZENNEC, Pierre-Yvon, chauffagiste, 46, allée de Kerlien, 29 S., Douarnenez.
- Mme GUIAS, 8, rue Laënnec, 29 S., Quimper.
- MM. GUIBOURG, Emile, chirurgien-dentiste, 18, rue Guezno, 29 S., Audierne.
- GUILCHER, André, agrégé de l'Université, professeur à la Sorbonne, faculté des Lettres, B.P. 660, 29 N., Brest.
- Mme GUILLAUME, Raymonde, professeur, 116, rue Nollet, 75, Paris (17°).
- M. GUILLEMOT, Arthus, Kerascoet, 29 S., Pluguffan.

- Mme GUILLEMOT, Jacques, 29 S., Pont-Aven.
- M. GUILLERM, Emile, docteur en médecine, 184, rue Jean-Jaurès, 29 N., Brest.
- Mmes GUILLERM, Magdeleine, 103, avenue de la Gare, 29 S., Concarneau.
- GUILLEROT, Marie-Elizabeth, lotissement Deporte, Le Kernével, 56, Larmor-Plage.
- M. GUILLOU, Jean, agent immobilier, 1, rue Virginie-Hériot, 29 S., Quimper.
- M. et Mme GUILLOU, Pierre, retraitée des P. et T., Maner Kerislay, 29 S., Locronan.
- Mme GUIRIEC, A., 27, rue Jules-Noël, 29 S., Quimper.
- MM. GUIRIEC, Joseph, transporteur, Saint-Sébastien, 29 S., Tréméoc.
- GUIVARC'H, Gilbert, étudiant, 18, parc Léon-Bourgeois, 35, Rennes.
- GUIVARCH, Jean-Baptiste, librairie de l'Odet, 14, boulevard de Kerguelen, 29 S., Quimper.
- GUIVARCH, Louis, notaire honoraire, 32, rue des Minimes, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- Mmes GUIVARCH, Simone, 15 bis, rue Louis-Hémon, 29 S., Quimper.
- GUIVARCH-POQUET, 10, rue de Pont-l'Abbé, 29 S., Quimper.
- MM. GUYADER, Albert, contrôleur civil honoraire, 49, rue Victor-Hugo, 29 N., Brest.
- GUYADER, Camille, opticien, 7, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez.
- GUYADER, Louis, tailleur, rue des Ecoles, 29 S., Châteaulin.
- Mlle GUYOMARC'H, Odile, secrétaire de direction, 11, rue du Moulin-de-la-Roche, 94, Gentilly.
- MM. GUYOMARCH, René, secrétaire en chef de la sous-préfecture, 29 N., Morlaix.
- GUYON, 36 ter, rue de la Tour-d'Auvergne, 29 S., Quimper.

H

- Mme HALLÉGUEN, J., chirurgien-dentiste, allée Couchouren, 29 S., Quimper.
- MM. HALNA DU FRÉTAY, 181, chemin Laffitte, 33, Talence.
- HAMON, Albert, professeur, 15 bis, avenue Gallois, 92, Bourg-la-Reine.
- HAMON, Pierre, industriel, 15, rue des Carmes, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- HAMON, Pierre, ingénieur en chef honoraire du génie rural, 59 bis, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
- HANGEST (d'), Germain, professeur, 1, rue Monticelli, 75, Paris (14^e).
- HANOUT, Bruno, professeur, Ménez-Coz, Keruscun, 22, Perros-Guirec.

- Mmes HANOUT, Daniel, Ménez-Coz, Keruscun, 22, Perros-Guirec.
 HARDOUIN, 1, rue de Kergariou, 29 S., Quimper.
- MM. HARSCOUE DE SAINT-GEORGES (Vicomte R.), Kerennevel,
 29 S., Melgven.
- HASCOUET, Hervé, commerçant, 23, rue Voltaire, 29 S., Douarnenez.
- HÉLARY, Jacques, docteur en médecine, 39, boulevard Wilson, 44, Saint-Nazaire.
- HÉLIAS, Pierre-Jakès, professeur, rue Robespierre, 29 S., Quimper.
- HÉLO, Victor, médecin-chef de la Sécurité sociale, 29 S., Plogastel-Saint-Germain.
- Mlle HÉMÉDY, commerçante, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez.
- M. HÉMERY, Paul, restaurateur d'objets mobiliers, 186, rue de Rivoli, 75, Paris (1^{er}).
- Mlle HÉMON, Kitty, 76, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
- M. HÉNAFF, Corentin, « Ker-C'hastell », 29 S., Pouldreuzic.
- Mme HÉNAFF, Jean, Pen-ar-Marc'had, 29 S., Plouhinec.
- MM. HÉNAULT, Louis, 5, place Le Flô, 29 N., Lesneven.
- HENRY, Hervé, directeur d'école honoraire, maire, 29 S., Plozévet.
- HENRY, Jean-Louis, négociant, 9, promenade des Celtes, 29 S., Quimper.
- Mmes HENTSCH, château de Cheffontaines, 29 S., Clohars-Fouesnant.
- HERLÉDAN, Pierre, instituteur, Park-an-Aël, Cadol, 29 S., Melgven.
- Mlle HERNIGOU, Ponts et Chaussées, 29 S., Quimper.
- MM. HERROU, Paul, docteur en médecine, 29 N., Plougasnou.
- HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Guillaume, 31, rue Saint-Léonard, 44, Nantes.
- HÉTET, Germain, fabricant de meubles, Ty-Jopic, 29 S., Pont-de-Buis-les-Quimerch.
- HÉTET, Michel, expert foncier, rue Saint-Lucas, 29 S., Bannalec.
- HEURTIER, Raymond, 37, rue Lamarck, 75, Paris (18^e).
- Mlle HICHER, Marie, assistante sociale, 22, rue Jean-Barré, 29 S., Douarnenez.
- MM. HINGANT, René, employé de commerce, 12, route de Douarnenez, 29 S., Quimper.
- HUBERT, Jean, hôtelier, manoir du Stang, 29 S., La Forêt-Fouesnant.
- HUBERT, Marcel, secrétaire général de la mairie, 29 S., Pont-Croix.
- Mlle HUIBAN, Marie-Louise, commerçante, 7, rue Kéréon, 29 S., Quimper.
- I
- MM. IHUEL, Julien, Ty-C'hoat-Pin, allée des Tamaris, Le Cabellou, 29 S., Concarneau.
- ILLOU, Maurice, inspecteur des douanes, 169 bis, rue des Landes, 78, Chatou.

- INIZAN, Albert, 68, avenue des Gobelins, 75, Paris (13°).
 INIZAN, Jean, notaire, route de Kerbrat, 29 N., Plou-
 gastel-Daoulas.
 INIZAN, Yves, médecin-chef de la Sécurité sociale, 37,
 rue Goarem-Dro, 29 S., Quimper.

J

- MM. JACQ, Jean, préparateur en pharmacie, 34, Kérélic, 29 N.,
 Brest-Lambézellec.
 JAEGER (de), J., architecte, 7, square L'Herminier,
 29 N., Brest.
 Mme JAFFRÉ-JAOUEN, Louise, 5, rue de Pont-l'Abbé, 29 S.,
 Quimper.
 Mlle JAFFRÉ, Marie-Anne, assistante sociale en chef (E.R.),
 118, avenue de Kergoat-al-Lez, 29 S., Quimper.
 MM. JAMES-DOREZ, importateur, place des Fusillés et des
 Résistants, 29 S., Le Faou.
 JAN DE LAGILLARDAIE, Henri, 2, rue de l'Argonne, 29 S.,
 Quimper.
 JANNES, Yves, vice-président des grands travaux de
 Marseille, 25, boulevard du Château, 92, Neuilly-sur-
 Marne.
 Mme JANNES, Yvonne, professeur, 12, rue Charles-Berthelot,
 29 N., Brest.
 MM. JAOUEN, Alain, chirurgien, Kermaria, route de Brest,
 29 N., Lesneven.
 JAOUEN, Alexandre, docteur en médecine, 29 N., Ker-
 louan.
 JAOUEN, Louis, entrepreneur de travaux publics, 2, place
 du Champ-de-Foire, 29 S., Quimper.
 JARRY, Paul, pharmacien, 2, quai du Léon, 29 N., Lan-
 derneau.
 JAUGEON, Le Brignou, 29 N., Berrien.
 JEANNES, Yves, industriel, Disklao, 25, rue Lucien-Has-
 couët, 29 S., Concarneau.
 JÉGOU, Alain, conseiller à la Cour d'Appel de Paris,
 187, boulevard de la République, 92, Saint-Cloud.
 M. et Mme JEHANNIN, J., assureur-conseil, 16, rue Jeanne-
 d'Arc, 29 S., Quimper.
 Mlle JÉZÉQUEL, professeur (E.R.), 11, quai Branly, 75, Paris.
 M. JÉZÉQUEL (abbé), Hervé, aumônier de la Maison de
 Keraudren, 29 N., Brest-Lambézellec.
 Mlle JÉZÉQUEL, Jeanne, commerçante, rue Sainte-Catherine,
 29 N., Mespaul.
 MM. JOLIFF, Michel, capitaine au long cours, bourg, 29 S.,
 Clohars-Fouesnant.
 JOUVIN, Antoine, assurances, 22, rue Astor, 29 S.,
 Quimper.
 Mmes JUGANT, commerçante, rue Saint-Mathieu, 29 S., Quim-
 per.
 JUILLARD, 38, chemin des Justices, 29 S., Quimper.

K

- M. KAIGRE, Jean, bijoutier, 9, rue de la Porte, 29 N., Brest.
- Mme KAIGRE, Marguerite, bijouterie, 54, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
- Mlle KERANDELL, Anne, 4, rue Saint-Saëns, 29 N., Brest.
- MM. KERANFLEC'H (vicomte de), Amaury, manoir de Trogrifon, 29 N., Henvic.
- KERANGUEVEN, François, commissaire de police, 47, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez.
- KERAVAL, Pierre, professeur, 13, rue de Creac'h-Cadic, 29 S., Quimper.
- Mlle KERAVAL, Renée, 1, rue Colbert, 29 S., Quimper.
- M. KRAVEL, Arnaud, instituteur, 6, rue Neptune, 29 N., Brest.
- Mlles KERBARH, 7, rue Louis-Pasteur, 29 S., Quimper.
- KERBERENNES, Anne, institutrice, 17, rue Florian, 29 N., Brest.
- MM. KERDERRIEN, Isaac, président du comité des fêtes, 18, rue Jean-Jaurès, 29 S. Douarnenez.
- KERDILES (abbé), Jean-Marie, recteur, 29 S., Dinéault.
- Mlle KERDRANVAT, Marie-Anne, 29, rue Anatole-Le-Braz, 29 S., Quimper.
- M. KERGOAT, Henri, résidence de Kergos, impasse de Kergos, 29 S., Quimper.
- Mme KERGOS, Valérie, 12, rue de la Palestine, 29 S., Quimper.
- MM. KERGRIST, Joseph, professeur honoraire de celtique, 3, rue Deshoulières, 44, Nantes.
- KERGUELEN, François, professeur agrégé honoraire, 75, avenue Mozart, 75, Paris (16°).
- Mlle KERHUE, Anne-Marie, 34, rue Général-Morvan, 29 S., Concarneau.
- MM. KERINEC, Roger, décorateur, 18, rue de Siam, 29 N., Brest.
- KERISIT, Adolphe, photographe, 53, rue Le Déan, 29 S., Quimper.
- Mme KERLOCH, Charles, 5 bis, rue du Palais, 29 S., Quimper.
- M. KERLOCH, Jean, expert-comptable, 7, rue Charles-de-Foucauld, 29 S., Quimper.
- Mlles KERLOC'H, Jeanne, assistante sociale, 37, rue de Rosmadedec, 29 S., Quimper.
- KERLOC'H, Josiane, administrateur de sociétés, 7, rue Etienne-Gourmelen, 29 S., Quimper.
- M. KERLOCH, Pierre, 29-31, rue Jean-Jaurès, 92, Genevilliers.
- Mlle KERMADEC (Huon de), Marie, Le Roc'hou, 29 N., Plouézoch.
- MM. KERMARREC, Henry, chirurgien-dentiste, 2, avenue de Kerbonne, Saint-Pierre-Quilbignon, 29 N., Brest.
- KERMERCHOU DE KERAUTEM (de), Hervé, manoir de Castelmen, 29 N. Taulé.
- KERMORGANT, Louis, pharmacien, 10, rue Danton, 29 N., Brest.

- Mme KERNAFLEN, Lucienne, institutrice, 12, avenue des Glénan, 29 S., Quimper.
- MM. KERNAFLEN DE KERGOS (Marquis de), manoir de Kergos, 29 S., Bénodet.
- KERNALEGUEN, Yves, étudiant, 33, rue Ernest-Renan, 29 S., Douarnenez.
- KERNÉIS, J.-P., professeur, doyen de l'Ecole de Médecine 16, rue Moncousu, 44, Nantes.
- KEROUARTZ (Marquis de), Oswen, Les Salles, 22, Guingamp.
- KERREST, Jean, 8, rue Victorien-Sardou, 75, Paris (16°).
- KERROS (de), Guy, Malakoff, Sainte-Marine, 29 S., Combrit.
- KERSAUDY, Albert, commerçant, 2, rue du Môle, 29 S., Audierne.
- KERSAUDY, Jean-Michel, 2, rue Pierre-Le-Grand, 35, Rennes.
- KERSAUZON (comte de) Alain, manoir de Kerjar, 29 N., Plourin-Ploudalmézeau.
- KERSEBET, Joseph, secrétaire de mairie, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- KERVAREC, François, 1, square Georges-Comtenot, 75, Paris (12°).
- KERVAREC, André, étudiant en médecine, 6, rue François-Andro, 29 S., Douarnenez.
- KERVENNIC (chanoine) Pierre, vicaire général, évêché rue de Rosmadec, 29 S., Quimper.
- KERVENNIC (abbé), Jean, recteur, 29 N., Plougoulm.
- Mme KERVEVAN, 26, rue Guy-Autret, 29 S., Quimper.
- MM. KERVEVAN, Yves, gérant d'usine, 11, rue Poul-ar-Palud, 29 S., Le Guilvinec.
- KERVAN, Louis, 12, rue Campagne-Première, 75, Paris (15°).
- KERVAN, Primel, officier de paix adjoint honoraire, rue Sell-war-ker, 29 S., Quimper.
- KLEEMANN, Ringstrasse, 41 D 53 Bonn, République Fédérale Allemande.

L

- MM. LABBÉ, Roger, armateur, 35, rue Ernest-Renan, 29 S., Concarneau.
- LACHAUD, Jacques, architecte, 15, place au Beurre, 29 S., Quimper.
- LAFAILLE, Roland, général (C.R.), Roc'h-du, boulevard Katherine-Willy, 29 S., Concarneau.
- LAFFOREST (de), Dominique, professeur agrégé d'anglais, Toën-Glas, 29 N., Taulé.
- LAGADEC, Roger, docteur en pharmacie, 29, rue Jean-Jaurès, 29 S., Douarnenez.
- LAGADIO, Corentin, sous-directeur du C.E.S., 29 S., Pont-l'Abbé.
- LAGATHU, Emile, ingénieur T.P.E., 29 N., Le Huelgoat.
- LAGRÉE, André, pharmacien, rue de la Mairie, 29 S., Le Faou.

- LAISSUS, Yves, 26, rue de l'Ecole-Navale, 29 N., Brest.
 LA JAILLE (de), rue Duguay-Trouin, 29 N., Carantec.
 LALLEMANT, Henri, ingénieur en chef géographe de l'I.
 G.N., 2, avenue Pasteur, 94, Saint-Mandé.
 LAMBALLE, Jean, instituteur (E.R.), 16, rue Fontaine-de-
 la-Vierge, 29 S., Châteaulin.
 LA MÉNARDIÈRE (de), Léon, 6, cours Dajot, 29 N., Brest.
 LAMER, Henri, crêperie-biscuiterie, 29 N., Lampaul-Gui-
 miliau.
 LANCEN, Germain, ingénieur en chef des manufactures
 de l'Etat, 5, rue Dupleix, 29 N., Morlaix.
 LANCEN, Jean, professeur d'enseignement général, 22,
 rue de Lanriec, 29 S., Concarneau.
 Mme LANDRAIN, B., 42, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
 MM. LANNAUD, Roger, négociant, 156, avenue Bollée, appt.
 AB 74, 72, Le Mans.
 LANNUZEL, Joseph, officier principal des Equipages de la
 flotte (E.R.), H.L.M. Marine, 1, boulevard Jean-Mou-
 lin, 29 N., Brest.
 LANON (Abbé), Louis, vicaire, 29 S., Douarnenez.
 LARDEUR, Horace, ingénieur des Ponts et Chaussées, 6,
 quai du Steir, 29 S. Quimper.
 LARVOR, Alain, journaliste, 56, rue du Docteur-Charcot,
 92, Nanterre.
 LARVOR, Joseph, commerçant, 20, rue Anatole-France,
 29 S., Douarnenez.
 LARZUL, Noël, 29, S., Plozévet.
 LARZUL, Paul, conservateur, Doëlan, 29 S., Clohars-Car-
 noët.
 LASSERRE DU ROZEL, O., pharmacien, 27, rue de la Mari-
 ne, 29 S., Le Guilvinec.
 LAURENT, Charles, médecin général de la marine (E.R.),
 21, square L'Herminier, 29 N., Brest.
 LAURENT, Donatien, 167, rue de Rennes, 75, Paris (6°).
 LAURET, R., chirurgien-dentiste, 9, rue François-Gui-
 varch, Kertanguy, 29 N., Plougastel-Daoulas.
 Mme LAVALLOU, Marguerite, agent immobilier, rue Alfred-Le-
 Ray, 29 S., Concarneau.
 MM. LE BAIL, François, professeur au Likès, 2 bis, rue de
 Kerfeunteun, 29 S., Quimper.
 LE BARS, Alfred, commerçant, 27, place des Otages,
 29 N., Morlaix.
 LE BARS (Abbé), Jean, vicaire, 29 S., Pleyben.
 Mme LE BARS, Jean, commerçante, 31, rue Voltaire, 29 S.,
 Douarnenez.
 M. LE BARS, Jean-Claude, 29 N., Landivisiau.
 M. et Mme LE BARS, inspecteur adjoint à l'inspecteur d'Aca-
 démie, 27, rue Anatole-Le Braz, 29 S., Quimper.
 MM. LE BEC (Frère), économe, école Saint-Blaise, 29 S.,
 Douarnenez.
 LE BEC, Jean, pharmacien, 2, rue de la Halle, 29 S.,
 Quimper.
 LEBEL, Mario, chirurgien en chef de l'hôpital de Man-
 tes-la-Jolie, 57, rue Houdan, 78, Mantes-la-Jolie.

- LE BERRE, Alain, détaché au C.N.R.S., 60, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
- Mme LE BERRE, Alexandre, Le Cottage, Le Ris, 29 S., Kerlaz.
- MM. LE BERRE, François, tailleur, 29 N., Plougoum.
- LE BERRE, Yves, ingénieur des services techniques de la ville, 12, rue Colbert, 56, Lorient.
- LE BERRE, Yves, commerçant, 98, rue Louis-Pasteur, 29 S., Douarnenez. †
- LE BEUL (Abbé), Jean, vicaire, 10, rue Ernest-Renan, 29 S., Douarnenez.
- LE BEUX (Abbé), Joseph, aumônier, l'Ile-Blanche, 29 N., Locquirec.
- LE BIHAN, Alexis, documentaliste-archiviste, 18, place Terre-au-Duc, 29 S., Quimper.
- LE BIHAN, Gildas, collégien, Flandre 1, 49, rue de Chatenay, 92, Antony.
- LE BIHAN, Jacques, opticien, 8, cité de Kerguélen, 29 S., Quimper.
- + Mme LE BIHAN, Jeanne, directrice du C.E.G., 29 N., Saint-Renan.
- . M. LE BIHAN, Louis, représentant, manoir de Lanvern, 29 S., Plonéour-Lanvern.
- Mlles LE BIHAN, Marie-Louise, 3, rue Mouchotte, Prat-Lédan, 29 N., Brest.
- + LE BIHAN-PENNANROS, Marie-Louise, 29, rue du Frugy, 29 S., Quimper.
- MM. LE BORG, Armand, professeur, 18, rue Vis, 29 S., Quimper.
- LE BORGNE, Anatole, curé-doyen de Saint-Mathieu, 29 S., Quimper.
- LE BOT, François, représentant de commerce, 45, rue Jean-Macé, 29 N., Brest.
- Mme LE BOT, Jeanne, 2, rue Keroriou, 29 N., Brest.
- M. et Mme LE BOURHIS, Jean, retraités de l'enseignement, 3, rue du Château, 29 S., Pont-l'Abbé.
- MM. LE BRAS, Henri, peintre-décorateur, 24, rue Notre-Dame, 29 N., Lesneven.
- LE BRETON, Fiacre, instituteur, 7, rue de l'Ouche-Dinier, 44, Rezé.
- LE BRETON, Louis, docteur en médecine, 22, Bourbriac.
- LE BRIGANT, Yves, instituteur honoraire, 29 N., Guerlesquin.
- + LE BRIS, Jean, attaché de préfecture, 29 S., Quimper.
- LE BRIS, Léon, docteur en médecine, 15, rue Louis-Jouvet, 29 N., Brest.
- LE BRIS, Pierre, libraire, 57, rue de Siam, 29 N., Brest.
- + LE BRIS DU REST, Erwan, manoir de Treffrest, 29 S., Pont-Croix.
- LE BRUMANT, Léon, proviseur des lycées, 29 N., Morlaix.
- LE BRUN, Bernard, coutelier-armurier, 18, rue Kéréon, 29 S., Quimper.
- LE BRUN, Jean-Yves, retraité de l'enseignement, 246, rue Jean-Jaurès, 29 N., Brest.

- LE BRUN, Roger, avocat, 11, place des Otages, 29 N., Morlaix.
- LE CALVEZ, Louis, maire et conseiller général, 29 S., Fouesnant.
- M. et Mme LE CAM, professeur au lycée, 16, rue de l'Iroise, 29 S., Quimper.
- MM. LE CANN, Yves, instituteur honoraire, bourg, 29 N., Hanvec.
- LE CARRÉ (R.P.), Roz-Avel, rue de Rosmadec, 29 S., Quimper.
- LE CHEVER, Roger, chirurgien-dentiste, Cloz-Hir, villa Odette, 29 S., Loctudy.
- LE CLECH, Grégoire, instituteur (E.R.), impasse de Coz-Maner, 29 S., Quimper.
- LE CLECH (Abbé), René, recteur, 29 S., Trefflagat.
- LE CLECH, Yves, directeur commercial, route de Quimper, 29 S., Coray.
- LECLERC, Guy, Ecole Saint-Louis, Grande-Rue, 29 S., Châteaulin.
- LECLERC, Louis, notaire, 24, rue Brizeux, 29 N., Carhaix.
- LECLERCQ, René, comptable agréé, 10, rue Yan-d'Argent, 29 S., Douarnenez.
- LE COAT, Joseph, huissier de justice, route de Plouézoc'h, 29 N., Lanmeur.
- LE COQ, Joseph, maire, 29 S., Plogastel-Saint-Germain.
- LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, Loïc, 9, rue des Condamines, 78, Versailles.
- Mlle LE CORRE, Marie, institutrice, 29 S., Pont-Aven.
- M. LE COZ, Roger, 54, rue de Paris, 94, Villeneuve-Saint-Georges.
- Mmes LE COZ, Simon, retraitée de l'enseignement, 7, rue Lucien-Hascoët, 29 S., Concarneau.
- LE CRANE-BERRIVIN, Anne, pharmacien, 2, rue du Centre, 29 S., Plozévet.
- Mlle LE CUEFF, directrice honoraire de C.E.G., 2, rue de Silguy, 29 S., Quimper.
- M. LE DOARÉ, Jos, photographe, 11, quai Jean-Moulin, 29 S., Châteaulin.
- Mme LE DOARÉ, Marie-Louise, 8, rue Etienne-Gourmelen, 29 S., Quimper.
- M. LE DU, Henri, négociant, 1, rue de Kergariou, 29 S., Quimper.
- Mlle LE DU, Simone, institutrice, 29 S., Plogoff.
- MM. LEDOUX, Robert, Les Sylphides, rue Edouard-Ménez, 29 S., Quimper.
- LE FAOU, Eugène, adjoint au maire, 29 S., Bénodet.
- Mme LE FEBVRE, Maria, route du Trez, 29 S., Bénodet.
- M. LEFEUVRE, Jean, directeur de l'Enregistrement (E.R.), Ménez-Saint-Jean, 29 S., Gouesnach.
- Mlle LE FLOCH, A., chef de section du Trésor, B.P. 48, 29 N., Brest principal.
- M. LE FLOCH, Hervé, commerçant, maire, 29 S., Plogonnec.
- Mmes LE FLOCH, Hervé, Kervent, Pouldavid, 29 S., Douarnenez.
- LE FLOCH, Jeanne, Moulin-du-Châtel, 29 N., Lannilis.

- MM. LE FLOCH, Pierre, mètreur-vérificateur, 23, rue de l'Iroise, 29 S., Quimper.
 LE FLOCH, Vincent, professeur C.E.S., rue Jules-Ferry, 29 S., Quimperlé.
- M. et Mme LE FLOCH, Yvon, professeur, 16, rue des Mouettes, 29 S., Concarneau.
- MM. LE FOLL, Jean, instituteur, 29 S., Rumengol.
 LE FOLL, Pierre, médecin conseil de la S.S., 24, rue de la Fontaine, 29 S., Quimper.
 LE FRANC, Jean, docteur en médecine, 5, rue de Glasgow, 29 N., Brest.
- Mlle LE FRIANT, Joséphine, 7, rue Eugène-Potier, 29 S., Douarnenez. †
- Mme LE FUR, Jean, 1, avenue des Cormorans, 29 S., Quimper.
- M. LE GAC, Jean, docteur en médecine, Kerléguer, 29 N., Brest-Lambézellec.
- Mme LE GALL, commerçante, 1, rue du Palais, 29 S., Quimper.
- M. et Mme LE GALL, André, instituteurs, Kervreach, 29 S., Audierne.
- Mlles LE GALL, Anne, 35, rue des Reguaires, 29 S., Quimper.
 LE GALL, Annick, employée au cadastre, bourg de Pluguffan, 29 S., Pluguffan.
- Mme LE GALL-LE ROY, Bernadette, 11, avenue Maréchal-Ney, 44, Nantes.
- MM. LE GALL, Charles, professeur, 55, rue du Château, 29 N., Brest.
 LE GALL, Fernand, inspecteur du Trésor, cité Richépin, 3, rue Du Petit-Thouars, 29 S., Douarnenez. †
 LE GALL, François, mareyeur, 39, rue des Plomarc'h, 29 S., Douarnenez. †
 LE GALL, Germain, secrétaire de mairie, 29 S., Pont-de-Buis-les-Quimerch.
- M. et Mme LE GALL, Jean, instituteurs, Ménez-ar-Piquet, 29 S., Pont-l'Abbé.
- Mlle LE GALL, Jeanne, Maire de 29 N., Saint-Divy.
- Mme LE GALL, Jeanne, 8, quai du Steir, 29 S., Quimper.
- M. LE GALLO, Yves, maître assistant à la faculté de Brest, 60 ter, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
- Mlle LE GARREC, Louis, Bât. C, rue Michelet, Rozmaria, 29 S., Quimper.
- Mmes LE GLOANEC, transports, 29 S., Pont-l'Abbé.
 LE GOAER, Germaine, lotissement de Trébéhoret, 29 S., Pont-l'Abbé.
- M. et Mme LE GOAS, Jean, 22, rue des Visselets, 94, Nogent-sur-Marne.
- Mlle LE GOASTER, Jeanne, 1, square Mrg-Roull, 29 N., Brest.
- Mme LE GOAZIOU, Adolphe, libraire, 7, rue Saint-François, 29 S., Quimper.
- MM. LE GOAZIOU, Jean, libraire, 1, place Emile-Souvestre, 29 N., Morlaix.
 LE GOFF, Jean, hôtelier, 2, rue Jean-Jaurès, 29 S., Douarnenez. †
 LE GOFF, Michel, notaire, 29 S., Gouézec.
- Mlle LE GORGEU, Simone, Kervez, Kernevel, 29 S., Rosporden.

- MM. LE GOURIÉREC, Pol, ministre plénipotentiaire, 2, rue Huysmans, 75, Paris (6°).
LE GOUVELO DE LA PORTE, Gérard, manoir de Lestré-diagat, 29 S., Trefflagat.
- M. et Mme LE GRAND, Alain, inspecteur des renseignements généraux, 27, rue Jeanne-d'Arc, 29 S., Quimper.
- Mme LE GRAND, F., directrice d'école honoraire, venelle de Rosmadec, 29 S., Pont-Aven.
- MM. LE GRAND (Abbé), Joseph, aumônier, Esclant, 29 N., Brest.
LE GRAND, Paul, horticulteur, 6, rue de Brémond-d'Ars, 29 S., Quimperlé.
LE GRAND, René, architecte D.P.L.G., 1, place de la Tour-d'Auvergne, 29 S., Quimper.
LE GRAND, Yves, instituteur, 30, rue Jeanne-d'Arc, 29 S., Quimper.
LE GUELLEC, Germain, capitaine d'armement, Les Sables-Blancs, 29 S., Concarneau.
LE GUERN, Jean, « La Haute Haie », 44, Notre-Dame-des-Landes.
LE GUILLOU, Louis, professeur (E.R.), quartier du Pont-Neuf, 29 S., Châteaulin.
- Mlle LE GUILLOU, Michelle, institutrice, rue de la Gare, 29 N., Poullaouen.
- Mme LE GUYADER, Léontine, 12, quai du Steïr, 29 S., Quimper.
- MM. LE GUYADER, Pierre, directeur d'école, honoraire, rue de Coëtlogon, 29 S., Quimper.
LE GUYADER D'ESPRÉES, Jacques, notaire, 2, rue Baltzer, 29 S., Châteaulin.
LE HÉNAFF, Pierre, directeur d'école, 29 S., Trégunc.
LE HIR, Jean, 65, boulevard de Grenelle, 75, Paris (15°).
LE JEUNE, Jean-Paul, Ty-Coz, rue Albert-de-Mun, 29 N., Roscoff.
LE LANN, Guy, architecte D.P.L.G., 28, rue Alsace-Lorraine, 29 N., Brest.
LE LANN, Jean, docteur vétérinaire, 8, place de la République, 35, Fougères.
LE LANN (Abbé), Louis, recteur, 29 S., Landudal.
LE LAY, René, « Vert-Bois », côte de la Jonchère, 92, Rueil-Malmaison.
- Mlle LE LAY, Yvonne, professeur agrégé, 46, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
- MM. LE LÉANNEC, Georges, 18, rue Tariel, 92, Issy-les-Moulineaux.
LÉLIAS, docteur en médecine, 29 S., Pont-Croix.
- M. et Mme LE LOUARN, Ker-Eol, 42, route de Guilers, 29 N., Brest.
- MM. LE MAGUER, Marcel, notaire, 12, quai du Steïr, 29 S., Quimper.
LE MAITRE, Louis-Pierre, 10, rue Jules-Verne, 29 S., Concarneau.
- Mmes LE MAO, Ch., 3, rue Brizeux, 29 S., Quimper.
LE MARC, Renée, Le Ris, 29 S., Douarnenez. †

- Mlle LE MARC, Yvonne, surveillante générale (E.R.), 28, rue Treiz-an-Douric, 29 S., Douarnenez. +
- Mme LE MASSON, Paul, 40, rue de Pont-l'Abbé, 29 S., Quimper.
- MM. LE MEITOUR, Yann, 10, rue du Lycée, 29 S., Quimper.
- LE MÉNÈS, Etienne, receveur principal honoraire des impôts, résidence Kernével, 56, Lorient.
- LE MER, Paul, notaire, 29 S., Plogonnec.
- LE MERCIER, André, directeur d'école (E.R.), 6, rue Beaumarchais, 29 N., Brest.
- LE MERDY, Georges, industriel, Kerharo, 29 S., Douarnenez. +
- LE MERDY, Jean, artiste-peintre, rue Laënnec, 29 S., Concarneau.
- LE MERDY, Louis, photographe, 4, place Jean-Jaurès, 29 S., Concarneau.
- LE MEUR, Hervé, clerc de notaire, route de Pen-Pavé, 29 S., Coray.
- Mlle LE MEUR, institutrice, 27, avenue de la France-Libre, 29 S., Quimper.
- MM. LE MINOR, Jacques, industriel, 5, rue Victor-Hugo, 29 S., Pont-l'Abbé.
- LE MINOR, Jean, industriel, Penhoat, 29 S., Pont-l'Abbé.
- LE MINOR, Louis, tapissier-décorateur, 33, rue des Frères-Amieux, 44, Nantes.
- Mme LE MINOR, Louis, Grands-Moulins, 29 S., Pont-l'Abbé.
- MM. LE MINOR, René, Menez-Reun, Sainte-Marine, 29 S., Combrit.
- LE MOAL, Gabriel, industriel, 8, place de la Bourse, 44, Nantes-Doulon.
- Mme LE MOAL, Germaine, 23, rue Jacques-Cambry, 29 S., Quimper.
- M. LE MOAL, Jean, pharmacien, 29 N., Cléder.
- Mlle LE MOAL, Marie, retraitée de l'enseignement, 5, place Nicolas-Appert, 29 N., Brest.
- Mme LE MOEL, Odile, directrice de l'Ecole normale, 29 S., Quimper.
- M. LE MOIGNE, René, journaliste, 8, rue René-Madec, 29 S., Quimper.
- Mlles LEMOINE, « Marie-Stuart », 29 N., Roscoff.
- LEMOINE, Augustine, retraitée de l'enseignement, impasse Feunteunic-al-Lez, 29 S., Quimper.
- M. LEMOINE, Pierre, architecte, 9, rue de Kergariou, 29 S., Quimper.
- Mme LE MOING, dite Camille Armel, Kerustum, 29 S., Quimper.
- M. LE MONIÈS DE SAGAZAN, René, manoir de Penanrue, 29 S., Landerneau.
- Mme LE NAOUR, 9, rue de Verdun 29 S., Quimper.
- MM. LE NOACH, Alain, Kergornec, 29 S., Plogonnec.
- LE NOGRE, Hervé, pharmacien, 2, rue Saint-Yves, 29 N., Brest.
- Mlles LE NOUY, Bât. C, Pen-Ruic, 29 S., Quimper.

- LE NOUY, rue Treiz-an-Douric, 29 S., Douarnenez. ✕
- MM. LÉON, Jean, industriel, 8 bis, allée des Tilleuls, 92, Meudon.
- LÉON, Yves, 13, rue des Castors, quartier de Kerautret, 29 N., Landerneau.
- LÉOST, Michel, 21, route de Bénodet, 29 S., Quimper.
- Mmes LE PAGE, Eugène, 19, rue Vis, 29 S., Quimper.
- LE PAGE, Marie, professeur, 1, rue Louis-Hémon, 29 N., Brest.
- M. LE PAPE, lieutenant-colonel, 21, boulevard des Frères-Maillet, 29 S., Quimper.
- M. et Mme LE PAPE, Louis, pharmacien, rue de la Joie, 29 S., Saint-Guérolé-Penmarch.
- MM. LE PAPE, Louis, avoué, 24, rue du Parc, 29 S., Quimper.
- Mlles LE PAPE, Marie-Louise, directrice des cours de coupe et couture, 9, rue du Palais, 29 S., Quimper.
- LE PINSEC, Marie, commerçante, 7, rue Voltaire, 29 S., Douarnenez. +
- M. LE PORT, Roger, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, 2, villa Dancourt, 75, Paris (18°).
- Mme LE POUPON, Yvonne, employée de préfecture, 1 bis, rue François-Le-Roy, 29 S., Quimper.
- MM. LE QUÉAU, Louis, notaire, 44, Vieillevigine.
- LE QUENN, Pierre, docteur-vétérinaire, 7, rue Valentin, 29 S., Quimper.
- LE QUEUX, Mathurin, professeur, « La Caravelle », rue Teilhard-de-Chardin, 29 S., Quimper.
- LERAY, Jean, industriel, 22, rue Saint-Michel, 29 S., Douarnenez.
- LE RAY, Jean-Yves, clerc de notaire, 29 S., Briec-de-l'Odét.
- LE REST, Alain, route de la Gare, 29 S., Châteaulin.
- LE REUN, L., industriel, rue Sell-War-Ker, 29 S., Quimper.
- LE ROUX, Jean-Louis, instituteur (E.R.), 8, boulevard Bougainville, 29 S., Concarneau.
- Mlle LE ROUX, Marie-Françoise, assistante sociale (E.R.), 2, rue Kerguénen, 29 N., Locquérolé.
- MM. LE ROUX, Pierre, agent maritime, 9, place de la Mairie, 29 S., Concarneau.
- LE ROUX, Pierre, peintre céramiste, C 5 H.L.M. de Penanguer, 29 S., Quimper.
- LE ROUX, Pierre-François, commandant, 2, rue Arson, 06, Nice.
- Mlle LE ROUX, Renée, 14, rue Le Déan, 29 S., Quimper.
- MM. LE ROUX, Robert, bijoutier, 16, rue Astor, 29 S., Quimper.
- LE ROUZIC, Jean, 1, rue des Algues, Le Rouz, 29 S., Concarneau.
- LE ROY, André, Kerafédé, 29 S., Loctudy.
- Mlle LE ROY, Annick, pharmacien, 29 S., Plogonnec.
- MM. LE ROY, Charles, docteur en médecine, 7, rue de la République, 29 N., Brest.

- ✕ LE ROY, René, industriel, 66 bis, quai de l'Odet, 29 S., Quimper.
 LE RUMEUR, Bruno, étudiant, 2, rue de la Prairie, 29 S., Quimper.
 LE RUMEUR, René, greffier en chef du tribunal civil, 29 S., Quimper.
 LE SANN (Abbé), Laurent, recteur, 29 N., Saint-Thonan.
 LE SCOUEZEC, Gwenc'hlan, docteur en médecine, 70, quai de l'Odet, 29 S., Quimper.
 Mlle LE SEC'H, Jeanne, intendante honoraire d'école normale, 16, rue Saint-Marc, 29 S., Quimper.
 Mme LE SIGNOR, rue de Lambour, 29 S., Pont-l'Abbé.
 MM. LESMADEC (de), Georges, 11, place de la République, 89, Villeneuve-sur-Yonne.
 LESQUEN (de), contre-amiral, château de Lesquivit, 29 N., Dirinon.
 Mme LESTEVEN-CORBE, Jeanne, 44, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
 ✕ MM. LE TAREAU, Yves, route du Vivier, 29 S., Trefflagat.
 LE TENDRE, libraire, 1, place Jean-Jaurès, 29 S., Concarneau.
 LE THOMAS, Louis, docteur en médecine, « Les Elfes », n° 66, Jarrige, 44, La Baule-les-Pins.
 L'HELGOUACH, Jean, attaché de recherches au laboratoire d'anthropologie, 31 bis, rue de la Bastille, 44, Nantes.
 L'HELLEGOUARCH, Pierre, sous-directeur de banque, 16, rue Pierre-Volant, 29 S., Pont-l'Abbé.
 Mmes L'HÉNORET, 36, boulevard Saint-Aignan, 44, Nantes.
 L'HOPITAL (de), 4, rue Saint-Yves, 29 N., Brest.
 M. L'HOSTIS, Louis, docteur vétérinaire, route de Portsall, 29 N., Ploudalmézeau.
 Mlle L'HOSTIS, Renée, institutrice, 3, rue de l'Argonne, 29 S., Quimper.
 MM. L'HOUE, Léon, avocat, 5, rue Augustin-Morvan, 29 N., Brest.
 L'HOUE, Hervé, directeur d'école (E.R.), 29, rue Commandant-Avril, 29 S., Quimper.
 L'HOUE, Jean, médecin chef des dispensaires, 29, rue du Commandant-Avril, 29 S., Quimper.
 LICHOU, directeur de l'Office central de Landerneau, 29 N., Landerneau.
 M. et Mme LIGEN, Modeste, retraités de l'enseignement, 31, rue de Rosmadec, 29 S., Quimper.
 MM. LIOTARD, E., magistrat, rue Jean-Richepin, 29 S., Quimper.
 LISCH, René, architecte en chef des monuments historiques, 10 bis, rue de Châteaudun, 75, Paris (9°).
 Mlle LISSILLOUR, Marcelle, secrétaire administrative, Lorezic, 29 N., Locquéholé.
 MM. LIZIARD, Alain, entrepreneur de travaux publics, Voas-Glas, 29 N., Pencran.
 LOBEL, Georges, docteur en médecine, 27, rue de Lyon, 29 N., Brest.
 Mme LORENZO, 29 S., Ile de Sein.

- M. LOSTIE DE KERHOR, Loïc, 68, villa Herran, 75, Paris (16°).
 Mme LOURDELET, Michelle, 5, allée Géricault, 94, Sucy-en-Brie.
 M. LOUVEL, Fernand, commerçant, 12, rue Kéréon, 29 S., Quimper.
 Mmes LOXQ, Anne-Marie, institutrice (E.R.), 47, rue de Quimper, 29 S., Plozévet.
 LOZACH, garage, 54, rue Aristide-Briand, 29 S., Quimper.
 Mlle LUCAS, 8, rue des Pins, 29 S., Concarneau.
 Mme LUCAS, J., 3, rue Paul-Bert, 29 N., Brest.
 M. LUCAS, Louis, ingénieur du génie rural des eaux et forêts, 13, rue Pierre-Leroux, 75, Paris (7°).
 LUCAS, Paul, céramiste, Kéraluc, Créach-Maria, 29 S., Quimper.
 LUVEN, R., 12, rue Toul-al-Laër, 29 S., Quimper.

M

- MM. MAGUET, René, 18, rue Danton, 29 S., Quimper.
 MAHÉ, Félix, ingénieur des T.P.E., 29 S., Douarnenez. +
 MAHOUX, André, La Trinité, 29 N., Locmaria-Plouzané.
 MAILLARD, André, docteur en médecine, 75, rue Le Guen-de-Kerangall, 35, Rennes.
 MALLÉJAC, Jean, instituteur, Kerscaven, 29 N., Plouzé-védé.
 MALLERAY (de), Hervé, colonel (E.R.), manoir de Prat-Carric, 22, Plounévez-Moédec.
 MANCHEC, Auguste, 33, avenue Rapp, 75, Paris.
 Mlle MANCHEC, Renée, 64, rue de la République, 29 N., Pleyber-Christ.
 MIM. MANUEL, Roger, décorateur-projeteur, 22 bis, rue Etienne-Gourmelen, 29 S., Quimper.
 MARC, Georges, 2, rue de la Liberté, 29 S., Quimper.
 MAREC, Jos, 30, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez. +
 MARHIC, Henri, comptable, rue des Ecoles, 29 S., Kerity-Penmarch.
 MARMIER, Yvon, confiseur en gros, 24, rue des Régulaires, 29 S., Quimper.
 MARTEL, André, 19 ter, rue Moine, 45, Orléans.
 MARTIN, Christian, Hôtel de Cornouaille, 29 S., Audierne.
 MARTIN, Louis, ingénieur, 9, rue Duchesse-Anne, 29 N., Lesneven.
 MARZIN-BRUSQ, Anselme, commerçant, 29 S., Audierne.
 M. et Mme MARZIN, Corentin, bourg, 29 S., Plöeven.
 M. et Mme MASSÉ, Claude, chirurgien, professeur à la faculté de Médecine, 44, place Gambetta, 33, Bordeaux.
 MIM. MASSÉ, Robert, docteur en médecine, 4, rue Jean-Jaurès, 29 N., Brest.
 MIM. MASSON D'AUTUME (de), H., médecin-chef, Le Poulx, 56, Guidel.
 MAUNY (Baron de), 73 bis, rue de Pologne, 78, Saint-Germain-en-Laye.
 MAZÉAS, Michel, professeur, rue Jules-Verne, 29 S., Douarnenez-Tréboul. +

- Mme MÉHEUT, Monique, 15, rue Jeanne-d'Arc, 29 S., Quimper.
- MM. MEILLANT, Jacques, critique cinématographique, 4 bis, rue Condorcet, 75, Paris (9°).
- MELLAZA, François, retraité, bourg, 29 N., Plouarzel.
- MÉNARD, Christian, étudiant en médecine, Bât. A, résidence de Kergos, 29 S., Quimper.
- MÉNÈS, L., capitaine de vaisseau (E.R.), 10, boulevard Maissin, 29 N., Le Relecq-Kerhuon.
- Mmes MÉNEZ, Anna, professeur, Belvédère du Frugy, 29 S., Quimper.
- MÉNEZ, Marie-Louise, 8, avenue de la Gare, 29 S., Quimper.
- MÉNEZ, Michel, 4, rue Farigoule, 29 N., Brest.
- Mlle MENGUY, Christiane, 3, rue Jean-Jaurès, 29 S., Douar-+nenez.
- MM. MENUT, Georges, instituteur, 57, rue de la République, 29 N., Brest.
- MERCIER, Jacques, visiteur médical, 29 N., Plounévez-Lochrist.
- + MÉRER, Paul, docteur en médecine, 24, rue de Denver, 29 N., Brest.
- Mme MERRIEN, Le Rouz, 29 S., Concarneau.
- MM. MERRIEN, François, commerçant, 16, rue Jean-Bart, 29 S., Douarnenez.
- MESSAGER, Roger, 188, rue de Verdun, 29 N., Brest.
- MEUDEC, Joseph, 11, rue Ernest-Renan, 29 N., Landivisiau.
- MEUNIER, René, libraire, 21, rue Jean-Jaurès, 29 S.,+Douarnenez.
- MEURIC-PHILIPPON, 53, rue Saint-Hélier, 35, Rennes.
- MEURLAY, Paul, Kerherou, 29 S., Clohars-Carnoët.
- Mme MÉVEL, Emmanuel, 16, rue de la Plage, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- + MM. MÉVEL, Jean, architecte, « Le Boulevard », 29 S., Quimper-Kerfeunteun.
- MÉVEL, Pierre, professeur, impasse Breiz-Izel, Saint-Marc, Brest.
- MÉVELLEC (Chanoine), François, aumônier de la Salette, 29 N., Morlaix.
- Mmes MEYRIEUX, Etienne, professeur, 63, rue du Frugy, 29 S., Quimper.
- MIGNARD, Renée, 7, rue Gabriel-Péri, 92, Levallois-Perret.
- MM. MINEUR, Jean, directeur de la publicité Pathé-Cinéma, 79, Champs-Élysées, 75, Paris (8°).
- MILLOUR, Pierre, instituteur, rue Saint-Pol-Roux, 29 S., Camaret.
- MIOSSEC, Gabriel, ingénieur, 29 S., Audierne.
- MIOSSEC, Yves, professeur agrégé (E.R.), 4, rue Joachim-du-Bellay, 29 N., Brest.
- M. et Mme MIRIEL, Jacques, 119, boulevard Malesherbes, 75, Paris (8°).
- M. MIRY (Abbé), Jean, vicaire, presbytère, 29 S., Douar-+nenez.
- + Mme MOCAËR, Simone, 34, rue de Denver, 29 N., Brest.

- MM. MOINET, Jean, colonel (E.R.), 18, rue Jean-Richepin, 29 S., Quimper.
 MONFORT, Joël, 14, rue de Lesseps, 35, Rennes.
- Mlle MONIN, commerçante, 75, rue de Siam, 29 N., Brest.
- MM. MONJOUR, Emile, clerc de notaire, résidence de Prat-Maria, 29 S., Quimper.
 MONNIER, Jean-Louis, 27, avenue Théophile-Gautier, 75, Paris (16°).
 MONTEIL, André, professeur agrégé, Le Belvédère, 29 S., Quimper.
- Mme MONTFORT, Louise, 4, rue Jacques-Cambry, 29 S., Quimper.
- MM. MORANE, Jacques, inspecteur général des Ponts et Chaussées, 11 bis, rue Casimir-Périer, 75, Paris (7°).
 MOREAU DE LIZOREUX, Jean-Victor, Creachqueta, 29 S., Pleuven.
 MOREL, Jean, directeur adjoint des Impôts, rue du Manoir, 29 S., Quimper.
 MORISSET, Pierre, inspecteur de l'Enseignement du 1^{er} degré, cité Notre-Dame, 29 S., Châteaulin.
 MORNAND, professeur, 16, rue de Beauval, 49, Angers.
 MORVAN, Jacques, instituteur, rue Voltaire, 29 S., Audierne.
 MORVAN, Hervé, artiste-peintre, 18, quai Saint-Laurent, 29 S., Pont-l'Abbé.
 MORVAN, Jean, conseiller agricole, bourg, 29 N., Plouarzel.
 MORVAN, Pierre, « Ker-Patrick », 8, avenue Petit-Fabron, 06, Nice.
 MORVAN, Yves, secrétaire de mairie, 29 N., Plounévezel.
 MORVAN (Chanoine), Yves, curé doyen, 29 S., Douarnenez. +
- Mmes MOURLET, J.-V., 22, rue Laënnec, 29 S., Quimper.
 MOURRAIN, 12, rue Eugène-Kérivel, 29 S., Douarnenez. +
- MOUSSU, Pen-Ruic, 29 S., Quimper.
- M. MULLER-BOYER, agent général d'assurances, 1 bis, rue Saint-Marc, 29 S., Quimper.
- Mme MURE-KERGONNA, 9 C, rue Gounod, 29 S., Quimper.
- M. MUSSAT, André, professeur d'histoire de l'art à la faculté des Lettres, 15, passage des Carmélites, 35, Rennes.

N

- M. NADER, Hervé, transitaire, Le Corniguel, 29 S., Quimper.
- M. et Mme NAVELLOU, Lycée technique de garçons, 29 S., Quimper.
- Mme NÉDÉLEC, Christiane, institutrice, 51, rue de la Grève-Blanche, 29 S., Le Guilvinec.
- M. NÉDÉLEC (Chanoine), Pierre-Jean, aumônier de Ker-Anna, 29 S., Quimper.
- Mme NÉDÉLEC, Laurent, 25 ter, place du 118°, 29 S., Quimper.
- Mme NEJAVITS, André, architecte, 13, avenue Foch, 78, Chantou.

- M. NÉRON, Michel, dessinateur en architecture, villa « Virginie », route de Saint-Paul, 93, Venge.
- Mme NEVEU, place Jean-Jaurès, 29 S., Concarneau.
- MM. NEVEU, Raymond, 8 bis, rue Alfred-de-Musset, 29 S., Quimper.
- NICOL, gendarme (E.R.), 31, rue Max-Jacob, 29 S., Quimper.
- NICOL, Louis, ancien directeur de l'Institut Pasteur de Garches, 21, rue Gustave-Lambert, 92, Garches.
- NICOLAS, Corentin, 67, rue Nationale, 29 S., Rosporden.
- NICOLAS, François, lieutenant-colonel, poste Nordhouse, 67, La Thumenuau.
- NICOLAS, Henry, ingénieur général (E.R.), Creac'h-Gwennou, 29 S., Plomodiern.
- NICOLAS, docteur en médecine, le Boulevard, 29 S., Rosporden.
- NICOLAS, Louis, professeur agrégé à l'Ecole navale, 33, rue de Rosmadec, 29 S., Quimper.
- NICOLAS, Louis, directeur du C.E.G., 29 N., Guerlesquin.
- Mlle NICOLAS, Marie-Louise, nouveautés, 11, rue du Château, 29 S., Pont-l'Abbé.
- M. NICOLET, Louis, docteur en médecine, 25, rue Brossolette, 29 N., Brest.
- Mlle NORMAND, Suzanne, institutrice, 2, rue Villeneuve, 29 N., Morlaix.
- MM. NOTON, J., 27 bis, rue Traverse, 29 N., Brest.
- NOVION, Raymond, professeur, 15, rue Saint-Jean, 23, Aubusson.
- NURIL, Pierre, 11, rue Lavoisier, 78, Houilles.

O

- MM. OGÈS, Louis, directeur d'école honoraire, 72 ter, rue de la Providence, 29 S., Quimper.
- OLIER, Ernest, surveillant général au lycée Châteaubriand, 35, Rennes.
- OLIER (Abbé), François, recteur, 29 S., Goulien-Audierne.
- OLIER, Raymond, commerçant, 16, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez.
- OLLIVIER, Yves, directeur de l'Imprimerie cornouaillaise, 59, rue de Châteaubriand, 29 S., Quimper.
- Mme OLLIVIER, 2, rue Pierre-Caussy, 29 S., Quimper.
- M. OMNÈS, Robert professeur agrégé, Ti-Lanig, Kergoff, 29 S., Plomelin.

P

- Mmes PAGEZY, 5, avenue Vavin, Paris (6°).
- PALLIER, Yves, institutrice honoraire, An-Avel-Mor, 29 N., Saint-Pabu.
- MM. PARADES (DE), Bernard, conseiller régional à l'Education populaire, 9, rue de l'Troise, 29 S., Quimper.

- PALUD, François, commerçant, 29 N., Berven.
- PARIS, Alexandre, 8, rue de la Soussaye, 91, Massy.
- PARLOUAR, Jean-Marie, 30, rue Saint-Albin, 92, Mont-rouge.
- Mlle PARQUER, Kérézec, Beg-Meil, 29 S., Fouesnant.
- M. PARQUER, Alexandre, hôtelier, Beg-Meil, 29 S., Fouesnant.
- Mlle PASCAL, Ker-Odet, boulevard de Kerguélen, 29 S., Quimper.
- MM. PATTE, Louis, instituteur, 29 N., Bodilis.
- PAUBERT, André, professeur agrégé, cité de Trévarez, rue Paul-Borossi, 29 S., Quimper.
- PAUGAM, Jean, peintre en bâtiment, 1, rue d'Arvor, 29 N., Landivisiau.
- PELLIET (Chanoine), Corentin, 23, rue du Froust, 29 S., Quimper.
- Mmes PELLE, P., « Le Morier », rue Milhaud, 37, Joué-les-Tours.
- PELLEN, A., 11, rue Anatole-Le-Braz, 29 S., Quimper.
- MM. PELLOTÉ, Joseph, professeur, résidence Bois-des-Godeaux, 17, rue Pierre-Brossolette, 91, Yverres.
- PENNANGUER, F., dessinateur, 29, rue Alfred-de-Musset, 29 S., Quimper.
- Mlle PENNANÉAC'H, Yvonne, 28, rue Duguay-Trouin, 29 S., Douarnenez.
- MM. PENSEC, André, chirurgien-dentiste, 13, rue René-Madec, 29 S., Quimper.
- PENSEC, Jean, industriel, Sainte-Croix, Ploaré, 29 S., Douarnenez.
- PÉRENNÈS, Jean, adjoint au maire, 12, avenue de la Gare, 29 S., Douarnenez.
- Mme PÉRENNÈS, Marianne, agence immobilière, 10, rue des Boucheries, 29 S., Quimper.
- Mlle PÉRENÈS, Marie-Anne, 15, rue Claude-Bourgelat, 29 N., Brest.
- M. PERNEZ, Guy, commerçant, 82, quai de l'Odét, 29 S., Quimper.
- M. et Mme PERNUD, Jean, receveur des douanes, 40, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
- MM. PÉRON, Pierre, inspecteur des succursales Coop., résidence de Chatellus, 56, Larmor-Plage.
- PÉRON, Pierre, directeur de la Maison des Jeunes et de la Culture, 29 S., Douarnenez.
- PÉRON, Raymond, 13, allée de la Palestine, 29 S., Quimper.
- PÉRONNY, Serge, secrétaire général de la société d'assurances « La Mer », 37, boulevard Richepin, 29 S., Douarnenez.
- PERROT, Eugène, receveur des P. et T., Kerlavenan, 29 S., Primelin.
- PERROT, Jean-Yves, 1, rue Jean-Moulin, 27, Evreux.
- PESCE, Nicolas, antiquaire, 14, boulevard de Kerguélen, 29 S., Quimper.
- PESCE, William, dessinateur, 14, rue Duruy, 29 N., Brest.

- PESLIN, Charles, chef de secrétariat à la Caisse d'Épargne, 40, rue de Siam, 29 N., Brest.
- PETIT, Philippe, ingénieur E.G.F., 84, rue Louis-Pasteur, 29 S., Douarnenez. 4
- PETIT, Raymond, commissaire en chef de la marine, 32 bis, littoral Frédéric-Mistral, 83, Toulon.
- PEUZIAT, Jean, 54, avenue de la Gare, 29 S., Douarnenez. +
- PEUZIAT, Josic, étudiant en médecine, 24, avenue de la Gare, 29 S., Douarnenez. +
- M. et Mme PEYRE, Xavier, manoir de Kerbriant, 29 N., Brest.
- M. PEYRONNET, Georges, professeur 29 N., Brest.
- Mlle PHILIPPE, Denise, professeur, rue Ker-Ys, 29 S., Quimper.
- MM. PHILIPPE, Bernard, docteur en médecine, rue Antoine-Nau, 29 S., Douarnenez. +
- PHILIPPE, Joseph, secrétaire, de mairie, 29 S., Plomelin.
- PHILIPPE, Pierre, Kergouinec, 29 S., Le Juch.
- PICHAVANT, Auguste, pharmacien, 3, place de la Liberté, 29 S., Audierne.
- Mlle PICHAVANT, Bernadette, infirmière, H.L.M., B 4, rue de la Marne, 29 S., Crozon.
- MM. PICHAVANT, René, journaliste, 64, rue Louis-Pasteur, 29 S., Douarnenez. +
- PICHON, R., attaché de préfecture, conservateur des A.O.A., 16, rue Jean-Richepin, 29 S., Quimper.
- Mlle PICQUENARD, Le Maneric, 29 S., Saint-Evarzec.
- MM. PIN, Georges, 32, rue de Liège, 56, Lorient.
- PINSON, Charles, inspecteur de la Jeunesse et des Sports (E.R.), 17, rue de l'Iroise, 29 S., Quimper.
- PIRIOU, Michel, 16, rue Kergoat-al-Lez, 29 S., Quimper.
- Mlle PLEUVEN, Aline, 10, rue Pierre-Caussy, 29 S., Quimper.
- M. et Mme PLOUX, Marc, directeur honoraire des Poudres, 24, rue des Bourdonnais, 78, Versailles.
- M. et Mme PLORMEL, Jean-Pierre, élève administrateur des Affaires maritimes, rue de Sieck, Le Dossen, 29 N., Santec.
- M. PLOUZENNEC, Yves, horticulteur, place de la Tour-d'Auvergne, 29 S., Quimper.
- Mmes PLUNIAN, Anne, professeur, 20, boulevard Léon-Blum, 29 N., Brest.
- PLUVIÉ (comtesse de), château de Kerminihiy, 29 S., Rosporden.
- MM. PODER, François, notaire, 1, rue du Bois-d'Amour, 29 N., Brest.
- POÉNOT, Lucien, commerçant, 17, rue Jean-Jaurès, 29 S., Douarnenez. +
- POITEVIN, Yves, notaire, 8, rue Jean-Bart, 29 S., Douarnenez. +
- Mme POMMELET, Louise, 5, rue Brossolette, 29 N., Brest.
- MM. PONCELIN DE RAUCOURT, Guy, manoir de Kersaliou, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- PORTIER, Joseph, pharmacien, 29 S., Clohars-Carnoët.
- PORZIER, Louis, agent d'affaires, 29 S., Bénodet.
- POSTE, Albert, Parc-Palud, 29 S., Bénodet.

- POTARD, Jean, ingénieur civil des mines, 25, rue Ernest-Renan, 92, Meudon.
- POUILLOT-EHANNO, Alain, photographe, 15, rue du Château, 29 S., Pont-l'Abbé.
- Mme POUJADE, 71, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
- Mlle POULAIN, A., clinique « Le Clos », rue Monte-au-Ciel, 29 S., Douarnenez. +
- MM. POULIQUEN, Jean, directeur d'école, 95, Taverny.
- POULIQUEN, Noël, docteur en médecine, 35 bis, avenue de la Gare, 29 S., Quimper.
- + POULPIQUET (DE), François, directeur de banque, lotissement des Sables-Blancs, 29 S., Concarneau.
- POULPIQUET DE BRESKANVEL (comte Maurice de), château de Lesmel, 29 N., Plouguerneau.
- POURTALÈS (comte de), château de la Coudraie, 29 S., Tréméoc.
- POUZACHE, Edmond, militaire, 84, Gordes.
- PRAT, Jean-Luc, étudiant, 2, rue de Castelmeur, 29 S., Quimper.
- PRÉ, Jacques, tissages, Vieil-Hôtel, 29 S., Locronan.
- Mme PRÉ, Michelle, 6, rue du Lycée, 29 N., Morlaix.
- M. PRIEUR, Marcellin, pharmacien, 40, place Saint-Michel, 29 S., Quimperlé.
- Mlle PRIGENT, G., pharmacien, 16 ter, rue de Pont-l'Abbé, 29 S., Quimper.
- MM. PRIGENT, François, conseiller général, maire, 29 N., Plouénan.
- PRIGENT, Georges, avocat, 2, rue Saint-François, 29 S., Quimper.
- PRIGENT, Robert, 13, allée des Ajoncs, 92, Nanterre.
- PROD'HOMME, Jean-René, château de Brantigny, 10, Piney.

Q

- MM. QUEFFÉLEC, Henri, homme de lettres, 52, rue René-Coty, 75, Paris (14^e).
- QUEIGNEC, Claude, ingénieur, 7, rue Boussingault, 29 N., Brest.
- QUEINEC, Bertrand, instituteur, 29 S., Pont-Aven.
- QUEINNEC, François, avoué honoraire, Les Plomarch, 29 S., Douarnenez. +
- QUEINNEC, Jacques, notaire, 29 S., Quéménéven.
- QUEINNEC, Louis, notaire, 7, rue de Paris, 29 N., Morlaix.
- Mme QUEINNEC, Marguerite, 19, rue Saint-Guénel, 29 N., Landivisiau.
- Mgr QUÉLEN, André, évêque auxiliaire d'Angers, évêché, 8, place Mgr-Rumeau, 49, Angers.
- MM. QUÉLEN, François, pharmacien, 29 S., Brasparts.
- QUÉLENNEC, Jean-Hervé, commandant (E.R.), rue de la Paix, 29 S., Quimper.
- QUÉMÉNER, Eugène, conseiller général, maire, 29 N., Tréflaouénan.

- Mlle QUÉMENER, Marie, hôtelière, 5, rue Gambetta, 29 N., Roscoff.
- MM. QUÉMÉNEUR, Alfred, docteur en médecine, 25, place Cornic, 29 N., Morlaix.
- QUÉMÉNEUR (Abbé), François, 18, rue du Général-Leclerc, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- QUÉMÉRÉ, René, docteur en médecine, 6, rue Astor, 29 S., Quimper.
- QUÉNET, Camille, bourg, 29 S., Plomelin.
- QUÉNET, Pierre, restaurateur, 32, avenue du Bois-d'Isis, 29 S., Douarnenez-Tréboul.
- QUENTEL, J., pharmacien, 7, rue Jankowski, 72, Le Mans.
- QUENTEL, Jean, chirurgien-dentiste, 168, rue Jean-Jaurès, 29 N., Brest.
- QUENTEL, Paul, professeur, 14, rue des Fours-à-Chaux, 35, Saint-Servan-sur-Mer.
- QUÉRÉ, Jean, industriel, 2, avenue de la Marne, 29 S., Rosporden.
- QUÉRÉ, Théo, professeur, 12, allée du Clos-d'Origny, 91, Massy.
- Mme QUIDU, docteur en médecine, hôpital psychiatrique, 29 S., Quimper.
- Mlle QUILFEN, Madeleine, 57, avenue d'Italie, 75, Paris (13°).
- M. QUILLEC, André, docteur en médecine, 11, rue Laënnec, 29 S., Quimper.
- M. et Mme QUILLEC, Pierre, docteur en médecine, 27, rue Elie-Fréron, 29 S., Quimper.
- MM. QUINIOU, Pierre, conservateur des musées, 26, rue Jeanne-d'Arc, 29 S., Quimper.
- QUINTIN, Jean, 5, place du 118°, 29 S., Quimper.
- Mlle QUINTIN, Jeanne, 14, place de la Tour-d'Auvergne, 29 S., Quimper.
- M. QUITOS, Jean-Pierre, apiculteur, 13, côteau de Penanguer, Ty-Laou, 29 S., Quimper.

R

- Mlle RAMONET, Françoise, étudiante, 29 N., Brignogan-Plage.
- Mme RANNOU, Jeanne, allée du Banellou, Bt A., 29 S., Quimper.
- Mlle RANNOU, Marie-Anne, rue de la Mairie, 29 S., Elliant.
- MM. RANNOU, Paul, négociant, 17, rue Louis-Hémon, 29 S., Quimper.
- RANNOU, Robert, 50, rue Gounod, 91, Savigny-sur-Orge.
- RANNOU, Yves, professeur, 38, rue Ducouédic, 56, Lorient.
- RANOUIL, Pierre-Charles, professeur, 72, rue Saint-Sébastien-Mercier, 75, Paris (16°).
- RAULT, Loïc, route de Pen-al-Lan, 29 N., Carantec.
- RAULT, M., commerçant, 6, rue Duperré, 29 S., Concarneau.
- RECHNIEWSKI, Robert, président du groupe finistérien d'études préhistoriques, 15, rue Louis-Philippe, 92, Neuilly-sur-Seine.
- RÉMOND, Pierre, retraité Kernevelek, 29 S., Fouesnant.

- RÉMOND DU CHELAS (de), Jacques, Bât. F3, Prat-Maria, 29 S. Quimper.
- RENAULT, Francis, géomètre expert, D.P.L.G., rocade du Parc-Bihan, 29 S., Châteaulin.
- Mlle RENOT, Marie, assistante sociale, impasse Jean-Barré, 29 S., Douarnenez.
- M. REPESSE, Gaston, chef de centre téléphonique, hôtel des postes, 29 N., Brest.
- M. et Mme REVIDI, Albert, 139, rue Frédéric-Sévène, 33, Talence.
- Mme RÉVILLON, Jacqueline, 6, rue Alboni, 75, Paris (6°).
- MM. RICHARD, Louis, 26, rue Lavoisier, 22, Saint-Brieuc.
- RICHEZ, Alfred, représentant, 4, rue Valentin, 29 S., Quimper.
- RIO, Alain, 1, square Bir-Hakem, 57, Thionville.
- RIOU, 44, Le Cléon--sur-Mer.
- Mme RIOU, Elizabeth, Kéravel, 29 N., Porspoder.
- M. RIOU, Jean, directeur d'école, 22, Plougras.
- Mme RIOU, Marcel, 25, rue Dumont-d'Urville, 29 S., Concarneau.
- Mlles RISKINE, Anne-Elizabeth, élève à l'école du Louvre, 17, rue Alphonse-Daudet, 75, Paris (14°).
- RISKINE, Christine, 17, rue Alphonse-Daudet, 75, Paris (14°).
- M. RIVOAL, Robert, 29, rue Jean-Macé, 29 N., Brest.
- Mmes ROBERT, Ti-Vazadou, 29 S., Brasparts.
- ROBERT-QUÉMÉRÉ, Janine, immeuble A, esc. 2, rue Francis-Le-Ray, 44, Nantes.
- MM. ROBIN, René, 129, boulevard Vaillant-Couturier, 94, Lay-des-Roses.
- ROCQUET, Roger, sculpteur, rue du Frugy, 29 S., Quimper.
- ROCQUIGNY (de), Jean, château de Coatsalio, 29 S., Fouesnant.
- ROLLAND, Antoine, sculpteur, 5, rue des Prairies, 29 N., Landivisiau.
- ROLLAND, Claude, pharmacien, 8, rue Anatole-France, 29 S., Douarnenez.
- ROLLAND, Paul, rue Jean-Savidan, 22, Lannion.
- ROLLAND-JACOB, Pierre, assureur, 2, rue Etienne-Gourmelen, 29 S., Quimper.
- ROLLAND, Yves, professeur, 13, rue Marcel-Milin, 29 S., Châteaulin.
- ROLLAND, Yvon, professeur, 70, avenue Charles-Gide, 94, Kremlin-Bicêtre.
- ROSMORDUC, François, 16, rue Henri-de-Bournazel, 29 S., Quimper.
- ROSMORDUC (de), Tanguy, général (E.R.), château de Chef-du-Bois, 29 N., Pencran.
- ROUDAUT, Eugène, avocat, 12, rue Jean-Macé, 29 N., Brest.
- Mlle ROUÉ (Abbé), François, curé doyen, 29 N., Ouessant.
- Mlle ROUÉ, Louise, Kerguelen, 29 N., Locquénolé.
- M. ROUSSEAU, Henri, La Galerne-Kerleven, 29 S., La Forêt-Fouesnant.

- M. et Mme ROYER, Pierre, directeurs de l'école de coiffure, 3, rue de Pont-l'Abbé, 29 S., Quimper.
 M. ROYNARD, J., médecin spécialiste des hôpitaux de l'armée, Lou-Paradou, 29 N., Lampaul-Plouarzel.

S

- Mlle SAINT-GAL DE PONS, Madeleine, assistante sociale, Keresperz, 22, Louannec.
 MM. SALAUN, Jean, retraité des P.T.T., 11, rue de Plomarc'h, 29 S., Douarnenez. +
 SALAUN, Jean-Pierre, secrétaire mairie, 29 N., Landéda.
 SALAUN, René, industriel, 29, boulevard de Kerguélen, 29 S., Quimper.
 SALICU, Michel, docteur-vétérinaire, 9, rue du Cimetière, 29 S., Pleyben.
 SANSON, Daniel, étudiant, 12, 14, rue J.-B.-Potin, 92, Vanves.
 SANCIER, Albert, professeur, 29, rue du Château, 29 N., Brest.
 SANQUER, Pierre, instituteur, 29 N., Le Relecq-Kerhuon.
 SANQUER, René, maître-assistant à la faculté des Lettres, 12, rue Neptune, 29 N., Brest.
 SANS, inspecteur commercial, 74, quai de l'Odet, 29 S., Quimper.
 SANSANÉ, Jean, directeur commercial, villa Prieur, domaine de Keriölet, 29 S., Concarneau.
 Mme SAOUT-NICOLAS, Le Verger, 29 N., Henvic.
 Mlle SAUBAN, Marie-Anne, haute couture, place Hervé-Julien, 29 S., Douarnenez. +
 MM. SAUVANAUD, Paul, docteur en médecine, 37, rue du Rosemeur, 29 S., Douarnenez. +
 SAVIN, Maurice, 6, rue Antoine-Bourdelle, Paris (15°).
 SCORDIA, Alain, 8, rue du Général-Leclerc, 35, Dinard.
 SÉGALEN, Auguste, proviseur honoraire de lycée, 1, rue Beaumarchais, 29 N., Brest.
 SÉITÉ, Joseph, professeur, collège technique, 29 N., Guissény.
 Mlle SELLE, institutrice honoraire, 29, rue Anatole-Le-Braz, 29 S., Quimper.
 MM. SELLIN, Président du S.I., 29 S., Trégunc.
 SELLIN, François, menuisier, 44, rue du Docteur-Roux, 29 S., Concarneau.
 Mme SENCIEL, Berthe, directrice honoraire de dispensaire, 51, boulevard Rose, 78, Poissy.
 MM. SERGENT, Jean, Kerehant, 29 S., Beuzec-Cap-Sizun.
 SERGENT (Abbé), Jean, recteur, 29 S., Combrit.
 SERGENT, Marcel, secrétaire général adjoint à la mairie, 14, rue Saint-Exupéry, 29 S., Douarnenez. +
 SÉROT, Loïc, docteur en médecine, 50, rue Louis-Pasteur, 29 S., Douarnenez. +
 SÉVELLEC, Jim, artiste-peintre, 28, rue Yves-Collet, 29 N., Brest.
 SÉVELLEC, Joël, professeur au lycée de l'Harteloire, 29 N., Brest.

- Mlle SEZNEC, Anne, Bt 1, A 1, Résidence de Pen-Ruic, 29 S., Quimper.
- M. SEZNEC, François, imprimeur libraire, 18, rue Jean-Bart, 29 S., Douarnenez.
- M. et Mme SEZNEC, Pierre, Le Quinquis, 29 S., Quimper-Ergué-Armel.
- MM. SICARD, Jean, dit Yann BREKILIEN, juge d'instance, 38, rue Jeanne-d'Arc, 29 S., Quimper.
- SILGUY (de), Raymond, avocat à la cour, 16, rue de Fougères, 35, Rennes.
- Mme SIMON, Geneviève, professeur au lycée technique, 14, Bayeux.
- Mlle SIMON, Marie-Thérèse, professeur, 27 bis, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
- M. SOULIMAN, Jean, visiteur médical, 8, rue du Bourbonnais, 35, Rennes.
- Mme STÉPHAN, commerçante, 21, route de Locronan, 29 S., Quimper.
- MM. STÉPHAN, Adrien, docteur en médecine, rue Amiral-Réveillère, 29 N., Roscoff.
- STÉPHAN, Joseph, horloger, 18, rue Voltaire, 29 S., Douarnenez.
- Mlle STÉPHAN, Suzanne, directrice de C.E.G., (E.R.), 25, rue Fautras, 29 N., Brest.
- MM. STOURM, Jean-Claude, instituteur, 29 S., Plozévet.
- SUIGNARD, François, chirurgien-dentiste, 9, quai Jean-Moulin, 29 S., Châteaulin.
- SUIGNARD, Jean, conseiller, à la Cour d'appel, rue de la Mairie, 29 N., Loperéc.
- SURGY (de), Michel, conseiller juridique à la Chambre d'agriculture, 21, rue Jules-Noël, 29 S., Quimper.

T

- Mme TABURET, Joseph, 16, rue Sainte-Barbe, 29 N., Le Conquet.
- MM. TABURET, Pol, docteur en médecine, rue Aber, 29 N., Saint-Renan.
- TABURET, Ronan, docteur en médecine, avenue Salaün-Penquer, 29 N., Brest.
- TALEC, Louis, instituteur, 5, rue Berthollet, 29 N., Brest.
- Mlle TALLEC, Anne-Marie, professeur, résidence du Frugy, rue Pen-ar-Stang, Bât. A 3, 29 S., Quimper.
- MM. TANGUY, Jean, professeur, 7, rue Cafarelli, 29 N., Brest.
- TANGUY, Michel, photographe, 8, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
- TANGUY, Pierre, étudiant, 9, rue de Verdun, 29 N., Lesneven.
- TANNEAU, Yves, 12, rue Yan-d'Argent, 29 S., Douarnenez.
- TARO, Jean, 124, rue Jean-Jaurès, 93, Pantin.
- M. et Mme TASSEL, Raymond, architecte, 38, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.

- MM. THALABARD, Joseph, médecin-colonel, S.P. 69 253, Allemagne Fédérale.
- THÉVENOT, Pierre, 18, rue d'Orléans, 92, Neuilly-sur-Seine.
- THIÉBAUT, Louis, directeur du C.E.T. du bâtiment, 29 N., Le Bouguen, Brest.
- THOMAS, Gabriel, docteur en médecine, 29 S., Pont-l'Abbé.
- THOMAS, Georges-Michel, sous-directeur de C.E.S. (E.R.), 11, rue de Royan, Lanrédec, 29 N., Brest.
- THOMAS (Chanoine), Jacques, Maison Saint-Joseph, 29 N., Saint-Pol-de-Léon.
- THOMAS, Jean, 57, boulevard Jean-Moulin, 29 N., Brest.
- Mlle THOMAS, Marie, assistante sociale, 29 N., Le Huelgoat.
- MM. THOMAS, Max-Hervé, professeur, 16, rue César-Frank, 29 S., Quimper.
- THOMAS, Oscar, commerçant, 29 S., Pouldreuzic.
- TIEC, Arsène, chemin du Plateau, 29 S., Quimper.
- TILLY, Jacques, industriel 29 N., Guerlesquin.
- Mgr TIRILLY, vicaire apostolique, Men-Meur, 29 S., Le Guilvinec.
- M. TOUDOUZE, Georges, homme de lettres, 50, rue de Moscou, 75, Paris (8°).
- Mlle TOULEMONT, directrice de la Fondation Astor à Kerazan, 29 S., Locudy.
- M. TOULHOAT, Pierre, sculpteur et maître-verrier, Moulin des Landes, route de Bénodet, 29 S., Quimper.
- Miles TOULLIC, Madeleine, villa des Tamaris, 29 S., Douarnenez-Tréboul.
- TOUTOUX, Renée, 6, rue Camille-Vallaux, 29 S., Quimper.
- MM. TROADEC, Noël, officier de la marine marchande, rue Poul-ar-Palud, 29 S., Le Guilvinec.
- TROADEC, Louis, secrétaire de mairie, 29 N., Saint-Jean-du-Doigt.
- TROMELIN, 4, rue de la Saïda, 75, Paris (15°).
- TROMEUR, Yves, docteur en médecine, 3, place Saint-Mathieu, 29 S., Quimper.
- M. et Mme TRUTT, 63 bis, rue Dalayrac, 94, Fontenay-sous-Bois.
- Mlle TRUTT, 63 bis, rue Dalayrac, 94, Fontenay-sous-Bois.
- M. TUARZE (Abbé), Pierre, aumônier de l'hôpital Ponchelet, 29 S., Brest.

U

- Mme UCHARD, Paule Kerlaran, 29 N., Landerneau.
- M. UGUEN, Albert, avoué, 1, place Général-Leclerc. 29 N., Brest.
- Mlle UGUEN, Claude, 15, place Général-Leclerc, 29 N., Saint-Renan.
- M. UGUEN (Chanoine), François, curé, 29 S., Quimperlé.
- Mlle UGUEN, Marie, professeur, 21, rue de la Chalotais, 22, Tréguier.

- MM. URIEN (Abbé), Roger, aumônier du centre hospitalier Morvan, 29 N., Brest.
 URVOIS, Louis, mareyeur, 48, rue Henri-Barbusse, 29 S., Douarnenez. +

V

- M. VAILLANT, Raymond, professeur, 8, rue Vis, 29 S., Quimper.
 Mlle VALLY, Suzanne, rue de Pont-l'Abbé, 29 S., Quimper.
 Mme VALMIER-QUEIGNEC, Jeanne, directrice honoraire de C.E.G., 10, rue Hascoët, 29 S., Concarneau.
 MM. VANDESANDE, Auguste, « Sand Hill », avenue des Dunes, Le Cabellou, 29 S., Concarneau.
 VAZEL, Edouard, professeur, cité de l'Aulne, 29 S., Châteaulin.
 VELLY, F., ingénieur, 10, rue Lamartine, 29 S., Quimper.
 M. et Mme VERDEIL, André, 25, rue de la Rose-des-Vents, 29 S., Riec-sur-Belon.
 M. VERDIER, J., agent immobilier, 4, rue du Parc, 29 S., Quimper.
 Mlle VERNIER, Yvette, route des Plages, le Kerou, 29 S., Clohars-Carnoët.
 M. VERJUS, Gabriel, 10, rue des Ecoles, 29 S., Concarneau.
 Mme VIGOUROUX, Renée, commerçante, 11, rue du Pichery, 29 S., Quimper.
 M. VILLEDIEU, René, directeur commercial, 35, rue Max-Jacob, 29 S., Quimper.
 Mme VITALI, professeur (E.R.), 60 bis, boulevard Gambetta, 29 N., Brest.
 M. VUILLEMIN, André, caissier à la Banque de France, 29 S., Douarnenez. +

W

- M. WARGNIER, Michel, docteur en médecine, Villa Ker-Doué, route de Tourois, 29 N., Landerneau.
 Mlle WAQUET, Lucile, professeur, 79, rue de Douarnenez, 29 S., Quimper.
 M. WITWOET, J.-P., docteur en médecine, Tal-ar-Veil, 29 S., Le Guilvinec.

Y

- MM. YÉZOU, Noël, inspecteur divisionnaire des Travaux agricoles (E.R.), 93, rue de la Terre-Noire, 29 S., Quimper.
 YVEN, Jean, instituteur (E.R.), 27, rue de la Marne, 29 S., Douarnenez-Tréboul. +
 YVINEC, François, cultivateur, Kerdudon, 29 N., Saint-Cadou, par Sizun.
 YVINEC, (Abbé). Guillaume, recteur, 29 S., Primelin.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	PAGES
 René SANQUER : Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1970).	
fig. 1 — Carte des gisements archéologiques cités dans le texte	26
fig. 2 — Plan de l'établissement gallo-romain du Questel, en Concarneau	31
fig. 3 — Coupes de l'hypocauste du Questel, en Concarneau	33
fig. 4 — Diverses représentations de l' <i>oceanos</i> . Génie des eaux d'Ouzouer. <i>Okeanos</i> de Lixus. <i>Oceanus</i> du Questel, en Concarneau	35
fig. 5 — Plan de l'établissement gallo-romain du Vuzit, en Concarneau	40
fig. 6 — Poteries du iv ^e siècle ap. J.-Chr. trouvées à Plomarc'h, en Douarnenez	44
ph. 1 — Monnaies du iv ^e siècle ap. J.-Chr. trouvées à Plomarc'h, en Douarnenez	46
ph. 2 — Taureau à trois cornes	47
fig. 7 — Statuette en terre blanche de Kervel, en Plonévez-Porzay	53
8 et 9 — Céramique sigillée de Kervel, en Plonévez-Porzay	55-56
10 — Motte féodale de Kerscao, en Plouvorn	58
11 — Vase statuette de Locmaria, en Quimper	60
12 — Villa de Keradennec, en Saint-Frégant. - Coupe à travers I-A et I-D	62

- 13 — Plan de la villa de Keradennec, en Saint-Frégant (31 juillet 1970) 64-65
- 14 — Vestiges en place de décor peint de Keradennec, en Saint-Frégant 68

M.-C. DES DÉSERTS : le château de Joyeuse-Garde.

Compte rendu des familles.

- ph. 1 — Cheminée de la salle A. Vue d'ensemble 78
- ph. 2 — Cheminée de la salle A. Chapiteau. 78
- ph. 3 — Salle C. Chapiteau à feuille d'érable 78
- ph. 4 et 5 — Pièces sculptées de la salle A 79
- Poterie de Joyeuse-Garde 83
- Château de Joyeuse-Garde. Fouilles du 15 novembre 1970 :
- Plan général 84-85
- Détails 86-87

Pierre TANGUY : La région de Lesneven au XVIII^e siècle.

Aspects économiques, sociaux et démographiques.

- 1 — Paroisses limitrophes de Lesneven et Ploudaniel au XVIII^e siècle 160
- 2 — Evolution quantitative des catégories professionnelles à Lesneven 161
- 3 — Catégories sociales d'après le montant des inventaires 162
- 4 — Les dettes des Lesneviens avant la Révolution 163
- 5 — Répartition des fortunes dans les différentes catégories sociales de la paysannerie 164
- 6 — Répartition des cultures dans le terroir de Ploudaniel avant la Révolution 165
- 7 — Evolution de l'élevage dans la région de Lesneven au XVIII^e siècle, suivant les catégories sociales 166

	PAGES
8 — Esquisse du prix des bestiaux à Lesneven	167
9 — Mariages, baptêmes et sépultures à Lesneven du xvi ^e au xviii ^e siècles	168
10 — Crises démographiques du xviii ^e siècle à Lesneven	169
11 — Diocèses de naissances des mariés à Lesneven (1770-1790)	170
12 — Origine géographique des conjoints . .	171

Daniel SAMSON : La peste et ses saints protecteurs dans le Finistère.

Carte des chapelles dédiées à saint Roch et saint Sébastien dans le département du Finistère	213
Kerlaz. - Eglise Saint-Germain : statue de saint Sébastien	222
Cast. - Eglise Saint-Jérôme : statue de saint Sébastien	222
Le Huelgoat - Chapelle Notre-Dame des Cieux : statue de saint Roch	223
Landeau - Eglise Saint-Théleau : statue de saint Roch	223

IMPRIMERIE DU " TÉLÉGRAMME "

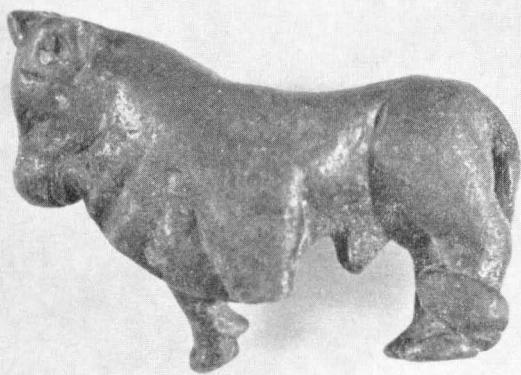
Place Wilson

BREST



Photos n° 1 :

*Monnaies du IV^e siècle après. J.-Chr. trouvées à Plomarc'h,
en Douarnenez*



Photos n° 2 :

Taureau à trois cornes



1. - Cheminée de la salle A



←

2. - Chapiteau
de la cheminée
de la salle A

3. - Chapiteau de la salle C

→



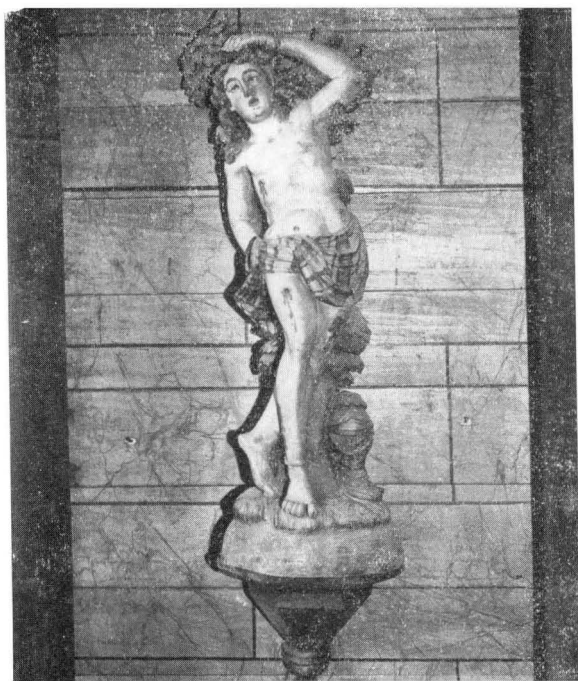
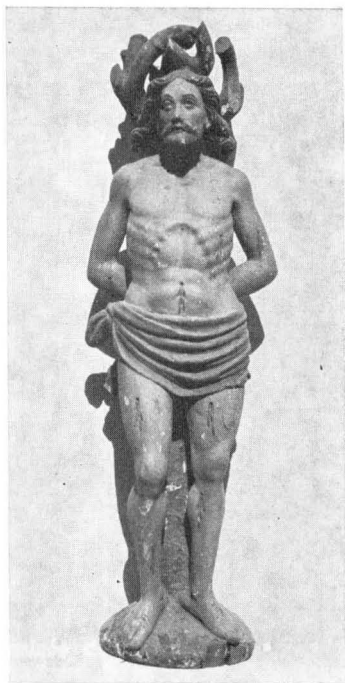


4 - 5. — Pierres sculptées de la salle A

KERLAZ

Eglise Saint-Germain

Statue de saint Sébastien



CAST. — Eglise Saint-Jérôme

Statue de saint Sébastien

LE HUELGOAT

Chapelle N.-D. des Cieux

Statue de saint Roch



LANDELEAU. — Eglise Saint-Théleau
Statue de saint Roch